MAIRIE DE PARIS

N° 5 - Jeudi 2 juillet 2009
Imprimé sur papier recyclé

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Raymond MESNILDREY - Mairie de Paris

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 11 et mardi 12 mai 2009

http://www.paris.fr

Abonnement annuel : 10,80 euros. Prix au numéro : 1 euro. Les paiements sont effectuées par chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRESOR PUBLIC et adressés à la "Régie de la Caisse intérieure - Service des Publications administratives - Bureau 262 - 4, rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04". Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, prière de joindre la dernière étiquette d'abonnement.
Jouve, 11, boulevard de Sébastopol 75001 Paris *ISSN 0151-8291*

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, si vous voulez bien vous installer, la séance est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le procès-verbal intégral de la séance des lundi 9 et mardi 10 mars 2009 a été publié au Bulletin municipal officiel.

Le compte rendu sommaire de la séance des lundi 6 et mardi 7 avril 2009 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Evocation des mesures prises par la Ville de Paris suite à l'apparition de la grippe A.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je voudrais vous dire un petit mot, après en avoir informé les présidents de groupe, sur la grippe A. L'actualité récente me conduit donc à vous donner quelques informations sur l'engagement de notre collectivité sur ce sujet. En effet, le 29 avril dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé a déclenché un état d'alerte de niveau 5 après l'apparition au Mexique d'un virus inédit de type H1N1, dont la transmission interhumaine est avérée.

Le lendemain, à son tour, la France élevait son seuil d'alerte au même niveau, et le 1er mai, les deux premiers cas d'infection dans notre pays étaient rendus publics.

Face à cette possible menace d'épidémie, j'ai souhaité que chaque direction de la Ville se mette en capacité d'activer les dispositifs élaborés en 2004 dans le cadre du plan national de pandémie grippale et révisés depuis à quatre reprises.

En effet, l'intervention de notre collectivité, qui est à la fois Commune et Département, s'inscrit dans un cadre national placé sous le pilotage de l'État. C'est l'État, et lui seul qui, dans l'hypothèse d'une situation d'une crise sanitaire, oriente l'ensemble du schéma opérationnel.

Ce commandement unique constitue une garantie de cohérence et d'efficacité absolument indispensable.

Concrètement, dans l'hypothèse d'un passage au niveau d'alerte 6, c'est toute notre vie économique et sociale qui devrait s'adapter en fonction des mesures que l'État nous demanderait de prendre pour combattre la pandémie.

Par exemple : fermeture des crèches et des écoles, fonctionnement réduit des transports collectifs, restriction des rassemblements pour limiter la propagation du virus.

Dans ce cadre, le service public municipal serait concentré sur ses missions essentielles comme l'état civil, le ramassage des ordures ménagères, la production d'eau, ou encore le chauffage collectif.

Mais le rôle de notre collectivité s'exprimerait aussi pour d'autres impératifs.

D'abord, protéger les personnes accueillies dans nos établissements, et je pense en particulier aux plus jeunes dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, ainsi qu'aux personnes âgées ou handicapés.

Ensuite, il faudrait aider au quotidien la population parisienne, notamment les plus fragiles, les personnes âgées ou dépendantes, et les familles maintenues à domicile pour soigner un malade.

Enfin, une crise sanitaire de cette ampleur impliquerait de notre part une information quotidienne très pratique en relais du dispositif de communication national. Au total, ce sont environ 15.000 agents municipaux qui seraient ainsi mobilisés.

C'est pourquoi, afin d'assurer leur protection, nous avons d'ores et déjà acquis 5 millions de masques ainsi que des combinaisons adaptées, et bien évidemment, nous veillons à en vérifier régulièrement les durées de validité.

J'ajoute qu'en cas de pandémie majeure conduisant à la saturation des hôpitaux, nous serions associés à l'application du Plan Blanc de l'État.

Ce plan, je le rappelle, organise le système de soins et vise notamment à déterminer les lieux susceptibles d'être réquisitionnés.

Dès l'apparition de la grippe A, nous nous sommes immédiatement rapprochés de la Préfecture de police et des services sanitaires. Le 27 avril, j'ai également souhaité établir le contact avec les présidents de groupe de notre Assemblée. En outre, nous avons tenu la semaine dernière une réunion de travail avec les 20 maires d'arrondissement ou leurs représentants et les présidents de groupe. Nous nous réunirons d'ailleurs une nouvelle fois après-demain.

En effet, il est essentiel de faire le point régulièrement, de bien préciser le rôle de chacun et de rendre ainsi notre dispositif global très opérationnel.

C'est même un enjeu central.

Pour faire face à toute situation, nous devons disposer d'une organisation parfaitement structurée. À cet effet, j'ai l'intention de mettre à profit les prochaines semaines pour rendre aussi performant que possible le lien entre mairie centrale et mairies d'arrondissements.

Dans mon esprit, cet axe, associant également les présidents de groupe, doit être au cœur d'une réponse à la fois réactive et maîtrisée. C'est fondamental, car face à une crise de cette nature, la parole publique doit contribuer à la sérénité par la clarté d'un message unique, précis et cohérent.

Cette préoccupation s'applique dès à présent à travers l'information spécifique que nous avons mise en place en direction des citoyens, grâce aux service téléphonique du 3975 et du site Internet de la Ville, ce dernier proposant d'ailleurs un lien avec celui du Ministère de la Santé.

Les éléments les plus récents fournis par l'OMS sont plutôt rassurants mais notre vigilance doit demeurer intacte.

En effet, si les virus grippaux se font rares dans l'hémisphère nord pendant la période estivale, ils prolifèrent en zone tropicale et peuvent revenir en Europe à l'automne ou en hiver.

Aussi, quelle que soit l'évolution de la pandémie dans les prochaines semaines, nous devons rester extrêmement attentifs dans la perspective d'une éventuelle deuxième vague.

Voilà mes chers collègues les informations que je souhaitais aujourd'hui porter à votre connaissance, qui seront adressées à chaque conseiller de Paris et à chaque conseiller d'arrondissement de manière à ce que chacun des élus de cette Ville sache exactement dans quel cadre nous nous inscrivons.

Il n'y a aucune raison de s'alarmer ni de céder à je ne sais quelle forme d'irrationnel.

Nous sommes prêts mais nous devons rester en alerte et poursuivre notre travail afin de faire face, si c'était nécessaire, à une situation éventuellement grave.

Je veux d'ailleurs souligner la qualité de notre dialogue avec la Préfecture de police et saluer la réactivité des services de la Ville qui, sous l'autorité de la secrétaire générale, sont fortement mobilisés.

C'est ce message de vigilance mais aussi de confiance que je tenais à adresser ce matin à travers vous à l'ensemble de nos concitoyens.

Voilà mes chers collègues sur ce sujet. On se tiendra au courant évidemment régulièrement. Après-demain nous travaillerons avec les 20 maires d'arrondissement et les six présidents de groupe pour la suite du travail sur ce dossier que je tiens à ce que nous menions sereinement justement pendant que la menace semble, à court terme en tout cas, s'éloigner.

2009, SG 146 - Communication de M. le Maire de Paris sur les politiques de solidarité face à la crise.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif au renforcement des moyens humains pour les antennes Pôle Emploi.
Vœu déposé par le groupe PS-RGA relatif à l'élargissement des dispositifs publics afin d'affronter la crise.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la création de Halles alimentaires pour tous.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'hébergement d'urgence en hôtel meublé.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif aux programmes alternatifs de création de maisons-relais et de résidences sociales.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la nouvelle allocation "Paris Logement".
Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle allocation "Paris Logement".
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la mise en place d'une évaluation du dispostif du RSA à Paris.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la désignation d'un assistant social référent sur les questions de VIH-/SIDA au sein de la DASES.
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la demande de microcrédit personnel pour "amélioration de la santé".
Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif au renforcement de l'information faite aux usagers dans les domaines de l'aide sociale et de l'action sociale.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la communication sur la solidarité.

Mes chers collègues, chacun d'entre nous en a conscience, comme notre pays, notre Ville est durement atteinte par une crise dont les effets sont particulièrement douloureux pour les plus fragiles.

Et cette secousse que nous traversons, personne aujourd'hui ne peut en mesurer exactement l'ampleur ni en déterminer le terme.

Notre collectivité a donc le devoir de se donner tous les moyens de protéger les Parisiens qui se trouvent confrontés à des difficultés de plus en plus lourdes.

La crise actuelle a sur Paris un premier effet direct : une progression très sensible du chômage. Dans la communication écrite, je vous ai donné les chiffres de février 2008 à février 2009.

J'ai maintenant les chiffres de mars 2008 à mars 2009. Le chômage a progressé à Paris de 9,6 %.

Bien que ce chiffre soit très nettement inférieur à celui de l'évolution nationale, qui est sur la même période de 22 %, il invite non seulement à la vigilance mais aussi à une réaction dynamique et adaptée.

Car basculer dans le chômage ce peut être, si les aides disponibles ne sont pas mobilisées, perdre son logement et se retrouver emporté dans la spirale de l'exclusion.

Pour en prendre pleinement conscience, j'invite notre Assemblée à regarder en face ce chiffre : le nombre de dossiers de demande de R.M.I. instruits dans nos espaces Insertion est au premier trimestre 2009 supérieur de plus de 20 % à ce qu'il était dans les trois premiers mois de 2008.

La situation se complique encore du fait d'un problème devenu structurel : le désengagement continu de l'État.

Certains trouvent, semble-t-il, que je souligne trop régulièrement cette anomalie.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Qu'ils s'inquiètent car je le répéterai inlassablement jusqu'à ce que les Parisiens retrouvent ce qui leur est dû. Oui, je continuerai à poser ces questions.

Est-il légitime que l'État doive aux Parisiens au 31 décembre 2008 119 millions d'euros au titre du R.M.I. ?

Est-il normal que le mode de financement du R.S.A. ne soit toujours pas précisé ?

Est-il acceptable que la part de l'État dans le financement de nos centres sociaux ait été divisée par plus de deux en sept ans ?

Disons-le simplement, nous ne pouvons pas nous substituer au Gouvernement pour résoudre les problèmes du pouvoir d'achat, de l'emploi, en d'autres termes pour répondre aux défis qui sont ceux de notre pays tout entier.

Malgré toutes ces contraintes, nous avons la ferme intention de faire progresser la solidarité à Paris. Pour cela, nous nous appuyons sur un socle solide, ce qui a été accompli pendant la mandature précédente.

Les dépenses de solidarité ont effectivement augmenté de 72 % en sept ans, ce qui a porté le budget social de la Ville à 1,6 milliard d'euros.

30.000 logements sociaux ont été financés. Ces réalisations ne constituent pour nous rien d'autre qu'un encouragement à faire mieux, plus vite, pour tous les Parisiens.

Telles sont les convictions qui inspirent la communication qui vous est présentée et qui vise deux objectifs : d'abord faire le point sur les actions que nous avons entreprises depuis que les Parisiens nous ont renouvelé leur confiance il y a 14 mois puis présenter les mesures spécifiques que nous prenons pour faire face à une crise inédite dans un contexte rendu plus exigeant encore par la baisse de nos recettes.

J'insiste sur un point : nos initiatives s'adressent non seulement aux plus démunis, aux exclus, à ceux qui, en somme, perdent tout si la collectivité ne leur tend pas la main, mais elles s'adressent aussi aux classes moyennes.

Je saisis du reste l'occasion pour corriger certaines idées reçues. La définition des classes moyennes peut sans doute faire l'objet d'un débat, mais il convient de répéter certaines réalités indiscutables.

Si 12 % de la population de notre Ville se trouvent sous le seuil de pauvreté, ce sont bien les trois-quarts des Parisiens qui sont éligibles au logement social.

Face à la situation présente, que faisons-nous ?

Puisque le premier mal a pour nom chômage, le premier remède, c'est l'emploi. Tel est l'axe de notre plan départemental d'insertion qui devra nous permettre d'atteindre en 2009 9.000 retours à l'emploi.

Nous avons d'autre part développé les contrats aidés qui doivent devenir une véritable passerelle vers le marché du travail. La Ville y prend sa part, en embauchant dans ses propres services 1.600 contrats aidés en 2009. Nous consacrerons un effort particulier à la formation.

Nous comptons aussi beaucoup, pour embaucher des chômeurs, sur le développement de l'économie solidaire. C'est ce que fait "Paris Plage" qui inaugurera cet été le label "Paris Solidaire".

C'est aussi le très bel exemple donné par "le 104" qui a eu recours à 23 emplois solidaires, qui a embauché 10 salariés issus de structures d'insertion et 3 jeunes condamnés à des travaux d'intérêt général.

Je souhaite, d'autre part, souligner nos efforts pour préparer la mise en œuvre du R.S.A., et j'espère que les services de l'Etat apporteront les moyens suffisants.

Mais, je le dis, nous avons sur ce point de très vives inquiétudes.

"Pôle Emploi" semble à ce jour dépassé, voire submergé.

Les premières victimes de cette impréparation seraient alors les plus jeunes. Car les jeunes sont très durement frappés par la crise et c'est notre devoir collectif de contribuer à les soutenir, à leur donner tous les moyens de préparer leur avenir.

Les cinq missions locales parisiennes seront mobilisées pour accompagner les jeunes vers l'emploi. Nous ouvrirons, en outre, au début de l'année prochaine, une deuxième antenne de "l'école de la deuxième chance". Et nous lançons un nouveau dispositif très innovant fondé sur des partenariats avec des organismes ou des associations, pour aider les jeunes qui, en dépit de leur parcours scolaire, demeurent très éloignés du marché du travail.

L'objectif de cette mesure nouvelle, c'est, vous l'aurez compris, de combattre la pire des injustices : que tout puisse être joué au début de la vie, que les inégalités de la naissance puissent être tenues pour irréversibles. C'est dans cet esprit que nous voulons être des entrepreneurs sociaux pour plus d'égalité entre les citoyens et plus d'équilibre entre nos quartiers.

Pour cela, nous disposons avant tout d'un instrument : le logement.

Et cela commence par la poursuite de notre politique pour le logement social. Nous financerons bien 6.800 logements sociaux cette année. L'Etat a accepté d'être notre partenaire pour 6.000 d'entre eux et nous attendons toujours sa participation pour les 800 derniers. Mais puisque le Président de la République a récemment annoncé son intention d'en construire 70.000 par an dans notre agglomération, j'espère que ces 800 ne poseront plus de problème.

Nous allons également renforcer les aides financières qui permettent de se loger plus facilement dans le secteur privé, avec la mise en place en octobre prochain de l'allocation "Paris logement" qui aidera les salariés ayant du mal à payer leur loyer.

Ainsi, s'élargira une aide jusqu'à présent réservée aux R.M.istes et pour prévenir les expulsions locatives, souvent entraînées par une chute brutale des ressources, notamment une perte d'emploi, nous renforcerons le "Fonds de solidarité logement".

C'est ce fonds qui finance "louer solidaire" qui a déjà permis d'attribuer 276 logements.

Notre Assemblée délibérera d'ailleurs cet après-midi d'une nouvelle dynamique donnée à ce dispositif. Et nous avons ouvert des possibilités de crédits à des taux très réduits pour les ménages qui ont des difficultés à accéder à l'emprunt bancaire. 120 prêts ont ainsi déjà été accordés depuis le début de cette mandature.

L'ensemble de ces mesures devra, pour être mis en œuvre, s'appuyer sur des services performants.

Oui, l'efficacité doit s'appliquer au domaine de la solidarité comme à tous les autres secteurs de l'action municipale.

Nous comptons beaucoup, à cet égard, sur le chantier de modernisation des services sociaux engagé par la DASES et le C.A.S.-V.P. en 2009 en cohérence avec le mouvement de décentralisation dont nous parlerons au Conseil de juin.

Le fait, par exemple, que les services de l'aide sociale à l'enfance se délocalisent progressivement dans les arrondissements, en commençant par le 20e, représentera pour les familles une amélioration sensible du service. Et, parce qu'il n'est pas d'efficacité sans évaluation, nous attendons beaucoup du comité de vigilance présidé par Patrick DOUTRELIGNE qui me remettra son premier rapport avant l'été.

Et puis, il faut que tous les Parisiens qui le souhaitent puissent contribuer à l'élan de solidarité. Ainsi, en janvier dernier, a été réunie pour la première fois la "Réserve solidaire de Paris", constituée d'une centaine d'anciens fonctionnaires de la Ville, volontaires pour venir en aide à leurs concitoyens les plus exposés à la crise.

Nous allons, d'autre part, donner une nouvelle dimension au service civique qui permet à de jeunes Parisiens d'expérimenter une activité solidaire. Notre objectif est que le nombre de jeunes concernés passe, avant la fin de cette année, de 50 à 300.

Au-delà des mesures sociales, nous utiliserons, bien sûr, pour ramener de la confiance et créer des emplois, les leviers plus spécifiquement économiques. Car la réponse à la crise, c'est aussi l'encouragement donné à l'investissement, à l'innovation, à l'esprit d'entreprise.

C'est pourquoi la Ville, et c'est un cas unique en France, a décidé de faire passer de 5 à 20 % l'acompte qu'elle verse pour les marchés publics conclus avec les P.M.E. L'appui apporté aux entreprises est en effet un élément essentiel de la relance à laquelle nous devons œuvrer.

Deux conventions avec des réseaux d'entreprises sont ainsi soumises aujourd'hui au Conseil.

La première est conclue avec "Entreprendre à Paris" qui apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé à de jeunes créateurs d'entreprise.

La seconde de ces conventions est établie avec l'association "Incubateur au féminin" qui soutient les femmes créatrices d'entreprise.

J'insiste sur le fait que ces défis, nous ne pourrons les relever seuls. Nous allons continuer de coordonner mieux encore nos politiques sociales avec les communes et les départements voisins. Par exemple, nous allons signer en 2009 un protocole avec Aubervilliers en matière de lutte contre l'insalubrité et de prise en charge des sans-abri, car la solidarité est une dimension fondamentale de notre culture métropolitaine.

Un dernier mot.

Je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à mes adjoints chargés de ces secteurs : Christian SAUTTER, Olga TROSTIANSKY, Gisèle STIEVENARD, Myriam EL KHOMRI, Seybah DAGOMA, Bruno JULLIARD. Je sais la difficulté de leur tâche et la conviction et l'ardeur avec laquelle ils s'y consacrent.

Mes cher collègue, avec du courage et de l'humilité, notre Ville pourra sortir de cette crise plus forte et plus juste.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Comme décidé par la conférence d'organisation, je donne d'abord la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'évoquez à juste titre, la crise frappe Paris : +7,4 % de chômeurs en un an, -42 % d'offres d'emploi. Ce n'est, hélas, qu'un début, car tout le monde a en tête les résultats franciliens de l'enquête intitulée "besoin en main-d'œuvre" qui montre que les intentions d'embauche sont en chute de 18 % par rapport à l'année dernière et, surtout, que cette chute concerne surtout des C.D.I.

Il s'agit non seulement d'une augmentation du chômage mais également d'une augmentation de la précarité à laquelle nous devons faire face.

Les +20 % de demandes de R.M.I. ne représentent donc que la partie émergée de l'iceberg. A précarisation globale, il faudrait une réponse globale.

Cette réponse, ce devrait être au Gouvernement de l'apporter. Historiquement, dans les pires moments de notre histoire, des politiques volontaristes et cohérentes ont été menées :

- grands travaux ;

- vague de nationalisations de l'après-guerre ;

- création de solidarités nationales comme la Sécurité sociale, la retraite ;

- les services publics, comme la S.N.C.F., E.D.F.,

et j'en passe.

Bref, dans des circonstances exceptionnelles, lorsqu'il s'est agi de relever ou de reconstruire notre pays, l'ingéniosité nationale a toujours été au rendez-vous.

Aujourd'hui, l'ingéniosité semble s'être muée en discours sous l'arbre à palabres de l'audiovisuel ! Les seules politiques concrètes, visibles, ce sont celles qui ne font qu'accentuer la crise. Le bouclier fiscal, c'est autant d'argent donné aux spéculateurs que d'argent enlevé à la solidarité nationale.

La mobilité entre entreprises, c'est une précarité et une fragilisation accrue des salariés, comme si déjà la crise ne suffisait pas.

La diminution du nombre des fonctionnaires et la privatisation des services publics, c'est autant de chômeurs en plus et c'est autant de services publics et de solidarités en moins.

Cette politique globale et cohérente dans son absurdité et son injustice va même jusqu'à une gestion ubuesque du pôle emploi. Il est désormais en totale saturation, alors même que son rôle et son travail s'accroissent manifestement de jour en jour. Faut-il être borné et dogmatique pour ne pas s'en apercevoir !

La révolte est partout, des patrons sont séquestrés, les salariés n'ont pour dernier recours que la violence, les enquêtes d'opinion sont désastreuses pour le Gouvernement et le Président mais ceux-ci persistent et signent.

Qui va payer l'addition ? C'est encore et toujours la classe moyenne basse, celle qui, aujourd'hui, se retrouve, à Paris comme en France, au bord de la précarisation. Ce sont encore et toujours les exclus et les précaires qui verront leur situation, théoriquement provisoire, devenir matériellement définitive.

Et, bien sûr, ce sont les collectivités locales. Le chantage exercé ainsi est infâme.

Soit on accepte de voir nos concitoyens se précariser de plus en plus sans bouger, soit on refuse, mais du coup, on doit faire des choix cornéliens dans nos propres dépenses.

Bien sûr, nous avons des promesses ; pour cela, le Gouvernement n'est pas avare. Nous en recevons autant que les amis du Président reçoivent des millions ; c'est dire !

L'Etat s'apprêterait à nous rembourser plus de 100 millions versés par notre Ville pour le R.M.I. Oui, mais voilà, pas un centime en vue.

L'Etat a de grands projets pour Paris, la petite et la grande couronne, projets qu'il assène d'ailleurs sans concertation. Oui, mais voilà, là non plus, pas un centime à l'horizon.

Pire, même, il se désengage de tous les projets d'importance initiés par notre Municipalité et pourtant inscrits dans un cadre métropolitain, comme le tramway.

Il se désengage de secteurs pourtant officiellement prioritaires pour l'Etat et réellement prioritaires pour notre Ville. Sa contribution aux centres sociaux parisiens a diminué de 11 %.

Lorsqu'il a des initiatives qui pourraient sembler heureuses, comme le R.S.A., il reste muet sur la question de la compensation financière aux collectivités locales. Allez savoir pourquoi, on craint, là aussi, d'être lourdement mis à contribution.

Devant le désengagement du Gouvernement, devant son allergie à toute politique de solidarité jusqu'à l'accès au soin et à l'éducation qu'il remet en cause, nous devons accentuer et sanctuariser celle-ci.

L'emploi est notre priorité. Je ne reviendrai pas sur les orientations issues de notre budget général. Aujourd'hui, nous saluons l'ensemble des mesures figurant dans votre communication, Monsieur le Maire, et qui pourront nous permettre d'atteindre notre objectif de 9.000 retours à l'emploi d'allocataires du R.M.I. et que je ne développerai pas ici.

Un mot tout de même sur le P.L.I.E. de l'Est parisien pour saluer sa réussite ; 650 chômeurs ont ainsi pu retrouver un emploi.

Nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas donné, pour l'instant, son accord pour y participer, car il s'agit là d'un exemple concret de gestion par notre Ville de ce qui devrait être géré par le pôle emploi devenu exsangue. Il serait curieux de voir le Gouvernement réinjecter des sommes pour pallier ses propres carences, mais ne sait-on jamais, nous ne sommes pas à une incohérence près.

Nous tenons à saluer le développement des clauses sociales dans les passations de marché, afin de permettre l'embauche des personnes en insertion.

Le groupe des élus du M.R.C. souhaiterait aller plus loin, comme nous l'avions dit au moment de la grève de Vélib'. Il nous semble important que des normes sociales soient systématiquement prises en compte, afin de permettre à une entreprise qui ne pratique pas le dumping social d'être concurrentielle.

Nous devons réaffirmer avec force que, contrairement au Gouvernement, nous ne confondons pas efficacité et dumping social.

En ce qui concerne les jeunes, cruellement touchés, nous soutenons bien sûr l'ensemble des mesures évoquées, des 3.000 nouvelles places en foyer de travailleurs à la mobilisation des cinq missions locales parisiennes, en passant par les partenariats avec des organismes et associations pour accompagner des jeunes à la limite de la désocialisation vers un premier emploi.

Je salue tout particulièrement l'augmentation de la capacité d'accueil de l'école de la deuxième chance.

Quel malheur que ce soit notre Ville et non l'Etat qui doive s'en occuper. Mesdames et Messieurs, l'insertion des jeunes, l'éducation, la lutte contre le chômage ne sont-ils pas théoriquement de la compétence de notre Gouvernement ?

Est-ce normal que notre Ville doive mener seule ces combats pendant que Mme PECRESSE déstructure notre éducation nationale ?

Un mot, pour finir, sur le logement qui, là encore, ne semble plus être vraiment la priorité du Gouvernement.

Le dispositif de notre Ville est impressionnant : augmentation du nombre de logements sociaux, aide à l'accès au parc privé locatif, lutte contre l'insalubrité et les marchands de sommeil.

Nous saluons tout particulièrement l'idée d'élargir aux personnes isolées et aux couples avec un enfant le dispositif "Paris logement", ainsi que l'augmentation du plafond pour les aides au logement dont bénéficient des familles monoparentales ou de deux enfants.

La Ville n'oublie pas ceux qui n'ont même plus la capacité de se loger, avec l'augmentation des capacités d'hébergement pour les exclus et la création de nouveaux centres, avec la rénovation et l'humanisation des centres existants, la mise en place de maraudes, etc.

Je terminerai en insistant sur un dernier point. La crise que nous traversons peut accentuer le racisme, l'antisémitisme et le communautarisme. L'Histoire a montré que le rôle et l'émancipation des femmes sont un bon frein à cela.

Je me permets donc d'insister sur l'excellent travail de Mme Fatima LALEM qui œuvre aussi pour une réelle solidarité.

En cas de crise, la tentation de remettre en cause l'émancipation des femmes par l'accès à l'emploi existe. Nous devons être particulièrement vigilants en ce domaine.

Votre communication montre votre détermination et la mobilisation de l'ensemble de votre Exécutif, Monsieur le Maire, pour permettre à notre Ville de mener une politique de solidarité globale et pleinement efficace.

Votre détermination est la nôtre et celle, j'en suis sûr, des groupes de la majorité. Nous ne pouvons que regretter que la détermination du Gouvernement ne concerne que la perduration de sa gesticulation. A la danse de Saint Guy, notre Ville préfère la mobilisation de ses ressources pour la solidarité.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BRUNO, vous avez la parole.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Maire, votre communication sur les politiques de solidarité face à la crise est un discours pavé de bonnes intentions, mais dont on ne retient aucune modalité de mise en place.

Si vous considérez sans doute que votre présentation, aujourd'hui, est une politique de solidarité cohérente et solide face à la crise, alors oui, nous sommes profondément déçus.

La crise que nous traversons n'est pas une crise passagère. Cette crise structurelle va transformer l'économie et la société entière. Cette crise va bouleverser Paris ; c'est pourquoi elle doit nous amener à repenser notre aide envers les classes moyennes et les plus démunis. Parce que la crise est forte, la réponse doit être forte. Or, votre réponse, Monsieur le Maire, est faible.

Vous vous plaignez d'un désengagement de l'Etat qui pénaliserait la politique de l'Exécutif, mais de quel désengagement parlez-vous ? Le Gouvernement va renforcer les programmes de rénovation urbaine, améliorer les habitats insalubres à travers la construction de 70.000 logements sociaux. Le Gouvernement a également versé une prime de 200 euros fin mars 2009 aux bénéficiaires potentiels du Revenu de Solidarité Active. Il exonère les entreprises de moins de 10 salariés des charges patronales pour leurs embauches en 2009.

Non, Monsieur le Maire, nous ne pouvons pas parler d'un désengagement de l'Etat. Au contraire, alors que le Gouvernement innove pour répondre à la crise, vous nous ressortez des projets du placard, en essayant de nous faire croire que vous participez à l'élan national qu'attendent nos concitoyens. Ce n'est pas comme cela que Paris aidera les Parisiens à rebondir après la crise.

Vous nous annoncez vouloir vous inscrire dans une logique de performance et de bonne gestion.

Pourtant, malgré de vrais moyens déployés pour l'insertion des publics en difficulté et un budget à la hauteur des enjeux, nous regrettons l'absence de cohérence et d'organisation dans la répartition de votre budget de solidarité.

Nous regrettons l'absence de critères objectifs d'évaluation et de réussite.

Aux nombreuses lacunes précitées, s'ajoutent les difficultés de s'y retrouver dans le maquis des aides et des structures. Il serait opportun de revoir comment sont distribuées ces aides.

La mise en place du R.S.A. devra être l'occasion d'une remise à plat et d'un vrai redéploiement pour une intégration efficace, réussie et durable. Ainsi, à compter du mois de juin, plus de 110.000 Parisiens devraient être concernés par cette mesure, soit plus du double du nombre actuel des allocataires du R.M.I., et une augmentation de 22 % entre mars 2008 et mars 2009. Nous serons donc attentifs au suivi des bénéficiaires par la collectivité parisienne.

Nous serons également vigilants au soutien des jeunes Parisiens. Nous avions évoqué, notamment lors du dernier Conseil, la difficulté des jeunes en errance, de plus en plus présents dans notre Capitale.

Le développement, dans votre communication de la problématique spécifique des jeunes, est absolument positif. Néanmoins, aucun dispositif concret ne ressort. Si vous reconnaissez vouloir renforcer l'effort d'insertion des jeunes Parisiens les plus fragiles, vous faites preuve de bien peu d'innovation, alors qu'à situation exceptionnelle, nous devrions mettre en place des solutions exceptionnelles.

Alors oui, les missions locales seront mobilisées. Oui, vous mobilisez le Fonds d'aide aux jeunes. Oui, 300 éducateurs sont déjà mobilisés et alors ? Les missions locales existaient avant la crise, tout comme le Fonds d'aide aux jeunes, tout comme les éducateurs. Où est la nouveauté ? Où est la prise de conscience de devoir créer une nouvelle manière de prévenir et de protéger ?

Nous souhaitons également impérativement qu'une aide particulière soit accordée aux classes moyennes parisiennes, qui sont particulièrement touchées par la crise économique, et dont le reste à vivre est fortement amputé. Quand on prend, dans un pays comme la France, la situation des 20 % de Français les plus modestes, on s'aperçoit que la part de leurs dépenses représente aujourd'hui les trois quarts de leurs revenus, et que leurs revenus disponibles, ce que l'on appelle le reste à vivre, a fortement rétréci.

80 % des Français s'inquiètent d'un découvert bancaire éventuel à la fin du mois. Savez-vous seulement qu'à Paris 25 % des familles déclarent moins de 13.500 euros annuels et qu'environ 15 % des familles vivent sous le seuil de bas revenus.

En outre, dans un contexte d'augmentation forte des loyers, depuis le début des années 2000, de plus en plus de familles s'inscrivent comme demandeurs de logement social, alors que déjà 25 % des familles parisiennes occupent un logement social. De plus, seulement 28 % des familles parisiennes sont propriétaires, contre 56 % des familles françaises.

A la lecture de ces chiffres, tout le monde peut comprendre que les politiques de solidarité devraient être novatrices et massives, tout le monde le comprend mais votre engagement manque d'imagination et de dynamisme. Car aucun dispositif spécifique ciblé sur les classes moyennes n'intègre votre politique de solidarité, alors que ces classes représentent 75 % des Parisiennes et des Parisiens.

Nous appelons à une réflexion plus constructive sur les classes moyennes parisiennes face à la crise et à un réel redéploiement des moyens. Alors que le Gouvernement se mobilise depuis des mois pour soutenir les classes moyennes, afin de ne pas précariser davantage leur situation, une prise de conscience de l'Exécutif parisien est impérative, car nous regrettons que le soutien aux classes moyennes ne soit pas plus fort, et nous craignons la multiplication des drames sociaux et économiques dans les prochains mois, s'il n'y a pas une réactivité plus volontariste de votre part.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la solidarité était déjà notre priorité tout au long de la précédente mandature. De fait, nous en avons considérablement accru les moyens, puisque l'effort en la matière a augmenté de plus de 70 % entre 2001 et 2008. Mais la solidarité prend évidemment une importance toute particulière dans le contexte de récession que nous traversons.

Pour empêcher l'aggravation de la situation de ceux qui sont frappés par la crise, pour éviter que le chômage n'entraîne l'exclusion, pour faire en sorte que la baisse du pouvoir d'achat et le surendettement n'obèrent trop les conditions de la vie au quotidien, c'est donc une véritable politique de protection des Parisiens que nous mettons en oeuvre. Elle s'articule à nos autres actions pour soutenir l'activité, préparer l'avenir et faciliter la sortie de crise, notamment par une politique d'investissement offensive, d'un montant supérieur de près de 20 % à l'effort fourni sous la précédente mandature.

Dans le contexte économique particulièrement difficile que nous connaissons, je veux commencer par dire que les collectivités territoriales doivent faire face au désengagement de l'Etat. En ce domaine, nous avons payé pour voir depuis cinq ans. Ce que nous avons vu justifie notre méfiance et, pourquoi ne pas le dire, notre indignation.

En ce qui concerne les modalités de compensation des transferts de compétences instituées par les nouvelles lois de décentralisation, nous avons vu à quel point elles avaient été insuffisantes et finalement profondément injustes. En effet, la compensation n'a pas suivi l'évolution des dépenses et, pour le R.M.I. notamment, les Départements se sont retrouvés avec un manque de recettes susceptible de grever significativement leur politique d'insertion.

De fait, pour Paris, la dette de l'Etat à ce seul titre se montre aujourd'hui à près de 120 millions d'euros, soit plus de la moitié de ce qui était prévu annuellement, c'est-à-dire 234 millions d'euros. Va-t-on reproduire cette injustice avec la compensation du revenu de solidarité active ? S'il demeure des incertitudes, il est clair que le risque est patent. Ce serait là un nouveau défaussement de l'Etat sur les collectivités locales, alors même qu'en période de crise, ce sont ces dernières qui sont désormais en première ligne pour prendre en charge les risques sociaux.

C'est pourquoi il est essentiel que l'Etat assume ses responsabilités en matière de solidarité et ses positions actuelles, je veux le répéter, nous inquiètent, que ce soit en matière de politique de la ville, avec des engagements qui demeurent incertains pour les quatorze quartiers parisiens, ou en matière de financement des associations, qui oeuvrent auprès des populations en difficulté.

Malgré tout, nous ferons face, et cette communication en atteste. Notre collectivité réaffirme son engagement en faveur de la solidarité avec de nouveaux objectifs et de nouveaux outils : actions en faveur de l'insertion par l'emploi, avec un Plan départemental d'insertion ambitieux, renforcement des dispositifs d'aide au logement, priorité donnée aux jeunes qui sont particulièrement fragiles.

Cette communication met tout d'abord en lumière les nouveaux objectifs que nous nous fixons en termes d'emploi. D'abord, dans le domaine de la formation, en offrant un nouveau programme de formations qualifiantes pour offrir de nouveaux débouchés dans les domaines qui demeurent aujourd'hui porteurs de perspectives d'emploi. Ensuite, par le soutien à la création d'entreprises, afin de permettre à ceux qui sont aujourd'hui exclus du marché du travail de créer leur propre emploi. Enfin, par l'augmentation du nombre de contrats aidés au sein de la Ville, car ce sont de bons outils pour maintenir des personnes dans l'emploi, lorsque la conjoncture est difficile.

Cette question fait l'objet d'un vœu que nous soumettons à cette séance.

Deuxièmement, le logement. Le logement demeure au cœur des préoccupations des Parisiens, puisque la part du budget qu'ils y consacrent y est significativement plus élevée que n'importe où en France. C'est pourquoi notre collectivité en a fait un des piliers de sa politique sociale.

Ainsi, la nouvelle allocation logement, qui entrera en vigueur à l'automne, offrira un soutien financier à ceux qui n'étaient pas encore aidés par les dispositifs que nous avons mis en place sous la précédente mandature. Cette nouvelle allocation permettra aux Parisiens, dont les dépenses de loyer excèdent 30 % de leurs ressources, de percevoir une allocation. Et de fait, ce sont 17.000 foyers qui sont concernés.

Enfin, notre collectivité est mobilisée pour soutenir les ménages qui rencontrent des difficultés pendant cette période de crise, que ce soit par le dispositif de microcrédit social, qui permet à tous l'accès au crédit, que ce soit par le Fonds de solidarité logement qui a concerné par moins de 21.000 ménages en 2008, aussi bien d'ailleurs catégories populaires que classes moyennes, que ce soit par les aides exceptionnelles d'urgence du C.A.S.-V.P. distribuées en mairies d'arrondissement.

Je veux d'ailleurs ici saluer l'engagement de leur réforme qui permettra une homogénéisation et une professionnalisation des modalités d'attribution, afin d'en faire un dispositif efficace et réactif pendant la crise.

Mes chers collègues, ce présent Conseil va une nouvelle fois faire la preuve du dynamisme de notre collectivité, qui multiplie les actions pour soutenir l'activité économique et protéger les Parisiens. Car, outre cette communication, nous allons être amenés à adopter des délibérations importantes.

Je citerai par exemple le partenariat avec l'association "Réseau entreprendre Paris", qui finance de jeunes créateurs d'entreprise en leur offrant de plus un accompagnement sur trois ans par des chefs d'entreprise ou des cadres dirigeants confirmés.

Je citerai également l'aide apportée par la Ville au fonctionnement de "Paris pionnière", premier incubateur parisien entièrement consacré au soutien des femmes créatrices d'entreprise dans le secteur des services innovants.

Je citerai enfin notre engagement pour l'économie sociale et solidaire, avec l'ambition de créer chaque année cinq structures d'insertion par l'activité économique en favorisant les activités d'utilité sociale ou environnementale ainsi que les services à la personne.

Mes chers collègues, pour conclure, je dirai simplement qu'à n'en pas douter, ce Conseil marquera une claire différenciation dans les politiques menées face à la crise.

A l'agitation désordonnée et contradictoire du Gouvernement, nous opposons une action opiniâtre et cohérente.

Au bouclier fiscal de la droite, qui avantage une minorité de privilégiés, nous préférons notre bouclier logement.

Et face aux inégalités croissantes, dénoncées une fois de plus par certains rapports récents, nous construisons une politique de solidarité active.

Sur ce terrain-là, sachez, Monsieur le Maire, que nous serons toujours présents.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous l'avez dit, et nous en faisons quotidiennement le constat, la dégradation de la situation économique a entraîné à Paris une hausse de 9,6 % du nombre de demandeurs d'emploi, et une hausse plus importante (+20 %) du nombre de demandes de R.M.I. Cette aggravation des difficultés sociales intervient alors que la Ville est confrontée à un désengagement massif de l'Etat.

En effet, depuis 2004, l'Etat a cumulé au titre des compensations pour le versement du R.M.I., une dette de près de 120 millions d'euros. Autant de moyens dont notre collectivité est privée pour assumer et amplifier son action en matière d'aide sociale. Et vous avez aussi évoqué la question du fonctionnement des centres sociaux, dont les moyens ont dramatiquement diminué.

Ce désengagement est inadmissible. Inadmissible, d'autant qu'il s'inscrit dans un contexte où avec l'effondrement des droits de mutation, la Ville voit baisser ses ressources fiscales et qu'il ne saurait être question de reporter ses difficultés sur les bénéficiaires des aides sociales, les plus fragiles d'entre les habitants de notre cité.

Le Gouvernement a également pris le risque d'aggraver les difficultés de nos concitoyens en désorganisant à la hâte les structures chargées d'y répondre.

La mise en place du R.S.A. s'annonçait problématique. Avec l'augmentation du nombre de personnes éligibles au R.M.I., elle posera des difficultés plus grandes encore aux personnels chargés d'instruire les demandes. De même, la fusion des ASSEDIC et de l'A.N.P.E. au sein du pôle emploi, décidée sans concertation, laisse les personnels sans moyen face à un afflux considérable de nouveaux demandeurs en même temps qu'aux difficultés liées à la réorganisation.

Cela dit, nous considérons avec vous que la Ville ne saurait arguer des déficiences de l'Etat pour se désintéresser du sort des Parisiens, et cette communication nous semble particulièrement opportune. Nous devons tout mettre en oeuvre pour anticiper sur la dégradation probable, pour une majorité de Parisiens, de leurs conditions de vie.

Ce sont aujourd'hui plus de 10.000 personnes qui vivent à Paris sans logement tandis qu'un foyer sur huit vit avec moins de 817 euros. L'appauvrissement et le sentiment de déclassement de la classe moyenne sont une réalité alors que les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres s'accroissent dans des proportions inquiétantes, que les jeunes sont durement touchés et parmi eux, doublement touchés, les jeunes handicapés.

Face à cette situation, vous l'avez dit clairement : pas un euro ne sera retiré pour les actions des Parisiens en difficulté. Nous nous en réjouissons mais nous nous interrogeons aussi. Cela signifie-t-il également que pas un euro ne sera ajouté ?

Si les difficultés sociales rencontrées par les Parisiens s'accroissent, il est nécessaire, non seulement de maintenir, mais aussi d'amplifier les moyens que nous devons mettre en oeuvre pour les aider à les affronter en faisant aussi preuve d'inventivité pour améliorer leur efficacité, deux pratiques que nous souhaiterions voir se développer.

Il convient donc de s'assurer que les moyens consentis bénéficient d'abord aux plus fragiles. Certaines des aides dispensées par la Ville de Paris le sont sans condition de ressources. Nous considérons que le contexte de crise sociale que nous connaissons impose une adaptation pour réorienter nos dispositifs d'aide vers les Parisiens qui en ont le plus besoin.

Dans cette optique, vous annoncez la création d'un observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion qui s'inspire largement de la proposition que nous avions faite en 2001 de la création d'un observatoire social à Paris. Mieux évaluer les besoins de nos concitoyens, mieux cibler notre politique de solidarité, permettra de s'adapter à l'urgence sociale, aux besoins des personnes, et aussi de renouveler les dispositifs.

Cette culture de l'évaluation par la mise en place d'un comité de vigilance doit rendre les dispositifs plus pertinents pour une mise en oeuvre qui devrait être plus transparente.

C'est pour cette raison que nous plaidons depuis plusieurs années pour la création d'un guichet unique à Paris qui permettrait de simplifier considérablement les démarches des Parisiens.

Vous le savez, ce sont souvent les plus pauvres qui, par méconnaissance, par méfiance de l'administration, ou par isolement, restent à l'écart de dispositifs d'aide auxquels ils pourraient prétendre.

Par ailleurs, Paris est l'une des villes les plus chères du monde, et qu'il s'agisse du logement ou des biens de consommation courante, les barèmes établis sont des barèmes nationaux et les minima sociaux y sont inadaptés. Un bénéficiaire du R.M.I. perçoit, si l'on y ajoute l'allocation logement, autour de 680 euros par mois. Qui oserait prétendre qu'il est possible de vivre décemment à Paris avec une telle somme ?

Nous avons proposé la création d'un revenu parisien universel qui permettrait à la Ville de compenser le surcoût de la vie dans notre Capitale. Ce revenu parisien universel pourrait être associé à la "carte fruits et légumes", dont nous avons développé l'idée lors de la campagne municipale, parce qu'elle était juste socialement, bonne pour l'environnement et pour la santé, et pertinente d'un point de vue économique, en favorisant la création d'emplois dans l'agriculture périurbaine francilienne et chez les détaillants de fruits et légumes. Sa mise en œuvre est complexe mais la crise rend sa mise en place encore plus urgente au moment où le pouvoir d'achat de nombre de nos concitoyens est touché de plein fouet.

Enfin, vous avez rappelé qu'avant de devenir économique et sociale, cette crise est financière. J'ajouterai qu'elle est aussi environnementale, et qu'elle marque l'échec d'une économie tournée uniquement vers le profit à court terme sans souci des conséquences.

Aussi, il ne s'agit pas seulement de parer à des difficultés temporaires en espérant que la croissance revienne et que tout puisse redémarrer comme avant. Nous sommes confrontés à une crise structurelle et de long terme qui appelle des réponses structurelles, des réponses de long terme, de nouvelles réponses.

Nous considérons que la solidarité n'est pas seulement le social, et que les politiques sociales sont indissociables de notre politique d'investissement. Nos investissements doivent eux aussi être adaptés à ce contexte difficile. Nous devons privilégier ceux qui sont générateurs d'emplois non délocalisables, qui réduisent la pression exercée sur notre environnement et qui améliorent les conditions de vie des Parisiens les plus démunis.

Pour répondre à l'urgence sociale tout en préparant l'économie de demain, celle de l'après-pétrole, la Ville se doit de développer l'économie sociale et solidaire.

Il y a pour cela les régies de quartier dont vous avez fait une priorité de la mandature. Il faut donner aux directions de la Ville des objectifs clairs et chiffrés pour qu'elles passent des marchés avec les régies, pour qu'elles consacrent un budget conséquent à ce type de marché et pour qu'enfin une ligne clairement identifiée leur soit consacrée dans les budgets de fonctionnement.

Il y a aussi les chantiers écoles, les chantiers d'insertion, outils de resocialisation, de formation, de retour à l'emploi.

Là également, l'Exécutif doit aller au-delà des principes généraux et donner des consignes claires aux directions pour identifier, selon un calendrier précis, les marchés qui pourraient être consacrés aux associations d'insertion, que ce soit dans les services d'accompagnement à la personne, du bâtiment ou encore les métiers de l'environnement.

Des partenariats entre ces associations et les écoles de la Ville doivent être établis pour proposer un parcours de réinsertion avec à la clef une formation qualifiante et la possibilité d'accéder à des emplois municipaux.

Les ressourceries constituent aussi un bon exemple des réalisations possibles de l'économie sociale et solidaire. Elles ont pour objectif la récupération, la valorisation et la revente d'objets mis au rebut.

Moins de gaspillage et de pollution pour la planète, plus d'économie pour le porte-monnaie des Parisiens ! Elles sont créatrices d'emplois locaux, socialement utiles et accordent une attention particulière à la qualification et à l'épanouissement de ces salariés.

A ce titre, les investissements consentis en faveur de l'économie sociale et solidaire doivent être augmentés.

En effet, l'E.S.S. est créatrice de lien social, de solidarité en même temps que de biens et de services collectifs. Elle apporte d'irremplaçables réponses à l'exclusion, à l'isolement, aux excès de l'individualisme et de la société marchande.

De même, nous en appelons à une accélération de l'effort prévu par le plan Climat en matière de rénovation thermique du parc social de logements parisiens.

Mieux isoler nos bâtiments c'est créer des emplois non délocalisables dans un secteur d'avenir et dont le développement en France a pris un retard considérable.

C'est aussi diminuer nos consommations d'énergie et nos émissions de CO2, c'est enfin réduire les factures des Parisiens, notamment pour les plus modestes qui consacrent une part particulièrement lourde de leur budget à se loger et à se chauffer.

Notre politique de solidarité doit donc s'inscrire dans ce double objectif de réduction des inégalités sociales et de développement durable.

Les plus démunis sont les premières victimes de la crise sociale comme de la crise environnementale. Paris doit tout mettre en œuvre pour les aider à affronter et dépasser ces crises.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs mois, la crise économique frappe l'Europe et la France. Ne soyons pas naïfs, Paris ne fait pas exception.

Si la comparaison avec d'autres villes françaises ou européennes est à son avantage, il n'y a aucune raison de croire au miracle, ce serait d'ailleurs une faute.

C'est un peu comme cet homme qui tombe d'un immeuble et répète pour se rassurer que jusqu'ici, tout va bien.

Non, jusqu'ici, tout ne va pas bien, le chômage progresse et le ralentissement économique est évident. En deux mois, vous l'avez dit tout à l'heure, janvier et février, il y a eu autant de suppressions d'emplois à Paris qu'en six mois en 2007 : 24 plans sociaux, soit 60 % d'augmentation par rapport au premier trimestre 2008.

L'écart se creuse entre les plus riches et les plus pauvres. Le pouvoir d'achat des uns est moribond, celui des autres florissant. Décidément, Nicolas SARKOZY est bien le Président du pouvoir d'achat, il avait seulement omis de nous préciser duquel.

On comprend d'ailleurs mieux sa diligence à protéger ce pouvoir d'achat là avec un bouclier fiscal. On nous dit d'ailleurs que cela ne représente rien. Cela représente tout de même 458 millions d'euros par an.

Cela représente tout juste ce qui pourrait être la contribution de l'État au financement de 76.000 nouveaux logements sociaux.

Au moins, les choses sont claires : quand les caisses de l'État sont vides, cela ne veut pas dire la même chose pour tout le monde, on voit bien quelles sont ses préférences.

Mais si le temps est au beau fixe pour certains, d'autres restent à la porte, au sens propre, une porte que l'on ferme quand ils cherchent un travail, une porte qu'on leur montre quand ils sont licenciés.

A Paris, malheureusement, les portes ont aussi leur importance, elles nous disent ce qu'il en est de notre ambition de rendre la Ville accessible à tous. Elles voient passer le cortège de ceux qui n'ont plus les moyens d'habiter dans la quatrième ville la plus chère de l'Union européenne. Elles voient le goutte-à-goutte désespérant d'une mixité sociale en danger.

A ceux qui se rassurent en disant que le ralentissement économique est moins fort ici qu'ailleurs, je veux répondre en les mettant en garde, ce n'est qu'un leurre. C'est en réalité faire bien peu de cas des Parisiens qui souffrent, de ceux qui perdent leur emploi, de ceux qui se serrent la ceinture, de ceux qui hésitent à aller chez le médecin ou qui ne peuvent plus payer leur loyer.

Paris n'a pas le choix, Monsieur le Maire, la Ville doit s'engager et nous accueillons votre communication comme signe de cet engagement.

Elle tombe à point nommé et met très justement l'accent sur les vraies priorités de ces temps de crise, car si l'on ne fait rien, des milliers de Parisiennes et de Parisiens seront exclus de l'emploi, de la santé, du logement et d'une alimentation saine.

A la logique du Gouvernement qui préfère soigner le confort de quelques-uns au mépris de tous les autres, Paris fait le choix de n'abandonner personne.

La solidarité n'est pas un mot creux, ce n'est pas une aumône, ce n'est pas la charité. Pour la Gauche, la solidarité, ce sont des droits et les droits ne se négocient pas.

La solidarité est une exigence, elle est au coeur de notre action, au coeur de notre conception de la politique. Les droits au logement, à la santé, à l'alimentation et à l'emploi sont des droits comme les autres, ils participent également de la dignité et de la liberté de chacun.

C'est pour cette raison que la mixité sociale et l'accès à la Ville doivent être la colonne vertébrale de notre action. Aujourd'hui, la négligence du Gouvernement permet à la crise de s'attaquer justement à cette colonne vertébrale, elle la casse en deux.

Plus que jamais, Paris a besoin d'un bouclier social. A l'heure où la précarité frappe si fort, la solidarité doit être la priorité des priorités en ce moment. C'est pourquoi le groupe communiste et élus du Parti de Gauche a proposé, dans le cadre de cette communication, une série de vœux.

En ce qui concerne le droit au logement, nous considérons qu'il faut faire plus encore. Plus que jamais, nous devons éviter les hôtels meublés et les solutions de fortune. Il est désespérant d'engraisser des marchands de sommeil, ces Thénardier des temps modernes, quand nous voulons secourir ceux qui dorment dehors.

C'est un scandale que nous souhaitons voir éradiqué d'ici la fin de la mandature, c'est d'ailleurs le sens de notre vœu qui vise à ce qu'aucune famille ne soit plus hébergée de manière durable dans un hôtel meublé d'ici 2014.

Il nous faut plus de logements, plus de maisons relais, plus de résidences sociales. Il nous faudrait aussi, c'est le sens d'un autre de nos vœux, donner un caractère de droit connexe local à l'allocation "Paris Logement" pour éviter qu'en fonction des variations des revenus des bénéficiaires du R.S.A., certaines familles se retrouvent éligibles à cette allocation un mois et inéligibles un autre.

Le logement, nous le savons, est la première étape d'une insertion ou d'une réinsertion. La menace, aujourd'hui, c'est qu'il devienne la première étape d'une exclusion, notamment avec la loi Boutin.

En ce qui concerne le droit au travail, vous l'avez dit Monsieur le Maire, il n'est plus possible que l'État ferme les yeux sur le manque de personnel du pôle emploi.

C'est quand même un comble de penser que l'État alimente lui-même les guichets du nouveau pôle emploi en procédant à des licenciements massifs dans le cadre de cette fusion.

Je veux le rassurer : il n'a pas besoin d'amorcer lui-même la pompe en créant du chômage tout seul.

Avec la mise en place du R.S.A. et les licenciements qui explosent, ce devrait être l'inverse. A Paris comme ailleurs, nous redoutons que la mise en place du R.S.A. conduise à développer le travail précaire, le temps partiel et encourage les bas salaires.

C'est pour cette raison que dans un autre vœu, nous demandons que le Département l'évalue au bout d'un an afin de dire la vérité aux Parisiens.

En ce qui concerne le droit à la santé, nous le savons, nos concitoyens sont sur le point de le perdre tout simplement. A l'occasion de la mise en place du microcrédit personnel, nous avons pu constater que 21 % de demandes correspondent à des demandes visant à affronter des dépenses de santé.

En somme, il s'agit de s'endetter pour se soigner, ni plus ni moins. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Maire interpelle vivement la Ministre de la Santé sur cette dérive, Ministre qui se réjouit peut-être que l'hôpital soit plus rentable, mais nous, nous serons en moins bonne santé.

En ce qui concerne le droit à l'alimentation, nous constatons depuis plusieurs mois que la crise et les inégalités grandissantes ont poussé un certain nombre de Parisiens à se tourner vers l'alimentation "low cost".

Nous voyons même se développer des marchés de la misère, je pense notamment au 18e arrondissement où l'on vend des denrées périmées.

Pourtant, nous le savons, une alimentation saine est une priorité de santé publique, c'est pourquoi nous souhaitons que la Ville mette en place, comme nous nous y étions engagés dans le cadre de la campagne municipale, un réseau de halles alimentaires, fruits et légumes.

La Ville de Paris dépense beaucoup d'argent, beaucoup d'énergie à mettre en place un bouclier social et c'est heureux. Cependant, ces droits doivent être mieux connus des Parisiens.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que des dispositifs spécifiques soient mis en place pour permettre aux Parisiens de connaître leurs droits et de les utiliser.

Paris n'a pas le choix, Monsieur le Maire. Elle n'a pas le choix et il est tout de même terrible de penser que l'État ne l'aide pas dans cette entreprise voire qu'il la freine.

La situation que nous connaissons aujourd'hui, nous la devons à une politique libérale assénée à coups de hache par ce Gouvernement et d'autres avant lui.

Nous la devons à ces années passées à creuser toujours un peu plus profond dans le cœur de notre protection sociale, à la recherche des profits maximum.

La trop fameuse moralisation du capitalisme dont le Président de la République nous rebat les oreilles n'y changera rien. C'est une promesse d'ivrogne ou de buveur de soda, c'est pareil.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il est regrettable que le Gouvernement s'empresse de trinquer à ses promesses. Au lieu de soutenir les catégories les plus vulnérables de la population, au lieu de les protéger, il se défausse.

Il se défausse sur les collectivités locales quand il reporte toujours plus sur elles le poids des politiques sociales, quand il les étouffe en ne payant pas ses dettes. C'est à croire qu'il tend un piège aux collectivités locales, comme s'il ne voulait pas qu'elles portent ce qu'il ne veut plus assumer lui-même.

Il se défausse sur chacun d'entre nous et, si possible, sur les plus fragiles, plutôt que d'exiger des efforts à ceux qui en ont vraiment les moyens.

Quand il propose, par exemple, de légiférer sur le travail le dimanche, quand il encourage le temps partiel, le Gouvernement demande en fait aux plus précaires de partager encore un peu plus leur précarité.

Je ne me fie pas aux promesses de ces grands groupes très rentables, comme le groupe PPR qui, d'une main, milite pour le travail le soir et le dimanche au nom de l'emploi et, de l'autre, engage un plan social de près de 2.000 personnes pour distribuer un peu plus de dividendes à ses actionnaires.

Promesse d'ivrogne, encore une fois !

Décidément, le capitalisme n'est pas "amendable", pour reprendre les termes d'un auteur que certains connaissent ici. A vouloir moraliser le vice, on le fait au prix de la vertu.

Nous avons de bonnes raisons de ne pas croire à ces promesses, nous les voyons ne pas se réaliser tous les jours à Paris. Au prétexte d'économies d'ailleurs, le Gouvernement va jusqu'à priver de moyens les associations et les structures qui pallient du mieux qu'elles peuvent les carences de ces politiques.

Alors, parce qu'il faut faire bonne figure à chaque nouvelle saison, le Gouvernement fait de grandes découvertes : l'hiver, c'était les sans-abri ; au printemps, c'était au tour des expulsions ; nous attendons tous l'été et la suite de ce feuilleton sinistre !

Dans cette atmosphère de comédie, il ne faut pas oublier que, pour bien des Parisiens, bien des Français, c'est une tragédie qui se joue et c'est dans ce cadre qu'il est insupportable que l'Etat ne rembourse pas la dette qu'il doit aux Parisiens et aux Parisiennes, ces 300 millions d'euros.

Nous proposons d'ailleurs, dans un vœu, que le Conseil de Paris décentralise l'une de ses séances, pourquoi pas devant le Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales, pour que le Gouvernement comprenne que les Parisiens réclament leur dû et qu'ils ne se laisseront pas faire.

Car son obsession, à ce Gouvernement, son obsession… de la poudre aux yeux, son volontarisme, du cautère sur jambe de bois, multiplie les embûches sur notre chemin.

Je sais, Monsieur le Maire, que face à ce Gouvernement, notre détermination est entière. C'est le sens de cette communication et nous l'approuvons pleinement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette crise que traverse le monde est aujourd'hui totale et, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre, l'économie mondiale va connaître une récession de 1,5 %. La France doit affronter des difficultés immenses et Paris est touchée de plein fouet par les conséquences immédiates de ce choc : chômage, baisse du pouvoir d'achat, avec ses conséquences pour le logement et le surendettement. Personne ne sait combien de temps elle durera ni jusqu'où elle ira, mais il y a une chose dont nous pouvons être certains, c'est que le monde est en train de changer et que nous devons préparer l'avenir, penser l'avenir, sans répéter le passé.

Et, Monsieur le Maire, force est de constater que ce n'est pas ce que vous faites.

Quelle est la mesure phare de votre budget 2009 ? Une augmentation massive de la fiscalité. Ça, c'est un vrai budget de combat ! Vous auriez pu au moins accepter, lors du débat budgétaire, notre proposition de limiter l'augmentation des impôts à 4,5 % et surtout de renoncer à la nouvelle taxe foncière départementale qui fait bondir cet impôt de plus de 50 % et qui ne sera pas sans répercussions sur les loyers et les charges des locataires. Mais non ! Vous persistez et donnez un véritable coup de massue fiscale aux contribuables parisiens dont le pouvoir d'achat est ainsi doublement affecté.

Cette crise, finalement, Monsieur le Maire, a eu le mérite de révéler deux des grandes faiblesses de votre gestion : le gaspillage et l'absence d'anticipation. Aujourd'hui, le résultat de cette politique qui n'a en rien préparé les finances de la Ville à une situation moins favorable, c'est la note salée que les Parisiens vont régler ; les Parisiens qui auraient sans doute préféré recevoir de votre part un courrier, à l'instar de celui que leur ont adressé Christine LAGARDE et Eric WOERTH, et qui annonce la réduction de leur impôt sur le revenu. En effet, les contribuables imposés en 2009 dans la tranche à 5,5 %...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… vont bénéficier d'une réduction exceptionnelle des deux tiers de leurs impôts, et ce, dès le mois de mai : à Paris - écoutez bien, Monsieur le Maire -, elle bénéficiera à 122.000 foyers.

Monsieur le Maire, nous attendions de votre majorité qu'elle nous fasse des propositions dès l'examen du budget 2009 en faveur de la relance de l'économie parisienne avec, par exemple, des incitations fiscales pour l'installation d'entreprises créatrices d'emploi. Eh bien, non, ces entreprises quittent Paris parce qu'elles sont assommées par la taxe professionnelle.

Votre première mandature a été marquée par la hausse des taxes indirectes, la seconde démarre par une augmentation brutale des impôts locaux directs. Ni plan de relance pour l'économie parisienne, ni plan d'économies pour revoir le train de vie de la Ville : Monsieur le Maire, vous avez à nouveau cédé à la culture de l'impôt. Dès lors, vous ne créez pas les conditions de la relance à Paris. Est-ce ainsi que vous exercez et assumez vos responsabilités de maire de la Capitale ? Paris devrait être un modèle de la relance et non celui à nouveau d'une fracture urbaine et sociale.

Quant à votre communication sur le logement, trois petites pages y sont consacrées, pourtant vous nous dites poursuivre la bataille du logement. Mais, Monsieur le Maire, quel est le terrain déjà conquis ? Quelles sont les offensives fortes et nouvelles en préparation pour faire face à la crise en ce domaine ? 117.000 demandeurs de logement social étaient en attente en 2008. C'est un gain, mais un gain peu glorieux de 4.000 nouveaux inscrits. Ainsi, depuis 2001, 30.000 ménages supplémentaires patientent.

Au lieu de lutter contre l'insuffisance de l'offre sociale ou privée, vous avez réglementé pour contraindre la surface constructible. Au lieu de viser la mixité sociale dans la Capitale, vous avez aggravé la disparité entre les ménages les plus aisés et les plus aidés, en oubliant au passage les classes moyennes.

Finalement, quelles sont ces mesures fortes et nouvelles que vous semblez vouloir nous annoncer ?

"Louer solidaire et sans risque", ce sont seulement 500 appartements qui seront touchés par ce dispositif au mieux sur six ans.

Quant à "Paris logement", il faudra m'expliquer, Monsieur le Maire, quel est le calcul que vous faites, puisque vous provisionnez en année pleine 2,6 millions pour ce dispositif qui devrait, semble-t-il, satisfaire 17.000 ménages. Or, il faudrait au moins 20 millions d'euros pour satisfaire ce dispositif.

Donc, vous le voyez, beaucoup d'annonces, beaucoup de saupoudrage, Monsieur le Maire, et finalement peu de réalité dans vos annonces.

Quant au R.S.A., enfin vous semblez vous y intéresser. Je me souviens finalement qu'en février dernier, vous étiez beaucoup plus que réservé quant à ce dispositif. Pourtant, son utilité n'est pas à démontrer, particulièrement en faveur des travailleurs pauvres, pour lesquels le R.S.A. va constituer un complément de ressources jusqu'à atteindre le niveau de revenu garanti et, sans parler de ce retour vers ce niveau garanti, il permettra également aux bénéficiaires des minima sociaux de reprendre une activité de façon beaucoup plus mieux encadrée.

Cela, Monsieur le Maire, notre groupe l'a toujours défendu dans cet hémicycle.

On regrettera évidemment vos sempiternelles inquiétudes concernant le financement du R.S.A. et votre leitmotiv quant à la dette de l'Etat. Je vous rappelle que les départements sont chargés de financer la part du R.S.A. correspondant au R.M.I. et à l'A.P.I. Par ailleurs, en dépit des explications répétées de Christine LAGARDE, lors du débat budgétaire, vous persistez à évoquer la supposée dette de l'Etat relative au R.M.I.

Les conditions, je vous le rappelle, Monsieur le Maire, du transfert et de la compensation du R.M.I. aux Conseils généraux se sont déroulées dans la plus grande transparence et à l'euro près. L'Etat a respecté ses obligations constitutionnelles à la lettre.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Pour Paris, ce sont 235 millions d'euros qui ont été versés au titre des compétences transférées depuis 2004. L'Etat est même allé, Monsieur le Maire - cela, vous oubliez de le dire ! -, au-delà, avec la mise en œuvre du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion à hauteur de 500 millions d'euros pour l'ensemble des départements.

Alors, cessez, Monsieur le Maire, de vous contenter de la routine dénonçant le pseudo-désengagement de l'Etat. Elle n'est qu'une façon pour vous de fuir vos responsabilités. Ce que les Parisiens attendent, ce que nous attendons, c'est que vous vous mettiez au travail, dans l'esprit de démocratie et de concertation que vous n'avez de cesse de prôner, afin de préparer l'après-crise, de faire de Paris une Ville-monde armée pour la compétition économique du 21e siècle. C'est cela, le Grand Paris ! C'est cela, l'ambition qui devrait vous animer ! C'est en tout cas celle du Président de la République et la nôtre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Toutes vos imprécations n'y pourront rien ! Les dettes de l'Etat vis-à-vis des départements, pas que le nôtre, de tous y compris ceux de droite… Et ce qui est le plus scandaleux, c'est qu'un Gouvernement - d'ailleurs je me demande si vous n'y apparteniez pas - a fait inscrire dans la Constitution l'obligation de rembourser les collectivités locales et que cette obligation constitutionnelle n'est pas respectée et que les collectivités locales n'ont pas le droit d'avoir des instruments…

M. Jean-François LAMOUR. - Bien sûr que si, elle est respectée !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez le raconter tant que vous voulez, je vous présenterai tous les Présidents de Conseils généraux de droite, de l'U.M.P. qui vous diront qu'elle n'est pas respectée et cela, cher Président, il faudra que vous en rendiez des comptes.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vous pouvez envoyer une lettre à 120.000 personnes, vous pouvez nous donner des leçons sur la fracture urbaine, cela va vous bien, vu les centres pour sans-abri dans le 5e arrondissement, mais sur les dettes de l'Etat vis-à-vis des Parisiens, je vous jure qu'en permanence, je ferai en sorte que vous rendiez des comptes !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je ne vois pas pourquoi mon dynamisme ne serait pas égal au vôtre.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE, qui est dynamique aussi d'ailleurs.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Si j'ai souhaité intervenir, dans le temps imparti à mon groupe, ce n'est ni en qualité d'adjointe, ni même en tant que 2e vice-présidente du C.A.S.-V.P. c'est tout simplement parce que je suis une élue de votre majorité, Monsieur le Maire. Cette majorité a une maison commune, "la Gauche", même si nos itinéraires à chacune et à chacun d'entre nous sont différents ils convergent vers un principe universel, celui de la solidarité.

Alors vous allez me dire, à Droite j'entends : "mais nous aussi nous faisons de la solidarité un objectif". Le Gouvernement va faire, va envisager de faire… mais rembourse surtout des sommes faramineuses aux classes les plus aisées. Pour ma part j'attends toujours que l'Etat respecte ses engagements annoncés en matière de prise en charge de la dépendance par la mise en œuvre d'un 5e risque qui se doit d'être solidaire entre les générations. Eh bien, je vais vous dire ce qui justement nous différencie.

Regardez dans cette communication et au-delà dans toutes les actions que nous menons, vous ne trouverez aucune décision qui dresse un pan de la population contre un autre. Quand nous parlons logement, nous prenons en compte tous ceux qui rencontrent un problème, que celui-ci soit lié à des difficultés financières, à des dépendances physiques. Que l'on soit jeune ou vieux, homme ou femme, la crise touche tout le monde de plein fouet et la grandeur d'une vision politique est d'y répondre en ne laissant personne de côté, en ne discriminant pas.

C'est en ce sens que la politique de solidarité menée par la collectivité parisienne, en s'affichant comme globale, car s'appliquant à tous les secteurs de la vie des citoyens, est différente de celle affichée par le Gouvernement et le Président de la République.

En effet, nos décisions ne sont pas prises en fonction d'un évènement ou de la révélation d'un sondage… Quand le nombre de chômeurs explose, on ne joue pas l'emploi des vieux contre celui des jeunes, on fait les deux et on se donne les moyens d'aller vers ceux qui en sont les plus éloignés, les R.M.istes, les seniors rejetés comme des kleenex à 55 ans, voire 50 ans, les jeunes des quartiers politique de la ville. A ce sujet, belle annonce que le plan d'action en faveur des jeunes, annoncé par le Président de la République à grand renfort de publicité mais quid du désengagement de l'Etat justement dans ces quartiers où vivent ces jeunes et leurs familles ?

Vous l'aurez compris, je suis en plein accord avec la communication que vous proposez aujourd'hui mais plus encore permettez moi d'être fière d'accompagner cette politique volontariste et profondément humaniste que vous souhaitez installer durablement malgré la crise.

Au début de mon intervention, je vous faisais part de mon souhait de m'exprimer en tant qu'élue, or je réalise que c'est surtout la citoyenne qui s'exprime ; Car voyez-vous quand on passe à l'heure de la fermeture des marchés parisiens et que l'on voit des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes, des vieux, des actifs, des inactifs, des retraités, des étudiants,ramasser des fruits et des légumes jetés à même le sol, quand on voit le succès rencontré par les magasins vendant des produits dont les dates limites de vente sont atteintes voire dépassées, on se dit que décidément, quelque chose ne va pas dans notre pays. Oui définitivement, la Droite et la Gauche ce n'est pas la même chose.

A Droite le bouclier fiscal, à Gauche, la solidarité dans ce qu'elle a d'universel.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la communication que vous nous proposez aujourd'hui aurait pu être un discours de transition, de réajustement, entre le budget de décembre 2008 et le budget rectificatif tant attendu de juin.

Lors de l'examen du document d'étape du P.D.I. en juillet dernier, nous nous étions félicités des résultats encourageants, marquant un recul de 6 % du nombre d'allocataires parisiens du R.M.I. entre 2007 et 2008.

Depuis, une hausse de 22 % du nombre de dépôts de dossiers entre janvier 2008 et janvier 2009 est à déplorer. Au premier trimestre 2009, il s'agit d'une augmentation de 4.140 personnes nouvelles concernées. Est-ce seulement, pour Paris, les premiers effets de la crise économique ?

Si nous partageons vos priorités et votre motivation à mieux coordonner l'action publique, la communication d'aujourd'hui ne nous semble pas avoir l'envergure suffisante face aux nouvelles contraintes qu'impose la crise et n'ajoute rien aux précédentes délibérations, notamment celles de février sur le Plan Départemental d'Insertion 2009.

Nous attendions une réponse nouvelle, des mesures exceptionnelles adaptées aux ravages du chômage, à la précarité et aux situations d'exclusion qui frappent Paris. Nous attendions de véritables propositions innovantes, voire expérimentales, et non un catalogue, inventaire parfois désordonné de votre bonne volonté. Nous savons les difficultés de la mission.

Malgré des moyens même conséquents, malgré le renforcement des marchés d'accompagnement pour un accès direct à l'emploi, malgré le soutien à la création d'entreprises, la multiplication des forums pour l'emploi, autant d'initiatives que nous saluons, les objectifs seront difficiles à atteindre, car au risque de me répéter, la création d'emploi, cela ne se décrète pas ; il faut de la confiance en l'avenir, une culture entreprenariale et surtout le retour de la croissance.

A l'instar d'Issy-les-Moulineaux et de son Maire, André SANTINI, Paris doit attirer et retenir les entreprises et les entrepreneurs, en plus de mettre en place des solutions de secours provisoires.

Je reprends le classement 2009 des villes européennes préférées des entrepreneurs qui est alarmant, même si le dernier classement Ernst & Young donnait une image plus positive de Paris. Paris se classe 33e sur les 37 métropoles européennes en matière d'attractivité pour la création d'entreprise. Au-delà des concurrentes européennes historiques Lille, Lyon, Marseille devancent Paris. Paris est 33e pour ses dispositifs, 34e pour le poste création, 28e pour le financement de projets, 29e pour l'environnement qu'elle propose.

Vous vous interrogez sur la mise en place du R.S.A. et sur la compensation financière de l'Etat.

Le groupe Centre et Indépendants approuve totalement le principe de l'insertion par et dans l'activité économique des allocataires du R.S.A. A compter de juin 2009, il permet aux personnes éloignées de l'emploi de percevoir un revenu lié au travail, plutôt qu'un revenu de solidarité, et d'acquérir une qualification et une expérience professionnelle qui leur permettront, à terme, de reprendre une activité.

Nous validons le principe d'augmenter l'offre d'insertion par la commande publique, nous prenons acte de la mobilisation de la Ville vers les jeunes, les femmes, les artistes. Même Paris Plage 2009 sera axée sur la solidarité. Mais est-ce vraiment à la hauteur des enjeux ?

Nous notons votre volonté d'établir un équilibre territorial au sein de notre collectivité et formons le vœu que les quartiers de l'Ouest parisien, trop souvent stigmatisés comme privilégiés, ne seront pas les laissés pour compte des politiques parisiennes de solidarité.

Nous renouvelons notre soutien au marché d'accès direct à l'emploi en partenariat avec "Manpower" et "Adecco" et nous vous encourageons à multiplier ces initiatives. Nous croyons à l'économie sociale et solidaire comme outil efficace, mais nous aurions espéré davantage de votre volonté de rendre indissociables les politiques sociales de véritables initiatives d'ordre proprement économique liées à l'investissement, au soutien aux entreprises, pour reprendre vos propos.

Enfin, votre volonté d'établir une culture d'évaluation nous semble indispensable et bienvenue pour rationaliser les méthodes, redéfinir les modes de fonctionnement et particulièrement les modalités d'attribution des aides et subventions.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne voudrais pas conclure sans saluer l'initiative de Christian SAUTTER d'avoir convoqué fin mars le comité parisien pour l'emploi. Ce rendez-vous de tous les acteurs a été stimulant et nous lui sommes gré de nous y avoir associés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne regrette pas que vous ayez dépassé votre temps de parole !

La parole est à M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Mes chers collègues, c'est d'abord comme maire d'arrondissement et comme maire d'un arrondissement populaire du Nord-Est parisien que je souhaite vous féliciter, Monsieur le Maire, pour votre communication.

C'est désormais quotidiennement que nous sommes confrontés à des exemples concrets de cette crise d'abord financière, ensuite économique et aujourd'hui sociale, car touchant d'abord les plus fragiles d'entre nous.

Cette crise, les Français et les Parisiens la subissent doublement, puisque la récente crise financière mondiale ne fait qu'aggraver une situation économique et sociale française calamiteuse depuis plusieurs années. C'est, en quelque sorte, le double effet SARKOZY, le double effet du tout libéral économique et du chacun pour soi !

Quelle indécence, en effet, de se parer tardivement des vertus de la social-démocratie et de l'économie régulée après n'avoir rien fait depuis sept ans pour assurer la cohésion et la justice sociale dans notre pays, pour avoir privilégié ses amis privilégiés par un bouclier fiscal injuste et coûteux au lieu d'engager une politique de soutien à la croissance au service de l'emploi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Dans le 18e arrondissement, l'effet le plus spectaculaire de cette crise est sans doute le développement très rapide de véritables marchés de la misère. En marge de phénomènes plus anciens de vente à la sauvette, ce sont plusieurs milliers de personnes qui, porte Montmartre ou à Barbès, vendent à même le sol des objets récupérés ou de la nourriture, périmée ou en passe de l'être, sans aucune garantie sanitaire. Ces phénomènes de vente de denrées périssables se rencontrent à d'autres endroits de Paris et se développent à vitesse grand V.

La Ville, vous venez de le dire, Monsieur le Maire, se mobilise, et je me réjouis des mesures annoncées pour aider ces populations. Mais si la Ville doit prendre, et prendra, je le sais, toute sa part de la solidarité, elle ne pourra pas palier tous les désengagements de l'Etat.

Parmi les personnes contraintes de vendre des produits alimentaires, on trouve de petits retraités, des vieux migrants de la première génération, des mères célibataires. Tous nos efforts seront vains si rien n'est fait au niveau gouvernemental pour aider ces personnes plongées dans la misère, faute de revenus suffisants.

Concrètement, avec l'aide de la Ville de Paris et notre soutien attentif, Monsieur le Maire, nous travaillons à la mise en place d'une coopérative de biffins, chiffonniers, récupérateurs de la porte Montmartre, qui devrait permettre d'organiser ce qui doit l'être, et uniquement cela, tout en proposant un accompagnement social et un parcours d'insertion à celles et ceux qui le souhaitent, le tout dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

Quand je dis que nous n'organiserons que ce qui doit l'être, je veux préciser que je ne cautionnerais jamais un libéralisme de la misère. Tendre la main à des exclus, des sans domicile fixe en réglementant et organisant leur activité jusque-là informelle de récupération, tout en proposant une offre sociale, oui ! Se laver les mains de cette misère en laissant se développer un système de la débrouille entre pauvres, non !

Je veux donc ici saluer votre engagement fort et déterminé, Monsieur le Maire. Et je pense pouvoir dire que nous serons en mesure, d'ici quelques semaines, d'annoncer plus précisément ce dispositif et son calendrier. Mais dès qu'il sera en place, il faut aussi avoir le courage de dire que nous ne tolérerons pas ces phénomènes de vente à la sauvette, intenables pour les riverains, les locataires modestes des logements H.L.M., eux aussi durement touchés par la crise.

Le 18e arrondissement est également, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'arrondissement le plus concerné par les hébergements d'urgence en hôtels meublés. C'est un sujet au cœur des préoccupations de la Municipalité.

Le 18e compte à lui seul plus de 12.000 demandeurs en attente de logement social, dont plus de la moitié relève de l'urgence sociale. Même si le 18e est exemplaire en matière de construction de logements, plus de 1.000 logements sociaux financés en 2008 et nous continuerons sur ce rythme pendant toute la mandature, et même si nous arrivons au seuil des 20 % de logements sociaux de la loi S.R.U., et nous irons au-delà bien sûr, nous ne parvenons pas à faire face à toutes les demandes urgentes.

Nous avons entamé, comme dans les autres arrondissements de Paris, un plan ambitieux de construction de maisons relais, de résidences sociales, de résidences pour jeunes travailleurs, de résidences étudiantes, de résidences pour vieux migrants. Malgré tout cela, le 18e arrondissement concentre aujourd'hui près de 25 % d'hébergement social en hôtel, ce qui représente concrètement plus de trois cents familles qui résident à ce jour dans ces hôtels.

C'est pourquoi je veux vous remercier, Monsieur le Maire, d'avoir choisi notre arrondissement comme pilote pour l'application d'une nouvelle charte qualité des hôtels et un meilleur contrôle des réservations du Samu social. Nous sommes entièrement mobilisés pour la réussite de ce projet et nous organiserons, à la rentrée prochaine, des états généraux de l'hébergement d'urgence.

Il faut sortir de ces situations et continuer les préemptions de ces hôtels insalubres et indignes, mais il faut aussi agir en responsabilité et travailler à une bonne répartition de petites structures de taille humaine et bien intégrées dans la Ville entre tous les arrondissements. Là aussi, nos efforts seraient vains si l'Etat continuait à faire exactement le contraire, en concentrant cette misère qu'il ne saurait voir aux portes de Paris.

Dans le 18e, l'Etat a installé en 2004, pour une durée provisoire de deux ans à l'époque, un centre d'hébergement pour demandeurs d'asile. Aujourd'hui, ce provisoire dure et s'amplifie, puisque les capacités d'accueil ont même été augmentées cet hiver, dans ce que j'appelle le nouveau Sangatte.

Depuis la fermeture précipitée et improvisée de ce centre de Sangatte par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Paris est devenu le nouveau Sangatte et mon collègue Rémi FÉRAUD, accueillant dans son arrondissement ces populations, il connaît la même chose que nous dans le 18e et on sait à quel point une structure comme l'ancienne boulangerie industrielle des armées provoque une situation inhumaine.

Nous devons rester vigilants et nous opposer à la volonté du Gouvernement de rejeter aux portes de Paris des populations en grande difficulté, dans des structures indignes, sans concertation et au mépris de nos grands projets d'aménagement urbain.

En conclusion, mes chers collègues, Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous réjouir de ces actions que nous engageons pour protéger les Parisiens les plus exposés aux effets de la crise. Monsieur le Maire, Paris se mobilise et vous pouvez compter sur nous pour déployer dans les arrondissements cette politique volontariste qui est la vôtre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Inutile de vous dire à quel point je suis d'accord, je me sens engagé.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est normal, j'appartiens à l'équipe de Daniel VAILLANT dans le 18e arrondissement. Cela a l'air de vous choquer.

M. Jean-François LAMOUR. - Pas du tout, on va verser une larme !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous savez, avec le temps, la fidélité à des endroits, des quartiers de Paris, des personnes…

Félicitations à l'équipe de volley championne de France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de poursuivre ce débat, mes chers collègues, je tiens à exprimer notre fierté et vous associer absolument tous aux félicitations que j'ai adressées hier soir à notre équipe de volley, qui est une fois de plus championne de France !

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

2009, SG 146 - Communication de M. le Maire de Paris sur les politiques de solidarité face à la crise (suite).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Rachida DATI. J'ai créé l'ambiance !

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, plus que jamais, la solidarité est une nécessité et elle doit être au cœur de notre action à Paris.

A Paris, pour traiter les questions sociales, le bon échelon, on considère que c'est l'arrondissement. C'est particulièrement le cas pour les aides exceptionnelles qui sont, comme vous le savez, attribuées par le comité de gestion du Centre d'action sociale de chaque arrondissement.

La mairie d'arrondissement est un point de contact direct avec les personnes en difficulté. Monsieur le Maire, je souhaite au nom du groupe U.M.P.P.A. faire deux observations sur votre communication.

Tout d'abord, nous ne sommes pas favorables à la professionnalisation de l'attribution des aides exceptionnelles, puisque le bénévolat au service des personnes en détresse est un engagement citoyen, essentiel pour la vie de notre société, et nous trouvons regrettable de vouloir fonctionnariser ce rôle. Même si le système actuel présente de nombreux avantages, il demeure perfectible.

Les bénévoles sont des habitants qui sont au fait de la réalité du terrain, des Parisiens au service d'autres Parisiens. D'ailleurs, les bénévoles s'engagent par écrit à une totale neutralité politique et religieuse, et à ne pas formuler de jugements fondés sur une quelconque forme de discrimination.

Les administrateurs bénévoles sont essentiellement des personnes retraitées. Je pense également à la place que l'on peut accorder aux jeunes. Beaucoup de jeunes veulent s'engager au service des autres. La professionnalisation des interventions exclue l'engagement de ces jeunes. A nous de trouver donc un dispositif qui permet de former ces jeunes et de les associer à notre politique sociale.

J'ajoute enfin que la professionnalisation aura un coût. Alors même que les aides exceptionnelles ne représentent que 7 millions d'euros, cette professionnalisation, évidemment, augmentera ce coût.

Je ne suis pas non plus favorable à la centralisation des services sociaux, puisque l'extrême centralisation des services sociaux crée un cloisonnement sur le terrain, qui nuit à la mise en relation des acteurs.

Les élus d'arrondissement, délégués aux affaires sociales, sont quotidiennement au contact de la population et des réalités. Ils savent activer et animer les réseaux de solidarité, notamment avec le secteur privé associatif.

Le groupe U.M.P.P.A. souhaite que les mairies d'arrondissement soient le pivot de la politique sociale territorialisée que vous évoquez. Ce serait l'occasion de mettre en œuvre le copilotage que vous défendez si souvent entre mairies d'arrondissement et services administratifs.

Le premier exemple : le fonctionnement des Centres d'action sociale. Les directeurs des sections d'arrondissement du Centre d'action sociale ne sont pas tenus d'informer les mairies ni même de les associer aux animations, aux actions et aux projets qu'ils entreprennent. Réciproquement, il est parfois difficile aux maires d'arrondissement d'impliquer le Centre d'action sociale dans leurs projets sociaux. On ne peut que le regretter.

Le deuxième exemple est l'attribution des places en résidence pour personnes âgées, qui est totalement gérée par l'administration de la Ville de Paris, comme vous l'envisagez d'ailleurs pour les aides exceptionnelles. Toutes les mairies d'arrondissement dénoncent ce système qui déplace de nombreuses personnes âgées souhaitant demeurer ou rester là où elles ont vécu. Nous souhaitons que ces attributions soient transparentes et que les mairies d'arrondissement disposent d'un contingent de places à attribuer dans les résidences de leur territoire.

En conclusion, notre politique en matière sociale, c'est davantage d'initiatives pour les maires d'arrondissement, comme vous vous y étiez engagé, Monsieur le Maire.

Le groupe U.M.P.P.A. pense qu'il faut désormais rationaliser les structures d'aide sociale. Paris est à la fois une ville et un département, avec une entité communale, le Centre d'action sociale, et une entité départementale. Des synergies sont certainement possibles et des gains sont à effectuer entre ces deux entités.

Je regrette que certaines orientations visent à éloigner les mairies d'arrondissement pour tout centraliser alors que Paris est une mosaïque. Chaque territoire a ses problèmes, mais également ses atouts. Je pense que vous serez d'accord, Monsieur le Maire, pour que le système d'aide sociale parisien soit repensé, réformé, rationalisé, surtout en cette période de crise, car les Parisiens en ont véritablement besoin.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Dominique BERTINOTTI.

Mme Dominique BERTINOTTI, maire du 4e arrondissement. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où un nombre croissant de Parisiens se trouve fragilisé par la crise économique, la Ville de Paris, au travers de la communication du Maire de Paris, réaffirme, et nous nous en félicitons, l'exigence de solidarité comme rempart à la fragmentation sociale qui menace notre société.

Il est plus que jamais nécessaire d'imaginer la façon dont nous pouvons rendre encore plus efficaces nos services sociaux, comment améliorer leur qualité d'accueil et de prise en charge, comment notre politique de solidarité peut se rapprocher des citoyens, gagner en pertinence, en lisibilité, et en efficacité.

Permettez-moi de prendre trois exemples pour répondre à ces interrogations : la lutte contre l'exclusion ; l'insertion par le travail ; l'impératif d'une gouvernance renouvelée des services sociaux.

La lutte contre l'exclusion. Nous savons combien les politiques de lutte contre l'exclusion sont d'autant plus efficaces qu'elles sont au plus près des exclus. Notre expérience depuis plus de cinq ans à travers l'organisation du plan "Grand froid" et des repas mensuels en mairie à destination des sans domicile fixe établis dans notre arrondissement nous conduit à dégager de premiers enseignements.

Premièrement, si l'on veut se doter des possibilités de sortir un S.D.F. de la rue, c'est d'abord en le considérant dans sa globalité. Plus on parviendra à unifier les mesures de lutte contre l'exclusion, moins la personne se sentira perdue et dispersée, car aujourd'hui le plus grand obstacle à sa réinsertion tient à l'éclatement des services susceptibles de l'aider.

Deuxième enseignement, c'est la capacité à organiser un suivi personnalisé, certes coûteux en temps, en énergie, en personnel et en disponibilité, mais gage d'une possible réinsertion.

Troisième enseignement, c'est enfin l'accompagnement régulier, non seulement pendant, mais après l'expérience de la rue, qui garantit la pérennité de la réinsertion.

De ce constat, ressortent plusieurs pistes d'action. Tout d'abord utiliser les services sociaux ressources de l'arrondissement pour inscrire l'aide aux plus démunis dans un cadre de proximité et, à cet effet, je tiens à remercier tout particulièrement l'implication d'Olga TROSTIANSKY en ce sens.

Deuxièmement, se doter des moyens de la réalisation d'un parcours résidentiel allant du centre d'hébergement d'urgence au logement social en passant par la résidence sociale. L'active politique de préemption menée par la Ville de Paris commence à nous permettre d'y parvenir.

Enfin, avoir une action continue sur l'année, en particulier l'été, période tout autant difficile et mortifère pour les S.D.F.

Le deuxième exemple a trait au parcours d'insertion à travers l'action de régie de quartier, car l'insertion doit être un horizon concret pour toute politique publique.

Depuis deux ans, une régie de quartier intervient dans le 3e arrondissement et va étendre son action dans le 4e. Forte de 15 salariés qui ont retrouvé le chemin de l'emploi, son travail s'inscrit dans la construction d'une ville durable en associant démarche environnementale et démarche sociale. Démarche environnementale, par exemple dans la collecte et le recyclage de déchets électroniques et électriques ; démarche sociale à travers l'agrément prochain, je l'espère, de "services à la personne", qui constituera une des réponses nécessaires face au vieillissement de la population.

Dernier élément : l'efficacité d'une politique de solidarité ne peut se concevoir sans une gouvernance modernisée des services sociaux.

L'état-providence mis en place en 1945 est aujourd'hui en crise. Il a su apporter d'innombrables progrès en créant un système général de protection contre les risques mutualisés de l'existence - maladie, retraite, chômage vieillesse -, généralisé à toute la population, fidèle en cela à la volonté de Pierre Laroque, qui disait "lever pour tous les travailleurs et leur famille l'incertitude du lendemain".

Mais ce système a été bâti pour répondre à des problèmes qui ne se posent plus aujourd'hui dans les mêmes termes. La pauvreté a changé de visage, touchant de nouvelles catégories de personnes, et notamment les jeunes, les familles monoparentales, les personnes sans qualification professionnelle, sans oublier les retraités aux faibles pensions.

Les risques ont également changé de nature, et face à un Etat-providence qui n'est plus totalement capable d'être correcteur d'inégalités, il nous faut y apporter des réformes qui ne passeront ni par la privatisation, ni par l'immobilisme.

La Ville de Paris prend toute sa part dans cet ambitieux projet et c'est à son honneur, mais l'Etat doit aussi assumer ses responsabilités, ayant trop tendance aujourd'hui à se défausser sur les collectivités.

La réflexion sur la gouvernance des services sociaux est un des instruments de la réforme. Il nous faut passer d'un système distributeur à un système mettant la personne au cœur du modèle social.

Le manque de lisibilité des structures sociales par nos concitoyens peut trouver une réponse dans la création d'un guichet unique social.

Construire un parcours cohérent pour le demandeur, mettre en place un suivi personnalisé au travers d'un référent unique pour mettre fin à l'atomisation entre différents services, le paradoxe du modèle social actuel est qu'il génère l'idée qu'on crée une population d'assistés dont l'exclusion se pérennise, mais n'en déplaise à la Droite, la faute n'en incombe pas aux bénéficiaires mais bien à une machine sociale qui s'est progressivement enrayée, les fondements du contrat social de 1945 ayant profondément évolué.

Désormais, à l'indivisibilité de la personne, doit s'allier l'indivisibilité des droits. C'est dans ce cadre que s'insèrent nos actions dans le 4e, tant celles concernant les sans domicile fixe que celles concernant les enfants sans papiers que nous menons avec les associations, avec des bénévoles venant de différents horizons, expression de leur attachement très fort à la solidarité, à la fraternité, le meilleur moyen d'articuler les responsabilités individuelles et sociales.

Merci, chers collègues.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois vous le dire très sincèrement, et surtout sans aucun esprit polémique : lorsque j'ai lu votre communication sur les politiques de solidarité face à la crise et vos propositions sur le volet emploi, j'ai été vraiment déçu.

En effet, je m'attendais à un véritable plan pour l'emploi à l'échelle d'une ville qui est la capitale de la France. Je n'ai vu d'une part qu'une critique systématique de la politique du Gouvernement, critique non pas positive mais totalement politicienne et, d'autre part, une série de mesures trop imprécises, peu innovantes, pour être clair, souvent anecdotiques et en tout cas, pas à la hauteur des enjeux de ce grand défi que représente l'emploi.

Oui, mes chers collègues, nous pouvons parler de l'emploi comme d'un grand défi pour notre Capitale et pour notre pays.

L'emploi, car c'est bien de cela qu'il s'agit, est la priorité des priorités.

Nous le savons tous très bien : une personne qui rentre dans un emploi durable est une personne qui reprend confiance en elle, qui reparle d'avenir et qui se sent utile à la collectivité. C'est aussi bien souvent et plus généralement une famille qui retrouve confiance. C'est un nouvel état d'esprit, c'est un comportement qui se modifie.

Tout cela ne peut se faire sans une solidarité sans failles et sans une mobilisation dynamique de tous : l'Etat comme les collectivités territoriales.

Vous parlez de solidarité, Monsieur le Maire, eh bien, c'est au moment où la crise économique et financière fait rage que tous, nous devons être solidaires et derrière le Gouvernement.

Au lieu de cela, vous critiquez petitement. Les solutions que vous proposez s'apparentent à du saupoudrage et surtout, s'appuient sur des chiffres qui ne correspondent pas à la réalité. N'est-ce pas pour masquer une politique irresponsable et décourageante vis-à-vis des forces économiques que vous menez depuis 2001 ? On peut se poser la question.

En tout cas, si on reprend les tableaux de bord publiés en mars 2009 par le Centre d'observation de la C.C.I.P. et coproduits par l'Agence régionale de développement dépendant du Conseil régional, présidé par votre ami Jean-Paul HUCHON, on s'aperçoit que ces tableaux font état d'un taux de chômage francilien de 6,8 % et non, comme vous le dîtes dans votre communication, de 10,6 % et d'un taux de chômage parisien de 7,6 % et non de 7,4 %.

Au passage, on ne peut que déplorer que le taux de chômage de Paris se situe toujours au-dessus de la moyenne régionale, avec la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise.

Venons en maintenant aux solutions pour l'emploi que vous préconisez. Après nous avoir présenté il y a quelques mois un Plan d'insertion départemental peu volontariste et surtout ne s'attaquant pas aux racines du mal, aujourd'hui, de nouvelles mesures apparaissent, toujours aussi peu attractives et surtout très imprécises.

Si vous le voulez bien, j'en prendrais deux exemples significatifs. Vous annoncez la création d'un Observatoire parisien de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. Un observatoire de plus.

Voilà, mes chers collègues, une mesure qui va permettre de créer beaucoup d'emplois, je vous laisse juges.

Un autre exemple, et là permettez-moi de vous dire : de qui se moque-t-on quand vous annoncez l'embauche de personnes pour "Paris Plage" en nous faisant croire que cela correspond à de véritables emplois ?

Quand on sait que cette manifestation dure un mois, on peut penser que ce n'est pas avec ce genre de contrats précaires, que vous dénoncez avec vos amis politiques par ailleurs, que les personnes en insertion vont pouvoir retrouver une vie digne à travers un emploi stable.

Enfin, vous vous glorifiez presque de la mise en œuvre du R.S.A. Croyez bien que nous nous en réjouissons, mais cette mesure correspond purement et simplement à l'application de la loi.

Vous n'y êtes strictement pour rien, vous le savez bien. Le R.S.A. voulu par François FILLON et Martin HIRSCH, vos amis politiques au Parlement l'ont combattu, pire, ils ne l'ont pas voté alors que cette loi est reconnue par tous comme une avancée majeure pour combattre la pauvreté.

Au passage, vous vous permettez de faire un procès d'intention au Gouvernement concernant "Pôle emploi", issu de la fusion A.N.P.E.-ASSEDIC et des problèmes qui pourraient apparaître pour l'accueil de personnes en difficulté par cet organisme moderne.

Certes, la mise en place de "Pôle emploi" pose quelques problèmes en termes d'organisation. Je vous rappelle tout de même que "Pôle emploi" rassemble 45.000 agents : 30.000 de l'A.N.P.E. et 15.000 de l'ASSEDIC dont l'histoire, la culture, le statut et les pratiques professionnelles sont très différents.

De plus, Nicolas SARKOZY a annoncé dernièrement le renforcement de "Pôle emploi" par le recrutement de 1.800 agents supplémentaires. N'oublions pas non plus les 950 salariés de l'A.F.P.A. qui vont très prochainement être transférés à "Pôle emploi".

Vous ne pouvez pas non plus ignorer que le contexte économique et social actuel est peu favorable, avouez tout de même que ce n'était pas un exercice facile.

De plus, personne aujourd'hui ne peut prétendre que cette réforme importante et nécessaire du service public de l'emploi n'aurait pas dû être faite.

Elle aurait dû être faite il y a 20 ans, d'ailleurs une majorité de pays européens l'ont mise en place depuis longtemps.

Au lieu de critiquer, faisons en sorte tous ensemble que cela marche le mieux possible et de grâce, Monsieur le Maire, pas de procès d'intention.

En tout cas, au groupe U.M.P., sachez que nous faisons entièrement confiance à Christian CHARPY, le directeur général de "Pôle emploi", pour mener à son terme cette mission que le Gouvernement de François FILLON lui a confié.

Enfin, vous nous dites que les cinq missions locales parisiennes seront mobilisées pour orienter les jeunes vers l'emploi. Je vous signale à toutes fins utiles que c'est déjà le cas depuis bien longtemps, notamment depuis 2005, dans le cadre du plan "BORLOO" de cohésion sociale qui a permis le recrutement au niveau national de 2.000 conseillers supplémentaires, spécifiquement dédiés pour l'emploi.

Paris a eu toute sa part. D'ailleurs, vous seriez bien inspiré, Monsieur le Maire, de faire le même effort que l'Etat en mettant des moyens financiers supplémentaires pour les missions locales afin qu'elles puissent recruter de nouveaux conseillers.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Cela aurait le mérite de faire baisser le nombre de jeunes suivis par conseiller, ainsi les jeunes Parisiens seraient encore mieux accompagnés par les missions locales vers l'emploi durable.

Voilà ce que l'on peut dire de votre communication qui n'est en réalité qu'un effet d'annonce, mais qui ne correspond sûrement pas, comme vous tentez de le faire croire, au véritable plan pour l'emploi que les Parisiens étaient en droit d'attendre.

A côté de la politique dynamique et concrète mise en place par le Gouvernement de François FILLON et plus particulièrement par Laurent WAUQUIEZ pour lutter contre les effets de la crise en matière d'emploi, ce catalogue à la Prévert que vous nous présentez aujourd'hui montre un manque cruel d'ambition et de volonté pour faire en sorte que les personnes en insertion puissent bénéficier d'une aide véritable afin qu'elles accèdent à un emploi stable et de qualité.

En réalité, même si la crise est là, nous payons, et les personnes en difficulté encore plus, le déclin lent de l'économie parisienne provoqué par votre politique qui ne s'inscrit en rien dans la stratégie d'avenir et de développement économique esquissée par Nicolas SARKOZY dans son projet du Grand Paris pour faire de notre Capitale une ville monde, soucieuse de ne laisser personne au bout du chemin.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si je vous ai bien compris, la politique de solidarité du Gouvernement est parfaite et la notre est nulle.

C'est comme cela qu'il fallait le comprendre.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est tellement imprévisible qu'il faut tout de même que je m'assure d'avoir bien compris.

M. Jean-François LAMOUR. - En la matière, vous êtes un maître.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, Monsieur LAMOUR, je dois reconnaître que je prends des leçons auprès de vous.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, contrairement à ce qu'écrivait Arthur Rimbaud, aujourd'hui, difficile de ne pas être sérieux quand on a 17 ans. Sérieux voire même inquiet.

En cette période de grave crise économique, les jeunes sont déjà et vont être encore particulièrement touchés. Le chômage des moins de 25 ans a d'ores et déjà augmenté de 32 % en un an.

Pour plus de 70 % d'entre eux, le premier contrat de travail est un C.D.D. ou un contrat précaire.

La recherche de travail pour les jeunes sans diplôme va être de plus en plus difficile et les jeunes diplômés vont être obligés d'accepter des emplois sous qualifiés.

C'est pourquoi il est absolument urgent et impératif de mettre en place des dispositifs spécifiques pour soutenir les jeunes Parisiens.

On ne peut donc que se féliciter, Monsieur le Maire, des mesures en faveur des jeunes que vous avez annoncées ce matin, notamment en direction des plus vulnérables, ceux qui sont sans qualification : soutien financier aux plus fragiles via le Fonds d'aide aux jeunes ; dispositif d'accompagnement pour l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi et qui n'ont pas accès au R.S.A. ; soutien aux cinq missions locales pour l'emploi qui assure l'accueil, la formation, l'orientation et l'insertion de jeunes dans toutes les situations et auxquelles participe la Ville via le financement d'emplois dans ces missions locales, contrairement à ce que vient de dire le groupe U.M.P.P.A. ; ouverture d'une seconde "école de la deuxième chance" pour des jeunes sans qualification ; nombreux forums pour l'emploi.

Du côté du logement : création de 3.000 nouvelles places en foyer de jeunes travailleurs, création de logements étudiants et enfin création d'un centre d'hébergement pour les jeunes en errance dans le 15e arrondissement.

Ces mesures, vous le voyez, nombreuses, essentielles, témoignent de l'implication forte de la Ville et du Département pour l'insertion des jeunes.

Mais plus encore, notre objectif est de favoriser l'autonomie des jeunes, car en cette période difficile pour la jeunesse, se préoccuper de son avenir c'est lui proposer un projet global lui permettant d'accéder à son autonomie.

Pour cela, non seulement l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement et à la santé est fondamental mais l'accès à la culture et aux loisirs est aussi essentiel.

La politique menée par la Ville porte cette vision globale pour la jeunesse en faveur de l'accès à l'autonomie. En plus des nombreux dispositifs en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle, il existe "Paris jeunes talents", "Paris jeunes solidaires" ou bien encore le "festival artistique étudiant" qui permettent à des centaines de jeunes de construire eux-mêmes leur propre avenir.

Il s'agit d'accompagner sans assister et de valoriser le parcours de chacun.

Mais on ne peut qu'être inquiet pour la jeunesse, lorsque l'on constate que le Gouvernement actuel supprime 13.500 postes dans l'Education nationale, ainsi que dans les universités, ferme l'accès à la fonction publique pour les jeunes en supprimant des milliers de postes et en limitant les places au concours et n'a pour seule réponse à la situation que la relance de la formation en alternance et les stages, ce qui ne va qu'aggraver l'absence de recrutement sur des emplois stables et durables et créer des effets d'aubaine pour les entreprises.

On ne peut pas dire, d'un côté, qu'on se préoccupe de la jeunesse et, d'un autre côté, affaiblir ce qui lui permet de se construire un avenir. Raison de plus, alors que l'Etat est aux abonnés absents, pour que la Ville soit exemplaire. Plus encore en période de crise, nous ne pouvons relâcher nos efforts pour la jeunesse et nous en avons fait la preuve ce matin.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur ROGER, vous avez la parole.

M. Vincent ROGER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lorsque l'on parle de solidarité, nous devons, en tant qu'élus, faire preuve d'humilité et de retenue, car, derrière les mots, il y a des hommes et des femmes qui souffrent, des familles en difficulté et des êtres injustement fragilisés.

A regret, votre communication, tant sur le fond que sur la forme, ne répond pas à ces exigences de modestie, tant elle tourne à l'autosatisfaction et à la critique facile. A vous entendre, tout est la faute du Gouvernement. Il serait, à vous écouter, responsable de la crise ! Une crise pourtant mondiale, une crise de l'endettement et de la régulation à l'échelle planétaire, une crise "impensable", pour reprendre l'expression de l'économiste Matthieu PIGASSE, peu suspect de "sarkophilie" !

Face à cette situation hors normes, j'allais dire historique, ce matin, vous argumentez autour de la solidarité pour nous faire la leçon et pour rendre le Gouvernement géniteur de tous les maux sociaux.

Dois-je vous rappeler que la solidarité constitue un des piliers de notre pacte républicain ?

La solidarité, Monsieur le Maire, vous n'en êtes pas le propriétaire. Vous devez, en tant que Maire de Paris, en être le garant. La solidarité ne peut se contenter d'être seulement des mots, elle doit être avant tout des actes : des actes alliant humanisme et efficacité, des actes à l'image de mesures comme le S.A.M.U. social créé par Jacques CHIRAC, des actes concrets comme le R.S.A. Ce dispositif, la gauche française en a rêvé, Nicolas SARKOZY l'a réalisé !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le R.S.A. que vous allez appliquer, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter !

A l'inverse d'une partie de votre majorité, je n'aborde pas ce débat sur la solidarité avec une approche manichéenne. Il y a, dans votre communication, des décisions qui vont dans le bon sens.

Oui à une culture d'évaluation en matière de politique sociale !

Oui à une nouvelle école de la seconde chance !

Oui à plus de bénévolat et de volontariat dans le domaine social !

Malheureusement, au-delà de ces propositions, votre politique de solidarité illustre une fois de plus votre choix de bâtir le Paris des plus aisés et des plus aidés. Les premiers auraient grâce à vous bonne conscience, les seconds seraient vos obligés.

Si je salue certaines de vos décisions pour les plus démunis, je considère qu'il serait trop simpliste de limiter la solidarité aux publics les plus en difficulté. Leur venir en aide est une exigence morale, mais il en est une autre tout aussi fondamentale de garantir la mixité sociale.

C'est sur ce terrain que votre politique sociale manque d'ambition. Elle ne correspond pas au Paris de la réalité, au Paris des classes moyennes.

Chers collègues, la classe moyenne est un idéal, pour reprendre l'expression de François FILLON : l'idéal de vivre de son travail, l'idéal de laisser quelque chose à ses enfants, l'idéal de voir ses enfants réussir, sinon mieux, du moins aussi bien que soi-même.

Cette espérance est l'ambition du Paris des artisans autant que celui des enseignants, des infirmières, des sages-femmes, des salariés, des employés, des jeunes consultants, ce Paris qui travaille, ce Paris qui peut être aussi celui des accidentés de la vie, le Paris des couples qui divorcent, le Paris des salariés qui perdent leur emploi. Ce Paris-là, celui des classes moyennes, vous vous en désolidarisez !

D'abord par votre politique fiscale : alors que le Gouvernement baisse les impôts principalement pour les revenus dits moyens, vous généralisez le matraquage fiscal sur Paris.

Ensuite, par votre politique du logement dont les classes moyennes ne sont pas la priorité. Il est symboliquement fort, Monsieur le Maire, et sans doute politiquement habile de fanfaronner sur la création de cinq appartements P.L.A.-I. sur l'Ile Saint-Louis dans le 4e, mais il est aussi symbolique et bien plus préoccupant de voir dans ce même arrondissement une école centenaire, celle de la rue François Miron, fermer ses portes ! Si cette école a fermé, c'est que, dès le deuxième enfant, les familles quittent l'arrondissement et souvent Paris pour se loger.

Ce double constat relatif au 4e arrondissement montre que votre approche de la mixité sociale est caricaturale. La mixité sociale républicaine, dont je suis un ardent défenseur, n'est pas de se limiter à permettre aux plus pauvres de côtoyer les plus riches.

Dans notre conception de la mixité sociale, un couple d'enseignants doit aussi pouvoir, à la naissance d'un deuxième enfant, rester habiter dans le 4e arrondissement ou tout arrondissement de son choix. Ce n'est désormais plus le cas, parce qu'il n'y a pas assez de logements intermédiaires à Paris, parce que l'accès à la propriété était déjà, avant la crise, un vrai parcours du combattant et qu'avec la crise il est devenu une mission quasi impossible.

Enfin, votre politique de l'emploi devait avoir pour fondement le milliard de M. MISSIKA. En effet, quoi de mieux pour générer de l'emploi sur le long terme que faire de Paris la ville de l'imagination, d'en faire la capitale attractive du XIXe siècle.

Le hic, c'est que le milliard de M. MISSIKA sera le Godot de votre second mandat. On va l'attendre… on va l'attendre… et, comme le personnage de Beckett, il ne viendra pas !

Monsieur le Maire, une récente étude du CREDOC mentionnait qu'au niveau national il n'y avait pas paupérisation des classes moyennes. En est-il de même à Paris ? On ne peut sans doute pas parler encore de paupérisation mais, de par votre inaction, les classes moyennes sont aux frontières d'une précarisation nouvelle. Il est temps de réagir, il est temps d'être solidaire pour tous.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'était donc une intervention non manichéenne…

(Rires).

… qui a laissé 55 secondes à son collègue !

Mais, comme je ne suis pas manichéen, Monsieur DUBUS, essayez d'être bref.

M. Jérôme DUBUS. - C'est la deuxième fois.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Qu'y puis-je ? Ce sont vos collègues qui ne vous laissent pas de temps. C'est moi qui vous protège… parce que je suis solidaire !

Je m'intéresse aux faibles !

Monsieur DUBUS ?

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en matière de logement, force est de constater que dans ce plan, il n'y a aucune mesure capable de faire face à une conjoncture très dégradée, à un marché immobilier déstabilisé, à une augmentation massive du nombre de demandeurs de logement. La quasi-totalité des mesures présentées figuraient déjà dans votre programme de 2008, un programme de mandature conçu avant la crise. C'est dire le manque d'imagination de cette majorité pour répondre à la crise !

Il y a, à l'évidence, dans ce plan de solidarité une erreur de casting ! Réveillez-vous ! La croissance n'est plus là. Ouvrez les yeux ! Nous ne sommes plus en 2008.

Est-ce avec le "prêt parcours résidentiel", qui concernera 200 personnes par an, que l'on va enrayer la situation actuelle ?

Est-ce avec l'agence immobilière à vocation sociale, qui concernera 150 personnes annuellement, que l'on va lutter efficacement contre la crise ?

La réponse est deux fois "non".

Face à ce temps de retard, nous vous proposons un véritable plan de relance pour le logement, qui se décline selon trois objectifs.

Premier objectif, la solidarité immédiate. Il faut, tout d'abord, agir pour les locataires du logement social en bloquant les loyers des 170.000 appartements dépendant de la Ville en 2009 et en 2010. Les loyers baissent dans le secteur privé et seul le logement social verrait ses loyers continuer d'augmenter plus que l'inflation ! Etrange conception de la solidarité !

Notre deuxième objectif, c'est le soutien à l'activité. Aucune mesure n'a été prise dans ce sens. Si vous voulez sécuriser vos recettes fiscales, en l'occurrence les droits de mutation, il faut soutenir l'activité immobilière à Paris. Pas de financement de la solidarité sans sécurisation des recettes, sauf à matraquer fiscalement les Parisiens.

Deux mesures sont essentielles pour nous. D'abord, permettre une meilleure constructibilité, et c'est possible avec la loi Boutin sans réviser le P.L.U. Deuxième mesure, mettre en place un dispositif en faveur des accédants, dont les prêts relais arrivent à échéance; ils sont 3.000 à Paris.

Enfin, notre troisième objectif est de préparer la reprise. Gouverner, c'est prévoir. C'est à l'évidence ce qui manque dans vos mesures. Anticiper dès aujourd'hui, c'est préparer une sortie de crise plus rapide pour les Parisiens avec trois propositions, et j'en aurais terminé.

D'abord, lancer un programme d'accession sociale à la propriété, y compris pour les plus modestes. Deuxième mesure: utiliser les montants que vous voulez consacrer à Jean Bouin, pour accélérer la rénovation urbaine. Troisième mesure : lancer enfin un plan d'économie d'énergie, digne de ce nom, dans les 170.000 logements sociaux de la Ville, sous forme d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Nous n'avons pas de droits d'auteur pour ces propositions. Ces sept propositions, vous pouvez les faire vôtres, pour le bien des Parisiens, au-delà des querelles politiciennes, car en période de crise, seul doit compter l'intérêt général.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Une fois de plus, j'ai été généreux en temps !

Pour répondre, la parole est d'abord à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Maire, pour rendre la ville plus humaine, nous nous efforçons de construire une ville plus solidaire, en matière de logement, petite enfance, participation des citoyens, qualité du périscolaire et politique de la ville. Nous donnons à tous les Parisiens, même les plus fragiles, les clefs de leur destin.

Jean-Pierre CAFFET l'a souligné, la politique sociale n'appartient pas seulement à l'action sociale. Nous poursuivons un triple objectif : protéger, soutenir, accompagner.

Protéger de la disqualification sociale les classes moyennes, les personnes fragilisées par le coût du logement, la précarité du travail ou la baisse du pouvoir d'achat.

Soutenir les Parisiens qui connaissent des difficultés : chute brutale de ressources liée à une séparation, à l'arrivée de la retraite, au handicap ou à une perte d'emploi.

Accompagner les personnes qui, du fait de la grande exclusion ou de la dépendance, ne sont pas en mesure de vivre de façon autonome.

Pauline VERON a souligné l'important effort que nous devons faire pour les jeunes, un public fragile pour lequel Myriam EL KHOMRI et Bruno JULLIARD déploient des efforts significatifs, en accès à la formation, au logement, à l'accès à l'emploi, à l'opposé des effets de manche de M. SARKOZY.

Liliane CAPELLE l'a dit, notre effort de synthèse ne nous a pas permis d'être totalement exhaustifs. Nous avons présenté les moyens que nous mobilisons pour répondre à la crise économique, en conjuguant innovation et territorialisation. Je voulais remercier particulièrement Mme BACHE, qui fait mention de notre engagement fort et partagé en direction des femmes.

Pour ce qui concerne l'intervention du groupe U.M.P.P.A., j'ai écouté avec stupeur. Le groupe U.M.P. réussit à vider les caisses de l'Etat, au bénéfice des plus riches avec son bouclier fiscal et ne s'aperçoit pas des difficultés des Parisiens !

Monsieur LAMOUR, pas un mot sur le social, pas une proposition, et un certain nombre de chiffres énoncés faux ! Monsieur LAMOUR, "louer solidaire", on fera 1.000 logements et non les 500 que vous évoquez, pour un coût estimé à 10 millions d'euros sur le Fonds de solidarité logement. La nouvelle allocation logement, Monsieur LAMOUR, est bien budgétée, mais pèsera essentiellement sur le B.P. 2010, car l'allocation démarre en octobre.

Sur la dette du Gouvernement sur le R.M.I., les chiffres de l'Association des départements de France sont, Monsieur LAMOUR, incontestables : 2 milliards d'euros dus aux départements au plan national. Ce sont des chiffres, Monsieur LAMOUR, qui sont incontestables.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, pas de dérision. 119 millions d'euros pour Paris et 2 milliards d'euros pour tous les départements de France, c'est le chiffre validé par tous les présidents de Conseils généraux.

M. Jean-François LAMOUR. - Pas du tout.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, rapporteure. - Mme DATI, qui est absente, je regrette pour ma part que le 7e arrondissement ne soit pas plus à la pointe en matière de centre d'hébergement pour les S.D.F. Je voulais vraiment lui dire qu'elle ne peut sincèrement douter de notre volonté d'associer les maires d'arrondissement au pilotage de l'action sociale. Je crois que c'est un gage d'efficacité et une garantie d'innovation.

Elle a parlé de la réforme des commissions d'aide exceptionnelle. Ce sera fait en concertation avec les maires d'arrondissement, car le système actuel ne fonctionne plus. Il y a une inégalité de traitement entre les Parisiens. Mais ce ne sera pas, comme vous le dites, une recentralisation de la gestion des aides qui resteront locales. Nous souhaitons maintenir un contrôle citoyen sur l'attribution des aides, en proposant notamment que des associations de solidarité puissent intervenir à ces commissions.

Quant aux commissions d'attribution pour les résidences, on va les mettre en place avec Liliane CAPELLE avant la fin de l'année. Elles seront pluralistes, à l'instar de la commission transparente de désignation des logements, de distribution ou d'attribution des logements sociaux. Les priorités seront définies, comme l'urgence sociale, et naturellement le choix des personnes de rester ou non dans leur arrondissement, de manière à les rapprocher de leur famille.

Quant à la critique du manque de mesures nouvelles évoquée par Mme BRUNO, Madame BRUNO, je vous recommande vraiment une lecture attentive de la communication. Territorialisation, logement, insertion, grande exclusion, nous sommes présents sur tous les fronts, avec des dispositifs, il est vrai, plus adaptés au public qu'au strass et aux paillettes.

Dominique BERTINOTTI et Daniel VAILLANT ont d'ailleurs montré ce qui pouvait être une politique sociale, au plus près des usagers : active, innovante et mobilisant tous les acteurs.

La question des hôtels meublés est une priorité que je partage avec Daniel VAILLANT, et nous travaillons ensemble sur cette question essentielle.

Madame Danielle FOURNIER, vous êtes intervenue sur l'aide alimentaire. Je répondrai que sur la carte fruits et légumes, un travail est engagé pour aboutir à une mesure qui conjugue justice sociale et promotion de l'équilibre nutritionnel. L'étude sur l'aide alimentaire, dont nous aurons les résultats à la fin de ce semestre, nous permettra d'avoir un état plus précis des besoins.

Sur le revenu parisien universel, que vous proposez au sein du groupe "Verts", nous travaillons à améliorer le pouvoir d'achat des Parisiens, de tous les Parisiens, grâce aux aides facultatives du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. La condition de "parisienneté" évite l'attractivité trop forte de Paris.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, je dirai quelques mots sur les voeux qui sont présentés.

Pour ce qui concerne les vœux présentés par le groupe communiste, et par Ian BROSSAT notamment, pour la création des halles alimentaires pour favoriser l'accès de tous à des fruits et à des légumes bio, cette proposition qui a reçu un avis favorable en décembre de Line COHEN-SOLAL, doit effectivement être étudiée. Je donne donc un avis favorable à ce voeu.

Pour ce qui concerne votre proposition d'hébergement d'urgence en hôtel meublé, il serait bien d'en finir avec les hôtels meublés d'ici la fin de la mandature. Notre municipalité mobilise tous les moyens, dont elle dispose, pour ne pas laisser les familles et les enfants à la rue, et c'est un objectif prioritaire. Mais, compte tenu des besoins massifs, les hôtels ne sont pas des solutions satisfaisantes mais restent, dans certains cas, la seule solution possible. Je vous propose donc de modifier votre vœu dans ce sens, afin que nous puissions ensemble le voter.

Pour ce qui concerne le vœu n° 5 sur les programmes alternatifs de création de maison relais et de résidences sociales, nous veillons globalement à bien diversifier notre offre en fonction des besoins et des possibilités, et pour que la solution d'hôtel reste le dernier recours. Ainsi, notre programme de construction de logements inclut déjà une part significative de maisons relais, de résidences sociales. Je vous rappelle d'ailleurs l'objectif des 1.000 logements de "Louer solidaire", qui est vraiment l'outil de sortie des hôtels pour les familles. Je vous propose donc, chers collègues, de voter ce vœu.

S'agissant du voeu déposé par le groupe communiste sur la désignation d'un assistant social référent sur les questions du VIH Sida au sein de la D.A.S.E.S., je voulais simplement souligner que les assistantes sociales de notre collectivité bénéficient, chaque année, de formations afin de pouvoir aborder les situations les plus complexes, liées au virus VIH Sida. Je vous propose donc un avis favorable sur ce vœu.

Pour ce qui concerne le vœu relatif aux demandes de micro-crédits pour l'amélioration de santé, c'est vrai que pour aider les Parisiens à conserver leur pouvoir d'achat, tout en leur évitant le recours à des prêts d'usurier, nous avons lancé il y a quelques mois le micro-crédit. 120 prêts ont déjà été accordés pour un objectif de 1.000 fin 2009.

Il est vraiment regrettable que le recours au micro-crédit pallie partiellement aux défaillances de la Sécurité sociale.

Nous donnerons donc un avis favorable à ce vœu.

Dernier vœu présenté par les communistes sur le renforcement de l'information faite aux usagers dans les domaines de l'aide sociale et de l'action sociale, c'est vrai qu'il est compliqué pour les personnes en difficulté d'avoir une information claire sur les aides auxquelles elle peuvent prétendre et nous attachons une grande attention à rendre notre politique sociale plus lisible au travers de la publication de guides et du site "Paris.fr".

J'invite également les maires d'arrondissement à relayer dans leurs journaux les informations sociales.

Monsieur le Maire, en conclusion, je voudrais vraiment remercier les agents du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, de la D.A.S.E.S., qui s'investissent chaque jour au service des Parisiennes et des Parisiens et qui donnent vie à notre projet solidaire.

Nous pouvons également remercier les salariés et les bénévoles associatifs avec lesquels un véritable partenariat est noué.

Enfin, et ce sera ma conclusion, Monsieur le Maire, j'ai rencontré depuis que je m'occupe de cette délégation beaucoup de Parisiens qui rencontrent des difficultés parfois très graves. S'ils peuvent compter sur la collectivité parisienne, nous pouvons aussi compter sur leur créativité, leur envie de s'en sortir et d'être utile aux autres et aussi d'avoir une part active dans la résolution de leurs difficultés.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup de ce travail, qui est d'ailleurs un travail collectif. Vous avez bien fait de citer d'autres adjoints qui y concourent.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, vous avez dit que l'emploi est le premier remède au premier mal : le chômage. La montée du chômage à Paris - vous avez rappelé les chiffres ; il a augmenté de près de 10 % en un an -, même si c'est la moitié du rythme national, est extrêmement préoccupante.

Je voudrais, en quelques mots, dire comment nous voulons tous ensemble résister à la crise et conquérir de nouveaux territoires pour l'emploi.

D'abord, résister.

Si vous le permettez, d'abord, je vous ferai une annonce. Nous avons organisé au mois d'octobre un forum "Paris pour l'emploi" dont les résultats sont les suivants ; nous étions inquiets parce que c'était déjà en pleine crise : 5.980 emplois ont été pourvus, c'est-à-dire autant qu'en 2007, et 57 % en contrats à durée indéterminée. Je glisse là l'idée que nous nous battons non seulement pour l'emploi, mais également pour l'emploi durable.

Je dirai aux élus de l'opposition que de nombreux membres des classes moyennes ont ainsi bénéficié de cette initiative.

Deuxième remarque introductive qui a fait l'objet d'un vœu du groupe socialiste, ce sont les contrats aidés. Là aussi, nous accélérons le rythme, puisque nous passerons de 1.200 contrats aidés mobilisés par Paris à 1.600 contrats aidés, mais je voudrais dire que l'Etat qui a annoncé à grand son de trompe qu'il y aurait 100.000 emplois aidés supplémentaires, a oublié de dire que la majorité, voire la quasi-totalité, de ces emplois étaient des emplois à 22 heures et pas des emplois à 35 heures.

Les contrats aidés sont des contrats de transition entre l'exclusion et l'emploi durable, mais les contrats à 35 heures sont évidemment beaucoup plus efficaces que les contrats de 22 heures.

Sur les jeunes, dont Pauline VÉRON a parlé avec talent, juste la mention de quatre actions qui montre que nous ne nous contentons pas de déclarations.

Premièrement, nous organisons à nouveau le forum "Premier Emploi et Diversité" le 18 juin à la Villette. Il y a déjà 100 entreprises inscrites qui sont prêtes à recruter des jeunes diplômés victimes de discrimination. Je rappelle que l'an dernier, 835 jeunes ont trouvé un emploi par ce biais.

Deuxième action concrète : le forum de l'alternance : Paris est la première collectivité locale pour employer des jeunes en alternance. Sur les 300 contrats en alternance qui seront ouverts cette année, 120 seront dédiés au métier d'auxiliaire de puériculture. C'est dire que ces emplois débouchent sur une activité durable.

Troisième mention : cela a été dit par plusieurs, les cinq missions locales, sur lesquelles je travaille avec Bruno JULLIARD. Il y a là une soixantaine d'agents et cinq présidents ou présidentes bénévoles auxquels je rends hommage. Il y a eu près de 6.000 accès à l'emploi en 2008 et je suis sûr que grâce à la mobilisation de tous, nous ferons encore mieux en 2009.

Enfin, l'école de la deuxième chance va doubler sa capacité. Gisèle STIEVENARD et moi-même y veillons avec soin.

Autre public sur lequel nous travaillons avec ardeur : les allocataires du R.M.I. Je rappellerai que de 2008 à 2009, comme Olga TROSTIANSKY l'a dit, le Plan Département d'Insertion a vu ses crédits augmenter de 10 % dans une conjoncture budgétaire qui n'est pas extraordinaire.

Là aussi, je rends hommage aux Espaces insertion, aux travaux faits dans le domaine de la formation, aux clauses d'insertion sur lesquelles je reviendrai, à la création d'entreprise… Bref, tous les moyens sont mobilisés pour atteindre cet objectif.

Un mot sur les artistes… Nous avons l'ambition d'en ramener à l'emploi 1.000 cette année 2009 à comparer à 750 l'an dernier. Nous mobilisons les associations, des coopératives d'activité et d'emploi et vous avez créé un comité présidé par Philippe TORRETON qui va beaucoup nous aider en la matière.

Dernière action extrêmement concrète et amplifiée : l'action en direction des femmes, surtout des femmes immigrées qui ont un besoin de formation linguistique et de préparation à l'emploi. Il existe, dans le 2e arrondissement, une association qui s'appelle " Clairière", qui est tout à fait exemplaire en la matière. Nous allons "cloner" et créer cinq "Clairière" en 2009 dans Paris.

Voilà pour la partie résistance.

Rapidement la partie conquête… Comment préparer une métropole plus forte et plus juste, pour reprendre les propos de conclusion du Maire ?

Premièrement, Paris a un projet dynamique ; ce projet attire les entreprises. Lorsque j'ai l'occasion de présenter à des entrepreneurs étrangers le P.L.U. 2020 sur lequel veille Anne HIDALGO, dire que nous allons développer 10 % du territoire, que nous allons créer 7.000 chambres d'hôtel supplémentaires, que le Conseil de Paris à l'unanimité, Mesdames et Messieurs de l'opposition, a voté le Plan climat, ceci est très attractif pour les étrangers. Parfois, ils ont l'image d'une ville musée. Ces projets qui se traduisent dans la réalité concrète de l'urbanisation et des Z.A.C. diverses montrent que Paris est en mouvement.

Pour répondre à Mme SACHS et à M. LAMOUR, dans les études de comparaison internationales, Paris est passée, dans le domaine de l'attractivité, devant Londres au mois de janvier pour deux raisons essentielles : nous sommes au cœur de la zone Euro et je pense que dans la conjoncture actuelle, on peut dire un petit mot favorable à l'Europe - Mme DATI aurait pu le faire, mais je le fais à sa place - et nous avons des activités diversifiées. Nous ne sommes pas polarisés uniquement sur la finance, nous avons et vous la voterez cet après-midi ou demain, une action dans le domaine touristique, qui est un secteur fortement créateur d'emploi, une délibération sur l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Paris est attractive, contrairement à ce que disent les uns et les autres.

Deuxième domaine dans lequel nous voulons être conquérants : le domaine dont s'occupe Jean-Louis MISSIKA, dont certains ont parlé avec une ironie vraiment mal placée. Alors que l'Etat affaiblit l'enseignement supérieur et la recherche, nous avons une priorité qui va être renforcée de développer la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation. Je n'aurai pas la cruauté de montrer le contraste entre la Silicon Valley, très brumeuse, que le Président de la République veut construire à Saclay et notre projet concret de doubler la surface d'incubateurs et de pépinières d'ici 2014.

Je rappellerai très vite, mais le Maire commence à s'impatienter, que nous avons soutenu la création de pôles de compétitivité, que l'Institut de la vision, que l'Institut du cerveau et de la moelle n'existaient pas il y a huit ans, et sont des fleurons mondiaux de notre Capitale.

Autre domaine, la création d'entreprises à Paris, qui est particulièrement dynamique. Ce sont des chiffres objectifs - ce ne sont pas les miens, bien que j'essaie d'être objectif. Vous aurez l'occasion de voter la délibération sur "Entreprendre à Paris" - 1.300 emplois créés depuis cinq ans -, la délibération sur "Paris pionnière" - 300 emplois créés depuis cinq ans. Nous avons, dans le domaine de la création d'entreprises par les exclus, des ambitions importantes : 2.220 "R.M.istes" ramenés à l'emploi grâce à ce secteur poussé par Seybah DAGOMA.

Rapidement, s'agissant de l'appui aux P.M.E., le Gouvernement, en la matière, peut regarder Paris avec une certaine fierté. Nous sommes la première collectivité à avoir signé un pacte P.M.E. Lorsqu'une entreprise moyenne décroche un marché parisien, 20 % d'acomptes sont payés dès le début, c'est important.

Nous avons un partenariat avec "OSEO" et nous allons doubler les entreprises soutenues par "OSEO" et garanties par la Ville de Paris de 2008 à 2009.

Trois mots de conclusion si vous le permettez.

Je souhaite dire beaucoup de bien de l'économie sociale et solidaire. Je ne crois pas à la moralisation du capitalisme, mais je crois à une économie construite autour de l'homme plutôt que du profit, les régies de quartier, le commerce équitable, "Paris-Plage", dont les emplois d'insertion seront offerts à des personnes en grande difficulté employées en permanence par des entreprises et des associations d'insertion parisienne.

Je partage l'inquiétude du groupe communiste sur le "Pôle emploi". Cette réforme est faite avec brutalité et à un moment complètement inadapté. Chaque chômeur a droit, et c'est un droit, à un entretien mensuel. On ne voit pas comment les personnels de "Pôle emploi" pourront assurer cet entretien mensuel alors que l'administration est complètement bouleversée et que le nombre de chômeurs, malheureusement, augmente.

D'un côté, il y a le vide sidéral des propositions de la Droite. Je signale que pas un voeu n'a été déposé - c'est tout à fait exceptionnel -, par les groupes de l'opposition. Nous, nous travaillons pour lutter contre le chômage d'aujourd'hui et pour créer...

M. Jean-François LAMOUR. - Sur le budget primitif 2009, aucun de nos voeux n'a été adopté !

M. Christian SAUTTER, adjoint, rapporteur. - Je termine.

Luttons ensemble contre le chômage d'aujourd'hui pour créer les emplois de demain. C'est ce que nous faisons au sein de la 2e Commission et du Comité parisien pour l'emploi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à Christian SAUTTER d'avoir présenté un panorama assez complet de sa délégation. Je le remercie pour son travail excellent : c'était exhaustif. C'était une sorte de compte rendu de mandat de son excellent travail.

Pour le reste, on dépose des voeux sur ce qu'on veut. Le groupe U.M.P.P.A en a déposés sur d'autres sujets.

Quant au reste, j'ai eu l'occasion de le dire à d'autres interlocuteurs. On peut répéter à longueur de journée : déclin, déclin de Paris.

Comment se fait-il que Paris regagne de nouveau des habitants quand il en a perdu depuis 25 ans ? Comment se fait-il qu'il y ait plus d'enfants ?

Comment se fait-il que sur les 12 derniers mois, le chômage ait baissé de 9,6 % alors qu'il augmente de 22 % au plan national ? Non, ce n'est pas grâce à nous, mais cela ne vous permet pas, ni à vous, ni à d'autres, de tenir un discours sur le déclin de Paris. Quand des élus de Paris, au mépris de la réalité, tiennent un discours sur le déclin démographique, sur le déclin de la vitalité des Parisiens et de sa vitalité économique de Paris, ils font du mal à Paris. Mon devoir, c'est malgré vous, de défendre les Parisiennes et les Parisiens et leur réussite !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

La communication n'est pas soumise au vote mais il y a des vœux.

Nous passons au vote de ces vœux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1 relative au renforcement des moyens humains pour les antennes "Pôle Emploi", déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 122).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2 concernant l'élargissement des dispositifs publics afin d'affronter le crise, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 123).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3 relative à la création de Halles alimentaires pour tous, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 124).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4 relative à l'hébergement d'urgence en hôtel meublé, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 125).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5 relative aux programmes alternatifs de création de maisons-relais et de résidence sociales, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 126).

En réponse au vœu référencé n° 6 déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, l'Exécutif avait déposé un vœu référencé n° 6 bis. Retirez-vous le vœu n° 6 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu relatif à la nouvelle allocation "Paris Logement", déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 127).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 relative à la mise en place d'une évaluation du dispositif du R.S.A. à Paris, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 128).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 8 concernant la désignation d'un assistant social référent sur les questions de VIH/Sida au sein de la DASES, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 129).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9 relative à la demande de micro-crédit personnel pour "amélioration de la santé", déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 130).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 relative au renforcement de l'information faite aux usagers dans les domaines de l'aide sociale et de l'action sociale, déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 131).

2009, DU 62 - Acquisition auprès de la SNI d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique (TEP) en l'état futur d'achèvement (VEFA), rue de la Fédération, boulevard de Grenelle (15e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 62 relatif à l'acquisition auprès de la SNI d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique (TEP) en l'état futur d'achèvement (VEFA), rue de la Fédération, boulevard de Grenelle (15e).

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, qui devait intervenir, n'a pas pu être là ce matin.

Il s'agit d'une opération importante qui a été décidée et engagée sous la précédente mandature. Les permis de construire ont été signés avant les municipales et des retards ont eu lieu dans cette opération. Je ne vais pas la décrire, bien sûr, c'est une opération intéressante.

Elle fait l'objet d'une attention très particulière, sinon d'une vigilance, par les riverains immédiats et les habitants du quartier Duplex - Motte-Piquet, qui oscillent entre l'impatience devant certaines lenteurs dans l'élaboration et l'inquiétude pour que les erreurs produites ailleurs ne se reproduisent pas.

Nous avons tout d'abord une exigence en matière d'architecture, qui doit être à la fois de qualité et respectueuse de l'environnement et d'un urbanisme qui ne soit pas source de nuisances ou de délinquance : les zones d'ombre propices aux attroupement nocturnes doivent absolument être évitées.

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Il est important qu'il y ait un gardiennage assuré en permanence et la mise en place d'une vidéo protection assez intense, nous aurons un débat peut-être sur ce sujet. Tout ceci doit être envisagé par le bailleur qui est la S.N.I.

L'action que nous avons pu mener en tant que municipalité du 15e arrondissement a été d'obtenir le maximum de modifications telles qu'elles ont été souhaitées par les riverains et le conseil de quartier, sans modifier bien sûr l'économie du projet, arrêtée depuis longtemps.

Il y a aujourd'hui une meilleure mixité sociale avec 77 PLUS et 56 P.L.S. Nous souhaitons que les logements intermédiaires puissent être, au moins pour un tiers d'entre eux, réalisés dans les opérations à venir.

36 logements seront réservés pour l'Intérieur et la Défense. C'est important, nous sommes à proximité de la Z.A.C. "Dupleix" qui a fait hélas parler d'elle pour un drame survenu au mois de décembre.

Nous avons souhaité l'ouverture du terrain d'éducation physique aux jeunes du quartier. Nous avons toujours été attentifs à ce que la vocation sportive de ce terrain soit respectée et préservée.

Le 15e arrondissement a évidemment besoin d'équipements sportifs, ce n'est pas Jean-François LAMOUR qui me démentira, pour répondre à la demande, comme le montre la présence permanente d'équipes sportives ou de classes d'école sur le terrain actuel qui a pourtant plus l'allure d'un terrain vague.

Le vœu adressé par le Conseil du 15e arrondissement en 2005 a été suivi d'effets pour que ce terrain soit mis à disposition des jeunes et des habitants du quartier avant le début des travaux et pour que les conditions de sécurité soient garanties par la S.N.I., nouvelle propriétaire des lieux.

Ensuite, il y a eu un vœu en octobre 2007 pour l'accès du parking du magasin "Castorama". Le choix de "Castorama" est un choix que nous regrettons, nous déplorons son implantation sur plusieurs milliers de mètres carrés à cet endroit.

Le Maire du 15e arrondissement qui me précédait a d'ailleurs émis un avis négatif. Nous souhaitons que le parking "Castorama" puisse être accessible aux riverains. C'est ce qu'étudie, cela avance vite, la S.N.I. avec le concessionnaire du parking.

Nous demandons également de nouveau, et c'est une demande récurrente, une étude de circulation. C'est un secteur particulièrement chargé que celui du boulevard de Grenelle avant l'accès à Bir Hakeim et à la Seine en raison du parc de stationnement de 120 places pour le magasin et de 190 places pour les logements et en raison de la combinaison dans ce secteur de nombreux projets qui ont modifié les flux et les reports de circulation : la piste cyclable, la mise en voie semi piétonne de la rue du Commerce ou encore le centre commercial Beaugrenelle.

Il y a également le problème de la dangerosité de la vitesse de la circulation de l'autre côté de la rue de la Fédération où se trouve une école maternelle.

Nous avons fait cette demande d'étude de circulation à de nombreuses reprises. La voirie n'a toujours pas été saisie de cette demande par la Mairie centrale, d'après nos informations.

Il serait utile que celle-ci puisse avoir lieu de façon à mieux orienter la sortie du parking et les flux.

Enfin, en ce qui concerne les travaux, nous nous réjouissons que la S.N.I. ait décidé d'un cahier des charges particulier : chantier à faible nuisance, protection particulière le long du séparatif avec l'école maternelle de la Fédération qui est un site particulièrement sensible.

Ce sont les quelques observations que je voulais faire au sujet de cette importante opération d'urbanisme qui permettra au 15e arrondissement d'être doté d'un gymnase et d'un T.E.P. supplémentaire, d'un certain nombre de logements sociaux que nous avons votés et dont nous nous réjouissons de la réalisation.

Nous souhaitons simplement qu'avec ces observations supplémentaires et peut-être leur prise en compte, cette opération d'urbanisme soit exemplaire pour le 15e arrondissement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on ne peut que se féliciter que 12 ans après l'inauguration de la "Maison du Japon", le terrain voisin, celui de l'ancien stade de la Fédération, situé entre le boulevard de Grenelle et la rue de la Fédération, trouve ainsi une nouvelle destination et ce même si les travaux ne s'achèveront qu'en 2012.

La vocation sportive du lieu est respectée puisqu'un gymnase et un terrain d'éducation physique demeureront propriété de la Ville.

Sur le reste du terrain vont être construits 177 logements dont 142 logements sociaux et, ce qui inquiète plus les riverains comme l'a rappelé le Maire du 15e arrondissement, un magasin "Castorama".

En effet, seules 320 places de stationnement sont pour l'instant prévues alors que le quartier est d'ores et déjà saturé.

Les habitants de cette partie du 15e arrondissement ont témoigné à plusieurs reprises de leur inquiétude à ce sujet en conseil de quartier. Relayant ces craintes, les élus de l'arrondissement ont pu faire par de ces interrogations lors du dernier Conseil d'arrondissement.

D'autre part, l'étude de circulation souhaitée par le conseil de quartier depuis fin 2007 n'a toujours pas vu le jour. Aussi, les élus centristes du 15e arrondissement se font l'écho de ces craintes, légitimes selon nous en Conseil de Paris.

Par ailleurs et comme nous le rappelons en Conseil d'arrondissement, il faudra veiller à ce que la mixité sociale des logements prévus soit suffisante et harmonieuse, pour que l'endroit ne connaisse pas les tensions observables à quelques centaines de mètres de là dans le quartier Dupleix.

Les propos du Maire du 15e arrondissement, Philippe GOUJON, démontrent que son action est importante en la matière.

Sachez, mes chers collègues, que nous serons extrêmement vigilants dans ce dossier.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au lieu et place de Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8e Commission. - Réjouissons-nous que ce terrain, vide depuis des décennies, trouve enfin une affectation avec de nombreux logements dans une mixité globale appréciable, des équipements publics et c'est ce dont il s'agit dans le projet de délibération qui nous est proposé, notamment un gymnase et une surface commerciale.

Pour ma part, je ne peux qu'être satisfait de l'évolution de ce dossier, en regrettant toutefois que des recours, comme souvent à Paris, n'aient fait que retarder de trois ans la réalisation de ce programme.

Ce sont 170 Parisiens qui, pour trouver un logement, ont subi trois ans d'attente supplémentaires.

Monsieur GOUJON, en tant qu'élu du 15e arrondissement, vous savez que la S.N.I. est un bailleur avec lequel nous avons des engagements précis sur le territoire parisien, en qui nous avons totalement confiance pour réaliser un beau programme, défini en totale concertation avec mes équipes.

Le Maire de Paris, le Maire du 15e ainsi que l'Etat peuvent tous se réjouir de pouvoir désigner des candidats sur ces logements tant attendus.

Je souhaite qu'il y en ait beaucoup comme cela dans Paris et qu'il n'y ait pas de recours systématiques pour retarder des chantiers alors que les demandes de Parisiens sont nombreuses.

Réjouissons-nous que ce projet aboutisse enfin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Ces précisions étant apportées, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 62).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. relatif aux coefficients d'occupation des sols.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux coefficients d'occupation des sols.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Nous en avons parlé tout à l'heure.

Face au plan solidarité, il est important que toutes les collectivités locales se mobilisent contre la crise et notamment celle de l'immobilier.

La baisse des prix est effective, y compris en Région parisienne et à Paris. Il faut donc soutenir ce secteur.

Pour cela, il existe plusieurs possibilités, en tout cas au moins deux. La première est de faire baisser le prix de vente des charges foncières dans les zones d'aménagement concertées, c'est un peu ce que font actuellement les aménageurs de la Ville, notamment la S.E.M.A.V.I.P. dans le 17e arrondissement à la porte Pouchet par exemple.

La deuxième possibilité qui ne pèse pas sur les finances publiques, sur les finances locales, c'est de permettre de construire 20 % de logements supplémentaires, quel que soit le type de logements puisque cela existe déjà pour le logement social et pour le logement H.Q.E., sur un certain nombre de terrains répertoriés.

Cela a été rappelé par le Président de la République dans son discours sur le Grand Paris, c'est également l'ambition du S.D.R.I.F. que de redensifier la Ville centre. Tout cela, quelles que soient les tendances politiques des communes, va dans le même sens.

La mesure consiste, par une simple délibération, à demander l'augmentation du C.O.S. de 20 % comme le permet maintenant la loi "BOUTIN" sur un certain nombre de terrains qui seraient répertoriés par la Ville.

Voilà quel est l'objectif de notre vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, revenons d'abord sur les considérants de ce vœu.

Vous faites état, Monsieur DUBUS, dans les considérants du vœu, de la dédensification choisie en 2006 lors de l'adoption du P.L.U. On ne va pas revenir sur le débat d'alors, mais enfin le raccourci est quand même un peu rapide, alors que je vous rappelle que, durant la mandature 1995-2001, seule une Z.A.C. avait été créée, que les projets urbains avaient souvent été gelés et qu'il a fallu attendre la période 2001-2008 pour qu'il y ait plus de 10 Z.A.C. créées ou réorientées et relancées, et le P.L.U. a remplacé, disons-le, un P.O.S. malthusien qui datait de 1989. Aujourd'hui, 10 % du territoire parisien fait l'objet d'une opération d'aménagement.

S'agissant plus précisément du C.O.S., le P.L.U. qui a été voté en juin 2006 a retenu un C.O.S. de 3. La priorité a été donnée au logement social avec un bonus de 20 %, donc un C.O.S. de 3,6 qui a été décidé dans une délibération votée lors de la même séance.

Par ailleurs, je vous rappelle aussi que, lors du vote du Plan Climat, une délibération a également été adoptée pour un bonus de C.O.S. de 20 % en faveur des programmes d'habitation à performances énergétiques élevées. Ainsi, pour certains programmes répondant à ces critères, on peut d'ores et déjà avoir un C.O.S. de 3,6, voire de 4,2, car les bonus de C.O.S. sont cumulables.

Il y a donc déjà, sur la question de la densité liée au logement, des éléments qui sont en marche depuis plusieurs années.

Votre vœu est très technique, Monsieur DUBUS. Il va dans le bon sens puisqu'il cherche à apporter des éléments de réponse aux préoccupations partagées par tous pour le logement en Ile-de-France. Vous avez fait référence aux annonces de Nicolas SARKOZY le 29 avril dernier, annonçant 70.000 logements par an sur l'Ile-de-France. Très bien, bonne nouvelle ! Nous attendons les actes concrets.

Et, comme le Maire de Paris l'a rappelé, nous attendons le financement des 6.800, et pas uniquement des 6.000 logements sociaux prévus actuellement dans la convention avec l'Etat, puisque Paris s'est engagée à financer 6.800 logements sociaux.

Le vœu que vous présentez s'appuie sur une disposition de la loi "BOUTIN" et cette disposition, qui vient d'être codifiée, permet, au profit de projets d'agrandissement ou de construction de logement, un dépassement des règles de gabarit et des hauteurs d'emprise au C.O.S., sans aller au-delà de 20 %.

Cette disposition pose au moins un problème d'application à Paris : c'est qu'elle ne s'applique ni dans les territoires concernés par le Plan de prévention des risques d'inondation ni sur les secteurs d'anciennes carrières ou les zones de dissolution du gypse, ce qui exclut d'emblée 55 % de la surface de Paris et notamment la totalité des 10e, 13e, 14e, 18e et presque la totalité du 19e arrondissement.

Enfin, c'est une question d'actualité quant aux évolutions du paysage urbain, on peut s'interroger sur une possibilité de dépassement généralisé sur un territoire dans la limite de 20 % des règles de gabarit et des hauteurs. En tous les cas, ce n'est pas comme cela que nous avons envie d'avancer.

Je voudrais vous dire en conclusion que, même si cela va dans le bon sens, votre demande est prématurée. Nous aurons un débat ici même, puisqu'il est prévu que, dans les trois ans qui suivent l'adoption du P.L.U., un débat doit être organisé au Conseil de Paris. Ce sera donc après l'été. C'est sur les résultats de l'application du P.L.U., au regard notamment de la satisfaction des besoins en logement, que nous serons amenés à redélibérer et donc à voir comment nous pouvons adapter cette disposition de la loi "BOUTIN" aux réalités parisiennes.

Je vous demanderai donc le retrait, dans la mesure où nous aurons ce débat à la rentrée prochaine.

Si vous n'acceptiez pas le retrait, ce qui, pour nous, serait vraiment dommage, j'émettrais un avis défavorable, même si, je le rappelle, votre vœu va dans le bon sens, mais nous l'avons nous aussi déjà devancé dès l'adoption du P.L.U. en 2006.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame HIDALGO.

Monsieur DUBUS, acceptez-vous la main tendue de la Première Adjointe pour reporter à septembre l'examen de votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - C'est maintenant que l'on a besoin de ce vœu, ce n'est pas dans quatre ou cinq mois, puisque la crise est actuelle ! Ce vœu n'a d'utilité que parce qu'il lutte contre la crise immobilière.

Je maintiens donc ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avec un avis défavorable de l'Exécutif.

La parole est à Mme TACHÈNE pour une explication de vote.

Mme Anne TACHÈNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, ce vœu propose qu'une prochaine délibération puisse autoriser le dépassement des règles relatives au coefficient d'occupation des sols pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.

Le groupe Centre et Indépendants se félicite de cette démarche, que le Président de la République a d'ailleurs présentée lors de son intervention sur le Grand Paris le 29 avril dernier.

Aussi, le groupe Centre et Indépendants salut cette initiative, demande une application rapide et la réalisation de cette future délibération le plus vite possible. Je rejoins donc les remarques faites par M. DUBUS.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame Anne HIDALGO, une précision ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Pour que tout cela se passe en bonne foi, et bien sûr qu'il y a toujours de la bonne foi dans les explications des uns et des autres, mais cela existe déjà ! Les possibilités données, notamment dans le P.L.U. et dans le Plan Climat, de dépasser le C.O.S. existent déjà.

Par ailleurs, je vous rappelle, chers collègues, que nous avons engagé une modification du P.L.U. pour justement répondre à l'objectif de logement social. Nous avons également engagé un déplafonnement, non pas généralisé parce que ce n'est pas la bonne méthode mais, sur un certain nombre de territoires parisiens, je vous rappelle que nous avons ici même voté une délibération pour engager la révision simplifiée du P.L.U. sur "Masséna".

Si vous voulez travailler dans le désordre, cela vous regarde. En tout état de cause, je pense que l'ordre dans lequel nous avançons et le débat tel que nous le prévoyons avec notamment l'urgence de revenir au Conseil de Paris avec une analyse de l'application du P.L.U. me paraît la meilleure méthode. En tous les cas, là, vous êtes dans l'effet de manche et pas dans le concret !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vote sera donc entre l'ordre et le désordre !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au Palais de la Mutualité.
Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif aux centres de la Mutualité Francilienne.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 12, 13 et 13 bis dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes "Les Verts", M.R.C et l'Exécutif, relatifs au Palais de la Mutualité.

La parole est d'abord à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit de renouveler un vœu que nous avions adopté, vœu initialement présenté par le groupe "Les Verts" et le Mouvement républicain et citoyen, puis modifié par l'Exécutif.

Or, à ce jour, il semble quand même que, malgré les efforts de la Municipalité, le dossier rencontre quelques difficultés du côté des partenaires extérieurs.

Nous souhaitons donc insister pour que l'on trouve une solution conforme aux besoins de la population et à la mémoire de ce lieu tout à fait historique.

L'Exécutif a fait une proposition d'un vœu bis que nous acceptons, je le dis déjà par anticipation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Très rapidement pour dire également que le groupe M.R.C. présente en effet pour la deuxième fois un vœu concernant le Palais de la Mutualité et en particulier ses centres de santé.

Le Maire de Paris lui-même, le Conseil de Paris, à l'initiative des groupes de la majorité, s'était déjà exprimé pour demander que ce "Palais de la Mutu" garde ses fonctions et que les activités des centres soient maintenues.

Mais, comme vient de le souligner Yves CONTASSOT, l'inquiétude des personnels et des usagers existe aujourd'hui sur la pérennité à la fois de la Mutu et des centres de santé, d'une part.

D'autre part, le Gouvernement continue ses atteintes effarantes contre l'hôpital public et plus généralement contre l'accès généralisé aux soins.

Aussi, il nous semble utile que notre Assemblée se prononce à nouveau, à la fois sur la sauvegarde d'activité médicale en secteur 1, sur la sauvegarde de l'emploi et sur la volonté d'éviter que la Mutu ne se transforme en centre de congrès luxueux.

Pour terminer, nous retrouvons ces axes dans le vœu présenté par l'Exécutif. Nous retirons donc notre vœu à ce profit.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais remercier mes collègues du groupe M.R.C. et du groupe "Les Verts".

Il est vrai que depuis décembre, de lourdes inquiétudes pesaient sur le maintien des activités de la Mutualité parisienne. Cela a suscité une légitime mobilisation, qu'elle soit syndicale ou politique, des habitants et des usagers qui sont attachés à cette structure et à sa gestion mutualiste.

Nous avions adopté en décembre 2008 un vœu qui rappelait cet attachement au maintien des activités du Palais de la Mutualité, qui est un lieu emblématique de la vitalité démocratique de notre Ville, mais aussi un lieu attaché au maintien des activités de santé de secteur 1.

Il y a fort à parier que si ces activités étaient amenés à disparaître, cela obligerait un certain nombre d'usagers à se tourner vers le secteur privé, avec dépassement d'honoraires. On peut supposer que beaucoup de salariés ne seraient plus suivis.

Je rappelle, pour mémoire, que les centres de soins rattachés à la mutualité, ce ne sont pas moins de 210.000 patients accueillis chaque année et une offre de soins de secteur 1 diversifiée dans le centre de Paris.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? C'est le sens de ce vœu qui rejoint les deux propositions que vous avez faites. L'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, qui est la seule autorité compétente et que nous avions saisie, vient de placer sous surveillance spéciale l'Union régionale de la Mutualité française d'Ile-de-France qui continue à gérer les activités de santé secteur 1 de la Mutualité parisienne. L'ACAM a également décidé de nommer la Mutualité parisienne administrateur provisoire pour la gestion des activités mutualistes et d'assurance pour le Palais de la Mutualité.

Nous pouvons nous réjouir que la gestion mutualiste du site de la Mutualité soit maintenue.

Le sens du vœu rappelle notre attachement au maintien des activités de la Mutualité parisienne. En outre, nous allons poursuivre ce travail, tant avec la Mutualité française qu'avec la Mutualité parisienne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Compte tenu du retrait des vœux référencés n° 12 et n° 13, je ne soumets au vote que le vœu n° 13 bis présenté par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 132).

2009, DLH 64 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un lot de volume communal dépendant de l'immeuble situé 60-62 rue de Passy (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 64 relatif à la location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un lot de volume communal dépendant de l'immeuble situé 60-62 rue de Passy (16e).

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite revenir sur le vote négatif de mon Conseil d'arrondissement sur le projet de délibération DLH 64 relatif à la création de logements sociaux au 60-62, rue de Passy.

Un défaut de précision en est à l'origine et si je partage ces réserves, les valeurs de ma famille politique de tradition sociale et humaniste m'engagent à me prononcer favorablement sur ce projet de délibération.

Je souscris au principe de la création de logements sociaux rue de Passy, même s'il me semble indispensable d'en préciser certains points.

Si l'achat de 34 logements vides en vue de leur réhabilitation est une très bonne chose, son coût de 7 millions d'euros apparaît tout de même élevé au vu de l'opération finale. Se pose aussi la question de la nature de ces logements et de leurs conditions d'attribution.

Aujourd'hui, nous manquons de logements sociaux dans le nord de l'arrondissement. Pourtant une part significative de la population travaillant dans le quartier répondrait aux critères d'attribution : infirmière libérale, officier de police du commissariat Mozart, professeur du lycée Molière, aide soignante Sainte Perrine ou cadre associatif du quartier.

De nombreux habitants du 16e ont dû se résoudre à la précarité plutôt que de quitter un quartier auquel ils sont attachés depuis de nombreuses années.

Je veux le signaler, car c'est un problème qui dérange et que l'on a tendance à ne pas vouloir regarder en face. Ce sont ces personnes âgées qui vivent dans des situations très difficiles faute d'une retraite suffisante et qui ne peuvent imaginer quitter leur quartier de toujours. Ce sont ces familles entassées dans les chambres de service, avenue Paul Doumer par exemple, dont les enfants sont scolarisés dans notre arrondissement et que la municipalité du 16e voudrait pouvoir reloger dignement.

Enfin, pour que ce programme soit une réussite, il est indispensable de garantir la réalisation de logements de qualité et d'en assurer une véritable mixité.

Nous souhaitons qu'au moins 25 % de ces logements soient réservés à des logements intermédiaires bénéficiant aux classes moyennes. Ces classes moyennes trop pauvres pour aller sur le marché libre, mais dont les revenus restent trop élevés pour bénéficier de logements H.L.M.

Le groupe Centre et Indépendants souhaite également participer à l'élaboration de la politique de la ville. C'est pourquoi nous devrions profiter de la réhabilitation de ces deux immeubles, pour repenser le plan d'aménagement de l'ensemble de la rue de Passy. Rue commerçante par excellence, son réaménagement, tant sur le plan du développement durable que sur celui du développement économique, doit être une priorité pour cette mandature.

Nous comptons sur votre soutien.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Claude GOASGUEN, pour cinq minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Il y aurait beaucoup de choses à dire sur ce dossier qu'on nous a présenté sans explication majeure devant le conseil d'arrondissement, mais qui est tellement emblématique, d'une certaine manière, de faire de la politique du logement.

Je résume… Il s'agit de la rue de Passy, qui est emblématique, bien sûr. Construire des logements sociaux dans la rue de Passy, quelle victoire fondamentale sur le plan politique et social ! C'est bien connu.

Sauf que cet immeuble, on l'achète 7 millions d'euros. Qui l'achète ? Paris Habitat. Qui préempte ? D'ailleurs, c'est un immeuble, je dois dire, qui n'avait pas particulièrement d'attrait. M. MANO y avait installé sa permanence pendant les élections. Il a trouvé le local tellement sublime que comme Président de Paris Habitat, il a décidé de l'acheter, en préemptant, pas lui personnellement. Un an après les élections, on achète l'immeuble ; c'est bien ; j'espère qu'il n'y a pas de problème juridique.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'on fait toujours de l'emblématique façon petit bras. On va acheter un immeuble rue de Passy, cela permet de calmer les déficiences de construction partout, dans l'Est de Paris comme dans l'Ouest d'ailleurs. Cet immeuble n'a franchement aucun intérêt en préemption et on "claque" de l'argent que l'on pourrait dépenser ailleurs, notamment pour la construction de logements sociaux.

Je trouve que les préemptions se multiplient dans l'Ouest, je ne sais pas pourquoi mais l'Ouest attire la préemption… Je me pose des questions passionnantes. Le 15e arrondissement est une terre à préemption, le 16e aussi, le 17e aussi. Il doit y avoir des dénominateurs communs entre tous ces arrondissements qui permettent d'envisager avec faveur la préemption...

(Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et ça préempte les copains ! Et ça préempte cher ! Ce n'est pas grave…

Sur la construction, en revanche, vous êtes beaucoup plus chiches, parce que quand on vous demande de respecter un minimum les règles d'urbanisme décent autour du Bois de Boulogne en diminuant de 2 étages quitte à garder les logements sociaux, là, cela coûte trop cher ! C'est beaucoup trop cher !

7 millions d'euros pour "Paris Habitat" sur Passy, ce n'est pas cher, cela préempte, mais 7 millions d'euros pour la diminution des étages qui vont boucher littéralement tout un quartier devant le Bois de Boulogne, ce n'est pas possible, car l'Etat a vendu trop cher et la Mairie de Paris ne peut pas se permettre de payer 7 millions d'euros !

Tout cela est une politique faite en dépit du bon sens, qui fait qu'on a substitué des intérêts politiques électoraux à des affaires qui sont strictement des affaires de logement. Cela ne peut pas durer comme cela longtemps.

On ne peut pas voir l'adjoint chargé au logement être également Président de "Paris Habitat", élu du 16e arrondissement par ailleurs, sans aujourd'hui se poser la question : pourquoi est-ce qu'on continue à pratiquer l'obscurité dans l'attribution des logements sociaux ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Vous qui avez tant vanté la transparence, je souhaite que vous puissiez mettre en pratique la transparence dans les commissions d'attribution, qu'on cesse le cumul des mandats entre l'adjoint de la municipalité et le Président de Paris Habitat, ce serait véritablement une politique de transparence !

Mais arrêtez les affaires de gribouille de ce genre ! Cela ne sert à rien de masquer ce qui n'est que petit intérêt électoral pour l'Ouest de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOASGUEN, votre talent a servi de meilleures causes, mais Jean-Yves MANO va vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Des propos de M. GOASGUEN, je retiens que, décidemment, la politique du logement, y compris dans le 16e, l'inquiète.

Que reprochez-vous, Monsieur GOASGUEN, à l'adjoint au logement ? D'assumer la responsabilité qui lui a été confiée de construire 30.000 logements sociaux en six ans et 40.000 dans les six ans à venir ? Je m'honore d'avoir cette responsabilité et que le 16e arrondissement y participe.

Vous avez un certain talent oratoire, mais cela ne peut pas cacher éternellement vos contradictions permanentes ! A quelques minutes près, Monsieur GOASGUEN, vous venez, une fois de plus, d'attaquer les constructions neuves Porte d'Auteuil, mais deux minutes avant, vous aviez voté la densification de 20 % supplémentaires des constructions neuves. A un moment donné, vos excès de langage…

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Du privé, Monsieur MANO, ce n'est pas pareil !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Le logement social, donc parait-il vous êtes pour, mais là, une fois de plus, vous êtes contre !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

A un moment donné, il faudra que ce genre de discours s'arrête et que votre cohérence… Arrêtez avec votre transparence ! Je vous en prie. Vous voulez un peu d'historique sur le sujet ? On peut en parler.

Revenons à la rue de Passy qui vous titille tant. Que se passe-t-il rue de Passy ? Il y a un immeuble en triste état, je le reconnais, et d'ailleurs vous-même, vous vous inquiétez régulièrement de savoir ce qu'on allait faire sur cet immeuble, qui n'était pas "digne" de la rue de Passy.

Un opérateur privé achète l'immeuble. Il vient nous voir dans le cadre des 25 % de logements sociaux, avec un projet de densification. L'Architecte des Bâtiments de France refuse la modification. Le projet retombe à zéro.

L'acquéreur revoit son projet de façon globale, en séparant la partie commerciale de la partie habitat. La partie habitat devenant à ce moment-là compatible avec les financements du logement social, nous préemptons cet immeuble de trente-cinq appartements. Oui, ils sont vides : ce sont 35 appartements vides ! Oui, il y aura 35 logements sociaux rue de Passy, avec les trois produits P.L.S., PLUS, P.L.A.I., tel que nous le faisons pour toute programmation de logements, à partir du moment où ils ont une certaine importance.

Je pense que vous aurez, j'en suis certain, Monsieur GOASGUEN, le plaisir d'attribuer des logements sociaux dans cet immeuble pour des gens qui vivent dans le 16e arrondissement...

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous en avez la moitié !

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Je sais que vous êtes toujours contre, sauf pour les inaugurations et sauf pour les attributions. Je le sais, j'ai l'habitude ! Voilà donc une opération, sans doute emblématique. Il est possible de prouver qu'on peut faire du logement social partout, à un coût compatible pour faire du logement social, ce dont personnellement je me réjouis, et les demandeurs de logement du 16e arrondissement aussi !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, il y a une demande d'explication de vote de M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - C'est très simple. Cette affaire se résume à un coup de téléphone entre trois personnes. M. MANO, candidat dans le 16e arrondissement appelle M. MANO, adjoint au Maire de Paris chargé du logement. Ils discutent tous les deux, ils appellent un troisième M. MANO, qui est président de "Paris Habitat". Puis, ils se mettent d'accord pour que le quatrième M. MANO distribue l'ensemble ou quasiment, puisque les trois MANO s'arrangent avec le quatrième pour distribuer l'ensemble des logements. Tout cela, mes chers amis, est d'une transparence ! Quelle politique sociale formidable !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Explication de vote d'Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Evidemment, nous voterons ce projet de délibération.

L'avantage avec Claude GOASGUEN, c'est que les masques tombent, si je puis dire, car la réalité est que ce qui vous insupporte, c'est qu'on puisse construire du logement social dans votre arrondissement ! La réalité, c'est que pour vous le logement social, c'est toujours chez les autres ! A Aubervilliers, à La Courneuve, à Saint-Denis, dans le 19e, dans le 20e et dans le 13e, mais jamais chez vous ! C'est la réalité. Franchement, votre petit numéro de claquettes sur la transparence a fait rire beaucoup de monde dans cet hémicycle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que tout a été dit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 64).

Il y aura donc des logements sociaux rue de Passy.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à de mauvaises pratiques commerciales constatées dans des agences immobilières parisiennes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, relatif à de mauvaises pratiques commerciales constatées dans des agences immobilières parisiennes.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif aux pratiques commerciales, constatées dans un certain nombre d'agences immobilières parisiennes. On a, en effet, constaté des dérives dans les pratiques d'un certain nombre d'agences, en particulier un groupe commercial, HESTIA, pour ne pas le nommer, qui propose à des prix exorbitants, 150 euros, des ventes de listes, c'est-à-dire qu'on paye un simple droit à la consultation d'offres de location.

Par ailleurs, on assiste à d'autres dérives, en particulier à une pratique douteuse qui s'appelle les offres de ventes et qui conduit ceux qui voudraient acheter un appartement, à s'engager bien au-delà de ce qu'ils pensent faire au moment où il le font. C'est pourquoi nous demandons par ce vœu que des campagnes d'information soient faites auprès des acheteurs.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur BROSSAT, effectivement vous attirez l'attention de la Municipalité sur des pratiques qui, compte tenu de la situation du logement, peuvent entraîner quelques abus, tout en étant paradoxalement parfois légales. Je crois que la réglementation autorise effectivement la production de listes.

Ceci étant, on voit bien les conséquences négatives qui peuvent en découler pour les personnes qui pensent au miracle. Les miracles, cela n'existe pas en matière de logement. C'est pourquoi nous répondons favorablement à votre souci, quant à l'utilisation des moyens techniques particuliers, Internet ou le journal de la Ville, pour attirer l'attention des Parisiens sur les risques potentiels de telles méthodes, en ce qui concerne l'offre de logement.

Nous soutenons bien évidemment le vœu que vous avez proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 133).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'utilisation des locaux vides de la Ville de Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 15 et n° 15 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à l'utilisation des locaux vides de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ce vœu part du constat que le lancement des travaux pour créer des équipements publics ou des logements, s'inscrit dans des procédures longues. Le délai entre la prise de décision et le début des travaux - délai que nous ne remettons pas en cause - fait que de nombreux mètres carrés restent vides, parfois sur de longues années.

Le vœu porte donc sur la mise en œuvre de l'article 101 de la loi du 25 mars 2009, instaurant un nouveau dispositif qui permet l'occupation temporaire de locaux vacants. Cela ne résoudra pas tous les problèmes, mais cela devrait permettre d'amplifier la politique de la Ville, en faveur du logement et de la vie associative et culturelle tout particulièrement, et donnerait aux voisins de ces parcelles des signes positifs.

Le vœu est en trois temps. Il demande, dans un premier temps, la création d'une banque de données publique pour répertorier ces lieux. Dans un deuxième temps, il demande la mise à disposition dans le cadre d'un appel à projet, et dans le troisième temps la réunion d'un comité de pilotage pour sélectionner et accompagner les projets retenus.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

En réponse et en présentation du voeu n° 15 bis, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous partageons le souci qui vient d'être exprimé. En effet, la Ville de Paris, à de multiples reprises, a déjà mis à disposition un certain nombre d'immeubles pour des utilisations provisoires. C'était le cas, bien sûr, rue de Clichy dans le 9e, rue de Javel dans le 15e arrondissement, rue Vauquelin dans le 5e, rue Montesquieu dans le 1er arrondissement.

Il s'agit d'une mise à disposition, en direction soit de collectifs d'artistes, soit de structures sociales dans le cas d'urgence, notamment Emmaüs qui est un partenaire régulier. Nous avons également mis à disposition rue de Trévise un immeuble destiné à héberger des femmes, géré par le C.A.S.-V.P. Ce sont des pratiques courantes qui, à l'évidence, méritent une amélioration par l'inventaire régulier des biens acquis par la Ville de Paris, dans le but de réaliser, soit des équipements publics, soit des logements sociaux.

C'est pourquoi nous pensons qu'il serait utile, dans le vœu que nous proposons, d'officialiser cette démarche qui relève aujourd'hui plutôt du cas par cas que d'une politique rationnelle et réfléchie. Il sera donc utile d'avoir régulièrement une réunion portant sur les possibilités de mobilisation de chaque bâtiment, après étude technique, car il ne s'agit pas non plus de s'engager sur une utilisation systématique de tous les locaux. En effet, certains présentent des risques potentiels pour leurs occupants. En tel cas, je pense qu'il faudra avoir la sagesse de dire non, et de voir quelle est la meilleure utilisation, soit associative, soit éventuellement pour des milieux artistiques.

La réglementation a su évoluer dernièrement et permet de reconnaître un statut précaire à ces occupants. C'est dans ces termes qu'il faut envisager l'avenir étant bien entendu, et nous avions un accord tacite entre nous, qu'au terme de l'utilisation précaire, les occupants devront quitter les lieux sans pour autant formuler une demande particulière de relogement vis-à-vis de la Ville de Paris.

C'est pourquoi je vous propose de substituer au vœu qui vous est présenté le vœu de l'Exécutif qui reprend, pour l'essentiel, votre démarche.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame FOURNIER, retirez-vous le vœu n° 15 au profit du n° 15 bis ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous maintenons le vœu.

Le vœu n° 15 bis est beaucoup plus détaillé mais beaucoup moins précis sur deux points, notamment en matière de calendrier, puisqu'il dit "actualiser régulièrement" et en matière de transparence puisque le caractère public du recensement disparaît. Nous voterons les deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame FOURNIER, imaginez-vous la création d'une liste publique de lieux disponibles tout voulant créer en parallèle un collectif de décision associant la mairie d'arrondissement et la Mairie de Paris ? J'ai peur que dans ces conditions, l'immeuble ne soit squatté avant qu'une affectation rationnelle et raisonnée puisse être mise en place.

Mme Danielle FOURNIER. - Dans le cadre de la décentralisation cela ne paraît pas impossible.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Si nous voulons être efficaces, je vous conseille fortement de soutenir le projet que propose l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est ce que Mme FOURNIER a dit.

Quel est par contre l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 15 ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Avis défavorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 134).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif Candy Box.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au collectif Candy Box.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un voeu relatif au collectif Candy Box, collectif de jeunes artistes et d'associations qui s'était installée rue de Candie, dans le 11e arrondissement, dans un ancien garage que la Ville a acheté pour y créer des logements sociaux. Ils y menaient diverses activités, comme l'association "vélorution", qui donnait des conseils en réparation de vélo.

Ce collectif s'y était installé sans l'accord de la Ville mais a été expulsé le 5 mai au petit matin à la demande de la Préfecture de police, et ce, avec une grande violence, les œuvres des artistes étant pour la plupart tout bonnement jetées, et les personnes présentes évacuées sans aucun ménagement. Nous tenons à nous élever contre de tels agissements et nous sommes inquiets parce que d'autres collectifs sont sous le coup d'une demande de référé, je pense par exemple au 40, rue de la Chapelle, dans le 18e.

Notre vœu est retiré parce que l'expulsion a devancé la discussion à laquelle nous appelions, mais cette situation ne fait que renforcer notre détermination à demander que soient signées des conventions temporaires comme nous l'avons demandé dans le vœu précédent, et nous espérons que dans le cas précis, le collectif pourra réintégrer le lieu en accord avec la mairie du 11e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Jean-Yves MANO, Monsieur le Préfet de police souhaitait préciser quelques points sur les conditions de l'opération.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Il y a plusieurs squats dans cet arrondissement, notamment un qui s'appelle la Petite roquette. La Préfecture de police a fait preuve dans le passé de sa capacité à avoir un comportement souple et modéré.

Dans l'espèce, un architecte de sécurité a constaté un grave danger de stabilité du bâtiment avec un risque d'effondrement d'une structure porteuse. Il était donc impératif de faire rapidement l'évacuation. Je n'ose imaginer la mise en cause de la responsabilité de la Préfecture de police qui serait intervenue en cas d'accident si nous n'avions pas procédé à cette évacuation.

Je récuse formellement qu'il y ait eu de quelconques violences en la matière. Les œuvres ont été emballées avec ménagement et sont à la disposition des anciens squatteurs lorsqu'ils pourront venir les récupérer sous contrôle d'huissier.

Enfin, je précise que l'arrêté d'évacuation de l'immeuble pour raisons de sécurité avait été affiché six jours avant que l'opération n'intervienne.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je note à la fois le retrait du voeu puisque les personnes ont été évacuées, ainsi que la déclaration de M. le représentant du Préfet de police sur le caractère dangereux de cet immeuble.

À partir du moment où il est avéré que les occupants prennent des risques, vous imaginez bien que la Ville ne va pas permettre le retour des occupants dans des locaux présentant des conditions de sécurité relativement dangereuses.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Explication du groupe socialiste, du maire du 11e, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, maire du 11e arrondissement. - Je profite de la disposition de notre règlement intérieur qui permet aux maires d'arrondissement d'intervenir sur des sujets intéressants leur arrondissement. Effectivement, j'ai été averti par M. VEDEL du fait qu'il y avait péril et nécessité d'évacuer ce lieu.

La mairie du 11e arrondissement a pris acte de l'arrêté d'évacuation. Nous avons été avertis la veille de l'évacuation.

A partir de là, nous avons organisé une réunion mercredi après-midi avec les personnes concernées en mairie du 11e arrondissement pour voir avec elles comment assurer un suivi de ce dossier.

Chacun a joué son rôle dans cette affaire par rapport aux responsabilités qui sont les siennes. La mairie du 11e arrondissement a le souci de voir où pourront aller ces artistes de manière durable qui pour certains, sinon pour la plupart, se retrouvent à la Petite Rockette, 6 rue Saint-Maur.

Nous gardons un contact permanent dans une affaire qui a été gérée dans des conditions honorables.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire. Je prends acte du retrait de ce vœu.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la réalisation de logements sociaux.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - L'objectif de la Ville est d'atteindre 20 % de logements sociaux en 2014, c'est-à-dire à la fin de cette mandature. Cela nécessite la réalisation sur la mandature de 40.000 logements sociaux. Or, actuellement, compte tenu des difficultés immobilières dans Paris, il est clair qu'il ne sera pas possible d'atteindre ces 40.000 logements, sauf à accélérer les conventionnements de logements déjà existants.

C'est la politique que vous voulez pratiquer.

Un certain nombre d'opérations ont déjà été réalisées en ce sens. Je parle des transferts de logements de la S.A.G.I vers La Sablière. Je parle également du transfert de logements appartenant à la S.E.M. "Paris Seine" à la S.G.I.M. Tous ces logements qui étaient dans un secteur plutôt libre sont tous reconventionnés.

Vous voulez, nous le savons, accélérer les procédures de reconventionnement, y compris dans un certain nombre d'arrondissements de l'Ouest.

D'où ce voeu et notre demande précise sur deux points.

Premier point, nous voulons une information précise sur le bilan et les perspectives de ces opérations.

Deuxième point, nous souhaitons une information sur la situation des locataires, le nombre de congés donnés lorsque vous reconventionnez, le nombre de locataires qui seront assujettis au surloyer de solidarité par reconventionnement des immeubles.

Il est grand temps que notre conseil ait toutes ces informations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La Mairie de Paris, vous le savez, financera 40.000 logements sociaux au cours de la mandature.

En l'état actuel de la convention de délégation de compétence, dans l'hypothèse où l'État prolongerait son engagement quantitatif pour les 3 prochaines années sur la base de 6.000 logements par an, vous voyez bien qu'il y aurait un déficit de 4.000 logements à l'échelle de la mandature.

C'est pourquoi le Maire de Paris a exprimé une demande complémentaire pour financer 800 logements sociaux par an mais nous n'avons pas de réponse positive. Dès la présentation de la politique du logement en début de mandature, nous avions indiqué qu'il serait nécessaire de procéder à 4.000 conventionnements pour atteindre nos objectifs en fonction des engagements croisés que nous avions avec l'État. Par rapport à cela, pas de surprise…

En ce qui concerne les choix de conventionnement, je pense qu'il était opportun de conventionner le parc qui était géré par l'ex-S.E.M. "Paris Seine", notamment au Centre de Paris.

Pourquoi ?

Le niveau de loyer des logements de ce parc aurait pu atteindre à la relocation 18 à parfois 20 euros. Je ne pense pas qu'une S.E.M. de la Ville doive gérer ce type de parc. Par ailleurs, il se situait dans des arrondissements fortement déficitaires en logements sociaux.

Cela nous évitera les abus que nous avons connu dans un fameux immeuble boulevard Port Royal avec quelques occupations surprenantes.

La polémique a suffi, il est grand temps de mettre de l'ordre dans ce type d'immeubles, c'est pourquoi, vraisemblablement, un nombre relativement limité d'immeubles de cet ordre seront de nouveau conventionnés.

Je suis en revanche étonné dans la mesure où vous parlez systématiquement de congés donnés. Il n'y a pas de congés donnés lorsqu'il y a un conventionnement, comme en règle général il n'y a pas non plus d'application de surloyer.

C'est la politique que nous avons eue sur la Ville de Paris, sur du patrimoine qui historiquement était du patrimoine de catégorie L.L.I. ou d'un statut particulier, se rapprochant de par sa finalité du logement social ou d'occupation sociale. Nous maintenons cette politique.

Au moment opportun, nous regarderons dans le détail la transformation potentielle d'immeubles à des adresses relativement symboliques avec des occupations relativement symboliques, nous étudierons l'éventuel besoin d'application de surloyer mais en aucun cas d'application de congés, excepté en cas d'application de la loi que vient de présenter Christine BOUTIN suite au dépassement de 200 % des plafonds, et je ne doute pas que ces cas soient extrêmement rares.

Le vœu n'a plus de justification compte tenu des propositions que je vous ai faites et des informations que je vous ai données.

En tout état de cause, je vous en demande le retrait ou bien je voterai contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, retirez-vous ce vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Absolument pas puisque nous n'avons aucune réponse à ce vœu, ni sur le plan quantitatif ni sur le plan qualitatif.

Nous maintenons le vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au bâtiment 24, rue de la Banque.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au bâtiment situé 24, rue de la Banque.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ce vœu concerne le 24, rue de la Banque dont nous avons déjà beaucoup parlé ici et qui continue à faire parler de lui, notamment dans la presse récemment.

Ce 24, rue de la Banque, est un immeuble racheté par la Ville. Il est toujours occupé par le D.A.L. qui y a installé son siège social.

Plusieurs propositions de la Ville, de "Paris Habitat", ont été faites au D.A.L. qui pour le moment les a refusées.

Nous sommes dans une situation de blocage. Par ce vœu, nous aimerions avoir un certain nombre de renseignements sur les raisons qui expliquent la manière dont est traité le D.A.L., manière très positive de la part de "Paris Habitat", puisque vous leur promettez un relogement.

Dans le même temps, le D.A.L. reste dans les lieux et oblige à retarder la construction et la rénovation de cet immeuble.

Non seulement le 24, rue de la Banque a été acheté très cher mais en plus on ne peut pas commencer les travaux sous prétexte que le D.A.L. n'a pas été relogé.

Il s'agit là d'un nouvel exploit du D.A.L. au détriment des contribuables parisiens. Nous aimerions avoir une explication sur ce point.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. Jean-Yves MANO va vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'immeuble de la rue de la Banque est effectivement un immeuble dont nous avons beaucoup parlé, suite à son occupation par différentes associations et suite à l'occupation de la rue par les mal logés soutenus par le D.A.L. et différentes associations.

Le Ministère s'est largement engagé au relogement des personnes concernées, je parle bien du Ministère.

En ce qui concerne les relations de "Paris Habitat" et du D.A.L., actuellement, il n'y a pas eu de retard provoqué par la présence des associations, dans la mesure où nous avons déposé un permis pour des modifications structurelles relativement importantes. Les marchés sont passés et les travaux devraient démarrer d'ici la fin de l'année 2009.

J'ai pu m'exprimer dans la presse. Bien évidemment, la situation actuelle ne peut pas durer. Il y a un projet d'une vingtaine de logements sociaux à cette adresse. L'argent des Parisiens comme celui de "Paris Habitat" ne peut être consacré uniquement à l'utilisation actuelle de l'immeuble tel qu'il est.

Ceci est bien compris par les associations qui s'y trouvent. Il est légitime de trouver l'adresse adéquate, de les aider dans leurs recherches d'un local adapté aux besoins d'une association qui, vous le noterez, est d'une relative importance dans la politique du logement de notre pays.

Les négociations sont en cours. J'espère arriver à trouver un terrain d'entente. Comme pour les autres associations représentatives en matière de logement, la Ville de Paris est prête à verser une subvention à cette association reconnue.

Puisque le D.A.L. s'est présenté aux élections des locataires; il bénéficie dans un cadre réglementaire et légal d'une rétribution portant sur les logements et liée au nombre de voix.

C'est pourquoi le D.A.L., associé à la C.G.L., touche aujourd'hui de la part de "Paris Habitat" 17.560 euros partagés entre les deux associations, comme la S.N.L. ou la S.N.C.V. touchent aujourd'hui des allocations dans le cadre du plan de concertation locative.

C'est une association légitime avec laquelle nous avons des discussions qui permettront dans les mois à venir, j'en suis certain, de libérer les lieux, et ainsi d'entamer les travaux au plus vite dans le 2e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, j'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Verts" faite par M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je m'appuie sur une disposition de notre règlement intérieur qui me permet d'intervenir sur une affaire concernant le 2e arrondissement.

Nous sommes très attachés à la production de logements sociaux au 24, rue de la Banque, notamment suite à l'occupation qui avait été menée par l'association "Droit au logement" de cet immeuble que la Ville a préempté, immeuble qui était resté vide pendant de nombreuses années.

C'est une affaire symbolique qui avance vers une issue très concrète puisque 18 logements sociaux vont pouvoir voir le jour en ce lieu.

Néanmoins, je m'associe aux propos tenus par Jean-Yves MANO, il est nécessaire de trouver à l'association "Droit au logement" qui occupe les rez-de-chaussée et le premier étage - l'entresol pour être précis - de cet immeuble, un lieu pour qu'elle puisse poursuivre ses activités.

Personnellement, je n'aurais pas été opposé à ce que ce rez-de-chaussée et ce premier étage soient dévolus à des activités associatives en lien avec le logement, voire à y maintenir un siège social d'association, ou à ce que ce rez-de-chaussée puisse être affecté à des activités de type crèche ou à des activités artistiques.

Cette option n'ayant pas été retenue, il est effectivement impératif que les travaux qui permetrraient d'accueillir de nombreux demandeurs des logements sociaux puissent démarrer le plus tôt possible.

Je renouvelle ma demande pour que Jean-Yves MANO puisse rencontrer le D.A.L. en mairie de 2e arrondissement pour que cette association puisse avoir rapidement les locaux dont elle a besoin pour exercer ses activités.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Compte tenu des informations assez complètes que j'ai données à Jérôme DUBUS et de ce que son souhait est justement d'avoir des informations, il devrait retirer son vœu.

S'il ne le retire pas, nous voterons contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, le retirez-vous ?

M. Jérôme DUBUS. - Nous n'avons aucune précision sur l'aspect financier de l'opération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la démolition de l'immeuble sis 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'immeuble situé 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ce vœu concerne le 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen.

Un grand projet de rénovation urbain couvre toute la porte Pouchet. Il se trouve que la démolition de l'un des immeubles de grande hauteur qui appartient à "Paris Habitat" avait été envisagée.

A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles de cette opération, nous ne savons pas si le principe de la démolition a été retenu.

Lors d'une revue de projet à la Préfecture, les représentants de la Ville de Paris nous ont annoncé - c'étaient des fonctionnaires et non pas des élus - que c'était plutôt le principe de la démolition qui avait été retenu pour cette tour.

Comme nous n'avons pas de nouvelle en mairie du 17e arrondissement, que Mme la Maire n'a pas été informée de ce qui va se passer sur ce 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen, nous déposons ce vœu pour avoir plus d'informations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - On ne peut pas dire que le bâtiment du 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen soit dans un lieu idyllique, puisque les habitants reçoivent 73 décibels côté périphérique et 52 de l'autre côté. On s'aperçoit que ce sont des gens qui, malheureusement, respirent plutôt de la pollution que le bon air à Paris.

On voit bien la nécessité, me semble-t-il, d'une réflexion sur le devenir de ce bâtiment et que tout pousse à envisager une démolition avec une reconstruction et le relogement des habitants.

Rien ne se fera sans l'avis des habitants, bien évidemment. Nous sommes dans la phase d'étude, la phase de projet potentiel. Il n'y a aucune raison que la mairie du 17e ne soit pas associée à cette réflexion. Je crois, d'ailleurs, que la mairie du 17e a été invitée aux réunions organisées par le Secrétariat général.

Pour notre part, il n'y a aucune difficulté majeure à ce que la mairie du 17e soit associée à ce projet qui devrait, me semble-t-il, avoir le soutien des élus du 17e arrondissement, car on ne peut pas dire que les conditions d'habitation aujourd'hui soient exemplaires.

Il y a de notre part un avis favorable au vœu qui nous est proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une précision, un rappel : comme l'a précisé Jérôme DUBUS, le vœu est dicté par un souci d'information. Nous avons l'expérience sur ce G.P.R.U. "Porte Pouchet", avec la tour Emile Borel, de la longueur, et c'est normal, du temps de négociation et de concertation avec les habitants. Et vous le savez aussi, j'imagine, Monsieur le Maire, qu'il n'y a rien de pire pour la population que les on-dit ou les rumeurs.

A l'heure qu'il est, nous sommes donc dans la rumeur de cette éventualité. Rien n'a été acté, rien n'a été précisé. Et dans le cadre des conseils de quartier, celui de la Porte de Saint-Ouen que préside Jérôme DUBUS, nous sommes dans une vraie difficulté de réponse précise aux habitants.

Notre souci est d'être informé le plus en amont possible. Bien évidemment, nous sommes dans la logique, avec vous, que ce bâtiment doit évoluer compte tenu de son emplacement et nous estimons, en effet, que les habitants auront tout à gagner à déménager, mais cela ne peut se faire sans notre avis. Je pense qu'il était nécessaire de le rappeler, puisque ce n'est pas le cas à l'heure qu'il est.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que M. MANO vous a répondu de façon extrêmement ouverte.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 135).

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au programme envisagé sur la parcelle Education nationale du G.P.R.U. de la Porte Pouchet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 20 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au programme envisagé sur la parcelle Education nationale du G.P.R.U. de la Porte Pouchet.

La parole est à M. DUBUS, qui le présente.

M. Jérôme DUBUS. - C'est toujours le même lieu dans le 17e, c'est la Porte Pouchet qui fait l'objet d'un grand projet de rénovation urbain qui avance, celui-là. Une parcelle qui devait accueillir des bureaux doit aujourd'hui accueillir des logements.

Nous souhaiterions, par ce vœu, acter le fait que, dans un périmètre où il n'y a aujourd'hui que des logements de type PLUS ou P.L.A.-I., nous puissions mettre un peu de mixité en donnant à cette parcelle une destination de logement de type P.L.S.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je vais répondre favorablement à la demande de la mairie du 17e arrondissement, dans la mesure où ce site se situe dans un quartier à fort potentiel de logement social.

Vous savez qu'il y a un programme également d'accession à la propriété qui est commercialisé par "Nexity" qui, après des débuts difficiles, semble aujourd'hui rebondir.

Je peux vous annoncer que le programme concerné par votre vœu sera du P.L.S. et attribué à "France Habitation" comme bailleur.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire du 17e, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je voudrais remercier tout simplement M. MANO de cette réponse et de cet engagement qui correspond à l'attente de l'Exécutif du 17e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci de le dire.

La parole est à M. Sylvain GAREL, pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Je suis surpris de la réponse de M. MANO. Il y a, effectivement, beaucoup de gens, nous l'avons dit ce matin dans notre débat, qui ont des problèmes pour trouver des logements et, parmi ces gens, ce sont les plus démunis qu'il faut loger en priorité. Nous ne sommes donc pas d'accord avec cette réponse et donc nous voterons contre ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Difficile de satisfaire tout le monde !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 136).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la menace d'expulsion des ex-résidents de la M.E.C.I. 150, boulevard Vincent-Auriol.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 21 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la menace d'expulsion des ex-résidents de la M.E.C.I. 150, boulevard Vincent-Auriol.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Nous sommes déjà intervenus concernant les conditions dans lesquelles les personnes qui résidaient dans ce que l'on appelle la M.E.C.I., la Maison des étudiants de Côte d'Ivoire, avaient été, entre guillemets, avec beaucoup de guillemets, "relogées" et, d'autre part, le soutien pour leur demande de régularisation.

Or, il s'avère que ces personnes sont aujourd'hui, pour un certain nombre, en grande précarité, puisqu'il est non seulement prévu de mettre fin à leur hébergement mais qu'il y a même eu des expulsions parmi les personnes qui avaient bénéficié d'un relogement. On a au moins sept cas tout à fait avérés.

Ce que nous souhaitons, c'est que les engagements qui avaient été pris restent tout à fait valables et que, jusqu'au bout des procédures, ces personnes bénéficient du maintien d'un hébergement sans limitation de durée.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VEDEL, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Conseiller, comme vous le savez, la question de l'hébergement à Paris relève du Préfet de Paris. Le vœu lui sera donc transmis pour examen.

S'agissant de l'examen des dossiers, ce que je peux vous dire, c'est qu'il a déjà été engagé, de manière rapide et la plus concentrée possible. Cette instruction sera accélérée, de façon à répondre, quelle que soit la réponse positive ou négative, dans les délais les plus courts possible.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'ensemble des partenaires s'est associé à l'évacuation de cet immeuble, qui était grandement nécessaire, compte tenu des conditions de sécurité. Aujourd'hui, la Ville de Paris, partenaire, a assumé la totalité des engagements qui ont été pris. Le Préfet vient de répondre, effectivement de façon positive, au suivi qui sera donné à la totalité des cas qui restent éventuellement en suspens.

Nous émettons donc un avis favorable au vœu proposé par le groupe "Les Verts".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 137).

2009, SG 45 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France et procédure du versement de la cotisation 2009. - Montant : 38.200 euros.
2009, SG 53 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de Grandes Villes de France et versement de la cotisation 2009. - Montant : 53.231,34 euros.
2009, SG 94 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de l'Ile-de-France et procédure du versement de la cotisation pour 2009. - Montant : 53.357,16 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons à présent les projets de délibération SG 45, SG 53 et SG 94 concernant l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France, à l'Association des Maires des grandes villes de France et à l'Association des Maire de l'Ile-de-France et du versement des cotisations pour l'année 2009.

Madame SACHS, vous avez la parole, pour 5 minutes, et M. Pierre MANSAT vous répondra.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Centre et Indépendants saisit l'occasion du renouvellement des adhésions de la Ville de Paris aux associations des Maires de France, des Maires des grandes villes de France et des Maires d'Ile-de-France, pour rappeler quelle doit être la place de Paris dans la problématique d'aujourd'hui, celle du Grand Paris, suite au discours fondateurs du Président de la République, le 29 avril, à la magnifique Cité de l'architecture située - je n'y résiste pas ! - dans mon arrondissement, auquel beaucoup d'entre nous étaient présents et attentifs.

Notre famille politique participe depuis l'origine aux travaux de "Paris Métropole". Le Secrétaire d'Etat en charge du développement de la Région-Capitale, Christian BLANC, est issu de nos rangs. Notre groupe vous a soutenu, Monsieur le Maire, lors de la création du Syndicat "Paris Métropole", votée par notre Assemblée en novembre 2008.

L'aventure Grand Paris, "Paris Métropole" ou Région-Capitale, quel que soit le nom choisi, est peut-être le plus grand défi de la politique du XXIe siècle. Il oblige à changer de paradigmes. Si l'aventure est belle, les difficultés politiques sont immenses de par la multitude des acteurs et les résistances, même passives, de certains d'entre eux. Or, l'enjeu est majeur, voire vital. Paris ne possède plus les atouts indispensables pour s'imposer au niveau international et multiplie les faiblesses en termes de taille, de population, de moyens ou de gouvernance, notamment régionale.

L'enjeu pour Paris est de maintenir un rang mondial et de disposer des outils politiques nécessaires pour maximiser les créations de richesse en renforçant les solidarités, notamment financières et fiscales.

Très concrètement, il faut lui donner les moyens d'un taux de croissance digne d'une région-capitale.

M. Christian BLANC parlait de 4 % minimum compte tenu du potentiel, même si la crise économique mondiale nous oblige aujourd'hui à la prudence mais aussi à plus d'originalité.

Le concept Grand Paris porte en lui des ambiguïté : l'obligation de proximité en recentrant le projet autour du citoyen, tout en s'adaptant aux normes d'une métropole de taille mondiale.

Le Président en a levé certaines, évacué d'autres, notamment la question de la gouvernance.

Sur la question du périmètre, le Président de la République a fixé un cap, des limites beaucoup plus larges que les limites de l'Ile-de-France, la recherche des meilleures synergies, d'une pertinence économique, un Grand Paris polycentrique, la conscience que les métropoles attractives sont placées au cœur d'infrastructures multiples où se connectent les divers réseaux et qui offrent une accessibilité rapide aux autres métropoles rivales.

Au-delà des clivages partisans traditionnels, il faut faire dialoguer les différents réseaux et territoires. C'est une des réussites de Paris métropole qui a su restaurer dialogue et confiance entre Paris et les communes limitrophes, l'Agora du futur Grand Paris.

Monsieur le Maire, le groupe Centre et Indépendants rêve d'un Paris "primus inter pares" au sein du futur Grand Paris. L'avenir de Paris doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie d'aménagement et de développement des territoires à l'échelle nationale. Paris, atout essentiel de la stratégie de relance économique, Paris au-delà des limites du périphérique, mais sans arrogance.

Je conclurai en reprenant l'une des phrases du Chef de l'Etat inspirée de Victor Hugo : "L'ambition du Grand Paris se dessine entre le vrai, le beau, le grand, le juste". Nous insistons sur le juste. Lier solidarité financière et Grand Paris, susciter un réel sentiment d'appartenance pour en finir avec l'exclusion.

Monsieur le Maire, nous soutiendrons vos initiatives pour que Paris unisse sans jamais exclure et garantisse une égale dignité à tous ses citoyens.

Repenser Paris pour l'homme et lutter contre la fragilité sociale, retisser le lien social, encourager la convivialité, la convivialité, la solidarité, repenser la politique de la ville pour en finir avec les zones pudiquement dites sensibles, bâtir un Paris durable qui anticipe les modes de production et de déplacement de demain, comme la voiture propre ou les transports en commun automatisés à grande vitesse et haut débit.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette page nouvelle, c'est ensemble que nous devons l'écrire, avec tous les élus d'Ile-de-France, avec le Gouvernement, avec tous nos concitoyens.

Participer, même très modestement, à cette aventure donne un véritable sens à notre engagement politique au sens le plus noble du terme, au sens "civilisationnel".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Pierre MANSAT pour vous répondre.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Monsieur le Maire, je remercie Mme Valérie SACHS et le groupe Nouveau Centre de leur contribution à ce projet ambitieux. Il est exact que ce groupe du Conseil de Paris a toujours produit une réflexion, un point de vue, voire un appui à la démarche de la Municipalité parisienne.

Nous sommes là un peu loin des projets de délibération sur lesquels Mme SACHS s'était inscrite.

Le groupe Nouveau Centre a également déposé une question d'actualité sur ce sujet. Je propose de réserver le fond de la réponse à cette question d'actualité tout à l'heure, à la reprise, tout en indiquant que nous sommes en train de franchir une étape à travers la mise en place de Paris Métropole, puisque le Préfet a signé l'arrêté de création le 30 avril.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Nous nous retrouverons donc tout à l'heure pour la question d'actualité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 53).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 94).

2009, DU 128 - Cession de parcelles de terrains situées à Chanteloup les Vignes (Yvelines).
Vœu déposé par MM. Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la gestion des terres cédées par la Ville de Paris.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons à l'examen du projet de délibération DU 128 relatif à la cession de parcelles de terrains situées à Chanteloup les Vignes (Yvelines), sur lequel le groupe "Les Verts" et l'Exécutif ont respectivement déposé les vœux référencés n^{os} 22 et 22 bis dans le fascicule.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Il s'agit de présenter le vœu en même temps.

Nous avons eu dans la presse un débat extrêmement vif à propos de terrains cédés par la Ville de Paris à Flins, sur lesquels il était envisagé des activités agricoles et notamment bio, et sur lesquels certains voudraient aujourd'hui faire ce qu'il y a de pire en matière de pollution, de gaz à effet de serre et de consommation de carburant, c'est-à-dire un circuit de formule 1.

Nous déposons ce vœu pour qu'à chaque fois qu'il y aura cession, et on peut concevoir que cela se reproduise, des garanties soient prises, autant que faire se peut, pour que nous n'ayons pas à nouveau ce type de dévoiement et ce type de polémique. Voilà le sens de ce vœu.

Nous avons vu qu'il y avait deux voeux bis qui nous avaient été présentés. J'aurais préféré que le premier 22 bis reste en l'état, à tous points de vue, à la fois parce qu'il corrigeait les fautes d'orthographe et surtout parce que le deuxième alinéa nous semblait bien meilleur. Cela étant, même si c'est le deuxième 22 bis qui est maintenu, nous le voterons en retirant le nôtre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Le groupe "Les Verts" pose une question pertinente et ancre le débat dans une réflexion qui se généralise heureusement, et qui trouve un moment d'accélération avec le rendu de la consultation internationale qui a fait grandir l'attention autour de ces questions et sur la nécessité de développer l'agriculture urbaine et les circuits courts entre producteurs et consommateurs.

En même temps, le vœu était un peu rude au regard de la politique menée par Paris depuis des années en matière de cessions foncières dans ce domaine. D'abord, parce que la Ville de Paris a pris l'engagement dès 2001, et nous nous étions engagés avec Christian SAUTTER, à considérer que la cession foncière des propriétés parisiennes devait toujours se faire en concordance avec les projets et les volontés des collectivités concernées, ce qui a été fait depuis le début.

Ensuite, car nous avons toujours veillé, tout en essayant de ne pas apparaître comme des censeurs ou des donneurs de leçon, d'une certaine façon, à la qualité des projets engagés.

S'agissant du projet de délibération dont vous vous saisissez pour présenter ce vœu, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes souvent sur des terrains dans lesquelles les cultures maraîchères sont interdites depuis de nombreuses années du fait de la pollution lourde extrêmement forte, liée à l'épandage des boues des usines d'épuration de Paris.

La cession ne peut donc pas amener mécaniquement la réalisation d'activités agricoles sur ces terrains. Il faut en passer par des phases de dépollution importante, parfois très longues.

Quoi qu'il en soit, l'idée du vœu nous convient tout à fait en y intégrant une dimension écologique : la cession de ces terrains doit aussi se faire en fonction des projets de logistique, notamment de logistique fluviale, qui peuvent être un atout.

Le fleuve n'est pas considéré à sa juste mesure dans le transport des marchandises et là aussi, le développement du fret fluvial est un objectif écologique qui émerge très fortement. On le voit à l'occasion de débats autour de l'hypothèse d'un port fluvial dans le terrain d'Achères.

Nous proposons donc un voeu n° 22 bis qui est bien le deuxième 22 bis qui a été déposé, qui définit ces principes qui nous permettront de répondre à vos interrogations et à des objectifs que nous partageons en matière de politique régionale, qui ont été notamment définis dans le S.D.R.I.F.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 22 est-il retiré au profit du vœu n° 22 bis ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 138).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DU 128).

Dépôt de questions d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je vous informe que 6 questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe du Mouvement républicain et citoyen. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et est relative "à la défense et au soutien de l'école maternelle et pour le maintien d'un haut niveau de service public de la Petite enfance".

La deuxième question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris est la suivante : "dans le cadre du Grand Paris : quel engagement de la Mairie de Paris ?".

La troisième question d'actualité émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative au financement des transports publics à Paris et en Ile-de-France. En voici le texte :

"Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Mercredi 29 avril dernier, l'inauguration de l'exposition issue de la consultation internationale "Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne", co-financée par la Ville de Paris, a été l'occasion pour le Président de la République d'émettre un certain nombre de propositions sur l'avenir de la métropole parisienne et notamment en matière de transports.

Le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, très sensible à la situation dramatique des transports collectifs parisiens et franciliens, avait à maintes reprises présenté des vœux que le Conseil de Paris avait adoptés, appelant l'Etat à s'engager financièrement afin de désaturer et moderniser le réseau de transports publics.

Nous prenons donc acte de la volonté affichée de l'Etat de mettre enfin un terme, après 7 ans, à son désengagement et de reconnaître les transports comme étant une priorité pour le développement de notre métropole.

Il doit être rappelé que ce désengagement est à l'origine de la saturation dramatique et du retard d'investissement important pour notre réseau de transports en commun et qu'il a conduit à la mobilisation de milliers d'usagers, d'élus et d'associations depuis des mois.

En effet, depuis 2002, alors que le nombre d'usagers a augmenté de 20 %, l'Etat a diminué de 50 % ses budgets consacrés aux transports en Ile-de-France, territoire qui, avec ses 11,5 millions d'habitants, fait face à la plus grande urgence. Il faut ajouter que 65 % des voyageurs en transports collectifs sont en Ile-de-France.

En revanche, les collectivités franciliennes ont fait preuve d'un effort sans précédent en augmentant en 2 ans, depuis la décentralisation du S.T.I.F., de 60 % leur contribution financière dédiée à l'amélioration de l'offre de transports en commun. La collectivité parisienne, 2e contributeur au budget du S.T.I.F., a même augmenté sa contribution de 70 % en 4 ans, ce qui représente 30 % des contributions des collectivités territoriales au budget du S.T.I.F.

Face à l'urgence de la situation, les collectivités locales n'ont d'ailleurs pas attendu l'Etat pour financer et lancer elles-mêmes des projets comme l'extension du tramway des Maréchaux ou, plus récemment, pour s'engager pour le prolongement de la ligne 14 du métro afin de désaturer la ligne 13 en établissant un projet, un calendrier et un financement afin de saisir la Commission nationale du débat public avant l'été.

Nous constatons que Nicolas SARKOZY a repris à son compte l'essentiel des propositions du plan de mobilisation pour les transports d'ores et déjà élaboré et financé, dans le cadre du S.T.I.F., par la Région, Paris et les départements d'Ile-de-France. Cependant, les élus socialistes, radical de gauche et apparentés s'interrogent sur l'investissement que l'Etat compte y consacrer et qui n'a toujours pas été précisé. Pourtant, ce plan de mobilisation d'un montant de plus de 18 milliards d'euros, a été lancé depuis presque un an par le Président de la Région Ile-de-France, Jean-Paul HUCHON, qui a sollicité dès le départ le Gouvernement pour qu'il s'associe à cette démarche collective. Il est aujourd'hui plus que nécessaire que les annonces du Président de la République se concrétisent en actes : la modernisation des lignes de R.E.R., la désaturation de la ligne 13, le prolongement d'Eole ou la construction de nouvelles lignes de tramway à forte capacité sont autant de projets urgents qu'il faut concrétiser rapidement pour désaturer un réseau à bout de souffle, améliorer les conditions de voyage des usagers et les conditions de travail des personnels. Nicola SARKOZY s'engage pour des projets dont les travaux interviendraient à la fin de son quinquennat avec la réalisation annoncée d'un métro en rocade, quand il faudrait préparer l'avenir tout en répondant concrètement aux urgences et en améliorant le quotidien des Parisiens et Franciliens. Investir pour les transports, c'est aussi préparer la métropole parisienne et la France au rebond.

De plus, les déclarations qui ont suivi celles du Président de la République, notamment celles de Christian BLANC, le Secrétaire d'Etat chargé du Développement de la Région-capitale, ont semé le doute quant aux moyens financiers que l'Etat compte réellement mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers des transports collectifs qui subissent tous les jours, les retards, les pannes et les absences de dessertes dans les quartiers enclavés.

Monsieur le Maire, face à ces interrogations et doutes que partagent les collectivités d'Ile-de-France, pouvez-vous, s'il vous plait, nous faire part de votre sentiment sur les annonces du Chef de l'Etat et nous donner, si vous en avez, des éléments complémentaires quant à l'engagement des pouvoirs publics et à l'aboutissement de ces projets d'envergure nationale ?"

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police est relative "à la gestion des manifestations après les événements liés à celle du 1er mai".

La cinquième question a été déposée par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche à M. le Maire de Paris. Elle est relative "à la situation de l'A.P.-H.P.".

La dernière question d'actualité émane de M. Philippe GOUJON, au nom du groupe U.M.P.P.A. Elle est adressée à M. le Maire de Paris et concerne "la vidéo-protection à Paris".

La séance est suspendue et reprendra à 14 heures 45 par le traditionnel examen des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la défense et au soutien de l'école maternelle et pour le maintien d'un haut niveau de service public de la Petite enfance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous commençons par la question d'actualité posée par le groupe M.R.C.

Vous avez la parole, Madame BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Depuis 2002, notre Municipalité s'honore de défendre l'école maternelle comme institution de la République contre les projets plus ou moins clairement exprimés par des gouvernements successifs visant à remettre en cause sa place dans l'Éducation nationale.

De rapport en circulaire, en passant par des déclarations à l'emporte-pièce, les attaques se sont répétées pour insinuer que l'école maternelle n'aurait aucune utilité, que ses missions n'auraient rien de pédagogique, que la simple garderie serait la seule réponse adaptée à l'accueil des tout-petits.

Les débats autour de la nécessité ou non de permettre la scolarisation des moins de trois ans ont été à cet égard très éloquents, tout comme les mesures brutales de suppressions de postes prises depuis sept ans.

Aussi, un pas décisif vient d'être franchi avec l'annonce faite par Mme MORANO de la création dès la rentrée prochaine des jardins d'éveil pouvant recevoir des milliers d'enfant entre deux et trois ans.

Car cette décision, si elle venait à être réalisée, sonnerait le "commencement de la fin" programmée de l'école maternelle. Par ce projet, le Gouvernement compte bien évacuer la question de la scolarité des tout-petits par le développement d'un "mode de garde alternatif", selon les termes de la ministre, qui en disent long sur la considération qu'elle porte à l'école.

Ces jardins d'éveil devront être financées par la C.A.F. et les collectivités locales. Le service sera payant pour les parents, et les financements privés pourront être recherchés. Ces structures devront se trouver idéalement dans les écoles, ou à défaut, dans des locaux jouxtant une école maternelle.

Voilà ce que l'on veut nous imposer. Monsieur le Maire, vous le savez, nous avons déjà dénoncé en 2004 les projets Raffarin de décentralisation qui renvoient aux collectivités locales des compétences qui relèvent en principe du champ régalien de l'État. La mobilisation des enseignants, des parents d'élèves, des élus locaux, et de tous les républicains dignes de ce nom avait permis de contenir bon nombre de funestes desseins du Gouvernement d'alors.

Aujourd'hui, une nouvelle et forte mobilisation se fait jour pour faire échec au désengagement de l'État et à la privatisation rampante d'une partie essentielle de notre école.

Nous avons une école maternelle de grande qualité avec des enseignants compétents. Nous savons clairement que la scolarisation précoce est d'une grande efficacité dans la prévention, la lutte contre l'échec scolaire et les inégalités sociales par la préparation à l'acquisition des savoirs fondamentaux et la maîtrise de la langue.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir le plus énergiquement possible pour défendre et soutenir l'école maternelle, et pour le maintien d'un haut niveau de service public de la Petite enfance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame BACHE, pour votre question.

Vous avez rappelé à juste titre à quel point l'école maternelle a une place importante et particulière dans notre pays. Avec un taux de scolarisation des enfants de trois à six ans qui avoisine les 100 %, ce système est de fait, reconnu pour la qualité de son encadrement et de l'enseignement qui est prodigué aux plus petits des écoliers de notre pays. Ce choix fait bénéficier l'école maternelle en France d'une renommée importante, et les parents et les enseignants y sont attachés.

Dans ce contexte, on ne peut être qu'interloqué par les différentes attaques dont l'école maternelle fait l'objet depuis quelques mois, voire quelques années. Vous y faisiez allusion, les propos maladroits, si je suis aimable, provocateurs si je le suis moins, du Ministre de l'Éducation nationale il y a quelques mois avaient fait débat dans notre pays. Nous avions d'ailleurs eu l'occasion d'y répondre dans cet hémicycle en rappelant que : non, un enseignant de maternelle ne faisait pas qu'emmener un petit à la sieste ou changer ses couches.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Ce n'est pas moi qui l'ai dit : c'est M. DARCOS.

Plus grave encore : ce projet dont vous parlez, porté par Mme Nadine MORANO, secrétaire d'État chargé de la famille, et qui justifie votre question concernant la mise en place de jardins d'éveil.

On voit bien que cette proposition n'est uniquement portée que par des considérations budgétaires et elle fait naître beaucoup d'inquiétudes au sein de la communauté scolaire et au sein des personnels qui travaillent dans le secteur de la petite enfance, Christophe NAJDOVSKI aura l'occasion d'en reparler dans le cours de notre séance. Cela fait naître des inquiétudes et des questions, et la première d'entre elles, évidemment, est que la pertinence de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est de fait totalement remise en cause.

Alors, aujourd'hui, d'ailleurs, que ce soit nationalement ou à Paris, la scolarisation de ces enfants n'est plus considérée comme une priorité par le Ministère de l'Éducation nationale. À Paris, aucune ouverture de poste n'a été prise ses dernières années pour accueillir ces enfants de moins de trois ans. Le résultat est le suivant : à Paris, 2 % des enfants de moins de trois ans sont scolarisés aujourd'hui. Cela représente 538 élèves dans le public et plus, ultime paradoxe, 600 dans le privé.

On sait en parallèle que ce sont 13.000 enfants de deux à trois ans qui sont aujourd'hui accueillis dans les structures de garde collective.

Je terminerai juste en disant que le débat sur la scolarisation systématique des enfants de moins de trois ans existe dans la communauté éducative, nous le savons, mais que par contre un consensus s'est dégagé pour dire que la maternelle est absolument indispensable pour le développement des enfants issus de milieux défavorisés ou dont la langue maternelle n'est pas le français. Je continuerai à le répéter autant que possible à tous nos interlocuteurs au Rectorat.

Pour toutes ces raisons, je ne peux évidemment qu'approuver vos propos, réaffirmer l'engagement total de la Ville de Paris pour la défense de l'école maternelle. Nous entendons bien que le Ministère de l'Éducation nationale prenne toutes ses responsabilités en matière d'accueil des enfants de deux à trois ans à l'école maternelle avant d'envisager un tout autre type d'accueil.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Mairie de Paris dans le cadre du Grand Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voulais revenir sur les choix énoncés par le Président de la République concernant le plan pour le futur Grand Paris, qui concerne tout le monde avec beaucoup de passion dans cette assemblée, et c'est tout à fait légitime.

Ce projet très ambitieux marque un élan pour donner à la région capitale une nouvelle physionomie, et surtout un nouveau souffle adapté à notre époque.

Dans la concurrence entre les métropoles mondiales, Paris a semblé prendre du retard, je le dis avec prudence, face à Londres, c'est une réalité, encore que l'on verra l'issue de la crise financière dont souffre cette dernière ; face à New York ; face à Shanghai. Il y a d'ailleurs des raisons objectives.

Paris est enfermée dans les frontières de son périphérique et aucune municipalité n'en porte la responsabilité, quelle que soit sa couleur politique.

La Ville est asphyxiée par des infrastructures, c'est vrai, qui pour avoir été très performantes à leur époque, sont maintenant vieillissantes. C'est donc une approche nouvelle que l'époque réclame, dont notre capitale avait besoin, pour essayer de présenter à ce début de XXIe siècle les pôles d'activité, les structures nécessaires pour que ceux-ci se développent. C'est une approche globale, de toute la région francilienne, tenant compte à la fois de l'importance nationale et européenne de cette question, du poids économique et démographique, et aussi scientifique et culturel de cette région, mais aussi des disparités et des inégalités entre ces territoires, ainsi que des besoins et des atouts dont cette région dispose pour l'avenir, car, tout de même, objectivement, notre région n'en manque pas tant que cela.

Aujourd'hui, tranchée par le chef de l'Etat, il est proposé une vision intégrée des transports, des logements, des pôles économiques et de développement durable, de l'activité scientifique et des réseaux de transport pour faire fonctionner tout cela.

Autour du projet qui avait été esquissé par notre ami Christian BLANC, du fameux métro automatique, c'est un projet structurant qui va se mettre en place et qui va essayer de redessiner la géographie et les équilibres de la Région-Capitale. Il était temps : la preuve, d'ailleurs, c'est que chacun, pendant longtemps, a eu son opinion personnelle sur ce sujet.

Le réseau actuel des transports est arrivé à saturation. Il ne correspond plus à la réalité des besoins ni des déplacements des populations concernées ; encore moins, par parenthèse, aux populations qui transitent pour venir travailler, faire leurs affaires et répartir à l'étranger mais qui ont besoin de la Capitale pour faire leur business.

Le trajet du "Grand Huit", sur 140 kilomètres, envisagé par le secrétaire d'Etat au Développement de la Région-Capitale, se présente donc comme un moyen de désenclavement et de revalorisation, et parfois même de création, d'unificateur en tout cas, de certains secteurs ; je pense à la zone de Clichy et Montfermeil.

Mais il jouera aussi un rôle moteur de croissance.

L'ambition d'un Grand Paris, c'est celle de l'imagination des projets architecturaux qui nous sont proposés, parce que c'est autour du transport et de l'architecture que se créera l'ensemble et qu'il se dynamisera.

L'exposition publique sur le futur Grand Paris en témoigne. Chacun de ces projets, d'ailleurs, a beaucoup d'élan, de l'audace. C'est très difficile de faire un choix, car la plupart sont vraiment extrêmement originaux.

La volonté du Chef de l'Etat d'apporter une réponse à la question du logement en Ile-de-France, que naturellement vous ne pouvez pas désavouer, est déterminée. La construction de 70.000 logements, si elle est tenue, sera une très bonne nouvelle. Il faudra libérer les terrains nécessaires et assouplir certaines règles d'urbanisme. Le reste, vous le connaissez, je voulais braquer le projecteur sur l'actualité de cette question fondamentale qui va conditionner la vie des Parisiens et des Franciliens pendant sans doute plusieurs décennies.

Je vous remercie d'avoir abordé une réflexion qui n'est pas totalement hostile à ce projet, d'après les dernières démarches et signatures que j'ai vues.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Monsieur CAVADA.

Il me semble même que nous avions commencé il y a plusieurs années, mais Pierre MANSAT va vous en parler. C'est justement celui qui le fait au nom de Paris depuis seulement huit ans.

M. Jean-Marie CAVADA. - Les génies ne sont jamais reconnus à leur mesure, vous le savez bien !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous ne nous prenons même pas pour des génies ! Même pas Pierre.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je ne sais pas où cela va s'arrêter !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Là, maintenant, tu as raison, cela devient inquiétant.

(Rires).

Là, je m'inquiète vraiment.

Pierre MANSAT ?

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Il est extrêmement difficile de "répondre", à une question aussi vaste et d'imbrications aussi multiples que celles que vient de poser M. CAVADA. Nous aurons certainement d'autres lieux et d'autres moments où nous pourrons approfondir l'ensemble de ces questions.

Je rappelle notamment l'existence de la Commission municipale Paris Métropole, qui se réunit la semaine prochaine, où tous les groupes du Conseil sont représentés et qui permettra de prendre le temps d'approfondir un peu plus ces questions que dans une séance du Conseil de Paris.

M. Jean-Marie CAVADA vient d'évoquer le discours du Chef de l'Etat. Je voudrais replacer ce discours dans le cadre particulier qui a été le sien, celui de l'inauguration de l'exposition de la consultation internationale des 10 architectes, consultation à laquelle la Ville de Paris a répondu très positivement dès qu'elle a été mise en place, notamment par une décision financière que nous avons votée ici même et par la participation active d'Anne HIDALGO et de moi-même au comité de pilotage, en s'appuyant sur l'expertise des services parisiens et de l'Atelier parisien d'urbanisme.

Cette consultation internationale, contrairement peut-être à certains grognements de certains au début, a produit un travail de qualité intellectuelle assez extraordinaire, qui commence même déjà à marquer les réflexions, les actions politiques, les décisions des collectivités.

J'en veux pour preuve, par exemple, ce que nous avons voté en fin de matinée : le vœu concernant les terrains de la Ville de Paris, leur utilisation en vue de l'agriculture urbaine. On voit donc, à travers cette consultation, émerger des propositions extrêmement intéressantes, parfois désarçonnantes, pragmatiques qui contribuent à bouleverser un peu plus les points de vue établis sur les enjeux de développement, de solidarité, de confrontation et de défi de la crise climatique et de la crise énergétique.

De ce point de vue, je dirais que Paris était de plein-pied dans cette affaire, en même temps que beaucoup d'élus qui se sont retrouvés dans ce que l'on a appelé la Conférence métropolitaine et maintenant Paris Métropole, qui se posaient les questions du fait métropolitain, des enjeux métropolitains du monde d'aujourd'hui, de la nécessité de répondre à ces questions qui sont parfois présentées de façon antagoniste : attractivité, développement économique et solidarité territoriale, solidarité sociale, enjeux climatiques, enjeux énergétiques, bien sûr les enjeux de transport, les enjeux de logement, les enjeux culturels et les enjeux de gouvernance qui, pour nous, n'ont absolument pas disparu.

M. CAVADA a noté lui-même les réactions du Maire de Paris à ces déclarations, dans la droite ligne de ce que nous avons fait depuis des années, c'est-à-dire la défense du point de vue à la fois de la Municipalité parisienne et l'exigence que les points de vue des collectivités et des élus locaux soient reconnus et respectés, tout en saluant l'engagement de l'Etat, ce qui est une grande nouveauté au regard notamment des dernières années.

Je soulignerais, puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, quand même deux points qui nous ont interrogés dans le discours du Chef de l'Etat :

- l'absence de la notion de logement social dans ses déclarations d'intention en matière de logement ; 70.000 logements, c'est extrêmement ambitieux. Dans ces 70.000 logements, la réponse au logement social doit être une mesure première ;

- deuxième absence assez préoccupante : la question de la solidarité, puisque, dans ces défis du développement, de l'attractivité et de l'avenir de la Métropole parisienne, la question de la solidarité entre les territoires, de la solidarité entre les collectivités et entre l'Etat et les collectivités, est une question essentielle qui n'a pas été notée...

En matière de plan de transport, l'objectif est extrêmement ambitieux, mais nous souhaiterions connaître où ira le premier milliard d'euros dégagé par l'Etat en matière de financement de ces infrastructures de transport.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et élus du Parti de gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au financement des transports publics à Paris et en Ile-de-France.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

La parole est à Mme Pauline VERON.

Mme Pauline VERON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Mercredi 29 avril dernier, l'inauguration de l'exposition issue de la consultation internationale "le Grand Paris de l'agglomération parisienne", cofinancée par la Ville de Paris a été l'occasion pour le président de la République d'émettre un certain nombre de propositions sur l'avenir de la Métropole parisienne et notamment en matière de transport.

Le groupe Socialiste, Radical de gauche et Apparentés, conscient de la situation catastrophique des transports collectifs parisiens et franciliens a, à maintes reprises, présenté des vœux que le Conseil de Paris a adoptés, appelant l'Etat à s'engager financièrement afin de désaturer et moderniser le réseau des transports publics.

Nous prenons donc acte de la volonté affichée de l'Etat de mettre enfin un terme après sept ans - il était temps !- à son désengagement et de reconnaître les transports comme étant une priorité pour le développement de notre Métropole.

Rappelons que ce désengagement est à l'origine de la grave saturation et du retard d'investissements important pour notre réseau de transports en commun qui a conduit à la mobilisation de milliers d'usagers, d'élus et d'associations depuis des mois.

En effet, depuis 2002, alors que le nombre d'usagers a augmenté de 20 %, l'Etat a diminué de 50 % ses budgets consacrés aux transports en Ile-de-France.

En revanche, les collectivités franciliennes, depuis deux ans, c'est-à-dire depuis la décentralisation du S.T.I.F., ont fait un effort sans précédent en augmentant de 60 % leur contribution financière à l'amélioration de l'offre de transport en commun.

La collectivité parisienne, deuxième contributeur au budget du S.T.I.F., a même augmenté sa contribution de 70 % en quatre ans.

Face à l'urgence de la situation, les collectivités locales n'ont d'ailleurs pas attendu l'Etat pour financer et lancer elles-mêmes des projets, comme l'extension du tramway des Maréchaux ou, plus récemment, pour s'engager pour le prolongement de la ligne 14 du métro, afin de désaturer la ligne 13 en établissant un projet, un calendrier et un financement, afin de saisir la Commission nationale du débat public avant cet été.

Nous constatons que Nicolas SARKOZY a repris à son compte l'essentiel des propositions du plan de mobilisation pour les transports, d'ores et déjà élaboré et financé à hauteur de plus de 18 milliards d'euros dans le cadre du S.T.I.F. par la Région, Paris et les départements d'Ile-de-France.

Cependant, les élus socialistes, radical de gauche et apparentés s'interrogent fortement sur l'investissement que l'Etat compte y consacrer et qui n'a toujours pas été précisé.

Il est aujourd'hui plus que nécessaire que les annonces du Président de la République se concrétisent en actes, c'est-à-dire que la modernisation des lignes de RER, la désaturation de la ligne 13, le prolongent d'Eole ou la construction de nouvelles lignes de tramway à forte capacité sont autant de projets urgents qu'il faut concrétiser rapidement.

Nicolas SARKOZY s'engage pour des projets dont les travaux interviendraient à la fin de son quinquennat, quand il faudrait certes préparer l'avenir, mais aussi répondre concrètement aux urgences, en améliorant très rapidement le quotidien des Parisiens et Franciliens.

De plus, les déclarations qui ont suivi celle du Président de la République, notamment celle de Christian BLANC, le secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, ont semé le doute quant aux moyens financiers que l'Etat compte réellement mettre en œuvre pour répondre aux besoins des usagers des transports collectifs.

Monsieur le Maire, face à ces interrogations et doutes, pouvez-vous nous faire part de votre sentiment sur les annonces du Chef de l'Etat et nous donner, si vous en avez, des éléments complémentaires quand à l'engagement des pouvoirs publics et à l'aboutissement de ces projets d'envergure nationale ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Le développement des transports en commun figure comme un axe majeur du Grand Paris présenté par Nicolas SARKOZY, il y a maintenant une dizaine de jours.

Face au besoin croissant de mobilité de nos concitoyens dans une région comme la nôtre, face au désengagement continu de l'Etat dans ce domaine au cours de ces dernières années, comme Pauline VERON l'a très justement rappelé, c'était bien la moindre des choses.

Concernant les transports, je retiens deux choses de ce qu'a annoncé le chef de l'Etat : d'une part, un projet d'infrastructure nouvelle par métro automatique qui aura vocation, à terme, à relier les grands pôles économiques de la région ; d'autre part, la reprise des différents projets portés par les élus franciliens dans le cadre du plan de mobilisation initié par Jean-Paul HUCHON, Président de la Région Ile-de-France.

Le Chef de l'Etat, et c'est heureux, car c'était bien là notre crainte, n'a pas balayé d'un revers de la main les projets sur lesquels nous travaillons depuis maintenant 11 mois. Quels sont-ils ?

Tout d'abord, répondre aux urgences en désaturant la ligne 13 du métro en rénovant les R.E.R.

Ensuite, améliorer le quotidien des usagers en accélérant la création de nouvelles liaisons avec les tangentielles et le développement des tramways.

Enfin, réaliser les grandes infrastructures d'avenir avec la construction d'Arc Express autour de Paris et le développement des liaisons entre Saint-Lazare et La Défense, notamment par le prolongement d'Eole vers l'Ouest.

Désormais donc, nous disposons, si j'ai bien compris les annonces qui ont été faites, d'un soutien de l'Etat pour la réalisation de ces projets.

Nous avons aussi la perspective enfin dévoilée du Grand 8, sur lequel avait travaillé Christian BLANC, secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région-Capitale.

Pour autant, et au risque de rompre avec une première vague d'optimisme généralisé, il convient, à mon sens, de faire preuve de réalisme face à un sujet qui touche le quotidien de plusieurs millions de Franciliens.

A ce titre, j'ai plusieurs interrogations.

La première question que je me pose : pourquoi avoir fait attendre aussi longtemps les élus en les plaçant dans un climat d'incertitude les empêchant de faire avancer les chantiers ? Pourquoi avoir fait attendre si longtemps les usagers qui ne demandent qu'une chose : la mise en service des projets ?

Ma seconde question porte sur le chiffrage annoncé par Nicolas SARKOZY : 35 milliards d'euros destinés à financer les projets du plan de mobilisation chiffrés à 18,6 milliards et le projet de métro automatique à hauteur de 21 milliards.

De la bouche même de Nicolas SARKOZY, "il ne s'agit pas de retrancher, il s'agit d'ajouter".

Or, si j'ajoute les deux montants, j'arrive à 39,6 milliards d'euros. Sans faire de calcul très poussé, le compte n'y est pas.

Ma troisième interrogation porte sur les sources de financement. Comment dégager autant d'argent en si peu de temps, surtout lorsque rien n'est dit sur une quelconque évolution du versement transport et lorsque est annoncée une tarification unique sur l'ensemble du réseau, dont on ne sait pas concrètement comment elle pourra être financée ?

Les sources de financement pourtant existent ; nous le savons. Je les avais d'ailleurs rappelées au ministre Jean-Louis BORLOO lorsqu'il avait reçu l'ensemble des élus franciliens le 9 juillet dernier.

J'avais également proposé de les intégrer dans le projet de loi Grenelle 1 qui aurait été une excellente occasion de faire avancer les choses.

Voici maintenant que le Chef de l'Etat confie une mission dans ce sens à Gilles CARREZ, dont je ne doute pas de la bonne volonté, mais dont je doute qu'elle nous fasse gagner du temps, ce d'autant plus qu'en matière de financement, Christian BLANC a exclu le recours au partenariat public privé pourtant annoncé par le Chef de l'Etat trois jours auparavant. Que de contradictions au sein du Gouvernement !

Pour conclure, je dirai que tout cela reste encore flou et laisse entrevoir des promesses dont je doute qu'elles pourront toutes être tenues.

Pour autant, prenons acte et profitons-en pour rappeler que si le Chef de l'Etat veut prendre des engagements concrets pour développer les transports à Paris et en Ile-de-France, il est le bienvenu pour s'associer au projet d'extension du T3 vers la Porte d'Asnières.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement

républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la gestion des manifestations après les événements liés à celle du 1er mai.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est une question à M. le Préfet de police.

Monsieur le Préfet, dans son édition du 6 mai, le "Canard Enchaîné" révèle que des policiers en civil auraient volontairement provoqué place de la Bastille des gendarmes mobiles chargés de disperser la fin du cortège de la manifestation du 1er mai à Paris.

Des photographies les montre ainsi, sortant peu auparavant, deux par deux de fourgons de police stationnés boulevard Richard Lenoir. Ces policiers en civil feraient partie d'une compagnie de fourgons de police stationnés boulevard Richard Lenoir. Ces policiers en civil feraient partie d'une compagnie de sécurisation créée officiellement en 2005 par Nicolas SARKOZY, alors Ministre de l'Intérieur, avec comme objectif officiel de lutter en civil ou en tenue contre la petite et la moyenne délinquance et contre les violences urbaines.

Au même moment, alors que ces policiers déguisés en manifestants venaient attiser, voire créer des tensions qui n'avaient pas lieu d'être, de jeunes militants occupaient brièvement l'Hôtel de Ville.

On peut regretter l'initiative, la cible n'étant pas la meilleure, car il s'agissait, d'après leurs propres déclarations, de dénoncer l'action du Gouvernement et pas celle de la Municipalité.

On peut condamner les dégâts commis et nous les condamnons même si ceux-ci sont restés mineurs et limités, mais ils ne justifient en aucun cas les arrestations musclées qui ont eu lieu à l'arrière de l'Hôtel de Ville, ni même la plainte déposée contre les jeunes occupants par la Mairie de Paris.

Il suffit de voir l'inventaire à la Prévert des dégâts mineurs pour constater que l'objectif de ces jeunes n'était pas de détruire ni de commettre des violences dans un bâtiment que le Maire a appelé à juste titre la "Maison des Parisiens", donc leur maison également.

M. Jean-François LAMOUR. - Qu'est-ce qu'ils faisaient là ?

M. Sylvain GAREL. - Ces faits sont l'occasion de souligner que dans le contexte actuel, celui d'une crise sociale d'une ampleur telle qu'elle ne cesse de créer des souffrances et inquiétudes, la réponse répressive n'est pas la bonne.

Plutôt que l'ordre et la répression, il faudrait, au contraire, privilégier les valeurs fondamentales qui sont celles de solidarité, de justice sociale, de liberté.

Les mobilisations actuelles, très majoritairement pacifiques, sont la traduction des difficultés sociales dont sont victimes toujours plus de Parisiens. Celui qui ne sait pas de quoi demain sera fait, qu'il soit travailleur précaire, chômeur ou jeune construisant son avenir, finit par ressentir l'extérieur comme une menace et une agression.

Nier ses angoisses et les difficultés qu'il subit en apportant comme seule réponse la répression, qui plus est violente, ne fait qu'accentuer ce phénomène.

De la même manière, poser des caméras pour surveiller les faits et gestes des personnes dans l'espace public ne répond pas au sentiment d'insécurité ni aux situations de difficulté sociale.

Mais peut-être que les caméras de vidéosurveillance seront au moins en mesure de voir si des policiers sont effectivement des faux manifestants ou des vrais, avec ou sans cagoule.

Plus sérieusement, nous attendons, Monsieur le Préfet, une réponse sur la présence de cette compagnie de sécurisation à la fin de la manifestation pacifique du 1er mai, dont les membres étaient déguisés en manifestants : blousons en cuir, capuches et autres accessoires, notamment en arborant des autocollants militants…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Nous avons des photos, nous les ferons suivre.

Contrairement à nous, vous n'y étiez pas, à moins que vous n'étiez parmi les policiers en civil.

Nous attendons, Monsieur le Préfet, une réponse sur la présence de cette compagnie de sécurisation à la fin de la manifestation pacifique du 1er mai, dont les membres étaient déguisés en manifestants : blousons en cuir, capuches et autres accessoires, notamment en arborant des autocollants militants, sans même parler des provocations policières.

Nous attendons une réponse sur les instructions données aux responsables policiers.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

La question porte sur les instructions données aux responsables policiers pour la gestion des actions non violentes de manifestation ou d'occupation, que ce soit des lieux publics comme nous avons pu le voir lors du rassemblement près du métro Barbès pour demander la libération de Julien COUPAT, dans les universités ou dans des lieux symboliques comme l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, je voudrais remercier M. GAREL de m'avoir posé cette question, peut-être pas sur le libellé lui-même de la question, mais cette question nous permet le plus rapidement possible, je l'espère, de faire le point sur la façon dont nous faisons, à la Préfecture de police, respecter la liberté de manifester et, pour l'exercice de cette liberté, comment travaillent les forces de police.

Cette question montre aussi, Monsieur GAREL, que l'encadrement des manifestations et la gestion de l'ordre public demeurent une source inépuisable de polémique dans notre pays, mais c'est sans doute cela la démocratie.

Comme si notre République n'avait pas solidement ancré dans son ordre juridique la liberté de réunion, d'association et d'expression héritée de la IIIe République.

Comme si le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat et l'ensemble des autres juridictions ne veillaient pas scrupuleusement au respect de ces normes dont le principe a été érigé au niveau constitutionnel.

Comme si notre appartenance à l'espace de la Convention européenne des Droits de l'Homme et à l'Union européenne n'entraînait pas l'application de mécanismes de contrôles réguliers et étroits.

Je le répète une fois de plus, je saisis cette occasion : la Préfecture de police n'autorise pas les manifestations, elle en reçoit la déclaration et cherche à concilier dans la mesure de ses compétences la libre expression des critiques et opinions avec la vie quotidienne des Parisiens.

Celle-ci, dans une agglomération aussi dense, ne doit pas être oubliée et beaucoup d'élus qui sont ici et qui ont des responsabilités dans les arrondissements m'écrivent pour que je veille à l'équilibre de la répartition de ces manifestations.

Car je voudrais effectivement aussi saisir en une minute l'occasion qui m'est donnée de faire le point et de livrer les faits.

Il y a eu au premier quadrimestre 2009 895 manifestations revendicatives à Paris, cortèges et rassemblement contre 672, ce qui était déjà beaucoup, en 2008, soit 33 % de plus.

Nous avons parfois le sentiment, dans l'expression de certaines revendications, d'une surenchère quantitative, sans doute à des fins de captation d'un intérêt médiatique marqué, mais il s'agit là, je l'ai dit sur les principes constitutionnels et de droit de notre pays, de l'exercice normal de la démocratie.

Je tiens à ce que ces chiffres soient connus parce que beaucoup ne les connaissent pas. J'ai eu l'occasion de les transmettre la semaine dernière au médiateur d'Arménie qui n'en croyait pas ses oreilles.

Mais ce qui est également un peu plus contestable, car illégal et critiquable, notamment depuis le début de l'année, c'est le nombre très important de manifestations inopinées non déclarées. Il y en a eu 212 en quatre mois, c'est-à-dire le double de l'année dernière.

C'est particulièrement regrettable car c'est au détriment de l'organisation des forces de police puisque cela nous amène de façon impromptue à retirer des forces de police qui sont consacrées à la lutte contre la délinquance.

Je pense que cette pratique est au détriment du citoyen.

Voilà sur le contexte général.

Concernant la manifestation du 1er mai, elle a réuni 65.000 participants qui ont bien été encadrés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Un peu plus.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Probablement plus, Monsieur, si c'est votre point de vue.

C'est là aussi une chose sur laquelle il faudrait s'entendre une fois pour toutes dans notre pays, c'est tout à fait classique.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est classique depuis des décennies quel que soit le Préfet de police. Les chiffres sont différents selon les organisateurs et selon la police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je n'ai aucune autre ambition que de faire respecter le classicisme.

(Rires).

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas si j'ai raison mais j'y apporte ma contribution.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vous en remercie, Monsieur le Maire.

Concernant cette manifestation du 1er mai, de manière très classique, la manifestation a été organisée cette fois en étant parfaitement déclarée, en liaison avec des organisateurs responsables. Il y a eu un encadrement parfait.

Une fois encore, de façon on ne peut plus classique et comme cela se fait de longue date à Paris, des policiers en civil interviennent aux abords et en marge des manifestations parisiennes en parfaite coordination avec les effectifs en tenue.

La distinction qui est opérée est ce qui se passe à l'intérieur de la manifestation, c'est le classicisme de la Préfecture de police : des éléments en tenue sont en contact avec les organisateurs, le travail se fait de la sorte.

Néanmoins, nous veillons également à ce qu'il n'y ait pas de difficultés aux abords de la manifestation et pour cela nous utilisons des policiers en civil, pour deux raisons.

Il s'agit tout d'abord de repérer et, si la configuration le permet, d'interpeller les éléments qui se livrent à des dégradations, qu'on appelle généralement les casseurs.

Le premier week-end du mois de janvier ou encore lors d'une manifestation récente en faveur du peuple tamoul, nous avons bien vu que ce risque est tout à fait réel, des personnes en marge de la manifestation saisissant l'occasion de la fin de cette manifestation pour aller casser.

Il est de notre devoir de donner des instructions, puisque vous me demandez les instructions qui sont données, pour interpeller d'éventuels casseurs.

D'autre part et c'est très important, nous souhaitons également protéger les manifestants contre des phénomènes qui tendent à se multiplier, à savoir des agressions et des violences de certains groupes contre des manifestants, surtout lorsqu'il s'agit de manifestants jeunes.

C'est ce que nous avons vu lors des manifestations anti-C.P.E. C'est la raison pour laquelle nous avons l'intervention de policiers en civil.

Je remarquerai d'ailleurs que très souvent on nous fait le reproche de ne pas intervenir assez rapidement et, de façon plus malicieuse, je vous rappellerai que nous avons été critiqués par la C.N.D.S. qui avait été saisie par des élus qui appartiennent à votre groupe, pour ne pas être intervenus suffisamment rapidement dans un certain nombre de manifestations.

On nous avait accusé de laisser faire les manifestants. Ou nous sommes accusés de laisser faire les manifestants, ou nous sommes accusés de provoquer les manifestants.

Je peux vous donner une garantie : nous ne donnons aucune instruction pour avoir davantage de manifestants pour avoir bien sûr ensuite à les interpeller.

Il y a donc un certain paradoxe à ce que des élus issus du même mouvement nous reprochent une fois une attitude et une autre fois l'attitude contraire.

S'agissant des faits qui se sont déroulés à l'Hôtel de Ville, il appartient, bien sûr, à Monsieur le Maire - il l'a fait, je crois - de répondre pour ce qui concerne la collectivité parisienne.

Mais, là aussi, je considère comme tout à fait anormal qu'un mouvement, qui se prétendait l'incarnation de la volonté populaire - quand on incarne la volonté populaire, en France, en principe, il faut passer par l'élection - se soit introduit subrepticement dans l'Hôtel de Ville, et se soit livré à des dégradations ; je ne vois pas très bien où se situe la légitimité d'une action conduisant à dégrader et piller une caisse enregistreuse, ou à blesser à la main un agent de surveillance.

C'est vrai que je n'avais pas le détail de votre question, Monsieur GAREL, et je n'avais pas pu comprendre qu'il s'agissait là d'établir un inventaire à la Prévert.

Certes, les dégradations ont été limitées, et les personnes en cause ont pu sortir librement, après un contrôle d'identité. C'est pour moi, d'ailleurs, aussi l'illustration que nos forces de police ont su parfaitement réagir, et sans aucune brutalité. Contrairement à ce qui a été indiqué, tout à l'heure dans votre question, les choses se sont passées tout à fait dans le calme.

Vous me permettrez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à cette occasion de rendre hommage aux fonctionnaires de tous rangs, de la Préfecture de police, qui ont permis - je suis prudent, parce que peut-être demain nous aurons des incidents - à 895 manifestations de se dérouler dans cette Ville, depuis le 1er janvier, dans le calme. Jusqu'à maintenant, nous sommes fiers qu'il n'y ait eu aucun blessé parmi les manifestants, ce qui n'a pas été le cas, et nous le regrettons, pour les forces de l'ordre, puisque nous déplorons plus de quatre-vingt-dix fonctionnaires blessés, alors qu'il n'y en avait eu qu'une dizaine, l'année dernière.

Je me permets de rendre hommage à ceux qui, sur le terrain, tous les jours, puisque nous avons entre sept et huit manifestations par jour, font leur travail. Sachez bien que nous n'avons aucune consigne, dans un pays comme le nôtre, pour aller jusqu'à des provocations. Soit nous sommes en uniforme, et on considère que c'est de la provocation, soit nous demandons aux fonctionnaires d'intervenir en civil, et cela ne convient pas encore. Je crois que le professionnalisme des fonctionnaires de police dans cette Ville peut être signalé, et je tiens à leur rendre hommage une dernière fois.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet. Vous venez de répondre, pour ce qui vous concerne.

Je voudrais dire que, par rapport aux incidents qui ont eu lieu, d'ailleurs dans cette salle même, l'envahissement de l'Hôtel de Ville et les destructions le 1er mai au soir, d'abord je veux confirmer - nous étions en contact dans la soirée et j'avais des représentants ici - que les forces de police ont travaillé de manière professionnelle, efficace et qu'il n'y a pas eu de brutalité.

M. Sylvain GAREL. - A l'extérieur !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Attendez la suite, vous n'allez pas nécessairement être contents.

J'avais des représentants ici, et donc je confirme que cela a été fait dans de très bonnes conditions de rapidité, d'efficacité et j'en remercie les forces de police.

Deuxièmement, Monsieur GAREL, comme je vous l'ai dit, lorsque nous nous sommes vus ces derniers jours, je trouve toujours très suspect que des groupes dit autonomes - cela fait longtemps que cela dure aussi - viennent ici, dans la maison des Parisiens, pour dénoncer la politique du Gouvernement. C'est quand même extrêmement bizarre ! Et qu'ils cassent des ordinateurs ou du matériel, ici des élus parisiens, pour dénoncer un Gouvernement auquel je ne suis pas particulièrement associé, si vous, vous ne trouvez pas cela suspect, moi si. Premièrement.

Deuxièmement, au nom de mes convictions de progressiste, j'ai l'intention de défendre, en toutes circonstances, le bien des Parisiens. Et le bien pas seulement des Parisiens mais de la démocratie. Car si l'on touche à la démocratie, aux instruments de travail des représentants du peuple, et si je reste sans réagir, je n'accomplis pas mon devoir.

Monsieur GAREL, en étant désolé de ne pas être compris de vous, je vais vous dire que l'idée que je me fais de mon devoir me conduit effectivement à maintenir ma plainte contre ces casseurs, dont je n'ai pas l'impression qu'ils ont fait avancer ni la justice sociale, en venant dégrader, même très peu, l'Hôtel de Ville, ni l'emploi, ni le pouvoir d'achat. Voilà.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

V - Question d'actualité du groupe communiste et élus du parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation de l'A.P.-H.P.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LHOSTIS, pour la question d'actualité posée par le groupe communiste et élus du parti de Gauche.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, les personnels de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de l'infirmière au professeur de médecine, de l'ouvrier à l'ingénieur, de la secrétaire médicale au directeur, s'inquiètent et se mobilisent face aux décisions et projets qui leur tombent dessus en cascade ces derniers mois : regroupement sans projet médical cohérent des établissements, vote d'un budget en large déficit et entraînant la suppression de 700 emplois en 2009, projet de loi "Santé et territoires" dit aussi loi Bachelot, dans lequel la disparition de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris est programmée, la gouvernance bureaucratisée.

Certes, la protestation unanime des médecins et leur forte mobilisation, ont amené les sénateurs à proposer de modifier le texte pour remettre les médecins en situation de responsabilité du projet médical. Une telle absurdité, écarter les médecins ou les mettre en second rang pour le projet médical, avait tellement peu de sens que le virage à 180° a été pris. On a même vu manifester avec les médecins des parlementaires, qui soutiennent ce texte surréaliste, au prétexte que l'hôpital a besoin de réformes. On se demande s'ils connaissent - pourtant certains sont médecins - la réalité hospitalière.

Pour ce qui est des réformes, l'hôpital a déjà donné. Une douzaine de réformes en vingt ans ! L'A.P.-H.P., ces dernières années, a fermé quatre hôpitaux (Laennec, Broussais, Boucicaut, Saint Lazare) en liaison avec l'ouverture de l'hôpital européen Georges Pompidou, a créé quatre groupements hospitalo-universitaires pour donner de la cohérence à son projet médical.

Elle réalise depuis huit ans un considérable programme de restructuration et de modernisation sur quatorze sites (Cochin, Tenon, Necker, Saint-Louis, Avicenne, Kremlin Bicêtre, Saint Antoine, Pitié Salpetrière), innove dans la recherche avec les projets qui ont été cités ce matin (Institut du cerveau et de la moelle, Imagine…), soutenus par la Ville de Paris.

Elle prend un temps d'avance avec le cyclotron de l'hôpital Saint-Louis, opérationnel à la fin de cette année. En même temps, elle a été en première ligne pour se préparer face aux éventuelles menaces pandémiques (plans températures extrêmes, grippes aviaire ou porcine) ou bactériologique (plans biotox ou contamination chimique ou nucléaire).

Ce dont souffre l'hôpital public, c'est d'un sous-financement chronique que mettait en avant la Fédération hospitalière, parlant d'un manque de 1 milliard d'euros pour l'ensemble des hôpitaux français. La tarification à l'activité, dont on nous annonce maintenant que l'application totale serait étalée jusqu'en 2018, quoi qu'en disent ceux qui soutiennent cette réforme comptable, étrangle l'hôpital public, favorise les établissements privés.

Pour l'A.P.-H.P. cet objectif de généralisation se traduira à terme par une impasse budgétaire de 400 millions d'euros. La même marge d'ajustement sera utilisée, celle de l'emploi. Des milliers d'emplois supplémentaires seraient, par la même, supprimés.

Monsieur le Maire, à l'occasion d'une précédente question d'actualité posée par le groupe M.R.C., par mon excellente collègue Marinette BACHE, vous vous étiez engagé à ce qu'une communication et un débat aient lieu sur la situation de l'A.P.-H.P., que vous présidez. Il est temps de tenir parole. Le personnel, dans son ensemble, attend de ses élus locaux des prises de position claires, dans un domaine qui les touche au quotidien.

Je vous rappelle que le projet de loi envisage de faire disparaître les Conseils d'administration et leur présidence de droit par le Maire de la commune siège de l'hôpital. Je pense que c'est un mauvais coup porté à la démocratie. Les Préfets sanitaires, nommés en Conseil des Ministres pour diriger les Agences régionales de santé - on parle de M. EVIN d'ailleurs pour l'Ile-de-France - n'auront pas d'état d'âme à avoir. Leur baromètre sera indexé sur la règle à calcul. Les Parisiennes et les Parisiens qui plébiscitent l'A.P.-H.P., doivent pouvoir reconnaître dans la clarté la position de leurs élus locaux face à ces réformes qui mettent en cause un service public majeur.

Pour ma part, je soutiens leur nouvelle mobilisation, annoncée pour le 14 mai. Je voudrais citer un journal du soir daté d'aujourd'hui qui dit, à propos de réformes importantes dans un certain nombre de pays en voie de développement (c'est l'éditorial) : "Au moment où la France adapte son système, ces réformes venues d'ailleurs nous le rappellent : une sécurité sociale généreuse n'est pas seulement une conséquence de la croissance durable, elle en est aussi à l'origine".

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Jean-Marie LE GUEN va répondre au nom de l'Exécutif, mais Alain LHOSTIS n'ignore pas que je me suis exprimé sur le budget, et que j'ai fait d'ailleurs des visites de terrain. Les positions de l'Exécutif sont aussi claires qu'il y a quelques années, qu'il y a deux ou trois ans. Nous nous exprimons tout aussi clairement. Ce que va prouver Jean-Marie LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Monsieur le Maire, je voudrais remercier Alain LHOSTIS pour son intervention. Il a raison d'insister sur la gravité de l'actualité dans le monde hospitalier public français en général, et à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris en particulier.

Il a raison de dire aussi que l'Assistance publique n'a pas attendu des oukases ministériels pour mettre en oeuvre les réformes car nous savons que l'hôpital public a aussi besoin de se réformer et il l'a fait, il l'a prouvé depuis un certain nombre d'années, avec des résultats en termes de qualité des soins d'une part, mais aussi d'efficience économique tout à fait à l'honneur de l'Assistance publique.

C'est pourquoi le monde hospitalier, celui de l'Assistance publique en particulier, est vraiment abasourdi, choqué et profondément mécontent des conditions dans lesquelles le Gouvernement veut plonger cette institution.

C'est pourquoi il y a eu bien évidemment une mobilisation, et il y aura une mobilisation très forte contre la loi HPST, loi "BACHELOT", qui a été votée à l'Assemblée nationale, malheureusement, en première lecture, avec l'appui, malheureusement, de nos collègues parisiens de droite, à l'exclusion, il faut le souligner, de notre collègue Bernard DEBRÉ. Tous les autres parlementaires de la majorité U.M.P. ont voté ce projet de loi qui est aujourd'hui rejeté par la totalité du monde hospitalier de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Toutes les catégories sociales, professionnelles, toutes les affinités syndicales ou politiques rejettent profondément ce plan. Je suis consterné de voir que des parlementaires parisiens ont pu voter le plan, surtout dans une situation budgétaire… Nous nous sommes retrouvés dans une situation budgétaire avec la suppression de 1.200 emplois dans la période actuelle ! Avec les résultats que connaît l'Assistance publique ! 1.200 emplois supprimés dans les hôpitaux de Paris, avec l'appui, non pas des parlementaires, mais des conseillers de Paris de la majorité qui siègent au Conseil d'administration de l'Assistance publique.

On voit bien, lorsque ce matin on nous interpellait sur la politique sociale qu'il y a pour le moins un double langage, non seulement entre la majorité nationale et celle qui s'exprime à Paris dans l'opposition, mais quand cette opposition a l'opportunité de s'exprimer par son vote, elle ne le fait pas, me semble-t-il, dans le sens du développement de la cohésion sociale.

Il y a donc évidemment beaucoup d'inquiétudes aujourd'hui, beaucoup d'incohérences, car au moment où nous parlons, le Président de la République va rendre compte d'une mission sur les C.H.U. qui expose strictement le contraire de ce que dit la loi "BACHELOT". Une mission dont les grands principes sont approuvés par une commission très diverse et que d'ailleurs, nous sommes nombreux à approuver au Parlement. Nous attendons donc, enfin, et je conclus, que le Gouvernement ait la sagesse de soustraire cette deuxième lecture au Sénat, qu'il y ait levée de l'urgence et que l'Assemblée nationale comme le Sénat puissent enfin délibérer en conscience en faveur de l'hôpital public, et non pas dans une voie de liquidation de l'hôpital public comme malheureusement cela a été la tentation de la loi "BACHELOT" jusqu'à présent !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la vidéoprotection à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la dernière question d'actualité, celle du groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - La question que je pose au nom de mon groupe va vous permettre, Monsieur le Maire, de clarifier enfin votre position sur un sujet essentiel pour les Parisiens et qui pourtant continue plus que jamais, à en croire la presse, à diviser votre majorité. Je veux évidemment parler de la vidéo protection. Nous avons entendu à l'instant M. GAREL s'y opposer.

Certes, votre majorité nous a habitués à de spectaculaires passes d'armes sur des thèmes d'ailleurs souvent assez éloignés des préoccupations des Parisiens : mais s'opposer sur le nucléaire ou la dénomination du parvis Jean-Paul II n'impacte pas vraiment la vie quotidienne de nos concitoyens.

En revanche, s'ils ont une exigence forte et sur laquelle vous leur devez leur clarté, c'est bien celle de la sécurité, même si, comme le reconnaissent "Les Verts" eux-mêmes dans l'un des quatre vœux relatifs à la vidéo protection déposés en 5e Commission, la délinquance est en baisse depuis sept ans dans notre Ville.

Votre majorité, Monsieur le Maire, vous soutient-elle encore dans votre acceptation, du bout des lèvres il est vrai, du plan 1.000 caméras décidé par l'Etat ?

Ce plan permettra pourtant, à l'instar de 300 villes françaises de gauche comme de droite qui s'en sont équipées, d'amplifier à Paris la baisse de l'insécurité, comme dans le métro, où la Région "rose, verte et rouge" en a déjà implanté 6.500.

Le parti communiste et "Les Verts" s'y opposent ici si résolument, ces derniers considérant la vidéo protection comme carrément "attentatoire à la liberté fondamentale de circuler", je les cite, tandis que le premier exige que vous reveniez à cet engagement électoral pris, selon eux, je les cite aussi : "sans réfléchir", que cela laisse songeur sur l'ensemble de notre programme…

Pire, si je peux dire, comment appréciez-vous, Monsieur le Maire, les "réserves" de la maire du 4e, de l'éminent adjoint chargé de la Culture ou encore d'une élue du 18e qui a pris publiquement position contre ?

Ça flotte dans les rangs, commente un élu socialiste. C'est le moins que l'on puisse dire ! Il est temps que vous repreniez le contrôle de ce bateau ivre.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Même vous d'ailleurs, vous traînez les pieds après vous être opposé à un tel dispositif en rejetant tous mes vœux…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Même vous, vous n'y croyez pas tellement vous rigolez.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pas du tout, je suis très sérieux. C'est un sujet sérieux pour les Parisiens. Je ne crois pas que la sécurité soit un sujet qui prête à rire.

Même vous, vous traînez les pieds après vous être opposé à un tel dispositif en rejetant tous les vœux que j'ai déposés entre 2005 et 2008 sur le sujet, retardant d'autant sa mise en place, et en refusant aujourd'hui de le financer comme le font toutes les villes de province qui s'en sont équipées.

Les Parisiens attendent que vous soyez un accélérateur au lieu d'être un frein, que vous aidiez à sa mise en œuvre le plus rapidement possible, que vous équipiez les ensembles immobiliers sensibles et les grands équipements municipaux qui relèvent de votre responsabilité et que vous financiez au moins les travaux de voirie nécessaires.

Surtout, Monsieur le Maire, les Parisiens auraient préféré, sur un tel sujet, que votre majorité ainsi que tous vos adjoints soutiennent les efforts de l'Etat au lieu de se déchirer.

Je conclus, puisque vous m'y inviter, d'une phrase : une fois de plus, sur la sécurité, les Parisiens, mais ils le savaient déjà, savent bien sur qui ils peuvent compter.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mais bien sûr.

Je vais donner la parole à Georges SARRE, mais vous savez, Monsieur GOUJON, il est possible d'être favorable à la vidéoprotection sous certaines conditions, de faire un travail d'élaboration avec la Préfecture de police avec des conditions, et d'être en désaccord total avec vos voeux. C'est autorisé. C'est possible.

Ne croyez pas que je marche à la "schlague", dans le style : "Vous allez obéir et voter les voeux de M. GOUJON". Non ! Nous développons notre propre politique, effectivement, contrairement à ce que vous avez dit…

M. Jean-François LAMOUR. - Pour l'instant, on a du mal à la discerner.

M. LE MAIRE DE PARIS. - … en conformité parfaite avec les engagements pris par tous les élus de cette majorité municipale en mars 2008.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il y en a qui ne s'en souviennent pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis là pour le leur rappeler gentiment.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Vous avez mes encouragements.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je m'en passerais bien ! Cela ne me facilite pas la tâche. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que vous le fassiez pour me faciliter la tâche.

Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur GOUJON, quand j'ai lu votre question, j'ai souri.

Une question sur la vidéo protection aurait dû s'adresser au Préfet de police dont c'est la prérogative à Paris compte tenu du statut particulier de la Capitale.

Mais vous avez préféré interpeller le Maire de Paris, alors je vous réponds.

Vous le savez, le Maire de Paris a depuis le début manifesté un clair soutien à ce projet, sous des conditions de garantie des libertés publiques et privées qui sont remplies.

Ce projet engage la Municipalité. Il figure dans notre programme de mandature validé par les Parisiens. Et depuis que, par délégation, le Maire de Paris m'a chargé des enjeux de sécurité et de prévention, cet engagement a été réaffirmé, précisé et constamment expliqué.

Je rappelle qu'un voeu de l'Exécutif en mars dernier souligne le soutien constructif de la Municipalité à ce plan et ses raisons, et je rappelle qu'il a été voté par une majorité de voix de gauche, de voix de la majorité municipale. Il n'y a donc aucune ambiguïté. Et s'il y a des déclarations et des initiatives de groupes et de personnalités de la majorité, elles sont manifestement minoritaires. Sans être comme d'aucuns, des ayatollahs de la caméra, et vouloir un deuxième plan avant même la mise en œuvre du premier, sans dégainer la caméra chaque fois que l'insécurité vient en débat et en réaffirmant que notre priorité c'est la présence humaine, préventive et répressive, au plus proche du terrain, oui, nous sommes, ceci étant dit, favorables à une vidéoprotection raisonnée. C'est clair et c'est établi.

Quant à la participation de la Ville au financement de ce plan, le Maire de Paris a été explicite depuis le début.

Dès octobre dernier, il annonçait que nous prendrions en charge les travaux de génie civil pour les caméras qui intéressent nos compétences, pour l'essentiel en matière de circulation.

L'estimation à l'euro près n'est pas encore fixée, néanmoins tout le monde sait que ceci représente entre 10 et 25 % de l'investissement en travaux de génie civil.

Mais, Monsieur le Député, puisque vous m'interrogez, permettez-moi, si vous voulez bien, que je vous interroge à mon tour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, ce n'est pas prévu !

M. Georges SARRE, adjoint. - Le financement de l'État, lui, est-il assuré ? Monsieur le Préfet de police dispose-t-il d'un engagement budgétaire précis de son Ministère ?

J'ai cru comprendre au contraire que le dossier était encore à l'étude à Bercy et personne ne nous fera croire que c'est l'incertitude qui pèse sur le niveau précis de participation de la Ville aux travaux de génie civil qui remet en cause l'arbitrage du Gouvernement sur ce plan.

Chers collègues, notre engagement constructif constant en faveur de ce projet, inscrit au contrat parisien de sécurité, vient, quoi qu'il en soit, démentir les accusations d'atermoiements.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela.

Croyez moi, j'ai beaucoup d'arguments. Je les ai déjà utilisés dans mes discussions constructives avec les membres de la majorité, y compris parce que je pense qu'il faut que l'on s'explique bien à ce sujet.

Nous aurons de nouveau des discussions là-dessus en séance. Je n'ai pas du tout une conception caporaliste de la majorité qui fait vivre efficacement Paris.

D'autres ont cette culture du chef et du petit doigt sur la couture du pantalon, moi j'ai la culture du débat, de l'échange et de la conviction partagée. On a des arguments à faire-valoir les uns envers les autres.

Chacun son style.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante minutes, est reprise à dix sept heures quarante cinq minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous passons à nouveau en séance du Conseil municipal avec les délibérations qui concernent la culture.

2009, DAC 31 - Signature avec l'association "Le M.U.R." d'une convention d'occupation précaire pour les locaux sis 23-25 - rue Ramponeau (20e).
2009, DAC 32 - Signature avec la société "Ici Même" d'un bail dérogatoire ayant pour objet la mise à disposition à titre précaire des locaux sis 23-25, rue Ramponeau (20e).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DAC 31 et DAC 32 relatifs à la régularisation d'occupation d'ateliers sis rue Ramponneau.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Ces deux projets de délibération DAC 31 et DAC 32 ont pour objet de régulariser l'occupation d'ateliers par une association qui s'appelle "Le mur" et, dans l'autre cas, par une Scop qui s'intitule "Ici même", qui sont installées rue Ramponneau dans l'allée ouest d'un lieu, qui est bien connu sous le nom de "La Forge".

Nous constatons avec satisfaction que la Ville a proposé des baux précaires pour une durée de vingt-trois mois à ces deux structures artistiques. Le montant des baux tient compte de surcroît, et c'est bienheureux, de l'intérêt de ces structures pour la vie du quartier, et leur volonté manifeste d'aider les artistes à trouver des espaces pour exercer leurs activités.

Ceci dit, dans ce vaste lieu qu'est La Forge, et qui comprend des ateliers individuels et un grand espace mutualisé qui s'appelle "L'usine", la situation est extrêmement tendue, depuis que la Ville a lancé un marché de prestations culturelles pour gérer le lieu, et qu'elle en a confié la gestion à l'association "T.R.A.C.E.S.".

Depuis des années, dans ce dossier, la Ville ne parvient pas à établir de partenariat avec les collectifs ou les associations, et actuellement un référé est en cours qui demande l'expulsion des artistes qui y travaillent.

En effet, il y a à La Forge, un conflit entre deux collectifs et deux usages du lieu : des ateliers d'artistes où travaillent depuis longtemps des plasticiens, qui ont sauvé le lieu d'une probable destruction il y a vingt ans et qui font de l'animation, une activité bénévole connexe à leur activité principale de créateurs ; le projet d'un lieu d'activité artistique et socioculturelle, notamment les ateliers parents enfants, projet porté par l'association "T.R.A.C.E.S." qui souhaite le mettre en oeuvre avec des artistes, dans l'intérêt du quartier et de ses habitants.

Ce sont donc deux projets qui ont leur légitimité.

Cette situation est extrêmement complexe, et je souhaite savoir quelle est la position de la Ville, notamment en matière d'expulsion, ce qui serait contradictoire avec les délibérations que nous allons voter : pourquoi, à quelques mètres de distance, conforter certains artistes et demander l'expulsion d'autres artistes ?

Il nous semble, et c'est un principe, qu'il ne doit pas y avoir de nouvelles expulsions d'artistes et que des solutions devraient être proposées pour que ceux des artistes de La Forge, qui ne souhaitent pas rejoindre le projet de l'association "T.R.A.C.E.S.", puissent trouver des conditions d'exercice satisfaisantes, dans des locaux dont on ne peut limiter l'occupation à une résidence limitée à trois ou six mois ou un an.

Je souhaite donc savoir ce qu'il en est, et savoir aussi si la Ville va retirer la demande d'expulsion contre les artistes de La Forge, avec le concours de la force publique, qu'elle a déposée en référé pour un jugement le 19 mai. Je mets des guillemets à "avec le concours de la force publique" car cela fait partie du référé.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Au travers de ces deux projets de délibération se pose aussi la question du devenir d'autres collectifs d'artistes, qui travaillent dans le 20e arrondissement, dans des locaux de la Ville, voire des locaux privés, et qui sont aujourd'hui en situation précaire.

On a parlé ce matin de la crise sociale et de comment elle touche les populations les plus précaires. Un certain nombre d'artistes aussi, hélas, font partie de cette population précaire, et ils ont vraiment besoin de notre soutien.

Je pense plus particulièrement à "La Miroiterie", qui est ancien squat du 20e arrondissement très implanté dans le quartier Ménilmontant, qui lui aussi est menacé d'expulsion, et aussi d'un squat qui est situé dans un local qui appartient aujourd'hui à la Ville de Paris, qui est "Le Carrosse", au 14 -16, rue du Capitaine Marchal, sur lequel la Ville a un projet aujourd'hui.

C'est tout à fait légitime, et il était prévu qu'ils quittent ces lieux, mais néanmoins nous nous inquiétons quand même de leur relogement et du devenir de ces artistes. Beaucoup d'entre eux ont participé à la vie du quartier et sont souvent très intégrés à la vie du quartier, à leur manière et avec leurs particularités, leur façon de s'exprimer très particulière, mais qui font un peu l'intérêt de quartiers populaires et artistiques du 20e arrondissement.

La Ville a aujourd'hui de nombreux projets, et c'est fort bien, de logement et d'équipement avec pour conséquence qu'il y aura de moins en moins de friches et de moins en moins de lieux vides pour permettre à ces artistes de travailler.

Je voulais savoir de manière plus globale quelle est la politique que nous allons mener durant cette mandature pour arriver à maintenir cette création artistique qui est indispensable à la vie culturelle de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci Madame.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Je vous remercie.

A l'occasion des deux projets de délibération qui nous sont proposés et qui concernent "la Forge de Belleville", bien connue des habitants du 20e arrondissement, je voudrais rapidement revenir sur la vocation de ce lieu emblématique et sur les dernières tensions qu'il a vécues.

En effet, le groupe communiste et élus du Parti de gauche partage la volonté de la Ville de clarifier la gestion du site et de le faire évoluer en accord et en harmonie avec les Bellevillois, les deux délibérations en question y participent d'ailleurs.

Néanmoins, comme la presse s'en est largement faite l'écho, des tensions existent qui se sont tout particulièrement aggravées depuis quelques mois.

L'association des artistes "la Forge de Belleville", occupante historique de l'ancienne usine de la rue Ramponeau, s'inquiète du sort qui va être fait à ses ateliers et réclame d'être écoutée.

C'est pour cette raison que nous nous sommes rendus sur place, plusieurs élus de mon groupe, moi-même accompagné de mes amis Pierre MANSAT et Aline ARROUZE.

Nous avons d'ailleurs adressé à un courrier à Christophe GIRARD que je veux remercier pour la réponse qu'il nous a faite par écrit depuis.

Lors de notre visite à "la Forge de Belleville", les artistes qui refusent de rendre les clefs du lieu m'ont très clairement dit qu'ils souhaitaient une médiation dans le différent qui les oppose en ce moment à l'association "T.R.A.C.E.S." et à la Ville.

L'association "T.R.A.C.E.S." est en effet le nouveau titulaire du marché public de "la Forge de Belleville", elle a remporté l'appel d'offres en soumettant un projet solide auquel il n'y aucune raison de ne pas souscrire.

Aujourd'hui, nous sommes face à une situation humaine particulièrement difficile, une impasse où les patiences sont à bout à force de déclarations, de malentendus et de crispations.

Il nous paraît souhaitable que la Ville propose un médiateur indépendant pour régler ce problème parce que nous savons que Paris a toujours soutenu ses artistes avec bienveillance et que le pourrissement de cette situation ne nous fera rien gagner.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues.

La situation de "la Forge" est ancienne, complexe et il faut revenir au sujet de fond, à savoir la transparence des outils de politique culturelle.

En 1991, les artistes sauvent le lieu de la destruction qui était destiné à un parking. Plus tard, la Ville acquiert le site par voie de préemption. Enfin, elle régularise le collectif d'artistes occupant les lieux par une convention d'occupation précaire à loyer très modéré.

Dès lors, toutes les conventions puis l'appel d'offres lancé par la Ville ont eu successivement comme ligne directrice fondamentale de faire de ce lieu un espace pour le déploiement d'une politique publique dans un quartier défavorisé, classé en politique de la ville et qui manque d'équipements publics et d'animation.

Les actions ouvrant l'activité du site sur le quartier n'ayant pas été jugées satisfaisantes et les artistes occupant leurs ateliers comme des espaces privés, la Ville a voulu assortir la convention d'occupation d'un marché d'animation.

En plus du loyer très modéré, elle apportait donc un budget pour l'animation à destination du quartier. Les conditions dérogatoires du droit commun, puisque le prix des loyers est inférieur en moyenne à 60 % au parc d'ateliers d'artistes de la Ville, justifient en effet des contreparties nécessaires.

Afin que s'exercent enfin des missions de service public sur le domaine public de la Ville, celle-ci a relancé au printemps 2008 un marché public d'animation.

Je résume ainsi les deux visions de l'affectation qui devraient être celles de "la Forge" : la Ville, propriétaire du site, a depuis toujours considéré que ce quartier avait besoin d'équipements publics.

Reconnaissant l'intérêt de maintenir la destination artistique depuis sa première occupation du lieu, elle a pour autant toujours cherché à l'ouvrir sur les habitants pour créer de l'animation.

Les artistes de "la Forge de Belleville", physiquement présents dans les lieux, ont dans leur majorité plutôt toujours cherché à en faire des ateliers privatifs comme il en existe par ailleurs, par exemple les nouveaux ateliers récemment inaugurés à Planchat-Vignoles dans le 20e arrondissement.

Soucieuse de ne pas laisser une situation de plus en plus conflictuelle se dégrader, reconnaissant l'état de droit qui désigne l'association "T.R.A.C.E.S." comme gestionnaire du site et entendant en même temps l'inquiétude naturelle des artistes de "la Forge", la Mairie du 20e arrondissement a proposé et organisé une réunion de médiation le 20 avril que j'ai animée en présence des représentants de toutes les parties concernées.

Cette réunion a débouché sur la rédaction d'un protocole d'accord dont les grands principes avaient été oralement acceptés par tous les participants, y compris les représentants de "la Forge".

Ce protocole prévoyait notamment l'engagement de "T.R.A.C.E.S." à recevoir individuellement chaque artiste pour étudier sa situation et leur possible et même souhaitable et même espérée inscription dans les projets d'animation par une commission multipartite et transparente.

Le protocole d'accord n'a été ni accepté ni amendé par les artistes de "la Forge", aucune contre-proposition n'ayant été effectuée, mais rejeté radicalement par le refus le 22 avril de rendre les clefs des parties communes et donc le refus de reconnaître "T.R.A.C.E.S." comme gestionnaire de "la Forge".

Concernant la situation des artistes ne souhaitant pas participer à la démarche d'animation voulue par la Ville, elle est parfaitement audible et compréhensible.

Nous adhérons à l'idée de recevoir individuellement chaque artiste dans cette situation afin de lui proposer des solutions de lieu de travail adaptées à chacun.

Nous adhérons à cette proposition en pensant au millier d'artistes demandeurs d'un atelier sur Paris, en proposant une commission "ad hoc" chargée de faire respecter l'équité et la transparence dans la gestion du bien public.

Elle étudiera chaque cas individuellement, au regard des critères habituels pour l'attribution d'ateliers de la Ville, à savoir l'affiliation à la Maison des artistes, le régime social des artistes plasticiens, l'occupation d'ateliers de façon continue et principale, le fait de vivre à titre principal de la vente des œuvres et de l'activité d'artiste et enfin le fait de ne pas disposer d'un atelier ou d'un atelier-logement par ailleurs, car tous les cas évidemment ne sont pas défendables.

J'espère de tout cœur, comme tout le 20e arrondissement, que le marché de l'animation pourra se mettre en place au plus vite au service des habitants du bas Belleville, que les artistes de "la Forge" pourront trouver des lieux de travail adaptés à leurs besoins dans un climat le plus apaisé et le plus coopératif possible.

Nous avons porté en commun le combat pour sauver ce lieu dans le passé. Nous comprenons cette dimension symbolique forte. Cela aussi a fait l'honneur et les victoires de la Gauche.

Tout le monde doit comprendre, en responsabilité, qu'il s'agit maintenant de faire de ce site un lieu mixte, à la fois un lieu de travail pour les artistes, un lieu pédagogique accueillant les enfants, leur exposant par exemple le processus de création.

Ni expulsions, ni rentes de situation, mais l'inscription d'un lieu symbolique dans l'animation culturelle d'un quartier qui en a bien besoin, dans la transparence et la clarté de critères objectifs.

Je vous remercie beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre aux quatre intervenants, je donne la parole à M. Christophe GIRARD.

Une explication de vote m'a été demandée par M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Comme cela je pourrais vous critiquer, Monsieur GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup. Je vais tenter de répondre avec le plus de précisions possibles aux interventions de Mme FOURNIER pour "Les Verts", de Mme GIBOUDEAUX plus largement, de M. BROSSAT pour le groupe communiste et élus du Parti de gauche et de M. BARGETON pour le parti socialiste.

Je voudrais tout de même dire qu'il n'y aura pas d'expulsions, j'y reviendrai dans le détail, ni le 19 mai, ni avant, ni après. Il y aura en revanche une procédure, je vais vous préciser les choses.

Paris, je voudrais vous rassurer, restera et deviendra plus que jamais Ville de démesure, Ville de foisonnement, Ville de brassage. C'est sa vocation, c'est son histoire.

Tous les artistes en effet, Madame GIBOUDEAUX, ont droit de cité à Paris, je vais vous en donner quelques exemples.

Cette série d'interventions me donne l'occasion de revenir sur la place des artistes dans la Ville et le soutien à la création qui sont au cœur de notre politique depuis 2001.

Alors que de nombreux artistes partaient de plus en plus vers la banlieue, en région ou à l'étranger pour créer, notre volonté prône le retour de la création à Paris et de la place des artistes dans Paris, avec une offre diversifiée et adaptée à toutes les formes de création contemporaine, sans ostracisme, avec générosité et dans le respect du travail des artistes et de leur liberté.

Le soutien à la création c'est l'augmentation de 30 % du parc d'ateliers d'artistes depuis 2001, ce sont les ateliers du "104" dans le 19e arrondissement, à la lisière du 18e arrondissement et bientôt ceux du 59 rue de Rivoli dans le premier arrondissement.

Ce sont aussi les collectifs artistiques comme "la Générale" ou "le Théâtre de Verre" qui bénéficient de conventions d'occupation, mais également les studios de répétition et de création de "la Maison des Métallos" dans le 11e arrondissement, du centre "Fleury Goutte d'Or - Barbara" cher à Bruno JULLIARD dans le 18e arrondissement, de "la Gaîté Lyrique" dès octobre 2010 ou de "l'Espace Périphérique" pour le cirque et les arts de la rue.

Je pense évidemment en particulier au 100 rue de Charenton, ateliers en commun, dans le 12e arrondissement. Plus de 1.500 artistes s'y sont déjà inscrit en à peine plus d'un an et en bénéficient, avec des espaces de travail et des tarifs adaptés en fonction de leur revenu. On y croise aussi bien de jeunes artistes que des professionnels reconnus, ainsi que de nombreux artistes amateurs.

J'en profite également, puisque nous en avons débattu ce matin, pour signaler que le "CENT", avec la structure d'insertion qui lui est rattachée, le "Socle", participe activement à l'accompagnement des artistes allocataires du R.M.I. et accueillera le 22 juin prochain le lancement du comité d'orientation de la plateforme d'appui artiste présidé par Philippe TORRETON, que nous avons impulsée avec Christian SAUTTER, Olga TROSTIANSKY et Seybah DAGOMA.

Parce que la création se renouvelle en permanence et exprime des besoins multiples et variés, et qu'elle écrit notre siècle, nous nous sommes efforcés de proposer aux artistes des espaces et des modes de fonctionnement diversifiés pour répondre au mieux à leurs besoins.

C'est pourquoi, en ce qui concerne "la Forge de Belleville", je ne peux continuer de laisser dire que la politique de la Ville de Paris contribuerait à précariser les artistes ou viserait à faire d'eux des médiateurs ou des travailleurs sociaux aux dépens de leur travail de création.

Un artiste, par définition, a choisi sa vie pour être libre et indépendant car il ne peut faire autrement.

Le lancement en 2008 par la Ville de Paris d'un appel d'offres pour la gestion et l'animation du site de "la Forge de Belleville" a été motivé par le refus en 2007 de l'association de signer la nouvelle convention d'occupation, ainsi que par le constat d'un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion du site par cette association.

Un certain manque de transparence sur le mode d'attribution des ateliers - attribution d'un atelier à un artiste disposant d'un atelier logement de la Ville de Paris. Attribution d'ateliers à des artistes ayant une autre activité professionnelle et ne venant exercer que le dimanche ou le samedi. Ateliers sous-loué, ce qui est tout à fait illégal. Atelier à usage de stockage et non lieu de création.

Voici, me semble-t-il, des raisons qui ont amené la Ville de Paris, dans sa sagesse, à lancer un appel d'offres pour la gestion et l'animation du site de la forge de Belleville.

Il ne s'agit nullement d'un débat sur la fonction sociale de l'artiste, comme certains ont tenté de le faire croire. Il s'agit d'assurer la transparence et une certaine rigueur, un mot qui n'est pas tout à fait choquant actuellement, dans la gestion d'un site municipal financé par l'argent public afin que les ateliers bénéficient réellement à des artistes professionnels et qui en ont besoin pour travailler.

Je signale que l'association "la Forge de Belleville", qui se présente comme porte-drapeau des vrais artistes, a remis une offre reposant intégralement sur la participation bénévole des artistes. La Ville devait-elle accepter un projet pour lequel des artistes ne seraient pas rémunérés pour leur travail ? Non, nous souhaitons que les artistes reçoivent salaire : c'est une règle incontournable. L'association T.R.A.C.E.S. qui, à l'origine, avait été accueillie par les fameux artistes en rébellion actuellement a pour sa part proposé la rémunération des artistes selon la législation en vigueur - c'est à leur honneur -, ainsi que la création d'une commission d'attribution des ateliers normalement transparente dont la composition serait connue en amont par les artistes.

Nous assumons pleinement cet appel d'offres et son issue.

Face au blocage actuel qui empêche l'association T.R.A.C.E.S. de mettre en place son projet artistique et culturel, la Direction des Affaires culturelles a dû saisir la justice afin d'obtenir les clefs des parties communes du site de "la Forge de Belleville", comme le mentionnait M. BROSSAT.

Je précise qu'aucun artiste ne sera expulsé, Madame FOURNIER, cette action en justice vise à permettre à la nouvelle association gestionnaire du site d'avoir accès à un bureau et aux locaux techniques.

Ni le 19 mai, ni avant ni après, il n'y aura d'expulsion tant que je serai vivant.

Je ne vous cache pas, pour conclure, que je vois d'un bon oeil que Mme CALANDRA, maire du 20e arrondissement, et son excellent adjoint BARGETON continuent la médiation et je les y encourage.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez demandé une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Ce qui me surprend, Monsieur GIRARD… Nous avons là-bas un représentant - M. DELAMARE - qui a été un bon candidat, qui n'a malheureusement pas été élu mais qui est allé sur place, qui s'est renseigné, et je fais plus attention à ce qu'il me dit.

Il me dit que le principal motif invoqué par la Municipalité pour pousser vers la sortie est que les artistes ne s'engageraient pas assez auprès des habitants du quartier. Les artistes n'ont pas vocation à être des assistantes sociales ou des éducateurs. Le rôle d'un artiste est essentiellement de créer.

Je sais bien que vous dites qu'il y a des dysfonctionnements. Je vous ai écouté attentivement. Quelques dysfonctionnements de ce style dans un milieu artistiques, cela se corrige. Je ne comprends cette soviétisation que vous imposez et qui est contraire à votre esprit, Monsieur GIRARD.

Vous avez une association qui fonctionne à sa façon. C'est un milieu d'artiste, ce sont des gens très particuliers. Si vous voulez qu'ils créent, il ne faut pas les mettre dans des moules. Ils sont comme cela. Ils fonctionnaient, c'était plutôt satisfaisant et vous allez mettre en place une structure différente, plus structurée… Nous ne comprenons pas et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre votre projet de délibération.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Cela se voit que vous n'avez pas connu les soviets.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et élus du Parti de gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 31.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 31).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 32.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 32).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 1-3, rue Victor Gelez - 10, passage de Ménilmontant (11e) (R. 27) :

Titulaires :

- Patrick BLOCHE ;

- François VAUGLIN ;

- Fabienne GIBOUDEAUX ;

- Claude-Annick TISSOT ;

- Jean-Baptiste MENGUY.

Suppléants :

- Mireille FLAM .

- Philippe DUCLOUX .

- Hélène BIDARD .

- Jean-Jacques GIANNESINI .

- Anne-Constance ONGHENA.

Commision d'appel d'offres du groupement de commande constitué entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération de Plaine commune pour la réalisation d'études conjointes (R. 28) :

Titulaire :

- Camille MONTACIÉ.

Suppléant :

- Julien BARGETON.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que deux votes à bulletin secret sont ouverts. Je vous invite à vous rendre dans la salle de travail avant 19 heures pour déposer votre bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

2009, DAC 42 - Signature d'un avenant à la convention du 12 février 2009 avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 42 relatif à la signature d'un avenant à la convention du 12 février 2009 avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention de 100.000 euros.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

"Le Théâtre de la Marionnette à Paris" tient actuellement sa cinquième biennale au Théâtre de la Cité internationale, comme il l'a tenue dans d'autres lieux, tout simplement parce qu'il n'y a pas de lieu dédié à cet art à Paris.

Pourtant, tout au long de l'année, cette association propose des spectacles pour adultes, pour enfants et tout public.

Aussi, je crois qu'il est très important de la soutenir financièrement et c'est le but de cette subvention, mais avec cette délibération, pourrait-on avoir quelques précisions sur l'installation du Théâtre de la Marionnette de manière pérenne à Paris et d'un lieu susceptible de l'accueillir pour qu'elle puisse continuer ses activités et peut-être aussi les amplifier ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur COUDERT, vous avez la parole.

M. Thierry COUDERT. - Cette intervention apparaît finalement comme une réponse ou une proposition de réponse à l'oratrice précédente puisque j'interviens au nom de la mairie du 17e arrondissement, qui pense qu'il pourrait très bien y avoir installation de ce théâtre aux talents reconnus sur les terrains des Batignolles, soit par construction d'un lieu, soit peut-être plus simplement et plus économiquement, par l'utilisation de la halle que nous avons fait protéger voici quelques mois, qui devrait rester sur place et qui serait facilement aménageable en lieu d'expression culturelle.

Je voulais dire donc au nom de Mme Brigitte KUSTER et de la mairie du 17e que cet arrondissement est candidat avec enthousiasme pour fournir un lieu d'implantation stable à l'activité de cette troupe renommée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Alors, en bolchevik bien connu, je suis très embarrassé pour répondre.

Je vais d'abord dire à M. COUDERT, que nous serions en période florissante de l'économie de marché - pardon du gros mot -, je pense en effet que nous pourrions facilement accéder à sa proposition, qui est très bonne. Je pense que tout projet actuel coûteux n'est pas envisageable dans cette période d'incertitude et je pense que tout le monde doit le comprendre, aussi bien à la mairie du 17e que dans les mairies des autres arrondissements. Néanmoins, la proposition, je la garde en tête.

Le Théâtre de la Marionnette à Paris, qui a été créé par Lucile BODSON et est aujourd'hui dirigé par Isabelle BERTOLA, existe sans lieu fixe depuis sa création en 1991, donc bientôt déjà 20 ans d'itinérance. Il mène une programmation dans diverses salles de Paris et de la petite couronne : le théâtre Paris Villette, le théâtre de la Cité internationale, le théâtre Au fil de l'eau à Pantin, le théâtre 71 à Malakoff et j'en passe.

En présentant des spectacles de marionnettes dans leur grande diversité, il a permis de désenclaver la marionnette du monde exclusif de l'enfance, de valoriser cette discipline comme une discipline artistique à part entière.

Il développe également une importante activité d'action culturelle sous forme d'interventions en milieu scolaire, de stages, de rencontres, d'ateliers d'initiation à la marionnette.

D'ailleurs, lorsque je visite des villes de France comme Charleville-Mézières qui en est la capitale, je constate un souhait évidemment très grand de pouvoir tisser avec Paris des liens d'importance.

Le Théâtre de la Marionnette organise depuis 1994 un festival biennal, les "Scènes ouvertes à l'insolite", qui se veut un tremplin pour la jeune création et, depuis 2001, une autre biennale, "la Biennale internationale des arts de la marionnette", en partenariat avec le Théâtre de la Cité internationale, qui est devenue une véritable vitrine internationale de la marionnette contemporaine. Cette biennale se déroule en ce moment et jusqu'au 24 mai au Théâtre de la Cité internationale, dont je salue la nouvelle directrice, Mme Pascale HENROT, et dans différents théâtres de la proche couronne.

Lors du Conseil de Paris de novembre dernier, je me suis engagé à ce que la Ville de Paris trouve un lieu pour le Théâtre de la Marionnette avant la fin de cette mandature. Je réitère cet engagement. Après 16 années d'existence sans lieu fixe, comme vous le savez, la gare Masséna, dans le 13e arrondissement, a été envisagée comme lieu d'ancrage du Théâtre de la Marionnette, en partenariat avec la coopérative de rue du Cirque, mais le budget d'aménagement de la gare s'est finalement révélé trop élevé par rapport aux capacités de financement de la Ville, en particulier actuellement.

Nous devons désormais chercher d'autres pistes de lieu d'implantation moins coûteuses pour la Ville.

J'ai demandé ainsi à la Direction des Affaires culturelles, à sa directrice, Mme ENGEL, d'explorer toutes les pistes possibles en lien avec la Direction de l'urbanisme, soit au sein d'une Zone d'aménagement concertée, soit à l'occasion d'un changement de direction à moyen terme, dans un théâtre ou un lieu culturel de la Ville de Paris.

Je voudrais vraiment réitérer devant vous le souhait, avant 2014, d'avoir réglé le problème de l'accueil du Théâtre de la Marionnette. Je crois que notre Ville s'enorgueillirait de régler cette situation pour un art fragile et magnifique.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 42).

2009, DAC 254 - Signature d'une convention avec l'association "Le Petit Ney" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 254 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Le Petit Ney" (18e) pour l'attribution d'une subvention de 11.000 euros.

Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

C'est un projet de délibération qui concerne "Le Petit Ney", association installée depuis 10 ans Porte Montmartre, dans un quartier qui est en politique de la ville et qui fait partie aussi du périmètre du G.P.R.U.

Cette association culturelle a un investissement très fort dans le quartier et une programmation diversifiée, aussi bien du point de vue des disciplines, avec du Slam, des expositions, des concerts, des lectures, que des pratiques, puisque peuvent s'y produire aussi bien des professionnels que des amateurs, dans le cadre d'ateliers, que de l'âge des personnes qui fréquentent le lieu, des bébés auxquels on fait la lecture jusqu'aux arrière-grands-parents. Bref, tout le monde se félicite de son action, de sa capacité à fédérer différents acteurs de terrain, pour des manifestations à géométrie variable, manifestations d'envergure ou plus restreintes.

Ceci dit, la subvention demandée à la Ville par l'association est de 20.000 euros, soit 10 % du budget prévisionnel, pour un projet qui concerne le pôle livre et l'espace culturel de proximité. C'est une demande modeste, une demande mesurée, et je trouve qu'en ne lui accordant que 11.000 euros, soit un peu plus de la moitié, on donne peu de moyens à ce lieu intermédiaire pour mener sa politique culturelle exigeante à bien.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Rapidement, nous nous en sommes expliqués en 9e Commission, si, en effet, nous pouvions faire un geste supplémentaire, vous imaginez bien que nous le ferions, car c'est une très bonne association qui mène un travail local de proximité de grande qualité et, surtout, il s'agit de la lecture publique qui est un des piliers de la politique culturelle.

Cependant, je crois qu'il ne faut pas sous-estimer la somme, qui est de 11.000 euros, somme qui, en euros, paraît moindre, mais qui est une somme importante. J'ai pensé qu'il était légitime de la maintenir et de ne pas la baisser en cette période de difficulté.

Je vous promets, en revanche, que dès que des temps meilleurs réapparaîtront, s'ils réapparaissent, nous regarderons avec bienveillance votre demande.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 254).

2009, SG 3 - Signature d'une convention avec la S.A Cinelba, le cinéma Le Balzac pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 47.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération SG 3 relatif à la signature d'une convention avec la S.A Cinelba, le cinéma Le Balzac pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 47.000 euros.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est sur la politique globale de soutien aux cinémas de la Ville de Paris que porte mon intervention à l'occasion de l'examen de la première des 34 délibérations concernant le cinéma.

En 2008, 376 écrans regroupés dans 87 établissements sont en activité à Paris. Les salles parisiennes réalisent 25 millions d'entrées, soit plus de 14 % de la fréquentation nationale.

Ces données nous sont fournies par l'excellent dossier constitué par la mission cinéma, travail conduit sous l'impulsion de son responsable, M. Michel GOMEZ, que je salue, et examinées lors d'une réunion dédiée que la 9e Commission a tenue à l'initiative de M. Christophe GIRARD le 9 avril dernier. Il s'agissait d'appeler l'attention des élus très particulièrement sur la situation des salles d'art et d'essai.

Aujourd'hui, les nombreuses subventions que vous nous proposez d'attribuer aux cinémas démontrent un réel effort de la Ville dans ce domaine, puisque ce sont plus de 935.000 euros d'aide que nous allons voter.

Il s'agit principalement d'un soutien au fonctionnement des salles de cinéma indépendantes qui comprennent les 38 salles spécifiquement art et essai regroupant 72 écrans.

Mais pour avoir un panorama un peu plus complet du cinéma à Paris, il faut distinguer à côté des salles indépendantes les salles dites de circuit, qui sont au nombre de 34, avec Pathé & Gaumont, UGC et MK2 qui regroupent à elles seules 248 écrans, et les salles d'institution qui sont au nombre d'une vingtaine, comme le Forum des images, la Cinémathèque française, le Centre Georges Pompidou, le 104, des salles de musée, etc.

Pour mémoire, pour que le panorama soit complet, je tiens à citer les quatre projets qui sont en gestation : la Porte des Lilas avec 7 écrans dont l'ouverture est prévue en décembre 2010, Beaugrenelle avec 10 écrans dont l'ouverture est prévue en 2011, la quatrième travée de la Cité des Sciences avec 16 écrans et une ouverture en 2012 et le Louxor, 3 écrans, prévu d'ouvrir en 2013.

Nous savons tous combien les cinéphiles du monde entier, mais surtout les Parisiens, les élus et, avant tout, les maires d'arrondissement sont attachés à leurs salles indépendantes de quartier qui concourent à l'effervescence et au charme culturel de Paris et qui ne sont malheureusement pas épargnées par les difficultés économiques actuelles.

Or, nous constatons depuis quelques années une modification des équilibres géographiques et économiques des quartiers cinématographiques de Paris. Des quartiers historiques comme le quartier latin et les Champs-Elysées sont fragilisés, quand les Halles Beaubourg connaissent une véritable explosion. A lui seul, le cinéma UGC les Halles réalise plus de 3 millions d'entrées par an.

Le quartier Montparnasse, quant à lui, est très stable.

Puis, de nouveaux quartiers, à l'Est et dans le Nord-est parisien, émergent et vont émerger.

Comme chacun sait, plus de la moitié des 38 établissements classés art et essai en 2007 sont situés dans le 5e arrondissement où il y a 12 salles et dans le 6e arrondissement où il y en a 9, mais aujourd'hui, ces salles semblent avoir du mal à capter le public étudiant des universités voisines, celui-là même qui remplissait les salles au moment de leur création. Leur sort a de quoi préoccuper, quand l'on sait que de manière globale près de 85 % des entrées parisiennes se font dans les salles UGC, Europalace et MK2.

En conclusion, je m'étonne de lire dans "Le Parisien" de ce matin que les élus Nouveau Centre dénonceraient ces subventions. D'autant plus que notre groupe n'a fait aucune déclaration sur le sujet !

En revanche, en tant que présidente de la Commission culture et relations internationales, je pense que l'ensemble du Conseil peut être très intéressé d'obtenir des précisions sur les critères qui guident l'attribution de ces subventions, tant sur les montants qu'en ce qui concerne les bénéficiaires. De telles précisions permettraient à tous de mieux mettre en perspective la série de 34 délibérations se rapportant à l'industrie cinématographique et de mieux comprendre les grandes lignes de la politique municipale d'aide aux salles de cinéma de notre Ville.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci. Votre intervention, Madame BERTRAND, me permet de réduire l'intervention que j'avais prévue car, en effet, vous avez décrit, je crois, avec beaucoup de précision, en tant que présidente de la 9e Commission chargée des affaires culturelles, la politique menée par la Mission cinéma, l'excellent Michel GOMEZ et l'excellente équipe qui l'accompagne.

La Ville a défini plusieurs critères d'attribution.

Nous soutenons en priorité les salles les plus fragiles, c'est-à-dire les salles Art et Essai indépendantes qui n'appartiennent pas à un circuit et les salles non classées Art et Essai mais qui sont mono-écran ou qui disposent de moins de 550 fauteuils. En effet, les salles mono-écran sont structurellement plus fragiles : accès aux films, contraintes de programmation. Une somme forfaitaire plancher est automatiquement attribuée : 30.000 euros pour les salles mono-écran et 15.000 euros pour les salles multi-écrans. Seules les salles qui ne programment des films que quatre jours par semaine voient ce montant forfaitaire diminuer.

Quant à l'information relayée par "Le Parisien", je ne sais pas. Peut-être conviendrait-il d'interroger M. CAVADA s'il a émis un commentaire sur ce sujet ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, SG 3).

2009, SG 64 - Signature d'une convention avec la SARL Cinevog pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma "Les 5 Caumartin". - Montant : 15.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 64 relatif à la signature d'une convention avec la SARL "Cinevog" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15.000 euros pour le cinéma "Les 5 Caumartin", sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 23.

Je donne la parole à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, comme vous, Monsieur GIRARD, nous sommes attachés au cinéma de quartier, mais là où le bât blesse, c'est la réponse que vous proposez d'apporter pour pérenniser son activité dans le 9e arrondissement.

En effet, la situation des "5 Caumartin" est bien plus préoccupante que celle que vous avez évoquée dans l'exposé des motifs. Ce cinéma se trouve légalement en cessation de paiement, les capitaux propres sont épuisés et les charge d'exploitation en augmentation.

Dans ce contexte difficile, la direction de ce cinéma a sollicité de la Ville de Paris une subvention de fonctionnement de 160.000 euros. Vous proposez de lui verser 15.000 euros. Autant ne rien faire !

Cet établissement est en danger et le soutien que vous lui apportez est quelque peu dérisoire.

C'est la raison pour laquelle je vous propose cet amendement qui engage plus fortement la Ville, à hauteur de 50.000 euros, et je sais que c'est un effort particulièrement important, compte tenu du contexte économique que nous connaissons, mais primordial pour assurer la pérennité de l'activité de ce cinéma de proximité qui est fortement apprécié par les habitants du 9e arrondissement.

Je rajouterais également que "Les 5 Caumartin" fait partie, avec "Les 7 Parnassiens" des établissements qui proposent le plus d'écrans et, paradoxalement, ils disposent chaque année d'une des subventions de fonctionnement les plus modestes.

A l'occasion de la réunion de la 9e Commission, qui s'est tenue le 9 avril dernier - Mme BERTRAND le rappelait -, Michel GOMEZ, responsable de la mission cinéma, a rappelé votre priorité : préserver les quartiers historiques comme le Quartier Latin et rééquilibrer l'offre en équipant le Nord-Est parisien. Il est regrettable que votre politique, certes louable, se fasse au détriment d'autres arrondissements et que vous ne souteniez pas davantage le 9e et ce cinéma en particulier qui propose une programmation européenne de qualité.

Je ne souhaiterais pas non plus que "Les 5 Caumartin" subisse le même sort réservé au "Grand écran", place d'Italie dans le 13e, qui a fermé ses portes malgré la très forte mobilisation des riverains, pour être transformé en magasin.

Par conséquent, au regard de sa situation géographique ainsi que de sa politique de programmation, je vous demande d'apporter un soutien significatif et réel à ce cinéma et d'approuver cet amendement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Il est de règle de respecter le vote des arrondissements et j'ai eu, avant la séance du Conseil de Paris, un échange avec Jacques BRAVO - qui m'avait prévenu qu'il ne serait pas présent parce qu'il avait une réunion à la mairie du 9e, ainsi que Mme VERON - sur ce dossier.

Bien évidemment, tel que vous l'avez présenté, Madame BURKLI, nous n'avons qu'une envie, c'est en effet de signer un chèque. Si ce n'est que ce n'est pas aussi simple que cela et, comme il s'agit d'un amendement, je vais vous expliquer pourquoi nous sommes défavorables à l'amendement, mais pourquoi, en revanche, un travail très attentif sera fait, comme me l'a demandé Jacques BRAVO et comme Michel GOMEZ s'y est engagé.

Avec Geneviève BERTRAND, présidente de la 9e Commission, nous avons reçu Michel GOMEZ, le délégué général à la Mission cinéma, afin de présenter la politique du cinéma à Paris de défenses des salles Art et Essai. Je crois que nous tiendrons à nouveau une réunion car la situation que vous décrivez n'est pas que celle de ce cinéma. Elle est celle, malheureusement, de tous les cinémas.

Vous savez, par exemple, qu'un grand groupe, un grand exploitant a, pour la sortie d'un film à succès, pratiqué un tarif de 3 euros pendant toute la semaine, ce qui a mis en difficulté… et que Marin KARMITZ, pour le cinéma MK2, a proposé, lui, en réaction, d'offrir des places à 2,50 euros.

Ce ne sont que des intentions, mais voilà donc un climat concurrentiel qui s'aggrave : des grands groupes qui ont les moyens de faire pression et qui fragilisent de plus en plus les cinémas comme celui que vous défendez.

Je propose non pas d'accepter votre amendement, car il serait local et partisan mais, en revanche, d'étudier la situation en période de crise de tous les cinémas comme celui que vous venez d'évoquer. Je propose à la 9e Commission, lors d'une réunion, si la présidente l'accepte, que nous abordions de façon spécifique ce sujet.

Je vous remercie d'avoir évoqué cette situation qui servira et qui fera jurisprudence.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Une explication de vote du président du groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Je pense que la situation des "5 Caumartin" est effectivement très délicate et difficile. C'est un cinéma important parce que situé dans un secteur où il y a très peu de cinémas Art et Essai. C'est aussi un cinéma qui est important parce qu'il est fréquenté par beaucoup de banlieusards qui prennent leur train à Saint-Lazare et qui vont au cinéma en quittant leur lieu de travail.

Ils voient dans cette salle des films qu'ils ne peuvent pas voir dans leur ville de banlieue parce que, malheureusement, dans la ville de banlieue, soit il n'y a pas de cinéma du tout, soit, s'il y a un cinéma, il ne passe que les "blockbusters" américains.

Je pense que c'est vraiment une salle que l'on doit aider. Je comprends que passer de 15.000 à 50.000 euros représente un palier important, mais en tout cas, Monsieur le Maire, nous soutenons vraiment votre proposition pour qu'une attention particulière soit apportée sur un certain nombre de cinémas d'Art et d'Essai qui, malheureusement, risquent de devenir des cinémas d'Art et Décès, pour faire un mauvais jeu de mots, mais qui méritent vraiment notre attention.

Comme je suis suppléant à la 9e Commission, je pense que le jour où vous travaillerez sur les cinémas, je viendrai aussi y participer parce que je crois que la situation est grave.

Je pense aussi qu'il faudra réfléchir à permettre à ces cinémas de pouvoir offrir des places moins chères. Je pense que l'un des gros problèmes du cinéma à Paris, c'est que les places sont trop chères. Dans la plupart des cinémas, la place à plein tarif, c'est 10 euros. Et 10 euros pour des gens qui ont des revenus modestes ou pour des familles, c'est extrêmement cher et je pense qu'il va falloir trouver des moyens d'aider les cinémas et en particulier les cinémas d'Art et d'Essai à proposer des prix de place plus abordables.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui, Monsieur GIRARD, allez-y ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Pour compléter les propos du Président GAREL, la difficulté est la classification faite par le C.N.C., puisque la salle dont Mme BURKLI et vous-même venez de parler, et pour laquelle j'ai répondu, n'entre pas dans la catégorie des cinémas Art et Essai. Il y a là une anomalie et la Ville de Paris ne peut pas prétendre seule modifier les critères du C.N.C.

C'est une difficulté que Michel GOMEZ connaît bien. C'est un professionnel du cinéma. Mais je crois que, là, nous devons en effet peut-être saisir la Ministre de la Culture, en espérant que le message que je lui adresserai n'ira pas atterrir ailleurs... Je ne dirai pas chez qui !

(Rires).

M. Sylvain GAREL. - Chez TF1 !

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - En tout cas, que le message restera bien au Ministère !

Mais je crois que c'est un sujet, en effet, que nous pourrions aborder collectivement.

J'avais l'intention de poser à ce sujet-là une question à Françoise de PANAFIEU - mais elle n'est pas là - qui n'était pas une question perverse ni malicieuse. Je désirais lui demander quel enseignement elle avait tiré du très grave incident, dont elle était - je le dis et j'en suis convaincu - involontairement à l'origine, lorsqu'un de ses administrés, qui se trouve travailler dans un grand groupe télévisuel, l'avait interrogée ou mise en le garde sur le projet de loi Hadopi qu'il trouvait néfaste. Et d'apprendre qu'un message fait, en effet, auprès de son député, ne garde plus de caractère confidentiel, mais se retrouve transféré par un membre d'un cabinet ministériel, directement auprès de l'employeur de cette personne, me parait en effet une atteinte à la protection de la vie privé. Ne peut-on plus s'adresser, en toute tranquillité, à son député comme tout administré a le droit de le faire dans une démocratie sereine et respectueuse des divergences d'opinion ?

Françoise de PANAFIEU, je pense, a été piégée, elle l'a fait dans un bon état d'esprit, comme peuvent le faire les députés qui reçoivent un courrier, en posant une question au ministère de référence. En général, on ne s'attend pas à ce qu'un collaborateur de Ministre - je crois la ministre également tout à fait sincère - quand elle ne savait - je pense que ce n'est pas dans la culture de Mme ALBANEL que je connais bien - de pouvoir cautionner un tel agissement.

Je pense que c'est un fait assez grave pour que nous entendions, si elle le veut bien, Françoise de PANAFIEU, pour savoir quel enseignement elle a tiré de ces nouvelles pratiques, avec les mails et SMS, que nous recevons tous, très nombreux dans nos permanences, que l'on soit député ou simplement élu parisien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BURKLI, retirez-vous votre amendement ?

Mme Delphine BURKLI. - On est un peu loin des "5 Caumartin".

Je prends acte de la proposition de M. GIRARD. Je me réjouis d'ailleurs que l'on puisse aborder cette question au-delà de tout clivage politique, mais je maintiens cet amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous le maintenez.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 23 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 23 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 64).

2009, SG 75 - Signature d'une convention avec la S.A.S. Cinéma Mac-Mahon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 10.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 75 relatif à la signature d'une convention avec la S.A.S. Cinéma Mac-Mahon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est très bien que ce projet de délibération arrive juste après, car c'est de nouveau l'affaire des critères. Mais c'est à l'envers. Nous pensons que ce cinéma n'a pas besoin d'être aidé. On est dans le cas contraire : c'est un cinéma qui touche de l'argent de la Ville, même si ce n'est que 10.000 euros, alors que ce n'est pas nécessaire, pour deux raisons, une principale et une secondaire.

La raison principale, c'est que les recettes de cinéma, en termes de projection de films, sont maintenant en dessous de 20 % et que cette salle de cinéma gagne surtout de l'argent en louant cette salle à des partenaires privés, qui louent cette salle, soit pour faire des projections, soit pour faire des réceptions.

Si vous regardez le dossier, vous vous apercevrez que plus de 80 % des recettes de ce cinéma sont aujourd'hui des recettes de location. On n'est plus du tout dans une salle qui a une fonction essentielle de cinéma. On est dans une salle qui est une salle de location.

En ce qui concerne les créneaux horaires, 65 % du temps d'ouverture de ce cinéma, c'est pour la location et seulement 35 % pour des activités de cinéma. Même si le "Mac-Mahon" est un grand cinéma, qui a une histoire importante. Historiquement, il a été l'un des berceaux de la cinématographie française, puisque c'est des Mac-mahoniens qu'est née la Nouvelle vague, une des branches de la Nouvelle vague des "Cahiers du Cinéma". Mais aujourd'hui, c'est un cinéma qui malheureusement n'a pratiquement plus de fonction de cinéma.

La deuxième raison, même si c'est vrai qu'il ne faut pas forcément se focaliser sur le nom du propriétaire, mais c'est une propriété du groupe Bolloré. Je ne suis pas tellement certain que Bolloré ait besoin de 10.000 euros pour garder ouverte une salle de cinéma.

Pour ces deux raisons, nous pensons que cette subvention est inutile. Pour cette année, nous allons nous abstenir, mais nous demandons vraiment, à partir de l'année prochaine, que les critères soient revus et que l'on soutienne des cinémas qui ont vraiment besoin d'être soutenus, comme les 5 Caumartin et d'autres, et qu'au contraire, certains cinémas comme celui-là - je ne suis pas sûr qu'il y en ait d'ailleurs beaucoup d'autres comme celui-là - ne soient plus aidés par la Ville car ce n'est pas nécessaire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je ne vous cache que, comme cinéphile, j'ai un attachement au "Mac-Mahon" comme beaucoup d'entre nous. Je me souviens de la projection d' "America, America" d'Elia Kazan, de "Banana split" avec Carmen Miranda ou "Women" de Cukor, films incroyables, et ce cinéma était un des rares cinéma où on pouvait voir à la fois un beau film et faire une rencontre.

Je trouve que dans ces salles mystérieuses, on arrive seul et on repart accompagné. Le "Mac-Mahon" est une salle de cinéma…

Le "Mac-Mahon", c'est vrai, Sylvain GAREL l'a dit, c'est une salle de cinéma hystérique…

(Rires).

… historique, qui est mono écran et classée art et essai, mais également répertoire, car elle programme des films du patrimoine, notamment les grands classiques du cinéma américain, j'en ai cité quelques-uns et nous y sommes tous très attachés.

Dirigée par Axel BRUCKER, elle joue pleinement son rôle de salle de quartier. A ce titre, et dans le cadre de notre convention avec le C.N.C., le Centre national de la cinématographie, elle mérite d'être soutenue.

Cette salle propose, en effet, des prestations diverses : tournage d'émissions de télévision, location certains jours de la semaine - c'est certain -, mais le soutien de la Ville de Paris ne porte que sur l'activité cinématographique. Si la subvention est inférieure à celle des autres salles de cinéma parisiennes (10.000 euros seulement), c'est justement pour tenir compte du fait qu'elle n'est pas ouverte tous les jours de la semaine, et donc sous-entendre qu'elle est soutenue par un groupe qui a les moyens de l'entretenir.

Oui, mais faisons attention à ne pas décourager… Vous savez que les grands groupes ont aussi l'amour des belles choses. Tant mieux que Bolloré ait sauvé cette salle. Tant mieux. Cette salle aurait fermé. Je crois qu'il ne faut pas être dans la caricature, et vous n'effacerez jamais mes plus beaux souvenirs du Mac-Mahon, lorsqu'il y avait des pannes d'écran.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Fred Astair, très bien, les claquettes.

J'étais au Mac-Mahon, moi aussi !

(Rires).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SG 75).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison d'Europe et d''Orient.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la Maison d'Europe et d'Orient.

Je donne la parole à Mme FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce vœu ne se rattache à aucun projet de délibération, mais la Maison d'Europe et d'Orient est une association qui propose à ses adhérents, aux Parisiens et aux Franciliens d'aborder et de mieux connaître les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale par la culture, et plus précisément par la littérature.

Dans ce petit lieu, il y a une librairie, un espace polyvalent qui est ouvert à diverses formes artistiques, une bibliothèque, et c'est aussi le siège d'une maison d'édition, qui publie aujourd'hui même, dans le cadre d'un festival qui s'intitule "Le printemps de Paris" un livre de pièces inédites de Vaclav HAVEL.

"Le printemps de Paris" est d'ailleurs un festival qui se déroule en ce moment, et qui recevait jusqu'à l'an dernier le soutien de la D.G.R.I., qui lui a été apparemment retiré. La Maison d'Europe et d'Orient se trouve dans une situation fort délicate, car elle n'a pas reçu non plus la subvention qu'elle reçoit annuellement de la Direction des affaires culturelles, et ne peut donc du coup payer son loyer à la R.I.V.P. Elle a sollicité sa banque, le Crédit Municipal de Paris, afin d'obtenir une avance de trésorerie, sans succès pour l'heure.

Aussi, nous proposons que la Ville de Paris verse au plus vite la subvention attendue par cette association, pour l'année 2009, et que la Ville encourage les instances municipales qui sont concernées dans cette affaire, la R.I.V.P., le Crédit Municipal, à réexaminer avec la plus grande bienveillance ce dossier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD. C'est un vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Sous réserve de l'avis de mon collègue, Pierre SCHAPIRA, franchement, je voulais juste vous dire que pour les vœux, vous pouvez tout à fait m'appeler, car on aurait réglé le problème rapidement ensemble.

En tout cas, sensible à la qualité des activités menées, la Ville de Paris soutient en effet l'association. Donc, nous émettons un avis favorable à ce vœu et j'ai d'autre part demandé à la Direction des Affaires culturelles que le mandatement de cette subvention soit effectué en urgence pour accélérer le paiement comme vous l'exprimez par ce vœu.

Sachez que vous pouvez tout à fait me solliciter, je suis corvéable à merci quand il y a une urgence de cette nature, nous mettons en effet avec la Direction des Affaires culturelles et la Direction des Finances tout en œuvre pour qu'une demande de ce type soit prise en compte, croyez moi.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu n° 24 est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 139).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de sécurisation de l'immeuble situé au 11, rue Jacques Bingen.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux travaux de sécurisation de l'immeuble situé au 11, rue Jacques Bingen.

Je donne la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous venons d'évoquer un lieu historique voire mythique, qui était le cinéma "Mac Mahon". Je voudrais cette fois vous parler d'un autre lieu situé rue Jacques Bingen dans le 17e arrondissement qui est également un lieu emblématique qui abrite non seulement une cinémathèque mais également une bibliothèque.

Or, pour des raisons de sécurité, la bibliothèque a dû fermer sur instructions du Préfet de police, ne pouvant réunir plus de 50 personnes. De ce fait, ces lieux sont inoccupés sur la partie bibliothèque qui a dû fermer.

Après une visite sur place, nous nous sommes aperçus avec les élus du 17e arrondissement qu'il pourrait y avoir une opportunité d'utiliser les lieux et que la cinémathèque s'étende.

Après avoir reçu le responsable de la Mission cinéma de la Ville de Paris qui trouvait évidemment l'idée intéressante, nous formons le vœu que tout soit mis en place pour que soit étudiée la faisabilité de l'extension de la Mission cinéma à la place de la bibliothèque initialement en place et nous formons également le vœu que soit réétudiée la faisabilité d'une sécurisation du lieu de façon à l'ouvrir à nouveau au public.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci Madame.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je remercie Mme Brigitte KUSTER de présenter ce vœu.

Il se trouve que c'est un lieu que je suis allé visiter très tôt dans la précédente mandature, que je connaissais par ailleurs simplement pour m'être intéressé à Robert Lynen qui, comme vous ne le savez pas, a été repéré à 12 ans par Julien Duvivier alors qu'il était élève de l'École du spectacle.

C'est important que vous connaissiez l'origine et l'histoire du lieu, vous allez comprendre pourquoi j'ai changé d'avis. Je vais proposer qu'on l'accepte.

Après quelques essais, il est engagé pour le rôle principal de "Poil de Carotte", Jules Renard, en 1932, avec Harry Baur.

Suite au succès public du film, il devient l'enfant vedette du cinéma français. Il tourne ensuite dans quatre autres films : "le Petit Roi", "la Belle Équipe", "l'Homme du jour" et "Un Carnet de bal".

Il jouait également Rémy dans l'adaptation au cinéma de l'œuvre d'Hector Malot, "Sans Famille". Ce n'est pas un petit acteur dont on a donné le nom à ce cinéma qui est de plus un lieu magnifique.

Il devient sous-lieutenant des forces françaises dans le réseau "Alliance" mais, arrêté par la Gestapo, il sera exécuté en 1944 à l'âge de 23 ans.

En 1967, la cinémathèque de la Ville de Paris devient la cinémathèque Robert Lynen en son honneur.

Dès 2002, j'avais avec Régine HATCHONDO, qui était en charge de la Mission cinéma, visité ce lieu. J'en avais d'ailleurs à l'époque informé la Maire d'arrondissement Françoise de PANAFIEU et j'avais obtenu du Secrétariat général de la Ville et du cabinet du Maire que l'autorité sur ce cinéma sorte de la Direction des Affaires scolaires, de la D.A.S.E.S., pour venir sous l'ombrelle de la Direction des Affaires culturelles et de la Mission cinéma, c'est-à-dire le Secrétariat général de la Ville et de ma délégation.

Nous avons obtenu cette autorité. Je dois dire que je suis favorable au vœu. Bien sûr, on m'a conseillé d'y être défavorable pour des questions budgétaires car il est vrai qu'aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de programmer, je vous le dis avec beaucoup d'honnêteté pour des raisons budgétaires, les travaux de sécurisation.

Si vous acceptez ma modification, j'aimerais qu'on fasse voter le vœu car je crois que c'est très important pour Paris, au-delà de nos mandats, que ce lieu devienne un jour en effet une cinémathèque à part entière dans une partie de Paris qui n'a pas beaucoup de lieux de culture comme vous le savez, avec un Conservatoire non loin.

Si vous acceptez la réserve que j'émets qui est une réserve d'honnêteté sous condition de l'obtention des moyens budgétaires qui seront nécessaires en 2009 ou en 2010, ce sera plutôt en 2010, je suis pour que nous puissions envisager, à la Ville de Paris, d'engager un jour dans une année ou deux des travaux qui permettraient de donner à ce lieu une existence à part entière, sous réserve des conditions et des possibilités financières de la Ville de Paris, si Mme Brigitte KUSTER en est d'accord.

Je dois prendre une précaution.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame KUSTER, acceptez-vous cette petite condition ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement Christophe GIRARD pour ses propos en faveur de ce site.

Le lieu évoqué, que l'on soit bien clair, comportait jusqu'à présent d'un côté une bibliothèque de l'autre une cinémathèque.

La partie bibliothèque est vide à l'heure actuelle. La première des choses est en effet que la Mission cinéma puisse l'utiliser et c'est au niveau interne, au niveau du Secrétariat général, de "switcher" une occupation d'une direction à l'autre. C'est une première chose.

La Mission cinéma aurait des moyens supplémentaires et nous pourrions travailler aussi avec elle d'une manière décentralisée comme nous l'avons évoqué.

Vous venez de rappeler ce petit bijou qu'est cette salle de cinéma. Je comprends en effet les coûts envisagés mais je pense, parce que jusqu'à présent ce n'étaient pas les coûts qui posaient un problème mais la copropriété, que nous pouvons faire ensemble une nouvelle démarche pour répondre aux normes de sécurité.

C'est quelque chose qui n'est pas acté. Je vous remercie d'essayer de nous faire travailler en commun sur ce projet car le 17e arrondissement est sûrement l'un des plus pauvres en matière de lieux culturels, en matière d'équipements et justement en matière de cinéma.

C'est bien volontiers que nous irons dans le même sens, Monsieur GIRARD, sur le projet de ce lieu Jacques Bingen et de la cinémathèque Lynen.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 140).

2009, SGRI 15 - Subvention à l'association "Médecins du Monde" pour son programme d'amélioration de la santé des enfants des rues, de lutte contre les IST et le VIH 62, rue Marcadet (18e). - Montant : 225.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SGRI 15 relatif à l'attribution d'une subvention de 225.000 euros à l'association "Médecins du Monde" pour son programme d'amélioration de la santé des enfants des rues, de lutte contre les IST et le VIH 62, rue Marcadet (18e).

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviendrai sur les quelques délibérations qui concernent les projets de financement des associations de lutte internationale contre le Sida.

Le Conseil de Paris de décembre 2008 avait été l'occasion pour nous de mettre en avant les innovations des projets soutenus par la Ville de Paris à l'international, en matière de lutte contre le V.I.H. et surtout la diversité des pays aidés face aux évolutions géographiques de la pandémie.

Aujourd'hui, cinq nouvelles délibérations de financement nous sont proposées.

Si c'est bien sûr l'occasion de mettre en avant d'une part nos priorités d'action, la prévention, la prise en charge thérapeutique, la prise en charge psychosociale et la protection de l'enfance face au Sida, c'est également l'occasion de mettre en avant les chiffres qui donnent corps à notre action.

En effet, cette année, ce sont 2,5 millions d'euros de subventions versées, une subvention stabilisée qui, au cours de sept ans, s'est élevée à dix millions d'euros, 50 programmes aidés, 40 sites aidés également.

Ces cinq nouvelles délibérations sont surtout l'occasion de souligner que nos programmes s'appuient de plus en plus sur ce que l'on appelle dans l'action internationale la coréalisation.

En effet, d'envergure nationale ou régionale, les projets de la Ville se font en consultation avec les autorités locales sur place, la société civile en l'occurrence et sont conçus en lien avec les services des États et en accord avec les orientations définies par les institutions internationales.

L'implication des différents acteurs au niveau local, national et international est très importante en effet pour assurer l'efficacité du projet et son appropriation au niveau le plus local.

La Ville de Paris s'engage donc de plus en plus dans un travail de mise en réseau des acteurs de santé en finançant comme aujourd'hui des associations comme "la Croix-Rouge française", "Médecins du Monde" ou encore "Clowns Sans Frontières".

C'est ainsi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous entendons tenir notre rôle de capitale en prenant part activement à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous vouliez également intervenir ?

M. Sylvain GAREL. - Voulant intervenir sur le même sujet, je pense que c'est mieux que je le fasse maintenant et que M. le Maire réponde d'une façon commune puisque je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire M. CARON-THIBAULT.

Je voulais ajouter un point pour dire qu'il est vraiment important que l'on continue, et même malgré la situation difficile de la Ville, que nous amplifiions notre aide à la lutte contre le Sida et en particulier en Afrique.

On le savait, mais cela vient d'être rendu public. Les trithérapies empêchent non seulement beaucoup des malades du Sida de mourir et leur permettent de gagner énormément d'années d'espérance de vie mais on sait aussi maintenant que c'est un des moyens assez sûrs d'empêcher la transmission de cette maladie, ce qui est nouveau.

Avant, le seul moyen, malgré ce que dit le Pape, c'était le préservatif. Aujourd'hui, on sait qu'il y a le préservatif mais aussi les trithérapies, qui fait que quelqu'un qui suit son traitement d'une façon correcte a quasiment toutes les chances de ne pas pouvoir contaminer un éventuel partenaire.

Donc, la trithérapie en plus d'être un moyen curatif, est un moyen préventif extrêmement important. On sait qu'en Afrique, la trithérapie n'est pas accessible à tous les malades. Il nous faut donc encore aider d'avantage les associations qui se battent pour permettre au plus possible d'Africains contaminés d'avoir accès à ces trithérapies. C'est pour cela que nous ne devons pas relâcher notre effort mais au contraire l'amplifier.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Écoutez, je n'ai pas-grand-chose à ajouter après toutes ces louanges, car effectivement, nous avons décidé depuis longtemps, depuis le début de notre mandature, d'aider et d'agir auprès des populations d'Afrique dans la lutte contre le Sida par l'intermédiaire des O.N.G.

M. CARON-THIBAULT, mon collègue, a bien déterminé que nous étions dans les objectifs du millénaire et qu'effectivement, la Ville de Paris a une position exemplaire en la matière. Très peu de villes font cela. En plus de travailler avec des O.N.G., nous travaillons avec les autorités locales sur place. Tout a été dit.

Je rajoute quand même que nous faisons extrêmement attention à la façon dont nous distribuons cet argent et nous évaluons les projets. Quelques projets ne méritent pas que l'on continue à les soutenir. Nous faisons donc très attention. En ce moment, des évaluateurs sont partis en Afrique dans certaines villes, pour voir comment les choses se passent et c'est vrai que nous allons être obligés d'en arrêter certains.

Mais nous continuerons, avec l'aide du Conseil de Paris, d'une certaine manière dans l'unanimité du Conseil de Paris, à faire en sorte que nous contribuions grandement à la lutte contre le Sida.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, SGRI 15).

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Le scrutin étant clos, je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'un centre d'animation 1-3, rue Victor Gelez - 10, passage de Ménilmontant (11e) (R. 27) :

Inscrits : 163

Votants : 37

Non participation au vote : 126

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Pour : 37

Commision d'appel d'offres du groupement de commande constitué entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération de Plaine commune pour la réalisation d'études conjointes (R. 28) :

Inscrits : 163

Votants : 37

Non participation au vote : 126

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 35

Majorité absolue : 18

Pour : 35

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 27 et R. 28).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" concernant la suspension des relations politiques avec le Maire de Rome.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Maintenant, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la suspension des relations politiques avec le Maire de Rome.

Je donne la parole à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, avec ce vœu, le groupe "Les Verts" souhaite joindre son indignation à celle exprimée par de nombreux responsables politiques italiens et européens, et également celle exprimée par le Maire de Paris, qui s'est récemment ému que des responsables politiques romains fassent le salut fasciste en entrant au Capitole, l'Hôtel de Ville de Rome.

Vous savez que Gianni ALLEMANO a certes été élu démocratiquement en avril 2008, mais il n'a jamais renié son passé fasciste, puisqu'il appartenait au Mouvement social italien MSI d'obédience d'extrême-droite assumée. À la question de savoir s'il reniait son passé, il affirme ne jamais renier ce qui fut sa jeunesse.

Nous avions déposé, il y a quelque temps, un voeu au Conseil de Paris demandant la supervision du jumelage avec la Ville de Rome. Mais nous avions bien compris qu'il est important de tisser des relations de solidarité et de respect avec le peuple italien, et notamment le peuple romain, et que ces relations avec Rome permettaient au contraire de s'inscrire dans une démarche qui est en lien avec les valeurs que défend la Ville de Paris, des valeurs que ne défend pas en revanche l'extrême droite qui sont des valeurs de repliement et de fermeture.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons maintenir les relations avec le peuple romain, mais nous souhaitons en revanche que la Ville de Paris suspende ses relations politiques avec le Maire de Rome jusqu'à ce qu'il ait renié son passé et fait preuve d'un esprit démocratique en lien avec les valeurs de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - L'année dernière, déjà, la même question m'avait été posée.

J'avais répondu que l'on ne pouvait pas suspendre des relations politiques puisque nous ne voulions pas rompre totalement les relations avec Rome dans la mesure où il y avait des liens culturels, notamment avec le 104, avec les musées, que les Romains profitaient gratuitement des musées municipaux à Paris et les Parisiens profitaient des musées à Rome. C'est pour cela que nous avions dit que nous préférions ne pas rompre des relations politiques qui, d'ailleurs, je dois le dire, n'existent pas parce que nous n'avons jamais vu le Maire de Rome. Nous ne voyons plus Rome dans les réunions internationales.

À C.G.L.U., Cités Gouvernements Locaux Unis, Rome préside la commission des objectifs du Millénaire. Elle ne s'est pas réunie depuis. Il y aura des mouvements à l'intérieur de C.G.L.U., c'est fort possible, mais nous ne voyons Rome dans aucun réseau de Ville.

Très honnêtement, il vaut mieux laisser les choses en l'état, que tout le monde profite culturellement des musées à Paris et des musées à Rome, et, comme l'année dernière, je vous demanderai de retirer le vœu, d'autant plus que le Maire de Rome a fait une déclaration à "La Republica" ce matin - est-ce qu'on le croit, est-ce qu'on ne le croit pas ? -.

Il dit publiquement éprouver "de la douleur et de la répugnance pour l'inhumanité du fascisme". Malgré cela, je pense que nous devons continuer nos relations culturelles avec Rome ! Et c'est pour cela que je vous demande de retirer votre vœu. Sinon, je demanderai à ce que l'on vote contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, retirez-vous le vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Nous allons le maintenir, car dans le même temps, ce même personnage explique qu'il ne peut pas retirer la croix celtique qu'il a auteur du cou car c'est un souvenir de jeunesse. Les élus qui se promènent avec une croix celtique autour du cou, je ne suis vraiment pas certain qu'il faille garder des relations politiques avec eux.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, une explication de vote sur le voeu n° 26 ? D'accord.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je comprends que chacun ait ses attitudes politiques et il se trouve que nous sommes dans la campagne européenne… C'est d'ailleurs propre aux socialistes. On a vu cela à la réunion à Toulouse, où les responsables socialistes ont pris à partie des hommes politiques français, ils avaient peut-être eu raison, mais cela m'a choqué.

C'est pareil pour le Maire de Paris qui va à Rome et qui fait des déclarations contre les élus romains…

Au niveau de la pratique politique en Europe, la moindre des choses est de respecter chacun des pays, même si on peut faire campagne ailleurs.

Concernant le vœu de M. GAREL, certes, M. ALEMANNO vient du fascisme, il s'est marié avec la fille de l'héritier du fascisme, mais tout cela a évolué depuis.

Vas-t-on réprocher à M. VUILLERMOZ d'avoir été communiste ?

(Rires).

Sérieusement, il pourrait dire la même chose !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a quelque chose qui est intolérable, parce qu'entre le fascisme et le communisme, j'estime qu'il y a quelque chose de différent ! Ne mêlez pas les choses et n'engagez pas ce débat ici !

M. Yves POZZO di BORGO. - Il faut faire très attention à l'évolution des choses et sur la tradition des relations entre Rome et Paris depuis toujours, je rejoins la position de l'Exécutif qui déclare : "continuons les relations culturelles et autres" et nous voterons d'ailleurs le vœu n° 27 de l'U.M.P., car je considère qu'il faut un peu plus de souplesse dans ce monde qui demande qu'on vive tous ensemble.

Les choses évoluent, des types extrémistes sont en train d'évoluer, ils ont été élus démocratiquement dans leur pays...

Nous soutiendrons le vœu de l'U.M.P. et voterons aussi le vœu de M. SCHAPIRA.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 26 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la relation privilégiée entre Paris et Rome, marquée par un jumelage exclusif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 27 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la relation privilégiée entre Paris et Rome.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je vous rappelle que Bertrand DELANOË a reçu récemment à Paris, et non pas à Rome, des membres du parti démocrate italien, qui est la formation de gauche actuellement dans l'opposition.

Il a, lors de cette rencontre, tenu des propos pour le moins étranges à l'égard de son collègue romain Gianni ALEMANNO, élu démocratiquement par les Romains il y a un an avec 53 % des suffrages.

Bertrand DELANOË a déclaré : "qu'il ne pouvait pas garantir que la relation entre Rome et Paris perdure en l'état alors que Rome est aujourd'hui animée par des responsables politiques qui font le salut fasciste en entrant au Capitole" ; voilà les termes exacts qu'il a employés.

Ses propos ne reposent sur aucun fait avéré et ont provoqué un vif émoi en Italie, obligeant les Ministres italiens des Affaires étrangères et des Affaires européennes à exiger le 23 avril dernier des excuses immédiates de la part du Maire de Paris.

Aujourd'hui, il n'y a pas eu d'excuse. La classe italienne politique dans son ensemble a condamné ces propos.

C'est Walter VELTRONI, qui est un ami personnel de Bertrand DELANOË, qui lui a écrit et qui, dans cette lettre, a indiqué à Bertrand DELANOË que Gianni ALEMANNO n'a pas lui-même fait le salut fasciste. C'est Dario FRANCESCHINI, qui est le nouveau leader du parti démocrate italien, qui a remplacé Walter VELTRONI démissionnaire, qui a assuré Gianni ALEMANNO de son soutien. C'est le Grand rabbin de Rome, HAZAN, qui a déclaré le 29 avril que Bertrand DELANOË s'était trompé sur Gianni ALEMANNO. C'est enfin le leader du parti centriste, qui est dans l'opposition lui aussi, qui n'est pas dans la majorité, CASINI, qui a affirmé que "Bertrand DELANOË avait perdu une bonne occasion de se taire". C'est tout à fait ce que nous pensons, Bertrand DELANOË a perdu une bonne occasion de se taire.

C'est la raison pour laquelle, par ce vœu, nous demandons deux choses : premièrement, que le Maire de Paris réaffirme solennellement son attachement profond aux relations diplomatiques et institutionnelles entre les deux villes et que, deuxièmement, il réaffirme le caractère historique européen et fondamental qui est exclusif, je vous le rappelle, du jumelage entre Paris et Rome.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Monsieur DUBUS, d'abord, quand on cite, il faut citer juste. Le Maire de Paris n'a pas reçu le Partito Democratico, il a été invité à parler devant le parti démocratique à Paris et non à Rome.

Qu'a-t-il dit quand on a parlé de cela ? Il a dit : "il sera difficile que je parvienne à entretenir de bons rapports avec Gianni ALEMANNO qui a été accueilli au Capitole avec des saluts fascistes".

J'ai la preuve, il y a les photos sur tous les sites !

M. Jérôme DUBUS. - Ce n'est pas la déclaration. D'ailleurs, "Les Verts" ont repris la même déclaration…

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Ils se sont trompés !

Monsieur DUBUS, je vous dis une chose. Croyez-moi, je vous ai écouté, j'ai écouté "Les Verts", vous êtes intoxiqués par ce qui a été dit dans la presse romaine. Je m'en suis expliqué avec l'ambassadeur d'Italie en France. Je lui ai expliqué exactement ce qu'avait dit le Maire et il n'en a pas fait un drame.

Sur tous les sites, vous voyez, il y a le salut fasciste et vous l'avez vu à la télévision, M. le Maire de Paris n'a pas parlé d'ALEMANNO mais de ses supporters. C'est exact.

Il faudra que les choses se calment. C'est pour cela que j'ai répondu en partie aux "Verts" sur nos relations avec Rome. Je crois que ce sont des relations culturelles, qu'il faut les conserver. Avec la déclaration que vient de faire ce matin M. ALEMANNO, si elle est confirmée, si on a des signes de sa part, à ce moment-là, nous verrons bien comment les choses se passent.

C'est pour cela que je vous demande de retirer votre vœu ; sinon, je demanderai qu'on vote contre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vous ne retirez pas votre vœu ?

M. Jérôme DUBUS. - Les déclarations de M. SCHAPIRA ne m'ont pas vraiment convaincu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. Ian BROSSAT, Alain LHOSTIS et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à l'octroi d'une aide exceptionnelle à destination du Sri Lanka.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 28 dans le fascicule, déposé par groupe communiste et élus du parti de Gauche, relatif à l'octroi d'une aide exceptionnelle à destination du Sri Lanka.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, depuis la fin du mois de janvier, prisonnières d'un conflit qui dure depuis 25 ans, les populations civiles tamoules du Nord-Est du Sri Lanka souffrent de bombardements, de déplacements forcés, ainsi que de mauvaises conditions sanitaires et alimentaires.

A l'évidence, pourtant, la tragédie du Sri Lanka ne laisse aucun doute sur la nécessité d'une mobilisation internationale et depuis plusieurs semaines, des manifestants d'origine tamoule et des militants de la paix se rassemblent en Europe pour tenter d'alerter l'opinion internationale et d'empêcher une catastrophe humanitaire.

A Paris, il s'agit de plusieurs milliers de personnes chaque semaine. C'est pourquoi, considérant à la fois l'urgence de la situation humanitaire au Sri Lanka, mais aussi la mobilisation de milliers de personnes à Paris et en Ile-de-France, notre vœu demande au Maire de Paris de prendre en compte la situation d'urgence humanitaire au Sri Lanka par l'octroi d'une subvention d'aide exceptionnelle à destination des populations civiles concernées.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Pierre SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ai bien lu le vœu du groupe communiste.

Je ne vais pas m'étendre sur la situation au Sri Lanka, il y a des milliers de morts et de blessés. Il y a une situation difficile, le Ministre des Affaires étrangères et son homologue anglais sont allés au Sri Lanka et cela a été extrêmement difficile pour eux. Le Ministre des Affaires étrangères a réuni un certain nombre d'élus la semaine dernière pour parler de cela, parce qu'il y a des communautés tamoules dans beaucoup de villes en France.

Je prends en compte votre vœu. Simplement, il faut que nous trouvions, et ce n'est pas simple, une O.N.G. porteuse pour cela. "Solidarité laïque" nous a fait une demande et une autre O.N.G., A.C.T.E.D., sur l'eau, parce qu'il y a des besoins d'eau et d'assainissement. Nous sommes en pourparlers avec eux.

Je propose de voter ce vœu, de déterminer le montant - d'ailleurs, j'en ai parlé ce matin avec ma collègue Anne LE STRAT qui s'occupe de l'eau à Paris - et, au prochain Conseil de Paris, de voter une subvention chiffrée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 141).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au parrainage par la Ville de Paris d'un prisonnier de conscience tibétain.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 29 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au parrainage par la Ville de Paris d'un prisonnier de conscience tibétain.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avions déposé ce vœu avant deux annonces : celle qui a été faite par M. le Maire de Paris, qu'il allait recevoir le Dalaï Lama début juin et la protestation de l'ambassade de Chine contre cette réception, que le Maire confirme dans une dépêche qui vient de m'être transmise.

Au vu de ces deux événements et de cette réaction de l'ambassade de Chine, et surtout des déclarations du Maire qui poursuit son soutien au peuple tibétain, nous retirons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Comme le vœu est retiré, nous passons à la suite.

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à un hommage aux victimes de la place Tian'anmen.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 30 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à un hommage aux victimes de la place Tian'anmen.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, au mois de juin, début juin, il y a tout juste 20 ans, s'est écrite une des pages les plus sombres de la démocratie de l'Histoire contemporaine : cela a été le massacre de la place Tian'anmen où l'armée chinoise a écrasé les étudiants et les ouvriers qui voulaient un système plus démocratique et qui ont fait qu'en Chine, 20 ans plus tard, c'est toujours l'une des pire dictature au monde qui sévit dans ce pays et qui opprime à la fois le peuple chinois mais aussi le peuple tibétain et quelques autres peuples minoritaires de cet immense pays.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

Là, on a pu voir que, contrairement à ce que croyaient beaucoup de gens, le peuple chinois n'est pas un peuple qui a une seule idée politique, dont le cerveau serait complètement lavé par des dizaines d'années d'endoctrinement. Il y a des gens qui ont résisté, qui ont malheureusement été écrasés dans le sang par les chars de l'armée chinoise. La plupart de ces gens, ceux qui ont survécu, ceux qui n'ont pas été emprisonnés, se sont exilés. Certains sont venus en France.

Il y aura des commémorations en France et partout dans le monde pour ce triste 20e anniversaire.

Nous souhaitons donc que la Ville de Paris participe à cette commémoration, en apposant une plaque dans un endroit approprié, au mois de juin, pour commémorer le 20e anniversaire des massacres de Tian'anmen.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA pour vous répondre et donner l'avis de l'Exécutif sur votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Après ce cours d'Histoire contemporaine de Sylvain GAREL, je n'ai plus grand-chose à rajouter, sinon que je suis d'accord. La question est de trouver un endroit qui fasse sens à Paris avec les difficultés que cela implique.

Mais l'Exécutif est d'accord.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

L'U.M.P.P.A. ne prend pas part au vote.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 142).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la célébration du 20e anniversaire des accords de la "Table Ronde" qui marquent le début de la chute des régimes communistes européens.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 31 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la célébration des accords de la "Table Ronde" qui marquent le début de la chute des régimes communistes européens.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - On célèbre beaucoup de 20e anniversaire, celui de Tian'anmen mais aussi celui des accords de la "Table Ronde" qui ont vu le début de l'effondrement du bloc communiste à l'Est de l'Europe, puisque le 6 février 1989, ont commencé ces discussions avec l'ensemble des forces politiques et des forces syndicales, dont Solidarnosc, autour du général Jaruzelski, et qui ont abouti deux mois plus tard à la signature d'un accord qui marque le début de la démocratisation de la Pologne et de l'effondrement du bloc de l'Est.

Pour célébrer ces événements, un colloque se tiendra à Paris au siège de l'UNESCO en mai prochain, en présence de Lech WALESA, et de nombreuses manifestations sont prévues par l'ambassade de Pologne.

Ce que nous demandons très simplement à l'Exécutif, c'est que :

- un, la Ville de Paris s'associe très officiellement à ces célébrations, notamment à celle qui aura lieu à l'UNESCO ;

- et que, deuxièmement, un lieu emblématique dans Paris, une rue ou une place, porte le nom désormais de Solidarnosc.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je donne la parole à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Sur la question de la participation de la Ville aux célébrations officielles, il va y en avoir beaucoup, notamment de ce côté-là !

Concernant les manifestations qui pourraient être organisées relatives à la Pologne et à Solidarnosc, très honnêtement, vous avez plus d'informations que moi, car nous n'avons pas été sollicités pour un événement précis, mais nous sommes prêts à étudier toutes les demandes.

Je rappelle que la Ville de Paris prévoit déjà de s'associer, soutenir et organiser un certain nombre de manifestations en lien avec le 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin, célébration que nous concevons de manière large et qui vise à célébrer globalement cette révolution européenne qui a eu lieu de 1989 à 1991, et qui a vu un à un la chute de tous les régimes totalitaires et qui a permis leur retrouvaille quelques années plus tard au sein d'une Europe élargie.

D'ailleurs, nous avons inauguré, il y a deux ans, avec le maire de Berlin, la place de la Chute du mur de Berlin dans le 15e arrondissement, qui est juste en face du Parc des expositions.

Pour le 20e anniversaire de la chute du mur de Berlin, le Théâtre de la Ville, parallèlement à sa programmation berlinoise de l'automne, proposera un concert à ce moment-là. Une rencontre-débat sur ce thème sera également organisée. En outre, le 104 accueillera une exposition de photographies du mur de Berlin, sur le mur du 104 rue d'Aubervilliers, en partenariat avec le Goethe Institut. Un morceau du mur de Berlin sera installé sur cette fameuse place du 15e arrondissement et inauguré en novembre.

Sur Solidarnosc, évidemment, Lech WALESA est un habitué de la maison, il était là avec les Prix Nobel de la paix au mois de décembre.

Nous n'avons pas eu de sollicitation de la Maire de Varsovie avec laquelle nous travaillons beaucoup, mais l'Exécutif n'est pas opposé à ce qu'il y ait un lieu qui s'appelle Solidarnosc à Paris, puisque entre Solidarnosc, dès 1980, et la chute du mur de Berlin, ce sont vraiment les deux périodes phares de cette période. Il faudra donc les célébrer, je suis d'accord avec vous.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA. Vous êtes donc favorable au vœu n° 31.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 143).

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Bernard DEBRÉ, Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux déclarations de M. Mahmoud AHMADINEJAD, Président de la République islamique d'Iran, lors de la conférence d'examen de Durban sur la racisme dite "Durban II".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 32 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A, relatif aux déclarations de M. Mahmoud AHMADINEJAD lors de la conférence d'examen de Durban sur le racisme.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole.

M. Jérôme DUBUS. - On connaît tous les déclarations qui ont été faites par le Président de la République islamique d'Iran lors de la conférence d'examen dite "Durban II" sur le racisme. Je ne les rappelle pas, tout le monde les a entendues. Elles sont épouvantables. Ce n'est pas la première fois que M. AHMADINEJAD prononce ce genre de propos à l'égard d'un Etat qui a été créé après la guerre, qui est l' Etat d'Israël, puisqu'il y a deux ans, il avait déjà prononcé une espèce de fatwa contre l'Etat d'Israël et qu'avant la conférence, il avait prévenu en disant, le 19 avril dernier, qu'Israël était le porte-drapeau du racisme.

Je sais que le Maire de Paris a écrit et s'est prononcé en condamnant fermement ces propos.

Je ne demande pas une déclaration du Maire de Paris, il l'a déjà faite, je demande que l'ensemble du Conseil de Paris ce soir condamne ces propos. C'est l'objet de ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre SCHAPIRA pour vous répondre et donner le point de vue de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Après le duo GAREL-SCHAPIRA, nous avons le duo DUBUS-SCHAPIRA.

L'U.M.P.P.A. demande au Conseil de Paris, après le Maire de Paris, de condamner à son tour solennellement les propos de Mahmoud AHMADINEJAD.

Je vous rappelle quelques points. Le 11 mars dernier, fort de l'expérience désastreuse et inacceptable de Durban I, en septembre 2001, le Maire de Paris s'était publiquement exprimé pour dénoncer à nouveau les risques de manipulation ainsi que le contenu, à l'époque, du projet de déclaration finale dans lequel Israël était accusé d'être par essence raciste.

Faut-il rappeler que le comité de préparation de cette déclaration est présidé par la Libye et vice-présidé par l'Iran ?

Comprenant que cette conférence mondiale contre le racisme tournerait une nouvelle fois à la mascarade, le Maire de Paris avait demandé aux autorités françaises de ne pas siéger à cette manifestation, pour ne pas apporter la caution de la France, patrie des Droits de l'Homme, à cette imposture.

D'autres voix se sont élevées mais le Gouvernement français a décidé d'y participer. Il s'est donc, au travers de ses représentants, retrouvé public volontaire d'un discours odieux du Président iranien et caution d'une démarche dont le cynisme et l'intolérance étaient pourtant flagrants.

Si, avec les ambassadeurs des Etats membres de l'Union européenne, le représentant du Gouvernement français a quitté la salle lors de ces discours, il n'a pas pour autant quitté la conférence.

Le Maire de Paris a déjà condamné fermement les propos du Président iranien, il n'a pas changé d'avis.

Je saisis cette occasion pour souligner les actions et les engagements à l'international de la Ville en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'ensemble des discriminations.

Deux exemples : tout d'abord au sein de Cités et gouvernements locaux unis et de l'alliance des civilisations, coprésidée par le Président turc et le Premier Ministre espagnol ZAPATERO, qui agit sous l'égide des Nations Unies et qui est animée par l'ancien Président du Portugal Jorje SAMPAIO, il y a eu un forum à Istanbul et le Maire de Paris s'y est exprimé il y a à peine 15 jours.

Ce forum agit en faveur d'une meilleure compréhension des cultures à travers les religions, la jeunesse et l'éducation.

Deuxième point essentiel : le projet "Aladin" porté par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, qui a été également très soutenu par la France grâce à son ambassadrice à l'Unesco et qui a réuni tous les pays arabes, notamment la conférence islamique, présidée par le Président du Sénégal et qui vise à lutter contre le négationnisme dans le pays arabe.

Ce sont deux points sur lesquels la Mairie de Paris et son Maire se sont engagés. Pour toutes ces raisons, pour ces prises de position publiques du Maire, votre vœu est exaucé.

Comme vous avez précisé que vous vouliez un vœu du Maire de Paris et du Conseil de Paris, je ne peux qu'être d'accord.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie, Pierre SCHAPIRA.

Une explication de vote, Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons ce vœu.

J'ai du mal à comprendre la logique de M. DUBUS qui, à juste titre, dénonce les positions antisémites de M. AHMADINEJAD et qui trouve très sympathique le Maire fasciste de Rome.

Je ne vois vraiment pas la logique.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - C'était une explication de vote, peut-être pas entièrement dans le sujet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 144).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à la commémoration des déportés homosexuels de la IIe guerre mondiale.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 33 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, relatif à la commémoration des déportés homosexuels de la IIe guerre mondiale.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - La déportation de citoyens français pour motif d'homosexualité est un fait historique, reconnu par les autorités françaises depuis le début des années 2000.

Un rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation, publié en 2007, dénombre 63 cas de déportations de ce type.

Une cérémonie nationale a lieu chaque année à l'initiative du Ministère de la Défense au Mémorial des Martyrs de la déportation sur l'île de la Cité le dernier dimanche d'avril, journée du souvenir de la déportation.

A cette occasion est déposée une gerbe unique qui intègre le souvenir des déportés homosexuels.

Cette cérémonie nationale est précédée le matin par des cérémonies organisées dans les mairies d'arrondissement de Paris.

Le vœu qui vous est présenté aujourd'hui par le groupe communiste et élus du parti de Gauche demande que dorénavant, la mémoire des déportés homosexuels soit honorée à cette occasion dans les mairies d'arrondissement ainsi qu'elle l'est lors de la cérémonie nationale se déroulant l'après-midi, présidée par le Ministre de la Défense.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Nous aurons ensuite une explication de vote du groupe Centre.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Il est juste de rendre hommage officiellement aux déportés homosexuels qui ont été considérés par les nazis comme des individus nuisibles à la société et qui, sous couvert de la loi des nazis de la protection de la race, ont été déportés et envoyés dans les camps de la mort en raison de ce qu'ils étaient.

Certes, en France il y a eu moins de déportés homosexuels qu'en Allemagne, cependant c'est désormais un fait avéré comme l'indique le rapport de la Fondation pour la mémoire de la déportation de 2007, je cite: "Au bout de quatre années de recherches historiques, la Fondation pour la mémoire peut affirmer que la déportation pour motif officiel avancé d'homosexualité a bien existé".

Je rappelle qu'en 2005, lors de la Journée du souvenir de la déportation, le Président de la République, Jacques CHIRAC, a explicitement évoqué la persécution des homosexuels.

A partir de ce jour, le triangle rose, signe distinctif des déportés homosexuels, a été mis en place sur l'oriflamme du monument de l'île de la Cité, à côté des autres triangles.

La Ville de Paris aide déjà l'association "Les Oubliés de la Mémoire" à organiser une commémoration dans un parc de Paris dans le cadre de la journée internationale contre l'homophobie. Cette année, elle aura d'ailleurs lieu le 16 mai dans le square du Temple.

Je donne un avis favorable à ce vœu car effectivement, il est juste que dans tous les arrondissements un hommage soit rendu officiellement aux déportés pour homosexualité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame Catherine VIEU-CHARIER.

Nous avons une explication de vote de Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Le groupe Centre et Indépendants s'associera au vœu déposé par le groupe Communiste relatif à la commémoration des déportés homosexuels durant la seconde guerre mondiale.

En effet, on oublie trop souvent que la déportation en direction des camps de concentration et d'extermination ne concerna pas seulement en France la population juive.

La Fondation pour la mémoire de la déportation œuvre très scrupuleusement à la connaissance la plus objective possible de notre histoire.

Lors de la cérémonie du 27 avril dernier, à la pointe est de l'île de la Cité, deux jeunes lauréates du concours national de la résistance et de la déportation ont fait état des chiffres les plus précis à ce jour à l'aune des recherches historiques.

Ce sont près de 166.000 personnes qui ont été déportées de France vers les camps de concentration.

Les associations d'anciens déportés sont attachées au rappel de la diversité des causes de leur internement dans des camps de concentration qui se situaient en Pologne, en Allemagne et même sur le sol français.

De nombreux catholiques qui furent parmi les premiers résistants dès 1940 figuraient parmi eux, laïcs ou membres du clergé, souvent militants issus de la démocratie chrétienne ou du scoutisme.

Héritier de cette famille politique, le groupe Centre et Indépendants est à ce titre sensible à la reconnaissance et à la commémoration de la déportation dans le respect des différentes causes de ces drames personnels qui sont autant d'illustrations de l'horreur d'un des deux grands totalitarismes du XXe siècle.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu n° 33 est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 145).

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et élus du Parti de gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Vœu déposé par Mmes Odette CHRISTIENNE, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à l'attribution du nom de Marie-Hélène Lefaucheux à un lieu de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 34 dans le fascicule, déposé par le groupe du Mouvement républicain et citoyen, relatif à l'attribution du nom de Marie-Hélène Lefaucheux à un lieu de Paris.

C'est la présidente, Mme Marinette BACHE, qui présente ce vœu, et Mme VIEU-CHARIER qui y répond.

Mme Marinette BACHE. - En effet, le Comité parisien de Libération, créé en 1943, a été récemment réactivé en cet Hôtel de Ville et constituera le thème de la prochaine commémoration du 25 août.

La Ville de Paris peut s'enorgueillir d'avoir attribué les noms des membres de ce comité à plusieurs lieux, contribuant ainsi à inscrire dans la mémoire collective l'action de la résistance contre l'occupant nazi.

Étrangement, le nom de Marie-Hélène Lefaucheux a été oublié. Figure marquante de la résistance chrétienne, elle a pourtant dirigé la section féminine de l'Organisation civile et militaire et fut membre du Comité parisien de Libération.

Elle représente particulièrement bien cette diversité de la résistance que soulignait André CARREL, membre du C.P.L., et président du conseil d'administration du musée de la résistance nationale, quand il affirmait dans ses récentes mémoires : "Pour moi, la résistance fut d'abord la prise de conscience d'hommes et de femmes allant des gaullistes, aux communistes et aux chrétiens, les uns vivant en zone libre, les autres en zone occupée, de lutter contre un ennemi à deux visages".

Comme il l'a écrit en prévision de la réactivation de ce Comité parisien de libération, "Le temps n'est-il pas venu qu'en un lieu de l'ancien département de la Seine, soit honorée Marie-Hélène Lefaucheux, la seule femme du bureau du CPL clandestin, dirigeante importante d'un grand mouvement de résistance - l'O.C.M. - et par ailleurs, toujours sous l'occupation, aux côtés du père Chaillet, animatrice courageuse du comité des oeuvres sociales des organisations de résistance".

Je rappelle également qu'elle fut membre du Conseil de Paris et qu'elle a en particulier assumé les responsabilités de vice-présidente de notre Assemblée.

Pour cette raison, nous avons trouvé judicieux de déposer ce voeu pour que le nom de Marie-Hélène Lefaucheux soit attribué à un lieu parisien afin que chacun puisse se rappeler ce qu'il doit à ceux qui se sont révoltés contre l'oppression lors d'une des pages les plus sombres de notre histoire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie le groupe M.R.C. d'avoir déposé ce vœu.

Lorsque nous avons réuni l'assemblée générale du Comité parisien de Libération le 21 avril dernier, dans son message, André CARREL nous faisait savoir qu'aucun lieu de l'ancien Département de la Seine n'honorait Marie-Hélène Lefaucheux.

Je voudrais rappeler à ceux qui l'ignorent peut-être que cette dame était une grande dame issue de la bourgeoisie. Elle travailla aux côtés des ouvriers, des militants, des syndicalistes dans la diversité. Elle travaillait, comme disait Aragon, avec "ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas" et tout le monde l'admirait et la respectait.

Je trouve étrange que personne n'ait pensé à l'honorer en lui donnant un lieu dans Paris.

Je voudrais dire qu'elle a été conseillère municipale de cette assemblée, dont elle fut vice-présidente, qu'elle a été députée à l'Assemblée constituante, sénatrice, présidente de la commission du droit des femmes à l'O.N.U., où elle a d'ailleurs mené une carrière exemplaire axée sur le droit des femmes, droits politiques, sociaux, mais aussi droits de la famille, dans une période où les femmes étaient encore privées du droit parental et du choix du domicile.

C'était une femme qui avait un large spectre d'engagement. Pour toutes ces raisons, je confirme que ce vœu correspond d'abord à la demande d'André CARREL qui, je vous le rappelle, est le dernier survivant du Comité parisien de Libération et dernier président de l'assemblée générale.

À ce titre, je donne un avis favorable pour que le nom, le beau nom de Marie-Hélène Lefaucheux soit attribué à un lieu de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voudrais d'abord remercier, au nom de notre groupe, Mmes Odette CHRISTIENNE et Marinette BACHE de demander que Marie-Hélène Lefaucheux, résistante de la première heure, soit honorée par notre ville et que son nom soit donné à un lieu de Paris.

À l'heure où le Comité parisien de Libération vient d'être réactivé, nous sommes heureux que l'action d'une de nos représentantes de notre sensibilité politique en ce qui concerne notre parti, acteur majeur de ce Comité à la fin de la dernière guerre, puisse ainsi être reconnue 65 ans après. Vous avez rappelé tout ce qu'elle a fait.

Je rappelle qu'elle fit partie des toutes premières femmes parlementaires de France, immédiatement après l'extension du suffrage universel à celles-ci, qui en étaient jusque-là injustement privées.

Je rappellerai que deux partis ont accueilli massivement les femmes, c'est le Parti communiste et le Mouvement républicain populaire, fondé en 1944. C'étaient les deux seules organisations politiques à faire massivement confiance aux femmes. Cela continue au niveau du groupe Centre et Indépendants puisque nous avons six femmes et trois hommes.

Ma collègue Valérie SACHS représentait notre groupe lors de cette réactivation du Comité parisien de Libération. Comme d'autres dans notre assemblée, je suis désormais membre de ce conseil, et en tant que président d'un groupe politique du Conseil de Paris héritier d'une des composantes initiales du CPL, je veillerai donc à ce que cette sensibilité soit représentée et je voudrais en terminant vous dire que des rues parisiennes honorent déjà des résistants catholiques comme l'abbé Roger Derry, vicaire à Saint-François-Xavier, qui fut décapité à la hache à Cologne pour fait de résistance le 15 octobre 1943.

J'espère, et je vous en remercie, Madame l'adjointe, qu'une rue Marie-Hélène Lefaucheux ou un autre lieu portant ce nom verra bientôt le jour.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe M.R.C., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 146).

Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à l'installation d'une stèle commémorative à la Mémoire du martyre des enfants juifs déportés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 35 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'installation d'une stèle commémorative à la Mémoire du martyre des enfants juifs déportés.

La parole est à Mme Marie-Annick BARTHE.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Depuis plusieurs années, l'association à la Mémoire des enfants juifs déportés accomplit un travail de mémoire très important.

Cette association met en lumière le cas extrêmement douloureux des enfants qui ont été déportés avec leur famille lors des rafles qu'a connu la France comme tous les autres pays d'Europe lors de la seconde guerre mondiale.

Le travail de l'A.M.E.J.D. dans le 13e arrondissement, pour ce qui concerne les enfants qui étaient scolarisés, sera bientôt achevé. Il ne reste à l'heure actuelle que quatre établissements pour lesquels ce devoir de mémoire reste encore à faire.

Au cours de ce travail s'est posée la question des très jeunes enfants, eux aussi déportés avec leur famille, mais avant d'être scolarisés parce qu'ils étaient trop jeunes. Ils ne pouvaient pas figurer sur les plaques apposées régulièrement dans les écoles de l'arrondissement.

Aussi, comme cela a été fait dans d'autres arrondissements de Paris, sur proposition de Jérôme COUMET et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous émettons le vœu qu'une stèle commémorant le martyre de ces très jeunes enfants puisse être installée dans le square de Choisy dans le 13e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Il est intéressant que l'on parle de cela, parce que je voudrais rassurer tout le monde ici et que tous les Maires d'arrondissements et tous les conseillers présents puissent l'entendre : il n'est nul besoin de faire un vœu pour ce genre de poses.

Depuis 1997, les A.M.E.J.D., j'ai fait partie de la première dans le 20e arrondissement, travaillent à retrouver la liste des enfants des écoles déportés en croisant avec les listes de Serge KLARSFELD.

Nous avons, dans les arrondissements où nous avions terminé ce travail des écoles, posé des stèles pour les enfants non scolarisés, à savoir les bébés de zéro à trois ans qui ont été envoyés dans les camps de concentration.

C'est un engagement de la Ville de Paris, du Maire de Paris et de la Municipalité tout entière que de poser des plaques sur les écoles parisiennes et d'ériger des stèles dans les jardins.

Lorsque le travail est effectué, lorsque les A.M.E.J.D. ont terminé, elles se tournent vers les services de la Ville de Paris et vers la délégation à la mémoire et au monde combattant et tout naturellement, elles obtiennent la subvention qui permet d'ériger une stèle. Cela se fait simplement.

Je le dis pour faciliter le travail et pour faire en sorte désormais qu'il n'y ait plus besoin de déposer des vœux, qui, de fait, reçoivent un avis "archi-favorable".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis "archi-favorable" de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 147).

2009, DAC 129 - DJS 252 - Signature avec l'association Progéniture (13e) d'une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 33.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 129 - DJS 252 relatif à la signature avec l'association Progéniture (13e) d'une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention de 33.000 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 36.

C'est Mme HIDALGO qui va présenter cet amendement de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au lieu et place de M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Monsieur le Maire, c'est un amendement technique. Il s'agit en fait de rectifier une erreur sur le montant de la subvention prévue par la D.J.S., montant qui est de 9.000 euros et non de 8.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 36 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 36 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 129 - DJS 252 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 129 - DJS 252).

Mes chers collègues, nous allons maintenant suspendre nos travaux, puisque nous avons bien travaillé. La séance reprend demain à 9 heures. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 11 mai 2009 à dix neuf heures quarante minutes, est reprise le mardi 12 mai 2009 à neuf heures, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons commencer notre séance du mardi 12 mai.

Souhaits de bienvenue à M. le Maire de Port-au-Prince.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Avant de commencer, je voudrais saluer la présence de notre collègue Jean-Yves JASON, maire de Port-au-Prince.

(Applaudissements).

Il est Maire de Port-au-Prince depuis 2006 et nous le connaissons très bien à travers l'Association internationale des maires francophones, avec laquelle il a entrepris un ambitieux programme de modernisation de l'Etat civil de sa ville, cette action étant souvent la base même de l'établissement de la démocratie. Il est à l'origine de nombreux projet dans sa commune, dans une situation extrêmement délicate, et notamment sur tous les problèmes de sécurité, qu'il est arrivé à maîtriser, et c'est difficile.

Je veux, en votre nom, le saluer chaleureusement pour son courage et lui témoigner notre amitié et notre soutien. Il sait très bien que Port-au-Prince est cher à Paris, et à chaque fois que l'urgence le nécessitera, nous ferons l'effort nécessaire, notamment au moment des cyclones Ivan et Yann.

Je voulais lui dire simplement que deux points ont été importants à part l'Etat civil. Nous avons fait quelque chose d'assez innovant, nous avons contribué à la création de l'Institut de gestion de la Caraïbe, qui forme des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires municipaux. Je tenais absolument à vous saluer chaleureusement dans les tribunes du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux dispositions incitatives à la création de crèches.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux dispositions incitatives à la création de crèches.

Je donne la parole à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Un chiffre pour commencer : 515 ; c'est le nombre de place en crèche dont nous disposons dans le 16e arrondissement. Un deuxième chiffre : 4.000 ; c'est le nombre de demandes auxquelles nous avons à faire face.

Considérant donc l'urgence absolue de trouver des solutions de garde pour les enfants de moins de trois ans, nous avons mis en place à l'initiative de Claude GOASGUEN un comité d'urgence de la petite enfance du 16e associant élus de la majorité et de l'opposition, professionnels de la petite enfance et associations familiales de l'arrondissement.

Le but n'étant pas bien entendu de polémiquer mais de faire régulièrement devant ce conseil des propositions visant à trouver des solutions.

À ce titre, aujourd'hui, nous souhaitons que la Ville nous redise qu'elle s'engage à favoriser et encourager la création de crèches d'entreprise par un dispositif fiscal, premièrement, visant à soutenir le Gouvernement qui, en 2004, a fait passer le taux de réduction d'impôt par le biais du C.I.F., le crédit d'impôt famille, à 50 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement d'une crèche d'entreprise.

Deuxièmement, outre les allègements fiscaux, nous souhaitons que la Ville s'attache vraiment à simplifier les procédures administratives, en particulier s'agissant des compensations de surface lors de changements d'usage des locaux d'habitation.

J'espère que ceci n'est pas un vœu pieux, mais sera bien suivi d'effets, car devant ce problème récurrent du manque de crèches, il est important que nous travaillions tous ensemble, main dans la main, à trouver des solutions.

Je vous remercie.

(Mme Anne HIDALGO, première adjointe, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE a la parole pour vous répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Comme vous le savez, la Municipalité, depuis déjà huit ans, s'attache à répondre aux besoins des familles parisiennes en matière de garde d'enfant et fait porter un effort tout particulier sur l'accueil collectif puisque l'accueil collectif reste le modèle de garde préféré des parents.

Je rappelle en quelques mots, parce que je crois que les chiffres sont importants, que nous nous étions engagés en 2001 à créér 4.500 nouvelles places en crèche ou halte-garderie et que cet engagement a été largement dépassé puisque la première mandature a vu créer un peu plus de 5.800 places. Je peux en témoigner, cela a été le fruit d'un effort difficile coordonné par Olga TROSTIANSKY, à qui il faut ici rendre hommage.

Nous avons pris un engagement en 2008, qui est de créer 4.500 nouvelles places d'ici 2014 et ce programme est appliqué année par année. Au budget primitif 2009, 576 nouvelles places sont programmées pour un total avoisinant 16 millions d'euros.

Sur la volonté politique de la Municipalité d'atteindre des objectifs ambitieux et de résorber le déficit de places en accueil collectif d'enfants, je crois donc qu'aucun doute ne peut subsister.

Le vœu de l'U.M.P.P.A. soulève deux problèmes distincts.

Le premier problème est celui du traitement des changements d'affectation des locaux qui, vous le savez, est dévolu par le Code de l'urbanisme au Maire de Paris. Je crois savoir, après avoir pris des renseignements, Madame, que les demandes de changement de vocation ou d'utilisation des locaux, lorsqu'il s'agit de projets de crèches, sont instruites avec célérité et d'une manière favorable.

Bien entendu, si quelques dossiers vous paraissaient relever d'une intervention spécifique, de l'un ou l'autre des adjoints, je pense que Christophe NAJDOVSKI, Anne HIDALGO, chargée de l'urbanisme, et plus modestement moi-même, nous serions à votre disposition.

Le deuxième problème que soulève votre vœu est un problème d'incitation fiscale. Là, je crains que vous ne vous soyez trompée d'interlocuteur, car comme vous le savez les collectivités locales n'ont pas la compétence pour élaborer des dispositifs fiscaux spécifiques ; c'est une compétence qui ressort à l'Etat, c'est-à-dire au Gouvernement et au Parlement, et je crois que c'est à lui que vous devez adresser votre demande.

Pour me résumer, Madame la Maire, je souhaiterais, mais le groupe U.M.P.P.A. fera ce qu'il voudra, que le vœu soit retiré, parce que sur le problème des autorisations d'urbanisme, je crois qu'il n'y a absolument aucune question et, sur le problème fiscal, l'interlocuteur n'est pas le bon.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur GAUDILLÈRE.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, retirez-vous ce vœu ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire, pour cet exposé très intéressant. Je préfère le maintenir car, pour revenir sur le point du dispositif fiscal, il est bon de rappeler que la Ville doit toujours être un partenaire de l'Etat. Pour le côté administratif, je me réjouis de la souplesse qui sera la vôtre pour le règlement du dossier, mais je maintiens tout de même le vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous maintenez donc le vœu, et nous voulons vraiment être des partenaires exemplaires, y compris avec le retour que nous attendons des 300 millions d'euros dus par l'Etat à la Ville.

Rien que sur le R.M.I., c'est 120 millions et quelque, et 300 millions d'euros sur l'ensemble de la dette. Mais nous serons amenés, avec M. GAUDILLÈRE, à en reparler. Donc, nous sommes des partenaires exemplaires, en effet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à une exonération de la taxe foncière départementale 2009 pour les handicapés propriétaires à Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'exonération de la taxe foncière départementale 2009 pour les personnes handicapées propriétaires à Paris.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, il s'agit là encore de fiscalité. Les Parisiens, je crois, n'ont pas tous encore pris conscience de l'ampleur du matraquage, mais à l'automne prochain, je crois qu'ils en seront tous bien conscients.

Vous vous rappelez certainement qu'en décembre, lors du vote du budget, on nous a proposé d'inventer une taxe foncière départementale, qui jusqu'à présent ne s'appliquait pas à Paris, et elle est de 3 %. Elle s'ajoute à une taxe municipale qui était de 6 %. Cela fait donc 50 % d'augmentation, plus la dérive, on doit être aux alentours de 55 en taux. Ce qui est évidemment assez important.

Je sais bien que l'adjoint chargé des Finances avait répondu : ce n'est pas très grave car cela ne concerne que les propriétaires. Il va de soi que les propriétaires répercuteront dans des délais très courts sur les locataires, c'est-à-dire sur beaucoup de Parisiens, cette hausse qui est sans précédent par son ampleur.

Avec Jérôme DUBUS et nos collègues du groupe U.M.P.P.A., nous avons pensé que les handicapés, propriétaires de leur appartement à Paris, pourraient peut-être faire l'objet d'une mesure de bienveillance un peu particulière, puisque les titulaires de "l'allocation adulte-handicapé" sont exonérés de la taxe d'habitation.

Nous plaidons pour que le Maire de Paris, son adjoint chargé des Finances, tiennent compte de ces handicapés propriétaires de leur appartement, qui seraient naturellement titulaires de l'A.A.H. Nous demandons qu'on les exonère de cette nouvelle taxe. Nous ne demandons pas qu'ils soient exonérés de toute la taxe foncière, mais nous proposons qu'ils restent taxés sur une taxe foncière qui reste raisonnable, actualisée bien entendu, mais sans leur appliquer la nouvelle taxe foncière départementale.

Je remercie par avance M. Bernard GAUDILLÈRE de sa réponse.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite d'abord faire une rectification. Voyez-vous, Monsieur LEGARET, lorsque je cite l'un de nos collègues, je le cite toujours de manière précise, et je n'impute jamais à l'un de nos collègues une phrase qu'il n'a pas prononcée. Je n'ai jamais dit, s'agissant de la taxe foncière, je cite : "Ce n'est pas très grave, cela ne concerne que les propriétaires". Jamais, je n'ai prononcé cette phrase, je vous mets au défi de trouver un article de presse ou un débat du Conseil de Paris où je l'aurais prononcée.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est le Maire qui l'a dit.

Dont acte.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Ne faites pas de citation inexacte.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Pas de polémique sur ce point.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci de le reconnaître. Très bien.

Sur la taxe départementale, juste un mot, parce que je crois qu'il faut rappeler de manière inlassable les données de fait, avant les commentaires. Il est vrai que le Département de Paris était le seul département sur les 100 départements français à faire peser sa politique sociale, puisque le Département c'est d'abord et avant tout la politique sociale, exclusivement sur les locataires et en aucun cas sur les propriétaires.

C'est un choix qui avait été fait par la précédente Municipalité. Je veux dire celle d'avant 1995, et c'est un choix qui ne nous paraissait pas convenable, donc nous avons souhaité un rééquilibrage.

J'ajoute que ce rééquilibrage était d'autant plus justifié que c'est sur la politique sociale, et donc sur les finances du Département, que porte de la manière la plus marquée le désengagement de l'Etat, que nous évoquerons un peu plus longuement à l'occasion du prochain vœu.

Nous avons donc choisi, c'est vrai, de créer une taxe foncière départementale comme les quatre-vingt-dix-neuf autres départements français. Mais nous l'avons fait avec modération, puisque la taxe foncière départementale des autres départements français est en moyenne de 10 %. Je crois qu'elle monte même dans certains départements jusqu'à plus de 20 %. Nous avons choisi un taux extrêmement modéré de 3 %.

Voilà pour la taxe foncière départementale.

Venons en maintenant à l'effort en faveur des personnes handicapées. Chacun sait que dès 2001, nous avons placé l'effort en faveur des personnes handicapées au centre de nos priorités. Et la politique que nous avons conduite de 2001 à 2008 en a été un témoignage éclatant. Je voudrais d'ailleurs, au passage, rendre hommage à Pénélope KOMITÈS et à Hamou BOUAKKAZ qui en ont été les artisans.

Les moyens affectés à l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées à Paris ont été multipliés par douze. Je répète le chiffre : par douze depuis 2001. Et, en 2009, puisque la politique antérieure est évidemment poursuivie sous l'autorité de ma collègue Véronique DUBARRY - c'est la deuxième fois d'ailleurs aujourd'hui que je rends hommage à une élue du 10e arrondissement, mais n'y voyez pas le moindre localisme - 190 millions d'euros de crédits sont prévus pour favoriser l'autonomie et la participation des personnes handicapées.

Donc, ce sujet est au cœur de nos préoccupations et de nos priorités.

Venons en maintenant à la proposition de l'U.M.P.P.A. Je crois, Monsieur LEGARET, que lorsque vous faites des propositions, et je rejoins ce que j'ai dit tout à l'heure s'agissant des crèches, vous devriez peut-être un peu plus étudier l'aspect juridique des propositions.

Sous conditions de ressources, les personnes titulaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité ou l'allocation adultes handicapés, bénéficient déjà, actuellement, d'une exonération totale de la taxe foncière, qu'elle soit municipale ou départementale. Je peux vous citer les articles correspondants, 1390 et 1417-1 du CGI. Etendre cette exonération au-delà des conditions actuelles, c'est-à-dire sans condition de plafond de ressources ne pourrait être décidé que via une loi, et la loi pour l'instant ne l'a pas décidé. Nous ne pouvons donc pas entrer dans cette voie. Je me vois donc contraint de donner un avis défavorable, Madame la Maire, à ce vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Un mot… Naturellement, nous maintenons ce vœu, mais merci du conseil ; nous reviendrons à la charge en y intégrant une limitation de ressources, mais faites-nous des propositions dans ce cas et ayons un échange, que nos séances servent à quelque chose, ou reportons cela pour la prochaine séance de la Commission des finances.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Vous me permettez, Madame la Maire ?

Je dois reconnaître que sous votre présidence, Monsieur LEGARET, les débats de la Commission des finances sont extrêmement intéressants. D'ailleurs, le vœu suivant nous donnera l'occasion de nourrir encore davantage les débats de la prochaine Commission.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour cet échange.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à l'organisation d'un Conseil municipal exceptionnel décentralisé visant à interpeller le Gouvernement sur la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens.
Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 39 et 39 bis dans le fascicule, déposés par le groupe communiste et des élus du Parti de gauche et l'Exécutif, relatifs à l'organisation d'un Conseil municipal décentralisé visant à interpeller le Gouvernement sur la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens.

Monsieur Ian BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Vous en avez parlé tout à l'heure, effectivement, la dette de l'Etat à l'égard de notre collectivité s'élève à 300 millions d'euros. C'est d'ailleurs cela qui nous a conduits, pour une très large part, à augmenter les impôts.

D'ailleurs, pour ce qui nous concerne - je parle de mon groupe -, nous assumons pleinement le fait d'avoir fait porter cette hausse d'impôts en priorité sur les propriétaires et je le dis d'autant plus librement que je me fais une joie de payer la taxe foncière tous les ans.

Je voudrais ajouter un élément… 300 millions d'euros effectivement et tout indique que cette dette risque de s'aggraver dans les mois qui viennent. Avec la mise en place du R.S.A., avec les menaces qui pèsent en ce moment sur la taxe professionnelle, tout indique que cette dette risque de s'accroître et elle rendra notre situation d'autant plus difficile que les responsabilités qui pèsent sur nos épaules s'accroissent, elles aussi, au regard de la crise qui sévit en ce moment.

C'est la raison pour laquelle notre groupe, le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, fait la proposition que nous organisions un Conseil de Paris extraordinaire, exceptionnel, devant le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales pour exiger que ces 300 millions soient rendus aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie le groupe Communiste et notamment le président BROSSAT d'avoir déposé ce vœu.

Je rappelle d'ailleurs que dès le Conseil de Paris d'avril, j'avais demandé l'organisation d'un débat à la Commission des finances, avec la participation d'experts extérieurs destinés à éclairer ce sujet.

Je partage totalement avec vous et, je pense, avec l'ensemble des élus de la majorité municipale et avec le Maire qui l'a rappelé de manière extrêmement nette hier matin, la conviction que nous ne devons pas renoncer à interpeller le Gouvernement sur les dépenses d'une part, les minorations de recettes d'autre part, qu'il met à la charge de Paris de manière continue depuis 2002/2004.

C'est un véritable étau financier dans lequel on nous pressure depuis quelques années et il pèse encore plus lourdement sur notre budget dans le contexte financier actuel. Il nous prive de très précieuses marges de manœuvre que nous pourrions utiliser au bénéfice des Parisiens.

Je ne reviendrai pas sur l'inépuisable imagination des Gouvernements successifs de MM. RAFFARIN, de VILLEPIN et FILLON pour transférer des charges sur notre budget, puisque…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Et avant ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - … nos futurs débats en Conseil de Paris me permettront de détailler ces mécanismes et, je l'espère, de mieux les faire connaître à l'ensemble des Parisiens.

J'ajoute que les informations dont nous disposons me laissent craindre que cette mécanique infernale ne redouble ses effets à l'occasion de la suppression ou de la réforme de la taxe professionnelle. Transfert de recettes de compensation aussi peu dynamiques que possible, absence de pouvoir des collectivités sur les taux des impôts transférés, création de dotations budgétaires à l'avenir très incertain, voilà les lignes sur lesquelles, semble-t-il - je dis bien "semble-t-il", car ce ne sont que des informations et non pas des décisions certaines - travaille le Gouvernement.

Je voudrais simplement donner un chiffre à notre Assemblée. Il existe déjà une dotation de compensation de la taxe professionnelle qui compense des dégrèvements décidés par le Gouvernement il y a quelques années. Voyez-vous, mes chers collègues, la dotation de compensation de la taxe professionnelle a reculé pour Paris de 38 % en six ans et j'ai grand peur que la nouvelle dotation de compensation ne suive un destin identique.

Bref, je propose au Président BROSSAT et à notre Assemblée qu'ait lieu au mois de juin un double débat sur les relations financières entre l'Etat et la collectivité parisienne. Le premier débat aurait lieu à la Commission des finances et je pense que le Président de celle-ci, qu'il est vrai je n'ai pas consulté avant de déposer le vœu de l'Exécutif, aura à cœur que notre commission contribue à l'information des Parisiens sur ce sujet fondamental.

Le deuxième débat aurait lieu ici même, si vous en êtes d'accord, et serait à la fois le prélude d'une information approfondie des Parisiens, mais aussi l'occasion de réfléchir sur nos éventuelles modalités d'action.

Tel est le sens, Madame la Maire, du vœu de l'Exécutif que je vous présente.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Ce vœu se substitut au vœu n° 39. Monsieur le Président Ian BROSSAT, le retirez-vous ?

M. Ian BROSSAT. - Absolument et je me réjouis des propositions que vient de faire Bernard GAUDILLÈRE à l'instant.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Explication de vote du Président de l'U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Deux remarques, Monsieur GAUDILLÈRE.

La première, c'est ce détournement de procédure en permanence sur les vœux de l'Exécutif déposés souvent à la dernière minute sur nos tables. D'ailleurs, c'est un peu particulier. Vous auriez pu faire exactement de même sur le vœu précédent, le n° 38. Pourquoi, finalement, n'avez-vous pas présenté un vœu de l'Exécutif pour établir des conditions de ressources en lien avec la proposition que nous avons faite concernant l'exonération de la taxe départementale foncière en direction des handicapés ; vous auriez pu tout à fait déjà y associer une condition de ressources et nous aurions pu voter un vœu de l'Exécutif ainsi modifié.

Vous venez de le faire sur le débat lié à ce que vous appelez la prétendue dette de l'Etat envers les collectivités. Eh bien, nous vous poserons des questions ! Monsieur GAUDILLÈRE, qu'avez-vous fait des 5 milliards de droits de mutation dépensés sans compter, ce gaspillage qui vous met aujourd'hui dans l'obligation d'augmenter de façon massive des impôts locaux et, en particulier, de créer cette taxe départementale foncière qui, contrairement à ce que dit Ian BROSSAT… Je verrai d'ailleurs s'il est tout aussi enthousiaste, au mois d'octobre prochain, à l'idée de payer 50 % de plus de taxe foncière ; on verra s'il aura toujours le sourire.

D'autant plus que n'oubliez pas que les propriétaires sont souvent bailleurs et que je ne vois pas pourquoi ces bailleurs ne répercuteraient pas cette augmentation massive de la taxe foncière sur les charges et sur les loyers de leurs locataires. Je vous donne rendez-vous au mois d'octobre et nous verrons effectivement si cela n'est pas le cas.

Quant à ce débat, bien évidemment, nous y participerons, nous le demandons d'ailleurs, pour faire les comptes, pas simplement de cette prétendue dette de l'Etat envers les collectivités, mais également pour parler de la gestion calamiteuse de la Ville lors de la précédente mandature qui vous met dans la situation actuelle, c'est-à-dire ce fameux coup de massue qui assomme les Parisiens avec ces taxes et ces différents impôts locaux que vous leur infligez cette année, mais que vous allez leur infliger également l'année prochaine.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Je rappelle à notre Assemblée que le vœu n° 39 bis a été distribué hier à 15 heures et n'a donc pas été remis sur table ce matin, première information qu'il m'appartenait de rectifier.

M. Jean-François LAMOUR. - Je parlais de façon générale, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur GAUDILLÈRE, peut-être un mot et nous passerons au vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je ne répondrai pas sur la procédure, puisque vous venez de le faire, Madame la Maire ; il ne s'agit pas d'un vœu déposé au dernier moment.

Je répondrai à M. le Président LAMOUR sur les 5 milliards de droits de mutation.

Je l'ai déjà dit, je l'ai répété, mais comme, vous le savez, la pédagogie est répétition, je n'hésiterai pas une seconde à infliger de nouveau au Conseil de Paris une brève explication.

M. le Président LAMOUR, les droits de mutation n'ont pas été, comme vous le prétendez de manière continue, gaspillés durant la première mandature. Ils ont très largement servi à soutenir notre effort exceptionnel d'investissement.

Si nous avons investi deux fois plus que ne le faisaient M. TIBÉRI ou M. LEGARET dans la précédente mandature, si nous avons construit tant d'équipements auxquels les Parisiens avaient droit, ce dont, d'ailleurs, ils nous ont été reconnaissants en mars 2008, c'est très largement à cause des droits de mutation ; car notre investissement a été financé, je le rappelle, à 45 % par des recettes définitives de cession et autres, ou de subventions, à 45 % par de l'épargne et à 10 % par la dette.

Or, d'où vient l'épargne ? L'épargne, c'est, comme dirait M. DE LA PALICE, l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Et si nous avons eu une épargne aussi abondante, qui nous a permis de financer l'investissement, c'est grâce en grande partie aux droits de mutation.

Voilà une réalité à laquelle vous ne pourrez rien, parce qu'elle est mathématique, elle est arithmétique, je ne cesserai de la mettre en valeur. Je suis prêt à la détailler ligne à ligne dans l'examen du budget. Et je ne peux pas laisser dire une fois de plus une contrevérité sur ce qu'a été notre première mandature.

Merci, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci pour ce rappel. C'est toujours un plaisir de rappeler les faits qui sont têtus !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

M. Jean-François LAMOUR. - NPPV.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 148).

2009, DAJ 7 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 8, 21 et 28 avril 2009. Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre. Signature de marchés à procédure adaptée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAJ 7 relatif à la signature de marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres des 8, 21 et 28 avril 2009.

Monsieur David ALPHAND, vous avez demandé la parole.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire.

Vous disiez à l'instant que les faits sont têtus. Il en est qui sont particulièrement choquants.

Et le projet de délibération qui nous est soumis nous fournit une habile transition, Monsieur GAUDILLÈRE, car je constate une rupture de l'égalité particulièrement choquante entre vos réponses d'une part au vœu déposé par le groupe communiste et M. Ian BROSSAT, d'autre part à la demande que j'ai effectuée voilà maintenant deux mois en Commission des finances concernant l'organisation d'un débat au sein de cette commission sur la politique d'achats de la Mairie de Paris.

Depuis deux mois, Monsieur GAUDILLÈRE - Madame MONTACIÉ également -, vous prétendez que "ce n'est pas le moment", que "nous avons besoin encore d'un peu de temps pour l'organiser", mais quand M. BROSSAT dépose un vœu à l'improviste au Conseil de Paris, alors, lui, on lui répond immédiatement : "dès le mois de juin, ce débat sera organisé."

Pour ma part, lorsque le groupe U.M.P. dépose une demande d'organisation d'un débat sur la politique d'achats, on nous répond "peut-être le mois prochain", et puis finalement "au mois de juillet".

Cela va plus vite pour M. BROSSAT, effectivement ! Lui, c'est le mois de juin. Nous, cela fait déjà depuis deux mois ! La prochaine fois, on passera peut-être par M. BROSSAT, cela gagnera du temps.

Au total, on nous explique que c'est parce qu'il y a des C.T.P. qui se réunissent au mois de mai - le 20 mai, d'ailleurs ; la date nous a été communiquée - et que, donc, on ne peut pas l'organiser avant le mois de juillet. Mais c'est faire l'impasse sur la Commission des finances du mois de juin ! On a du mal à comprendre.

En définitive, Mme MONTACIÉ, la semaine dernière, en Commission des finances, conclut son intervention et sa réponse à l'égard du groupe U.M.P. en disant : "On va finalement l'organiser pour vous faire plaisir !" Mais quelle légèreté !

La politique d'achats de la Ville de Paris ne doit pas être prise avec une telle légèreté, Monsieur GAUDILLÈRE ! C'est une question importante. Alors que toutes les organisations, toutes les entreprises depuis plusieurs mois ont déjà engagé une réflexion importante sur cette politique d'achats parce qu'il faut réaliser des économies en période de crise, la Mairie de Paris semble, elle, complètement sourde à ces demandes émanant, et de manière répétée, de la part du groupe U.M.P.

Je me permets de rendre compte de nos débats de la Commission des finances à l'ensemble du Conseil de Paris parce que la question me paraît suffisamment importante et je ne pensais pas ce matin en arrivant que l'examen du vœu n° 39 permettrait une telle transition avec ce projet de délibération.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - La parole est d'abord à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je ne m'attendais pas, Madame la Maire, à être taxé de légèreté ! En général, on me fait d'autres critiques mais rarement celle-là.

(Rires).

Je dois vous redire, Monsieur ALPHAND, ce que je vous ai dit en Commission des finances. Je suis depuis des années très attaché à la création de cette Direction des achats et j'ai eu d'innombrables conversations avec le précédent Secrétaire général et avec l'actuelle Secrétaire générale sur ce sujet.

La création de la Direction des Achats, dont le principe a été arrêté en gros il y a un peu plus d'un an, est effectivement longue, pour une raison toute simple : c'est que, d'une part, nous avons eu des élections professionnelles qui ont rendu les C.T.P. inopérants pendant plusieurs mois - c'est un fait - et, ensuite, parce que tous les C.T.P. de toutes les directions, plus le C.T.P. central, je crois, au cours de deux réunions successives, doivent être consultés, compte tenu des dispositions légales.

Voilà la seule raison de la lenteur de la création de la Direction des achats.

Mais je suis extrêmement heureux de savoir que nous sommes au bout de ce processus, que la Direction des Achats sera opérationnelle dans quelques semaines et j'en attends autant que vous, Monsieur ALPHAND, sur l'amélioration des performances de la Ville de Paris en matière d'achats.

Voilà, Madame la Maire, les quelques mots de réponse que je ne pouvais pas ne pas apporter face à ce grief de légèreté.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci. Ce n'est en effet pas un grief que l'on vous fait habituellement !

Mme Camille MONTACIÉ, qui a utilisé le mot "pour faire plaisir", ce qui est très aimable d'ailleurs... !

Madame MONTACIÉ ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Effectivement, je confirme la date du 1er juillet parce qu'elle correspond à la fois à la période qui suit le C.T.P. et à la date de notre 1ère Commission. Il faut dire aussi que la politique d'achats de la Ville ne date pas quand même de la demande de M. ALPHAND. Depuis la précédente mandature, il y a une réflexion sur la politique d'achats. Nous avons travaillé dans la 1ère Commission aussi à travers les rapports d'analyse des offres. Cela fait partie de cette réflexion.

Cette réunion du 1er juillet aura lieu en présence des responsables de la mise en place de la Direction des achats, donc toutes les explications y seront apportées. Il faut dire aussi que ce n'est pas le 1er juillet que l'on pourra dire combien cette direction des achats nous aura fait "gagner", entre guillemets, nous aura plutôt fait éviter de dépenses et de gaspillages. Ce ne sera pas à ce moment-là et on parlera simplement de sa mise en place et de sa politique.

Enfin, "pour lui faire plaisir"… Il faut dire que l'ambiance de la 1ère Commission était particulièrement légère l'autre jour : les uns se faisaient des appels du pied, les autres se faisaient des signes de la main ! Donc, moi, aussi, j'ai participé à cette légèreté, en faisant plaisir à M. ALPHAND !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - C'est sûrement le président qui instaure un tel climat dans cette 1ère Commission.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - Voilà, je pense que M. LEGARET instaure un très bon climat dans cette 1ère Commission et je l'en remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Et Bernard GAUDILLÈRE aussi !

(Rires).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAJ 7).

2009, DAJ 8 - Délégation donnée au Maire de Paris en matière de marchés publics, accords cadres et avenants.
Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à l'inventaire et à l'analyse des marchés publics parisiens.
Vœu déposé par l'Exécutif.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants visant à favoriser les marchés sur appel d'offres et abandonner les marchés de gré à gré.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 8 relatif à la délégation donnée au Maire de Paris en matière de marchés publics, d'accords cadres et d'avenants, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé les vœux référencés n^{os} 40 et 41 et l'Exécutif, le vœu référencé n° 40 bis dans le fascicule.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, nous avons là un projet de délibération qui nous a été présenté l'autre jour en 1ère Commission, qui est une application d'une loi de février dernier pour l'accélération des programmes de construction.

Mais cette loi n'oblige pas les collectivités locales à l'appliquer. Elle dit que ces collectivités locales peuvent l'appliquer.

Il est vrai que la Ville de Paris, à juste titre, l'applique a minima dans plusieurs secteurs, mais il y a quand même un secteur où nous sommes un peu inquiets, à savoir qu'il est diposé que : "Les marchés des travaux d'un montant inférieur à 5,15 millions d'euros - alors qu'avant la limite était de 206.000 euros ; c'est 20 fois moins ! - pourront désormais passer par une procédure adaptée sans commission d'appel d'offres."

Alors, cela nous inquiète un peu, même si nous savons qu'à la Ville de Paris il y a maintenant toutes les garanties d'honnêteté à tous les niveaux d'administration et de gestion politique, ce qui malheureusement n'a pas toujours été le cas, parce que c'est aussi rentrer dans un processus de déréglementation généralisée, d'ailleurs, qui ne s'arrête pas aux questions financières puisque nous avons entendu ces derniers jours le Président de la République présentant son projet de Grand Paris et voulant déréglementer les règles de constructions qui s'appliquent à la région parisienne, en disant même que l'on pouvait construire dans les zones inondables, par exemple.

Nous avons entendu récemment d'autres responsables de l'U.M.P. prôner la suppression des enquêtes d'utilité publique dans un maximum de dossiers, ce qui nous inquiète beaucoup. Nous pensons que notre Ville n'a pas à entrer dans cette logique d'ultralibéralisme prônée par le Gouvernement pour permettre aux promoteurs, aux spolieurs en tout genre de détruire notre planète plus rapidement. Nous pensons qu'il faudrait mieux en rester aux règles que nous avions établies auparavant.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le plan de relance de l'économie contient plusieurs mesures visant directement les marchés publics et s'inspirant des recommandations de la mission de réflexion sur la simplification des procédures de la commande publique.

Le décret du 19 décembre 2008 contient diverses dispositions assurant la mise en œuvre de relance économique dans les marchés publics. Il est complété par un second du même jour, décret 2008 30-56, pour les spécialistes, qui relève, quant à lui, certains seuils du Code des marchés publics. En effet, actuellement au-dessous du seuil de 4.000 euros lorsqu'il s'agit d'achat d'un très faible montant, les marchés peuvent être passés sans publicité, ce qui permet d'échapper à une démarche lourde et une dépense inutile, et de trafiquer peut-être les choses en coupant les marchés. En outre, lorsque le marché est accordé, une avance d'un montant très faible est versée sous condition.

Afin d'accélérer les procédures des marchés publics mais également pour garantir un meilleur coût et l'accès des petites entreprises à la commande publique, c'est important, le seuil en dessous duquel les marchés peuvent être passés sans publicité est relevé de 4.000 euros H.T. à 20.000 euros, dans le respect des normes communautaires.

Ces dispositions sont applicables aux marchés pour lesquels une consultation est engagée postérieurement au 21 décembre 2008. Cette réforme a notamment pour objectif de raccourcir la durée des procédures tout en améliorant la transparence. Il faut noter qu'un mois de procédure en moins sur les marchés publics injecterait dans l'économie l'équivalent de 5 milliards d'euros au niveau national.

Le groupe Centre et Indépendants salue cette réforme des marchés publics et encourage l'Exécutif parisien à aller plus loin dans la réforme, en favorisant les marchés d'appels d'offres plutôt que les marchés de gré à gré, dans un souci de transparence et d'efficacité, et en appliquant mieux le concept du "small business act", c'est-à-dire, en fait, j'ai aussi découvert le terme il y a quelque temps quand même, favoriser les entreprises, les PME qui nous sont proches au niveau géographique.

En outre, nous demandons que soient réalisé un inventaire et une analyse de l'attribution des marchés publics parisiens, présentant les typologies des entreprises sélectionnées, leurs origines démographiques et les domaines de la Ville concernés par ces marchés publics. Cette étude pourrait être transmise en 1ère Commission.

Je vous en remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Monsieur ALPHAND, vous avez la parole.

M. David ALPHAND. - Nous continuons sur le même thème qui est celui de la politique des achats. J'ai entendu M. GAUDILLÈRE, j'ai entendu Mme MONTACIÉ, mais vous allez voir combien la logique menée par l'Exécutif aujourd'hui sur ces projets de délibération est perverse.

Logiquement, on devrait commencer par se concerter et débattre, première étape. Deuxième étape, on devrait créer une Direction des achats. Et troisième étape, donner délibération au Maire de Paris pour un certain nombre d'achats en procédure adaptée.

Mais, non, à Paris, on fait le contraire. D'abord, on donne la délégation au Maire de Paris; après, on crée la Direction des achats, puis, si on a eu le temps, le 1er juillet, on fait un débat sur la politique des achats. Franchement, est-ce logique ? On marche sur la tête ! Et oui. C'est cela à Paris.

Sur le fond de ce projet de délibération, je constate que la majorité municipale a une certaine tendance à se diviser car j'ai entendu M. GAREL et manifestement, je crains qu'il ne soit pas tout à fait sur la même longueur d'onde que l'Exécutif.

Pour notre part, nous relevons qu'ici l'Exécutif rejoint finalement une mesure gouvernementale. Or, il est de bon ton dans cette Assemblée de critiquer vertement, fermement l'action du Gouvernement. Pour une fois, le groupe UMP a le plaisir de constater que le Maire de Paris bénéficie, profite largement, des textes qui sont votés par la Majorité au Parlement.

Alors, pour répondre à M. GAREL, ce n'est pas une question d'ultralibéralisme et, d'ailleurs, si nous organisions un débat sur la politique des achats, on parlerait des critères environnementaux et ceux à mettre en avant dans cette politique. Il ne s'agit pas du tout d'une question d'ultralibéralisme dans cette délibération, mais simplement de simplification des démarches administratives parce qu'il faut bien reconnaître que pour les entreprises, ce n'est pas toujours évident de répondre aux appels d'offres de la Mairie de Paris. Cela demande du temps. Or, ce projet de délibération permettra une certaine accélération pour les entreprises et un allégement de la charge pour les services qui auront à traiter ces appels d'offres.

On ne va pas gagner énormément de temps, il faut nuancer le propos, quelques semaines, peut-être un mois sur certains appels d'offre, mais cela permettra au moins d'accélérer, de faire tourner et de mettre plus d'essence dans le moteur. Donc, nous y sommes particulièrement favorables.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues.

Pour relancer l'économie, le Gouvernement a cru bon d'accélérer les procédures de passation des marchés publics. Notons déjà que ce n'est sans doute pas le meilleur outil, le montant du plan de relance étant, par ailleurs, notoirement insuffisant. D'autres mesures sur le pouvoir d'achat, le développement durable (la croissance verte) et un vrai plan massif pour les P.M.E., les trois grands absents de ce plan de relance auraient eu une portée immédiate autrement plus notable. Un esprit malin pourrait même dire que l'on a profité de l'occasion pour faire passer une réforme du Code. Cela, à mon avis, c'est plus de la perversité. Passons rapidement.

Outre ce ciblage douteux, l'argumentation sous-jacente me semble pour partie contestable. Les modifications sont principalement de trois ordres. Tout d'abord, l'extension de la possibilité offerte aux Assemblées délibérantes des Collectivités territoriales de déléguer à leur Exécutif le soin de prendre toute décision en matière de marché public. Dans le domaine de l'achat, le Conseil de Paris peut, c'est une faculté, donner une délégation générale au Maire de Paris. Donc, cette délégation n'est plus juridiquement limitée au montant inférieur à un seuil de 206.000 euros. La délégation peut s'étendre aux avenants.

Ensuite, le relèvement des seuils pour les marchés de travaux qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 5.150.000 euros au lieu de 200.000 euros et ne seront plus attribués par la C.A.O. Par rapport à la volumétrie actuelle, environ un tiers des dossiers ne passeront plus en C.A.O. Plus critiquable encore, le seuil à partir duquel la publicité et la mise en concurrence sont obligatoires passe de 4.000 à 20.000 euros.

Enfin, en appels d'offre, la fin de la double enveloppe et, donc, une ouverture intégrale des plis en commission interne des marchés de chaque direction.

On voit bien la logique, ce triple assouplissement (moins de pouvoir pour les Assemblées délibérantes et plus en délégations, relèvements des seuils, moins de rôle pour les élus en C.A.O., au profit des directions) repose sur l'idée que la transparence est ennemie de l'efficacité et qu'il faut faire bouger le curseur entre les contrôles et la célérité en quelque sorte. Les deux s'opposent, il faut choisir un équilibre du moindre mal.

Je ne le crois pas. Je pense que, finalement, loin d'être des freins, des obstacles, des limites, la délibération démocratique et la transparence sont les garants mêmes de l'efficacité de la politique publique. C'est là où la méthode, la forme, rejoint le contenu et le fond. Peut-être est-ce prétentieux, mais je crois que les débats en C.A.O. ou ici ne sont pas inutiles et enrichissent la décision. Je crois que les élus ne sont pas élus pour alléger leur travail ou leur rôle. Je crois que la transparence est un gage d'un choix plus intelligent, moins contestable parce qu'il est connu et partagé en responsabilité et, donc, assumé.

Même si les prises de parole de l'opposition sont parfois surjouées dans cette enceinte, malgré vous, en quelque sorte, je regrette que le Gouvernement nous impose ainsi de retirer du pouvoir à l'Opposition car ce n'est pas sain à long terme.

Face à cette décision, la Municipalité se doit d'appliquer les textes et a retenu les meilleurs choix possibles. Certains bancs auraient hurlé si nous n'avions pas appliqué le Code. C'est le contraire même de la perversité, Monsieur ALPHAND. On ne profite pas, on applique loi.

Plutôt qu'une délégation générale, premièrement, le Maire de Paris propose que lui soit accordée une délégation qui reflète la prudence, donc en cohérence avec les attributions de la commission d'appel d'offres, c'est-à-dire en respectant les différences de seuil. Pour les avenants, la délégation reste ainsi limitée à ceux dont le montant est inférieur à 5 % du montant initial : cela me semble une très bonne chose. Le maire de Paris propose d'aller au-delà de l'obligation légale en passant à chaque Conseil de Paris une communication sur la liste des marchés notifiés entre deux séances : c'est mieux que ce que prévoit la loi, c'est du plus.

Deuxièmement, bien que le seuil à partir duquel la publicité et la mise en concurrence sont obligatoires, soit passé de 4.000 euros à 20.000 euros, le Maire de Paris maintien le principe d'une publicité sur la plate-forme dématérialisation dès 4.000 euros, gage d'efficacité de l'achat et de stimulation du tissu concurrentiel.

Enfin et surtout, tout marché dont le montant est supérieur à 20.000 euros prévoit l'octroi d'une avance de 20 % en cas d'attribution à une P.M.E., Monsieur POZZO di BORGO. Cette mesure est généralisée à compter du 1er mai, y compris pour les marchés déjà notifiés aux P.M.E.

Même si Paris résiste mieux à la crise que l'ensemble du territoire, il est bon que nous agissions ainsi pour le développement économique dans le même sens que nos débats d'hier sur la solidarité.

Pour mémoire, les délais de paiement des marchés sont passés de 45 jours à 40 jours avec un objectif de 35 jours début 2010 et de 30 en juillet 2010.

Pour terminer, je voudrais remercier Camille MONTACIÉ, même si la C.A.O. constitue un travail un peu moins prenant désormais, de faire respecter cette vision d'une coproduction à la fois démocratique et rigoureuse de l'achat public. Je remercie les services de la Direction des Affaires juridiques pour son soutien pédagogique et précis.

Je vous remercie.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BARGETON.

La parole est à Mme MONTACIÉ pour répondre.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Je vous remercie, Julien BARGETON, d'avoir apporté toutes ces précisions, car effectivement, on ne sait pas toujours que c'est un travail extrêmement rigoureux que celui des marchés. Quand on entend ce que l'on entend.

Je voudrais répondre à M. GAREL pour rappeler d'une part que le contrôle a été renforcé au-delà de ce qu'exigeait la loi de décembre 2009.

Effectivement, la commission d'appel d'offres, à partir de 206.000 euros, mais surtout de 5.150.000 euros, jouera pleinement son rôle. D'autre part, il y aura l'information, chaque mois, du Conseil de Paris, de l'ensemble des marchés qui vont être passés.

Je voudrais aussi rappeler que les marchés de travaux en dessous de 5.150.000 euros sont souvent pour l'essentiel des opérations courantes – travaux d'été dans les écoles, etc. C'est donc la possibilité offerte de passer des marchés à procédure adaptée pour systématiser la négociation. C'est faire un effort en direction des P.M.E. À l'occasion, je rappelle en matière de P.M.E. que 400 millions d'euros de dépenses en 2008 l'ont été en direction des P.M.E. et que 40 % des marchés passés par la Ville sont des marchés passés avec des P.M.E.

En ce qui concerne seulement les travaux, 30 % des travaux sont faits par des P.M.E.

Cela me permet donc aussi de rappeler le soutien de la Ville de Paris aux P.M.E. à travers ces marchés, en particulier avec les marchés négociés et allotis.

Concernant maintenant la question posée par M. ALPHAND, en quelques instants j'étais passé pour lui de la légèreté à la perversité… je ne sais pas comment j'ai fait.

Je dois tout de même rappeler que la Ville faisait ces achats avant les décrets de 2008 et la loi de 2009. Cela ne nécessite pas une discussion de tous les instants, cette politique des achats. Ce qui change, c'est l'organisation de ces achats dans une Direction des achats, et nous allons avoir cette discussion et ce débat. Je crois que nous allons cesser d'y revenir.

Enfin, je voudrais répondre à M. POZZO di BORGO. Je crois que j'ai répondu en matière de soutien aux P.M.E. Je rappelle que le "Small Business Act" fait partie de la loi américaine, que des lois européennes en matière de marchés soutiennent les petites et moyennes entreprises particulièrement innovantes, et que cette loi est appliquée par la Ville de Paris.

Aller plus loin dans la réforme, comme le dit le vœu de M. POZZO di BORGO, en remplaçant... J'avoue avoir du mal à comprendre puisque vous demandez que la collectivité parisienne favorise les marchés d'appel d'offres et abandonne les marchés de gré à gré.

Je rappelle que cette notion de marché de gré à gré est inexistante dans les marchés publics. Nous avons des MAPA, des marchés qui passent en C.A.O., des appels d'offres ouverts, etc., mais le marché de gré à gré existe seulement pour les marchés inférieurs à 4.000 euros. Vous voulez à la fois accélérer les procédures, et pour ces marchés inférieurs à 4.000 euros, refaire des marchés sur appel d'offres. Vous allez exactement à l'inverse de ce que vous souhaitez.

A partir de 4.000 euros et jusqu'à 20.000 euros, la Ville maintient effectivement les marchés sur appel d'offres avec mise en concurrence et publicité. Il ne reste que les marchés en dessous de 4.000 euros. Si c'est cela que vous voulez faire passer en appel d'offres, je ne comprends plus rien à votre demande.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, rapporteure. - En ce qui concerne le vœu qui demande de favoriser les marchés sur appel d'offres et d'abandonner les marchés de gré à gré, je demande le rejet de ce vœu.

En ce qui concerne l'autre vœu de M. POZZO di BORGO, qui demande que soient réalisés un inventaire et une analyse de l'attribution des marchés publics parisiens, que cette étude soit transmise à la 1ere Commission et que dans le cadre de la plus grande transparence, que soit appliqué et respecté le "Small Business Act", j'ai aussi en partie répondu.

En réponse à ce vœu, je propose un autre vœu de l'Exécutif.

Ce vœu propose que les éléments d'information relatifs aux marchés publics de la collectivité parisienne obtenus grâce à nos nouveaux systèmes informatiques - puisque si j'ai pu vous donner les chiffres de 2008 sur les marchés, c'est grâce au système Alizé, et d'autres systèmes, qui accroissent régulièrement leurs performances, en particulier le système E.P.M. et vont pouvoir extraire de plus en plus d'informations sur les marchés -.

Ce vœu propose donc que des éléments d'information relatifs aux marchés soient transmis aux membres de la 1ere commission dès lors que les données correspondantes auront été collectées dans les nouveaux systèmes d'information progressivement mis en place par la municipalité, et que la Ville de Paris utilise toutes les dispositions utiles du Code des marchés publics pour atteindre son objectif d'augmenter la part des P.M.E. dans les marchés publics de la collectivité parisienne.

Je propose donc que ce vœu remplace celui de M. POZZO di BORGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Le vœu n° 40 bis de l'Exécutif remplacerait donc le vœu n° 41.

Il y a une explication de vote de M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - On ne demande pas un débat sur les achats de la Ville, simplement l'art pour l'art, mais c'est parce que les circonstances ont changé : nous sommes en période de crise. C'est la raison pour laquelle nous allons voter pour ce vœu ainsi que pour les vœux présentés par le groupe Centre et indépendants.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Concernant le vœu n° 40 du groupe Centre et Indépendants, Monsieur POZZO di BORGO, maintenez-vous ce vœu, et pouvez-vous nous dire également si pour vous, le vœu n° 40 bis entraîne le retrait de votre vœu.

M. Yves POZZO di BORGO. - Concernant le premier vœu, c'est vrai que c'est un problème complexe. Je ne suis pas entièrement d'accord avec la remarque de Mme MONTACIÉ. On a besoin d'avoir un inventaire. C'est la raison pour laquelle nous maintenons ce vœu-là.

Je suis prêt en revanche à retirer éventuellement le vœu n° 41 et à voter le n° 40 bis.

Par contre, Madame MONTACIÉ, il faut que l'on regarde en commission cette affaire de gré à gré. Je ne suis pas sûr que vous ayez complètement raison. Nous avons moins d'informations que vous - je sais qu'en général, on n'a pas de problème pour les avoir en commission - mais on a vraiment un travail à faire dessus, si vous me le permettez.

On maintient le premier vœu, on retire le deuxième, et nous voterons le vœu n° 40 bis de l'Exécutif.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Vous maintenez le vœu n° 40.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 40 déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 40 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 149).

Vous retirez le vœu n° 41 ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, bien sûr.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAJ 8).

2009, DF 48 - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus de la Ville et du Département de Paris.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons un projet de délibération DF 48 relatif à la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus de la Ville et du Département de Paris, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 42.

Comme ce projet de délibération passe également au Conseil général, je vous demanderai, Madame MONTACIÉ, de ne pas la représenter ici, mais simplement de présenter l'amendement technique de l'Exécutif.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe, au nom de la 1ère Commission. - Il s'agissait simplement d'ajouter les marchés annexes à l'article 8 de ce projet de délibération, qui est l'article consacré aux clauses financières. C'est tout.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MONTACIÉ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n°42 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 42 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 48 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DF 48).

2009, DDEE 99 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'opération "Ambassadeurs de l'Accueil" 2009. - Montant : 340.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 99 relatif à la signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention de 340.000 euros pour l'opération "Ambassadeurs de l'Accueil" 2009.

Madame Frédérique PIGEON, vous avez la parole sur le projet de délibération DDEE 99 relatif aux "Ambassadeurs de l'Accueil".

Mme Frédérique PIGEON. - Nous souhaitons mettre en valeur les actions développées par le tourisme qui, au-delà des sept points d'accueil réguliers, a développé des points d'accueil et d'information saisonniers, dit kiosque des ambassadeurs de l'accueil.

Ce dispositif tend à s'étendre, tant il séduit, et le 16e arrondissement va donc acquérir son kiosque Trocadéro.

Nous souhaitions également mettre en valeur les emplois, qui ont été générés par cette politique : 27 ambassadeurs ont été recrutés par l'Office de tourisme de Paris, parlant une quinzaine de langues et développant ainsi une qualité d'accueil accrue pour les touristes, à tel point que le 23 mars dernier, Paris a été désignée Ville la plus accueillante du monde 2008.

L'attribution de cette récompense a donc honoré la dynamique touristique de Paris, et nous souhaitions le mettre en valeur.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. Jean-Bernard BROS pour répondre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie, chère collègue, d'avoir souligné que les ambassadeurs étaient un dispositif d'accueil performant, et d'ailleurs, effectivement, ce prix remis en mars 2009 par le groupe de presse CONDE NAST est venu couronner le succès de notre politique touristique.

Ils sont même l'expression de notre politique touristique d'accueil toujours au plus près des visiteurs. On avait souhaité, dès 2001, décentraliser l'accueil central pour être plus près, à la fois des visiteurs mais aussi des visités ; il s'agit ici de réconcilier visiteurs et visités, tant vous savez que recevoir 30 à 35 millions de visiteurs dans notre belle Ville de Paris pose parfois quelque problèmes, ici de stationnement, là d'encombrement.

Je rappelle aussi que ce dispositif n'oublie pas d'être également formateur pour des jeunes étudiants pouvant, le temps d'un été, faire leur premier pas dans le monde des métiers du tourisme. Je rappelle que l'information a son importance en ces temps troubles : 9.000 emplois sont à pourvoir en permanence à Paris et le monde du tourisme et de l'accueil fait parti des secteurs créateurs d'emplois.

J'ajoute que cette opération a, bien sûr, vocation à s'étendre, et tous les maires d'arrondissement sont les bienvenus, lorsqu'ils pensent avoir identifié des sites stratégiques.

Sur le 16e arrondissement, il s'agit d'un kiosque provisoire. Nous avons deux types de kiosque, des kiosques pérennes, qui sont là toute l'année, et c'est le cas dans le 18e arrondissement, et des kiosques provisoires ; il s'agit de dispositifs d'été qui viennent renforcer, sachant que l'été nous recevons beaucoup de visiteurs, et celui du 16e au Trocadéro est un kiosque provisoire.

J'invite tous ceux qui le souhaitent pour l'année prochaine, si toutefois nous obtenons le budget - ce que j'espère - et que la tension économique disparaît. Nous pourrons ouvrir des kiosques dans tous les arrondissements. C'est en tout cas le vœu que je forme ici en vous remerciant.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Jean-Bernard BROS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 99.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 99).

2009, DDEE 85 - Subvention à l'Association des Commerçants de la Rue Mesnil (ACM) (16e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 6.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 85 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à l'Association des Commerçants de la Rue Mesnil (ACM) (16e) pour les illuminations de fin d'année 2008, sur lequel le groupe Centre et Indépendants et l'Exécutif ont respectivement déposé les vœux référencés n^{os} 43 et 43 bis.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Alors que Paris fait appel à ces petits commerces, le Tribunal administratif de Paris avait annulé en 2007 des dispositions du Plan local d'urbanisme, portant notamment sur les rez-de-chaussée commerciaux et artisanaux.

Dans cette décision de 2007, le Tribunal administratif avait considéré que, contrairement à ce que soutient la Ville de Paris, les dispositions du Code de l'urbanisme n'autorisaient pas à interdire par principe le changement de destination de certains locaux commerciaux ou artisanaux.

Ce dispositif avait pour effet de protéger, contre la spéculation immobilière, les activités commerciales et artisanales de 260 kilomètres de voies parisiennes sur un total de 1.460 et de 21 kilomètres de voies de marchés particulièrement riches en artisanat alimentaire.

La Cour administrative d'appel a cassé ce premier jugement, permettant ainsi à la Mairie de Paris de préserver dans la Capitale certaines zones commerciales et certains quartiers où l'activité artisanale existe encore.

En ce qui concerne le groupe, nous avons déposé ce vœu qui demande que ce jugement relance la politique municipale en faveur du petit commerce à Paris, et que les futures modifications du P.L.U. intègrent le présent jugement.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Madame Lyne COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais donc répondre au président du groupe Centre et Indépendants sur ce vœu, en proposant un vœu alternatif, le vœu n° 43 bis, déposé par l'Exécutif. Je trouve quand même un tout petit peu fort de café que le groupe Centre et Indépendants vienne nous expliquer que la Ville de Paris va enfin pouvoir travailler, parce que la Cour d'appel administrative a pu casser une décision du tribunal administratif, qui donnait raison au préfet de Région, Bernard LANDRIEU, quand il a attaqué le P.L.U. de la Ville de Paris, qui protégeait sur 260 kilomètres de voie, et en particulier 20 kilomètres de voies de marchés, les petits commerces et l'artisanat alimentaire parisien.

Heureusement, Monsieur POZZO di BORGO, que la Ville de Paris a d'autres outils pour travailler avec les petits commerces et que, bien entendu, elle n'a pas attendu que le tribunal d'appel lui redonne cet outil. Elle a continué à travailler.

Ce que je trouve quand même regrettable, c'est que l'Etat ait privé la Ville de Paris de cet outil pendant deux ans ! Vous avez tous demandé, dans les conseils de quartier, que nous classions le petit commerce, que nous fassions très attention au devenir de l'artisanat alimentaire.

Nous avons donc pris en compte toutes ces demandes dans le P.L.U. La Ville de Paris a innové dans le P.L.U., en proposant la conservation des commerces en rez-de-chaussée sur 260 kilomètres de rue, que l'artisanat alimentaire soit préservé sur les rues de marché, ces rues historiques dans tous les quartiers.

Malheureusement, l'Etat en a décidé autrement, puisque cette disposition a été cassée à la demande du préfet de Région. Ce qui est d'ailleurs étonnant - je vous le dis entre nous - c'est que dans d'autres villes, qui avaient fait comme nous, comme Sèvres, Issy-les-Moulineaux, le même Préfet de Région n'ait pas attaqué le P.L.U.

Nous sommes Paris, donc nous sommes la Capitale, nous sommes extrêmement honorés de cette attention particulière sur nos textes, mais, bien entendu, nous continuons à travailler avec les petits commerces alimentaires et nous faisons, vous le savez, Conseil de Paris après Conseil de Paris, des délibérations ou des vœux ou des subventions pour que ce commerce alimentaire se porte bien, comme le commerce indépendant.

Mais je dois dire que c'est malgré des dispositions législatives qui nous gênent. Soyons clairs, l'autorisation d'ouverture tous les dimanches de tous les commerces à Paris que l'on nous repropose et que l'on nous repromet pour le mois de juillet propose une atteinte évidemment aux commerces indépendants dans notre Ville.

De la même façon, la loi "Dutreil", promise pour nous permettre de préempter des baux, n'est pas applicable et nous avons demain, avec l'ensemble des grandes villes de France, une réunion avec le Ministère de l'Industrie pour voir comment il serait possible, un jour, d'appliquer cette loi votée en 2005.

Vous le voyez, la Ville de Paris, malgré tous les obstacles qui sont sur son chemin, continue à travailler pour faire en sorte que ce commerce continue à vivre et que la diversité commerciale soit préservée à Paris.

Je vous demande, s'il était possible, que tout le monde se rassemble sur le vœu n° 43 bis de l'Exécutif que nous vous proposons.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur POZZO di BORGO, retirez-vous le vœu n° 43, compte tenu de ces explications ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je le maintiens.

En revanche, je ferai une explication de vote sur le vœu n° 43 bis.

L'affaire du travail du dimanche est un débat très important. Ma culture politique et mon système de pensée font que, comme les syndicats, comme toutes les églises, nous souhaitons vraiment que le dimanche soit réservé à la famille, à toute une série de choses.

La réalité, et c'est pourquoi j'avais déposé un amendement au Sénat pour que l'on puisse, dans les zones touristiques, ouvrir un peu plus le dimanche, que ce soit un peu plus libéré.

Je me souviens que nous avions voté ici, en séance, un soir, le vœu des communistes, de Ian BROSSAT, pour soutenir les personnels de la F.N.A.C. Rive gauche, qui était la seule structure d'une grande librairie dans l'Est parisien.

J'ai eu un débat avec les communistes au Sénat et j'ai utilisé cet argument. J'ai dit : "écoutez, il ne s'agit pas de relancer, comme le dit Mme Lyne COHEN-SOLAL, le travail systématique le dimanche ; il s'agit tout simplement de s'interroger". Monsieur BROSSAT, si, par exemple, d'après ce que j'ai compris, la F.N.A.C. Bastille fermait, parce qu'il y avait 15 ou 20 % de moins…

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Monsieur POZZO di BORGO !

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est très important, Madame.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Oui, c'est très important, mais il y a de nombreux sujets très importants…

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, mais ce débat sur le travail du dimanche est une affaire importante et la façon dont Mme Lyne COHEN-SOLAL et dont l'Exécutif l'aborde est une erreur, parce que cela va être une création de travail…

Puisqu'on ne peut pas continuer, nous maintenons notre vœu et ne voterons pas votre vœu.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Bien !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 150).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 85).

2009, DDEE 97 - Subvention à l'association des Commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2008 et signature d'une convention. - Montant : 20.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDEE 97 relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à l'association des Commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2008 et signature d'une convention, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 44.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Après de grands débats sur les finances de la Ville et des montants très importants, je vais revenir à des choses qui peuvent paraître un peu plus terre à terre mais non moins très importantes que sont les associations de commerçants.

Je suis ravi, Madame COHEN-SOLAL, de vous entendre parler de tout l'intérêt de la Ville de Paris pour le petit commerce et le commerce indépendant. Je présuppose donc que vous allez souscrire à notre demande.

Les associations de commerçants dans le 15e arrondissement font preuve d'un dynamisme tout à fait remarquable et, je l'ai déjà dit lors des précédents Conseils, ce tissu économique est fondamental à Paris et, a fortiori, dans notre arrondissement, qui est le plus grand et le plus peuplé de Paris.

D'ailleurs, ces associations, dont un certain nombre ont renouvelé leur bureau récemment, sont largement soutenues dans leur action et dans leurs initiatives par la mairie d'arrondissement, le Maire Philippe GOUJON et, en ce qui concerne cette association, le Député de la circonscription, Jean-François LAMOUR.

Nous avons eu un débat lors du dernier Conseil d'arrondissement sur la question de la subvention attribuée à l'association "Félix Faure - Convention". Je tiens tout particulièrement à saluer la nouvelle équipe de cette association emmenée par France GADONNET qui a repris avec talent et brio l'héritage qui avait été laissé pas l'ancien président, M. ALAUZET.

Cette association, sur l'axe formé par l'avenue Félix-Faure et la rue de la Convention, a lancé en l'espace d'une seule année des vide greniers, des brocantes, des initiatives pour les petits Parisiens qui habitent dans le quartier et, évidemment, les illuminations de Noël.

Croyez, Madame la Maire, que le montant qui est demandé par cette association n'est pas un montant pharaonique ; en tout cas, c'est un montant justement évalué. L'amputer des 2.000 euros qui font débat aujourd'hui va porter évidemment préjudice à leur activité, même pour 2.000 euros, et je crois qu'il n'est pas souhaitable que cette association soit freinée dans sa dynamique et dans sa volonté d'apporter un accompagnement économique et social à un quartier tout à fait exemplaire.

C'est la raison pour laquelle la majorité du 15e arrondissement a adopté un amendement qui redonne le montant initialement demandé par l'association pour le faire passer de 20.000 à 22.000.

Je vous invite donc, pour soutenir cet équilibre et cette volonté d'agir, à voter avec nous cet amendement et ce montant qui serait augmenté de 2.000 euros. Je tiens à préciser que ce n'est pas un montant complètement disproportionné.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur MENGUY, je salue, comme vous, naturellement, tous les efforts des présidents d'associations de commerçants qui, dans les quartiers, permettent une animation à Noël et les autres jours, afin que les quartiers se portent bien, que les commerçants soient animés et se portent bien.

Le 15e arrondissement aura touché, au total, 131.200 euros de subventions pour les illuminations de Noël pour sept associations.

Je ne peux, aujourd'hui, comme cela, augmenter de 10 % les subventions à l'association "Félix Faure - Convention", tout aussi exceptionnelle que soit cette association.

Je me permets juste de rappeler que les mairies d'arrondissement ont à leur disposition un peu d'argent d'animation qu'elles peuvent répartir comme elles l'entendent parmi tous les gens qui sont intéressants, méritants et qui animent les quartiers.

Je vous demande donc de regarder avec le Maire de l'arrondissement si, évidemment, il ne pourrait pas faire davantage. Nous attendons encore 13 associations qui n'ont pas envoyé leur dossier et sur lesquelles nous devons aussi permettre des subventions.

Je suis désolée pour cette année, mais je pense qu'avec 20.000 euros, l'association des commerçants "Félix Faure - Convention" pourra aisément payer les factures des illuminations de Noël 2008-2009.

Merci, Madame la Maire.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame COHEN-SOLAL.

Monsieur GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Juste une petite explication de vote pour expliquer que nous allons voter contre ce vœu, mais que si cette association, comme d'autres, veut faire des économies, surtout qu'elle s'attache à appliquer le vœu que nous avons fait adopter pour respecter les dates des illuminations, c'est-à-dire pas avant le 1er décembre et pas après le 15 janvier.

Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - On le leur dira.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

Monsieur MENGUY, une minute ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Juste une minute, merci, Madame la Maire.

Pour la demande des "Verts", j'ai déjà répondu lors d'un précédent Conseil.

Madame COHEN-SOLAL, je suis ravi de voir que vous aussi, vous êtes en faveur d'une plus grande animation à l'initiative du maire du 15e ; on ne vous a pas attendus pour que la mairie d'arrondissement joue un rôle plein et entier.

Il est évident qu'avec un budget en baisse pour l'arrondissement, cela va compliquer les choses.

Vous aviez dit lors du précédent Conseil que nous n'étiez pas le Père Noël. Ne vous inquiétez pas, Madame la Maire, cela fait longtemps que l'on ne croit plus au Père Noël parisien, puisque l'année dernière, dans sa hotte, il avait des impôts locaux en plus et un budget d'arrondissement en moins. Evidemment, cela va dans la droite ligne de ce que vous dites depuis le début de ce que vous faites, c'est-à-dire appauvrir les arrondissements, notamment le plus peuplé et le plus grand de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Voilà une intervention qui était utile !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 44 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 44 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 97.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 97).

2009, DDEE 103 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS WH SMITH FRANCE pour l'exploitation du magasin à l'enseigne "WH SMITH LA LIBRAIRIE ANGLAISE" , 248, rue de Rivoli (1er).

2009, DDEE 104 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL TOP SOUVENIRS pour l'exploitation de son établissement "TOP SOUVENIRS - LES ARCADIENNES", 180, rue de rivoli (1er).

2009, DDEE 120 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA ADIDAS FRANCE, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "ADIDAS" 3 ter, rue des Rosiers (4e).

2009, DDEE 121 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL GAVILANE CREATION, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GAVILANE" 8, rue des Francs-Bourgeois (3e).

2009, DDEE 122 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL STANDYR à l'enseigne "YVES ROCHER" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER" 102, avenue des Champs-Elysées (8e).

2009, DDEE 123 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la "SARL COS HENNES & MAURITZ FRANCE" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "COS RUE DES ROSIERS" 4, rue des Rosiers (4e).

2009, DDEE 127 - Demande de dérogation ponctuelle à la règle du repos dominical présentée par la SAS GUCCI FRANCE, 7, rue Léonce Reynaud (16e), dans le cadre d'une vente privée qui aura lieu le dimanche 17 mai à la porte de Versailles (15e).

2009, DDEE 128 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA BNP PARIBAS (16e).

2009, DDEE 133 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL ASTON AGENCY, 5, rue Paul-Bert à Saint-Ouen pour les interventions dans le hall d'exposition "CITROËN", 42, avenue des Champs-Elysées (8e).

2009, DDEE 143 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "STG GARNIER-THIEBAUT" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GARNIER-THIEBAUT" 79, boulevard Raspail (5e).

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DDEE 103, 104, 120, 121, 122, 123, 127, 128, 133 et 143. Il s'agit de projets de délibération relatifs aux demandes de dérogation à la règle du repos dominical. Je vous propose de grouper, bien sûr, le débat et ensuite les votes.

Je donne la parole à M. LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Je voudrais m'adresser à Mme COHEN-SOLAL sur le projet de délibération DDEE 122 et, par la même occasion, sur le suivant, le DDEE 133. Il est quand même curieux que pour "Yves Rocher", le projet de délibération ne soit pas passé devant le Conseil d'arrondissement.

Evidemment, vous avez l'intention d'émettre un avis défavorable. Est-ce pour cela que vous ne soumettez pas ce projet de délibération au Conseil d'arrondissement, alors que, lorsque vous donnez un avis favorable, c'est-à-dire le DDEE 133 pour "Citroën", vous le passez au Conseil d'arrondissement ?

J'y vois là quand même un refus de collaborer avec les Conseils d'arrondissement et j'y vois également une petite manœuvre que je trouve assez minable.

Cela étant, sur le fond, pourquoi êtes-vous défavorable à ce que "Yves Rocher" vende des produits le dimanche sur les Champs-Elysées et pourquoi êtes-vous favorable à ce que "Citroën" vende des voitures le dimanche sur les Champs-Elysées ?

Je sais bien que la voiture est effectivement une activité de détente et de loisir, donc que cela entre dans l'article L. 3132.25 du Code du travail, mais je ne vois pas pourquoi le fait de vendre des produits de beauté ou des produits cosmétiques n'entrerait pas dans le domaine récréatif et de détente, et même de loisir !

Vous voudrez bien m'expliquer la différence de traitement ?

Et j'oubliais Smith également qui est le DDEE 103.

Pourquoi cette différence de traitement ? Sur quelle base ? Sont-ce des amitiés que vous auriez pour "Citroën" ? Je ne sais pas ! Et une aversion personnelle pour "Yves Rocher" ? Je voudrais bien le savoir, étant entendu, je le répète, qu'en ce qui concerne le travail dominical sur les Champs-Elysées, c'est une mesure d'évidence ; et je cite M. HOUZÉ, le président des Galeries Lafayette, qui considère que l'ouverture tous les dimanches du grand magasin dont il est le président créerait 300 à 400 emplois.

Je ne comprends pas, si ce n'est à cause de votre blocage idéologique ou d'un certain refus d'ouverture à la modernité. Nous avons la chance d'avoir les Champs-Elysées, c'est-à-dire une zone touristique qui est probablement la première du monde. Il est quand même consternant que les tours operators envoient leurs clients, le dimanche, à Londres parce qu'ils savent que, sur les Champs-Elysées le dimanche, on ne peut pas acheter ce que l'on veut. Je trouve que c'est une mesure absolument incompréhensible.

Merci, Madame COHEN-SOLAL, de me dire pourquoi vous aimez "Citroën" et pourquoi vous n'aimez pas "Yves Rocher" et "Smith".

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace Mme Anne HIDALGO au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je crois qu'il y a une intervention de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Juste pour donner raison à M. LEBEL : effectivement, il n'y a aucune raison de traiter différemment "Citroën" et "Yves Rocher". Et je propose que le magasin "Citroën" soit également fermé le dimanche.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame FOURNIER, vous avez la parole

Mme Danielle FOURNIER. - J'interviens sur l'ensemble des dérogations, puisqu'il nous est proposé une dizaine de projets de délibération concernant l'ouverture le dimanche : "Yves Rocher", "Citroën", mais aussi l'agence "Paribas" de Roland Garros, des boutiques de souvenirs. Il y a tout un ensemble de commerces qui sont concernés.

Le groupe "Les Verts" n'est favorable à aucun de ces projets de délibération, mais vraiment à aucun d'entre eux, donc, pour nous, il n'y a pas de choix à faire. Il n'est favorable à aucun de ces projets de délibération, pas plus qu'il ne l'était auparavant, mais pour de nouvelles raisons. Nous avons déjà eu l'occasion souvent d'expliquer notre point de vue.

Mais pour de nouvelles raisons.

En effet, une nouvelle proposition de loi sur le travail du dimanche va être déposée dans les prochaines semaines et elle sera vraisemblablement débattue en juillet par le Parlement, a annoncé le Ministre du Travail, Brice HORTEFEUX. Il a cru bon de prétendre, en même temps qu'il faisait cette annonce, qu'"il ne s'agit pas d'une remise en cause du repos dominical", ce qui nous laisse dubitatifs et interrogatifs ! D'autant que son argumentation est simple : "Il faut des règles simples qui permettent aux salariés qui le souhaitent, dans des zones bien définies, de pouvoir travailler volontairement."

Ce à quoi il a ajouté d'ailleurs aussi : "Il est stupide de ne pouvoir faire ses courses le dimanche sur les Champs-Elysées." On comprend fort bien qu'y acheter des voitures le dimanche, c'est vraiment l'objet auquel on ne résiste pas, dans une sorte d'achat compulsif, pour faire plaisir aux personnes qui nous accompagnent !

Au moment où s'installe la crise, plus sérieusement, de manière durable, de manière profonde, de manière douloureuse pour de nombreux Français, pour des Parisiens - on a eu l'occasion d'en parler hier -, on ne peut laisser penser que c'est par une mesure de dérégulation que va se créer une dynamique d'emploi et les 300 ou 400 emplois promis par l'ouverture possible des Galeries Lafayette sont vraiment des hypothèses qui ne sont pas vraiment à l'ordre du jour.

On sait aussi que, pour les salariés qui sont déjà en poste, le travail le dimanche n'est souvent pas un travail choisi mais un travail imposé et qu'il est difficile dans le contexte de crise de l'emploi de refuser. Et la possibilité d'une forme de chantage patronal vis-à-vis des salariés n'est pas à exclure.

C'est la situation actuelle et c'est en train d'empirer.

D'autre part, et nous avons eu l'occasion de développer ce point de vue, il ne nous semble pas opportun d'encourager une consommation qui nous semble inutile, alors qu'un des effets de la crise peut être justement d'envisager d'un œil critique nos modes de consommation et de surconsommation. A notre avis, il y a mieux à faire le dimanche que d'ouvrir des boutiques : souvenirs, Gucci, agence BNP Paribas de Roland Garros, etc. Et la possibilité de consommer, d'acheter tous les jours de la semaine et toutes les heures de chaque jour, n'est pas une liberté supplémentaire, comme on tendrait parfois à nous le faire croire, mais une forme d'assujettissement supplémentaire aux biens de consommation, que nous récusons.

C'est pourquoi nous voterons contre toutes ces demandes de dérogation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL, que j'ai la joie de croiser tous les dimanches matin à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, pour répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais répondre d'une manière globale, mais je voulais dire à M. LEBEL, que, première chose, je ne sais pas pourquoi un projet de délibération est passé en Conseil d'arrondissement et pas l'autre, c'est une erreur totale d'aiguillage !

Il n'y a pas de raison administrative pour que l'un y vienne et pas l'autre !

Deuxième chose : je me permets de redire, parce que j'ai vu que le Ministre Brice HORTEFEUX avait fait la même erreur que M. le Président de la République l'autre jour, et que cela a été repris d'ailleurs dans une émission à la télévision, que ce serait bien que le Gouvernement sache que les Champs-Elysées sont gérés par la même loi des deux côtés, et que l'on arrête de nous dire qu'il faut ouvrir le travail tous les dimanches parce que, d'un côté des Champs-Elysées, c'est ouvert et, de l'autre côté, ce n'est pas ouvert ! C'est encore un des arguments qui a été pris par HORTEFEUX pour expliquer que c'était une loi idiote, débile et qu'il fallait revenir sur cette disposition. Je ne suis pas défenseur de toutes les lois, mais un beau jour, que le Gouvernement prenne de bons arguments s'il veut faire de bonnes lois !

Deuxième chose : je me contente d'appliquer les lois telles qu'elles existent aujourd'hui. La législation prévoit que, dans les zones touristiques, et les Champs-Elysées sont une zone touristique à Paris, certains magasins ont le droit de demander l'ouverture le dimanche et d'autres magasins n'ont même pas le droit de le demander. Et nous nous contentons de donner un avis à la Préfecture de Paris.

Nous sommes donc en train de discuter d'un avis donné par le Maire de Paris à la Préfecture de Paris et nous appliquons la loi, c'est tout.

D'ailleurs, je vous signale que tous les magasins qui pourraient demander cette autorisation d'ouverture le dimanche ne la demandent pas. La preuve, les grands parfumeurs ne le font pas, alors que "Yves Rocher" le fait. Nous appliquons la loi sur les ouvertures demandées.

Je me permets donc juste de vous proposer en délibération cette application de la loi.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien. Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Pour ce qui nous concerne, je parle de mon groupe, nous avons déjà eu l'occasion de dire notre refus du travail le dimanche.

Je trouve quand même qu'il y a une certaine obstination, une obsession de la droite parisienne sur la question du travail le dimanche, à la fois au Conseil de Paris et au Sénat, M. POZZO di BORGO l'a dit tout à l'heure, la droite systématiquement revient sur cette idée que l'on doit pousser au maximum les feux au sujet du travail du dimanche. Or, tout le monde le sait, et cela a été dit tout à l'heure par ma collègue Danielle FOURNIER, ce n'est pas bon pour l'emploi.

Il suffit d'ailleurs de regarder l'exemple du groupe P.P.R qui passe son temps à promouvoir le dimanche et qui licencie ses salariés en rafales. Ce n'est pas bon pour les conditions de vie des salariés qui travaillent pour ces grandes enseignes et qui ont bien souvent une vie de chien. Et vous voulez encore un peu plus tirer sur la corde et rendre encore plus difficiles les conditions de vie de ces salariés.

C'est une certaine conception de la vie que de croire que la seule occupation que l'on puisse avoir le dimanche, c'est de s'acheter des vêtements ou une voiture. Au fond, c'est une certaine vision de la société qui nous oppose dans cette affaire et je souhaite véritablement que notre Municipalité, à chaque fois qu'elle en a la possibilité, s'oppose au travail le dimanche.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote.

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Une information pour mon collègue Ian BROSSAT, lorsqu'il y a eu débat au Sénat, c'est M. FICHET qui est intervenu. J'avais déposé un amendement, je le dis pour l'information de mes collègues communistes, sur le travail du dimanche lors de l'examen du projet de loi sur le tourisme. M. FICHET m'a demandé de le retirer parce qu'il disait que ce débat méritait un grand débat. Il n'a pas dit "non".

J'ai dit : Monsieur FICHET, je vous écoute, je retire mon amendement, à condition que nous ayons un débat qui ne soit pas théologique. C'est pourquoi je dis à M. BROSSAT : revoyez quand même les textes de vos collègues du parti Communiste au Sénat.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je voudrais faire une proposition pour le vote. Il y a 10 projets de délibération identiques, sauf opposition de l'une ou l'un d'entre vous, seriez vous d'accord pour un vote global de ces 10 projets de délibérations identiques ? Chacun prend en compte une demande différente mais pour le même sujet.

S'il n'y a pas d'opposition… Ce sont les mêmes ou pas ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, rapporteure. - Les projets de délibération acceptent la demande d'ouverture le dimanche et d'autres la refusent, ce n'est pas la même chose.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Un par un, en effet, j'avais une mauvaise information.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 103).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 104.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 104).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 120).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 121).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 122).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 123).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 133).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 143).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à la librairie "Le Monte-en-l'air".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et des élus du parti de Gauche, relatif à la librairie "Le Monte en l'air".

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - C'est Mme BECKER qui va présenter le vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

Chers collègues, installée à Ménilmontant depuis quatre ans, la librairie et galerie "Le Monte-en-l'air" a organisé plus d'une quarantaine d'expositions, d'innombrables rencontres avec des auteurs, des lectures, des concerts. Au cœur d'un quartier populaire qui manque de commerces culturels, "Le Monte-en-l'air" est une incontestable réussite. Au titre d'une convention d'occupation précaire, cette librairie est installée au 6 de la rue des Panoyaux depuis quatre ans. Il semblerait que cette convention prenne fin dans l'année à venir.

A proximité, se trouve un espace préempté par la S.I.E.M.P. encore inoccupé. "Le Monte-en-l'air" souhaiterait pouvoir déménager sans rompre la continuité de son activité dans le quartier et, si possible, rester dans le cadre de la S.I.E.M.P. ou d'une société d'économie mixte parisienne.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris soit tout particulièrement attentif au sort du "Monte-en-l'air" et veille à la continuité de ses activités commerciales et culturelles dans le quartier de Ménilmontant.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Oui, je vais donner un avis favorable à ce vœu parce qu'il s'agit d'une librairie qui est un commerce culturel fragile à Paris, comme Mme BECKER l'a dit, et qui se trouve dans un quartier qui n'en a pas beaucoup. Elle participe à la vie de ce quartier sur le plan social intellectuel et commercial bien entendu.

S'il y a une fin de contrat, c'est que des travaux doivent intervenir au premier trimestre 2010. La S.I.E.M.P. qui est propriétaire du local est très concernée par le devenir de cette librairie et s'est mobilisée pour trouver un autre lieu.

On pourrait tous adopter ce vœu dans la mesure où la librairie-galerie "Monte-en-l'air" devrait poursuivre ses activités dans un autre lieu. Les choses sont normalement gérées pour que cela se passe bien. En tout cas, l'Exécutif soutient tout à fait ce vœu, pour soutenir les activités commerciales et culturelles de ce lieu de qualité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 45 déposée par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 151).

2009, DDEE 116 - Engagement de la Ville de Paris dans la campagne "Territoire du commerce équitable" en vue de sa labellisation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DDEE 116 relatif à l'engagement de la Ville de Paris dans la campagne "Territoire du commerce équitable" en vue de sa labellisation.

Je donne la parole à Mme Frédérique PIGEON, pour le groupe P.S.

Mme Frédérique PIGEON. - Monsieur le Maire, Paris veut franchir une nouvelle étape de progrès pour le commerce équitable, à l'instar d'un millier de collectivités engagées en France, en Europe et dans le monde.

Compte tenu du caractère stratégique du commerce équitable dans la lutte contre la crise et pour une relance durable, je souhaitais solliciter les éclairages de Mme DAGOMA sur trois points : que fera la Ville pour augmenter la part des produits équitables dans le volume de ces achats ? Que fera la Ville pour encourager davantage de Parisiens à devenir des consom'acteurs ? Et que fera la Ville pour soutenir la filière équitable et les emplois à la clé ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup pour la concision du propos.

Monsieur GAREL, dans le même esprit de concision, s'il vous plaît.

M. Sylvain GAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, je ne suis jamais très long.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est vrai.

M. Sylvain GAREL. - Effectivement, nous nous réjouissons du fait que la Ville de Paris se voie décerner ce label de "Territoire du commerce équitable", c'est un type de commerce que nous avons toujours soutenu. C'est d'ailleurs pour cela que, dès 2001, nous avons posé la question de l'ouverture de la Ville de Paris au commerce équitable, et nous avions obtenu qu'une mesure symbolique, mais qui se poursuit toujours puisqu'à la buvette, juste à côté de nous, le café et quelques autres produits qui sont servis sont issus du commerce équitable et sont également des produits biologiques, les deux n'étant pas synonymes. Il y a de l'équitable qui n'est pas bio, du bio qui n'est pas équitable, mais il y a aussi du bio équitable, ce qui est encore mieux. Nous nous félicitons de cela.

Cette démarche qui vise à favoriser le développement du commerce équitable en achetant des produits issus de ce commerce et en sensibilisant les citoyens parisiens, en incitant les commerçants, les restaurateurs et des hôteliers à développer l'offre de commerce équitable et en créant un Conseil local pour le commerce équitable, va vraiment dans le bon sens.

Nous pensons aussi qu'il faudrait - et je sais que le Gouvernement, la nouvelle Secrétaire d'Etat à l'Ecologie vient de lancer cette piste et c'est important - travailler sur la question de la labellisation du commerce équitable car il y a quelques soucis: Contrairement au bio où les contrôles sont extrêmement précis, il semble que sur le commerce équitable, il y a des confusions dues au fait que le principal label "Max Havelaar" est une association indépendante qui n'est pas réellement elle-même contrôlée, même si, par ailleurs, elle fait un excellent travail, mais il y a des problèmes de contrôle du contrôleur.

Je pense donc qu'il est important qu'il y ait un label reconnu par tous, en France et en Europe pour labelliser ce commerce équitable.

Sinon, je fais miennes les questions posées par ma collègue Frédérique PIGEON.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Seybah DAGOMA.

Mme Seybah DAGOMA, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Je remercie les orateurs inscrits, Frédérique PIGEON et Sylvain GAREL, et je tiens à répondre à leurs interrogations par quelques éléments de réponse.

Les principes du commerce équitable, porté depuis 35 ans par des structures associatives et aujourd'hui enfin relayé par les pouvoirs publics, ont aidé à la constitution de filières alternatives allant du producteur au consommateur, créant de nouvelles solidarités avec les pays du Sud.

Aujourd'hui, le commerce équitable prend une nouvelle dimension. Ce marché a connu une hausse de 22 % en 2008 pour atteindre un chiffre d'affaires estimé à 256 millions d'euros en France et 2,4 milliards d'euros dans le monde.

93 % des Français savent ce qu'est le commerce équitable. Cette notoriété et ce poids grandissant attestent d'une forte appropriation de ces enjeux par nos concitoyens. Face à la crise, les Français consomment différemment. Ils font attention aux prix, mais aussi à l'origine des produits et à leurs conditions de fabrication. Le commerce équitable constitue en cela une des réponses à la nouvelle exigence éthique de consommation responsable et une réponse à la crise avec plus de solidarité et de nouveaux gisements d'emploi.

C'est la raison pour laquelle je suis très heureuse de vous annoncer aujourd'hui que Paris s'engage à devenir une capitale de commerce équitable. Candidate aux côtés de 16 autres collectivités françaises à l'obtention du label décerné sur le modèle des "Fairtrade Towns" britanniques. Soutenue par la Commission européenne, par un jury composé de représentants de la plateforme française du commerce équitable de l'association Max Havelaar et de la fédération Artisans du monde, Paris fait d'ores et déjà figure de ville pilote en la matière, à l'instar d'autres capitales telles que Londres ou Copenhague. Vous pouvez compter sur notre détermination totale pour accélérer cette politique résolue.

En premier lieu, Paris s'est engagée dans une politique d'achats responsables pour accroître la part des produits issus du commerce équitable dans sa commande publique. Nous nous sommes dotés pour cela d'une charte de l'achat responsable qui intègre des objectifs éthiques, sociaux et environnementaux.

Pour ne citer que quelques exemples de cette politique parisienne d'achat, les tenues des agents de la propreté de la Ville de Paris seront en coton équitable dès 2010.

Les bancs des jardins publics sont fabriqués à partir de bois exotiques issus de forêts durablement gérées.

Des tee-shirts en coton bio et équitables ont été diffusés pour la fête des jardins organisée par la Ville de Paris.

Autre exemple, comme le soulignait Sylvain GAREL, le thé, le café et le sucre qui équipent la buvette de l'Hôtel de Ville sont issus du commerce équitable.

Depuis trois ans, l'introduction des clauses "commerce équitable" dans certains marchés a aussi permis d'augmenter le nombre de produits équitables dans les restaurants en concession d'établissement avec la Ville. Nous allons intensifier cet effort.

Par ailleurs, Paris assure la promotion du commerce équitable par de nombreuses voies. Par des manifestations : citons la quinzaine du commerce équitable qui a lieu en ce moment, où la Ville mobilise au moins un stand sur l'ensemble des marchés parisiens où les relais peuvent vendre des produits issus du commerce équitable, et ceci en lien avec les mairies d'arrondissement et les commerçants.

L'organisation de nombreux débat tels que celui de ce matin à l'Hôtel de Ville, sur le tourisme équitable.

La Ville mobilise également l'ensemble des supports de communication Internet, le journal "À Paris" et les panneaux publicitaires. À l'avenir, nous comptons développer cette mobilisation en engageant des actions spécifiques d'éducation et de sensibilisation auprès des jeunes publics, notamment grâce au réseau jeunesse de la Ville.

Mais notre action ne s'arrête pas là. Paris soutient les acteurs de ces secteurs en finançant un certain nombre d'événements comme le forum du commerce équitable, et des structures ; nous avons participé à la création de la première maison de couture d'insertion, dans le 1er arrondissement, nous aidons des personnes en situation de grande exclusion, notamment des S.D.F., qui vendent des produits sur le marché.

Comme vous l'avez dit, Monsieur GAREL, nous avons pour ambition de participer à la structuration du secteur, notamment en créant le conseil local du commerce équitable.

S'agissant de la question du label que vous avez posée, nous sommes en effet d'accord avec vous, et nous souhaitons que le Gouvernement se mobilise et organise enfin le comité national sur le commerce équitable.

Vous l'avez compris, Paris est mobilisé en faveur de ce secteur.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En vous écoutant, je pense à cette chanson de Michel POLNAREFF : "On ira tous au paradis", et cela fait plaisir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 116).

Vœu déposé par M. JULLIARD relatif à un droit du XXIe siècle : l'accès à Internet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 46 dans le fascicule, déposé par M. Bruno JULLIARD, relatif à l'accès à Internet, un droit du XXIe siècle.

Allez-y, Monsieur JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai le plaisir de présenter ce vœu au nom du Conseil parisien de la jeunesse, dont nous avons engagé une réforme qui vous sera a priori présentée lors de notre séance du mois de septembre. La présentation est un peu une anticipation puisque nous avons souhaité que le Conseil parisien puisse présenter, par l'intermédiaire des Conseillers de Paris, des vœux qu'ils auraient eux-mêmes votés lors d'une séance plénière de leur Conseil parisien de la jeunesse.

Il se trouve que le vœu présenté aujourd'hui, qui a été voté par leur instance, concerne l'accès à Internet par le système wi-fi dans les parcs, jardins et bibliothèques de la Ville. Le Conseil parisien de la jeunesse se félicite du développement du wi-fi par la Ville de Paris depuis deux ans mais il s'interroge sur l'efficacité d'un filtre, ce dernier empêchant l'accès à de nombreux sites, y compris des sites d'information généralistes, sans parler d'autres sites. Par exemple, ils ne peuvent pas mener à bien des recherches sur le Sida puisque de nombreux sites sont classés comme étant pornographiques.

Le Conseil parisien de la jeunesse demande donc à la Ville de Paris qu'elle revoie son système informatique de filtrage pour qu'il garantisse un accès universel à une information variée et de qualité dans l'ensemble du réseau wi-fi de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Le vœu déposé par Bruno JULLIARD à l'initiative du conseil parisien de la jeunesse signale les restrictions d'accès qui pèsent sur Paris wi-fi, qui est le dispositif de connexion gratuite à l'Internet mis en place en 2006 dans 400 points d'accès : les parcs, jardins et bibliothèques municipales.

Je pense que ce vœu est très intéressant.

Je pense que cela montre l'utilité du conseil parisien de la jeunesse.

Effectivement, nous avons un problème. Un dispositif de contrôle parental a été installé de façon systématique afin de protéger les Parisiens, et tout particulièrement les mineurs, des risques liés à la consultation de sites illicites.

En fait, ces filtres ont pu limiter, dans un nombre de cas restreints, l'accès à des sites d'information confondus avec des sites pornographiques.

Comme nous changeons d'opérateur du réseau Paris wi-fi dès la fin du mois de mai prochain, nous allons mettre en place un nouveau dispositif de filtrage pour remédier à ce problème. Ce nouveau dispositif repose sur un logiciel disponible en téléchargement gratuit et paramétrable pour les parents qui souhaiteraient mettre en place un filtrage sur les postes de leurs enfants, ce qui veut dire que le filtrage ne sera plus systématique. Les usagers de Paris wi-fi seront par conséquent libres de naviguer sur Internet sans contrôle automatisé, et cela, conformément à la loi.

Pour cette raison, je propose d'adopter le vœu proposé par Bruno JULLIARD à l'initiative du conseil parisien de la jeunesse. Un système de filtrage de l'information compatible avec la liberté de l'information sera mis en place avant l'été dans le cadre du nouveau contrat Paris wi-fi.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. JULLIARD, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 152).

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de gauche relatif à l'interdiction d'accès du jardin des Plantes à un chargé de cours de l'Université de Paris VIII.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 47 dans le fascicule, déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, relatif aux conditions d'accès du Jardin des plantes à un chargé de cours de l'université de Paris VIII.

Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

Un chargé de cours de l'université Paris VIII, solidaire des enseignants-chercheurs en grève contre les projets de réforme de l'Université, a souhaité tenir un cours sur la biodiversité et l'origine de la protection des espèces au Jardin des plantes et s'est vu interdire l'accès à ce jardin.

Le cours de cet enseignant ne contredisait pas le règlement affiché du Jardin des plantes. Ce dernier constitue un lieu unique en France, riche d'un patrimoine exceptionnel. Le Muséum National d'Histoire Naturelle est un établissement scientifique et un service public dont la mission est d'être tourné vers la recherche, la diffusion de connaissances, et l'action éducative et culturelle à l'intention de tous les publics.

L'interdiction qui a été faite à cet enseignement contredit les missions du muséum et les libertés fondamentales défendues par la Ville de Paris.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris demande des explications officielles à la Ministre de l'Enseignement supérieur et au Ministre de l'Ecologie sur cette interdiction.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Sylvain GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Juste une explication de vote pour dire que nous voterons ce vœu, d'autant plus que la personne qui a été victime de cette interdiction est Claude-Marie VADROT qui est un journaliste et un écologiste convaincu, et, qui plus est, un adhérent des "Verts". Nous soutenons donc totalement cette proposition et nous remercions nos amis communistes de prendre le soutien de militants "Verts".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Devant cet œcuménisme nouveau, Monsieur MISSIKA, vous avez la parole pour l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je ne vais pas briser l'œcuménisme ! Le vœu, présenté par Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD, les élus du groupe communiste et élus du parti de gauche, illustre à mon sens une nouvelle fois cette défiance étrange et inutile du Gouvernement vis-à-vis de la communauté universitaire.

Faire un cours sur la biodiversité et l'origine de la protection des espèces au Jardin des Plantes ne devrait pas être interdit, mais au contraire encouragé, car c'est la mission du Muséum d'histoire naturelle qui abrite le jardin. Le lieu ne pouvait pas correspondre davantage à l'objet du cours.

Pourquoi avoir refusé l'accès au Jardin des Plantes à cet enseignant qui respectait le règlement du Muséum ? Est-ce parce qu'il s'est déclaré solidaire du mouvement universitaire engagé contre les réformes gouvernementales à l'instar de la plupart de ses confrères, je laisse cette question ouverte.

En conséquence, il est souhaité dans ce vœu que la Ville demande des explications aux tutelles du Muséum d'histoire naturelle. J'ajoute que nous saisirons en plus, si le vœu est adopté, le directeur du Muséum et mon avis est favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et élus du Parti de gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 153).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 48 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'implantation d'une pépinière d'entreprises dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", et non "sur la Z.A.C. Clichy-Batignolles", en bon français.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons effectivement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et il y a été prévu la construction de 109.400 mètres carrés qui sont dédiés à l'activité économique. Nous considérons qu'une pépinière d'entreprises est un gage de succès pour une Z.A.C., notamment parce qu'elle permet à de jeunes entreprises de disposer de bureaux et de locaux d'activité privative, et également de services logistiques mutualisés. Elle est aussi créatrice d'emplois.

Nous estimons qu'il y a encore peu de pépinières d'entreprises à Paris, puisqu'il n'y en a que huit sur trois cents en France. Nous considérons aussi que la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, l'Agencement de développement économique Paris Développement et d'autres organismes, possèdent un savoir-faire reconnu pour animer ce type de structures.

Nous demandons donc que la Ville intègre, dans ses priorités d'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", l'implantation d'une pépinière d'éco-entreprises et lance une étude de faisabilité. Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je note tout d'abord avec satisfaction l'intérêt que porte l'opposition au projet de création de pépinières et d'incubateurs, indispensables particulièrement en ces temps de crise pour soutenir l'innovation, la création d'entreprises et la création d'emplois. Et puisque M. Jean-François LAMOUR vient d'arriver, je note qu'il y a une contradiction entre cette demande et les propos qu'il a tenu hier à propos de la politique d'innovation de la Ville de Paris.

Parmi les cinquante projets déposés lors de l'appel à projet lancé fin 2008, l'appel à projet pépinières - incubateurs lancé par la Ville de Paris, une quinzaine de dossiers d'animation ont été labellisés, par le jury indépendant réuni à cet effet. Ces dossiers d'animation sont portés par les plus prestigieux établissements universitaires et scientifiques parisiens, ainsi que par des pôles de compétitivité.

Nous entrons actuellement dans la phase de mise en œuvre de ces projets. Dès 2009, plusieurs projets verront le jour. Je cite, par exemple, l'incubateur Agoranov, l'institut de la vision, l'incubateur de Science Po Paris, l'extension de l'incubateur Telecoms Paris Tech, l'incubateur ESPCI Paris Tech, ainsi que d'autres projets qui sont en cours d'instruction.

C'est aussi l'occasion pour moi de vous dire quelques mots sur le futur dispositif de financement des jeunes entreprises innovantes, notamment la création du fonds Paris Innovation Amorçage, en partenariat avec Oseo, qui sera présenté à la session de juillet du Conseil de Paris. Cela permettra de financer des projets de création d'entreprises innovantes, et de permettre leur accueil en incubateurs et en pépinières.

J'en viens au vœu spécifique. Le programme d'aménagement de la Z.A.C. "Clichy" est un projet structurant pour le Nord-Est parisien. Ce projet de programme global des constructions de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est d'environ 341.450 mètres carrés, hors œuvre net, dont 198.000 mètres carrés de logements et de structures d'hébergement adaptés, comportant une part importante de logements pour étudiants et pour jeunes travailleurs. La part du logement social représentera plus de 50 % de la surface totale de logements.

Ce sont 109.400 mètres carrés environ à usage de bureaux, 8.450 mètres carrés environ à usage de commerces et de services, 25.000 mètres carrés pour les équipements publics, dont 5.000 mètres carrés pour le centre de tri.

Ces éléments de programme ne prennent pas en compte le projet d'installation du T.G.I., qui obligera à revoir l'ensemble de ce projet. Dans le nord de Paris, deux programmes prioritaires au nord sont actuellement en cours d'instruction : 16.000 mètres carrés aux entrepôts MacDonald, 8.000 mètres carrés au 122, rue des Poissonniers, soit un total de 24.000 mètres carrés, un peu moins de la moitié du programme de mandature de pépinières et d'incubateurs.

C'est pourquoi, pour des raisons d'équilibre géographique et d'une nécessaire proximité avec les universités et les centres de recherche, nous privilégions à présent les implantations et la recherche d'implantations au Sud et à l'Est de Paris.

Aussi, je vous propose de rejeter le vœu, tout en indiquant être ouvert à l'étude de toute nouvelle opportunité d'implantation dans les différents arrondissements parisiens.

Je vous remercie.

Mme Laurence DOUVIN. - Déplorable !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. Jean-François LAMOUR. - Cela commence mal cette affaire !

2009, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 500.000 euros.
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons examiner le projet de délibération DDEE 110 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Paris Ile-de-France expo 2010 à Shanghai", dont José FRECHE est le commissaire, pour l'attribution d'une subvention de 500.000 euros, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 49 dans le fascicule.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. -. Ce projet de délibération nous pose vraiment un problème de conscience. On ne peut, à la fois dénoncer comme le fait à juste titre notre Municipalité la situation en Chine - on l'a vu hier en votant, et nous en sommes très contents, notre proposition de faire un hommage aux victimes de Tiananmen - en ayant fait d'Hu Jia et du Dalaï-Lama des citoyens d'honneur de la Ville de Paris, en accueillant au mois de juin le Dalaï-Lama pour lui remettre ce diplôme - et en même temps financer, à hauteur de 500.000 euros, ce qui n'est pas rien, surtout par les temps qui courent, une exposition universelle qui va se tenir à Shanghai, qui est la capitale économique de la plus grande dictature du monde.

Nous pensons donc qu'il faut faire des choix et qu'il suffit d'aller sur les sites chinois pour voir comment cette exposition universelle, à l'instar des Jeux Olympiques, sert au gouvernement chinois pour une opération de marketing, à la fois interne et externe, par rapport à sa population qui connaît aussi une crise économique, qui a des retombées sociales extrêmement graves vu la centaine de millions de personnes concernées et aussi au niveau international, pour essayer de faire oublier que cette dictature oppresse plus d'un milliard de personnes.

Je pense que nous devrions nous abstenir de participer au financement de ce pavillon. Même si le sujet de cette exposition universelle, la ville durable, est un sujet intéressant, même si nous n'avons rien, contrairement aux Jeux Olympiques, contre les expositions universelles en général, nous pensons que les expositions universelles doivent avoir lieu dans des pays démocratiques, qu'elles ne doivent pas cautionner des dictatures.

Comme je l'ai déjà dit, qu'est-ce que l'on dirait si on avait fait une exposition universelle à la fin des années soixante-dix au Chili ou si nous faisions des expositions universelles en Corée du Nord ou en Iran aujourd'hui ? On refuserait de les faire.

Alors pourquoi allons-nous les faire en Chine ? Est-ce uniquement parce que la Chine est le plus grand marché du monde ? Est-ce uniquement parce que les Chinois ont des capacités financières que n'ont pas ces autres pays ? Je pense qu'il y a un vrai problème.

Autre problème, on nous demande de faire des économies, et là, on va gaspiller 500.000 euros pour une opération dont je ne vois pas trop la retombée pour les Parisiens.

Je suis d'autant plus inquiet que lors de la 1ère Commission, M. GAUDILLÈRE a exprimé ses craintes devant nous que des entreprises franciliennes qui devaient participer au financement de ce pavillon ont l'air de se retirer ou d'être très réticentes à financer ce pavillon francilien, vu la crise que nous connaissons actuellement. La facture risque d'être bien plus lourde à l'arrivée pour les collectivités locales qui continuent à financer ce projet.

J'appelle mes collègues à s'opposer à ces projets de délibération. Nous avons mieux à faire avec ces 500.000 euros.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Mme BERTRAND va intervenir, mais je voudrais d'ores et déjà indiquer que Christian SAUTTER répondra et que Mme HIDALGO ne participera pas au vote car elle est membre de l'association pour Shanghai 2010 ; M. SAUTTER non plus ne participera pas au vote.

Je veux également vous dire, dans un esprit de transparence, qu'ayant été expert, à un moment donné, pour la candidature de Shanghai 2010, je ne participerai pas non plus au vote.

Madame BERTRAND, maintenant, pour son intervention pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi non plus, je ne participerai pas au vote, puisque je suis membre du Conseil d'administration.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous demande le silence pour écouter Mme BERTRAND.

Je crois qu'il est bien, dans notre Assemblée, que chacun dise dans quelle situation personnelle il est sur un dossier qui appelle un vote.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai écouté Sylvain GAREL avec attention, mais je voudrais apporter un autre point de vue.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, écoutez Mme BERTRAND, elle vous a écouté attentivement, s'il vous plaît !

Mme Geneviève BERTRAND. - L'exposition universelle de Shanghaï sera, à coup sûr, l'un des événements mondiaux de l'année 2010.

D'ores et déjà, les médias, même français, résonnent de cette perspective.

Depuis plusieurs mois, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris ont décidé de participer conjointement à l'exposition universelle de Shanghai 2010.

A cet effet, a été créée en décembre 2008 l'association "Paris Ile-de-France expo 2010 Shanghai".

A l'ouverture du séminaire qui s'est tenu dans cet Hôtel de Ville le 8 janvier 2009, Mme Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris et également secrétaire de l'association Shanghai 2010, déclarait : "il faut penser la métropole sous l'angle notamment de la métropole de l'après Kyoto et de l'après pétrole. Il nous faut maintenir une visibilité sur la scène internationale pour rester attractif. Le dynamisme de notre territoire et de nos entreprises en temps de crise doit être très fortement réaffirmé, mais en même temps, nous, les élus, portons aussi une forme de projet de civilisation urbaine dans lequel nous ne voulons pas que l'humain, la réflexion sur l'avenir et notre responsabilité vis-à-vis des générations futures soient occultés par d'autres intérêts plus immédiats.

Cette exposition universelle sera un moment très important pour nous de faire valoir toutes les dimensions, tous les aspects de l'attrait de Paris, de la région, de la métropole. Nous comprenons combien cet enjeu est important pour l'avenir de nos territoires et des populations pour lesquelles nous travaillons".

Effectivement, nous sommes sollicités aujourd'hui d'apporter notre vote aux 500.000 euros destinés à financer, dans un premier temps, l'association "Paris Ile-de-France expo 2010 Shanghai" et nous considérons qu'il faudra faire vivre ce pavillon commun du 1er mai au 31 octobre 2010, qui sera la vitrine scientifique, technologique, culturelle et commerciale de la métropole parisienne.

Non seulement les collectivités territoriales, des institutions et, bien sûr, des entreprises seront présentes sur place, mais il sera aussi nécessaire d'assurer une permanence de l'accueil en recourant probablement à des hôtes et hôtesses capables d'accueillir pas moins de 1.000 visiteurs à l'heure sur un total estimé de 70 millions de visiteurs pour l'ensemble de l'exposition.

Nous pensons, à l'instar d'ailleurs, du Président du groupe communiste du Conseil régional, qui a émis cette idée lors du Conseil d'administration de l'association, qu'il serait intéressant - tout le monde peut avoir de très bonnes idées - et constructif, dans une volonté d'échange culturel, de permettre à des étudiants et des élèves d'établissements français, ayant évidemment une connaissance minimum de la langue chinoise, de bénéficier de l'intérêt et de l'importance de l'événement et, pourquoi pas, de retombées.

C'est la raison pour laquelle le groupe Centre et Indépendants propose que puissent être explorées les modalités de partenariat - je pèse les mots - entre l'association "Paris Ile-de-France expo Shanghai 2010" et des écoles et universités françaises, afin de permettre à des étudiants résidant ou non à Shanghai de devenir hôtes et hôtesses d'accueil du pavillon "Paris Ile-de-France" lors de l'exposition universelle de Shanghai 2010.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, je remercie M. GAREL et Mme BERTRAND d'attirer l'attention sur ce projet qui, je crois, est très important pour Paris, leurs perspectives étant contrastées.

D'abord, je rappellerai brièvement quel est le projet. Il y aura donc à Shanghai, "capitale économique de la Chine" a dit Sylvain GAREL, une exposition universelle qui durera six mois entre mai et octobre 2010.

On y attend 70, peut-être même 100 millions de visiteurs, essentiellement asiatiques.

Comme M. GAREL l'a fort bien dit, le thème est celui de la ville harmonieuse, du développement durable, thème dans lequel je crois que Paris a des choses à montrer.

Les organisateurs de l'exposition universelle ont lancé une compétition pour que des villes proposent leurs projets sur ce thème du développement durable. Paris et sa région ont été sélectionnées en avril 2008 sur le thème "Paris Ile-de-France, un fleuve, un territoire, un mode de vie". Nous avons été sélectionnés parmi 60 villes.

Il y aura un espace de 600 mètres carrés. Je signale à notre honorable Président qu'il y a un pavillon français et un pavillon Paris Ile-de-France Shanghai 2010 qui sont deux pavillons différents.

Je pense que c'est un beau projet qui a déjà une maquette. Je pourrai donner à Sylvain GAREL et aux autres membres du Conseil qui le souhaitent la plaquette qui a déjà été présentée. C'est un beau projet tournant autour du thème du fleuve.

Une association a été constituée, dont le président est Jean-Vincent PLACÉ, au nom du Conseil régional où il préside le groupe des "Verts", moi-même comme premier vice-président et le président de la Chambre de commerce comme trésorier.

Je rappelle à notre Conseil que nous avons adopté sans aucune discussion au mois de novembre 2008 la participation de Paris à cette association et l'engagement financier qui en était le corollaire : 1 million d'euros, dont 500.000 euros en 2009 - c'est l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui - et 500.000 euros en 2010.

Quelle est l'importance pour Paris ?

Je réponds directement à M. GAREL, même si Mme BERTRAND a dit des choses extrêmement pertinentes sur ce point.

Ce sera une vitrine pour présenter le développement durable de Paris, de sa métropole et de sa Région, dans des domaines aussi divers que les transports en commun, l'environnement, la mixité sociale, la solidarité, l'innovation.

Je rappelle ce chiffre cité par Mme BERTRAND : il y aura 1.000 visiteurs à l'heure. Je crois donc que Paris, sauf à être une bourgade, ne peut pas être absente d'une telle présentation.

Deuxième argument, cher Sylvain GAREL : je crois que le réflexe de fermer les volets et de s'enfermer sur soi-même lorsque sévit une crise mondiale n'est pas une bonne conception. Je crois que ce serait une curieuse conception de la mondialisation que d'ignorer, je ne parle pas des autorités chinoises, que d'ignorer le peuple chinois qui sera celui qui va visiter cette exposition.

Enfin, Mme BERTRAND y a fait allusion avec subtilité, tous les groupes du Conseil régional, y compris celui qui est le plus proche de vous, Monsieur GAREL, ont approuvé ce projet.

J'incite donc, vraiment sans aucune hésitation, nos collègues du Conseil de Paris à confirmer leur vote de novembre. Je pense que Paris sera à l'honneur à Shanghai en 2010.

J'en viens à une idée excellente que Mme BERTRAND a exposée dans le vœu n° 49, c'est de permettre à des jeunes étudiants, étudiants en langue et civilisation chinoise, de pouvoir participer à l'accueil dans le pavillon Paris Ile-de-France Shanghai 2010. C'est vraiment une très, très bonne idée que, par sympathie pour mon ami Bernard GAUDILLÈRE, je propose de restreindre aux étudiants présents en Chine, car nous n'aurons peut-être pas les moyens, sauf si le Conseil le souhaite...

M. Sylvain GAREL. - Allons-y ! Nous pouvons envoyer encore 10.000 étudiants là-bas !

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Restons calmes !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Laissons M. SAUTTER répondre et conclure.

M. Christian SAUTTER, adjoint, rapporteur. - Je réponds à Mme BERTRAND que j'accepte tout à fait son vœu qui va dans le sens de resserrer les liens entre la jeunesse française et la jeunesse chinoise, à condition que l'on se limite non pas à ceux qui sont résidents à Shanghai mais à ceux qui sont résidents en Chine.

Sous cette restriction, qui n'est pas dramatique, je propose d'adopter le vœu n° 49.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GAREL, pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous ne sommes pas du tout convaincus par ces explications, vous l'imaginez bien, parce que M. SAUTTER ne répond pas à notre principale interrogation.

Je vous ai déjà dit que nous n'étions pas contre une exposition universelle sur la ville durable. Le problème, c'est où ? Là, c'est dans la plus grande dictature du monde !

Lisez les rapports des différentes associations de défense des Droits de l'Homme sur la Chine ! Lisez en particulier un document récent sur comment des personnes sont exécutées pour récupérer leurs organes et pour participer à des trafics d'organes ! Vous avez vu tout ce qui s'est passé autour de l'exposition "Our Body" à Paris ? C'est un pays où on exécute des gens pour récupérer leurs organes et les vendre à des Occidentaux pour pouvoir passer devant des files ? On va aller faire une exposition universelle dans ce pays-là ? Mais enfin, quelle morale on a en allant faire cela ? Ce n'est pas le problème de faire une vitrine de Paris, c'est où on la fait ! Et là, c'est dans la plus grande dictature du monde ! On va faire prendre cette décision-là !

Ecoutez, je trouve que c'est honteux !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote. Nous avons entendu que le groupe "Les Verts" ne voterait pas pour. Comme l'a dit M. SAUTTER, Paris ne sera jamais une bourgade.

Je précise, à nouveau, que Mmes HIDALGO, BERTRAND, MM. SAUTTER, SCHAPIRA et moi-même ne participeront pas au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu amendée par l'Exécutif, déposée par le groupe Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 154).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 110).

Je vous remercie.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif aux licenciements au sein du groupe Pinault - Printemps - La Redoute.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, maintenant à l'examen du vœu référencé n° 50 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, relatif aux licenciements au sein du groupe Pinault-Printemps-La Redoute.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je vous remercie.

Alors que le groupe "Pinault-Printemps-La Redoute" affiche 875 millions de bénéfices nets en 2008, la direction du groupe a annoncé en février dernier un plan de restructuration qui concerne 1.900 emplois mais aussi la distribution de 418 millions d'euros à ses actionnaires.

800 suppressions de postes sont prévues dans les magasins "Conforama", 672 suppressions de postes à "La Redoute", 400 suppressions de postes à la FNAC, sans compter la fermeture annoncée de la FNAC "Bastille". L'entreprise "Yves Saint-Laurent" est également concernée.

En pleine crise économique, alors que d'aucuns n'hésitent pas à parler de moralisation du capitalisme, nous assistons à la mise en œuvre d'une logique pourtant dénoncée par tous depuis plusieurs mois. Le groupe P.P.R. projette de nombreux licenciements malgré ses profits, afin de renforcer une cote boursière et de satisfaire immédiatement ses actionnaires par un profit à court terme, et ce, au mépris des hommes et des femmes qui lui ont permis de générer ces profits.

C'est pourquoi nous souhaiterions que le Maire de Paris marque l'inquiétude et la désapprobation des élus parisiens à la direction du groupe P.P.R. et lui rappelle les conséquences désastreuses pour la collectivité de telles décisions en inadéquation avec les résultats de l'entreprise et le contexte économique général.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Monsieur SAUTTER ? De façon concise, merci !

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, au nom de l'Exécutif, je donnerai un avis favorable à ce vœu, pour trois raisons.

La première, c'est qu'il s'agit de développement économique et d'emploi à Paris et que le groupe P.P.R. emploie de très nombreux Parisiens ou de personnes qui habitent hors de Paris et qui viennent y travailler.

La deuxième raison, c'est que je trouve choquant et nous pourrions tous trouver choquant que, d'un côté, ce groupe verse 400 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires et annonce simultanément 1.900 emplois.

Troisième raison : le Conseil de Paris a déjà adopté - c'était, je le dis à tous, à l'unanimité - un vœu dans le même esprit sur le cas particulier d'une des filiales du groupe P.P.R. : la FNAC. Je rappelle qu'il y avait en jeu 200 suppressions d'emplois à Paris, dont la fermeture de la F.N.A.C. "Bastille" : 60 emplois.

Je crois que le vœu présenté aujourd'hui par le groupe Communiste est exactement dans la même logique et j'espère qu'il sera adopté de la même façon.

Je voudrais dire, pour conclure, que nous avons un devoir de vigilance à l'égard des entreprises prospères qui licencient, mais nous devons avoir simultanément le souci d'encourager les entreprises qui se créent à Paris et les entreprises qui développent des emplois.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 155).

2009, DVD 106 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société Vinci Park France la convention de concession pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Bac Montalembert" (7e) pour une durée de 12 ans.
Vœu déposé par Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGO et les élus des groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la localisation de l'édicule de l'ascenseur du parc public de stationnement "Bac - Montalembert" afin de préserver la perspective architecturale sur l'immeuble des douanes.
Vœu déposé par Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGO et les élus des groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à l'extension du parc public de stationnement "Bac - Montalembert".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 106 concernant une autorisation à M. le Maire de signer avec la société Vinci Park France la convention de concession pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Bac Montalembert" (7e) pour une durée de 12 ans, sur lequel les groupes U.M.P.P.A et Centre et Indépendants ont déposé l'amendement n° 51 et les vœux référencés n° 52 et n° 53 dans le fascicule.

La parole est à Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je propose conjointement de présenter les deux vœux et l'amendement déposés avec Yves POZZO di BORGO et les élus de nos groupes respectifs.

Le premier vœu porte sur la mise en valeur du paysage urbain et d'abord du parking puisque c'est au mobilier urbain de s'harmoniser avec les façades et non pas l'inverse. Les façades parisiennes ne sont pas faites pour mettre en valeur le mobilier urbain et encore moins pour être masquées par lui, ce qui risque d'être le cas.

En l'occurrence, il est possible de déplacer un mât porte-affiches devant la façade de l'immeuble des Douanes, mais il n'en sera pas de même pour l'édicule prévu pour abriter le futur ascenseur du parking. C'est la raison pour laquelle, à l'unanimité, y compris de la part de l'élue socialiste, le Conseil du 7e arrondissement a manifesté son souhait que ce futur édicule ne s'interpose pas devant la vue de la magnifique façade post-haussmannienne de l'immeuble des Douanes. Nous souhaitons que notre collectivité mette en œuvre les efforts qui s'imposent pour trouver une autre solution, et ce vœu suggère d'ailleurs cette autre solution puisque ce serait à l'autre extrémité du parking.

Le second vœu porte sur l'extension du parking dans un secteur particulièrement saturé en automobiles. Il nous semble que nous sommes tous d'accord pour que les voitures soient garées de préférence en souterrain, plutôt que d'encombrer la voirie. Les contacts que nous avons eus avec les opérateurs nous ont confirmé la rentabilité exceptionnelle de ce parking et l'intérêt, évidemment, qu'ils peuvent avoir pour la construction d'une telle extension en faveur du stationnement résidentiel.

Enfin, nous avons déposé un amendement portant sur la tarification de l'ouvrage puisqu'en 2009, les systèmes de paiement sont parfaitement en mesure de facturer la clientèle des parkings au temps passé. Il nous semble totalement abusif de facturer par tranche d'une demi-heure, d'autant que, déjà, la facturation du stationnement en surface s'effectue par tranche d'un quart d'heure qui est plus avantageuse que par tranche d'une demi-heure.

Cette facturation est contradictoire avec l'objectif d'inciter les automobilistes à préférer stationner en souterrain plutôt qu'en surface, d'où l'amendement que nous proposons. Ce mode de facturation ne sera d'ailleurs peut-être pas moins rentable pour l'opérateur, s'il rend l'usage du parking plus attractif.

Notre objectif est aussi que les consommateurs ne soient pas lésés par une facturation de temps qui est un temps non consommé. Nous espérons que ces deux vœux et cet amendement rencontreront, auprès de notre Assemblée, le même succès qu'en Conseil du 7e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DATI.

La parole est à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Rapidement, pour aller dans le même sens que Mme le Maire - puisque nous avons également signé le même vœu -, il y a un problème sur les prix essentiellement à Paris. J'aurais aimé que M. GAUDILLÈRE soit présent. Quand on voit le prix des parkings à Paris, ce n'est plus accessible, ce n'est plus possible. Je parle du 7e, on a fait allusion, nous avons un vœu dans ce sens, mais regardez ce qui se passe dans certains parkings.

La dernière fois, je suis allé au cinéma - je suis un Parisien, je vais à Paris -, sur les Champs-Elysées. J'ai pris ma voiture, je n'ai pas de vélo, et je l'ai déposée dans un parking des Champs-Elysées. Franchement, les prix des parkings ne sont plus acceptables. Il faut que l'on revoie un peu cela.

Je comprends très bien qu'il est nécessaire que les sociétés qui investissent aient un retour sur investissement, mais je peux vous dire que les prix actuels sont dissuasifs. Je dis cela devant le Maire du 8e, mais cela est valable dans beaucoup d'endroits. Il y a un véritable problème et c'est nous qui donnons les autorisations. Il faudrait peut-être qu'avec un commissaire des finances - je regrette que M. GAUDILLÈRE ne soit pas là -, nous revoyons tout cela.

Deuxième point sur les vœux qui nous concernent, que j'ai signés avec Mme DATI, il y a des préoccupations esthétiques sur, je crois que cela a été indiqué dans le vœu, il est vrai que l'emplacement prévu pour l'ascenseur masque une partie de l'ancien immeuble des Douanes qui est actuellement en cours de réhabilitation. Il serait dommage que cet ensemble architectural de qualité situé en face de restaurants et d'hôtels de standing - c'est comme cela, c'est le quartier - fréquentés par nombre de touristes étrangers, soit défiguré par une implantation qui peut être aisément déplacée quelques mètres au Nord. C'est un problème de détail mais qui est important dans la vie d'un quartier.

J'espère vivement avec Mme le Maire que notre Assemblée apportera en votant ces vœux des réponses claires à ces attentes concernant un équipement dont l'utilité sera d'autant plus grande que ces modifications seront retenues par le Conseil de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je pense à la chanson de POLNAREFF : "Pour mieux circuler à Paris, je te donnerai tous les bateaux, tous les oiseaux".

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, je suis désolée, je ne vais pas être aussi poétique que vous, mais je le regrette très vivement.

Je souscris sans réserve aux propos et aux vœux de la Maire du 7e, ainsi qu'à ceux de l'élu du 7e qui vient de s'exprimer. Je voudrais avoir quelques précisions supplémentaires parce qu'en lisant le projet de concession, de délégation, je vois que le concessionnaire ne pourra pas s'opposer à l'implantation d'un local logistique d'environ 100 mètres carrés. A quoi doit servir ce local logistique ?

Concernant l'affectation des places, celles-ci sont elles prévues par niveau selon leur catégorie ? Leur nombre est-il désormais fixé entre la location libre-service, l'auto-partage ou Autolib éventuellement, pour les véhicules non polluants, ceux de petit gabarit, les motos et les vélos ? Que veut dire le fait de ne pouvoir s'imposer à l'implantation de sociétés visant à développer un mode de déplacement dit propre ?

Ces questions viennent du fait que ce parc est régulièrement complet et qu'il est donc particulièrement important d'affecter les places selon les besoins réels. On a l'impression en lisant ce projet de délibération, celui-ci comme le suivant, que l'affectation des places offertes dans les parcs souterrains va désormais suivre une politique de choix des utilisateurs et non viser de répondre à la demande de tous.

Or, il y a un équilibre subtil à réaliser et très important. Si l'espace des parcs et en particulier de celui-ci était extensible, cela n'aurait que peu d'importance mais, comme vient de le dire Yves POZZO di BORGO, tel n'est vraiment pas le cas.

Nous manquons cruellement de parcs souterrains dans Paris en raison du refus du Maire de Paris de vouloir prendre en considération les besoins des résidents. Cela risque d'être encore pire avec des places réservées aux bons utilisateurs et le reste aux mauvais utilisateurs. Qu'en est-il exactement ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour répondre aux trois intervenants, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je vais commencer par répondre aux vœux et amendements qui ont été proposés par les élus du 7e arrondissement et du groupe U.M.P.P.A. Concernant la perspective architecturale sur l'immeuble des Douanes, je suis d'accord avec ce vœu, même si je souhaiterais vous dire que les services de la DVD ont examiné cet emplacement, et qu'il a été vu avec le futur concessionnaire. Cependant, on peut aujourd'hui encore se rapprocher du futur délégataire pour voir s'il est possible d'implanter un autre lieu pour l'ascenseur. Je n'ai pas de problème avec ce vœu et j'émets un avis favorable.

En revanche, pour l'autre vœu, je ne peux qu'émettre un avis défavorable pour une raison principale, on peut ensuite discuter du fond, d'ailleurs j'ai entendu les critiques des uns et des autres, mais il n'est plus possible aujourd'hui de modifier le cahier des charges. Ce dernier a été approuvé par le Conseil de Paris en décembre 2007 et adopté après un avis favorable du Conseil du 7e arrondissement.

Il est vrai que vous n'étiez pas à la place qui est la vôtre aujourd'hui, moi non plus d'ailleurs, mais il faut tenir compte de ces votes. De la même façon, la manière dont a été élaboré ce cahier des charges date de cette époque.

Je souhaite bien évidemment apporter des explications, mais je préfère expliquer à l'ensemble des élus de ce Conseil qu'ils ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur une délibération qui portait sur la rénovation de ce parking. Bien évidemment, je ne peux donc pas émettre un avis favorable à votre deuxième vœu, Madame DATI.

Concernant l'amendement sur la tarification du parc, je vous fais la même réponse, puisque les tarifications font l'objet d'un écrit dans le cahier des charges et ont aussi une conséquence sur la réponse aux consultations lancées pour l'attribution des délégations de service public.

Par conséquent, là encore, on ne peut pas accepter l'amendement que vous nous proposez dans ce projet de délibération.

Je veux terminer sur un point positif, parce qu'à chaque fois que nous présentons, dans le cadre d'un Conseil de Paris, ce n'est pas la première fois, notamment depuis un an, la modernisation et la rénovation d'un parking, systématiquement, un élu de l'opposition nous explique qu'on ne fait rien pour les parkings à Paris.

Or, c'est assez contradictoire puisque nous sommes amenés, notamment aujourd'hui, à nous prononcer sur deux projets de délibération portant sur la modernisation de parkings.

Optimisons ceux qui existent déjà et ensuite, pourquoi pas, c'est le cas d'ailleurs, contrairement à ce que disait Mme DOUVIN, nous en créons, notamment un dans le 17e arrondissement.

Ne nous accusez pas de ne pas créer de parkings, voir de les délaisser, parce que, bien au contraire, nous souhaiterions, et pourquoi pas par le biais aussi d'une politique tarifaire qui pourrait s'améliorer pour les usagers, que les parkings soient davantage remplis qu'il ne le sont aujourd'hui.

A l'occasion de mes rencontres avec les maires d'arrondissement, beaucoup d'entre eux, quelle que soit leur étiquette politique, regrettent que les parkings souterrains ne soient pas suffisamment remplis. Il faut que nous progressions en la matière, mais je souhaite préciser que depuis trois ans, nous appliquons dans les parkings une tarification à la demi-heure au fur et à mesure du renouvellement des concessions. Par conséquent, je voulais apporter un élément de réponse sur les tarifications. Nous pouvons évoluer et nous ferons mieux dans les années à venir.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer au vote, Mme DATI a demandé la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame LEPETIT, pour votre réponse. J'adhère totalement à ce que vous dites. C'est vrai qu'il y a un problème de cahier des charges déjà rédigé.

Le sujet de l'extension est un projet à part sur lequel nous souhaitions une extension. Il n'est pas compris dans la D.S.P. que vous indiquez. Le vœu qui porte sur l'extension du parking est un projet totalement indépendant.

Sur la tarification, je suis d'accord avec vous, à ceci près que l'on pourrait faire un avenant à la D.S.P. C'est pour cette raison que ce vœu a obtenu l'unanimité au Conseil, c'est parce que les opérateurs peuvent évoluer dans leur tarification, notamment en termes de quarts d'heure, plutôt que d'avoir une demi-heure. Ils sont d'accord pour évoluer en termes de tarification.

C'est donc dans l'intérêt de tout le monde de faire un avenant à cette D.S.P., dans l'intérêt des consommateurs et des élus que nous sommes.

Sur le premier vœu, cela ne porte pas sur la D.S.P. qui est déjà lancée puisque c'est un projet à part.

Sur la deuxième partie, je suis d'accord avec vous, à condition d'un avenant, sur la première partie, c'est à part.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, j'ai une idée. Après la gratuité de musées, que penseriez-vous de la gratuité des parkings à Paris ? Cela ferait plaisir à M. POZZO di BORGO !

L'amendement n° 51 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 51 déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 51 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 156).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 53 déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 106.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 106).

2009, DVD 107 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement le contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Saint Germain l'Auxerrois" (1er) pour une durée de 4 ans.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 107 concernant une autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la Société d'assistance et de gestion du stationnement le contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Saint Germain l'Auxerrois", dans le 1er arrondissement, pour une durée de 4 ans.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - J'aimerais d'abord m'adresser à Mme LEPETIT pour dire que, bien sûr, s'occuper du renouvellement des parcs, c'est très bien, de l'optimisation des parcs, c'est très bien aussi. En revanche, concernant la création, on ne crée qu'un seul parc depuis je ne sais combien d'années. On pourrait peut-être le mettre sous cloche comme étant un exemple, mais on pourrait envisager de le multiplier dans les années qui viennent pour répondre aux besoins.

Concernant les questions que j'ai posées sur le projet de délibération précédent, qui sont les mêmes que je pourrais poser sur cette question, je n'ai obtenu aucune réponse.

Je comprends bien que les questions posées par la Maire du 7e avaient toute leur importance, mais je souhaiterais quand même savoir comment sont réparties les places affectées étant donné le nombre important de catégories qui sont prévues dans les contrats d'affermage - les véhicules à petit gabarit, les deux-roues motorisés, les deux-roues non motorisés, les véhicules non polluants, la location de vélos, les véhicules à temps partagé, etc.

Je voulais donc savoir si des places seraient réservées au "bons utilisateurs" ou aux "mauvais utilisateurs". Si oui, comment ?

Puisque nous parlions de la politique tarifaire, un certain nombre de réductions de tarif sont prévues pour certaines catégories. Comment vont-elles être financées ? Ces tarifs préférentiels vont-ils se répercuter sur le tarif général ?

Je reviens également sur le principe de la tarification évoquée par Mme DATI. Il est vrai que la tarification à la demi-heure est un progrès, mais avec les avancées de la technologie, on peut très certainement aller nettement plus loin et arriver à la tarification au temps réel. Les prix des parkings souterrains ont atteint des tarifs extrêmement élevés, et je ne vois pas pourquoi on ferait payer à un utilisateur un espace et un temps qu'il n'utilise pas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Concernant ce projet de délibération, nous avions déjà eu l'occasion, en octobre 2008, de discuter de ce parking, notamment avec le maire du 1er, notamment sur l'affermage. A l'époque, nous avions peu d'informations concernant les projets du groupe L.V.M.H. sur les locaux de "La Samaritaine". Nous en savons plus aujourd'hui. C'est pourquoi nous passons ce projet de délibération et nous renouvelons un affermage. Je précise qu'à l'issue de cet affermage, une nouvelle délégation de service public sera proposée et des travaux de modernisation pourront alors être engagés.

Nous aurons l'occasion, je l'espère, Madame DOUVIN, de continuer cette discussion, notamment au sein de la 3e Commission, sur la répartition des places. Je ne suis pas votre idée sur le fait, en tout cas ce n'est pas la mienne, qu'il y aurait les bons et les mauvais utilisateurs. Je disais tout à l'heure, à l'occasion d'un autre projet de délibération sur la rénovation d'un parking, que nous souhaiterions, bien au contraire, optimiser les places, toutes les places de ces parkings.

Puis, bien sûr, nous devons tenir compte de l'évolution des modes de déplacement, de l'évolution des modes de transport. On le voit, aujourd'hui, et c'est très récent, nous avons beaucoup plus d'utilisateurs de deux-roues à moteur, mais aussi de vélos, qu'il y a encore trois ou quatre ans.

Il est clair que les discussions, qui ont pu avoir lieu, il y a encore à peine quelques années, sur la création de places pour tel ou tel à l'époque, ne sont peut-être plus d'actualité aujourd'hui, et ne le seront sans doute pas tant que cela demain. C'est à nous, effectivement, de prendre en compte cette évolution, qui va vite, qui est importante, et de créer davantage de places pour les motos - les grosses cylindrées notamment, parce que les plus petites, je ne suis pas sûre qu'elles aient à chaque fois l'occasion de descendre dans les parkings - et de jouer aussi sur la question des tarifs.

En tout cas, j'y suis prête, et nous le sommes avec les services de la D.V.D., pour étudier cette évolution. Nous avons ici, à l'occasion de la rénovation du parking Saint-Germain-L'Auxerois, 748 places pour les voitures, hors vélo et moto. Nous créons, bien évidemment en plus, des places de motos et des places de vélos, même si on en crée davantage pour les motos, parce que nous pensons que les deux-roues à moteur iront moins difficilement - peut-être que plus tard je pourrais dire plus facilement - que les vélos.

Et, bien sûr, nous créons également des places pour l'autopartage, pour Autolib', pour les futurs projets de la Mairie, mais aussi, encore une fois, en tenant compte de l'évolution des modes de déplacement de nos concitoyens.

J'ajoute, pour conclure, que si nous voulons être tous cohérents, avant de demander la construction de davantage de parkings - Madame DOUVIN, nous n'en construisons pas qu'un seul, mais deux ; il y en a un également dans le 15e arrondissement, donc ne minimisez pas -, si nous voulons mieux utiliser les parkings qu'ils ne le sont aujourd'hui, il faut aussi que nous soyons en capacité de proposer de nouvelles places et de nouveaux services aux utilisateurs.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Nous avons écouté les points de vue.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 107.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DVD 107).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification de l'avenue de la Grande Armée, dans le 17e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la requalification de l'avenue de la Grande Armée, dans le 17e arrondissement.

Madame KUSTER, maire de l'arrondissement, est présente. Je lui donne donc la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Ce sera Laurence DOUVIN.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce sera Mme DOUVIN, au nom du 17e arrondissement, étant elle-même élue de cet arrondissement.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'appuie, d'une part sur les déclarations du Président de la République sur la couverture de la RN 13 dans son entrée à Neuilly, et sur les différents plans qui sont élaborés à l'heure actuelle, tant par le conseil général des Hauts-de-Seine que par la Mairie de Neuilly. Il correspond aussi à un désir, qui a été émis à plusieurs reprises, par le conseil de quartier Ternes-Maillot, qui est demandeur, bien sûr, de participer à une concertation sur un aménagement d'ensemble.

En effet, l'avenue de la Grande armée se situe dans le prolongement direct de cette importante pénétrante dans Paris, qui est aussi l'axe historique qui passe par la place de l'Etoile jusqu'au Louvre. Il y a donc une continuité urbaine évidente entre La Défense, Neuilly et l'Etoile, et ce vœu est formulé pour que, quelle que soit l'option finale choisie pour l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly, la requalification de l'avenue de la Grande armée soit dès à présent prise en compte, notamment en raison de son aspect actuel d'autoroute urbaine, des difficultés de traversée, ou bien de sa quasi monoactivité commerciale.

Dans cette perspective, il y a également la question du réaménagement de la Porte Maillot, qui doit, bien sûr, être intégrée à l'ensemble, pas seulement en ce qui concerne la circulation, dans un projet dont l'aspect intercommunal est tout à fait évident.

Cela explique que nous demandions effectivement que la requalification de l'avenue de la Grande Armée, et le réaménagement de la Porte Maillot soit inclus dans des réflexions menées sur l'axe Paris - Neuilly - La Défense.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre, avec une forme d'esprit de synthèse et de concision.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vais essayer, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Quand vous voulez, vous pouvez, Madame LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Concernant ce vœu, j'ai eu l'occasion de le dire dans le cadre du Conseil d'arrondissement du 17e, il y a à la fois les considérants et la demande du vœu en tant que tel.

Sur la demande du vœu en tant que tel, ce qui me paraît peut-être l'essentiel, je souhaite redire ici que nous participons, que la Ville participe à tous les comités de pilotage organisés par l'Etat et par la Ville de Neuilly.

Bien évidemment, surtout après ce que vous venez de dire, Madame DOUVIN, nous souhaitons être force de proposition. Il est évident que, quels que soient les projets qui seront in fine retenus, ils concernent Paris. L'A.P.U.R. (l'Atelier parisien d'urbanisme) est en discussion, à la fois avec le département des Hauts-de-Seine et, bien sûr, avec la Ville de Neuilly, représentée par son maire.

Ces discussions ne sont pas abouties, pour la bonne raison notamment que les projets sont encore en discussion entre les élus des Hauts-de-Seine. Ce n'est pas Paris qui va trancher, mais Paris peut donner un avis. Il est évident que sur la couverture totale, l'enfouissement total de la RN 13, Paris ne peut pas donner un avis favorable.

Cela dit, ce n'est pas forcément ce que vous demandez à travers votre vœu : vous demandez à ce qu'il y ait une étude pour la requalification de l'avenue de la Grande armée. Encore une fois, nous y sommes prêts puisque nous participons au comité de pilotage. Par conséquent, le vœu en soi n'a pas un intérêt particulier.

En revanche, je tiens à vous dire, Madame DOUVIN, à la fois sur vos considérants, ceux en tout cas émis par la majorité du 17e arrondissement, et les propos que vous venez de tenir, où vous avez l'air de prendre parti sur un des projets, alors que je sais qu'il en existe au moins deux. Je ne peux absolument pas cautionner ce type de projet, à savoir celui de l'enfouissement total.

Mais nous aurons sûrement l'occasion d'en discuter plus tard, lorsqu'ils seront un peu plus mûrs, ce qui ne me semble pas être le cas. Je trouve que votre vœu aujourd'hui, si nous le votions, est un peu prématuré. Mais je vous assure, en tout cas, de la bonne volonté de la Ville de Paris, à travers notamment l'A.P.U.R., pour étudier tout ce qui touche l'environnement de ces projets, ou de ces futurs projets quand ils seront mûrs.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Madame KUSTER ? Bien sûr. Vous me direz si vous retirez votre vœu ou si vous le maintenez.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, bien évidemment, nous allons le maintenir. Et je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être présenté de cette manière.

Laurence DOUVIN a bien pris justement en compte dans sa présentation de ne pas favoriser l'enfouissement plus qu'un autre projet. Dans son propos, que j'ai sous les yeux, elle parle bien justement des différents plans élaborés, tant par le Conseil général que par la mairie. Ne faisons pas de polémique, Madame LEPETIT, là où il n'y a pas lieu d'y en avoir.

Concernant le comité de pilotage, j'allais dire : encore heureux que la Ville y participe. Quant à la requalification de l'avenue de la Grande Armée, et vous me parlez de l'A.P.U.R., nous souhaitons, nous, qu'il soit acté par la Ville ce projet, quoi qu'il en soit. En effet, nous ne connaissons pas le projet retenu, mais nous pouvons dès à présent avoir une réflexion. Comme Laurence DOUVIN l'a rappelé dès la précédente mandature, notre souhait était de requalifier l'avenue de la Grande Armée, qui mérite de toute façon une première réflexion, avec - nous l'avons déjà rappelé - un nouvel aménagement de la Porte Maillot.

Nous ne sommes pas en avance sur l'histoire, nous sommes en train de voir pour que l'A.P.U.R. prenne en compte ce désir, quoi qu'il en soit, en y associant, ce qui n'est toujours pas le cas, les élus du 17e arrondissement.

Non seulement ce vœu est maintenu, mais je suis même désespérée par la réponse que vous faites, Madame LEPETIT, parce qu'entre la participation à un comité de pilotage et les études de l'A.P.U.R., excusez-nous mais les habitants attendaient un autre engagement de la Ville de Paris sur le sujet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - L'aimable Mme LEPETIT, quelques mots à Mme KUSTER ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Juste un tout petit rappel. Des élus siègent au conseil d'administration de l'A.P.U.R.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'était une précision technique.

Vous maintenez votre vœu, j'ai bien entendu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 54 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux études urbaines liées à la couverture du périphérique entre les portes Champerret, Villiers et Ternes.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 55 et n° 55 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A et l'Exécutif, relatifs aux études urbaines liées à la couverture du périphérique entre les portes Champerret, Villiers et Ternes.

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée parce que, en ce moment, sortent les projets qui vont s'établir sur la couverture du boulevard périphérique, Porte de Vanves, un terrain multisports, un équipement intercommunal.

Voyant cela, les élus du 17e, lors du dernier conseil d'arrondissement, ont souhaité formuler un vœu, de manière que leur soient enfin communiquées les études relatives à la couverture du tronçon Ternes, Villiers et Champerret qu'ils attendent depuis maintenant fort longtemps, puisque les études techniques complémentaires qui ont été entraînées par la couverture du tronçon intermédiaire ont été réalisées en 2006 et que la Ville s'était engagée à lancer l'enquête publique en 2008. Je fais référence à un courrier signé de Mme HIDALGO et Mme LEPETIT en date du 30 septembre, indiquant que les études urbaines complémentaires étaient en cours et qu'elles seraient finalisées début 2009. C'est un courrier qui a été confirmé par une lettre de M. DELANOË du 24 novembre 2008.

Rien n'est sorti depuis, jusqu'à ce jour.

Lors du dernier Conseil du 17e arrondissement, j'avoue que j'ai été assez surprise d'entendre Mme LEPETIT évoquer, un peu pour toute réponse, ses doutes quant aux ressources de l'AFIFT pour financer la part prévue par l'Etat, alors que nous savons que toute assurance en ce sens a été donnée et donnée par écrit. A un moment donné, il faut s'arrêter d'évoquer ce genre de chose !

Divine surprise ! Aujourd'hui, nous avons un vœu de l'Exécutif qui reprend notre vœu de couverture du périphérique et qui prouve que l'obstination dont Mme KUSTER et moi-même, ainsi que tous les élus du 17e, avons fait preuve jusqu'à maintenant, a l'air de porter ses fruits, puisque ce vœu propose que les études techniques urbaines soient présentées aux élus dans le cadre d'un comité de pilotage. Je me réjouis parce que cela veut donc dire qu'elles sont terminées - c'est bien ! - depuis quelques jours - c'est une très bonne nouvelle ! - et que le coût de l'opération sera connu, l'engagement financier de l'Etat confirmé - il l'est - et le plan de financement arrêté - nous l'attendons. L'enquête publique pourra donc être engagée.

"Il reste à prendre des options importantes en matière de parti pris urbain", puis-je lire dans le dernier considérant. Alors, là, il y a quand même une petite question que je me pose : reste-t-il encore des options importantes à prendre ? Et si oui, comment pouvons-nous avoir le résultat des études maintenant ?

Je vous remercie.

(M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci.

Si vous êtes contente, cela me réjouit, Madame DOUVIN, même si, quand vous lisez le vœu de l'Exécutif, il ne vous apprend pas beaucoup plus que ce que nous vous répondons chaque mois ou quasiment, puisque chaque mois nous avons droit à un vœu sur le même thème.

Nous nous étions engagés, vous l'avez dit, par écrit, avec Anne HIDALGO, pour qu'il y ait de nouvelles études et qu'elles étaient en cours, qu'elles seraient finalisées début 2009. Il y a certainement, c'est vrai, un retard, même si on peut considérer que nous ne sommes pas encore à la fin de l'année.

Nous vous le redisons à travers le vœu proposé par l'Exécutif : ces études techniques et urbaines, dès lors qu'elles seront terminées, car je ne les ai pas encore pour le moment, seront communiquées. Donc, Madame DOUVIN, je vous réponds puisque vous auriez l'air de dire qu'en l'espace d'une semaine, elles auraient été faites ! Non, ce n'est pas le cas, je vous rassure.

Il n'a jamais été question que ces études, une fois terminées, ne soient pas présentées aux élus, que ce soit aux élus du 17e mais aussi, bien sûr, aux élus des communes riveraines puisqu'elles seront associées à ce projet.

Enfin, le coût de l'opération sera connu. Vous avez noté le "sera connu", donc pour le moment, il ne l'est pas, mais nous souhaitons qu'il le soit et qu'il y ait un engagement financier de l'Etat.

Pourquoi ai-je parlé au Conseil du 17e arrondissement de l'AFIFT ? Tout simplement parce que, depuis le courrier que M. BUSSEREAU a adressé à Mme KUSTER, il n'y a pas eu d'échanges, en tout cas, pas de réponse à mon courrier… puisque j'ai saisi le Ministre, je souhaiterais quand même que le Ministre puisse assurer ce financement de l'Etat auprès du Maire de Paris, après l'avoir fait auprès de la maire d'arrondissement, cela me semblerait assez logique. Donc, je souhaite qu'il y ait cet engagement, mais, dans le courrier dont Mme KUSTER nous avait fait copie, le ministre BUSSEREAU s'engageait sur des fonds de l'AFIFT. C'est pour cela que j'ai parlé de l'AFIFT et de ses problèmes financiers actuels déjà depuis un petit moement.

Madame DOUVIN, je conclurai juste, pour ne pas être trop longue, mais comprenez que nous soyons méfiants parce que, lors du projet de couverture de la porte de Vanves, nous nous sommes retrouvés seuls avec la Région à faire l'avance pour l'Etat qui n'avait pas inscrit ces crédits de paiement.

Aujourd'hui, certes, il y a une lettre de M. BUSSEREAU à Mme KUSTER, pas plus. Vous ne pouvez pas nous accuser d'être prudents avec les deniers publics et que nous soyons assurés de l'engagement concret de l'Etat.

En tout cas, ce vœu proposé par l'Exécutif vous prouve, là encore, notre bonne volonté.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu n° 55 est-il maintenu, Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, il est maintenu.

Madame LEPETIT, déjà tout à l'heure, vous parliez de bonne volonté sur le vœu précédent, concernant l'avenue de la Grande Armée. Je ne sais pas où vous situez la barre de la bonne volonté. Vous l'avez rappelé vous-même, à chaque Conseil nous revenons sur ce dossier parce que vous ne voudriez pas le faire, vous ne vous y prendriez pas mieux ! Chaque fois, vous réinvoquez le fait que le financement de l'Etat n'est pas là.

Pourquoi ai-je une lettre du Ministre BUSSEREAU ? Parce que j'ai saisi le Ministre, puisque la Ville de Paris ne l'a pas fait. C'est quand même de votre ressort, c'est quand même du ressort du Maire de Paris. Depuis le début de la mandature, cela va faire un an que nous sommes élus, je me suis emparée de tous les grands dossiers et j'ai saisi l'Etat à chaque fois. Ce que j'ai fait pour l'arrondissement, le Maire de Paris et vous-même pouvez le faire pour notre arrondissement également.

Vous le savez très bien, pour la porte de Vanves, cela n'avait pas traîné et ce serait dans un autre lieu de Paris, je pense aussi que cela ne traînerait pas.

Alors, cette fois, nous vous redemandons d'une manière ferme, et ne serait-ce que vis-à-vis des habitants parce que cela n'a que trop duré, que vous preniez enfin parti et que vous cessiez de vous retrancher derrière une lettre écrite à Mme KUSTER et pas au Maire de Paris, le Maire n'a qu'à se prendre en main, vous n'avez qu'à vous prendre en main pour faire en sorte que des dossiers d'une telle importance soient traités au plus haut niveau !

Donc, non seulement nous maintenons ce vœu parce qu'il me paraît important, mais nous notons que les études qui devaient arriver en début d'année ne sont pas là en mai. Nous espérons quand même une bonne volonté. Et l'enquête publique peut dès à présent faire l'objet d'un débat avec, à notre avis, une présentation commune devant les habitants des projets possibles.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Juste une seconde pour regretter que vous n'ayez pas compris le sens du vœu de l'Exécutif, Madame KUSTER, que vous vous obstiniez à faire de la polémique politicienne, que je trouve ridicule, et qui va finir, comme c'est arrivé d'ailleurs pour le T.G.I., puisque vous avez eu quand même la gloire de faire voter votre propre groupe, qui était pour la venue du T.G.I. sur les terrains Cardinet-Batignolles, qui s'est abstenu, ce qui est quand même extraordinaire ! A force de maintenir des vœux de cette manière, vous allez finir par marcher sur le râteau !

Donc, saisissez l'occasion !

Comme l'a dit Mme DOUVIN, il y a un vœu de l'Exécutif, c'est un progrès, prenez-le comme tel !

Deuxièmement, vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas demandé au Ministre son engagement, puisque, je vous l'ai dit, j'attends sa réponse que je n'ai toujours pas. Mais je ne vais pas polémiquer à mon tour avec le Ministre.

Donc, votez notre vœu proposé par l'Exécutif, ce sera la preuve, justement, que nous sommes sur le même bateau, si j'ai bien compris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vais mettre aux voix...

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non, excusez moi... !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Excusez-moi, je vous ai donné la parole, Madame KUSTER. Il y a eu une présentation du vœu, une réponse de l'Exécutif. Vous avez ensuite repris la parole.

C'est le débat politique… je passe au vote.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Sur le T.G.I... un rappel au règlement !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Écoutez, Madame.

Une présentation du vœu a été faite par Mme DOUVIN à votre place. Mme LEPETIT a répondu. Vous avez repris la parole pour faire une explication de vote. Mme LEPETIT vous a à nouveau répondu.

À présent, nous passons au vote.

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Il y a eu un propos de Mme LEPETIT concernant le T.G.I. sur lequel Brigitte KUSTER, en tant que maire, demande un droit de réponse. Il faut que vous le lui donniez. Sinon, nous demanderons une suspension de séance.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Un droit de réponse de Mme KUSTER, maire du 17e arrondissement, pour une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Nous allons voter le vœu de l'Exécutif donc votre procès d'intention n'a pas de raison d'être. Attendez ! On peut quand même s'expliquer… Mais non ! Nous allons le voter. Cela dit, votre réponse à notre propre vœu n'était pas acceptable.

Concernant le T.G.I., je ne peux pas laisser passer un mensonge, car il s'agit d'un mensonge. L'Exécutif municipal du 17e porte le T.G.I. depuis le début de la mandature. N'allez pas dire qu'on n'a pas voté pour : c'est quelque chose que je porte à bout de bras depuis le début. Alors, s'il vous plaît, un peu de décence sur un sujet sur lequel vous avez voté contre ! Ne refaites pas l'histoire, s'il vous plaît !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 157).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux pistes cyclables du 16e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux pistes cyclables du 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Il s'agit d'un vœu qui a été présenté lors du CICA du 16e arrondissement, voté ensuite à l'unanimité lors du Conseil d'arrondissement.

Il s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des pistes cyclables et a pour objectif de promouvoir l'usage du vélo à Paris, notamment dans le bois de Boulogne. Actuellement, les liaisons entre les pistes cyclables intra muros et celles du bois de Boulogne sont difficiles. Nous souhaitons une amélioration entre ces pistes cyclables intra muros et le bois de Boulogne, notamment au niveau de la porte d'Auteuil et de la place de Colombie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'est un avis favorable pour l'adoption de ce vœu dont je partage totalement l'objectif. Il a été voté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement du 16e. Comme quoi, aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas hier, les pistes cyclables font l'unanimité. J'espère que demain, ce sera la même chose dans le 16e et le 17e pour le logement social.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 158).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de sécurité.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 57 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux aménagements de sécurité renforcés pour les piétons.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous avons tous reçu le bilan 2008 de la sécurité routière à Paris qui s'est traduit, hélas, par une augmentation du nombre de tués ainsi que des accidents graves. Il en va de même également pour le 15e - trois morts en 2008 contre un seul tué en 2007 - et nous déplorons encore un accident mortel le 30 avril dernier, place du général Beuret.

Des aménagements aux carrefours répertoriés comme les plus dangereux doivent être programmés et réalisés. C'est d'ailleurs une des fortes recommandations du contrat parisien de sécurité signé récemment entre le Préfet de police, le Maire de Paris et le Procureur de la République. L'aménagement de carrefours est une des mesures indispensables à l'amélioration de la sécurité routière, même si ce n'est pas la seule.

Comme dans les autres arrondissements, une enveloppe budgétaire a été dégagée dans le 15e, 510.000 euros, pour la réalisation prioritaire de travaux de sécurisation d'une demi-douzaine de carrefours dangereux.

Il reste d'autres points dangereux nombreux dans cet immense arrondissement, et le vœu consistait, dans un souci de sécurité renforcée pour les piétons, de demander au Maire de Paris de dégager des crédits supplémentaires pour les engager de façon très urgente afin d'aménager ces carrefours dangereux prioritaires dans le 15e.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je remercie Philippe GOUJON d'avoir mis dans la rédaction de son vœu l'enveloppe de 510.000 euros de crédit qui avait été dégagée pour réaliser de façon prioritaire les travaux de sécurisation de nombreux points dans le 15e arrondissement. Ils sont d'ailleurs décrits dans votre vœu et je n'y reviens pas.

Je souhaite vous signaler que je tiens à votre disposition les statistiques de la DVD pour que vous puissiez prendre connaissance de l'accidentologie de l'ensemble des carrefours du 15e arrondissement. Vous conviendrez, Monsieur le Maire, et je m'adresse à vous puisque c'est de votre responsabilité, et cela le sera encore plus après cet été, de pouvoir hiérarchiser les priorités.

Tous les carrefours du 15e, heureusement, ne sont pas accidentogènes, même s'il faut toujours être prudent avec les statistiques. Vous faisiez allusion au rapport de la sécurité routière, prenons-en acte, mais en même temps, nous ne pouvons pas accepter votre vœu, dégager davantage de sommes, en plus de celles qui viennent d'être dégagées pour les points que vous nous proposez dans ce vœu.

Je vous propose d'en rediscuter, notamment sur l'accidentologie des carrefours et que nous puissions élaborer une hiérarchisation des travaux.

Aujourd'hui, tel qu'est votre vœu, je ne peux que vous demander de le retirer.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Philippe GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est un vœu qui a été adopté par le Conseil d'arrondissement, dont je me fais le porte-parole aujourd'hui.

Nous avons déploré, et cela crée une grande émotion dans le 15e, un accident mortel d'une personne âgée qui, en traversant un carrefour, a été renversée par un camion. Il y a vraiment nécessité dans cet arrondissement qui est très grand, où il y a beaucoup de circulation, beaucoup de voies pénétrantes, de réaliser des aménagements de sécurité. Je maintiens donc ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relatif à la formation des agents de police ciblée sur les deux-roues et les piétons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 58 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la formation des agents de police ciblée sur les deux-roues et les piétons.

La parole est à Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Édith CUIGNACHE-GALLOIS. - Mon vœu s'adresse à M. le Préfet de police.

Monsieur le Préfet, au mois de septembre dernier, j'avais déposé un vœu demandant un effort de formation des agents de police afin de mieux appréhender les nouveaux modes de déplacement dans Paris.

Ce vœu avait pour objet d'offrir aux agents de police une meilleure compréhension des comportements liés aux nouveaux aménagements de l'espace public et au développement des deux-roues motorisés et des vélos.

Compte tenu des assurances de M. le préfet, Mme LEPETIT m'avait demandé de retirer mon vœu, ce que j'avais fait, en assurance que serait conduit cet effort de formation auquel les élus devaient être associés. Une réunion de travail devait être conduite en notre présence.

Comme aucun signe de votre part ne m'a, semble-t-il, été fait jusqu'à présent sur le sujet, je réitère donc mon vœu.

Au vu des chiffres rapportés, cet effort de formation apparaît d'autant plus indispensable. En effet, malgré une augmentation de 20 % des procès-verbaux à l'égard des deux-roues motorisés et des cyclistes, le nombre de ces victimes reste en progression. Si le renforcement des sanctions envisagé à l'égard des deux-roues apparaît nécessaire, celui-ci doit néanmoins s'accompagner d'une meilleure appréhension par les agents de police des spécificités qu'implique ce mode de déplacement dans la ville.

On le voit bien, la circulation à Paris s'est complexifiée et demande que les agents de police adaptent leurs priorités dans leur action. Ainsi, l'action des agents de police doit, par exemple, se porter davantage sur les piétons, nous venons d'en parler, car ils sont les plus vulnérables et les premières victimes d'accidents mortels, mais aussi parce qu'ils sont fautifs par imprudence dans 49 % du temps.

Monsieur le Préfet, je vous demande, à nouveau, maintenant que ce rapport sur la sécurité routière et l'accidentologie est sorti, de lancer ce travail de formation et de cibler celui-ci plus particulièrement sur les deux-roues et les piétons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, tout d'abord, Monsieur le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, la Préfecture de police observe et analyse étroitement l'évolution des modes de déplacement et leur part respective : forte diminution du nombre d'immatriculations de voitures, mais augmentation rapide du parc de deux-roues, progression du nombre de cyclistes et une tendance plus marquée aussi à l'indiscipline des piétons sur la voirie.

Toutes ces données sont intégrées au fur et à mesure dans son organisation, la formation de ses agents, ainsi que ses modalités d'intervention.

Bien plus, en publiant chaque année désormais un ouvrage très détaillé sur l'accidentologie de chaque catégorie d'usager, sur lesquels vous vous basez, et adressé à tous les maires d'arrondissement, elle met à la disposition du débat public les données dont elle dispose. C'est donc avec satisfaction qu'elle constate que ces données enrichissent le débat public.

Son organisation interne lui permet également de définir une stratégie cohérente et soutenue dans la durée. Ainsi, depuis plusieurs mois, un document général d'orientation pour les années à venir a été développé pour la sécurité routière au terme de plusieurs mois de travail. La collectivité parisienne a été invitée à participer à ces groupes de travail et peut-être auriez-vous pu y participer, mais il n'est pas trop tard, puisque ce document sera officiellement adoptée le 11 juin prochain et l'Adjoint au Maire, M. SARRE, représentera le Maire de Paris avec la représentante de Mme LEPETIT et tous les Conseillers de Paris qui souhaitent assister à cette séance sont les bienvenus, dont vous-même.

Chaque semaine, le chef de projet départemental de sécurité routière réunit l'ensemble des référents d'arrondissement et vous êtes cordialement invités à participer à une prochaine réunion de ce comité de pilotage. Ces référents d'arrondissement bénéficient d'une formation spécialisée.

Deux formations sont prévues les 25 mai et 12 juin, vous êtes également invités à participer à cette réunion si vous le souhaitez.

Enfin, je vous confirme que l'ensemble des policiers reçoit des directives très ciblées pour rappeler à chaque citoyen les règles du Code de la route qu'il doit se voir appliquer.

Bien évidemment, la prise en compte de ces problématiques est importante dans la formation et plus encore dans l'encadrement que la hiérarchie dispense au quotidien aux policiers, mais pour autant, elle ne saurait tout résoudre, car les fautes de conduite et les comportements inciviques sont avant tout la racine du problème.

Enfin, s'agissant des piétons fautifs, vous mettez le doigt sur un problème réel. Ils ne sont passibles à ce jour que d'une contravention de 4 euros, autant dire une amende sans aucun effet dissuasif et un coût de recouvrement sans aucune mesure avec le bénéfice pour l'Etat.

En outre, lorsque des avertissements verbaux, et c'est le cas, ou parfois même des contraventions, lorsque c'est particulièrement marqué, sont mises, les policiers recueillent le plus souvent soit de l'indifférence, soit une attitude à la limite de l'outrage, avec une accusation : "vous n'avez rien de mieux à faire ?"

Ces débats devront être pris en compte sans esquive dans le développement des zones mixtes telles que les zones de rencontre, afin que l'on puisse voir l'impact qu'elles vont avoir sur les comportements des piétons et éviter que les piétons ne reproduisent en dehors de ces zones les droits qu'ils ont légitimement du Code de la route dans ces zones.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je ne vais pas prendre plus de temps, puisque visiblement, le temps de parole pour les uns et pour les autres n'est pas limité aux mêmes secondes ; je suis contre le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote : M. GAREL d'abord et M. POZZO di BORGO ensuite.

M. Sylvain GAREL. - A la lecture de ce vœu, j'ai été complètement estomaqué.

Ce vœu nous dit : "Attention, à Paris, les victimes de la violence routière, ce sont essentiellement les piétons et les deux-roues, motorisés ou pas". En conclusion, il faut verbaliser davantage les piétons et les deux-roues parce qu'ils meurent sous les roues des voitures et des camions.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait plutôt réprimer les voitures et les camions qui tuent les piétons et les deux-roues que vouloir verbaliser les piétons et les deux-roues qui, pour leur malheur, de temps en temps, passent sous les roues d'une voiture ou d'un camion.

Cela fait penser à cette très mauvaise histoire où quelqu'un qui traverse sur un passage protégé se fait tuer par une voiture. La police arrive et demande au conducteur : "A quelle vitesse marchait le piéton qui vous a percuté ?"

C'est complètement absurde ! Vous ne pouvez pas demander la répression contre les gens qui sont victimes de la violence routière, c'est contre les auteurs de la violence routière qu'il faut de la répression, contre les automobilistes, les camions, les motards qui sont dans les couloirs de bus !

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - De ce que j'ai compris du vœu, ce n'est pas du tout ce que l'on a voulu dire.

Si vous le permettez, Monsieur le Préfet, il y a un problème d'appréhension des conducteurs sur la façon dont ils se comportent à l'égard des piétons. Je marche souvent et c'est vraiment risqué à Paris.

Les voitures ne respectent pas du tout les passages piétons, le Code de la route n'est pas du tout respecté.

Il y a un autre problème, Monsieur le Préfet, et je m'adresse à vous à ce sujet. Je sais bien que vous avez une réponse classique de fonctionnaire en me disant que la formation se fait. Vous n'avez aucun A.S.P., aucun agent de police de la Préfecture de police qui soit conscient de ce problème.

Combien de fois ai-je vu des voitures qui passaient sur les passages piétons alors que les piétons étaient engagés, qui frôlaient les piétons, avec, à côté, des agents qui ne bougeaient pas du tout ?

Vous avez un problème, Monsieur le Préfet ! Il faut vraiment faire prendre conscience à vos troupes que le problème des piétons est important à Paris, comme le problème des deux-roues. On le voit très bien d'ailleurs dans les chiffres que vous avez cités ; très peu de procès-verbaux sont donnés pour ces délinquances.

En revanche, vous avez des milliers de procès-verbaux pour le stationnement. Qu'est-ce qui est le plus dangereux à Paris ? Est-ce le stationnement illégal parce qu'on n'a pas de place pour se garer ou est-ce le comportement des voitures à l'égard des piétons ?

Je suis tout à fait d'accord aussi qu'on sanctionne les piétons, mais je vous assure, Monsieur le Préfet, c'est un problème de société. Je sais qu'il n'est pas facile de changer les comportements, mais vous avez vraiment, au sein de la Préfecture de police, un problème important. Je crois qu'il faut vraiment que vous-même et toute la hiérarchie preniez conscience de cela et qu'il est nécessaire - ce n'est pas par deux ou trois stages de formation - de changer le comportement.

C'est la raison pour laquelle nous avons fait ce vœu. Ce n'est pas du tout, comme le dit GAREL, pour cela… C'est vraiment parce qu'il y a ce problème de conception. Je sais que ce n'est pas simple.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme DOUVIN a demandé la parole pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour une explication de vote au nom du groupe, je pense que nous avons, les uns et les autres, une lecture du vœu tout à fait différente. Je pense qu'il faut prendre la situation telle qu'elle est quand on la regarde. Quand on la regarde, on voit qu'il y a un problème de sécurité pour les piétons et pour les deux-roues ; on ne voit pas une politique dogmatique anti-voiture comme l'exprime M. GAREL.

On voit des comportements dangereux pour eux-mêmes de la part des piétons, quand on les regarde, par exemple, enjamber la balustrade qui sépare les deux voies de la voie Georges Pompidou de plus en plus souvent. C'est un comportement invraisemblable et extrêmement dangereux. Or, que voulons-nous tous ? La sécurité et pour cela, nous approuvons ce vœu qui demande qu'il y ait un effort de formation des agents de police, afin de prendre conscience de ce qui est simplement le désir de lutter contre les dangers sans parti pris pour arriver à une meilleure situation.

Nous approuverons donc ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur le Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - J'avais répondu sur la question des piétons, puisque le vœu mettait en cause la responsabilité des piétons, mais sur les véhicules qui mettent en danger les piétons, deux-roues à moteur ou véhicules, nous faisons beaucoup de choses. Les verbalisations ont fortement augmenté ces dernières années, notamment avec les techniques d'interpellation dites au vol puisqu'on surveille et on suit des véhicules, on utilise les caméras pour les prendre au vol et ensuite, ils sont convoqués.

Ce genre de contravention est fréquemment relevé. Ce n'est pas simple non plus d'intercepter des véhicules qui roulent très vite en ville sans mettre en danger les autres véhicules.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à une campagne de prévention et de rappel des comportements civiques de circulation.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 59 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à une campagne de prévention et de rappel des comportements civiques de circulation.

Je donne la parole à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

En matière de circulation routière à Paris, l'action ne se limite pas à celle de la Préfecture de police, comme on vient de le voir, qui est responsable du contrôle et de la verbalisation, en revanche, c'est à la Municipalité que revient la charge de l'aménagement de l'espace public et de la prévention.

Je voudrais donc, sur ces deux points plus précis, le contrôle et la verbalisation, revenir sur le rapport de la Préfecture sur la sécurité routière.

Il est indéniable que la politique d'aménagement de l'espace public menée par la Municipalité a directement entraîné une augmentation importante des deux-roues motorisés et des vélos.

Dans le même temps, on peut observer une dégradation importante des comportements civiques de circulation, quels que soient les modes de transport - d'ailleurs, Laurent FARY, le porte-parole du Maire de Paris, l'a reconnu lui-même - et une nette progression des accidents graves qui impliquent les deux-roues et les piétons.

Les rapides changements dans l'aménagement de la voirie et l'explosion des modes de déplacement ont, c'est évident, brusquement bouleversé des équilibres et des comportements de circulation dans la Capitale. C'est désormais assez incontestable.

La Municipalité a été dépassée par son succès et, de ce fait, sa politique de prévention n'a peut-être pas été suffisamment en rapport avec les transformations et l'explosion de ces nouveaux modes de déplacement.

Un exemple est assez frappant à cet égard, le sentiment d'insécurité des piétons au milieu de ce trafic, j'espère que M. GAREL m'entend bien, ils sont les principales victimes d'accidents mortels et dans la moitié des cas, ce sont des personnes âgées. Un autre chiffre montre que les piétons se sentent perdus dans tous ces changements et qu'un effort spécifique de prévention envers eux est nécessaire. Dans un cas sur deux, ils sont fautifs par imprudence.

Je souhaiterais que la Mairie de Paris renouvelle une campagne globale de prévention et de rappel des comportements civiques de circulation et qu'elle mène une campagne de prévention et d'information ciblée sur les piétons aux carrefours particulièrement accidentogènes, ainsi qu'un effort de sensibilisation en direction des personnes âgées.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme LEPETIT pour vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais être brève pour dire que nous avons fait et continuons à faire des campagnes de prévention. Vous avez raison, il faut en faire. La pédagogie est sans doute la meilleure façon d'obtenir un peu de civisme de la part de nos concitoyens, quels qu'ils soient. Nous avons fait une campagne à la fin de l'année 2008, "Changeons de conduite, partageons Paris", qui était une campagne d'affichage importante par sa quantité.

Nous continuons à poursuivre des campagnes de sensibilisation, notamment en direction des personnes âgées, comme vous le demandez dans votre vœu. Et, bien sûr, nous rappelons des comportements qui peuvent être dangereux, particulièrement pour les cyclistes et les piétons et je fais référence à une des campagnes, la campagne "Angle mort" que nous poursuivons. Par conséquent, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, je vous demande le retrait de ce vœu.

Sur le fond, je n'y vois pas d'objection, mais nous ne pouvons pas non plus - vous le comprendrez - faire des campagnes ou des grandes campagnes comme nous avons fait avec celle de "Changeons de comportements", tous les mois. Ce n'est pas possible mais, sur l'esprit, je partage le vôtre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande de parole de Mme CAPELLE, j'imagine que c'est une explication de vote.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - C'est très bref. Pour venir en complément de ce que dit Annick LEPETIT, il y a avec la Préfecture de police, notamment en direction des personnes âgées, des campagnes qui vont au plus près des personnes âgées puisque ces campagnes se déroulent en général dans les clubs réservés aux personnes âgées. Cette information se fait, peut-être faudra-t-il l'améliorer, peut-être faudra-t-il la revoir, en tout cas, cette campagne se fait très régulièrement et tout au long de l'année.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. GAREL pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Sylvain GAREL. - Oui, en lisant ces vœux et entendant le débat, il serait temps que notre Ville et notre pays, parce que cela va de pair, adoptent le Code de la rue qui est déjà en cours en Belgique, c'est-à-dire un code urbain qui fasse que, dans les villes et en particulier dans les grandes villes, il y ait une règle qui s'impose, c'est que le plus fort doit respecter le plus faible.

C'est une règle qui fonctionne dans d'autres pays et qui devrait être adoptée dans notre ville rapidement. Il s'agit de dire aux cyclistes qu'il faut respecter le piéton, aux motards qu'il faut respecter le cycliste, aux voitures qu'il faut respecter le motard et aux camions qu'il faut respecter tout le monde.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame DOUVIN, vous avez la parole pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Laurence DOUVIN. - Une explication de vote rapide pour dire que je ne comprends pas comment on peut s'opposer à ce vœu qui vise avant tout la sécurité des piétons.

Je répondrai également à Mme LEPETIT que ce n'est pas un débat de Commission mais de Conseil de Paris, d'ailleurs, ce que vient de dire M. GAREL va tout à fait dans ce sens. Nous soutiendrons donc ce vœu et la position du groupe Centre et Indépendants.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. POZZO di BORGO, pour une explication de vote sur son propre vœu.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je vous remercie.

Je rappelle à M. GAREL que nous avons fait un vœu en ce sens sur le Code de la rue en Belgique et que l'Exécutif l'avait refusé. C'est la même logique que je ne comprends pas. Quand on parle à chacun d'entre vous, on dit : "Bien sûr, tout cela, c'est très bien". Mme LEPETIT dit : "Tout cela, c'est très bien", mais on ne fait rien.

C'est un peu ce que vous faites, je ne dis pas que vous ne faites rien, ce que je veux dire, Madame LEPETIT, c'est un problème de mesure. Nous considérons qu'il y a un véritable problème et qu'il est nécessaire d'avoir un coup de rein fantastique sur le sujet.

Madame LEPETIT, vous avez l'air de dire que ce qui est fait actuellement est suffisant. Nous considérons qu'il est nécessaire d'avoir un coup de rein fantastique sur la prise de conscience de ce problème, aussi bien de la part de la Préfecture de police que de la Ville. Je regrette que la Ville ait cette réponse aussi fermée, pas fermée, mais pratiquement…, c'est une affaire comme les autres. Je vous dis que vous êtes responsable.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Si tout le monde prend la parole, à un moment donné, je ne peux pas laisser dire. Je n'ai pas voulu faire l'énumération des campagnes que nous faisons, mais je ne peux pas laisser dire que nous ne faisons rien. C'est faux ! La preuve, j'ai rappelé qu'une des premières grandes campagnes d'affichage faites par la nouvelle mandature a justement porté sur la prévention et sur le fait que chacun avait sa part de responsabilité.

Je suis contente des propos de Sylvain GAREL parce que cette campagne a été largement critiquée. Or, elle représentait le fait que chacun, qu'il soit automobiliste, cycliste, motard ou piéton, avait une part de responsabilité et qu'il fallait, au contraire, que la loi du plus faible l'emporte sur celle du plus fort. C'est exactement ce que reprend le Code de la rue.

Nous développons des campagnes en ce sens. Simplement, par esprit de responsabilité - vous êtes toujours les premiers à nous donner des leçons de morale sur nos dépenses -, je sais le coût de ces campagnes et je réponds donc avec franchise que nous ne pouvons malheureusement pas faire ce type de campagne d'affichage tous les mois.

En revanche, nous faisons des campagnes ciblées vis-à-vis des différents publics. J'ai fait allusion aux personnes âgées, j'ai fait allusion aux cyclistes, etc., et nous continuons à le faire avec l'aide des mairies d'arrondissement.

Dès que nous pourrons, nous poursuivrons des grandes campagnes, parce qu'il faut - ce n'est pas une seule campagne qui va sensibiliser nos concitoyens -, il faut la répéter. D'ailleurs, tous ceux qui ont fait allusion, tout à l'heure, à la sécurité routière en parlant du rapport, le savent très bien. Nous poursuivrons nos campagnes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Sur ces explications, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au développement de l'auto-partage à Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 60 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au développement de l'auto-partage à Paris.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous n'avons jamais caché notre scepticisme concernant le projet "Autolib", aussi bien d'un point de vue technique que d'un point de vue de ses conséquences écologiques. La presse s'est fait l'écho, ces derniers temps, des difficultés que rencontre ce projet d'un point de vue technique et tout nous amène à penser que nous n'en sommes qu'au début des difficultés que ce projet va rencontrer et dont la pertinence nous échappe particulièrement.

Nous proposons, à travers ce vœu, d'aider l'Exécutif à se sortir par le haut de ce projet, d'arrêter l'acharnement thérapeutique pour défendre "Autolib" et de gagner du temps puisque, de toute façon, il faudra bien passer à autre chose. Nous proposons que les moyens aujourd'hui consacrés et qu'il est prévu de consacrer à "Autolib" soient consacrés à l'auto-partage.

Je ne vais pas refaire l'argumentaire sur l'intérêt de l'auto-partage, il est inscrit dans le vœu. Il a déjà été développé, il est d'ailleurs dans la politique municipale. Nous souhaitons que cet auto-partage s'inscrive dans un bouquet d'éco-mobilité avec Vélib, avec les transports collectifs. C'est la proposition que nous portons avec ce vœu : remplacer les moyens consacrés à "Autolib" par le développement de l'auto-partage.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mme Annick LEPETIT va vous répondre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, même si j'ai bien conscience que ce n'est pas en une minute que je vais réussir à vaincre le scepticisme de Denis BAUPIN.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Vous avez droit à plus en tant que membre de l'Exécutif.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, je suis très heureuse de l'apprendre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - C'est le privilège de l'Exécutif et du Préfet de police d'avoir un temps de parole non limité.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je réitère ma proposition de venir en discuter avec le groupe "Les Verts", cela me paraît essentiel.

Pour tenter de rassurer Denis BAUPIN, je voulais lui dire que ce qu'il a pu lire à travers la presse… Des questions juridiques sont effectivement en discussion à la demande du Préfet, puisque nous devons avoir son autorisation pour créer un syndicat mixte. Nous créons un syndicat mixte pour lancer le projet "Autolib" parce que nous souhaitons que ce projet soit partagé avec les communes du coeur de l'agglomération parisienne et que tous les Franciliens, en tout cas une grande majorité d'entre eux, puissent profiter de ce service de voitures en libre service.

Enfin, vous voulez remplacer, je n'ai toujours pas bien compris pourquoi, mais nous aurons sûrement l'occasion de mieux savoir pourquoi il fallait absolument qu'auto-partage remplace "Autolib" dans la mesure où nous assurons que le futur projet "Autolib" sera fait de voitures propres et électriques, ce qui n'est pas encore le cas, mais cela le sera sans doute un jour avec auto-partage.

Si vous êtes sceptique vis-à-vis d'"Autolib", c'est sans doute aussi parce que vous pensez que les trajets à vide pour mieux remplir les stations vont faire circuler des voitures à vide.

Justement, sur ce point, je vous rejoins, et c'est pourquoi nous souhaitons développer un maillage important pour éviter qu'il y ait trop de voitures en trajet à vide, puisque c'est l'argumentation que vous développez, pas vous précisément dans votre vœu, mais je le sais pour avoir discuté avec un certain nombre d'élus de communes riveraines, notamment les élus "Verts", qui sont persuadés qu'Autolib' mettra des voitures partout, même si ce sont des voitures électriques, et surtout des voitures qui seront obligées de circuler sans utilisateurs pour pouvoir achalander les stations.

Là aussi, j'essaie de vous expliquer que plus nous aurons un maillage fin, plus les communes seront preneuses pour installer des stations "Autolib" sur leur territoire, et moins nous aurons besoin de réapprovisionner ces stations.

Finalement, votre vœu va dans le sens contraire de ce que vous pourriez reprocher à "Autolib". Je pense qu'il est utile, je vous demande le retrait de votre vœu, que nous puissions en discuter davantage et examiner les arguments les uns après les autres pour ne pas créer de faux problèmes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BAUPIN, retirez-vous ou maintenez-vous votre vœu ?

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Nous allons le maintenir. Je n'ai pas du tout été convaincu par les arguments d'Annick LEPETIT et j'espère pouvoir la convaincre qu'un maillage plus serré ne changera rien au nombre de véhicules qui vont circuler à vide. La meilleure démonstration peut en être faite avec "Vélib'", qui existe déjà avec un maillage serré : cela n'empêche pas qu'il y a besoin de déplacer les vélos pour achalander les stations. Avec "Autolib", on aura une obligation bien plus importante de déplacer les voitures, ce qui est plus compliqué que de déplacer des vélos.

Par ailleurs, je suis désolé de devoir rappeler que des voitures électriques fonctionnant pour "Autolib" dans les délais qui sont prévus est un leurre. Je vous invite à vous rapprocher des constructeurs automobiles qui, tous, indiquent que les véhicules électriques nécessiteront, même les prochains qui sont actuellement développés, au moins cinq heures pour être rechargés. Par rapport à un projet tel qu'"Autolib", cela ne pourra pas fonctionner. Il n'y aura donc pas de véhicules électriques pour "Autolib" : ce sera autre chose.

Poursuivons le dialogue et, le plus vite possible, passons à un projet qui puisse, lui, fonctionner.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le vœu de M. BAUPIN est maintenu.

Mme DOUVIN a demandé la parole pour une explication de vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu est intéressant parce qu'il exprime bien la différence de nature existant entre l'auto-partage, qui correspond à une utilisation rationnelle, organisée de la voiture, répondant à un besoin temporaire et précis, et "Autolib" - d'ailleurs, le lapsus de Mme LEPETIT parlant de "Vélib" est tout à fait significatif - qui correspond à la disponibilité à chaque instant et à chaque endroit d'une voiture.

De plus, je pense que le recours à l'auto-partage peut s'inscrire plus facilement dans le cadre d'un parking souterrain que sur la voie publique, contrairement à ce que dit le vœu.

Tout cela prouve que nous avons besoin d'un débat sur cette question et qu'il devrait arriver au Conseil de Paris, que les choses ne sont pas encore mûres. Ce vœu nous intéresse. Nous nous abstiendrons cependant en attendant d'avoir des éléments plus importants et plus détaillés de la part de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur GAREL, très rapidement, étant donné que vous vous exprimez sur un vœu de votre propre groupe.

M. Sylvain GAREL. - Je salue ce que vient de dire Mme DOUVIN parce que je pense qu'elle a tout compris à la différence entre l'auto-partage, qui fonctionne déjà et qui pourrait fonctionner davantage et mieux dans notre ville, et "Autolib", qui ne fonctionnera jamais, sauf à des coûts prohibitifs.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif aux boîtes réseaux sous trottoir.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 61 et 61 bis dans le fascicule, déposé par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux boîtes réseaux sous trottoir.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Ce vœu porte sur des boîtes réseaux E.D.F. situées sous les trottoirs parisiens, au nombre de 4.800. Elles ont été installées dans les années 1950 et n'ont plus, pour bon nombre d'entre elles, de réelle utilité. Comme elles ne sont pas entretenues, elles posent des problèmes de sécurité. On assiste régulièrement à des explosions de ces boîtes réseaux. Je pense en particulier au 23 avril dernier, à cette boîte réseau qui a explosé à la porte Montmartre, dans le 18e arrondissement, à proximité d'une crèche et d'une bibliothèque. Heureusement, cette explosion s'est produite la nuit.

Comme E.R.D.F. n'entretient pas régulièrement ces boîtes réseaux, on risque d'assister de plus en plus à des explosions de ce type.

Ce vœu vise donc à ce que le Maire de Paris interpelle la direction d'E.R.D.F. pour que, le plus vite possible, on sécurise dans l'immédiat ces boîtes réseaux et on se débarrasse progressivement de celles qui sont dangereuses.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Bien sûr, je suis en accord avec l'objectif de ce vœu. Je souhaite néanmoins proposer un vœu de l'Exécutif pour effectuer des demandes encore plus complètes auprès d'E.R.D.F. et préciser que la Ville a déjà effectué des demandes auprès d'E.R.D.F. Dès 2008, le Maire de Paris a demandé que les services de la Ville se rapprochent d'E.R.D.F. pour accélérer le rythme de suppression des boîtes diphasées avec un objectif de suppression totale en 2012 au plus tard.

Nous reprenons l'objectif et les considérants de votre vœu à travers un vœu de l'Exécutif.

Je conclurai mon intervention pour demander qu'une meilleure information puisse être assurée au niveau des services de la Ville. En effet, lorsque cette explosion s'est produite fin avril avenue de la porte Montmartre, les services centraux de la DVD n'ont été prévenus par E.R.D.F. que très tardivement. L'explosion a eu lieu à 5 heures du matin et nous n'avons été prévenus que le soir à 19 heures 30. Là aussi, nous souhaiterions être au plus près lorsque ce type de d'accident se produit. Heureusement, il n'y a pas eu de dégâts importants. Nous souhaitons que ces boîtes puissent être supprimées de façon plus accélérée.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

M. Ian BROSSAT. - Nous retirons notre vœu. Le vœu de l'Exécutif précise encore plus la demande donc il nous satisfait. Je voudrais également saluer les salariés d'E.D.F. qui nous ont interpellé sur cette question et qui se battent depuis des années avec leur direction pour qu'enfin, ces boîtes soient sécurisées. Je suis très satisfait que notre ville s'engage sur ce sujet.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 159).

2009, DPE 42 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de conception, de construction et d'exploitation pour la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles (17e) sur procédure de dialogue compétitif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 42 relatif à l'approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de conception, de construction et d'exploitation pour la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles (17e) sur procédure de dialogue compétitif.

Je donne la parole à M. CONTASSOT pour le groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors du dernier Conseil, nous avons approuvé et le groupe "Les Verts" a évidemment voté favorablement le principe de la mise en place d'un réseau de collecte pneumatique dans la Z.A.C. des Batignolles, en regrettant même, d'ailleurs, au passage, qu'on n'ait pas pu en faire d'autres ailleurs.

Simplement, ce qui nous est proposé aujourd'hui, et qui va dans la suite logique de cette délibération, c'est de lancer un appel d'offres sur une procédure, au demeurant parfaitement légale - rien n'est à redire -, du dialogue compétitif.

J'ai eu l'occasion de le dire en 4e Commission, cette méthode nous pose problème parce que cela veut dire que nous aurons, en tout et pour tout, à nous prononcer lors d'un prochain Conseil de Paris de manière binaire. Nous n'aurons aucun droit de regard sur les conditions de fonctionnement, sur les modalités, sur un cahier des charges, que sais-je, puisque rien n'existe à ce jour et que tout sera fait au fur et à mesure d'une discussion entre les candidats potentiels et la direction concernée.

Cela prive le Conseil de Paris du droit tout à fait fondamental d'orienter le marché dans telle ou telle direction.

Il y a un précédent fameux qui est le marché Vélib' à l'issue duquel l'ensemble des groupes avait remarqué que cette procédure posait question d'un point de vue démocratique et de la capacité in fine de dire que tel ou tel aspect du marché, qui pouvait faire consensus au sein de l'ensemble du Conseil, ne pouvait plus être modifié, parce que la procédure est telle que c'est à prendre ou à laisser in fine.

Donc, ce que nous souhaitons, c'est qu'on modifie cette modalité. Nous aurions très bien pu - d'ailleurs, il y a eu une A.M.O. qui a été votée - avoir un marché qui se fasse en plusieurs temps, soit un marché de définition, soit une segmentation du marché, de manière à avoir des procédures beaucoup plus classiques et qui permettent d'avoir des cahiers des charges sur lesquels le Conseil de Paris a son mot à dire.

Ce que nous demandons, c'est que ce projet de délibération soit conforme à ce que je viens d'exposer. A défaut, nous serions amenés à voter contre, ce qui nous ne nous plaît pas parce que nous sommes pour la réalisation de cette opération mais pas dans ces conditions.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Pour répondre et, j'espère, pour rassurer Yves CONTASSOT.

Il faut bien comprendre que le projet de collecte pneumatique des déchets que nous engageons sur l'écoquartier des Batignolles n'a pas de précédent, au moins en France. Cela signifie très concrètement que les références sont à peu près inexistantes et, si elles existaient, demanderaient, de toute façon, à être adaptées aux spécificités du site et du projet.

C'est pourquoi la procédure choisie est celle du dialogue compétitif, qui fixe des objectifs techniques et économiques et, surtout, qui ouvre le champ des réponses sur les process en permettant leur ajustement au fur et à mesure de la procédure, plutôt qu'un appel d'offres classique sur cahier des charges qui suppose, pour le maître d'ouvrage, une définition du process a priori, très stricte et non évolutive.

Pour autant, il n'est pas question d'être moins exigeant et la Ville, j'en prends l'engagement, sera très attentive aux critères écologiques - je parle notamment en matière de consommation d'énergie -, patrimoniaux - s'agissant de l'entretien et des renouvellements -, ainsi que sur les critères tarifaires et de service.

Par ailleurs, et j'entends parfaitement la crainte qu'exprime Yves CONTASSOT, il paraît tout à fait opportun, s'agissant d'une expérimentation, que les élus soient informés régulièrement du suivi des discussions et qu'ils puissent faire part de leurs observations et attentes.

C'est la raison pour laquelle je propose que soit étudiée la possibilité, sans affaiblir la procédure, de présenter les propositions reçues et de recueillir l'avis des élus, sans attendre d'avoir à voter oui ou non au final, par exemple sous la forme d'auditions dans le cadre de la 4e Commission. C'est ce qui me paraît de nature à répondre aux interrogations et aux inquiétudes qu'évoquait Yves CONTASSOT. Je ne souhaite pas revenir devant notre Assemblée en proposant un choix binaire : "c'est à prendre ou à laisser". Je crois qu'en respectant les contraintes juridiques, il y a tout à fait moyen et matière à informer régulièrement, mais à associer aussi, au-delà de l'information, les élus que cela intéresse, à l'évolution et à la maturation de ce projet.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 42.

Qui est pour ?

contre ?

Abstentions ?

Le groupe "Les Verts".

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPE 42).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux questions sanitaires et de propreté liées à la présence de pigeons.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le vœu référencé n° 62 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif aux questions sanitaires et de propreté liées à la présence de pigeons.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - La présence des pigeons à Paris est un sujet qui peut sembler mineur, mais auquel les Parisiens attachent une véritable importance.

En tant qu'élue du 17e, mais plus généralement dans beaucoup d'arrondissements de la Capitale, les Parisiens nous font part des désagréments que peuvent causer la surpopulation de pigeons dans certains endroits et les problèmes de propreté qu'ils engendrent. C'est notre rôle d'élus de prendre en compte leurs doléances. Il s'agit d'un problème concret et notre capacité à le traiter, les Parisiens peuvent directement la juger tous les jours. C'est donc un sujet important.

Ce vœu concerne plus spécifiquement les problèmes de propreté qui se posent principalement au printemps, lorsque les pigeons mangent les bourgeons et que les Parisiens peuvent profiter des beaux jours. Car, précisément, les nuisances se concentrent en priorité dans des zones à forte densité de population et sur le mobilier urbain. Ces points sensibles sont donc aisément identifiables.

Le nettoiement de ces salissures, qui réclame l'utilisation d'un procédé spécifique par diffusion de vapeur, est assuré à travers un marché privé. Celui-ci traite trois types de salissures distinctes : les points d'urine, les graisses et les fientes. Or, celui-ci n'est effectué qu'une à deux fois par semaine, et ce, pour l'ensemble de ces trois tâches.

Ce que nous demandons, Monsieur le Maire, c'est non pas seulement d'associer les maires d'arrondissement au recensement de ces zones de salissure - c'est déjà en partie le cas -, nous souhaitons que les mairies d'arrondissement puissent choisir et définir les priorités et le trajet de passage dans leurs différents quartiers, car c'est bien la fréquence de passage à certains endroits bien définis et à certains moments de l'année, qu'il est nécessaire d'améliorer. Qui, sinon les maires d'arrondissement, est le mieux placé et à même de mener cette mission de propreté par excellence ?

L'unique objectif de ce vœu est de parvenir à une meilleure efficacité et à mettre fin à des nuisances qui gâchent et exaspèrent aux quotidiens les Parisiens, quand la Capitale retrouve le printemps.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur DAGNAUD, vous avez la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Le traitement des déjections volatiles relève effectivement des missions d'entretien de l'espace public. Depuis le lancement en juillet 2008 des concertations localisées dans chaque arrondissement, les secteurs les plus exposés à ce type de souillures ont été identifiés, vous l'avez rappelé, chère collègue, de concert avec les mairies d'arrondissement et des responsables des divisions territoriales.

Le repérage et le traitement des "points noirs pigeons" font donc partie des diagnostics déjà élaborés par les mairies d'arrondissement et les divisions territoriales de la DPE. Les stratégies de traitement devront naturellement être également validées par les mairies d'arrondissement, y compris dans leur phasage selon les saisons.

Nous sommes là de plain-pied dans la déclinaison des orientations de cette nouvelle mandature en matière de copilotage de la propreté et le projet de délibération, que nous examinerons au mois de juin sur la déconcentration-décentralisation, viendra naturellement confirmer cette méthode, mais je peux vous assurer qu'elle est d'ores et déjà engagée.

D'ailleurs, pour avoir lu récemment une des dernières éditions du Journal Municipal du 17e arrondissement - que vous avez sans doute lu, étant vous-même élue de cet arrondissement -, aussi bien Mme KUSTER que M. BENESSIANO, l'adjoint chargé de ces questions dans votre arrondissement, ont d'ailleurs déjà largement intégré cette nouvelle dimension.

C'est la raison pour laquelle j'émets un avis favorable à l'adoption de votre vœu, puisqu'il est d'ores et déjà, et largement, mis en œuvre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 160).

2009, DEVE 35 - Approbation des modalités de lancement et signature de l'appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, d'aménagement et de nettoiement des espaces plantés du boulevard périphérique.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 35 relatif à l'approbation des modalités de lancement et signature de l'appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, d'aménagement et de nettoiement des espaces plantés du boulevard périphérique.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe "Les Verts".

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Si l'air que l'on respire est pollué, ce n'est pas uniquement en raison de la trop grande circulation des automobiles et des camions, notamment équipés de moteurs diesel, dans les rues de Paris, mais les pesticides y contribuent largement.

Ainsi, chaque année, au printemps, la présence de molécules chimiques dans l'air parisien augmente, en raison notamment du traitement des plantes de balcon par les particuliers. Les plus exposés sont les plus fragiles : les bébés, les enfants, les femmes enceintes.

Or, il est possible de jardiner sans polluer. A ce sujet, la Ville de Paris a pris toute une série d'initiatives visant à sensibiliser à la pollution par les pesticides. Notamment, Fabienne GIBOUDEAUX, dans le cadre de ses responsabilités, a décidé de donner le bon exemple en promouvant ces bonnes pratiques.

On sait que parmi les nombreuses attaques de l'homme contre la biodiversité, celle des pesticides est l'une des principales et des plus dangereuse, car les pesticides sont utilisés à grande échelle, notamment par l'agriculture industrielle et intensive moderne. La France est aussi championne d'Europe de la consommation de ces produits chimiques, avec 76.000 tonnes de produits qui sont répandus sur les terres agricoles, partout en France.

Depuis plusieurs années, les jardiniers qui entretiennent les espaces verts - Yves CONTASSOT avait initié cette pratique dans la précédente mandature - ont diminué considérablement l'utilisation des pesticides. Ce sont donc aujourd'hui soixante-trois jardins parisiens, qui sont dotés du label "espace vert écologique".

Je tiens à féliciter les jardiniers municipaux, qui se sont adaptés à ces nouvelles pratiques, en mettant en œuvre des nouvelles méthodes non chimiques dans le choix des plantes, l'abandon du désherbage systématique, le retour à l'emploi de la binette, et ce sont des formations mises en œuvre et qui ne sont pas simples toujours à faire, puisqu'il faut changer des pratiques très anciennes. Déjà, vous avez vu que la Ville de Paris a décidé de ne plus entretenir, de ne plus éradiquer plutôt, les herbes folles au pied des arbres, pour le plus grand bien des passants et des arbres.

Pour en revenir plus précisément au projet de délibération qui nous est soumis, l'entretien des espaces verts des talus du boulevard périphérique, qui se fera donc à la suite de cet appel d'offres sans pesticide, va valoriser ces milieux qui souffrent de nombreuses pollutions. Il permettra de créer une trame verte autour de la capitale. La réduction du nombre des tontes diminuera la consommation d'énergie et de production de gaz à effet de serre, permettant en outre de mieux préserver les micros habitats de biodiversité et de respecter le cycle des plantes.

C'est donc pour les Parisiens un exemple très net de changement de pratique de la Ville de Paris, et je me réjouis que notre ville puisse promouvoir ces bonnes pratiques pour la santé de tous, mais aussi pour montrer qu'il est possible de jardiner sans produits chimiques.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Jacques BOUTAULT pour l'intérêt qu'il porte à la gestion écologique de nos espaces verts. Effectivement, c'est un sujet important pour moi dans cette mandature, nous allons faire auditer la totalité des jardins, 480 jardins, par un organisme extérieur, qui évaluera lui-même la gestion écologique de nos espaces verts.

C'est un marché important. Je crois que c'est la première fois qu'une ville à cette échelle entreprend ce genre de démarche, donc tout à fait exemplaire.

Je pense qu'il faut aller au-delà de la démarche exemplaire de la Ville de Paris. D'abord, tous les espaces verts ne sont pas des espaces verts municipaux. Nous avons engagé des contacts avec d'autres gestionnaires d'espaces verts, comme l'Etat. Je vous rappelle que le Luxembourg, les Tuileries, le Jardin des Plantes ne sont pas gérés par la Ville de Paris. Il y a aussi de nombreux espaces verts qui sont gérés par des gestionnaires privés, comme l'évêché, et qui sont de taille importante.

Nous avons donc pris des contacts pour échanger sur nos pratiques, et avec l'ambition d'avoir une gestion écologique sur tout le territoire, et pas seulement au niveau des espaces verts parisiens. Je vous tiendrai informés de la démarche. Je pense que cela fera l'objet d'une communication, si on arrive à la globaliser.

Nous avons aussi d'autres contacts avec d'autres villes de France, voire même européennes, sur les pratiques environnementales dans les jardins. Comme l'a souligné Jacques BOUTAULT, c'est un enjeu de santé important, à la fois pour les jardiniers et les usagers des jardins, mais aussi qui génèrent de graves problèmes sur l'eau. On sait que tous les pesticides vont rapidement dans les nappes phréatiques et génèrent des coûts très importants pour mettre l'eau aux normes d'eau potable. Ce sont aussi des coûts environnementaux, qui sont à mon avis sous-évalués aujourd'hui, et qui doivent être aussi discutés de façon démocratique.

C'est aussi un enjeu de biodiversité. On sait que la biodiversité s'enrichit en ville, au détriment des zones, notamment en Ile-de-France où il y a une agriculture intensive qui pénalise de façon importante la biodiversité. Vous avez tous entendu parler des abeilles, qui ont fait l'objet de nombreuses publications ces derniers jours. On sait qu'elles ne résistent pas à l'utilisation de ces pesticides.

Ce sont des enjeux importants, que nous essayons aussi de faire partager avec d'autres villes, avec un objectif politique fort qui est de dire qu'on pourrait avoir une certification, voire même nationale ou européenne - je pense que c'est un vrai sujet européen - pour que dans les espaces publics, il n'y ait plus l'utilisation de ces produits dangereux, auxquels aujourd'hui nous avons tout à fait des alternatives à proposer, qui sont testées à Paris et dans d'autres villes.

Je pense que nous allons sur cette voie. En tout cas, je vous en tiendrai informés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DEVE 35).

Je profite de la présence de jeunes gens dans les tribunes pour les saluer et les remercier d'être présents à nos débats.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'hémicycle).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la communication d'un bilan sur les expérimentations de pigeonniers.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la communication d'un bilan sur les expérimentations de pigeonniers.

Je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - En 2003, la Municipalité avait décidé l'installation d'un pigeonnier dans le square Vercingétorix dans le 14e à titre expérimental, avec un objectif contraceptif. Il avait pour but de lutter contre les nuisances liées aux concentrations et aux surpopulations de pigeons.

Depuis, cinq ont été créés et six nouveaux sont prévus. Nous ne sommes pas en soi contre les pigeonniers, mais ce système ne permet de traiter, d'une part, qu'une seule colonie de pigeons à la fois, environ deux cents pigeons, or leur nombre est évalué à Paris à plus de 80.000, et d'autre part, pour une seule espèce de pigeons, les biset. Or, c'est une autre espèce, les ramiers, qui ne peuvent être traités par les pigeonniers, qui sont précisément les plus nuisibles en termes de propreté, et dont je parlais plus particulièrement tout à l'heure.

Notre interrogation porte sur l'efficacité de ce système, choisi par la municipalité. Les experts eux-mêmes concèdent que les pigeonniers ne peuvent en rien résoudre les problèmes de surpopulation. Au mieux, ils peuvent être un outil pour une meilleure perception de ces oiseaux par les habitants.

Nous souhaiterions savoir quel est le bilan de ces opérations et si elles répondent véritablement à leur objectif : la lutte contre la surpopulation. Car, reconnaissons-le, il est difficile à la Ville avec les salissures sur les trottoirs, les places et les bancs ombragés de la capitale, de percevoir une amélioration en la matière.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, pour vous répondre.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je remercie d'abord Mme Fabienne GASNIER de porter un intérêt à cette question. C'est un sujet important, auquel il faut donner des réponses objectives et rationnelles, parce qu'il n'est pas évident de répondre aux Parisiens sur les nuisances qu'apportent certaines espèces animales. On a beaucoup de question aujourd'hui qui se posent. Il y a les pigeons, mais il y aura d'autres espèces. Nous en reparlerons dans cette assemblée sur un plan biodiversité qu'il faut mettre en place à Paris pour pouvoir en partie répondre à ces questions.

Concernant la question plus précise qui a été posée sur les pigeonniers mis en place, effectivement, après six ans de fonctionnement du premier pigeonnier qui a été implanté porte de Vanves dans le 14e, on a un bilan à vous soumettre, qui est important.

S'agissant des nuisances liées à la surpopulation, le pigeonnier qui a atteint son point optimum de fonctionnement au bout de deux ans permet de stériliser mécaniquement trois cents oeufs par an. Il lutte ainsi de façon significative contre le phénomène de surpopulation des pigeons, qui est aussi une question qui se pose dans de nombreux arrondissements.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'un pigeonnier concentre une bonne partie des fientes d'un secteur. Cette concentration en facilite le nettoyage, qui a été évoqué lors d'une précédente intervention de Mme GASNIER auprès de M. DAGNAUD, qui est effectuée par la Direction de la Propreté, et qui améliore, de manière significative, la propreté du secteur, parce que cette saleté est plutôt concentrée dans les pigeonniers.

Enfin, les pigeonniers permettent aussi de régler le problème des nourrisseurs, il y en a beaucoup à Paris. Quand on implante un pigeonnier, on le fait dans les secteurs où des personnes nourrissent les pigeons afin de dialoguer avec elles, d'avoir des pratiques plus rationnelles et de les associer à la mise en place du pigeonnier.

Concernant la perception des pigeons - parce que ce n'est pas vécu seulement comme un phénomène de nuisance, beaucoup de parisiens et parisiennes sont attachés aux pigeons - une étude universitaire est en cours. Nous en connaîtrons les résultats à la fin de l'année.

Je propose, si Mme Fabienne GASNIER est d'accord, de même que les membres de la 4e Commission, qu'une synthèse de cette étude soit présentée en 4e Commission, accompagnée du bilan des pigeonniers, afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible sur cette question.

Je donne un avis favorable au vœu avec une proposition d'une présentation en 4e Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 161).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 31, rue de la Cour des Noues (20e) et à la création d'un jardin partagé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 31, rue de la Cour des Noues (20e) et à la création d'un jardin partagé.

Je donne la parole à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il s'agit de proposer un aménagement sur cette parcelle qui aujourd'hui est laissée à l'abandon. Elle mesure 1.388 mètres carrés, ce qui permet de réaliser un certain nombre d'aménagements, sachant qu'il semblerait aujourd'hui qu'il n'existe réellement aucun projet sur cette parcelle puisque la R.I.V.P qui disposait d'un permis de construire aurait abandonné son projet.

Autre élément important dans l'environnement de cette parcelle, c'est qu'elle se situe à proximité d'une école maternelle et qu'un aménagement d'aire de jeux pourrait favorablement permettre aux enfants sortant de l'école de profiter d'un espace vert dans le quartier Gambetta.

Ce vœu a pour objet de demander dans l'aménagement de cette parcelle, la création d'un jardin partagé et la création d'une aire de jeux pour les enfants de l'école maternelle et les autres enfants du quartier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame GIBOUDEAUX, vous avez la parole.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je voudrais rappeler un point de méthode sur les jardins partagés, on n'en crée pas comme un équipement lambda où on décide de mettre à un endroit ou à un autre de mettre un jardin partagé.

Un jardin partagé est issu d'une demande citoyenne, associative, d'habitants qui repèrent une parcelle ou qui demandent, dans un jardin existant, de faire un jardin partagé. A ce jour, je n'ai aucune demande d'un collectif, quel qu'il soit, pour faire un jardin partagé sur cette parcelle. Ce n'est pas un équipement qu'on met pour remplir des friches qui sont abandonnées. C'est plus complet et plus complexe que cela.

Concernant cette parcelle que je connais bien, un projet de la R.I.V.P prévoit effectivement la réalisation d'un programme de logements sociaux et d'une crèche associative, c'est l'extension d'une crèche associative qui existe déjà dans ce quartier. Ce projet a été retardé car le permis de construire a fait l'objet d'un recours qui est maintenant débloqué. Ce chantier doit débuter dans le dernier trimestre 2009. Donc, même s'il y avait une demande associative et citoyenne pour faire un jardin partagé, je ne pourrais pas répondre favorablement, compte tenu du calendrier des travaux qui vont démarrer incessamment.

Je ne peux pas donner un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Madame ONGHENA, compte tenu des éléments qui vous ont été donnés, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Puisque la R.I.V.P a pu lever les recours sur le permis de construire, il est utile de retirer le vœu. Néanmoins, les échanges que nous avons eus avec Mme GIBOUDEAUX permettent d'entériner un souhait des élus U.M.P. pour la création d'une aire de jeu dans ce quartier.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le voeu étant retiré, je ne le mets pas aux voix.

2009, DDATC 75 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Jaurès Pantin Petit-J2" du 19e. - Montant : 10.000 euros.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons maintenant le projet de délibération DDATC 75 relatif à l'attribution d'une subvention Fonds du Maire à l'association Jaurès Pantin Petit J2, dans le 19e arrondissement, pour un montant de 10.000 euros.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je reviens dans mon arrondissement pour un projet de délibération pour l'association J2P. Ce mois-ci, on nous demande de voter une subvention de 10.000 euros via le DDATC 75 sur fonds du maire, sans aucune précision sur l'utilisation de ces fonds.

Dans l'ordre du jour, il y a le DPVI 32, par lequel vous allez nous demander de voter une subvention pour cette même association de 8.236 euros.

Le mois dernier, nous avons voté une subvention de 4.000 euros sur un budget de la DJS, ce qui représente beaucoup d'argent quand Mme LEPETIT nous a expliqué qu'elle ne pouvait financer toutes les campagnes d'affichage qu'elle souhaiterait pouvoir réaliser et qui seraient utiles pour les Parisiens.

Cette association a reçu l'an dernier 161.000 euros de subvention sur fonds municipaux. Dans les documents, nous regrettons une fois de plus que l'utilisation de ces fonds ne soit jamais précisée et que très peu souvent, nous ayons des éléments d'appréciation globaux sur les projets financés par la Ville de Paris.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Le vivre-ensemble à Paris est une fleur fragile qu'il convient d'arroser. Vous le savez, en ces temps de crise, le vivre-ensemble à Paris repose sur notre intelligence collective mais il repose aussi sur le militantisme, le dévouement, l'engagement de milliers de citoyens qui, plutôt que de rentrer chez eux et de regarder leur télévision, se préoccupent de leur voisinage et des plus exclus et des plus précaires d'entre nous.

Comme vous le savez, Madame la Conseillère, L'association J2P, qui est aujourd'hui un centre social - vous faisiez allusion à une subvention plus importante l'année dernière - joue un rôle très important dans un quartier à forte difficulté sociale, un quartier dans lequel, je tiens à la saluer, la mairie du 19e met une énergie considérable. Elle joue un rôle très important pour réguler, pour animer et pour faire en sorte de préserver le lien social.

Vous faites allusion à une difficulté de transparence, à une difficulté de vous y retrouver dans les soutiens financiers. Vous avez vous-mêmes répondu à votre question : quoi de plus transparent que des subventions attribuées par direction, attribuées par chantier, pour vous permettre d'embrasser la pluralité des activités de cette association ?

Je vous encourage, Madame ONGHENA, à visiter ce centre social pour vous rendre compte de la disparité entre la faiblesse relative des subventions reçues et l'énormité de l'énergie déployée au service des plus faibles.

Madame ONGHENA, la vraie question à se poser aujourd'hui, je la pose avec une certaine gravité, c'est une nouvelle fois la conséquence tragique qui va survenir après le désengagement massif de l'État vis-à-vis de ces centres sociaux.

Mes chers collègues du groupe U.M.P., j'aurais vraiment aimé que cette question fasse l'objet d'un consensus, parce que le vivre-ensemble à Paris n'est pas une question politique, mais ce désengagement financier de l'État nous fait craindre le pire pour ces centres sociaux qui ont d'ailleurs dit : "et si on arrêtait tout". Pour nous tous, quelle que soit notre appartenance politique, il n'y aurait pas de drame plus grand que la disparition de ces moteurs de liens sociaux que sont les centres sociaux. Voilà le fond.

Pour ce qui est de la transparence, nous continuons, parce qu'elle est toujours perfectible, de la développer.

Vous aurez à connaître dans les toutes prochaines semaines une communication sur la décentralisation d'un certain nombre de subventions, vous aurez à connaître à travers une inspection générale à laquelle nous avons fait procéder, des améliorations sur la manière dont sont contrôlées, attribuées puis évaluées les subventions aux associations.

Sur cette question, comme sur toutes les autres, je nous invite tous à être constructifs.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix le projet de délibération DDATC 75…

Les explications de vote sont sur les vœux, Madame, en règle générale. Vous avez fait une intervention qui, de facto, est une explication de vote quand on s'inscrit sur un projet de délibération.

Je veux bien que vous repreniez la parole, mais 30 secondes, très rapidement.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je vais reprendre la parole 30 secondes, très rapidement, pour dire à M. BOUAKKAZ que je suis tout à fait d'accord avec lui, une fleur fragile s'arrose, mais vous allez rapidement avoir un problème d'eau.

Vous parlez de transparence, formidable ! Continuez sans cesse vos efforts, parce que la marche à franchir est énorme ! Vous parlez de chantier, super ! Sauf que dans les projets de délibération, les chantiers sont assez peu explicités.

Nous voterons néanmoins cette subvention.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDATC 75).

Nous suspendons la séance et la reprendrons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes est reprise à quatorze heures quarante minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance et de faire silence.

Vœu déposé par M. Georges SARRE, Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la grève des personnels pénitentiaires et à la situation des lieux de privation de liberté.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons donc nos travaux par l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe M.R.C., relatif à la grève des personnels pénitentiaires et à la situation des lieux de privation de liberté.

La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons tous à l'esprit la journée du 5 mai dernier qui a vu s'affronter les forces de sécurité pénitentiaire et celles de sécurité d'ordre public et si les surveillants ont levé leur blocage hier.

Ce vœu que nous présentons aujourd'hui a pour objet d'interpeller le Gouvernement sur les conditions de travail des personnels pénitentiaires, qui se dégradent gravement, en raison d'une augmentation non pas de la population carcérale, mais de la surpopulation carcérale, notamment du fait des peines planchers.

Il y a actuellement 68.000 détenus pour 50.000 places disponibles, les suicides se multiplient, le climat de tension et la violence qui en découlent sont très préoccupants.

Les personnels pénitentiaires tirent la sonnette d'alarme mais le Gouvernement se désintéresse de l'état de nos prisons déshumanisées.

Ce vœu est également l'occasion de rappeler qu'à Paris, nous attendons du Gouvernement un engagement clair, daté et budgété pour la maison d'arrêt de la Santé, qu'elle soit maintenue sur son site, qu'elle soit réhabilitée afin d'accueillir dans un délai rapide, et non en 2016, comme prévu, les détenus dans de meilleures conditions, c'est un euphémisme.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il me faut être bref. J'insisterai donc sur deux points.

Premièrement, la surpopulation carcérale est un triple fléau.

Fléau pour les détenus, qui vivent dans des conditions scandaleuses, fléau pour les personnels qui travaillent dans des conditions de tension extrême, fléau pour la société, car cette situation génère de la récidive, donc de la délinquance.

Deuxièmement, ce sujet doit être abordé par notre Conseil. Certes, nous n'avons pas de compétence en matière de politique pénitentiaire, mais nous avons une compétence en matière de politique de prévention de la délinquance et de prévention sociale.

Or, ces politiques sont gravement handicapées par la réalité des difficultés du service public pénitentiaire aujourd'hui. Notre institution est donc bien concernée, et pas seulement par la situation de la prison de la Santé, mais aussi par les autres prisons franciliennes et même au-delà, dans la mesure où les Parisiens et tous les auteurs de délits commis à Paris sont susceptibles d'être détenus partout en Ile-de-France, voire ailleurs en France.

Il faut donc tirer la sonnette d'alarme avec éclat. C'est notre responsabilité à tous. Je vous demande donc de voter ce vœu qui devra être suivi d'actes. Il ne faudra d'ailleurs pas s'arrêter là, mais avec les collègues de la 5e Commission, nous souhaitons visiter les établissements pénitentiaires franciliens.

Naturellement, je suis favorable au vœu du groupe M.R.C. mais il a été déposé avant qu'un protocole d'accord ne soit signé entre la Ministre et deux syndicats de personnel pénitentiaire, et donc il convient d'adopter un texte correspondant plus exactement à la situation d'aujourd'hui, même si pour l'essentiel, le problème reste entier.

Le texte a donc été corrigé. Je suggère donc au groupe M.R.C. d'accepter le vœu amendé de l'Exécutif et j'invite tous les élus de la majorité comme de l'opposition à se rassembler sur cet enjeu de société qui mérite heureusement de dépasser les clivages.

Chers collègues, je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous formons le vœu que le groupe M.R.C. réponde à votre appel.

Mme Karen TAÏEB. - D'accord.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 65 est retiré au bénéfice du vœu n° 65 bis, que je soumets donc au vote.

Avant, j'ai deux demandes d'explication de vote : Philippe GOUJON, pour le groupe U.M.P.P.A., et Yves POZZO di BORGO pour le groupe Centre et Indépendants.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous nous réjouissons que le groupe M.R.C. soit en accord avec M. SARRE, d'autant plus que la rectification est d'importance puisque dans le vœu initial on parlait de grève ! Je rappelle simplement que la grève est interdite au personnel pénitentiaire, de tous temps, et qu'effectivement, comme il l'a rappelé, un protocole d'accord a été signé entre le Ministre Rachida DATI et les syndicats.

Mais surtout, je voulais dire que je trouve tout de même un peu excessif que ce soit un représentant de la gauche qui évoque la situation soi-disant désastreuse dans les prisons, à partir du moment où tous les gouvernements que vous avez soutenus depuis 1981, non seulement n'ont rien fait, mais en plus, c'est sous le Gouvernement JOSPIN qu'il y a eu une diminution de 4 % des places de prison, augmentant la surpopulation à l'époque.

C'est sous ce Gouvernement...

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Il a fallu attendre trois gouvernements de droite successifs pour créer des places de prison, un plan "Chalandon" avec 13.000 places, un plan Balladur-Méhaignerie avec 4.000 places, et à nouveau un plan récent avec 13.200 places de prison et des établissements spécifiques pour mineurs, mis en œuvre actuellement.

De surcroît, il n'y a jamais eu autant de recrutement de personnel pénitentiaire, auquel nous tenons à rendre hommage. 1.100 ont été recrutés en 2008 et 1.260 en 2009. C'est sous ce Gouvernement et sous le Ministère de Mme DATI que le budget de l'Etat est passé de 1,7 % en 2002 à 2,4 % du budget de l'Etat.

Je crois donc que vous êtes très mal placé pour intervenir et pour critiquer.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, n'abusez pas de l'explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est la majorité qui abuse, mais elle ne me fera pas taire et j'irai jusqu'au bout de mon propos qui, d'ailleurs, se termine.

C'est également ce Gouvernement, et je suis bien placé pour le savoir, car j'en étais le rapporteur à l'Assemblée nationale, qui a créé le contrôleur général des lieux de privation de liberté permettant justement à nos prisons d'être contrôlées ainsi que tous les locaux de garde a vue.

Je crois donc qu'il est facile, quand on n'a rien fait, de reprocher au Gouvernement, qui travaille, d'avoir agi, mais la majorité se discrédite par ce vœu. C'est pourquoi nous le rejetterons.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Depuis de nombreuses années, la situation dans les prisons est terrible. Je suis moi-même au Conseil de l'Europe et à la Commission juridique de ce Conseil, qui a un peu titillé la France sur ce sujet.

Je suis obligé de reconnaître que le Gouvernement du Premier Ministre, M. FILLON, et de notre collègue Rachida DATI, a tout de même lancé en ce qui concerne les prisons une politique que l'on n'a pas connue dans d'autres périodes.

Je vous rappelle simplement que l'on a lancé sur la mandature 13.200 nouvelles places.

Je vous rappelle qu'en 2008, cinq nouvelles prisons ont été ouvertes.

Je vous rappelle qu'en 2009, sept prisons seront ouvertes.

Franchement, je ne comprends pas que l'on puisse attaquer sur ce sujet.

Deuxième élément, et je m'arrêterai pour ne pas être trop long. Excusez-moi, construire des prisons est de loin le moyen le plus efficace pour lutter contre la surpopulation carcérale, mais il en existe un second qui est de favoriser les aménagements de peines. C'est l'un des points forts du projet de loi pénitentiaire adopté au Sénat le 6 mars dernier, qui est en cours de navette, et qui va passer à l'Assemblée. Ce texte vise notamment à rapprocher la France des normes européennes en matière d'incarcération. Son adoption définitive permettra de développer, grâce à un certain nombre de mesures, le port du bracelet électronique, le régime de semi-liberté ou les travaux d'intérêt général comme alternative à la prison.

Excusez-moi, je suis souvent d'accord avec vous, Monsieur SARRE, mais sur ce vœu, je ne comprends pas. Franchement, comme si vous étiez aveugle sur la politique du Gouvernement. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, de toute évidence, personne ne peut se réjouir d'une situation caractérisée par un mouvement social d'envergure qui vient à peine de prendre fin, et un nombre record de suicides de détenus chaque jour. C'est une situation, je crois, qui doit appeler sur tous les bancs une grande modération.

Madame TAÏEB, souhaitiez-vous intervenir ?

Mme Karen TAÏEB. - J'ai rappelé que les surveillants avaient levé leur blocage hier. Ce n'est pas parce que des accords ont été trouvés que tous les problèmes se sont envolés. J'aurais souhaité que Mme DATI soit présente. Nous aurions peut-être parlé avec elle de l'effet délétère des peines plancher.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mme DATI ne siège pas en tant que Ministre de la Justice mais en tant que Conseillère de Paris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 162).

Vœu déposé par M. Daniel VAILLANT, Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présentation du dispositif d'installation de caméras de vidéo-protection parisien par la Préfecture de police.
Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au refus du "plan 1.000 caméras" sur Paris.
Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au plan de vidéo-surveillance "1.000 caméras".
Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la vidéo-surveillance sur Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant les vœux référencés n^{os} 66 à 69 dans le fascicule, relatifs à la vidéoprotection. Je vais donner la parole successivement à M. Daniel VAILLANT, pour le vœu n° 66, à M. Jacques BOUTAULT pour le vœu n° 67, à M. Ian BROSSAT pour le vœu n° 68 et à M. Sylvain GAREL pour le vœu n° 69, ainsi que cela est prévu par le Règlement intérieur. Après quoi, M. Georges SARRE et M. le Représentant du Préfet de police répondront.

La parole est à M. Daniel VAILLANT sur le vœu n° 66.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Ce vœu a pour objet de rappeler la position de la majorité municipale sur les dispositifs de vidéo-protection.

Je rappelle en effet que les membres de la majorité municipale ici présents se sont engagés devant les électeurs parisiens, au premier comme au second tour, avec un programme qui affirme, je cite, "soutenir le développement de la vidéo-surveillance dans les lieux les plus sensibles, dans les équipements municipaux sur la base de faits constatés en matière de délinquance, et dans le respect strict des libertés individuelles".

C'est pourquoi, à l'occasion de la présentation par M. le Préfet de police de son dispositif d'installation de caméras de vidéoprotection à Paris, les élus socialistes, radicaux de gauche, tiennent à lui rappeler nos exigences et notre vigilance, par rapport à ces installations.

La vidéosurveillance ou protection n'est pas en soi la panacée et la réponse unique aux questions d'insécurité. Elle doit être complémentaire des politiques de prévention, de dissuasion et de répression. Elle doit conduire au renforcement de la police de proximité, que j'ai activement contribuée à mettre en place, lorsque j'étais ministre, que Nicolas SARKOZY a malencontreusement démantelée par improvisation en province, lorsqu'il était ministre de l'Intérieur…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… et que Mme ALLIOT-MARIE essaye de remettre en place, trop modestement faute de moyens, tant cette police de proximité est nécessaire pour nos quartiers.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et indispensable, pour que le système de vidéoprotection soit utile et efficace.

Ce vœu rappelle donc à M. le Préfet que nous soutenons la vidéoprotection si elle respecte les prescriptions inscrites dans la charte d'éthique de la vidéo, charte qui s'appuie sur la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, qui stipulent que l'installation de caméras doit concilier de manière proportionnée l'objectif de sécurité publique avec le respect des libertés individuelles.

En application des principes de cette charte, nous demandons donc au Préfet de Police de respecter l'avis des maires d'arrondissement sur l'implantation de caméras, en évitant les sites les plus sensibles, comme les structures d'accompagnement social, sanitaire ou de loisirs, implantations qui seraient en contradiction avec l'objet même de ces structures.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et élus du Parti de gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Maintenant, nous passons au vœu n° 67 présenté par Jacques BOUTAULT, au nom du groupe "Les Verts".

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, Daniel VAILLANT, l'orateur qui m'a précédé, a parlé d'objectifs proportionnés. Je voudrais rappeler que, à Paris, la délinquance est en baisse depuis sept ans, et que notre ville, fort heureusement, n'a connu aucun attentat terroriste depuis 1996. Donc, l'objectif est tout à fait disproportionné par rapport aux besoins de sécurité.

De plus, on sait qu'aucune étude sérieuse indépendante n'a permis de démontrer l'efficacité des caméras de surveillance en matière de sécurité publique. D'ailleurs, le maire de Toulouse, Pierre COHEN, a fait le choix de geler toute implantation de caméras, jugeant la vidéosurveillance inefficace pour sa ville.

A cela s'ajoute la difficulté de maintenir une réelle confidentialité des images enregistrées par les caméras. La récente divulgation, par un fonctionnaire de police, sur un site Internet, des images d'une agression dans un bus de la R.A.T.P. en est un exemple frappant.

A Lyon, faisant le constat d'une impossibilité d'apporter une garantie effective de sauvegarde des libertés citoyennes, la Ligue des droits de l'homme a décidé de se retirer du collège d'éthique de la vidéosurveillance mise en place par la municipalité.

A Paris, des citoyens, de plus en plus nombreux, se regroupent au sein d'un collectif qui regroupe la Ligue des Droits l'homme, le M.R.A.P., Act up, des partis politiques, Les Verts, le PC, le NPA, le parti de gauche, et intitulé "Collectif démocratie et liberté" qui demande le retrait du plan "1.000 caméras".

La décision de multiplier le nombre de caméras à Paris a été prise trop rapidement, sans réelle concertation, puisque les maires d'arrondissement ont été mis devant le fait accompli…

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je conclus.

Aussi, je propose que nous puissions surseoir à ce projet, en attendant qu'un réel débat démocratique ait lieu et que les citoyens puissent réellement s'emparer de ce problème, qui a des vertus très peu démontrées et des vices dangereusement liberticides.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste et du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à M. Ian BROSSAT pour la présentation du vœu n° 68.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que dans cet hémicycle nous sommes tous profondément attachés à l'idée que nous devons combattre l'insécurité, et comme élu du 18e j'y suis profondément attaché moi aussi. Il reste que la question des moyens que l'on utilise pour y parvenir demeure entière.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire au moment de la présentation du plan "1.000 caméras" - je parle de mon groupe -, nous avons des doutes sérieux sur l'efficacité de la vidéosurveillance et sur sa capacité à réduire l'insécurité.

Permettez-moi de citer une étude de l'institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France, publiée en octobre 2008, qui concluait ainsi, je cite :"La vidéosurveillance n'a notamment aucun impact sur les délits impulsifs et ceux commis par des personnes sous l'emprise de drogues. Elle dissuade peu les délinquants qui adoptent des mécanismes de dissimulation et des stratégies d'adaptation à l'outil. La faible efficacité dissuasive de l'outil tend d'ailleurs, de plus en plus, à le transformer en un outil de police judiciaire, voire en une machine à tout faire, qui nuit à son efficacité". Fin de citation.

Pour toutes ces raisons, et aussi parce que nous sommes dans une période où nous cherchons à faire des économies, dans le cadre des difficultés financières que nous rencontrons, le vœu de notre groupe vise, Monsieur le Maire, à ce que vous interpelliez le préfet de police sur le plan "1.000 caméra", qui n'a aucun caractère d'urgence, et que les investissements municipaux qui en découlent soient reportés. Bref, que ce plan "1.000 caméras" soit reconsidéré.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous terminons cette présentation avec le vœu n° 69, présenté par Sylvain GAREL, au nom de son groupe.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été déposé de façon commune par le groupe communiste et le groupe "Les Verts" à la mairie du 18e. Je voudrais intervenir sur quatre points.

Premièrement, un point de forme pour reprendre ce qu'a dit Daniel VAILLANT au début de son exposé. Il n'y avait pas, au second tour des municipales une position commune sur la question de la vidéosurveillance. Il y avait au premier tour deux positions : celle de la liste que conduisait Daniel VAILLANT au niveau du 18e, et que conduisait Bertrand DELANOË au niveau parisien, qui disait qu'elle était pour la vidéosurveillance, et celle que conduisaient "Les Verts", Denis BAUPIN à Paris et moi dans le 18e, contre la vidéosurveillance. Puis, entre les deux tours, il n'y a pas eu de négociation sur ce point. Les gens, qui ont voté au second tour, ont voté pour des listes sur lesquelles il y avait des gens qui étaient pour et des gens qui étaient contre la vidéosurveillance.

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Comme sur les tours ! C'est la réalité. Il y avait deux positions sur un certain nombre de sujets. Ce dont je m'étonne, c'est que le Maire de Paris mette en avant en ce moment les sujets qui nous divisent et pas ceux qui nous rassemblent, qui sont pourtant extrêmement majoritaires.

Deuxième point.

(Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés).

Ce n'est pas nous qui avons lancé ni les tours ni les caméras…

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Sylvain GAREL, je vous invite à terminer la présentation du vœu.

Chers collègues, je vous invite à écouter Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - On m'interrompt, donc voilà !

Donc, deuxième point. Le problème aussi de la vidéosurveillance, c'est que cela cible une certaine forme de délinquance - qu'il faut combattre, j'en suis d'accord - qui est la délinquance de rue. En revanche, la délinquance, qui détourne le plus d'argent, ce n'est pas celle-là. Pour paraphraser Eva JOLY, la délinquance du 9-2, vole beaucoup plus d'argent que celle du 9-3 ! Et qu'est-ce que vont faire les caméras de vidéosurveillance contre la délinquance du 9-2 ? Vous pensez mettre des caméras devant l'entrée des banques, dans les paradis fiscaux, devant les entrées des coffres-forts ?

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Là, ce serait intéressant, devant les Conseil d'administration où on distribue les bonus et autres primes pour des gens qui ont détourné de l'argent. Oui, c'est toujours le même type de délinquance qui est ciblé...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

M. Sylvain GAREL. - … et toujours le même qui est laissé de côté.

Troisième point, et là je m'adresse davantage à la partie gauche de l'hémicycle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, je m'excuse de vous interrompre, mais vous êtes à deux minutes, pour un temps de parole d'une minute. Vous avez largement dépassé.

Allez à la conclusion, s'il vous plaît.

M. Sylvain GAREL. - Troisième point. Comment des gens de gauche peuvent ignorer que ce qui ferait vraiment reculer la délinquance, ce sont des mesures de justice sociale. C'est un revenu minimum garanti, c'est une meilleure répartition des richesses au niveau national et international. Cela ferait vraiment reculer la délinquance, plus que toutes les caméras au monde.

Dernière chose rapidement.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quand on fait de la politique, on essaye d'aller vers une société idéale, et quand on est de gauche, les sociétés idéales reposent sur des principes simples : liberté, égalité, fraternité. Est-ce que les caméras de vidéosurveillance vont nous rendre plus libres, plus égaux, plus fraternels ? Poser la question, c'est y répondre. Bien sûr, que non ! Et donc, c'est pour cela qu'il ne faut pas installer des caméras de vidéosurveillance à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts" et communiste et élus du Parti de gauche).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Chers collègues, je vous invite à poursuivre ce débat tout à fait important et intéressant, mais dans la sérénité qu'il nécessite, d'autant que vous n'avez pas oublié que nous sommes sous vidéoprotection et donc que les mauvais comportements seront visibles à l'extérieur.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne la parole à M. Georges SARRE, dans un premier temps, puis à M. Renaud VEDEL ensuite. J'ai une demande d'explication de vote du groupe socialiste. Nous y viendrons après.

Monsieur Georges SARRE, vous avez la parole.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voudrais pour la clarté du débat intervenir en deux temps, qui se suivent. Le premier qui concerne le vœu présenté par Daniel VAILLANT et Frédérique CALANDRA, et ensuite les vœux déposés par "Les Verts" et le parti communiste.

Je crois comprendre, chers collègues, que les dépositaires du vœu de Daniel VAILLANT et Frédérique CALANDRA, veulent nous alerter sur le fait qu'ils n'ont pas reçu de retour de la part de la Préfecture de police depuis que se sont tenues les réunions de concertation relatives à l'implantation des caméras dans leur arrondissement.

J'ai de nouveau écrit la semaine dernière à M. le Préfet de police pour qu'il fasse état à chaque maire d'arrondissement, et à moi-même pour l'ensemble de Paris, des propositions modificatives qu'il avait reçues des maires et des réponses qui seront données.

Comme vous, je souhaite, chers collègues, une réponse positive et rapide.

Si la Municipalité a fait le choix du partenariat en matière de sécurité, donc de l'accompagnement du plan "1.000 caméras" de la Préfecture de police, il est évident que cet accompagnement doit se dérouler dans le respect de certains principes de bons sens, et je souscris à ce vœu.

En effet, quand les maires d'arrondissement proposent leur choix, c'est-à-dire un choix clair, réfléchi, il faut, Monsieur le Préfet, accepter les propositions de ces élus.

Je profite aussi de l'occasion pour rappeler à M. le Préfet de police que, dans le vœu n° 50 bis adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance de mars dernier, nous demandions à la Préfecture de police de créer les conditions d'une évaluation du dispositif, ce qui se prépare avant même l'installation des caméras.

Sur ce point aussi, nous attendons votre réponse.

Sur l'autre point, je répondrai de manière conjointe aux vœux du PC et des "Verts".

Le plan de vidéoprotection de Paris, compte tenu du statut particulier de la Capitale, est un projet de l'Etat. Le Conseil de Paris ne peut s'arroger les prérogatives qu'il n'a pas.

Dès lors, je ne peux que donner, une fois de plus, un avis défavorable à des vœux qui veulent faire croire que la Ville de Paris est décideur en la matière.

Quelle que soit la pression médiatique, tant que le Code général des collectivités territoriales et le statut de Paris seront ce qu'ils sont, je ne ferai pas semblant qu'ils sont autrement.

Quant au fond, avec Bertrand DELANOË et l'Exécutif municipal, nous avons, et je le revendique, une attitude constructive vis-à-vis de ce plan, tout simplement parce que nous pensons que sous certaines conditions ce projet vise à assurer, améliorer la sécurité des Parisiens.

Nous l'avons écrit dans le programme municipal et nous l'avons confirmé par le vote majoritaire de ce Conseil en faveur d'un vœu de l'Exécutif en mars dernier.

Chers collègues, si certains ne l'ont pas lu, je peux le faire distribuer une nouvelle fois. C'est un texte précis, qui vise une étude de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité et qui donne des arguments permettant d'affirmer le rôle positif de la vidéo en faveur de l'élucidation, donc contre l'impunité et la récidive, mais aussi en faveur de l'efficience des interventions de police.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

De plus, notre attitude constructive est la meilleure manière d'aller, avec la Préfecture de police, vers un surcroît de garantie des libertés publiques et privées, avec une charte et un comité d'éthique, et vers la meilleure concertation possible, compte tenu des prérogatives que j'ai rappelées au début.

Ce que je vous dis là n'est pas un scoop, mais visiblement vous aimez qu'on le répète !

Depuis octobre dernier, nous l'avons répété lors des 20 réunions de concertation avec les 20 arrondissements. Je l'ai précisé à nouveau en mars ici même et croyez bien que je le répéterai aussi souvent qu'il y aura des vœux. Dans la vie politique, j'ai toujours préféré me répéter plutôt que de me contredire !

Quant à la question de la participation financière de la Ville, nous répondrons évidemment aux questions écrites des groupes "Les Verts" et Communiste, avec un chiffrage précis, dès qu'il sera arrêté en détail, mais vous connaissez déjà l'essentiel et donc l'étiage.

Dès octobre dernier, le Maire de Paris a annoncé que la Ville prendrait en charge les travaux de génie civil pour celles des caméras qui intéressent ses compétences, c'est-à-dire essentiellement la circulation. Cet engagement financier, comme tout autre, donnera d'ailleurs lieu - c'est une évidence - à un débat et à un vote du Conseil. Voilà qui devrait faire retomber quelques fantasmes.

En conclusion, que les choses soient claires pour tout le monde, j'ai eu à cœur pendant ma carrière politique de tenir les engagements pris. En l'occurrence, le Maire de Paris et toutes les forces politiques engagées sur les listes "Paris, un temps d'avance" ont fait un choix et, bien entendu, le cap sera tenu.

Au reste, Paris n'est pas isolée dans ce choix. La plupart des communes des grandes agglomérations se dotent de systèmes de vidéoprotection, y compris d'ailleurs la municipalité communiste de Saint-Ouen. Vous voyez, cela s'étend. Je pense que chacun pense que c'est bon.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET. - Comme le Préfet de police s'y était engagé ici même en octobre, des concertations ont été menées dans chaque arrondissement selon le format privilégié par chaque maire : CICA, contrat local, réunion ad hoc.

Ces réunions ont été l'occasion d'expliquer aux élus et aux participants non seulement les objectifs et les finalités du système mais également d'expliquer comment, concrètement et au quotidien, les caméras serviraient à la police, non seulement d'investigation mais aussi à la police de quartier, et notamment pour prévenir des troubles sur la voie publique, tels que des bagarres ou des phénomènes de regroupement de bandes.

Je remercie "Les Verts" qui, pour la troisième fois, soulignent la baisse forte de la délinquance dans les sept dernières années, mais le taux d'élucidation reste encore perfectible et nous souhaitons que les caméras nous servent à l'améliorer davantage.

Chaque fois que lors d'une concertation, le bien-fondé d'un choix d'implantation a été soulevé, les représentants de la PP ont expliqué les finalités de la caméra en cause.

A l'issue de ces réunions et parfois avec un délai d'examen souhaité par les maires de quelques semaines, ils ont fait part de remarques par courrier. Nous avons encore reçu un dernier courrier il y a 10 jours, donc nous l'examinons.

Nous avons étudié chaque souhait de suppression, de déplacement ou d'ajout. Toutes les contre-propositions ont fait l'objet d'un déplacement sur site de l'équipe projet avec le commissariat, afin de la prendre en compte et de l'analyser de la manière la plus pertinente.

Je puis, par rapport au souhait du vœu sur les établissements dits sensibles, vous assurer que l'emplacement projeté dans ces caméras-là n'avait jamais été déterminé par l'existence même de ces sites ou de ces structures, mais davantage par rapport à la situation plus large de la délinquance dans le quartier.

Il n'en demeure pas moins, donc, que certains établissements peuvent se situer dans le champ d'une caméra et qu'une décision d'arbitrage - elles sont en cours de préparation, quasiment déterminées, mais elles doivent encore être soumises à M. le Préfet de police - va devoir être prise. Il faudra choisir entre la vidéoprotection du quartier et l'absence de visionnage de l'établissement en cause.

Des solutions intermédiaires sont possibles entre le noir et le blanc. Il est notamment possible de brouiller certaines zones, de les coder et d'éviter qu'elles soient visibles.

Au final, il n'est pas possible de prendre une position systématique, mais c'est bien une analyse au cas par cas qui sera faite et transmise à chaque élu.

Je puis d'ores et déjà vous indiquer qu'au regard des positions exprimées par les maires, dans la quasi-totalité des arrondissements, la cartographie sera différente entre l'après-concertation et l'avant-concertation.

Conformément aux dispositions de la loi, les projets seront soumis à la Commission départementale de vidéosurveillance, présidée par un magistrat, et, d'autre part, comme le disait M. l'Adjoint au Maire, M. le Préfet souhaite que la charte éthique et le comité d'éthique soient constitués dans les plus brefs délais, afin notamment que, dès la conception et dès la genèse du projet, ces priorités puissent être prises en compte.

Enfin, je puis vous assurer que le projet de vidéoprotection pour Paris sera conduit dans le souci permanent des libertés individuelles et, à cet égard, le policier fautif a été immédiatement suspendu et sera sanctionné.

Et, enfin, que l'objectif principalement recherché, à savoir la protection des citoyens contre la délinquance, puisse être un soutien effectif et quotidien aux services de police dans tous les arrondissements.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen, U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Nous passons maintenant à la série des explications de vote.

Pour récapituler, en partant du principe qu'aucun des voeux n'est retiré… ? Ils sont tous maintenus ? J'ai une demande d'explication des groupes socialiste, U.M.P.P.A., communiste, "Les Verts" et Centre et Indépendants.

Nous commençons par le groupe socialiste, Monsieur CAFFET ?

M. Jean-Pierre CAFFET. - Monsieur le Maire, pour l'explication de vote de mon groupe, je vais passer la parole à Frédérique CALANDRA qui, comme Daniel VAILLANT, est maire d'un arrondissement populaire et qui, à ce titre, sait de quoi elle parle en matière de sécurité.

De plus, je suis intimement convaincu qu'elle le fera indépendamment de toute proximité d'une échéance électorale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce serait un trait distinctif, si je comprends bien.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Peut-être, c'est une hypothèse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame CALANDRA ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, je suis, comme MM. SARRE et VAILLANT, élue d'un arrondissement populaire.

Je ne veux donner des leçons à personne et je souhaiterais que l'on évite les caricatures.

M. Jean-François LAMOUR. - Je ne vois pas le distinguo.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Je ne crois pas qu'il y ait d'un côté des liberticides et de l'autre, des défenseurs de la liberté. Je pense qu'un certain nombre de personnes et notamment les associations qui défendent les droits de l'Homme ont raison, c'est leur rôle, de s'inquiéter de la défense des libertés publiques et de la défense de la vie privée.

Pour autant, je pense qu'il y a un autre principe qui s'appelle la lutte contre l'impunité qui est défendu par ces mêmes associations, notamment quand il s'agit d'un certain nombre de tyrans dans un certain nombre de pays que nous connaissons bien, elles luttent contre l'impunité des voyous, des fraudeurs, etc. Ce principe s'applique à nos quartiers également.

Ma seule boussole, comme M. VAILLANT, c'est ce pourquoi nous avons été élus, c'est défendre l'intérêt général et notamment tout simplement le fait que les habitants de nos quartiers puissent vivre en paix et en sécurité. Le droit à la sécurité est un droit qui n'appartient pas qu'aux quartiers aisés, il doit également prévaloir dans les quartiers les plus défavorisés et c'est bien de cela aujourd'hui dont il est question.

Cela fait 20 ans que la vidéoprotection ou vidéosurveillance, on peut le dire aussi, fait l'objet de débats passionnés. Première question : si les caméras faisaient automatiquement d'un Etat de droit un Etat fasciste, cela se saurait depuis longtemps et l'Angleterre serait passée du côté des états fascistes, or ce n'est pas le cas que je sache.

Deuxièmement, la vidéosurveillance ou la vidéoprotection n'est qu'un outil parmi d'autres, c'est un outil parmi d'autres et, à ce titre, il doit être traité comme tel. Comme l'a rappelé M. VAILLANT, notre premier souci en matière de protection des citoyens est la présence humaine sur le terrain.

La vidéoprotection permet plusieurs choses. Elle permet de dégager des hommes pour arpenter le terrain, bien entendu que oui, notamment parce que si l'on regarde attentivement la liste de l'implantation des caméras dont il est question dans chacun de nos arrondissements, on constatera qu'une partie de ces caméras est dévolue, bien sûr, à la surveillance - comment dirais-je - des lignes de fuite mais aussi à la surveillance d'un certain nombre de grandes voies de circulation et de carrefours.

J'ai regardé cela dans le détail et qu'est-ce que j'ai constaté ? Et j'en ai discuté avec le commissaire de police du 20e arrondissement de façon très pragmatique et sans a priori. Qu'est-ce que j'ai constaté ? C'est que cela lui permettrait probablement de dégager des patrouilles pour arpenter davantage le terrain.

Par ailleurs, je rappelle que nous avons obtenu, par un vœu, une brigade de vététistes dans le 20e arrondissement qui vont arpenter les quartiers et cela est une bonne chose.

Aujourd'hui, nous passons un contrat moral avec la Préfecture de police car comme l'a rappelé M. SARRE, ce n'est pas de la responsabilité de la Ville de Paris. Le contrat moral que nous passons, et qu'a rappelé M. VAILLANT, est que les droits des citoyens soient protégés et, qu'effectivement, cela se fasse dans le respect des libertés publiques.

Je préfère - entre nous soit dit - avoir des policiers assermentés derrière les caméras qu'avoir un autre type de personnel et notamment du personnel privé. Je préfère et demande instamment à la Préfecture de Police que l'avis des élus soit respecté en matière d'implantation de ces caméras. Je demande également une évaluation de ce dispositif régulière, pour en évaluer l'efficacité, la validité et pour le réajuster en fonction de ses résultats.

Voilà !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci infiniment.

Pour le groupe U.M.P.P.A., ce sera M. GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire.

L'U.M.P se réjouit d'avoir un certain nombre de compagnons de route sur les bancs de la majorité sur ce sujet. Et je n'ai rien à retrancher aux propos de Mme CALANDRA et de M. SARRE…

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… que l'on peut applaudir, absolument…

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Poursuivez quand même.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Parce que M. SARRE avait fort à faire pour rétablir un peu d'ordre dans une majorité tellement déchirée sur un sujet pourtant aussi essentiel pour les Parisiens puisqu'il ne s'agit ni plus ni moins que de leur sécurité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On a connu pire ici.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Quand on entend M. GAREL demander que l'on résolve d'abord les conflits du Darfour, de l'Afghanistan, de mettre à bas le capitalisme avant de commencer à se préoccuper de la sécurité des Parisiens, effectivement, cela fait peur. Nous voterons contre ces vœux, bien évidemment, pour un certain nombre de raisons.

D'abord parce que la vidéoprotection permettra d'amplifier la baisse de la délinquance, déjà forte mais qu'il faut encore amplifier, dans notre ville comme dans les 300 villes en France où celle-ci a permis une baisse de la délinquance de 20 à 40 %, des villes de gauche comme de droite d'ailleurs. Je pourrais citer Lyon qui n'est pas la moindre, mais d'autres également, comme Strasbourg.

La résurgence du danger terroriste nous amène à être aussi très vigilants sur ce sujet. Et je voudrais simplement donner l'exemple à nos collègues, car certains siègent sur les bancs de la région Ile-de-France, qui a financé rien moins que 6.500 caméras dans le réseau métro et 2.500 dans le réseau R.E.R. de la Capitale et tout autour. Il me semble qu'il y a une majorité "vert, rose, rouge", pour… et je vois que certains approuvent...

Ce que nous disons à l'U.M.P, c'est que 1.000 caméras, cela nous paraît un peu insuffisant - nous y reviendrons -, et que la Ville devrait non seulement davantage co-financer mais ensuite également développer dans les équipements municipaux et dans les ensembles immobiliers sociaux un réseau de caméras, notamment - comme le dirait Mme CALANDRA - dans les arrondissements populaires. Nous considérons que nous sommes élus d'arrondissements populaires.

Pour conclure, je crois qu'il n'y a pas un maire qui ait refusé, sauf peut-être le deuxième, l'implantation de ces caméras, ce qui veut dire qu'elles sont quand même assez appréciées par un certain nombre de responsables.

Si par hasard un certain nombre de maires de gauche refusaient l'implantation de ces caméras, qu'ils le disent clairement, je pense que les maires sur ces bancs et dans nos huit arrondissements de droite, bien sûr, prendraient bien volontiers le surplus des caméras qui seraient ainsi libérées. Voici tout l'intérêt que nous portons à la sécurité des Parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie et j'imagine que l'engagement financier de l'Etat sera à la hauteur de votre engagement politique sur le sujet.

Pour le groupe communiste, explication de vote de Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Quelques mots au nom du groupe communiste et élus du Parti de gauche, si je peux parler dans le silence.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Dans le calme.

M. Ian BROSSAT. - Sur le fond du débat qui nous anime, franchement, je crois que les arguments avancés ne peuvent pas enlever une chose, à savoir qu'aucune étude sérieuse - et je le répète car c'est la réalité - aucune étude sérieuse et indépendante ne permet de confirmer l'idée que la vidéosurveillance de quelque manière que ce soit permette de réduire l'insécurité.

J'ai entendu quelques arguments auxquels je ne peux pas m'empêcher de répondre, j'ai en particulier entendu Georges SARRE, pour lequel j'ai énormément de respect, citer tout à l'heure avec une certaine malice la Ville de Saint-Ouen.

Si on a vraiment envie de pointer les contradictions des uns et des autres, je ne résisterai pas à l'envie de citer le Livre noir sur les libertés publiques qui a été récemment publié par un grand parti politique qui siège dans cet hémicycle. Si par ailleurs, on veut continuer, j'ai entendu tout à l'heure mon ami Jean-Pierre CAFFET dire qu'il y aurait peut-être, de la part de mon groupe, une forme d'opportunisme politique. Ecoutez, franchement…

M. Jean-Pierre CAFFET. - C'était une hypothèse.

M. Ian BROSSAT. - Une hypothèse ! Franchement, s'il y a un sujet qui ne rapporte pas de voix en ce moment, c'est bien de défendre les libertés publiques et c'est plutôt de jouer sur les peurs comme malheureusement parfois j'ai l'impression que certains ont tendance à le faire.

Après, j'ai entendu la droite, j'ai entendu M. GOUJON et j'ai entendu cette idée selon laquelle il faudrait plus de caméras de vidéosurveillance. Dans mon arrondissement, le 18e, la droite, systématiquement, Conseil après Conseil, propose de nouvelles implantations de caméras.

Je vous le dis franchement, je crois que c'est une dérive extrêmement dangereuse et je ne voudrais pas que la Municipalité s'oriente dans cette direction.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Voilà la raison pour laquelle nous voterons évidemment le vœu que nous avons proposé, ainsi que les deux vœux déposés par "Les Verts".

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

J'invite chacun à garder son calme.

Explication de vote du groupe "Les Verts", M. Sylvain GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Déjà, je partage tout ce que vient de dire mon collègue Ian BROSSAT.

Dire aussi que pour nous, penser que l'on fait de l'électoralisme…

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

… et qu'on a déposé ces vœux parce qu'il y a des élections… Nous avons été contre les caméras de vidéosurveillance de tout temps et je pense que nous y serons toujours opposés, avec ou sans élections, avec ou sans échéances électorales, avec ou sans partenaires dans des exécutifs ou pas ; c'est une position de fond, une position de principe.

Sur l'histoire d'être dans les quartiers populaires, moi aussi, je suis élu dans un arrondissement populaire et je pense aussi que l'on défend l'intérêt général, en particulier un intérêt général qui est quand même fondamental : le droit à ne pas être filmé contre son gré. Et c'est cela le problème de la vidéosurveillance. Maintenant, lorsqu'on va se promener dans les rues de Paris, vous, moi, n'importe qui, nous serons filmés !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Laissez M. Sylvain GAREL s'exprimer, s'il vous plaît !

M. Sylvain GAREL. - Cela n'a rien à voir avec les caméras qui sont ici.

Les caméras qui sont ici sont des caméras qui retransmettent ce que l'on fait. Je sais qu'il y a des caméras ici, je sais que je vais m'exprimer devant des caméras et j'accepte de le faire.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mais quand je sors dans la rue, je n'ai pas envie que l'on me filme, je n'ai pas envie que l'on sache avec qui je parle, avec qui je me déplace, etc. Eh oui, c'est un droit fondamental à la liberté ! C'est pour cela que les caméras sont liberticides !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est cela qui est liberticide, c'est que les gens vont être filmés contre leur gré et partout !

Avec votre volonté de 1.000 caméras, on voit bien, ce sera bientôt 2.000, 3.000… A Londres, il y en a 500.000 et cela n'a pas fait baisser la délinquance. Bientôt, on en mettra partout ! On peut aussi en mettre dans votre cuisine, dans vos toilettes, partout !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Dans vos halls d'immeuble ! On peut aussi en greffer dans votre tête des caméras. Comme ça, avant que vous ne commettiez éventuellement des actes délinquants, on sera au courant !

Bien sûr que c'est liberticide ! Bien sûr que cela conduit à une société de contrôle et, qui sait, si, un jour, des gens qui ne sont pas des démocrates prennent ces moyens en main, qu'en feront-ils ? Comment les utiliseront-ils ?

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Bien sûr, ce sont "Les Verts" qui ne sont pas démocrates ! C'est nous qui allons utiliser ce système ! Vous dites n'importe quoi !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, je vais vous inviter à conclure.

M. Sylvain GAREL. - En tout cas, je suis consterné de voir qu'une partie de la gauche s'allie avec la droite pour nous imposer la vidéosurveillance, c'est vraiment la marque d'une dérive de la gauche française !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Chers collègues, je crois que les cris, les vociférations et les propos excessifs n'amènent rien de très intéressant dans un débat démocratique que nous menions très convenablement jusqu'à présent. On va essayer de tenir jusqu'au bout.

Nous terminons les explications de vote avec le groupe Centre et Indépendants, en l'occurrence Jean-Marie CAVADA.

M. Jean-Marie CAVADA. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - M. CAVADA a la parole et je vous demande de l'écouter tranquillement.

Chacun amène sa part de conviction…

M. CAVADA a la parole pour l'instant. Allez-y !

Vous n'êtes pas contre la liberté d'expression tout de même…

M. Jean-Marie CAVADA. - Non, ce n'est pas le sujet…

Je pense, Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet, il s'est dit, dans une ambiance inacceptable, des choses intéressantes de part et d'autre dans cette affaire.

C'est un sujet qui est vraiment difficile, parce qu'il est passionnel d'une part, parce que le cycle des objets numériques est entamé depuis très longtemps, et pour refroidir un peu des ardeurs qui seraient trop passionnelles, je veux dire que dans la plupart des capitales européennes, ce débat, dans ces conditions, a eu lieu déjà, notamment après les attentats de Madrid de 2004 et surtout après les attentats du vendredi 7 juillet 2005 à Londres.

Alors, la question qui fait que j'ai dit tout à l'heure qu'il y avait des arguments tout à fait intéressants et acceptables de part et d'autre, c'est qu'il faut trancher et se procurer, Monsieur le Préfet, les moyens de savoir s'il s'agit d'un outil d'une politique ou bien s'il s'agit d'un outil d'aide à l'enquête, surveillé et sanctionné par les juges et le tissu des garanties européennes qui, normalement, se plaident devant la cour, et cela existe.

Etant attaché à un respect absolu de ces libertés publiques et individuelles qui ont été, ici, évoquées à juste titre, j'ai apprécié dès le début que le dispositif de vidéosurveillance en cours d'élaboration s'accompagne d'une volonté de protéger les Parisiens en faisant preuve de transparence. Et même, il faut aller plus loin, car elle me semble encore assez faible.

Cette transparence est essentielle, parce que ce qui est en jeu, vous l'avez dit, c'est naturellement la façon progressive que la technologie a de rogner la vie et donc les libertés des individus petit à petit.

Mais la pièce est jouée. Vous êtes déjà surveillés ; téléphone, carte bancaire, c'est fait.

Par conséquent, le cadre, c'est de savoir comment nous allons nous protéger des excès de ces choses et de l'intrusion de pouvoir qui n'aurait rien à faire dans nos vies personnelles.

Quel est le fonctionnement du réseau de caméras ? C'est cela qu'il faut encore expliquer davantage et s'il faut renforcer des garanties, le but que nous poursuivons, la protection sous toutes ses formes, n'est pas antinomique du respect et de la protection des libertés. La sécurité et les libertés doivent aller ensemble et nous ne sommes pas le premier pays à devoir faire face à cette affaire.

Il faut donc absolument, comme je l'avais déjà dit ici en octobre dernier, contrôler l'accès aux images, l'utilisation des caméras, y compris dans le cadre de l'enquête, mais il y a des pouvoirs pour cela ; cela s'appelle la justice.

La publication récente d'une agression filmée dans un bus parisien par une vidéo de surveillance doit nous faire, en effet, redoubler de vigilance. Nous devons être sûrs que la vie privée des Parisiens ne souffrira pas d'un système qui, pourtant, a pour but, il faut le reconnaître, d'améliorer les conditions de sécurité.

Ce qu'a dit Mme CALANDRA, ce qu'a dit M. VAILLANT et ce qu'a expliqué de façon très pédagogique M. Georges SARRE tout à l'heure est exact, on ne le peut pas le renier. Ce sont les dérapages, les passe-droits, la mauvaise organisation des pouvoirs et le manque de surveillance de ces pouvoirs qui sont dangereux, ce n'est pas la caméra.

Les Parisiens sont désireux d'un renforcement de la sécurité des biens et des personnes de droite, de l'extrême centre ou de gauche ; c'est un fait. Par conséquent, cela ne sert à rien de se jeter cela à la figure.

Ils souhaitent que nous renforcions la prévention des agressions.

Les élus que nous sommes n'ont pas à se substituer à des caméras, mais nous devons réclamer que fonctionnent les pouvoirs qui nous préservent des excès ou des intrusions.

Je veux dire, en concluant, que refuser ces caméras ne sert à rien, d'autant plus qu'elles sont déjà dans la ville.

Ce dont il faut profiter dans cette occasion, c'est qu'après l'installation, il faut être vigilant, il nous faut un vrai système de respect des lois d'abord et des règles déontologiques ensuite, et que cet outil reste un outil neutre et non un outil interprétable politiquement, se substituant aux procédures.

Je rappelle que des directives européennes sur l'accès aux images, sur le cadre de leur utilisation et sur le délai de conservation des données, et donc des images dans ce cas précis, existent, sont plaidables et doivent donc être respectées.

Reste maintenant le pouvoir des maires. Monsieur le Préfet, plus vous en tiendrez compte et plus le débat sera dépassionné.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est moi qui vous remercie.

Avant de passer, dans le calme absolu, aux opérations de vote, je suis saisi d'une demande de rappel au Règlement du Président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très rapide et voudrais simplement alerter sur la tenue de nos Conseils.

Nous avons connu des Conseils, sous la mandature précédente, particulièrement agités et personnellement, je ne souhaiterais pas que l'on renoue avec cette tradition.

Je comprends parfaitement les désaccords, je comprends parfaitement les divergences, je comprends parfaitement qu'ils s'expriment avec passion, peut-être même avec véhémence, mais je considère qu'il y a des limites à ne pas dépasser.

Ce matin, par exemple, je n'ai pas voulu réagir, mais ce matin, la quasi totalité d'entre nous ont été accusés d'immoralité pour la seule et simple raison qu'ils votaient une subvention de 500.000 euros pour organiser le Pavillon de l'exposition universelle à Shanghai. Je dis qu'il y a des limites à ne pas dépasser et que le terme immoral est un terme qui est particulièrement plein de sens. Nous ne sommes pas plus immoraux, la quasi totalité des conseillers de Paris qui ont voté cette délibération ce matin, que ceux qui, dans la même organisation que ceux qui nous taxent d'immoralité, ont des responsabilités importantes dans l'organisation du Pavillon de l'exposition universelle à Shanghai.

J'appelle tout le monde à la responsabilité et au calme.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur CAFFET. Je crois, effectivement, que chacun doit mesurer la portée des propos qu'il tient.

Monsieur GAREL, dans quel cadre demandez-vous la parole ?

M. Sylvain GAREL. - Ayant été mis en cause, je réponds, et je confirme qu'il est effectivement immoral de soutenir la plus grande dictature du monde, mais ce n'est pas pour cela que je voulais reprendre la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardonnez-moi deux secondes. Je vous laisse faire votre demande, mais vous allez nous aider à maintenir le calme dans cette séance.

M. Sylvain GAREL. - Je cherche le calme moi aussi. C'est souvent des élus qui ne se calment pas quand je parle, mais je suis toujours très calme.

Après avoir expliqué pourquoi c'était immoral, je voulais juste dire que nous voulons sur le dernier vœu, le n° 69, il y ait un vote électronique pour que chacun puisse se positionner, car je pense que c'est une question de conscience individuelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Parfait, il en sera ainsi.

Nous passons aux opérations de vote, dans un premier temps par un vote à main levée et je vous demande le calme et le silence pour qu'il n'y ait pas de confusion, sur les trois premiers vœux.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 163).

Les scrutateurs prennent bonne note et en tout cas, la majorité est manifeste.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 68 déposée par le groupe communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons donc sous forme de vote électronique aux opérations sur le vœu n° 69 qui a été présenté par Sylvain GAREL.

Chers collègues, je vous rappelle, conformément à l'article 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres est présente. Manifestement, le quorum est atteint.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Sur quel sujet votons-nous ?

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, le quorum est vérifié. Pour procéder au vote électronique, des cartes nominatives vous ont été distribuées. J'imagine que les groupes ont pu s'y préparer. Chaque conseiller est invité à voter à sa place, muni de sa carte. Si vous disposez d'une procuration, vous commencez à avoir l'habitude, ce sont les mêmes façons de procéder.

Selon notre règlement, nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir écrit. Nous allons ouvrir le scrutin.

Je propose d'insérer votre carte et de voter. En l'occurrence, l'adjoint M. SARRE a appelé, au nom de l'Exécutif, à voter contre le vœu n° 69. Je pense que tout le monde avait suivi.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 69 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Tout le monde a voté ?

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous donne les résultats du scrutin :

Votants :155

Pour : 18

Contre : 137

Abstentions : 0

NPPV : 0.

La proposition de vœu est repoussée.

Bien, je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence non autorisée de manifestants sur le parvis de l'Hôtel de Ville et les débordements qui ont eu lieu le 1er mai.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à la suite de l'ordre du jour, en l'occurrence, l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la présence non autorisée de manifestants sur le parvis de l'Hôtel de Ville et les débordements qui ont eu lieu le 1er mai.

La parole est à M. DUBUS, mais je ne le vois pas en séance. Qui présente le vœu n° 70 ?

Il est retiré ? D'accord.

Vœu déposé par M. Jean-Marie CAVADA et des membres du groupe Centre et Indépendants relatif à la lutte contre les bandes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 71 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la lutte contre les bandes.

Monsieur CAVADA, vous avez la parole pour la présentation de votre vœu.

M. Jean-Marie CAVADA. - J'ai déposé ce vœu au nom du groupe Centre et Indépendants pour ouvrir un débat sur le sujet des bandes.

Je sais que les avis sont très partagés sur la question, et c'est la raison pour laquelle il faut en parler. Mais le phénomène des bandes, qui diffère selon les arrondissements, est une vieille réalité de Paris puisque la littérature en est peuplée depuis un siècle notamment.

Ces bandes sont de nouveau une réalité dans certains quartiers situés dans les arrondissements périphériques, et aussi dans les quartiers du Centre de Paris où souvent, les membres de ces groupes de jeunes, le plus souvent informels, viennent d'autres villes ou d'autres endroits de l'Ile-de-France.

Ce problème, s'il persiste, sera à mon avis à traiter au niveau du Grand Paris, mais en attendant, voix au chapitre, je crois qu'il serait bon que nous soyons, chacun dans notre arrondissement, informés régulièrement de l'évolution du phénomène par la Préfecture du police, Monsieur le Préfet, si vous le voulez bien.

Il est difficile d'en dire plus en une minute, mais je crois qu'il est important que nous ayons quelques éclaircissements sur ce sujet, sur les mesures qui ont suivi le rapport demandé par le Procureur de la République qui a été rendu public au début de l'année. Je vous remercie par avance des éventuelles précisions que vous pouvez nous apporter, nourrissant ainsi le débat futur qui est nécessaire.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à M. Georges SARRE dans un premier temps, suivi par M. le Représentant du Préfet de police.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Député, chers collègues.

Le Contrat parisien de sécurité signé le 3 mars dernier fait de la question des phénomènes de bande un des axes prioritaires du travail partenarial dans la Capitale. Il existe une pluralité de phénomènes de regroupements délinquants et il faut éviter les amalgames.

Cette fiche du Contrat parisien de sécurité, je le souligne, doit être déclinée dans les arrondissements.

Je saisis donc l'occasion que vous m'offrez, Monsieur le Député, pour rappeler aux élus d'arrondissement la nécessité d'inclure une réflexion sur les violences groupales dans leur contrat d'arrondissement en cours de refonte.

En particulier, il faut répondre à la question des regroupements aux abords des établissements scolaires. C'est tout à fait important.

Sur les considérants de votre vœu, j'ai pour le moins, cher collègue, quelques nuances à apporter.

D'abord, je ne crois pas que l'on puisse faire comme si les violences groupales à Paris étaient totalement ou majoritairement d'origine extérieure. La délinquance endogène parisienne reste majoritaire dans tous les arrondissements de la Capitale, à l'exception des 1er, 8e et 9e arrondissements. Dans le 12e arrondissement, Monsieur CAVADA, dont vous êtes élu, 41 % des faits de délinquance constatés sont commis par des Parisiens, et seulement 28 % par d'autres Franciliens.

Donc, il faut commencer par agir sur la délinquance qui existe dans nos quartiers. Cela dit, il faut effectivement une approche métropolitaine, et j'ai souhaité que les arrondissements périphériques établissent un partenariat avec les communes limitrophes. Ce serait, je le crois, bien nécessaire.

Ensuite, je suis pas d'accord pour dire que les récentes annonces du Président de la République, de la Ministre et du Député M. ESTROSI, vont dans le bon sens. Ils s'apprêtent à créer un délit redondant, voire plus difficile à manier judiciairement que l'association de malfaiteurs qui existe déjà ou la circonstance aggravante de délits commis en réunions.

Donc, non le Gouvernement ne répond pas à la question.

Répondre à la question impliquerait de lutter contre le décrochage scolaire. Répondre à la question impliquerait une politique pénitentiaire et d'insertion qui fasse vraiment reculer la récidive. Répondre à la question, ce serait développer la police de proximité. Répondre à la question, ce serait donner des moyens à la justice, notamment aux juges des enfants et à la protection judiciaire de la jeunesse. Je laisse chacun ici apprécier ce qu'il en est.

La Ville, de son côté, agit avec ses partenaires. Nous étions, par exemple, demandeurs de la cellule permanente de suivi du phénomène, qui a été mise en œuvre il y a peu de temps avec le Procureur, le Préfet de police et le Recteur.

Nous demandons la déclinaison du dispositif de suivi et d'action à l'échelle de l'arrondissement. Il faut partager l'information et agir ensemble. Nous sommes résolument engagés dans cette voie, mais nous considérons, Monsieur le Député, que votre vœu, en bonne logique, relève plus du soutien politique au Gouvernement.

Vous ne serez donc pas surpris que je donne un avis défavorable à votre vœu. Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour compléter la réponse, la parole est au Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, la première réponse contre les bandes, c'est d'abord une occupation préventive, dissuasive et réactive sur la voie publique et une action de police judiciaire résolue.

Il faut insister sur tous ces adjectifs, car les bandes sont mouvantes et elles s'adaptent. Lorsqu'elles se fondent sur l'appropriation de l'espace public, et c'est le cas dans soixante-quinze quartiers parisiens, lorsqu'elles s'adonnent à des trafics, elles mettent en place des systèmes de guet et de fuite rapide. Mais lorsqu'elles se déplacent, elles le font de manière furtive et parfois désordonnée. Leurs actions ne sont pas toujours préméditées. Il suffit parfois d'une conjonction souvent très contingente pour qu'un acharnement de violence s'installe.

Nos suivis des bandes, à la fois collectifs et individuels, sont en cours de renforcement. Les fichiers de police souvent décriés sont un appui incontournable en la matière pour les policiers de terrain. S'agissant d'un phénomène dans lequel la présence des mineurs est très forte, peut-être la moitié selon nos estimations non encore recoupées, cette consolidation permettra plus d'efficacité.

Dès que le texte réglementaire national sera publié, la Préfecture de police sera dotée d'un logiciel de suivi des bandes. Celui-ci sera non seulement partagé entre la police urbaine de proximité et la Direction du Renseignement, mais il sera aussi partagé à l'échelle de l'agglomération parisienne. De la sorte, les déplacements de bandes seront mieux repérés et documentés au service de la prévention des représailles et du progrès des enquêtes.

Je le disais tout à l'heure, nous évaluons à soixante-quinze quartiers, ou soixante-quinze sites parisiens sur lesquels des regroupements réguliers posent des problèmes récurrent de sécurité au détriment des riverains. Au regard des procédures judiciaires que nous avons en cours, nous considérons que sur trente-cinq de ces sites, des bandes sont plus ou moins structurées de manière permanente.

Ces outils, la Préfecture de police souhaite les partager, comme M. SARRE l'a rappelé, dans le cadre du Contrat parisien de sécurité. Non seulement avec la justice, cela va de soi puisqu'elle contrôle l'action de la police, mais aussi avec les acteurs de la prévention, tels que la préventions spécialisée ou les structures de suivi socio-éducatif des jeunes délinquants. On ne pourra faire reculer efficacement ces phénomènes qu'à la condition d'un renforcement de la présence partenariale publique et associative sur les espaces concernés.

Outre donc, le suivi des actions de portée générale, il faut absolument améliorer le suivi individuel des jeunes en cause. Nous comptons fortement sur les contrats d'arrondissement pour instituer des groupes de suivi.

Paris accueil des bandes de l'extérieur de la Capitale. L'acquis développé, depuis 2002 grâce à la police des transports, sera développé, notamment par rapport à la détection des mouvements de bandes rapides.

Enfin, la mise en place de la nouvelle salle de commandement d'agglomération de la police urbaine de proximité, permettra d'agir plus efficacement et de diriger en temps réel les policiers sur le terrain.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Monsieur CAVADA, maintenez-vous votre vœu au nom de votre groupe ?

M. Jean-Marie CAVADA. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DPVI 32 - Signature d'une convention avec diverses associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat, pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 84.315 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPVI 32 relatif à la signature d'une convention avec diverses associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat, pour l'attribution d'une subvention de 84.315 euros.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me félicite de voir que les emplois aidés adultes relais sont encore attribués pour les associations dans les quartiers politique de la ville, alors que nous sommes dans une période très tendue, à l'aube du renouvellement du C.U.C.S. 2007-2009.

En effet, nous sommes aujourd'hui dans un flou quasi total quant à l'avenir de la politique de la ville sur le territoire parisien, comme le démontre le voeu qui sera défendu par Frédérique PIGEON. Les baisses des crédits de l'Etat, tant pour les associations "politique de la ville" que pour les centres sociaux, sont très difficiles à vivre pour ces structures, qui aimeraient parfois se dégager de leurs dossiers de demandes de financement pour se consacrer davantage aux actions de terrain.

C'est à la fois démotivant et inefficace. Ce temps et cette énergie consacrés à défendre des ressources seraient mieux utilisés pour agir directement auprès des habitants de nos quartiers.

L'attribution de ces emplois aidés est néanmoins une bouffée d'oxygène pour les associations, à condition que ces derniers puissent être reconduits, comme le prévoit la loi. Premièrement, afin que nous ne créions pas plus de chômage, car ces emplois sont précaires et les personnes les occupant sont des jeunes issus des quartiers "politique de la ville". Deuxièmement, que les structures puissent trouver une certaine stabilité dans une actualité très instable, concernant notamment le dispositif politique de la ville.

Je profite de cette intervention pour faire part de notre crainte pour l'avenir de la politique de la ville, dans le 20e bien sûr, mais également pour l'ensemble du territoire parisien. Au regard de ce projet de délibération sur l'avenir de ces emplois aidés, que deviendront ces centaines d'emplois, ces centaines de jeunes issus de nos quartiers, motivés par la dynamique d'entraide menée par des associations ? Que deviendront-ils à l'annonce de l'Etat de réduire le nombre de quartiers "politique de la ville" en France et à Paris, et dans un contexte mondial de crise économique ?

Notre vigilance restera intacte sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

La parole est à Mme STIEVENARD pour vous répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, au nom de la 5e Commission. - Je remercie M. BARGETON de son intervention, qui permet d'attirer l'attention du Conseil sur l'utilité des postes d'adultes relais. C'est vrai, qu'en 2008 comme en 2009, nous bénéficierons d'environ cent postes d'adultes relais dont la Ville de Paris soutient le financement.

Ces adultes relais jouent un rôle essentiel dans nos quartiers politique de la ville, en assurant des missions précieuses de médiation sociale et culturelle, qui facilitent l'accès aux services publics pour les habitants, l'intégration des populations de toutes origines. Il s'agit de la création de lien social, particulièrement vital dans cette période de marasme économique profond, dans lequel notre pays est plongé.

Je voudrais donner deux exemples d'adultes relais qui font une action particulièrement appréciée dans les quartiers : "Les enfants de la Goutte d'Or" dans le 18e arrondissement ou "Lafayette accueil" dans le 20e arrondissement.

Ils sont également très présents dans les centres sociaux, dont beaucoup sont situés en quartiers "politique de la ville", et qui là encore ont besoin d'être fortement soutenus par la puissance publique dans son ensemble. Or, nous avons ce matin évoqué les réductions de crédits, infligées par l'Etat à ces structures.

Et puis créer des emplois dans une période aussi difficile, c'est profitable à l'ensemble de la collectivité. Ces emplois sont occupés très majoritairement par des femmes issues des quartiers "politique de la ville". Un certain nombre sont d'origine étrangère. Pour la plupart d'entre eux, ce poste d'adulte-relais a constitué une possibilité de retour à l'emploi après une période de chômage.

Ce dispositif est donc indispensable à la cohésion sociale de nos quartiers et j'espère que nous pourrons à l'avenir poursuivre cette politique de soutien, donc je vous invite à adopter ce projet de délibération. M. BARGETON a eu amplement raison de la resituer dans le débat d'actualité qui agite la réflexion nationale sur le devenir de la politique de la ville dans notre pays.

Comme je répondrai à Mme PIGEON dans un moment sur ce sujet, je réserve ma réponse, mais on a là, sachez-le, sept mairies d'arrondissement très vigilantes sur la poursuite de l'investissement public dans l'ensemble de ces quartiers et le 20e arrondissement en fait partie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPVI 32).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de l'intervention financière de l'Etat au titre de la politique de la ville dans les 14 quartiers parisiens concernés par le Contrat urbain de cohésion sociale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 72 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au maintien de l'intervention financière de l'Etat au titre de la politique de la ville dans les 14 quartiers parisiens concernés par le Contrat urbain de cohésion sociale.

Madame PIGEON, vous avez la parole.

Mme Frédérique PIGEON. - Merci.

Ce vœu porte sur la "politique de la ville" et son devenir. En effet, nous entrons dans une période décisive pour la "politique de la ville" au plan national, avec la fin du contrat urbain de cohésion sociale 2006-2009 et la révision annoncée de la géographie de la "politique de la ville".

Cette politique sert à Paris 300.000 habitants, sert, a servi et doit continuer de servir ces habitants, car elle a permis de progresser, de déclencher des dynamiques sociales, qui sont réelles, mais nous ne sommes pas au bout du chemin.

Voici pourquoi, avec de nombreux arrondissements qui ont voté et adopté ce vœu dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e arrondissements, le groupe des élus socialiste, radical de gauche et apparentés demande que le Maire de Paris s'adresse à l'Etat pour :

- que l'Etat poursuive son investissement et les projets engagés au titre de la politique de la ville ;

- que l'Etat reconduise le contrat urbain de cohésion sociale dans les 14 quartiers parisiens ;

- et que l'Etat ne restreigne pas à nouveau la géographie prioritaire parisienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, communiste, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Mme PIGEON est l'interprète de sept mairies d'arrondissement qui, dans leur dernière séance de conseil, ont adopté un vœu concernant la politique de la ville pour indiquer avec force qu'il est indispensable de maintenir l'intervention de l'Etat dans ces quartiers.

Sept vœux d'arrondissement convergents, dont plusieurs votés à l'unanimité, cela mérite attention. La mobilisation est réelle de la part des élus, également de la part des associations, je pense au collectif "Associations en danger" ou aux initiatives récentes des centres sociaux "et si on arrêtait tout" qui, là aussi, interpellent le Gouvernement.

Il ne s'agit pas de faire un procès d'intention, ce n'est pas le but. Le but, c'est d'interpeller, pendant qu'il en est temps, avant que les décisions irréversibles ne tombent d'en haut. Avec ces vœux, nous sommes dans l'actualité, mobilisés pour porter l'intérêt des Parisiens les plus modestes, au moment où le Gouvernement ouvre un débat sur l'avenir de la politique de la ville en envisageant de tout remettre à plat et de réduire ses interventions.

Pour notre part, nous considérons que le moment n'est pas venu de rebattre les cartes. Nous avons révisé notre géographie prioritaire il y a moins de trois ans et nous nous sommes donné un projet, inscrit dans le contrat urbain de cohésion sociale, projet partagé avec les services de l'Etat. Des dynamiques de transformation urbaine et sociale sont engagées sur le terrain. Nous ne sommes pas au bout du chemin et nous pensons, au contraire, que la crise qui frappe le pays impose de renforcer les filets de sécurité avec le soutien de l' Etat.

Ce que nous demandons au Gouvernement, c'est de reconduire le contrat urbain de cohésion sociale signé en 2007, de le faire dans les 14 quartiers parisiens recensés, de retrouver la durée des précédents contrats de ville en donnant trois ans supplémentaires aux contrats urbains de cohésion sociale en cours, pour leur permettre de donner leur plein effet, et bien sûr de maintenir l'engagement financier de l'Etat.

J'ai d'ailleurs exprimé ces demandes auprès du Préfet M. KUPFER et le Maire de Paris a écrit dans le même sens au ministre M. HORTEFEUX et au Préfet M. CANEPA.

Sachez que, dans la France entière, de nombreux maires de tous bords politiques, des réseaux professionnels importants, des associations d'élus portent la même exigence de ne pas casser les dynamiques engagées et nous espérons être entendus, naturellement, mais le temps est à la vigilance.

Nous entendons dire qu'un moratoire d'un an serait peut-être accordé. Si c'est confirmé, cela va plutôt dans le bon sens.

Cependant, nous ne savons rien de ce qui sera décidé nationalement sur la future géographie des zones urbaines sensibles et toutes les questions de fond restent posées. C'est pourquoi nous préférons tirer la sonnette d'alarme dès maintenant et nous restons mobilisés sur ce que seront les contenus futurs des contrats urbains de cohésion sociale et sur les périmètres d'intervention.

J'espère que l'on pourra trouver un consensus sur ce plan, car il y va de la cohésion sociale et du vivre-ensemble dans nos quartiers, auxquels nous sommes, je l'espère, tous très attachés.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous passons au vote sur ce vœu n° 72, avec un avis très favorable de l'Exécutif.

Mme Laurence DOUVIN. - Et aux explications de vote, s'il vous plaît !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pardon ! Explication de vote, Monsieur GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste deux mots concernant ce vœu. Naturellement, nous sommes tous très attachés, au groupe U.M.P., à ces quartiers en difficulté, mais nous ne comprenons pas bien l'objectif du vœu, dans la mesure où on a même l'impression que c'est une sorte de… comment dirais-je… un doute sur l'engagement de l'Etat, alors que, pour l'instant, rien ne nous laisse supposer un désengagement, alors qu'une concertation est en cours, en fait.

Il est vrai que c'est une question importante, mais je pense qu'il ne faut pas faire de procès d'intention et voir ce qui peut se passer, puisque, actuellement, des techniciens travaillent. On verra bien les résultats. Il faut être serein dans ce travail.

De plus, il est question de géographie.

La géographie, ce n'est pas un acquis définitif non plus. On sait que, dans le territoire de la politique de la ville, un quartier du 10e arrondissement est sorti, mais je crois que l'on peut tous s'en féliciter. Cela veut dire, si un des quartiers du 10e est sorti, que ce quartier commence à s'améliorer et donc c'est plutôt bénéfique et positif. On le sait très bien, ces quartiers n'ont pas non plus vocation à rester indéfiniment dans le cadre de la politique de la ville.

Donc je crois qu'il faut laisser travailler ces techniciens. Je pense que, si le souhait du vœu est de s'opposer uniquement à l'Etat, pour les quartiers, ce n'est jamais bon. Laissons faire, écoutons un peu, travaillons avec les techniciens. Vous êtes l'Exécutif, donc vous devez être encore plus au courant que nous.

Je pense que, le moment venu, il sera bon de réagir mais je crois que, là, c'est un peu trop tôt. Nous voterons contre.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GIANNESINI. Nous découvrons chez vous une forme de candeur très sympathique !

Avant de passer au vote, la parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je ne voulais pas intervenir au nom du groupe socialiste mais simplement comme maire d'arrondissement et d'une phrase, pour dire que le projet de sortir un quartier du 10e arrondissement, qui ne serait plus en difficulté, du dispositif n'est évidemment absolument pas positif !

Voilà !

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie de cette précision.

Mme STIEVENARD a largement expliqué que c'était un appel à la vigilance et, dans l'état, rien d'autre, mais rien de moins non plus.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 164).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au collectif "Association en danger" contre le désengagement de l'Etat.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au collectif "Association en danger" contre le désengagement de l'Etat.

La parole est à Mme Frédérique PIGEON et Mme Gisèle STIEVENARD répondra.

Mme Frédérique PIGEON. - Je vous remercie.

Ce vœu concerne le collectif "Associations en danger" et plus largement le soutien attendu par les associations de la part de l'Etat, pour mener toutes les actions de lien social, de solidarité, d'innovation et de progrès.

En effet, le 4 avril dernier, de nombreuses associations inscrites dans le cadre du collectif "Associations en danger" se sont mobilisées pour nous alerter sur les risques, à nouveau, de désengagement de l'Etat, autour d'actions essentielles telles que l'accompagnement à la scolarité, l'apprentissage du français, etc.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rempalce M. François DAGNAUD au fauteuil de la présience).

C'est pourquoi les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés émettent le vœu que le Préfet de Paris maintienne les moyens financiers accordés à l'ensemble des acteurs associatifs du 18e mais, bien évidemment, de Paris, compte tenu de l'importance de leurs missions et, en effet, d'un devoir de vigilance et non pas de candeur.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - J'abonde dans le sens de ce que vient de dire Frédérique PIGEON et je suis très favorable à l'adoption du vœu du Conseil du 18e arrondissement qui relaie l'inquiétude des responsables associatifs et des élus face au désengagement effectif de l'Etat, dès à présent.

Nous sommes dans une période de profonde récession, d'une ampleur inédite. Cela paraît vraiment extravagant et très nocif de penser que la puissance publique se mette en retrait. Mme PIGEON donne l'illustration de ce qui se passe à la Goutte d'or avec une baisse des subventions accordées à l'association "la Salle Saint Bruno", une baisse de 30 % des subventions entre 2008 et 2009 pour le quartier porte Montmartre, porte de Clignancourt.

La liste est longue qui montre que l'Etat n'est pas au rendez-vous, à la hauteur attendue. C'est pourquoi, en effet, nous relayons le cri d'alerte des associations regroupées dans le collectif "Associations en danger" pour en appeler au maintien de la solidarité nationale, la où elle fait défaut. Désormais, l'Etat considère que c'est aux communes de donner toujours davantage pour permettre à ses services de moins investir dans les quartiers populaires. C'est un très mauvais calcul.

On risque de connaître des périodes de tension difficiles, si on ne donne pas les moyens aux acteurs locaux de travailler. Ils le font avec efficacité et je veux rendre hommage aux associations comme aux services publics implantés dans ces quartiers. Il serait de bon sens que cet appel soit entendu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 165).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la lutte contre les agressions homophobes.
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux violences homophobes.
Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à la prévention de l'homophobie dans les collèges.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 74, 75 et 76 dans le fascicule, déposés par les groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés et communiste et élus du Parti de gauche, relatifs aux violences homophobes.

La parole est à Mme DUBARRY sur le vœu n° 74.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Ces trois vœux se rapportent à des agressions qui ont eu lieu récemment à Paris. Si nous nous étions concertés, nous aurions fait gagner du temps à l'Assemblée, nous en aurions présenté un seul, nous sommes bien d'accord.

Malheureusement, nous avons agi les uns, les unes et les autres sous le coup d'une impulsion et dans la nécessité, parce qu'il nous semble que ces agressions ont plusieurs caractéristiques. D'abord, elles augmentent puisqu'il y en eu encore de nouvelles la semaine dernière.

Alors que dans mon vœu je signale que la police concernant l'agression du 20 avril avait été extrêmement réactive et avait permis d'accompagner les victimes et de les rassurer, il se trouve que pour l'agression qui a eu lieu la semaine dernière, je mettrais un bémol puisque la police n'a même pas pris la peine de se déplacer, en revanche, rue Amelot.

Ce qui est inquiétant, c'est le fait qu'il y en ait de plus en plus, mais encore faudrait-il savoir combien il y en a de plus en plus, c'est la première partie de mon vœu, avoir des statistiques un peu détaillées.

Ce qui est également inquiétant, c'est l'âge des agresseurs extrêmement jeunes. C'est la raison pour laquelle, alors que j'avais déposé un vœu allant dans ce sens il y a un certain temps, il me semble important de réactiver ou de travailler en lien avec le rectorat pour que de plus en plus d'associations spécialisées sur ces questions, ayant une compétence avérée et reconnue par tous et par toutes sur ces questions, puissent intervenir dans les classes de 4e et 3e.

C'est par l'éducation, par la sensibilisation que nous arriverons à faire changer des mentalités qui, on le constate malheureusement, nécessitent une véritable éducation en matière de lutte contre les discriminations.

Voilà le but de ce vœu : travailler avec le rectorat sur un agrément à plus d'associations, de sorte que les classes d'âge soient totalement couvertes et, en ce qui concerne la Préfecture de police, un détail dans ce type ou, en tout cas, un recueil des agressions homophobes qui ont lieu à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame.

La parole, pour le vœu n° 75, est à M. Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mme DUBARRY a parlé d'impulsion qui a engendré ces trois vœux, je parlerai plutôt d'une émotion qui a engendré après cette agression la rédaction de ces trois vœux, émotion car, bien évidemment, il faut se rappeler que cette agression recouvre trois symboles : le symbole de la mairie, c'est devant la mairie qu'a eu lieu cette agression; le symbole du lieu dans ce 3e arrondissement qui offre une qualité de vivre ensemble prisée par les personnes lesbiennes, gay, bi et trans, et également comme l'a rappelé Mme DUBARRY, l'âge.

Face à cela, l'action de la mairie du 3e a été rapide puisque, dès le lendemain, nous avons avec nos prérogatives de mairie d'arrondissement et non pas de commissariat, nous avons demandé plus de présence humaine, nous avons convoqué en urgence le Conseil local de sécurité et surtout provoqué une rencontre entre "SOS homophobie" et "Arc 75", l'association qui gère le club de prévention local du 3e arrondissement.

Cependant, force est de constater, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'aujourd'hui, les agresseurs courent toujours et que les informations sur l'avancée de cette affaire arrivent au compte-gouttes et que ce retard est pour nous un peu inquiétant.

Force est également de déplorer le mutisme du Gouvernement via le silence de son ministre de l'Education nationale alors que le premier lieu de la prévention est l'école et, en matière de lutte contre les agressions homophobes, s'il faut demander de la répression, il faut surtout demander de la prévention et de l'éducation pour les jeunes pour que demain la tolérance fasse place plutôt au respect, et permette une vie harmonieuse de chacun dans notre société et dans notre Capitale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour le vœu n° 76, le groupe communiste et Parti de gauche, Madame Emmanuelle BECKER, vous avez la parole.

Mme Emmanuelle BECKER. - Non, c'est Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Je remercie Gauthier CARON-THIBAULT et Mme DUBARRY puisque nous allons compléter ce qui vient d'être dit, à savoir que nous demandons un peu plus de tolérance vis-à-vis de ces communautés qui sont attaquées.

J'ajoute deux choses, un quart des tentatives de suicide des garçons âgés de 15 à 24 ans et 10 % de celles des filles du même âge serait lié à un problème d'homosexualité, ce qui est très important. Ensuite, comme l'ont dit Mme DUBARRY et Gauthier CARON-THIBAULT, il faut tabler sur l'éducation à la base et soutenir la circulaire de rentrée du Ministère de l'Education nationale qui fixe 10 priorités parmi lesquelles "lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie".

Il faut, bien sûr, appuyer les associations qui vont dans ce sens et, sur proposition des élus du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de favoriser activement les actions de prévention de l'homophobie dans les collèges.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à M. le Préfet de police et ensuite à Mme Colombe BROSSEL, pour l'Exécutif.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, dans l'affaire du 20 avril dernier, la police est intervenue sans délai dès l'appel d'un témoin pour porter secours aux victimes. Malheureusement, les agresseurs ayant fui à l'arrivée des policiers, ils n'ont pu être interpellés.

L'enquête menée a exploré toutes les pistes. Pour l'instant, les victimes n'ont pu reconnaître aucun des auteurs sur les photographies du fichier STIC et faute d'images, l'enquête de police s'annonce difficile. Des contrôles sont menés pour tenter de retrouver les agresseurs au cas où ils reviendraient ou fréquenteraient le quartier régulièrement.

Je remercie Mme DUBARRY d'avoir souligné l'investissement des policiers, même s'il y avait quelques épines sur la rose qu'elle leur a adressée, car la lutte contre les discriminations et les violences homophobes fait l'objet d'une action dynamique et de longue haleine, au même titre dans la police que les autres formes de discrimination, qu'il s'agisse du racisme, de l'antisémitisme ou des violences faites aux femmes.

Ainsi, des policiers sont détachés par la police nationale auprès de la Halde et une convention alors signée par le Préfet GAUDIN et la D.G.P.N. lie les deux institutions, avec notamment pour objet l'enrichissement des programmes de formation, initiale et continue.

La politique d'accueil, en outre, s'adresse à toutes les victimes. Même si je conviens qu'il n'est pas toujours facile, dans une démarche personnelle, pour une victime d'homophobie, de s'adresser au commissariat, elles y sont les bienvenues en cas d'infraction pénale et les instructions hiérarchiques permanentes sont sans ambiguïté sur ce point ; tout refus d'écoute serait constitutif d'une erreur ou d'une faute.

Je précise, en outre, que les victimes ou les associations les soutenant peuvent faire part de toute difficulté au référent accueil des victimes installé dans chaque commissariat d'arrondissement qui a reçu une formation très poussée.

Enfin, il faut aussi parfois comprendre que la qualification des faits relève de l'appréciation souveraine de nos polices judiciaires.

S'agissant des statistiques, les violences homophobes font l'objet d'une comptabilisation spécifique depuis 2005, au même titre que les autres formes de violence que j'ai citées et sur cette base, dans les quatre premiers mois de l'année, on a relevé 19 infractions, 7 faits de violences physiques, 11 insultes et menaces et une dégradation de bien. 12 personnes ont été mises en cause pour ces faits au cours de la même période, ce qui montre un taux d'élucidation relativement élevé.

Le dispositif d'enrichissement expérimenté depuis 2005 est d'ores et déjà intégré au cahier des charges du logiciel ARIANE qui va se substituer au STIC l'an prochain.

Je note qu'on nous invite à renforcer la vigilance et la centralisation statistique. On ne peut que se féliciter, après parfois les débats peu nuancés et les raccourcis accusatoires de l'an dernier sur la préparation d'ARIANE, qu'aujourd'hui on considère que nous avons besoin, pour être efficace, pour protéger les personnes, d'outils efficaces.

Je conclus en rappelant que les actions de sensibilisation menées par la police parisienne dans les établissements scolaires incluent la prévention des violences et, parmi elles, les violences à caractère sexiste ou fondées sur l'orientation sexuelle. L'année dernière, 160 interventions ont eu lieu dans les classes de collège par la police, permettant de toucher 4.000 élèves et 67 dans les lycées auprès de 1.400 jeunes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci à chacun des intervenants.

L'un des points communs de vos différents vœux est qu'ils insistent et font porter les propositions sur le besoin avéré nécessaire que les jeunes, dès leur plus jeune âge, notamment dès leur arrivée ou leur vie au collège, puissent être sensibilisés, accompagnés, formés à la lutte contre les discriminations, contre toutes les discriminations.

C'est à ce titre que je vous répondrai, mais bien entendu, ma réponse est coordonnée avec l'ensemble de mes collègues investis sur ces questions : Yamina BENGUIGUI, Fatima LALEM et Bruno JULLIARD, puisque toute action dans ce champ est une action nécessairement en coordination entre nous.

L'augmentation des agressions et des actes à caractère homophobe que vous avez, les uns et les autres, rappelés vous inquiète et nous inquiète, car c'est bien sur notre capacité à vivre ensemble dans notre Capitale, dans notre ville, que ces agressions interpellent et bousculent.

Vous l'avez rappelé, le Maire de Paris, dès le 22 avril, a pris position et a condamné ces attaques, mais force est de constater, et vous l'avez rappelé les uns et les autres, que malgré l'efficacité des interventions des forces de police, nous n'avons, à ce jour, pas d'information et pas d'identification des suspects.

En ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes, un travail est déjà mené, animé par Fatima LALEM, avec un réseau d'associations qui travaillent pour la Ville, afin de coordonner les actions entreprises. Ceci est déjà une première étape.

La deuxième étape, c'est évidemment d'associer le Rectorat et l'ensemble des acteurs pour que ce travail soit efficace, efficace au regard des obligations inscrites dans la loi, puisque, vous l'avez, je crois, tous les trois rappelé, on est maintenant dans le cadre d'une obligation inscrite dans la loi, mais également d'une obligation d'efficacité dans les faits.

La Ville de Paris continue et continuera à accompagner tous les dispositifs nécessaires qui peuvent permettre à la lutte contre les discriminations, et notamment contre les discriminations sexistes et homophobes, d'être présente dans les collèges, dans les établissements scolaires. A ce titre, nous avons, par exemple, soutenu une campagne animée et coordonnée par la ligue de l'enseignement, en partenariat avec le Rectorat de Paris et la Ville de Paris, sur le vivre ensemble.

Dans sa thématique large du vivre ensemble, évidemment, la question des préjugés sexistes était un des éléments posés au débat.

C'est un travail de longue haleine qui va s'achever le 23 juin, si ma mémoire est bonne, à l'Hôtel de Ville où l'ensemble des élèves des écoles situées en Z.E.P. et en R.E.P. viendront nous présenter le fruit de leurs travaux. Nous avons l'intention, en partenariat avec les collègues adjoints que je citais tout à l'heure, de continuer à impulser ce type de dynamique, ce type de travail qui permet justement un partenariat Rectorat-Académie-Ville et partenaires associatifs.

Bien évidemment, c'est un sujet dont nous discuterons avec le Rectorat et de la manière la plus officielle qui soit, pour que l'obligation qui est dans la loi soit appliquée et le mieux appliquée possible.

Par ailleurs, la Ville de Paris continuera à accompagner les dispositifs qu'il semble nécessaire de mettre en œuvre dans les établissements scolaires parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Une explication de vote, Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai une explication de vote commune à ces trois vœux, puisqu'ils traitent du même sujet. Je dirai donc que notre groupe dénonce les actes homophobes et souhaite que des sanctions fortes soient prises contre leurs auteurs.

Je ne manquerai pas, quand même, de souligner à cet égard l'utilité de la vidéoprotection dont nous venons de parler, elle est plus qu'évidente pour prévenir notamment ce type d'agressions.

Nous soulignons également que ce sera, bien sûr, à la justice de prendre les sanctions appropriées qui seront plus que les bienvenues.

En matière de lutte contre l'homophobie, nous condamnons toutes ces manifestations ; nous approuvons la volonté du Ministre de l'Education nationale de lutter contre ce fléau.

A cet égard, en réponse aux différents vœux relatifs à l'éducation et à la prévention de l'homophobie dans les collèges et dans les lycées, nous demandons qu'une commission réunissant la Ville, le Rectorat et la Préfecture de police puisse déterminer quels seront les intervenants les plus qualifiés pour intervenir dans les établissements scolaires.

Enfin, nous ne pouvons pas concevoir de traiter de l'homophobie sans évoquer aussi les autres formes de discrimination, qu'elles soient basées sur le sexe, sur l'orientation sexuelle fondée ou supposée, sur l'origine, la religion ou même l'apparence physique des personnes, par exemple.

L'homophobie doit être combattue, mais au même titre que toutes les autres formes de discrimination. La tolérance et le respect d'autrui s'appliquent à tous ces domaines.

Notre vote ne sera pas le même, car les exposés des motifs de ces trois vœux diffèrent. Nous nous abstiendrons sur le vœu des "Verts", car nous considérons qu'il oppose surtout une catégorie à une autre, mais nous voterons le vœu du parti socialiste et celui du parti communiste pour indiquer, quoi que ces vœux soient partiels parce qu'ils traitent essentiellement de l'homophobie et pas suffisamment, à notre goût, des autres formes de discrimination, que nous sommes solidaires de leur désir de nous opposer à toute homophobie.

Mais il nous paraît essentiel de demander et d'obtenir que tous les éléments d'une véritable politique de lutte contre l'ensemble des discriminations soient présentés au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74, déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 166).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 75, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 167).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 76, déposée par le groupe communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 168).

2009, SG 145 - Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 145 concernant le rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, pour cinq minutes.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chaque Parisien et chaque Parisienne doit pouvoir trouver sa place à Paris, autrement dit, avoir accès à la culture, aux loisirs, à l'école, au travail, au logement, aux transports en commun, pouvoir se déplacer dans la ville tout simplement.

Et s'il faut se féliciter de la politique volontariste de notre Municipalité pour faire de Paris une ville pour tous, sans discrimination, de sa politique ambitieuse pour l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens en situation de handicap, tant au niveau de l'espace public que des logements sociaux, j'ajouterai que cela est plus que normal dans une société digne de ce nom.

Ce rapport permet de faire un bilan d'étape et nous pouvons nous féliciter des 33.600 abaissements de trottoirs, de l'installation de 6.155 caissons sonores de traversée piétonne ou de la création de 2.381 places de stationnement dédiées.

Concernant le cadre bâti, ce sont plus de 100 écoles rendues accessibles, la réalisation de schémas directeurs et de travaux dans l'ensemble des mairies d'arrondissement et un important réaménagement pour l'accessibilité des parcs et jardins, et des bibliothèques.

L'effort budgétaire que consacre la municipalité à l'attention des personnes en situation de handicap est en constante augmentation, passant de plus de 18 millions d'euros en 2003 à plus de 36 millions d'euros en 2008.

En 2009, cet effort concernera l'ensemble des actions menées par la Ville, qu'il s'agisse de l'action sociale, de l'accueil de la petite enfance, de la scolarité, de l'accès aux loisirs, à la culture et aux transports. Je tiens à saluer le travail effectué par notre excellente collègue Véronique DUBARRY.

Le travail de la Municipalité a aussi conduit la Ville à se doter de doctrines claires, codifiées dans des schémas directeurs prescriptifs, celui pour l'accessibilité à l'espace public adopté par le Conseil de Paris en 2002 et celui du cadre bâti, "Bâtiments pour tous", adopté en 2004.

Pour la période 2008-2014, l'effort va se poursuivre au-delà même des obligations légales concernant l'accessibilité. Les efforts de la Ville en la matière ne s'arrêteront pas à la fin de cette mandature, mais notre Municipalité voit bien plus loin, comme l'accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public en 2015.

En plus du travail général de mise en accessibilité qui concerne les constructions neuves et les réhabilitations, la mandature verra se développer plusieurs grands projets comme le déploiement d'Autonomade dans les bâtiments de l'ensemble des mairies d'arrondissement en 2009-2010, puis dans d'autres établissements recevant du public comme les piscines ou les bibliothèques.

La réalisation en 2009 du plan de mise en accessibilité de la voirie et de l'espace public en lien avec les associations de personnes en situation de handicap qui déterminera la stratégie globale de la Ville dans ce domaine. Je tiens à souligner l'importance de la réflexion menée avec ces associations, qui apportent l'éclairage nécessaire pour des résultats en accord avec les attentes.

La mise en place des groupes techniques de la Commission communale pour l'accessibilité, qui permettront un dialogue direct entre les directions de la Ville et les associations de personnes en situation de handicap afin d'élaborer de façon conjointe les doctrines et les solutions techniques permettant l'accessibilité à l'ensemble des usagers.

L'accessibilité aux écoles est au coeur de cette politique ambitieuse et diversifiée. Depuis 2001, la Municipalité parisienne a eu pour objectif d'améliorer l'intégration scolaire pour chaque enfant handicapé, et ce, au travers de ses propres champs de compétence.

Face à l'ampleur des efforts à fournir, nous tenons à rappeler le travail commencé par Pénélope KOMITÈS et Eric FERRAND, qui ont décidé d'engager sans délai une programmation par arrondissement. 133 écoles ont ainsi été rendues accessibles en 2008, avec une inscription budgétaire exceptionnelle de près de 3 millions d'euros entre 2006 et 2007.

Ce travail, poursuivi par nos collègues Véronique DUBARRY, Pascal CHERKI, et aujourd'hui Colombe BROSSEL, a permis à la Ville de prendre un temps d'avance sans attendre l'engagement financier de l'Etat qui fait, comme dans bien d'autres domaines, cruellement défaut.

Un effort a été également fourni en matière d'accès aux équipements sportifs. Depuis 2007, chaque arrondissement compte au moins un gymnase, une piscine, ou un stade accessible aux personnes en situation de handicap moteur.

28 bassins de natation ont été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Concernant l'encadrement en milieu scolaire des enfants en situation de handicap par les auxiliaires de vie scolaire, si l'Académie a fait des efforts, reste à déplorer des retards dans l'affectation et le temps de présence, qui est insuffisant. Certes, le nombre d'accompagnateurs auprès des élèves en situation de handicap augmente, mais près de la moitié d'entre eux ne peut encore en bénéficier.

De plus, un contrat moins précaire et une meilleure formation permettraient aux A.V.S. une forte reconnaissance de leur travail.

Enfin, il existe une dernière problématique, à savoir le risque de suppression des 37 postes d'enseignants des 11 centres d'adaptation psychopédagogiques. Il aura fallu une intervention du Maire de Paris auprès du Ministre de l'Education nationale pour que soit maintenus ces postes, mais il est à craindre qu'ils le soient provisoirement.

Combien de temps la Ville va-t-elle pouvoir tenir sans un véritable engagement financier de l'Etat ? Voilà, il nous reste beaucoup à faire pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens en situation de handicap, même si la Ville ne relâche aucun de ses efforts. Il faut dire qu'en 2001, nous partions de loin.

Vous l'aurez compris, le groupe M.R.C. soutient et soutiendra cette politique ambitieuse et volontariste qui n'oublie pas une partie de ses concitoyens et qui honore Paris. Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Mme TAÏEB a bien présenté les choses, à savoir que ce rapport est à la fois un bilan des actions qui ont déjà été menées, qui est donc un point d'étape, mais surtout qu'il s'agissait pour la Commission communale d'accessibilité de voir dans quelle perspective, dans quelle philosophie elle continuait à travailler et ce qu'elle continuait à mettre en place.

Cela répond à deux options principales qui nous tiennent tous à cœur.

D'abord un maillage territorial, de façon à ce que les personnes et les familles ayant une personne en situation de handicap puissent trouver au plus près de chez elles une réponse adaptée dans les écoles, les équipements sportifs, pour l'accès à la culture, d'une façon générale l'accès au loisir, et surtout, ceci doit se faire dans le plus large partenariat possible.

C'est la raison pour laquelle font partie de la Commission communale d'accessibilité la plupart des associations présentes sur le territoire parisien et qu'elles sont véritablement mises à contribution. Il ne s'agit pas simplement de se réunir une fois par an et de s'autocongratuler, mais bel et bien d'avoir une réflexion collective pour voir comment faire encore mieux.

C'est d'ailleurs ce que nous avons fait lors d'une précédente réunion en ce qui concerne l'un des aspects emblématiques de la politique parisienne en matière de déplacement : le tramway. Il s'agissait de réfléchir à comment faire encore mieux que le précédent, comment faire que ce nouveau tramway soit encore plus accessible ?

Cependant, vous avez raison de soulever le point qui peut poser problème, à savoir que la vie des personnes en situation de handicap, et d'une certaine façon, la meilleure façon de changer le regard, c'est un peu la suite de la discussion que nous venons d'avoir sur les conduites discriminantes, c'est bien à l'école que cela se passe. C'est à l'école, en faisant que les enfants en situation de handicap se retrouvent en milieu ordinaire, que les enfants et les parents puissent constater qu'un enfant en situation de handicap dans une classe, dans une école, ne perturbe pas le déroulement de la scolarité et, au contraire, cela permet d'apprendre des choses sur le handicap, cela permet aussi de réfléchir au temps que l'on passe les uns avec les autres. Je trouve utile que vous ayez insisté sur cet aspect. Cette scolarisation passe par un accompagnement, un accompagnement par des auxiliaires de vie scolaire. Il est vrai que nous n'avons pas tout à fait les bonnes réponses de la part de l'Education nationale puisque les chiffres d'enfants demandant des auxiliaires de vie scolaire sont importants, environ 3.000 à Paris.

On voit bien que la réponse apportée par l'Education nationale tarde à venir dans la plupart des cas. L'Education nationale ne répond que d'une façon partielle à la demande, c'est-à-dire lorsqu'un enfant a besoin d'un A.V.S. à temps complet, c'est difficile, c'est rarement à temps complet, cela prend du temps, etc.

Il y a le problème que vous avez soulevé, du turn-over de ces personnels qui font cela un temps mais ne rentrent pas dans une filière et à qui on n'offre pas un travail pérennisé.

Tous ces aspects sont encore à travailler. Je ne pense pas que ce soit la Municipalité parisienne qui ait la réponse seule. Cela devra se faire en partenariat. Nous travaillons avec l'Education nationale et d'autres institutions.

Malgré tout, malgré les bémols que vous avez émis à juste titre, les choses avancent, nous arrivons à trouver des façons d'agir plus simples que les choses qui avaient parfois été mises en place et qui étaient un peu des usines à gaz. Il faut tâcher de rentrer dans cette philosophie qui est que chaque personne a un projet de vie, qu'elle soit ou pas en situation de handicap et lorsqu'elle est en situation de handicap, il faut, comme pour chacun d'entre nous, comme pour toutes les personnes ordinaires, faire appel à tous les aspects de la vie pour répondre à ce projet, que ce soient les aspects culturels, de loisirs, de scolarisation, à tous les niveaux, etc.

Merci beaucoup de votre intérêt. Merci à ceux et à celles qui ont participé à cette C.C.A. et je tiens à le dire aussi, parce que cela doit faire partie des titres de gloire de la Ville de Paris : les multiples directions qui travaillent sur ces questions d'accessibilité universelle au niveau parisien sont extrêmement impliquées, extrêmement sensibilisées. Elles ont, en plus, de nombreuses idées ; elles sont très novatrices et proposent des choses qui, là aussi, contribuent à faire avancer la question et le changement de regard sur le handicap.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame, de nous avoir parlé et fait un rapport sur la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Ce débat était très intéressant.

Il n'y a pas de vote puisque c'était simplement une communication.

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, Mme Valérie HOFFENBERG et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une "Maison de citoyennes".
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, nous allons examiner les vœux référencés n° 77 et n° 77 bis dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif, relatifs à la création d'une "Maison de citoyennes".

Je donne la parole à la citoyenne Valérie HOFFENBERG.

Mme Valérie HOFFENBERG. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons abordé hier, tous partis confondus, l'importance et le devoir de soutenir les Parisiens et les Parisiennes face à cette crise qui touche de plus en plus de monde, et particulièrement de plus en plus de femmes. Divorcées, isolées ou avec enfants, elles sont souvent les premières victimes de cette crise, comme, par exemple, ces dossiers qui ont été portés à ma connaissance, celui de cette jeune femme qui vient de divorcer, ancienne secrétaire de direction, et qui élève aujourd'hui seule ses jumelles de 13 ans, qui risque de se retrouver à la rue très bientôt. Ou celui de cette chef d'entreprise qui, suite à une faillite, ne peut pas payer ses loyers et qui, elle aussi, pourrait se trouver à la rue avec deux enfants.

Toutes deux habitent dans l'Ouest parisien, car soyons clairs, cette crise touche tous les arrondissements.

Je suis persuadée que vous serez tous d'accord avec moi que nous ne pouvons et nous ne devons pas rester insensibles face à ces drames.

J'ai été contactée par l'association "Paroles de femmes" qui, depuis plusieurs années, lutte contre toutes les discriminations mais aussi contre toutes les violences faites aux femmes, et qui a souhaité se mobiliser afin de venir en aide à toutes celles qui se retrouvent à la rue, en souhaitant créer des maisons de femmes citoyennes. Ces maisons ont pour objectif d'être un centre d'accueil d'urgence pour toutes ces femmes et leurs enfants, mais aussi de les aider à se réinsérer professionnellement et psychologiquement grâce à une équipe de professionnels bénévoles : avocats, psychologues, experts-comptables, coiffeurs.

Considérant que cette association "Paroles de femmes" a demandé notre aide et qu'elle a porté à notre connaissance de nombreux cas se trouvant dans l'Ouest parisien et particulièrement dans le 16e, et qu'il est important de ne pas déraciner ces familles...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame !

Mme Valérie HOFFENBERG. - … et particulièrement ces enfants qui ont fait toute leur scolarité dans ce quartier ;

Considérant qu'elles recherchent un local d'urgence pour accueillir ces femmes, M. Claude GOASGUEN, ainsi que le Conseil municipal et moi-même, souhaitons que ce projet trouve toute sa place dans le cadre du poumon social que souhaite mettre en place la mairie du 16e arrondissement, au centre Varize, et que le projet de création d'une maison de femmes citoyennes, porté par cette association, soit étudié le plus rapidement possible, afin de trouver un local dans le 16e et, comme je l'ai dit, éventuellement rue de Varize.

Merci, mes chers collègues.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la situation des femmes S.D.F., les violences faites aux femmes, les inégalités d'accès des femmes aux postes de responsabilité sont autant de valeurs que nous partageons avec l'association "Paroles de femmes" et sa présidente Mme Olivia CATTAN.

C'est pourquoi, dès la création de cette association, il y a trois ans, la Ville de Paris a souhaité engager un partenariat étroit avec celle-ci. En 2008, à ce titre, nous l'avons soutenue, notamment à travers le financement d'actions de prévention dans les collèges - on en parlait tout à l'heure justement -, autour du vivre-ensemble, mais également la tenue de permanences pour accueillir des femmes victimes de violence, des mères isolées ou des femmes sans domicile fixe.

L'implication de cette association pour aider les femmes sans abri et notamment leur trouver un hébergement décent est en totale convergence avec les priorités de la Ville. En effet, l'hébergement des personnes sans abri est un axe prioritaire dans notre politique municipale, comme cela a d'ailleurs été souligné dans la communication du Maire hier matin.

Nous sommes donc particulièrement mobilisés face à cette situation et conscients de la grande vulnérabilité, voire du grand danger physique et moral qui guette les femmes sans abri.

Je me réjouis que, dans ce vœu, l'U.M.P. soutienne l'action en faveur des droits des femmes.

Et je veux rassurer le groupe U.M.P. : en ce qui me concerne, ainsi que mes collègues de l'Exécutif, nous apporterons notre soutien plein et entier à la démarche de cette association dans sa recherche de locaux pour venir en aide aux femmes sans domicile fixe.

Cependant, il ne peut s'agir du centre Varize, comme proposé dans le vœu de M. GOASGUEN et de Mme HOFFENBERG, car, comme cela avait déjà été précisé lors du dernier Conseil de Paris par ma collègue Olga TROSTIANSKY, les travaux d'aménagement de cette parcelle vont devoir débuter pour permettre la création d'un E.H.P.A.D. et d'un ensemble de 210 logements.

C'est pourquoi nous avons proposé, à travers ce vœu de l'Exécutif municipal, que tous les moyens soient mis en œuvre pour que soit étudiée la faisabilité d'implanter cette maison des citoyennes au bénéfice des femmes S.D.F. dans le 16e arrondissement ou éventuellement dans un autre arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

En réponse au vœu...

Mais rapidement ! J'ai été très indulgent tout à l'heure ! Allez-y !

Mme Valérie HOFFENBERG. - Très rapidement.

Je suis très contente que vous souteniez notre vœu.

Dans notre vœu, je vous précise que nous avons indiqué "éventuellement Varize". J'ai donc bien dit que c'était dans le 16e et "éventuellement Varize". Je ne souhaite qu'une chose, c'est qu'elle puisse être dans le 16e et qu'ensuite, d'autres maisons citoyennes puissent être créées ailleurs, dans d'autres arrondissements.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

En réponse au vœu n° 77 du groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé le vœu n° 77 bis.

Maintenez-vous le vœu n° 77 ?

Mme Valérie HOFFENBERG. - Madame est d'accord avec moi et nous sommes d'accord sur le fait que cela peut être éventuellement rue de Varize, donc n'importe où ailleurs dans le 16e, cela m'irait.

Je maintiens mon vœu, en espérant que l'Exécutif votera mon vœu, puisqu'il est exactement le même que le sien.

Je trouve étonnant justement qu'il ait fallu attendre que ce soit nous qui déposions un vœu pour qu'ensuite vous puissiez déposer le vôtre.

Sur un sujet comme celui-là, nous pourrions avoir un accord global, c'était le thème d'hier.

Je propose que vous votiez notre vœu, puisque nous l'avons déposé en premier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien ! Bien essayé !

Madame Fatima LALEM, quelle est votre opinion sur le vœu n° 77 ?

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Je pense que ce sera un avis défavorable. Je propose un vœu de l'Exécutif, dans la mesure où il n'est pas question - je donne un élément complémentaire - d'envisager l'éventualité d'un centre qui a déjà une affectation claire et déterminée, votée par le Conseil de Paris.

Sur le principe, nous sommes d'accord, bien entendu, et ce partenariat existe depuis trois ans. On ne vous a pas attendue, Madame HOFFENBERG.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Calmons-nous !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 169).

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est antidémocratique !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez ! On a voté, on passe.

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du local situé 5, rue Vésale (5e).
Vœu déposé par M. Jean TIBERI, M. Marie-Chantal BACH et M. Christian SAINT-ETIENNE relatif à la nouvelle affectation du local situé 5, rue Vésale (5e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 78 et n° 79 dans le fascicule, déposés par le groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et U.M.P.P.A., relatifs au local situé 5, rue Vésale dans le 5e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet et un dossier particulièrement choquants que je voulais présenter par ce vœu au Conseil de Paris et surtout parler de son avenir et son devenir, c'est-à-dire que, par ce vœu, nous voudrions que la Ville de Paris implante un centre d'hébergement d'urgence destiné aux personnes sans abri sur cette parcelle du 5, rue Vésale.

Je rappelle extrêmement rapidement ce qu'est le 5, rue Vésale. C'est un ancien local E.D.F. qui appartient au domaine privé de la Ville de Paris et qui, depuis 26 ans, a été mis à disposition, en nom propre, de M. Jean TIBÉRI.

Entre 1976 et 2002, Jean TIBÉRI personnellement, et non pas ni le R.P.R. ni l'U.M.P., devait payer 100 francs par mois à la Ville de Paris pour l'occupation de 145 mètres carrés rue Vésale.

145 mètres carrés, c'est simplement le local de bureau mais - soyons clairs -, c'est l'ensemble du bâtiment et du local qui est occupé par les activités politiques de Jean TIBERI puisqu'au rez-de-chaussée étaient entreposés des documents et des kermesses, voire des fêtes pour le parti qu'il représentait avaient lieu.

En 2006, la Ville de Paris, conformément à la loi de mars 88 relative à la transparence financière de la vie politique, a proposé à Jean TIBERI, à partir du 1er juin, une convention de bail avec une redevance fixée à 2.114 euros par mois, conformément à ce qu'avait fixé un expert indépendant dans un rapport du 24 avril 2006.

Jean TIBERI a refusé cette proposition, s'il l'avait acceptée, il y serait resté sans affaire ni recours. C'est maintenant en appel que les tribunaux l'ont condamné comme "occupant sans droit ni titre", lui ont demandé de rendre les clés, ce qui a été fait le 30 avril dernier, et payer les arriérés de loyers, soit plus de 90.000 euros à la Ville. C'est pourquoi nous déposons ce vœu, afin que soit installé dans ces lieux un centre d'hébergement d'urgence destiné aux personnes sans-abri qui manque tant dans notre ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. TIBÉRI.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, le Maire de Paris a fait procéder, en engageant une procédure judiciaire, à l'expulsion de la permanence qu'occupait tout à fait légalement depuis de nombreuses années, le député maire du 5e, Jean TIBÉRI, député U.M.P.

Le 5e arrondissement se trouve ainsi dans une situation exceptionnelle puisque le représentant de l'Opposition municipale est privé d'un moyen d'expression démocratique, dont parle souvent le Maire, mais dans l'application, on la connaît actuellement.

Seuls, dans le 5e arrondissement, le Parti socialiste et le Parti communiste bénéficient d'une permanence politique appartenant à la Ville, curieuse conception du pluralisme. Peut-être le Maire de Paris trouvera-t-il judicieux de proposer une permanence de ce type aux représentants de l'U.M.P.

En ce qui concerne l'utilisation des locaux "libérés" par la Mairie de Paris, nous souhaitons, les choses étant ce qu'elles sont, une affectation sociale, que ce soit des personnes sans-abri, c'est une proposition, des logements PLA ou destinés aux classes moyennes ou notamment des logements pour les chercheurs que les enseignants et chercheurs du 5e souhaitent depuis longtemps. Jusqu'à présent, cela a toujours été refusé, notamment rue Rollin.

On va voir si cette fois-ci les demandes des chercheurs, qui sont intéressantes comme celles des sans-abri, bien entendu, sont retenues. Il serait intéressant de voir la position de la Ville et notamment pour l'école de physique et chimie qui le souhaite ardemment.

Il est indispensable, Monsieur le Maire, mes chers collègues, qu'avant toute décision qui sera prise par le Maire, une concertation soit organisée qui permettra aux maires d'arrondissement, aux élus locaux, quelle que soit leur sensibilité, aux associations et aux habitants de s'exprimer, conformément, d'une part, aux engagements du Maire de Paris sur les Conseils de quartiers qui doivent être sollicités et, d'autre part, à l'article L 2025-11 du Code des Collectivités territoriales qui dit que le Maire d'arrondissement donne son avis sur tout changement d'affectation d'un immeuble communal.

Je signale, à la suite d'intervention de… Madame trouve choquant le prix de la permanence, je signale qu'avant cette période, tous les partis politiques payaient la même somme, notamment le Parti socialiste.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne pour répondre la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il y a dans ce dossier sensible deux aspects des choses, d'abord l'utilisation historique du local de la rue Vésale par le député maire du 5e arrondissement qui, pendant 26 ans, a bénéficié d'un local de 145 mètres carrés pour 100 F, 15 euros par mois.

Le Maire de Paris, en 2002, a sagement et judicieusement remis à plat la totalité des quelques locations de ce type qu'il pouvait y avoir sur le territoire parisien. L'exemple même de l'immeuble du 5e arrondissement a servi de base à la référence, avec un abattement de 30 % par rapport à la valorisation de l'époque.

A cette époque, M. TIBÉRI l'a accepté et a payé régulièrement son loyer, à ma connaissance. Puis, est venue, à la demande de la Ville de Paris, la nomination d'un expert qui a valorisé de façon différente les locaux. C'était vous rendre service, Monsieur TIBÉRI, car la loi électorale interdit de bénéficier de faveur émanant d'une collectivité locale : il était bon d'aller chercher un expert.

Dès lors, la valorisation nouvelle a été proposée, l'expert ayant conclu qu'il s'agissait de bureaux et non d'un local à usage d'habitation. Si vous n'êtes plus aujourd'hui dans ces locaux, c'est que vous avez refusé d'appliquer les décisions de l'expert. Si vous aviez accepté, vous y seriez encore. Les experts sont ce qu'ils sont, ce n'est pas la Ville qui a déterminé la valeur.

Dès lors, devant votre refus et l'action en justice que nous avons été dans l'obligation d'engager, Monsieur TIBÉRI, je crois que vous avez évacué les locaux.

La Ville de Paris, en lien avec l'Etat, est à la recherche permanente de locaux adaptés pour les centres d'hébergement d'urgence, de taille modeste. En effet, la concentration sur des mêmes sites, de 100 à 300 personnes qui posent problème potentiellement à l'environnement, ne le nions pas, est révolue, et c'est heureux. La production de petites structures, pourra s'inscrire sur ce site, après étude technique. Nous pourrions créer 10 studios d'une personne et 12 studios de deux personnes, ce qui poussera maximum à 30 personnes l'utilisation de cette adresse, en même temps réparties légitimement sur l'ensemble des arrondissements parisiens. Car, là aussi, il faut que les choses changent. Le 13e arrondissement concentre énormément de logements d'urgence. Jusqu'à ce jour, le 5e relativement peu, comme le 16e ou le 17e.

Je sais, Monsieur TIBÉRI, que vous avez vous-mêmes, dans un vœu au cours de cet hiver, décidé d'ouvrir, dans un élan de générosité, l'ensemble des gymnases du 5e arrondissement pour les sans-abri. Si j'en crois le vœu que vous présentez, je déduis que les S.D.F. ont un temps de résidence limité dans le 5e arrondissement, se contentant des quelques nuits où le froid se fait sentir, mais n'auraient plus, suivant le vœu que vous proposez, leur place dans le 5e arrondissement.

Nous avons une autre approche, en concertation avec l'Etat, les choses ont été négociées et je pense que vous avez soutenu en son temps Mme BOUTIN dans toutes ces démarches très sociales et légitimes de répartir sur l'ensemble des territoires la totalité des centres utiles et nécessaires pour accueillir des personnes en difficulté. Nous avons trouvé un accord avec l'Etat et, soutenant la politique nationale en matière de solidarité, vous aurez à cœur d'accueillir dans un geste humanitaire la présence de ce centre au cœur du 5e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous remercie, Monsieur MANO. Tout a été dit...

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Il n'y a pas eu de réponse sur un point important. Vous semblez dire que je suis hostile, je n'ai pas dit que j'étais hostile, mais que parmi les solutions, il y a celle-ci. C'est une solution, il y a l'autre.

Vous ne répondez pas à la question que j'ai posée sur la concertation. Vous semblez dire que c'est décidé et les Conseils d'arrondissement ne servent à rien, les Conseils de quartier ne servent à rien et la loi des collectivités territoriales qui impose de demander l'avis du maire, cela ne sert à rien ?

Je m'adresse à M. MANO, s'il veut bien me répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Rapidement, vous répondez, Monsieur MANO et on vote.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, rapporteur. - Il se trouve que les Parisiens ont choisi Bertrand DELANOË, Maire de Paris, et non Jean TIBÉRI. Les décisions majoritaires parisiennes s'appliquent, bien sûr, dans le cadre de discussions et de concertation avec la mairie d'arrondissement. Mais je note que vous insistez lourdement sur l'attribution pour les couches moyennes, etc.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Tout a été dit !

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Le 5e a toujours été quelque chose d'assez particulier.

On sait tout cela par cœur, cela fait longtemps que cela dure. Nous passons à présent au vote. Vous pouvez vous expliquer à l'extérieur.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 170).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Voilà, la démocratie s'est exprimée.

Arrêtez. Vous n'allez pas continuer encore. Voilà. Je sais, je sais.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ne vous inquiétez pas, on a l'habitude !

2009, DASCO 84 - Signature d'une convention relative au plan Paris-Lecture entre la Ville de Paris et le Rectorat de l'Académie de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, nous allons examiner le projet de délibération DASCO 84 concernant la signature d'une convention relative au plan Paris-Lecture entre la Ville de Paris et le Rectorat de l'Académie de Paris.

Je donne la parole à Maître KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite d'un sujet, qui j'espère nous réunira tous. Notre assemblée est amenée à délibérer sur la signature de la convention relative au plan Paris-Lecture entre la Ville et le Rectorat. J'insiste sur le fait que dans un mois commencera le Festival "Paris en toutes lettres" et donc que la signature de cette convention s'inscrit dans cette actualité.

En deux mots, le plan, comme vous le savez, consiste en deux choses. Il consiste à mettre à disposition des ateliers et des animations de lecture, à la fois dans les écoles maternelles et dans les écoles primaires, en dehors des heures de lecture et, par ailleurs, à renforcer le centre de documentation de la rue Corvisart.

Il est important que cette convention, qui date de 2006, puisse être renouvelée. Il est important surtout que ce dispositif soit mieux connu et mieux apprécié, surtout à l'aune du Festival "Paris en toutes lettres", qui commencera au mois de juin.

Je finirai juste en disant qu'il est coutume dans mon métier de dire, quand on ouvre une bibliothèque, nous fermons une prison. Tout à l'heure, nous avons eu un débat un peu vif sur les conditions carcérales. C'est pourquoi j'attire votre attention, mes chers collègues, sur l'importance du plan Paris-Lecture pour les plus petits. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL qui va nous parler des bibliothèques au lieu des prisons.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - A peine, tout a été dit par Patrick KLUGMAN, mais effectivement, cette convention est une pièce importante du dispositif d'accompagnement scolaire, péri et extrascolaire mené par la Ville de Paris.

Nous sommes persuadés que l'apprentissage de la lecture, l'apprentissage de l'ensemble de ce qui va avec la maîtrise de la lecture, la maîtrise de l'objet livre, la maîtrise de l'écriture, est un élément fondamental pour les enfants, tant sur le plan scolaire que sur le plan de la construction de leur identité d'individu et de citoyen. C'est pourquoi nous continuons et nous continuerons ces actions.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 84).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux faux plafonds des établissements scolaires et de petite enfance du 17e arrondissement.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 80 et n° 81 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A et l'Exécutif, relatifs aux faux plafonds des établissements scolaires et de petite enfance du 17e arrondissement.

La parole est à Mme KUSTER, mais je vois qu'elle n'est pas présente. Elle est remplacée par M. BENESSIANO, avantageusement.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec un mot de moins, c'était parfait !

Le vœu que nous présentons est un vœu général, parce que nous l'avons vu, il y a eu un certain type de faux plafonds qui se sont écroulés dans certains arrondissements, comme dans le 10e arrondissement, comme cela est rappelé dans le vœu. Nous avons eu d'autres types de faux plafonds qui ont eu quelques incidents dans le 17e arrondissement, et qui sont également d'origines diverses et variées, que ce soit boulevard Pereire ou rue Lecomte.

Nous avons des faux plafonds qui sont en danger aujourd'hui, d'ailleurs les services de la Ville se sont hâtés pendant les vacances scolaires pour les mettre en sécurité. Je pense notamment, dans le 17e arrondissement, à l'école Truffaut.

C'est pourquoi nous souhaitions qu'il y ait ce vœu, dont la philosophie consiste à dire : on sait qu'un certain nombre de plafonds ont été vérifiés depuis ces accidents par les services de la Ville de Paris. Une centaine de ces faux plafonds ont été vus.

Or, certains qui n'entrent pas dans certaines catégories, n'ont pas à ce jour été révisés. C'est la raison pour laquelle nous souhaitions que, dans le calme le plus total et sans provoquer de panique, les services puissent régulièrement et au fur et à mesure, dans tous les établissements de petite enfance, vérifier l'ensemble des faux plafonds, qui ont été construits entre 1930, et on dit jusqu'en 1970, mais je dirais au-delà jusqu'en 90, afin de déterminer s'ils sont toujours en bon état. Et qu'un service spécialisé puisse faire ces vérifications, fournir un rapport et prévenir l'ensemble des maires d'arrondissement de l'exécution de ce travail, afin que l'on puisse rassurer l'ensemble de la communauté scolaire.

Voilà quel est l'objet de ce vœu, qui me semble être un vœu qui ne peut que rassembler l'ensemble des élus de cet hémicycle.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

Je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL qui va nous présenter le vœu n° 80 bis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Avant de présenter le vœu, effectivement un mot sur le sujet évoqué par M. BENESSIANO, qui est un sujet important, un sujet grave, puisque dans une salle de classe de l'école Lafayette, en février dernier, un morceau de faux plafond est tombé. Fort heureusement les enfants n'étaient pas en classe à ce moment-là, et il n'y a donc eu aucun blessé.

Cette chute nous a fait nous rendre compte qu'un type particulier de faux plafond sur un type particulier d'édifice, qui sont des édifices qui ont été construits entre les années 1930 et 1970, un type de plafond en brique (je ne rentre pas dans les détails) était particulièrement dangereux, puisque la seconde avant que ce morceau de faux plafond ne tombe, il n'y avait aucun indice matériel qui pouvait laisser à penser qu'il y avait un défaut dans la structure et dans l'adhésion entre les différentes parties du faux plafond. On est bien face à une difficulté structurelle sur ce type de faux plafond.

Vous l'avez rappelé, Monsieur BENESSIANO, pendant les vacances qui ont suivi, l'ensemble des plafonds des établissements d'enseignement ont été audités par la D.P.A. A peu près 300 établissements ont été audités. L'audit est à présent terminé, et nous sommes entrés dans la phase de programmation des travaux, notamment des travaux d'urgence dans trois établissements, qui auront lieu cet été ; il y avait d'ailleurs un projet de délibération qui passait à notre Conseil. Puis, il y a la programmation des autres travaux, puisque nous devons sécuriser ces plafonds.

J'avais eu l'occasion de vous le dire, Monsieur BENESSIANO, lors de nos échanges en 7e Commission, au sujet de la formulation du vœu que vous nous avez proposée. Autant sur le sujet, je crois effectivement comme vous que c'est un sujet qui ne peut que nous rassembler. Nous parlons de la sécurité des enfants accueillis dans les écoles, et c'est évidemment un sujet qui nous concerne tous.

Autant dans sa formulation, je trouvais qu'une confusion était faite entre des problématiques techniques, qui n'étaient pas nécessairement les mêmes, puisque dans le cas dont nous parlons avec l'école Lafayette, il s'agit d'un certain type de plafonds avec des particularités précises, tandis que les cas que vous évoquiez dans le reste de votre vœu, notamment l'école du 17e, relevaient d'autres types de considérations techniques.

C'est pourquoi je vous fais volontiers la proposition, en lien avec Christophe NAJDOVSKI, puisque votre vœu concernait également la sécurité des plafonds des crèches, haltes-garderies, écoles et collèges publics, de ce vœu de l'Exécutif. Il reprend, sur le fond, les préoccupations que vous évoquiez. Il émet le vœu - j'en terminerai par là, Monsieur le Maire - que les informations relevées lors du diagnostic effectué en février soient communiquées à chaque maire d'arrondissement concerné, cela va de soi.

Que les travaux soient engagés, dès 2010, dans les établissements présentant des structures de plafond, dont le diagnostic a révélé qu'elles nécessitaient une rénovation, que les visites d'architecture dans les écoles et collèges à venir soient l'occasion de sondages systématiques dans les faux plafonds, afin de vérifier les systèmes d'accroche et, le cas échéant, que des vérifications plus approfondies soient demandées à des bureaux de contrôle.

Je crois que nous pourrons nous retrouver sur ce vœu. En tout cas, je le souhaite. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait. Si je comprends bien, il y a un vœu déposé par l'Exécutif, le n° 80 bis. Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole, mais très rapidement.

M. Hervé BENESSIANO. - Très rapidement, en moins d'une minute, je vais vous répondre. Le vœu de l'Exécutif va dans l'esprit de ce que nous souhaitions. Comme l'a bien rappelé Mme BROSSEL, il y avait jusqu'à présent des vérifications que faisait la Ville sur un type de plafond.

Grâce à ce vœu, cela nous permettra de tous les vérifier, gentiment, calmement mais sûrement. Je pense que c'est l'objectif que doit avoir à titre de précaution, l'ensemble des élus de la Capitale.

Le vœu va dans le bon sens : nous retirons le nôtre et nous votons celui de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 80 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 171).

2009, DJS 233 - Subvention à l'association "Atellanes" (19e) - Montant : 6.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 233 relatif à l'attribution d'une subvention de 6.000 euros à l'association "Atellanes" (19e).

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - On nous demande par ce projet de délibération de voter une subvention de 6.000 euros pour deux projets artistiques à destination des jeunes de quartiers en difficulté.

Nous tenons à souligner que nous sommes tout à fait en adéquation avec ce type de projet et que nous souhaitions en voir davantage se développer.

Toutefois, comme M. BOUAKKAZ l'a rappelé tout à l'heure, "le vivre-ensemble est une fleur fragile qu'il convient d'arroser". C'est d'arrosage dont je vais parler, comme je le fais très souvent ici, c'est-à-dire de gestion financière. Comme trop souvent, nous ne disposons pas dans le projet de délibération d'un budget prévisionnel pour l'année 2009 alors que nous sommes en mai, tout de même, et on nous demande néanmoins de subventionner ces deux projets.

Par ailleurs, les éléments financiers joints au projet de délibération datent de 2007, rien sur 2008. Néanmoins, l'analyse des éléments financiers de 2007 soulève de notre part deux questions et nous n'avons pas obtenu de réponse à ces deux questions en conseil d'arrondissement. À quoi correspond la dette sociale de 22.000 euros ? Pourquoi l'association fait-elle état de capitaux propres de l'ordre de 19.000 euros ?

Enfin, dernier point que nous voulons souligner, nous ne disposons dans les documents d'aucun élément permettant d'analyser les résultats obtenus l'an dernier pour ces deux projets. Je vous rappelle que nous avons voté en novembre 2008 une subvention de 6.000 euros pour subventionner ces deux mêmes projets pour l'année 2008.

D'ailleurs, concernant cette délibération de novembre 2008 qui portait la référence DJS 2008-259, elle correspond à 98 % mot pour mot à celle qui nous est proposée aujourd'hui.

Une différence tout de même pour le projet de délibération de l'an dernier, il y avait alors un budget prévisionnel. C'est normal, on était en novembre.

Encore une fois, vous avez une bien curieuse manière de gérer les fonds municipaux. La culture de l'à peu près pouvait à la limite passer dans la période d'opulence financière de la mandature précédente, les difficultés financières qui se confirment pour la Ville de Paris doivent vous obliger à plus de rigueur dans le suivi financier, et notamment dans le suivi financier des fonds très importants qui sont distribués aux associations parisiennes. Je ne critique, ni moi ni mes collègues, les actions menées par les associations. Nous mettons en avant le manque de clarté dans la manière dont vous distribuez les fonds.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Je vais essayer de vous éclairer.

D'abord, comme vous, en soulignant la qualité des projets qui nous sont présentés par cette association dans le 19e arrondissement, qui travaille dans le quartier Danube-Solidarité, classé en "politique de la ville", et qui fait un travail remarquable au sein de ce quartier. Ce projet de délibération a d'ailleurs été voté à l'unanimité du Conseil du 19e arrondissement.

Sur les questions que vous vous posez légitimement, un projet de délibération quasi identique a été voté dans cette même instance au mois de novembre dernier pour une raison simple, c'est qu'il s'agit là d'une reconduction. Justement, parce que nous souhaitons mieux gérer et notamment faciliter la trésorerie des associations, nous avons essayé, en cette année 2009, de subventionner bien avant ce que nous avions pu faire l'année dernière, et d'entériner la subvention le plus tôt possible dans l'année pour la bonne gestion de l'association.

Cela a donc des conséquences sur les documents transmis pour ce projet de délibération, puisque l'année étant moins avancée que l'année dernière, nous avons moins de documents, ce qui est tout à fait légal puisque l'association a jusqu'au 30 juin de l'année suivante pour nous faire parvenir ses comptes certifiés. Tout est totalement légal.

Cette année, il n'y a que six mois entre les deux délibérations, et nous espérons que pour l'année prochaine, nous pourrons vous donner des informations nettement plus complètes quant aux comptes de l'association.

Enfin, concernant votre première question sur la dette sociale et les capitaux propres, il y a une raison simple : l'association a bénéficié d'autres subventions en 2007 pour un projet qui durait deux années, 2007 et 2008. Il y avait à la fois des dépenses engagées et en même temps des fonds propres qui étaient dans l'association à la fin de l'année 2007, puisque des projets existaient à cheval sur 2007 et 2008. À la fin de 2007, il y avait donc à la fois des dettes et des capitaux pour financer les projets de l'année suivante qui ne correspondent pas à ce projet de délibération.

Voilà les éléments que je peux porter à votre connaissance, tout en soulignant une nouvelle fois l'excellent travail de cette association du 19e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je remercie M. JULLIARD pour sa réponse qui concerne les capitaux propres de l'association et qui justifie qu'il y ait 19.000 euros de report dans le budget.

En revanche, pour la dette sociale, je pense que M. JULLIARD ne sait pas ce qu'est une dette sociale, cela concerne le paiement des salaires. On ne paie pas des salaires d'avance, à mon avis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On l'a mis en cause : il va répondre.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Cette situation serait inquiétante si l'addition des créances et de la trésorerie de l'association ne s'équilibrait pas avec l'ensemble de ses dettes, ce qui est parfaitement le cas. L'association n'est pas en difficulté financière.

Je ne vois donc pas de raison à ce que nous ne donnions pas un avis favorable à cette subvention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 233).

2009, DJS 362 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV". - Montant : 3.000 euros.
2009, DJS 69 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV" (15e). Montant : 4.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DJS 362 et DJS 69 relatifs à l'attribution de subventions à l'association "Jeunes Insertions XV".

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - "Ils boxent pour le 15e", tel est le titre de l'article que "Le Parisien" a consacré à l'association "Jeunes Insertions XV" et à son fondateur, M. Amirouche AÏT-DJOUDI, le 5 mai dernier.

Je me réjouis de voir notre Conseil examiner des projets de délibération qui proposent l'attribution de deux subventions, l'une au titre de l'action en direction de la jeunesse pour un montant de 3.000 euros, c'est le DJS 362, l'autre au titre de l'action en faveur du sport de proximité, d'un montant de 4.000 euros, le DJS 69, afin de soutenir une association qui regroupe des jeunes de quartiers difficiles du 15e arrondissement.

Quel chemin parcouru par les fondateurs de l'association "Jeunes Insertions XV" depuis notre première rencontre en 2007 lors d'une permanence d'élus !

À l'époque, l'association n'était pas encore constituée mais la volonté d'agir pour les jeunes issus de plusieurs quartiers du 15e afin de leur permettre de pratiquer un sport en commun, la boxe, était déjà bien réelle. Il était formidable de voir la motivation et le dynamisme de ces initiateurs, des enfants du 15e, rassemblés par une histoire commune, qui voulaient agir pour leur quartier, pour le bien commun, en restant à l'écoute des jeunes qu'ils avaient vu grandir.

Dès nos premiers échanges, les élus du 15e ont conseillé au fondateur de déposer au plus vite les statuts, car seul des associations en bonne et due forme peuvent bénéficier de créneaux dans les équipements sportifs des arrondissements.

Au-delà d'un entraînement régulier à la boxe au gymnase de la Plaine, "Jeunes Insertions XV" a vocation à organiser des projets plus éducatifs, et aussi un apprentissage de la citoyenneté à travers le sport. À cette fin, l'association emmènera un groupe d'une vingtaine de jeunes dans un centre sportif de province pendant une semaine.

La mairie du 15e a immédiatement soutenu les projets de cette association, d'abord par l'obtention d'une subvention d'État, du Ministère de la Jeunesse, dès 2008, ce qui a permis à l'association de survivre lors des premiers mois de sa création alors que la décision d'attribuer une subvention par la Ville de Paris n'était pas encore tranchée à la Mairie centrale.

La mairie du 15e a également marqué son soutien par l'attribution de créneaux dans les équipements sportifs du 15e. Elle étudie également l'attribution de deux nouveaux créneaux supplémentaires dans deux autres équipements du 15e.

Je rappelle au passage le souhait de Philippe GOUJON, le Maire du 15e, de libérer plus d'une cinquantaine d'heures dans les équipements sportifs du 15e. En effet, de très nombreuses associations attendent l'attribution de créneaux et cela n'est possible que si la Mairie centrale affecte le personnel nécessaire pour accroître les horaires d'ouverture des équipements.

Une demande, d'ailleurs, a été adressée à M. VUILLERMOZ et je le remercie, parce qu'il s'est engagé à y travailler avec son cabinet. Nous nous en réjouissons et nous espérons avoir très vite des solutions, notamment avant la rentrée 2009.

La mairie du 15e s'est également engagée à acquérir sur son budget le matériel nécessaire à la pratique de la boxe qui sera dédié aux membres de "Jeunes Insertion XV".

Enfin, un partenariat de plusieurs membres de l'association avec une autre association du 15e, "Vise emploi", une association d'insertion professionnelle composée de bénévoles, permettra d'accompagner ces jeunes dans la recherche d'un emploi.

Tout cela est très positif.

De son côté, qu'a fait la mairie centrale ?

La grande émotion autour du décès d'un jeune homme dans le quartier Dupleix, en décembre dernier, a été, en quelque sorte, un accélérateur pour l'attribution de ces deux subventions de la Ville de Paris à l'association "Jeunes Insertion XV". Je remercie à la fois M. VUILLERMOZ et M. JULLIARD pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce dossier, alors que je les sensibilisais dès le 19 décembre dernier sur les difficultés rencontrées par cette association, lors de la réunion de crise qui avait été organisée à l'Hôtel de Ville le lendemain du drame.

Nous espérons que ces subventions permettront à cette association de remplir sa mission que je rappelle très brièvement : transmettre au travers de la pratique sportive les valeurs positives qui y sont fortement attachées : culture de l'effort, discipline, estime de soi, dépassement de soi, sens du collectif, créer du lien entre les habitants du 15e, les pouvoirs publics et les jeunes, jeter les ponts entre les différents jeunes de différents quartiers et ainsi permettre de prévenir les risques de conflit et enfin permettre aux jeunes de prendre des responsabilités au sein de l'association.

Je conclurai en disant qu'il est toutefois extrêmement important que ces subventions ne soient pas attribuées à titre exceptionnel, pour que l'action de cette association s'inscrive dans la durée. C'est le gage de son succès qui sera profitable à tous les habitants du 15e arrondissement.

Je n'ai qu'une chose à dire : longue vie à "Jeunes Insertion XV" !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Longue vie alors à Bruno JULLIARD et ensuite longue vie à Jean VUILLERMOZ !

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Oui, longue vie !

J'essayerai de faire un peu moins long…

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y avait deux projets de délibération.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Je partage l'engouement de ma chère collègue sur le remarquable travail réalisé par l'association "Paris Jeunes Insertion XV".

Jean VUILLERMOZ parlera de la partie sport. Il y a, cette année, l'émergence d'un nouveau projet qui concerne le dialogue entre les jeunes des différents quartiers du 15e arrondissement et qui assurera un rôle véritable de facilitateur des relations entre les jeunes, le tissu local associatif et les pouvoirs publics.

Cette dynamique s'est bien évidemment renforcée, comme vous l'avez souligné, après les douloureux événements survenus au sein du quartier Dupleix, donc nous sommes très heureux de pouvoir contribuer à subventionner ces projets.

Je note que la mairie du 15e soutient avec enthousiasme cette association et vous avez su, avec conviction, nous le faire partager. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que j'ai été sollicité très rapidement après les événements par Anne HIDALGO et que c'est avec plaisir que j'ai répondu favorablement à sa demande.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULLIARD.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je voulais remercier Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN d'avoir rappelé la réactivité des services de la D.J.S.

Effectivement, après le tragique décès d'un jeune du quartier Dupleix, il fallait faire vite et trouver des solutions.

En décembre dernier, l'association "Jeunes Insertion XV" a participé tout de suite aux réunions du comité de veille et d'actions mis en place à la demande du Maire de Paris, par Mme Anne HIDALGO et M. Georges SARRE.

Comme cela a été rappelé, côté sport, l'association propose la pratique de la boxe aux jeunes du quartier et bénéficie depuis cette année de deux créneaux de deux heures au gymnase La Plaine pour pouvoir répondre aux inscriptions des jeunes.

Effectivement, maintenant, notamment dans les gymnases, ce sont les arrondissements qui attribuent les créneaux. De notre côté, au niveau de la D.J.S., nous regardons ce qui se passe et nous souhaitons que les choses puissent continuer.

Quant à savoir si nous pourrons mettre des effectifs supplémentaires dans les équipements, il faudra évidemment que cela corresponde à des projets et qu'il y ait des perspectives en ce sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 362.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 362).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 69.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 69).

2009, DFPE 317 - Approbation des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 30-34, rue des Annelets (19e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 317 relatif à l'approbation des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 30-34, rue des Annelets (19e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 81.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement de la rectification d'une erreur matérielle.

Nous réaliserons une crèche collective de 47 places à l'adresse indiquée dans le 19e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 81 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 81 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 317 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DFPE 317).

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la modification des normes d'accueil dans le domaine de la Petite enfance.
Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la mise en place de jardins d'éveil.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 82, 83 et 83 bis dans le fascicule, déposés par le groupe communiste et élus du parti de Gauche et l'Exécutif, qui ont trait aux locaux, ainsi qu'aux normes d'accueil dans le domaine de la petite enfance.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme vous le savez, suite au rapport Tabarot, la Secrétaire d'Etat à la famille prépare une modification du décret d'août 2000 qui gère les normes des lieux d'accueil d'enfants de moins de trois ans et entend notamment mettre en place des jardins d'éveil pour les 2-3 ans, comme va l'exposer très justement Emmanuelle BECKER dans quelques secondes, mais aussi augmenter les capacités d'accueil en surnombre, portées à 20 % au lieu de 10 % actuellement.

Cette politique aura pour effet de dégrader les conditions et la qualité d'accueil des tout-petits, alors que le personnel des crèches fonctionne déjà à flux tendus et que l'enjeu serait, au contraire, de développer un service public de la petite enfance avec un réel plan de formation adapté, en particulier dans le contexte de crise actuel.

Pour ces motifs, et notamment sur la rédaction d'Ariane CALVO, adjointe à la maire du 20e chargée de la petite enfance, le groupe Communiste et élus du parti de Gauche émet le vœu que la Ville de Paris s'engage à ne pas participer à la création de jardins d'éveil qui remettraient en question la petite section de maternelle au profit d'un lieu d'accueil payant pour les familles, à maintenir le taux de 10 % de capacité de surnombre et à ne pas poursuivre cette possibilité de 20 % si elle était effectivement portée à ce nombre par le nouveau décret, que la Ville interpelle le Gouvernement et en particulier Mme MORANO, afin que les dotations de crédit vers les régions permettent de former plus de professionnels qualifiés de la petite enfance et que la Ville mette en place une politique spécifique de soutien aux arrondissements comprenant des quartiers en grande difficulté sociale, afin que les taux d'encadrement puissent être respectés à tout moment de la journée.

Je conclus que si notre majorité est en désaccord avec les mesures du Gouvernement qui vont avoir pour conséquence de dégrader les conditions d'accueil des tout jeunes Parisiens et Parisiennes, une façon d'être conséquente serait de prendre l'engagement de ne pas appliquer ces mesures, car si le décret rend possible de passer de 10 % à 20 % de capacité d'accueil en surnombre, il ne le rendra pas obligatoire.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

La parole est à Mme BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Je ne rajouterai pas grand-chose à ce que vient de dire Danielle SIMONNET, si ce n'est que le dispositif du jardin d'éveil est une nouvelle illustration du désengagement de l'Etat qui se traduira par un transfert de charges sur les collectivités locales et les familles.

Par la même occasion, il permettra des économies de postes d'enseignants en permettant un redéploiement sur d'autres classes.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que nous souhaiterions que le Maire de Paris affirme son engagement pour le maintien d'un service public d'éducation de qualité gratuit et accessible dès l'âge de 2 ans, en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé et de développer, en plus de la scolarisation en maternelle, des capacités d'accueil diversifiées et de qualité, comme le sont les crèches, les haltes-garderies et les jardins maternels, afin de pallier la pénurie de places pour les moins de 3 ans et que les familles concernées aient un véritable choix.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie nos collègues Danielle SIMONNET, Emmanuelle BECKER et Hélène BIDARD d'avoir attiré l'attention de notre Assemblée sur les projets gouvernementaux dans le domaine de la petite enfance et plus largement de l'accueil des jeunes enfants, projets qui sont, hélas, lourds de menace.

En effet, plusieurs de ces projets, dont ceux dénommés "jardins d'éveil" et sur lesquels ma collègue Colombe BROSSEL a déjà pu s'exprimer hier lors de la question d'actualité, pourraient remettre en cause la qualité de l'accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans.

Le projet de jardin d'éveil prévoit un abaissement des normes d'encadrement des enfants tel que pratiqué actuellement dans les crèches. Il signifierait également une accentuation du désengagement déjà important à Paris de l'Etat dans l'accueil des 2-3 ans en maternelle, remplaçant la gratuité de l'école maternelle par un accueil payant pour toutes les familles.

Dans cette même logique d'économies budgétaires, le Gouvernement entend modifier le décret d'août 2000 qui fixe les normes nationales des qualifications pour l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance.

Face à ces mesures gouvernementales, la Ville de Paris entend maintenir et poursuivre son orientation volontariste dans le secteur de la petite enfance, tant en ce qui concerne le nombre de places nouvelles créées qu'en matière de qualité d'accueil des enfants.

En outre, la formation des personnels de la petite enfance fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Ville de Paris, même s'il ne s'agit pas d'une prérogative municipale. C'est ainsi que la Municipalité a engagé des discussions avec la Région Ile-de-France et l'Académie de Paris afin d'augmenter les capacités de formation des personnels de la petite enfance à Paris.

Un projet de convention est en cours d'élaboration et devrait aboutir prochainement.

La Ville de Paris réaffirme son engagement pour un accueil de qualité de la petite enfance et pour la scolarisation en maternelle avant l'âge de 3 ans. C'est le sens du vœu déposé par l'Exécutif en réponse aux deux vœux présentés par les élus communistes et les élus du parti de Gauche.

La Ville ne s'engagera pas dans la création de jardins d'éveil et elle interpellera à nouveau le Ministère de l'Education nationale afin qu'il revienne sur les désengagements de l'Etat en matière de scolarisation des enfants de moins de 3 ans.

La Ville exige le maintien des normes réglementaires actuelles, que ce soit en matière d'encadrement ou de qualification.

Elle rappelle la nécessité d'un véritable engagement de l'Etat dans une augmentation significative du nombre de personnes formées aux métiers de la petite enfance et de l'offre de formations diplômantes.

Enfin, la Ville poursuivra le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance dans les quartiers parisiens qui en ont le plus besoin, notamment au regard de leur évolution démographique et des besoins sociaux.

Ces engagements rappelés, l'Exécutif demande aux élus communistes et aux élus du parti de Gauche le retrait de leurs vœux n° 82 et n° 83, au profit du vœu n° 83 bis de l'Exécutif qui rappelle les engagements que j'ai cités.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

Compte tenu de ce que vient de dire l'adjoint compétent, maintenez-vous les vœux n° 82 et n° 83 ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui.

D'abord, nous nous félicitons de ce vœu de l'Exécutif qui prend un engagement extrêmement conséquent concernant les jardins d'éveil.

Pour autant, même si nous voterons ce vœu de l'Exécutif, nous allons maintenir notre vœu concernant les normes d'accueil dans le domaine de la petite enfance parce qu'il nous semble important d'être plus précis et de bien prendre l'engagement de refuser d'appliquer le passage à 20 % de sur-occupation. Je pense qu'aucun Parisien et Parisienne ne serait ravi de voir ses enfants dans des crèches occupées à 120 %.

Aussi, si nous nous félicitons de la précision apportée dans le vœu de l'Exécutif, notamment sur le fait de développer l'offre d'accueil de la petite enfance dans les quartiers parisiens qui en ont le plus besoin, il nous semble important de préciser que les taux d'encadrement doivent être respectés à tout moment de la journée dans ces quartiers.

Pour ces deux précisions, nous souhaitons maintenir le vœu du groupe Communiste et élus du parti de Gauche.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a les vœux n^{os} 82 et 83. Maintenez-vous les deux ?

Mme Emmanuelle BECKER. - Un seul.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 82.

Je mets aux voix le vœu n° 82...

Allez-y !

M. David ALPHAND. - Le groupe U.M.P. se désole d'entendre que l'on politise à ce point un débat qui est un débat d'intérêt général et qu'on mène une véritable campagne de désinformation forcenée sur le thème des jardins d'éveil.

Il existe à Paris une tradition du multi-accueil, une tradition de la diversité de l'offre d'accueil pour la garde d'enfants de moins de 3 ans. Les jardins d'éveil sont l'une de ces composantes, ou du moins pourraient l'être.

Par ailleurs, Nadine MORANO et le Gouvernement proposent une expérimentation. Vous comprendrez que, dans ces conditions-là, nous ne pouvons que voter contre le vœu de l'Exécutif et nous le regrettons tout à fait.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà une explication de vote.

Pour le vœu n° 82, quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 82, déposée par le groupe Communiste et élus du parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 83 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 83 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 172).

2009, DJS 46 - Subventions à treize associations du 18e arrondissement. - Montant total : 14.300 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 46 relatif à l'attribution de subventions à treize associations du 18e arrondissement, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 84.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Amendement technique, rectification d'une erreur.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 84 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 84 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DJS 46).

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux concessions dans les bois et à l'application du plan Climat et plus particulièrement la Croix Catelan.
Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n^{os} 85 et 85 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à l'application du plan climat aux concessions dans les bois, plus particulièrement la Croix Catelan.

Je donne la parole à Mme FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le titre est assez explicite. Il s'agit de la rénovation de la Croix Catelan dont le titulaire de la concession est le groupe Lagardère. La rénovation de cette concession a été présentée le 28 avril en Commission des sites ; c'est indépendant d'un projet de délibération, mais c'est quand même quelque chose qui est en train de se passer, dans une actualité.

Or, lors de cette présentation du 28 avril, aucun mot n'a été dit en termes de développement durable qui concernerait la rénovation du bâtiment. Ce qui est, bien sûr, contradictoire avec le Plan climat sur lequel nous n'avons pas à revenir.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu, pour insister sur le fait que les bâtiments situés dans les concessions soient rénovés chaque fois que nécessaire dans le strict respect du plan Climat et que, en ce qui concerne précisément la Croix Catelan, l'autorisation de travaux ou les permis de démolir et de construire ne soient délivrés qu'à la condition que le pétitionnaire respecte scrupuleusement le plan Climat.

Et j'espère avoir tenu dans 1 minute !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Oui !

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu exposé par Mme FOURNIER traite de l'importance des mesures environnementales prises par la Ville de Paris et de leur mise en œuvre par les concessionnaires dans le cadre des projets de réhabilitation des équipements, notamment sportifs, existant dans les bois.

Je partage le souci exprimé par Mme FOURNIER et proposé par M. CONTASSOT.

Toutefois, le vœu tel qu'il était formulé fait l'impasse sur un certain nombre d'aspects importants qu'il convenait de rappeler.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu bis ; vous l'avez sous les yeux, je n'y reviendrai pas dans le détail.

Je voudrais simplement souligner quelques aspects.

Le premier, c'est que, contractuellement, la Ville de Paris ne peut imposer les mesures environnementales contenues dans le plan Climat que lors des renouvellements des concessions et/ou à l'occasion d'une réhabilitation lourde. La convention d'occupation temporaire du domaine public, par laquelle la Direction de la Jeunesse et des Sports octroyait à la société "Lagardère Paris Racing" un titre d'occupation pour l'exploitation du centre sportif de la Croix Catelan, a été conclue le 20 juillet 2006, donc antérieurement à l'entrée en vigueur du plan Climat qui a été signé en octobre 2007.

Toutefois, il faut rappeler que la convention précise les obligations environnementales qui pèsent sur le concessionnaire, pour ce qui concerne les espaces plantés, la gestion des déchets et résidus, la récupération des eaux de pluie ainsi que le traitement des eaux de piscine. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, enfin, en ce qui concerne les travaux qui nous intéressent ici, il s'agit du permis de construire relatif au club-house. Celui-ci est basé sur des mises aux normes. Il est donc impossible d'exiger du pétitionnaire de prévoir des travaux complémentaires.

Par contre, il faut rappeler que la rénovation de ce club est phasé et le projet présenté et approuvé à la Commission des sites du 28 avril dernier est une première étape visant à répondre aux exigences de mise aux normes, d'accessibilité et de sécurité.

Toutefois, dans ce vœu de l'Exécutif, nous faisons la proposition que la Ville de Paris préconise à la société "Lagardère, Paris Racing", de poursuivre ses efforts de rénovation du site la Croix Catelan, en prenant mieux en compte l'esprit du plan Climat.

C'est pourquoi je vous propose de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a une explication de vote de M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Le premier vœu des "Verts" est, en effet, assez surprenant, comme l'a dit M. VUILLERMOZ. Il est vrai qu'ils mélangent différents aspects juridiques et fondent ce vœu sur des choses relativement peu applicables.

Au-delà des considérants très contestables et des attaques personnelles contre le groupe "Lagardère" qui peuvent surprendre, se pose le problème de la non-opposition en matière d'urbanisme du plan Climat, comme l'a souligné M. VUILLERMOZ.

Il est vrai qu'il est très difficile de voter ce vœu en l'état. En revanche, il est dommage que "Les Verts" n'aient pas étendu ce vœu dans le cadre du P.L.U. et notamment de certaines zones qui vont être modifiées dans le bois de Boulogne, ce qui aurait permis d'intégrer, à juste titre, des modifications touchant au plan Climat. On aurait pu aussi intégrer des zones proches du bois de Boulogne, je pense notamment à Jean Bouin ou à Roland Garros qui nous touchent beaucoup, nous élus du 16e.

Pour toutes ces raisons, avec un vœu qui est assez mal formulé et, par ailleurs, avec un deuxième vœu de l'Exécutif qui est uniquement l'expression de quelques bonnes intentions, pour des raisons politiques, nous ne participerons pas au vote concernant ces deux vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a un vœu n° 85 du groupe "Les Verts". L'Exécutif a déposé le vœu n° 85 bis; le vœu n° 85 est-il maintenu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui, le vœu n° 85 est maintenu, dans la mesure où il a un champ d'action un peu plus large que simplement la concession de la Croix Catelan, puisqu'il vise également tous les bâtiments situés dans les concessions.

C'est à ce titre que nous voterons le vœu que nous avons présenté et le vœu plus modéré, plus centré, proposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 85 est maintenu. L'avis de l'Exécutif ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le groupe U.M.P.P.A. ne prend pas part au vote.

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 173).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de ses représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) (Comité administrant ledit syndicat) (R. 29) :

- M. Etienne MERCIER, suppléant, en remplacement de M. Pierre CASTAGNOU, désigné le 21 avril 2008, décédé.

- Mme Marie-Chantal BACH, titulaire, en remplacement de M. François LEBEL, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Commission du titre de séjour (R. 30) :

- Mme Aline ARROUZE, suppléante, en remplacement de Mme Emmanuelle BECKER, désignée les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

Comité parisien d'éthique funéraire (R. 31) :

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX, présidente, en remplacement de Mme Marinette BACHE, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (R 32) :

Conseil d'administration :

- M. Etienne MERCIER, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Assemblées générales :

- M. Etienne MERCIER, délégué, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP) (R. 33) :

Assemblée générale :

- M. Etienne MERCIER, titulaire, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Conseil d'administration :

- M. Etienne MERCIER, suppléant, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée le 21 avril 2008, démissionnaire.

Fondation de la Cité internationale des Arts (Conseil d'administration) (R. 34) :

- Mme Yamina BENGUIGUI, en remplacement de Mme Pascale BOISTARD, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Commission du Vieux Paris (R 35) :

- M. Christophe GIRARD, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée les 26 et 27 mai 2008.

Association "Paris-Ateliers" (Conseil d'administration) (R. 36) :

- M. Philippe DUCLOUX, en remplacement de Mme Danièle POURTAUD, désignée les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

Etablissement public de coopération à caractère industriel et commercial "104 Cent Quatre" (Conseil d'administration) (R. 37) :

- M. José Manuel GONÇALVES (personnalité qualifiée) en remplacement de M. Bernard LATARJET, désigné les 24 et 25 novembre 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2009, R. 29 à R. 37).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée le mardi 12 mai 2009 à dix sept heures trente cinq minutes).

Votes spécifiques.

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DU 22 - Acquisition en état de futur achèvement auprès de la RIVP d'une école et de ses 2 logements de fonction, dans un ensemble immobilier projeté sur le lot M9C dans la ZAC "Paris Rive Gauche" (13e).

2009, DLH 14 - Modification, au titre de la RIVP, du programme d'acquisition réhabilitation de logements PLA-I et PLUS situé 63 à 67 rue de Rome (8e) ainsi que des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter en vue de son financement.

2009, DLH 42 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 107 rue Saint-Honoré (1er).

2009, DLH 45 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 4 rue de Provence (9e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAULT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DU 48 - Echange foncier entre la Ville de Paris et "Paris Habitat - OPH" dans la cité Fougères (20e). - Désaffectation et déclassement d'emprises comprises dans l'échange foncier, autorisation de constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération.

2009, DLH 3 - Garanties d'emprunts complémentaires, au profit de "Paris Habitat - OPH", pour la réalisation d'un programme d'acquisition réhabilitation de 32 logements PLA-I d'une part, et d'un programme de réhabilitation PALULOS portant sur 22 logements d'autre part, situés 21 rue des Malmaisons (13e).

2009, DLH 20 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 3 villa Deshayes (14e).

2009, DLH 27 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 147 rue d'Avron (20e).

2009, DLH 64 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un lot de volume communal dépendant de l'immeuble situé 60-62 rue de Passy (16e).

2009, DLH 77 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de "Paris Habitat - OPH", pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par "Paris Habitat - OPH", en vue du financement de commerces et locaux d'activité compris dans différents programmes de l'Office.

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 7 - Garantie de la Ville de Paris au prêt à l'amélioration souscrit par "Immobilière 3F" pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation de 263 logements du groupe immobilier "Carrières d'Amérique" (19e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 47 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 35 - rue des Petits Carreaux (2e).

2009, DLH 66 -Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 32 rue de Terre Neuve (20e).

2009, DLH 74 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de la SGIM, à l'emprunt bancaire complémentaire à contracter en vue du financement de l'aménagement en Maison des Associations des locaux d'activités de l'immeuble situé 38 boulevard Henri IV (4e).

2009, DLH 86 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 7 rue de Hanovre (2e).

M. François VAUGLIN, Mme Annick LEPETIT, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SGRI 23 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'APUR pour la mise en oeuvre du programme de coopération décentralisée avec la Ville de Phnom Penh "Phnom Penh 2020 : contributions à un développement urbain maîtrisé".

M. Pierre AIDENBAUM ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SGCP 4 - Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par le conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Yamina BENGUIGUI, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigtte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 99 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'opération "Ambassadeurs de l'Accueil" 2009. - Montant : 340.000 euros.

Mme Anne HIDALGO, MM. Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA et Mme Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 500.000 euros.

Votes spécifiés.

Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche.

Positions de vote :

Contre :

2009 DDEE 103 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS WH SMITH FRANCE pour l'exploitation du magasin à l'enseigne "WH SMITH LA LIBRAIRIE ANGLAISE" , 248, rue de Rivoli (1er).

Contre :

2009 DDEE 104 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL TOP SOUVENIRS pour l'exploitation de son établissement "TOP SOUVENIRS - LES ARCADIENNES", 180, rue de rivoli (1er).

Pour :

2009 DDEE 120 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA ADIDAS FRANCE, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "ADIDAS" 3 ter, rue des Rosiers (4e).

Contre :

2009 DDEE 121 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL GAVILANE CREATION, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GAVILANE" 8, rue des Francs-Bourgeois (3e).

Pour :

2009 DDEE 122 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL STANDYR à l'enseigne "YVES ROCHER" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER" 102, avenue des Champs-Elysées (8e).

Pour :

2009 DDEE 123 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la "SARL COS HENNES & MAURITZ FRANCE" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "COS RUE DES ROSIERS" 4, rue des Rosiers (4e).

Contre :

2009 DDEE 127 - Demande de dérogation ponctuelle à la règle du repos dominical présentée par la SAS GUCCI FRANCE, 7, rue Léonce Reynaud (16e), dans le cadre d'une vente privée qui aura lieu le dimanche 17 mai à la porte de Versailles (15e).

Contre :

2009 DDEE 128 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA BNP PARIBAS (16e).

Contre :

2009 DDEE 133 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL ASTON AGENCY, 5, rue Paul-Bert à Saint-Ouen pour les interventions dans le hall d'exposition "CITROËN", 42, avenue des Champs-Elysées (8e).

Pour :

2009 DDEE 143 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "STG GARNIER-THIEBAUT" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GARNIER-THIEBAUT" 79, boulevard Raspail (5e).

Groupe "Les Verts".

Positions de vote :

Contre :

2009 DDEE 103 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS WH SMITH FRANCE pour l'exploitation du magasin à l'enseigne "WH SMITH LA LIBRAIRIE ANGLAISE" , 248, rue de Rivoli (1er).

Contre :

2009 DDEE 104 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL TOP SOUVENIRS pour l'exploitation de son établissement "TOP SOUVENIRS - LES ARCADIENNES", 180, rue de rivoli (1er).

Contre :

2009 DDEE 121 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL GAVILANE CREATION, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GAVILANE" 8, rue des Francs-Bourgeois (3e).

Contre :

2009 DDEE 127 - Demande de dérogation ponctuelle à la règle du repos dominical présentée par la SAS GUCCI FRANCE, 7, rue Léonce Reynaud (16e), dans le cadre d'une vente privée qui aura lieu le dimanche 17 mai à la porte de Versailles (15e).

Contre :

2009 DDEE 128 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA BNP PARIBAS (16e).

Contre :

2009 DDEE 133 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL ASTON AGENCY, 5, rue Paul-Bert à Saint-Ouen pour les interventions dans le hall d'exposition "CITROËN", 42, avenue des Champs-Elysées (8e).

Contre :

2009 DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 500.000 euros.

Abstention :

2009 DAJ 8 - Délégation donnée au Maire de Paris en matière de marchés publics, accords cadres et avenants.

Abstention :

2009 SG 75 - Signature d'une convention avec la S.A.S. Cinéma Mac-Mahon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 10.000 euros.

Abstention :

2009 DPE 42 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de conception, de construction et d'exploitation pour la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles (17e) sur procédure de dialogue compétitif.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DDATC 2 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Partage 5, 6, 7" du 6e. - Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 18 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Partage 5, 6, 7" du 7e. - Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 22 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association Sainte-Geneviève de Saint-François-Xavier du 7e. - Montant : 1.500 euros.

2009, DDATC 32 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Accueil et Reclassement Féminin, Oeuvre des Gares" du 12e. - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 47 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité Municipal d'Animation et d'Action Sociale du 1er". - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 50 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Le Moulin du 14e". - Montant : 5.000 euros.

2009, DDATC 51 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Office Central de la Coopération à l'Ecole de Paris" du 4e. - Montant : 4.810 euros.

2009, DDATC 57 - Subvention à l'association "Les amis du 18e du mois". - Montant : 12.450 euros.

2009, DDATC 66 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité d'Entente des Associations de Combattants et Victimes de Guerre" du 12e. - Montant : 500 euros.

2009, DDATC 67 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Famillathlon" du 16e. - Montant : 5.000 euros.

2009, DDATC 70 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Entraide Scolaire Amicale" du 12e. - Montant : 1.500 euros.

2009, DDATC 72 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "PHARE - Pratique Harmonieuse et Artistique dans la Recherche de l'Energie" du 12e. - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 74 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Au bout du fil" du 15e. - Montant : 2.650 euros.

2009, DDATC 77 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité des Fêtes et de Solidarité" du 8e. - Montant : 7.105 euros.

2009, DDATC 79 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Centre d'Action Sociale Notre Dame des Anges" du 6e. - Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 80 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "La Plume Bénévole" du 19e. - Montant : 1.000 euros.

2009, DDATC 83 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Août Secours Alimentaire" du 15e. - Montant : 3.185 euros.

2009, DDATC 84 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Relais 59" du 12e. - Montant : 4.500 euros.

2009, DDATC 94 - Attribution d'une subvention à l'association "Coup de Soleil". - Montant : 20.000 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009, DDEE 2 - Subvention à l'association "18 en scènes" (18e) pour le 3e "Festival des Attitudes Indépendantes". - Montant : 25.000 euros.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2009, DASCO 5 - Approbation des modalités d'attribution d'un marché de vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE et la DEVE.

2009, DPA 166 - signature d'un avenant n° 1 au marché de travaux passé avec "Francilia" pour la construction d'une école élémentaire 45, rue de la Tour d'Auvergne (9e).

2009, DPA 169 - Approbation du principe de réalisation de travaux de mise en conformité des installations électriques dans divers établissements scolaires du 13e arrondissement et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 219 - Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la société URBAINE DE TRAVAUX, représentée par M. Alain BRUNET, relatif à la reconstruction du groupe scolaire 4, square Alain Fournier (14e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DDEE 94 - Subvention à l'ASSOCIATION DES PLAISANCIERS (14e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 9.000 euros.

2009, DDEE 96 - Subvention à l'association "CARRE DU THEATRE" (15e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 4.700 euros.

2009, DDEE 102 - Subvention à l'association des Commerçants pour l'Animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 14.000 euros.

2009, DDEE 106 - Subvention à l'association des Commerçants de l'Avenue de Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations de fin d'année 2008 et signature d'une convention. - Montant : 28.000 euros.

2009, DDEE 107 - Subvention à l'association "Batignolles en Fête" (17e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2008. - Montant : 18.000 euros.

2009, DDEE 108 - Subvention à l'association l'Avenue des ternes-Les Ternes Paris XVII (17e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 18.000 euros.

2009, DDEE 109 - Subvention à l'association "Commune Libre d'Aligre". - Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 115 - Subvention à l'association "Concours Européen de la Mode" (11e) pour l'organisation du Concours national de la mode "Podium Jeunes Stylistes". - Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 124 - Subvention à l'association "de Phil en Troc" (5e) pour une exposition de broderie du Paraguay. - Montant : 3.500 euros.

2009, DDEE 126 - Subvention, au titre de 2009, par l'association des "Inventeurs et Fabricants Français" (12e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DDEE 134 - Subvention à l'association "Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'Hier, d'Aujourd'hui et de Demain" (6e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 17.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DPE 11 - Approbation du principe et des modalités de conclusion d'un avenant au marché négocié relatif à la restructuration complète du lieu d'appel Léon (18e).

2009, SG 67 - Approbation du principe et des modalités d'un contrat de transaction entre la Ville de Paris et la société Jet Chef en règlement de prestations complémentaires de la société Jet Chef.

2009, SGCP 5 - Signature d'une convention avec l'Amicale des conseillers et anciens conseillers de Paris et de la Seine pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DDEE 117 - Signature d'une convention de prêt de locaux avec l'association Emmaüs Défi (14e).

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DPA 179 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature d'un marché à bons de commande de prestations de service de conception et de réalisation de pupitres d'information et d'orientation visuels, tactiles et sonores pour des bâtiments de la Ville de Paris.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DAJ 9 - Signature d'une convention constitutive de groupement de commande entre la Ville et le Département de Paris en vue de la représentation juridique de ces deux collectivités en application de l'article 8 du Code des marchés publics et lancement de 26 marchés en application de l'article 30 du Code des marchés publics.

2009, DALIAT 9 - Don d'un véhicule réformé du parc automobile des TAM à la Protection Civile de Paris

2009, DALIAT 10 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mise à disposition et l'entretien d'appareils sanitaires destinés à divers locaux de la Ville et du Département de Paris. - Lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2009, DALIAT 11 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage de locaux dans divers établissements de la petite enfance de la Ville de Paris en neuf lots séparés.

2009, DALIAT 19 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture, installation, maintenance de matériels "son et image" professionnels, location de matériels audiovisuels, et prestations associées en 2 lots séparés, destinés aux services de la Mairie de Paris, des mairies d'arrondissements et services rattachés.

2009, DDATC 46 - Indemnisation de Mme HUBERT.

2009, DDATC 55 - Indemnisation de FORD France FMC Automobile SAS (affaire CASA).

2009, DRH 3 - Signature avec le Département de Paris, d'une convention relative au marché des prêts sociaux.

2009, DRH 17 - Approbation du principe et du financement d'un capital décès en faveur des ayants droit des agents de la Commune de Paris.

2009, DRH 20 - Approbation du principe et du lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert, relatif au financement et à la gestion des prêts sociaux aux agents de la Commune et du Département de Paris.

2009, DRH 31 - Signature du marché "Conception, animation et mise en oeuvre de modules de formation à la santé et à la sécurité au travail pour les agents de la Ville de Paris : Prévention des risques liés à l'amiante".

2009, DSTI 23 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de prestations de services informatiques dans les établissements scolaires parisiens.

2009, DSTI 40 - Signature d'un avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture et la mise en place d'un outil de pilotage transverse et des prestations connexes (Décisionnel) portant sur le transfert de l'exécution de la société COGNOS FRANCE à la société Compagnie IBM France.

2009, DSTI 42 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant la Ville, le Département, le CAS-VP et la Maison des personnes handicapées (MDPH) préalablement au lancement d'une ou plusieurs procédures de consultation en vue de l'attribution d'un ou plusieurs marché(s) ou accords-cadres concernant l'instruction des aides sociales.

2009, DSTI 46 - Signature d'un contrat de transaction ayant pour objet de régulariser des créances auprès de la société Capgemini Finance et Services et issues de l'exécution de la sous-traitance du marché relatif à l'acquisition du droit d'usage et de suivi des modules et extensions du progiciel HR Access et à la réalisation de prestations associées.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DF 50 - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour doter la Mairie de Paris et le Département de Paris de cartes d'achat.

2009, SGCP 4 - Fixation de la rémunération annuelle maximum susceptible d'être perçue par le conseiller de Paris exerçant les fonctions de président du conseil d'administration de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DEVE 21 - Signature d'une convention avec l'association "Multi'color" mettant à sa disposition une parcelle de terrain pour un usage de jardin pédagogique et de refuge à oiseaux, rue Joseph Python (20e).

2009, DEVE 83 - Demandes de permis de construire et lancement d'un appel d'offres ouvert de travaux pour la restructuration et l'extension des locaux sociaux de jardiniers du site du bataillon de l'ONU en Corée (4e).

2009, DEVE 27 - Lancement de deux appels d'offres ouverts relatifs à la fourniture du matériel mécanique horticole, agricole et de travaux publics de la Ville de Paris.

2009, DEVE 42 - Approbation des modalités de lancement et de signature de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits et d'équipement sanitaires pour caveaux étanches.

2009, DEVE 33 - Approbation et signature d'un contrat de transaction avec la société Jardins Ile-de-France, relatif au paiement de diverses factures émises au-delà du maximum du marché passé entre ladite société et la Ville de Paris.

2009, DEVE 54 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009, DEVE 55 - Procédure à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009, DAC 39 - Subvention à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de Saint-Eustache (ARGOS) (1er), pour ses activités en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 55 - Subvention à l'association "Octave et Arpège - Compagnie théâtrale des Gomi" (8e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 59 - Subvention à l'association "Volontariat et Soutien par l'Art (VS Art)" (16e) au titre de l'enseignement artistique. - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 96 - Subvention à l'association "Réseau Lilas" pour le spectacle "Edouard II" présenté au Théâtre Paris-Villette (19e) en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 97 - Subvention à l'association "Drama Ties" pour le spectacle "Beautiful Thing" présenté au Vingtième Théâtre (20e) en 2009. - Montant : 9.000 euros.

2009, DAC 98 - Subvention à l'association "L'ange d'Or Création artistique et animation" pour le spectacle "Le vieux qui lisait des romans d'amour" présenté au Théâtre du Lucernaire (6e) en 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 101 - Subvention à l'association "Agitez le Bestiaire" pour le spectacle jeune public" A mi-chemin" présenté au Théâtre Dunois (13e) en 2009. - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 102 - Subvention à l'association "Le Théâtre de la Querelle" pour le spectacle jeune public "Hachachi le menteur" présenté au Théâtre Mouffetard (5e) en 2009. - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 103 - Subvention à l'association "Compagnie Les Petits Chantiers" pour le spectacle jeune public "En chair et en masques" présenté au Centre Mandapa (13e) en 2009. - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 116 - Subvention à l'association "Centre de Musique Médiévale de Paris" (13e) au titre de l'enseignement artistique. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 127 - Subvention à l'association "Petits Oiseaux Production" (P.O.P) (20e). - Montant : 11.500 euros.

2009, DAC 132 - Subvention à l'association "Textes et Voix" (6e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 136 - Subvention à l'association "La Voie des Livres" (20e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 142 - Subvention à l'association "La Maison des Contes et des Histoires" (4e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 151 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association "Immanence" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour ses activités 2009. - Montant : 30.000 euros.

2009, DAC 158 - Subvention à l'association "Choeur d'Oratorio de Paris" (12e) au titre de 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 175 - Subvention à l'association "Courant d'Art Frais" (13e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 179 - Subvention à l'association "Lézarts de la Bièvre" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 180 - Subvention à l'association "Art Exprim 18" (18e). - Montant : 5.500 euros.

2009, DAC 184 - Subvention à l'Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée "Le Coach" (9e) au titre de ses actions de formation et d'accompagnement d'artistes des musiques actuelles. - Montant : 12.000 euros.

2009, DAC 193 - Subvention à l'association "LGBT Dance, Pride off" (10e) pour l'organisation du Festival "Jerk Off" en 2009. - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 195 - Signature d'une convention avec l'association "Technopol, Association pour la défense, la reconnaissance et la promotion des cultures, des arts et des musiques électroniques" (11e) pour l'attribution d'une subvention au titre de ses activités parisiennes en 2009. - Montant : 30.000 euros.

2009, DAC 199 - Signature d'une convention avec l'association GRRR "Groupe Rire, Rage, et Résistance" relative à l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 8ème édition de l'opération "En compagnie(s) d'été" au Théâtre 14 - Jean Marie Serreau (14e) en 2009. - Montant : 30.000 euros.

2009, DAC 203 - Subvention à l'association "La Muse en Circuit" (94140 Alfortville). - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 228 - Subvention à l'association "Polynotes 75" (11e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DAC 229 - Subvention à l'association "Les Mots Parleurs" (15e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 239 - Subvention à la Société à Responsabilité Limitée "Impérial" (12e) pour l'organisation du festival "Les Femmes s'en mêlent" en 2009. - Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 258 - Subvention à la SARL Théâtre de l'Athénée (9e), pour un projet de spectacle musical en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 315 - Renonciation à l'exploitation, fin des opérations, arrêt des comptes de l'établissement public local "104 Cent Quatre" (19è) et autorisation à M. le Maire de Paris de désigner un liquidateur.

2009, DICOM 7 - Approbation du principe et des modalités d'attribution du marché passé en vertu de l'article 30, relatif au spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2009 de la Ville de Paris. - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer ledit marché.

2009, DICOM 8 - Signature d'une convention de partenariat avec la société Suravenir pour l'exposition "Gustave Eiffel, le magicien de fer" à l'Hôtel de Ville.

2009, DPA 209 - Signature des marchés de travaux relatifs à la fourniture et pose de mobiliers spécifiques attribués dans le cadre de l'opération de création d'un centre des arts numériques et des musiques actuelles dans l'ancien théâtre de la Gaîté Lyrique (3e) (lot 10 A "Eclaireuses" et lot 10 B "Ruban Numérique").

2009, SG 48 - Subvention à l'association "Documentaire sur Grand Ecran" (19e). - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 51 - Subvention à l'association Collectif Jeune Cinéma, afin d'organiser la 11e édition du "Festival des Cinémas Différents de Paris" au cinéma l'Archipel (10e) et dans le lieu Mains d'oeuvres (Saint-Ouen) en décembre 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, SG 52 - Subvention à l'association "Jangada" (10e). - Montant : 2.500 euros.

2009, SG 57 - Subvention à l'association "Europa Distribution" (8e) pour l'organisation dans le cadre de Paris Cinéma, des ateliers professionnels réunissant producteurs, réalisateurs et distributeurs internationaux. - Montant : 10.000 euros.

2009, SG 58 - Signature d'une convention avec la SARL Moteur pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour le cinéma le Grand Action. - Montant : 45.000 euros.

2009, SG 60 - Signature d'une convention avec la SARL Cinelux Cinéma Action Ecoles pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 61 - Signature d'une convention ave la SARL Triomph Cinéma "Cinéma Action Christine" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 62 - Signature d'une convention avec le cinéma Accatone pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, SG 63 - Signature d'une convention avec la SARL "Les 5 Parnassiens" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma Les 7 Parnassiens. - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 65 - Signature d'une convention avec la SNC Studio du Dragon pour le cinéma Le Lincoln pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 74 - Signature d'une convention avec la "SA Les Ecrans de Paris", pour les cinémas l'Arlequin (6e), l'Escurial (13e), le Majestic Bastille (11e) et le Reflet Médicis (5e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant global : 57.000 euros.

2009, SG 76 - Signature d'une convention avec SA Société d'exploitation du théâtre Denfert Rochereau pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 77 - Signature d'une convention avec la SARL Studio des Ursulines pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 78 - Signature d'une convention avec la SARL Cinéma Saint Lambert pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le Cinéma Saint Lambert. - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 79 - Signature d'une convention avec le Cinéma Saint André des Arts pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement (6e). - Montant : 30.000 euros.

2009, SG 80 - Signature d'une convention avec le cinéma l'Archipel pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 47.000 euros.

2009, SG 81 - Signature d'une convention avec la SARL Carlotta Cinémas pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma le Latina. - Montant : 42.000 euros.

2009, SG 82 - Signature d'une convention avec la SARL Studio Galande l'attribution d'une subvention au cinéma Studio Galande. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 83 - Signature d'une convention avec la SNES Cinéma l'Epée de Bois pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 84 - Signature d'une convention avec le SARL Eden Plus pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma le Max Linder Panorama (9e). - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 85 - Convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Cinéma La Pagode. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 86 - Signature d'une convention avec le cinéma "l'Entrepôt" pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement (14e). - Montant : 26.000 euros.

2009, SG 87 - Signature d'une convention avec la SARL Cinépoque pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma "Les 3 Luxembourg" (6e). - Montant : 50.000 euros.

2009, SG 88 - Signature d'une convention avec le cinéma du Panthéon pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 89 - Signature d'une convention avec la SARL Ciné Sorbonne pour l'attribution d'une subvention à la Filmothèque du Quartier Latin. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 90 - Signature d'une convention avec la SARL cinéma Le Bilboquet pour le Cinéma Saint Germain des Prés pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement. - Montant : 70.000 euros.

2009, SG 93 - Signature d'une convention avec la SARL l'ARP pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement et d'investissement pour le Cinéma des Cinéastes (17e). - Montant : 60.000 euros.

2009, SG 97 - Signature d'une convention avec la SARL SODIAV, pour le cinéma Le Saint Michel pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, SG 105 - Subvention à l'association "Light Cone" afin qu'elle puisse mener à bien le projet intitulé, les séances "Scratch", qui sont des projections de films expérimentaux à Paris. - Montant : 18.000 euros.

2009, SG 106 - Signature d'une convention avec la S.A. Société d'exploitation du Champollion, pour le cinéma Le Champo pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 107 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à la SARL Bastille Saint-Antoine, pour les cinémas La Bastille (11e) et le Saint-Lazare (8e). - Montant total : 30.000 euros.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009, DAC 112 - Subvention à l'association "Compagnie Les Toupies" (12e). - Montant : 14.500 euros.

2009, DAC 232 - Subvention à l'association "Conservatoire de Musique et d'Expressions Artistiques ouvert aux personnes handicapées et accidentées de la vie" (CMEA) (5e). - Montant : 20.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DAC 126 - DJS 251 - Signature avec l'association Le Temps des Rues (10e) d'une convention relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.000 euros.

2009, DAC 128 - DJS 249 - Signature avec l'association 11e Evènements (11e) d'une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.000 euros.

2009, DAC 176 - DJS 278 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Macadam - Les Arcavals" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 21.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2009, DASCO 41 - Subventions à onze associations étudiantes - Montant total : 31.000 euros.

2009, DASCO 42 - Signature d'une convention avec l'association "Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées" (GENEPI) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 25.000 euros.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2009, DASCO 74 - Signature d'une convention avec l'association Starting Block pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2009, DASCO 101 - Subvention à l'association "Baisser les Barrières" (20e). - Montant : 15.000 euros.

M. Didier GUILLOT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DU 22 - Acquisition en état de futur achèvement auprès de la RIVP d'une école et de ses 2 logements de fonction, dans un ensemble immobilier projeté sur le lot M9C dans la ZAC "Paris Rive Gauche" (13e).

2009, DU 48 - Echange foncier entre la Ville de Paris et "Paris Habitat - OPH" dans la cité Fougères (20e). - Désaffectation et déclassement d'emprises comprises dans l'échange foncier, autorisation de constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009, DU 21 - "Paris Nord Est" (18e et 19e). - Secteur intercommunal d'aménagement "Gare des Mines/Fillettes" (18e), Saint Denis et Aubervilliers. - Signature constitutive de groupement de commande avec la Communauté d'agglomération de Plaine Commune pour la réalisation d'études conjointes. - Signature des contrats conclus en application de la dite convention.

Mme Anne HIDALGO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2009, DJS 209 - Subvention à l'association "La Clairière" (2e). - Montant : 3.500 euros.

2009, DJS 211 - Subvention à l'association "Comité International des Jeux Mathématiques" (C.I.J.M) (15e) - Montant : 5.000 euros

2009, DJS 214 - Subventions à trois associations de jeunesse du 13e arrondissement - Montant total : 6.500 euros.

2009, DJS 230 - Signature d'une convention avec l'association "Unis-Cité Ile-de-France" (18e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 20.000 euros

2009, DJS 231 - Subvention à l'association "Mille et Une Images" (18e). - Montant: 2.000 euros.

2009, DJS 234 - Subventions à deux associations de jeunesse du 14e. Montant total : 9.000 euros

2009, DJS 235 - Subventions à deux associations de jeunesse du 13e arrondissement - Montant total : 2.000 euros.

2009, DJS 242 - Subvention à l'"Association Jeunesse Education" (A.J.E.) (20e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 243 - Subvention à l'association "Ars Longa" (11e). Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 257 - Subvention à l'association "Les Commun'Arts" (11e). Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 262 - Subvention à l'association "Ars Longa" (11e) pour une action conduite dans le 20e arrondissement - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 263 - Subvention à l'association "Une Goutte d'Organisation Productions" (UGOP). - Montant : 1.500 euros.

2009, DJS 273 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais (1er) et de son antenne Saint Honoré (1er).

2009, DJS 279 - Subvention à l'association "Le Pari's des Faubourgs" (10e) Montant : 2.000 euros.

2009, DJS 280 - Subvention à l'association "Paris Est Mouv'" (11e). - Montant : 7.500 euros.

2009, DJS 293 - Subvention à l'association "Le Picoulet - Mission Populaire" (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 303 - Subvention à l'association "Solidimey" (18e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DJS 306 - Subvention à l'association "Par les Mots et Merveilles" (20e). - Montant : 2.500 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, DJS 285 - - DPVI 35 - Signature d'une convention annuelle avec l'"Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 45.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DJS 288 - Signature d'une convention avec l'association "R.S.I. La Ressource" (17e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 22.000 euros.

M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2009, DASES 6 - SGRI 29 - Signature d'une convention avec l'association "Croix Rouge Française" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 180.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DVD 78 - Approbation du principe et des modalités de lancement d'un marché de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue d'Alésia entre la place Victor et Hélène Basch et la rue des Plantes (14e).

2009, DVD 44 - Signature d'un contrat de transaction avec le groupement de sociétés AXIMUM / SES relatif au paiement d'une partie des prestations effectuées pour la mise en oeuvre de la signalisation verticale non lumineuse à Paris (lot 3).

2009, DVD 136 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de prestations de service d'analyse d'accidents substituant la société Aximum à SOPAC.

2009, DVD 174 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DPE 53 - Avis du Conseil de Paris sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Marne Confluence".

2009, DPE 7 - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Programme Solidarité Eau".

2009, DPE 23 - Signature d'une convention de partenariat autour de l'exposition "Envie d'oasis".

2009, DVD 17 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer 3 conventions de partenariat et de financement pour l'étude du projet d'un port de plaisance à la confluence du Canal Saint-Denis et de la Seine avec la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, le Conseil Régional d'Ile de France et le Département de Seine-Saint-Denis et une convention pour subvention.

2009, DPE 38 - Approbation des modalités de passation d'un marché pour la réhabilitation du tronçon centre du collecteur Marceau (8e et 17e) et signature d'une convention de financement entre la Ville de Paris et le SIAAP.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009, DPE 41 - - SGRI 38 - Signature d'un avenant à la convention avec l'association Enda Europe pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement dans les quartiers de la basse ville d'Antananarivo (Madagascar).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DLH 3 - Garanties d'emprunts complémentaires, au profit de "Paris Habitat - OPH", pour la réalisation d'un programme d'acquisition réhabilitation de 32 logements PLA-I d'une part, et d'un programme de réhabilitation PALULOS portant sur 22 logements d'autre part, situés 21 rue des Malmaisons (13e).

2009, DLH 7 - Garantie de la Ville de Paris au prêt à l'amélioration souscrit par "Immobilière 3F" pour la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation de 263 logements du groupe immobilier "Carrières d'Amérique" (19e).

2009, DLH 14 - Modification, au titre de la RIVP, du programme d'acquisition réhabilitation de logements PLA-I et PLUS situé 63 à 67 rue de Rome (8e) ainsi que des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLA-I à contracter en vue de son financement.

2009, DLH 20 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 3 villa Deshayes (14e).

2009, DLH 27 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", de l'immeuble communal situé 147 rue d'Avron (20e).

2009, DLH 42 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 107 rue Saint-Honoré (1er).

2009, DLH 45 - - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal situé 4 rue de Provence (9e).

2009, DLH 47 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 35 - rue des Petits Carreaux (2e).

2009, DLH 66 -Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 32 rue de Terre Neuve (20e).

2009, DLH 71 - Vente du domaine de la Ville de Paris. - Mise en oeuvre d'un congé pour vendre dans l'immeuble en copropriété sis 16 rue Visconti (6e).

2009, DLH 72 - Autorisation donnée au représentant de la Ville de Paris, d'une part de voter en assemblée générale de copropriété l'aliénation de parties communes et la modification de la grille de répartition des tantièmes de charges qui en résulte, et d'autre part leur achat par la Ville de Paris dans l'immeuble en copropriété situé 1 rue Saint Eleuthère (18e).

2009, DLH 73 - Avenant au bail emphytéotique consenti à la Foncière Habitat et Humanisme portant location des lots domaniaux dépendant des immeubles en copropriété situés 26 rue du Rendez-Vous (12e), 2-2 bis cité Debergue (12e) et 127-129 rue Castagnary (15e).

2009, DLH 74 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de la SGIM, à l'emprunt bancaire complémentaire à contracter en vue du financement de l'aménagement en Maison des Associations des locaux d'activités de l'immeuble situé 38 boulevard Henri IV (4e).

2009, DLH 77 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris, au profit de "Paris Habitat - OPH", pour le service des intérêts et l'amortissement d'emprunts bancaires à contracter par "Paris Habitat - OPH", en vue du financement de commerces et locaux d'activité compris dans différents programmes de l'Office.

2009, DLH 86 - Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal situé 7 rue de Hanovre (2e).

2009, DU 69 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur le terrain situé 92 rue de Bagnolet (20e).

2009, DU 70 - Mise en oeuvre d'une procédure de DUP sur l'immeuble 36, rue Marcadet (18e).

2009, DU 85 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Vente amiable du lot n° 40 dans l'immeuble 5-7, rue des Beaux-Arts (6e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009, DU 28 - Cession à la commune de Pantin des parcelles cadastrées A n° 77, A n° 79, A n° 80 et A n° 83, terrain d'assiette de la maison de quartier des Courtillières et voiries à Pantin (Seine Saint Denis). - Cession à la commune de Bobigny de la parcelle C n° 110 à Bobigny (Seine-Saint-Denis).

2009, DU 129 - Echange et cession à titre gratuit de terrains nus à Vanves (92).

2009, SG 55 - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association des exploitants de Bercy Village - Fonds Marketing, pour l'organisation de l'édition 2009 du Festival de l'Oh.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, DU 83 - Signature d'un avenant n° 2 au protocole d'accord relatif à la vente de terrains à la commune d'Achères.

2009, SG 54 - Signature d'une convention de coopération entre la Ville de Paris et le Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2009 du Festival de l'Oh ! - Montant : 45.000 euros.

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2009, DASCO 50 - Subvention à l'association "Société Conventionnelle" pour financer l'organisation de cours publics. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASCO 78 - Rectificatif à la délibération 2007 DASCO 165 relative à l'attribution d'une subvention à l'E.S.A.A. Duperré (3e). - Montant : 25.411 euros.

2009, DASCO 81 - Subvention à l'UPMC (Université Pierre-et-Marie-Curie) (5e) pour l'organisation de la 47e conférence du Groupe Européen des Hautes Pressions. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASCO 86 - Subvention à l'Association Française d'Astronomie (AFA) pour l'organisation de manifestations liées à l'année mondiale de l'Astronomie. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASCO 88 - Subvention à la Fondation PremUP pour l'organisation d'un symposium scientifique international intitulé "Le cerveau du nouveau-né prématuré". - Montant : 10.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DPA 28 - Signature de l'avenant n° 1 avec le groupement conjoint constitué par la société "RENOVER", titulaire mandataire, et la société "M.T.I.I", cotraitante, pour la réalisation des travaux de restructuration de l'ensemble du bâtiment administratif, 8 rue de Citeaux et 47 boulevard Diderot (12e).

2009, DPA 171 - Approbation du principe, des modalités de passation et de la signature de marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de maintenance et d'aménagement dans les équipements publics et les locaux relevant du budget municipal dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics.

2009, DPA 218 - Approbation du principe et des modalités de passation de marchés à bons de commande de travaux pour l'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante friable et non friable dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DFPE 36 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "LA CHOUINE" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (18e). Montant : 198.972 euros.

2009, DFPE 83 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Les Petits du Canard" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Charlot" (3e). Montant : 133.716 euros.

2009, DFPE 84 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Les Petits du Canard" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Martin"(3e). Montant : 107.610 euros.

2009, DFPE 86 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants A.P.A.T.E. pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure mutli-accueil "la Caverne d'Ali Baba" (12e). - Montant : 218.795 euros.

2009, DFPE 87 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "RELAIS 59" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie (12e). Montant : 37.118 euros.

2009, DFPE 88 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants A.P.A.T.E. pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie "La Maison Dagobert" (12e). - Montant : 89.365 euros.

2009, DFPE 89 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Association pour l'accueil de tous les enfants A.P.A.T.E. pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement du jardin d'enfants "L'école Gulliver" (12e). - Montant : 333.596 euros.

2009, DFPE 91 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "LE MOULIN BLEU" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (12e). - Montant : 127.364 euros.

2009, DFPE 100 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Crèche du Quartier Saint Lambert" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective (15e). - Montant : 274.100 euros.

2009, DFPE 208 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "GANONE" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Ganone" (4e). - Montant : 148.043 euros.

2009, DFPE 225 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Institutions Ganone Yad" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective "Ganone Yad" (11e). - Montant : 64.379 euros.

2009, DFPE 234 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Les Amis" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil "Les Amis" (17e). - Montant : 162.796 euros.

2009, DFPE 241 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Trempoline" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil "Le Trempoline" (5e). - Montant : 267.886 euros.

2009, DFPE 269 - Signature d'une convention avec l'association "LA MAISON KANGOUROU" pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil de la petite enfance "La Fayette" (10e). - Montant : 269.711 euros.

2009, DFPE 275 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11 rue Erlanger (16e).

2009, DFPE 299 - Signature d'une convention passée avec l'association "Les Amis" pour l'attribution d'une subvention pour des travaux dans sa structure multi accueil située 5, place Lévis (17e). - Montant : 11.912 euros.

2009, DPA 175 - Approbation du principe de restructuration globale de la crèche collective 34, rue Petit (19e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

2009, DPA 217 - Approbation des modalités de passation du marché de travaux de démolition d'un bâtiment, 66 rue Berzélius (17e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DPA 220 - Signature d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec Bruno Palisson pour la restructuration d'un centre de PMI et crèche familiale 134 boulevard Masséna (13e).

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2009, DAC 144 - Signature d'un avenant au marché relatif aux travaux de sécurisation électronique des oeuvres d'art conservées dans les églises des quatre premiers arrondissements de Paris conclu avec la société "Opteor Immotic" en vue de rectifier une erreur matérielle portant sur la formule de variation.

2009, DAC 146 - Subvention à l'Institut National du Patrimoine (2e) pour l'organisation du colloque "Peinture chinoise : la restauration et la recherche en Europe et en Chine" les 19 et 20 mars 2009 en partenariat avec le Musée Cernuschi. - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 197 - Acquisition d'une oeuvre d'Ossip Zadkine en faveur du musée Zadkine. - Montant : 280.000 euros.

2009, DAC 206 - Approbation du principe d'une transaction entre Mme Anne Marie Grasser et la Ville de Paris, relative à l'accident intervenu en l'église Saint Jacques du Haut Pas, 252 rue Saint-Jacques (5e).

2009, DAC 240 - Demande d'une subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication pour la numérisation de fonds documentaires des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris.

2009, DAC 253 - Signature d'un avenant n° 1 au marché avec l'entreprise "Paris Ouest Construction SA" pour la restauration du clocher-porche de l'église Saint Pierre de Montrouge (14e) - lot n° 1 "maçonnerie/pierre de taille - décors sculptés".

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2009, PP 37 - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la Commune de Paris.

2009, PP 38 - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la réalisation des prestations nécessaires à l'aménagement d'une salle haute densité sur le plateau informatique de la Préfecture de police.

2009, PP 40 Signature de l'avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles notifié le 14 novembre 2008 à la "Société Apave Parisienne" relatif à la mission de contrôle technique pour les travaux de réaménagement des ailes nord et nord-est au 1er étage de l'immeuble de la Cité (4e).

2009, PP 41 - Signature de l'avenant n° 1 au marché de fourniture n° 06 72 068 00 avec la "Société Soulie Uniformes" le 17 octobre 2006 et notifié le 30 octobre 2006 visant à contractualiser le transfert des engagements, droits et obligations résultant dudit marché à la société de confection Balsan SA.

2009, PP 42 - Mise en place du chèque emploi service universel pour la garde de jeunes enfants âgés de 0 à 12 ans au profit des fonctionnaires sous statut des administrations parisiennes affectés à la Préfecture de police.

2009, PP 43 - Revalorisation du taux des vacations allouées aux fonctionnaires de police en fonction à Paris pour leur assistance aux opérations funéraires.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009, DDEE 130 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2008-2010 passée avec la Commission Administrative de la Bourse du Travail de Paris, pour le versement du solde de subvention pour 2009. - Montant : 163.000 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, SGRI 19 - Subvention à l'association "Clowns sans Frontières" (11e). - Montant : 15.000 euros.

2009, SGRI 23 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'APUR pour la mise en oeuvre du programme de coopération décentralisée avec la Ville de Phnom Penh "Phnom Penh 2020 : contributions à un développement urbain maîtrisé".

2009, SGRI 36 - Signature d'une convention avec l'association AFXB (9e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 127.801 euros.

2009, SGRI 37 - Signature d'une convention avec l'association Organisation PanAfricaine de Lutte contre le Sida (OPALS) (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 286.516 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2009, DPVI 31 - Signature d'une convention avec la Compagnie Varsorio dans le quartier Flandre (19e) pour une subvention d'investissement. - Montant : 2.664 euros.

2009, DPVI 41 - Subvention à la Régie de quartier du 11e - Fontaine au Roi. - Montant total : 7.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DPVI 40 - DJS 323 - Signature d'une convention triennale avec l'association "Les Enfants de la Goutte d'Or" pour l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement. - Montant total : 57.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Jean VUILLERMOZ et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2009, DAC 189 - Subvention à l'association "Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B." (14e). - Montant : 10.000 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009, DJS 12 - Signature d'une convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement pour l'attribution d'une subvention. Montant : 14.000 euros.

2009, DJS 21 - Subventions à deux associations du 1er arrondissement. - Montant total : 1.200 euros.

2009, DJS 22 - Subventions à huit associations du 3e arrondissement. - Montant total : 13.300 euros.

2009, DJS 23 - Subventions à deux associations du 13e arrondissement.- Montant total : 25.000 euros.

2009, DJS 29 - Subventions à douze associations du 9e arrondissement. - Montant total : 13.100 euros.

2009, DJS 30 - Subventions à deux associations du 9e arrondissement. Montant total : 22.500 euros.

2009, DJS 33 - Subventions à douze associations du 11e arrondissement. - Montant total : 24.200 euros.

2009, DJS 34 - Subventions à cinq associations du 11e arrondissement. - Montant total : 35.150 euros.

2009, DJS 35 - Subventions à quatorze associations du 12e arrondissement. - Montant total : 25.350 euros.

2009, DJS 36 - Subventions à quatre associations du 12e arrondissement. - Montant total : 35.400 euros.

2009, DJS 37 - Subventions à neuf associations du 13e arrondissement. - Montant total : 20.200 euros.

2009, DJS 41 - Subventions à quinze associations du 15e arrondissement. - Montant total : 18.950 euros.

2009, DJS 48 - Subventions à douze associations du 19e arrondissement. Montant total : 16 500 euros.

2009, DJS 49 - Subventions à trois associations du 19e arrondissement. Montant total : 23.000 euros.

2009, DJS 52 - Subventions à neuf associations parisiennes. - Montant total : 16 100 euros.

2009, DJS 53 - Subventions à neuf associations parisiennes. - Montant total : 27.100 euros.

2009, DJS 56 - Subventions à sept associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements. - Montant total : 73.000 euros.

2009, DJS 68 - Signature d'une convention avec le " Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris " (CDOSP) (12e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 49.000 euros.

2009, DJS 70 - Signature d'une convention avec la Ligue Ile-de-France de Basket-Ball (13e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 30.000 euros.

2009, DJS 71 - Signature d'une convention avec l'association "Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail" (19e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 20.000 euros.

2009, DJS 74 - Signature d'une convention avec l'association "En Avant de Paris" (14e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 16.800 euros.

2009, DJS 76 - Signature d'une convention avec l'association "Cercle Féminin de Paris" (16e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 9.200 euros.

2009, DJS 77 - Signature d'une convention avec l'association "Ligue de Paris de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées" (14e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 32.000 euros.

2009, DJS 78 - Signature d'une convention avec l'association "Club Athlétique de Paris" (14e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 100.000 euros.

2009, DJS 80 - Signature d'une convention avec l'Association "Roller Squad Institut" (13e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 10.000 euros.

2009, DJS 82 - Signature d'une convention avec l'association "Judo Paris Centre" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 10.000 euros.

2009, DJS 83 - Signature d'une convention avec l'association "Association Sportive du centre de Paris" (2e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 26.000 euros.

2009, DJS 88 - Signature d'une convention avec l'association "Sporting Club Maccabi de Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 35.000 euros.

2009, DJS 96 - Signature d'une convention avec l'association "Jeunesse Athlétique de Montrouge" (14e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 17.000 euros.

2009, DJS 97 - Signature d'une convention avec l'association "Roc 14" (14e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 10.000 euros.

2009, DJS 98 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Alésia Football Club" (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 44.000 euros

2009, DJS 101 - Signature d'une convention avec l'association "Evolution Sportive et Culturelle du XVe" (15e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 25.500 euros.

2009, DJS 104 - Signature d'une convention avec l'association "Nicolaïte de Chaillot" (16e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 21.000 euros.

2009, DJS 107 - Signature d'une convention avec l'association "Olympique Montmartre Sports" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 35.000 euros.

2009, DJS 109 - Signature d'une convention avec l'association "Les Enfants de la Goutte D'Or" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 25.000 euros.

2009, DJS 110 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Basket 18" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 31.000 euros.

2009, DJS 116 - Signature d'une convention avec l'association "Ménilmontant Patro Sports " (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant 11.000 euros.

2009, DJS 117 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Beach Volley" (20e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 8.000 euros.

2009, DJS 121 - Subvention à l'"Académie des Sports" (16e). - Montant : 7.000 euros.

2009, DJS 123 - Subvention à l'"Association Versailles 2000 - Quilles de Huit" - Montant : 1.400 euros.

2009, DJS 133 - Subvention à un organisme local de Fédérations Nationales Sportives. - Montant total : 9.000 euros.

2009, DJS 217 - Signature de deux avenants aux lots n° 2 et 5 du marché de fourniture et pose de matériels sportifs lourds et fourniture de petits matériels sportifs destinés à divers établissements de la Ville de Paris passés avec les sociétés Camma Sport et Ag Plus.

2009, DPA 164 - Approbation du principe de réalisation des travaux de restructuration partielle de l'immeuble 5 impasse Bonne Nouvelle (10e) et des modalités de passation du marché de travaux.

2009, DPA 190 - Signature de deux avenants n° 1 aux marchés de travaux avec la société SRC relatifs à la construction d'un équipement sportif 1, cité Traëger (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2009, DJS 72 - Signature d'une convention avec l'association "Cercle Sportif de l'Institution Nationale des Invalides" (7e) pour l'attribution d'une subvention - Montant : 20.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DPA 210 - Approbation des modalités de passation d'un marché d'étude de sûreté publique dans le cadre de la reconstruction des équipements sportifs du Stade Jules Ladoumègue (19e) en imbrication avec le site de maintenance et de remisage du tramway T3 et autorisation à M. le Maire de Paris de déposer les permis d'aménager et de construire correspondants.

M. Jean VUILLERMOZ, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGO, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Pierre-Christian TAITTINGER, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Philippe TORRETON, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : M. David ASSOULINE, Mme Florence BERTHOUT, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Marielle de SARNEZ, M. René DUTREY, Mme Christine LAGARDE, Mme Firmine RICHARD.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2009-68 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le fonctionnement de "Vélib'".

Libellé de la question :

"Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaitent en savoir plus sur le fonctionnement de "Vélib", à savoir :

- Comment se passe la répartition des vélos en station ?

- Quels sont les mouvements engendrés par la maintenance : à la fois pour l'approvisionnement en vélos et la nécessité des réparations ?

- Les frais de maintenance sont-ils conformes à ce qu'attendait le concessionnaire ?

- Quelles sont les différences d'utilisation du système selon les saisons et les intempéries ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-69 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les extensions abusives des terrasses.

Libellé de la question :

"Nous recevons dans tous les arrondissements un certain nombre de plaintes concernant les extensions abusives des terrasses.

La vie commerçante de nos arrondissements est essentielle pour l'animation de quartiers, mais elle ne doit pas se faire au détriment de la libre circulation des piétons.

Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris quels sont les moyens humains de contrôle des terrasses et s'il est envisagé, comme cela paraît nécessaire, de les renforcer !"

Réponse non parvenue.

QE 2009-70 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la circulation aux abords de la place Charles-de-Gaulle, avec la mise en sens unique des avenues Marceau et Mac-Mahon.

Libellé de la question :

"Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris une évaluation sur la circulation depuis les deux changements majeurs, apportés sous la précédente mandature, avec la mise en sens unique des avenues Marceau et Mac-Mahon."

Réponse non parvenue.

QE 2009-71 Question de MM. Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'amélioration de la circulation de la porte d'Asnières (17e)

Libellé de la question :

"Déjà lors de la précédente mandature rien n'a été fait pour améliorer la circulation Porte d'Asnières qui est pourtant un des points les plus noirs du 17e arrondissement.

Des problèmes de circulation perdurent et sont appelés à devenir de plus en plus importants avec les travaux de la Z.A.C. "Clichy - Batignolles", contribuant ainsi à dégrader encore plus la qualité de vie des habitants de ce secteur.

Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris de faire enfin procéder à l'étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'une bretelle d'accès au périphérique extérieur à partir de la Porte de Clichy. Cette solution est plébiscitée par la population. Elle aurait l'immense avantage de désengorger la Porte d'Asnières, mais a jusqu'à ce jour toujours été refusée pour des raisons idéologiques."

Réponse (Mme Annick LEPETIT, adjointe) :

"L'aménagement évoqué dans la présente question écrite a fait l'objet d'une pré-étude menée en 2006.

Ce projet se heurte à 2 types de difficultés :

L'emprise disponible au Nord du boulevard périphérique est d'abord très réduite : la largeur disponible entre le mur de soutènement et la façade est de 16 mètres, largeur sur laquelle il serait nécessaire d'insérer la rampe d'accès tout en maintenant les fonctionnalités du boulevard de Douaumont, notamment la desserte des immeubles riverains, et les cheminements piétons. En première analyse, le projet parait pratiquement irréalisable sans empiéter sur les parcelles situées sur la commune de Clichy. A titre de comparaison, la largeur disponible entre le boulevard périphérique (bretelle de sortie non comprise) et la façade sur la chaussée sud du boulevard de Douaumont est de 25 mètres.

De plus, les difficultés de circulation existantes à la porte de Clichy risqueraient de s'aggraver en raison de l'appel de trafic lié à la présence d'une nouvelle bretelle. Les analyses de reports de trafic réalisées en 2006 faisaient apparaître que la création d'une nouvelle rampe d'accès ne soulagerait que légèrement la porte d'Asnières en réduisant le volume de circulation sur le boulevard de Douaumont (côté nord extérieur à Paris) et sur l'axe avenue de Villiers - boulevard Malesherbes - porte d'Asnières. A l'inverse, elle engendrerait des trafics de transit supplémentaires sur les avenues de Clichy et de la porte de Clichy ainsi que porte de Clichy et le centre ville de Clichy.

Cette demande d'aménagement avait d'ailleurs fait l'objet d'un vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A. lors de la séance du Conseil de Paris du mois d'avril 2008. Il n'avait pas été adopté pour les raisons évoquées ci-dessus.

Annick LEPETIT, adjointe au Maire de Paris, chargée des déplacements, des transports et de l'espace public, avait alors indiqué que des solutions, de type plan de circulation, étaient mieux adaptées et devaient être recherchées pour limiter les nuisances dues au trafic routier à la porte d'Asnières. La Ville de Levallois-Perret a d'ailleurs demandé au Conseil général des Hauts de Seine la mise en sens unique de l'avenue Victor Hugo (sens sortant de Paris), ce qui pourrait soulager la porte d'Asnières mais augmenterait la circulation en direction des portes de Clichy et de Champerret. Ce secteur va donc être réétudié en prenant en compte l'ensemble des évolutions prévisibles, notamment la Z.A.C. " Clichy-Batignolles" et le prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières."

QE 2009-72 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures mises en place pour faciliter la fluidité de la circulation lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès.

Libellé de la question :

"Lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès, porte Maillot, les poids lourds accèdent au sous-sol du site, via une rampe située boulevard Gouvion-Saint-Cyr.

Cet accès ne se fait qu'après contrôle des véhicules, à un rythme très lent, ce qui occasionne des encombrements importants au carrefour Ternes/Gouvion-Saint-Cyr/place du Général Koenig et boulevard Pershing.

Face à cette situation qui importune gravement les habitants du quartier, entrave la circulation des transports en commun et qui interdit l'arrivée des secours, en cas de sinistre au Palais des Congrès, aux hôtels Méridien et Concorde, il est primordial de chercher une solution.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris quelles mesures vont être prises afin d'éradiquer définitivement ce "point noir"."

Réponse non parvenue.

QE 2009-73 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la création de la commission d'études "Paris-Métropole".

Libellé de la question :

"Lors du débat sur "Paris-Métropole", l'Exécutif a annoncé la constitution d'un groupe d'études "Paris-Métropole".

Aussi, Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris si cette annonce verra sa concrétisation, dans quel délai et sous quelle forme ?"

Réponse (M. Pierre MANSAT, adjoint) :

"Lors du Conseil de novembre 2008, l'Exécutif a pris l'engagement de communiquer très régulièrement les éléments relatifs au travail de "Paris Métropole", sous la forme de réunions régulières dont il reviendra aux présidents des groupes de fixer l'organisation et la périodicité.

Ces réunions prennent la forme d'une "commission municipale Paris Métropole" indépendante du rythme des Conseils de Paris.

- chaque groupe est représenté par 3 élus ;

- l'ordre du jour en est déterminé par consultation des présidents de groupe ;

- son rythme est d'une réunion tous les deux ou trois mois ;

- l'administration parisienne est au service de cette commission autant que de besoin pour en préparer et accompagner le travail.

La première réunion a été organisée le 17 février, les deux prochaines sont programmées les 19 mai et le 16 juin 2009."

QE 2009-74 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'extension du parc de stationnement "Ternes", sous l'avenue Niel (17e).

Libellé de la question :

"Depuis fort longtemps, il est question de l'extension du parc des Ternes, sous l'avenue Niel.

Les services de la Ville ont annoncé que les travaux du concessionnaire "Q Park" pourraient commencer en février. Mais, à ce jour, nous n'avons eu aucune information à ce sujet.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris des éléments d'informations sur ce dossier, considérant qu'un tel ouvrage nécessitera l'installation d'un chantier important et long, ce qui nécessite une concertation avec les riverains, un suivi des travaux, avec un calendrier."

Réponse non parvenue.

QE 2009-76 Question de M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures prises par la Ville de Paris en cas de sécheresse.

Libellé de la question :

"En octobre 2008, nous avions déposé un voeu relatif aux mesures prises par la Ville en cas de sécheresse.

L'Exécutif a répondu, d'une part, que depuis 2005 le Préfet de Région prend un arrêté et définit la solidarité entre les usagers. Et d'autre part, "concernant le syndicat intercommunal à vocation multiple, qui est d'ailleurs le syndicat mixte d'étude, qui verra sa création début 2009, qu'elle considère que la gestion de l'eau ne s'arrête pas aux seuls territoires parisiens, mais doit pouvoir être pensée dans un cadre plus large, notamment peut-être le cadre de "Paris-Métropole", cela semble prématuré d'inscrire cet enjeu dans le cadre d'un syndicat qui d'ailleurs n'est pas encore créé.".

Aujourd'hui, nous apprenons qu'en raison d'un hiver pas suffisamment pluvieux, le Préfet de Seine-et-Marne vient de prendre un arrêté préfectoral anti-sécheresse en raison de l'état de la nappe phréatique de Champigny. Celle-ci qui s'étend sur 17.000 kilomètres carrés, fournit en eau potable presque la moitié de l'eau consommée par la Capitale (non polluée, cette eau ne nécessite que très peu de traitement avant d'être consommée).

L'autre ressource en eau potable est la Seine, mais elle demande davantage de traitements, et est donc plus coûteuse pour les distributeurs, mais c'est la seule solution de rechange.

Déjà, les habitants de Seine-et-Marne ont été invités à respecter des consignes beaucoup plus strictes.

Aussi, considérant que le Syndicat mixte d'étude a été mis maintenant en place, Jérôme DUBUS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillers de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris :

- quelles mesures vont être prises afin de pallier au mieux la situation présente ;

- en raison du réchauffement climatique annoncé, ce problème risque de perdurer, quel programme a été défini pour les années à venir ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-77 Question de MM. Jérôme DUBUS, Vincent ROGER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative à la présence de "pick-pockets" sur le parvis de Notre-Dame-de-Paris.

Libellé de la question :

"La cathédrale Notre-Dame est un lieu de culte très fréquenté par les Parisiens et par les touristes, aussi n'est-il part rare de voir une cohorte de jeunes "pickpockets" qui aborde de façon très pressante, les passants sur le parvis.

Jérôme DUBUS, Vincent ROGER, Conseillers de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Préfet de police une plus grande surveillance de ce site afin qu'il retrouve une certaine tranquillité."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Les services de police du 4e arrondissement, territorialement compétents, se trouvent confrontés, à l'intérieur comme aux abords de la cathédrale, d'une part, à la présence de ressortissants d'Europe centrale qui se livrent à la mendicité parfois de manière agressive et, d'autre part, à la présence de voleurs à la tire qui importunent les fidèles et les touristes jusque dans l'enceinte de l'édifice.

Les policiers de quartier ne manquent pas d'effectuer des patrouilles quotidiennes dans ce secteur, avec pour mission de verbaliser les individus qui contreviennent à l'arrêté préfectoral n° 2008-214 du 1er avril 2008.

Ainsi, depuis le début de l'année 2009, au cours de sept opérations organisées sur ce site touristique, quatorze personnes ont fait l'objet d'une telle mesure. L'une de ces opérations a d'ailleurs été menée le 19 février dernier en collaboration avec deux policiers roumains détachés auprès de la direction de la police urbaine de proximité.

J'ajoute que durant la période estivale, la présence policière est renforcée sur la place Jean-Paul II. En effet, deux îlotiers patrouillent à pied de 10 heures à 20 heures qui marque la fermeture des portes de la cathédrale. Des rondes et patrouilles ont ensuite lieu jusqu'à 22 heures.

Je précise, plus particulièrement en matière de répression des agissements des pickpockets, que le commissariat de l'arrondissement travaille en étroite collaboration avec les agents de sécurité de la cathédrale. Il est également très fréquemment fait appel aux fonctionnaires de la Brigade anti-criminalité lorsque des voleurs sont repérés à l'intérieur de l'édifice. Deux voleurs à la tire ont ainsi été interpellés et placés en garde à vue par les policiers du commissariat le 15 février, les mis en cause ayant fait l'objet d'un rappel à la loi ordonné par le Parquet de Paris.

J'indique enfin que l'accès à Notre-Dame-de-Paris est autorisé de façon permanente aux forces de police par le Recteur-archiprêtre. Il arrive donc que les effectifs de la Brigade anti-criminalité patrouillent d'initiative à l'intérieur de la cathédrale et procèdent à des interpellations à la sortie de l'édifice."

QE 2009-78 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le stationnement de cars de tourisme.

Libellé de la question :

"Si la charte signée avec les professionnels en 2000, puis le système du PASS ont constitué des points positifs pour le stationnement des cars de tourisme, il s'avère que l'insuffisance et l'inadaptation de l'offre aux besoins se font sentir.

Je citerai trois points :

- la fermeture du parc Cardinet, qui doit fermer à la fin de l'année, où en est le projet Batignolles sous la zone de frêt S.N.C.F. ?

- le parc Foch pourra-t-il accueillir la quarantaine de places supplémentaires ?

- où en est la recherche d'une solution alternative au projet Mac Donald ?

Sans oublier, le stationnement de nuit qui accueillerait entre 100 et 300 cars dans nos rues...

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris que des études soient entreprises afin d'estimer les besoins des professionnels et de localiser de nouveaux emplacements pour la réalisation de nouveaux parcs."

Réponse non parvenue.

QE 2009-79 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la distribution des cartes temporaires "Vélib'".

Libellé de la question :

"Les usagers de "Vélib", qui prennent un ticket journalier, déplorent depuis quelque temps des dysfonctionnements lors de sa distribution (blocage du ticket dans la borne, non impression du billet...). Ils ne peuvent donc bénéficier de l'offre illimitée de 24 heures et doivent trouver une station toutes les 30 minutes.

Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent au Maire de Paris que les services concernés trouvent une solution plus efficace et ainsi apportent un meilleur service aux usagers."

Réponse non parvenue.

QE 2009- 80 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les délais accordés par le service technique de l'Habitat pour les opérations de ravalement.

Libellé de la question :

"Jean-Pierre LECOQ et les membres du groupe U.M.P.P.A. attirent l'attention de M. le Maire de Paris sur les difficultés financières rencontrées par les propriétaires et copropriétaires de logements domiciliés à Paris.

En effet, le vieillissement des immeubles et le coût élevé des travaux génèrent pour de nombreux propriétaires des difficultés financières et les poussent à contracter des emprunts bancaires.

Cette situation nous amène à vous demander, Monsieur le Maire, de bien vouloir intervenir auprès de vos services, et notamment auprès du Service technique de l'Habitat afin qu'il accorde beaucoup plus généreusement - qu'il ne le fait actuellement - des délais suffisants pour les opérations de ravalement.

Nous connaissons en effet de nombreux exemples où la Ville impose que le ravalement soit fait dans des délais très courts, alors que les propriétaires ou copropriétaires ont dû financer de lourds travaux de rénovation.

En outre, le vote par la majorité municipale d'une nouvelle taxe départementale qui frappera les propriétaires, à partir d'octobre 2009, rend encore plus prégnante cette situation et justifie cette demande de délais supplémentaires."

Réponse non parvenue.

QE 2009-81 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre du Forum de l'initiative touristique.

Libellé de la question :

"Lors de la séance du Conseil de Paris des 9 et 10 mars 2009, Brigitte KUSTER a défendu un voeu réitérant sa demande que soit organisés au plus vite les Etats généraux du Tourisme à Paris.

En réponse, Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire de Paris chargé du Tourisme et des nouveaux médias locaux, a confirmé par un voeu de l'Exécutif l'organisation prochaine d'un Forum de l'Innovation Touristique dans la Capitale.

A ce jour, aucun élément complémentaire d'information n'a été apporté aux élus parisiens à ce sujet.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient donc connaître l'objet précis de ce forum, le calendrier de sa mise en oeuvre et les modalités de la participation des élus à l'organisation de cet événement."

Réponse non parvenue.

QE 2009-82 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris à l'élaboration du Plan de relance du Gouvernement.

Libellé de la question :

"Dans le cadre du Plan de relance du Gouvernement, les collectivités ont la possibilité de bénéficier d'un remboursement anticipé de TVA. Ainsi, le Fonds de compensation de la TVA 2008, qui aurait dû être versé en 2010, sera versé en 2009 pour les collectivités qui s'engagent à augmenter, en 2009, leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne des dépenses 2004-2007.

Le mécanisme s'appliquera à tous les bénéficiaires du fonds (communes, intercommunalités et syndicats, départements, régions, établissements publics locaux), à l'exception des communautés d'agglomération et des communautés de communes qui bénéficient du versement l'année même (environ 9 à 10 % du montant du FCTVA versé annuellement, soit environ 500 millions d'euros).

Les collectivités ont jusqu'au 15 mai pour signer des conventions avec l'Etat afin de bénéficier d'un double remboursement de TVA au titre de leurs investissements.

Paris, à la fois commune et département ne peut pas rester absente de ce dispositif.

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient savoir si la Ville de Paris a effectué les démarches nécessaires pour que la capitale bénéficie de ce dispositif et quelles en seront les conséquences en terme d'investissement pour Paris et les Parisiens."

Réponse non parvenue.

QE 2009-83 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées par la Ville de Paris, afin de réduire les nuisances causées par les travaux rue Pierre-Rebière (17e), dans le cadre du "G.P.R.U." de la porte Pouchet (17e).

Libellé de la question :

"Dans le cadre du G.P.R.U. de la Porte Pouchet, la rue Pierre-Rebière fait l'objet d'un aménagement de voirie important, en vue de la réalisation d'un programme de 180 logements. Répartis en 17 bâtiments, ces logements seront installés le long du cimetière des Batignolles.

L'étroitesse de la rue, les difficultés de stationnement, la présence du cimetière, et les transferts de population, notamment de la tour Bois le Prêtre à la rue Pierre-Rebière, imposent des contraintes techniques, et donc une vigilance du maître d'oeuvre de tous les instants, afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains.

Or, force est de constater que ces travaux ne se déroulent pas d'une manière satisfaisante. Les riverains sont particulièrement inquiets : saleté du chantier, incertitudes sur l'emplacement de grues dans le cimetière, difficultés de stationnement, absence de sécurisation du périmètre des travaux...

Brigitte KUSTER et les élus du groupe U.M.P.P.A. souhaiteraient connaître les mesures que compte prendre la Ville de Paris pour réduire au maximum les nuisances pour les riverains, afin que ce chantier se déroule dans les meilleures conditions possibles notamment en terme de sécurité et de respect des lieux."

Réponse non parvenue.

QE 2009-84 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le bilan des opérations d'acquisition-conventionnement.

Libellé de la question :

"L'acquisition en vue de leur conventionnement d'immeubles locatifs privés constitue un mode majeur de financement du logement social à Paris.

Il n'a pas été permis, jusqu'à présent, de disposer d'une information annuelle restituant pour chaque opération le taux de vacance au moment de l'acquisition, le nombre d'attributions en faveur des demandeurs par type de financement P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. ainsi que celui des baux privés requalifiés sociaux.

En dépit d'un vœu, voté en juin 2008, promettant qu'un bilan annuel pour l'ensemble des opérations serait établi et diffusé dans le cadre de l'Observatoire de l'Habitat, aucune donnée ne nous a été fournie.

Quant au bleu logement 2009, il parvient à être plus laconique que les années précédentes, en se contentant de préciser la répartition statistique entre les trois modes de production du logement social.

Aussi, Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.P.A. renouvellent-ils leur demande d'une information sincère et complète à propos des opérations de conventionnement - acquisition déjà menées, faisant apparaître le taux de vacance au moment de l'achat, le nombre d'attributions en faveur des demandeurs par type de financement P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. ainsi que celui des baux privés requalifiés sociaux.

Ils souhaitent par ailleurs avoir communication du bilan prescrit à l'Observatoire de l'Habitat."

Réponse non parvenue.

QE 2009-85 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant l'importance de l'utilisation des défibrillateurs disponibles dans les mairies d'arrondissement, en 2008.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris quelle a été l'importance de l'utilisation des défibrillateurs disponibles dans les mairies d'arrondissement en 2008 ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-86 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le nombre de parquets d'écoles supposés encore contenir de l'amiante dans la Capitale.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris combien reste-t-il de parquets d'écoles supposés contenir de l'amiante dans la Capitale ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-87 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative aux travaux d'entretien et de rénovation prévus en 2009 dans les églises du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris, quels seront prévus, en 2009, les travaux d'entretien et de rénovation dans les églises du 16e arrondissement, dont la Ville est responsable ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-88 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les effets pour Paris des décisions gouvernementales favorisant la création de postes de garde pour les jeunes enfants et le développement des jardins d'éveil.

Libellé de la question :

"M. Pierre-Christian TAITTINGER demande à M. le Maire de Paris quelle peut être la retombée pour Paris des décisions gouvernementales favorisant la création de postes de garde pour les jeunes enfants et le développement des jardins d'éveil ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-89 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires sur le stade Jean Bouin (16e) durant la prochaine année scolaire.

Libellé de la question :

"Avec 2.700 élèves qui exercent leurs enseignements sportifs sur le stade Jean Bouin, et compte tenu de l'obstination du Maire de Paris à vouloir engager des travaux d'un coût pharaonique pour supprimer ce complexe multisports à effet d'y implanter un stade de rugby professionnel, l'inquiétude est grande des professeurs de sport dans la programmation de leurs enseignements pour l'année scolaire 2009-2010.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris quelles dispositions sont prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires des 2.700 élèves sur le stade Jean Bouin durant l'année scolaire prochaine ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-90 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur le stationnement sauvage des deux-roues motorisés sur les trottoirs parfois étroits de certaines voies du 16e arrondissement.

Libellé de la question :

"Le stationnement sauvage des scooters, sur les trottoirs parfois étroits de certaines voies du 16e arrondissement, occasionne des difficultés supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite ou les familles avec poussettes.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent, à M. le Maire de Paris et M. le Préfet de police, quelles actions sont entreprises pour remédier à cette difficulté et garantir la sécurité aux familles avec poussettes et personnes à mobilité réduite sur les trottoirs ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Depuis 2002, à Paris, la diminution du trafic automobile a été compensée par un report modal important vers les véhicules à deux roues motorisés. Ce constat se traduit par l'accroissement de 32 % des immatriculations des deux-roues à moteur, contre une baisse de 21 % des immatriculations de véhicules à quatre roues, entre 2005 et 2008.

Paris dispose actuellement de 34.000 emplacements de stationnement réservés aux deux-roues. Toutefois, ce nombre reste bien insuffisant face au nombre important de deux-roues dans la Capitale, ce qui conduit à la multiplication des stationnements illicites et dangereux, notamment sur les trottoirs.

Cette situation appelle une prise en compte de cette évolution pour un meilleur partage de l'espace public et l'adoption d'une stratégie plus adaptée aux comportements de ces utilisateurs.

La Préfecture de police s'attache, dans sa politique de sécurité routière, à mettre en place des actions de répression visant les infractions commises par ces usagers, mais également, en concertation avec les services de la Mairie de Paris, des actions de prévention et de communication.

S'agissant de l'activité répressive, d'une manière générale, les contrôles à l'égard des usagers de deux-roues ciblent prioritairement les infractions les plus dangereuses.

Si le stationnement des deux-roues sur les trottoirs les plus larges est toléré, les fonctionnaires de police s'efforcent de sanctionner avec rigueur les stationnements illicites de ces véhicules lorsqu'ils constituent une entrave importante aux déplacements des piétons, afin de préserver ces espaces et de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux mères de famille avec leurs enfants et également aux personnes les plus vulnérables telles les personnes âgées, de se déplacer en toute sécurité."

QE 2009-91 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les facilités de stationnement accordés aux médecins, infirmiers et professions libérales médicales et paramédicales pour l'exercice de leur mission.

Libellé de la question :

"L'exercice des professions libérales médicales et paramédicales est rendu difficile dans le 16e arrondissement du fait du nombre réduit de places de stationnement. Or, l'accès aux soins est une préoccupation majeure et légitime de la population.

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent, à M. le Maire de Paris et M. le Préfet de police, quelles facilités sont accordées aux médecins, infirmiers et professions libérales médicales et paramédicales pour l'exercice de leur mission, en particulier s'agissant des droits de stationnement ?"

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Afin de faciliter l'exercice des missions des professionnels de la santé dans la Capitale et compte tenu du développement des hospitalisations à domicile, il est apparu nécessaire de prendre en compte la situation particulière de ces catégories professionnelles qui participent au service public.

La Préfecture de police et la Mairie de Paris ont pris des mesures visant à permettre à ces professionnels d'accéder au plus vite et au plus près du domicile de leurs patients sans que les difficultés urbaines de stationnement ne demeurent un obstacle à l'accomplissement de leur exercice.

Ainsi, les services de police dans leur action de répression du stationnement gênant appliquent les dispositions de la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 26 janvier 1995, qui précise que "les médecins arborant le caducée […] pourront bénéficier de mesures de tolérance en matière de stationnement irrégulier dès que leurs propriétaires son appelés à exercer leurs activités professionnelles au domicile de leurs patients, ou à proximité de leur domicile en cas d'astreinte et essentiellement pour satisfaire à leurs obligations, en cas d'urgence".

Toutefois, il est à préciser que les indulgences ne s'appliquent pas aux cas de stationnement particulièrement gênants ou dangereux tels ceux en double file ou en pleine voie, dans les couloirs de bus, les emplacements réservés aux personnes handicapées, devant les entrées carrossables, l'entrée ou la sortie des véhicules de secours, ou sur un passage piétons.

Les fonctionnaires de police ont reçu pour instruction de ne pas demander la mise en fourrière d'un véhicule arborant un caducée. En cas de gêne flagrante, seul le déplacement du véhicule est ordonné.

Dans tous les cas, les infractions aux règles du stationnement susceptibles de bénéficier de l'indulgence des agents chargés du contrôle sont celles ne causant aucun danger ni une gêne excessive à la circulation générale.

Le cadre réglementaire d'application de ce principe est constitué par l'arrêté préfectoral du 11 mai 2004 relatif aux facilités de circulation et de stationnement accordées aux véhicules des médecins participants à la permanence des soins.

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins et la Préfecture de police se sont associés pour mettre en place les mesures suivantes :

- le Conseil de l'Ordre délivre annuellement aux médecins, dont l'activité le justifie (médecins du SAMU, SOS médecins, Urgences Médicales de Paris), un macaron "URGENCE" à apposer sur le caducée.

- Sur proposition du Conseil de l'Ordre, une liste de médecins participants à la permanence de soins est communiquée à la Préfecture de police chaque année. Pour bénéficier de tolérance en matière de verbalisation du stationnement ces médecins doivent équiper leur véhicule d'une plaque sur le pare-soleil droit portant la mention "MÉDECIN URGENCE" comportant un numéro délivré par la Préfecture de police, et d'un autocollant sur la vitre arrière.

Quant aux infirmiers, ils bénéficient également d'une tolérance lorsqu'ils sont appelés à donner des soins à domicile avec leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle. Pour cela, le véhicule doit arborer l'insigne prévu pour les auxiliaires médicaux et son détenteur doit être à tout moment en mesure d'apporter aux agents de l'autorité publique, la preuve que le véhicule utilisé l'est à des fins exclusivement professionnelles et pour l'exécution des soins à domicile, conformément aux dispositions de la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 17 mars 1986, relative au stationnement en zone urbaine des véhicules utilisés par les infirmières et infirmiers appelés à donner des soins à domicile.

S'agissant des mesures prises par la Mairie de Paris en matière de stationnement payant, la Ville autorise le stationnement de tout véhicule arborant un caducée, accompagné ou non de la vignette "urgence", moyennant le paiement du premier quart d'heure, donnant droit au stationnement toute la journée. Cette facilité concerne également les sages-femmes et les pharmaciens biologistes.

Par arrêté DVD du 7 mars 2008 relatif à la création et aux modalités de délivrance de la carte de stationnement "Sésame-soins à domicile", les services municipaux ont adopté un système de carte de stationnement réservée aux professionnels de santé, infirmiers et kinésithérapeutes.

Cette carte baptisée "Sésame-soins à domicile" peut être achetée par les professionnels du secteur médical, au tarif annuel de 90 euros. Elle permet de stationner gratuitement sur les emplacements réglementés payants mixtes et rotatifs pour une durée d'une heure et quinze minutes. Le contrôle est effectué au moyen d'un disque horaire apposé comme la carte "Sésame" de manière visible sur le pare-brise du véhicule. Au-delà de cette durée, le professionnel de santé peut prolonger le stationnement de 2 heures, moyennant l'acquittement de la taxe horaire réglementaire."

QE 2009-92 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le projet de construction d'une cathédrale orthodoxe rue de la Faisanderie (16e).

Libellé de la question :

"Dans sa séance du 6 mars 2009, la Commission du Vieux Paris a pris une recommandation pour qu'un concours architectural soit organisé pour désigner l'architecte qui serait chargé de réaliser le projet de construction d'une cathédrale orthodoxe, rue de la Faisanderie (16e).

Les Conseillers du 16e arrondissement et les membres du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris pourquoi l'arrondissement n'a pas été associé en amont de cette recommandation ? Quels sont la nature et le calendrier du projet envisagé ?"

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe "Les Verts".

QE 2009-67 Question de M. Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'implantation de nouvelles caméras de vidéosurveillance.

Libellé de la question :

"A l'heure actuelle, on compte plus de 10.000 caméras de vidéosurveillance en fonctionnement dans Paris. Ces caméras qui couvrent une bonne partie de notre territoire relèvent de dispositifs et de gestionnaires divers : Préfecture de police, Ville de Paris, réseaux de transports R.A.T.P. et S.N.C.F. et parc des Princes. Parmi ces installations, 206 caméras mises en place sur la voie publique sont propriétés de la Ville.

La Municipalité souhaite déployer de nouvelles caméras sur le territoire parisien. Pour réaliser cet objectif, elle accepte d'une part, la mise en oeuvre par la Préfecture de police d'un dispositif de vidéosurveillance comprenant l'installation de 1.226 caméras. Et d'autre part, le Maire de Paris a rappelé, lors de la mise en place du nouveau Contrat local de sécurité, vouloir poursuivre l'installation de caméras appartenant à la Ville afin de mieux protéger le patrimoine parisien.

Aussi, concernant les caméras appartenant à la Ville de Paris et en service actuellement, vous est-il possible de nous préciser :

Quelle est leur localisation ?

Quels sont les moyens financiers et humains alloués à leur fonctionnement ?

Et pouvez-vous nous transmettre un bilan de leur efficacité ?

Par ailleurs, concernant la décision d'installer de nouvelles caméras propriétés de la Ville de Paris, vous est-il possible de nous indiquer :

Combien de nouvelles caméras seront implantées ?

Quels sont les délais prévus pour leur mise en service ?

Quelle sera leur localisation ?

Et quel sera le coût de leur installation et de leur fonctionnement ?"

Réponse non parvenue.

III - Questions du groupe "PCF/PG".

QE 2009-65 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant la réalisation d'un nouvel accès pour la station "Château-Rouge" (18e).

Libellé de la question :

"Comme vous le savez le nombre d'usagers sur l'ensemble du réseau ferré de la R.A.T.P. ne cesse d'augmenter chaque année. Nous pouvons nous féliciter qu'un nombre croissant de voyageurs choisisse ce mode de transport collectif mais les conditions d'accueil doivent s'adapter à cette intensification du trafic.

La station de métro "Château Rouge" dans le 18e arrondissement, sur la ligne 4, pose à cet égard un problème qui ne cesse de s'aggraver. En effet, cette station très fortement fréquentée ne dispose que d'un accès faisant office d'entrée et de sortie de la station et d'un escalator assurant la sortie. Au vu de la fréquentation, cette situation devient intenable.

Outre cette exigence de confort pour les usagers de la station, je me permets d'insister sur la nécessité d'un nouvel accès pour des raisons de sécurité.

Aussi, Monsieur le Président, il me serait agréable de savoir comment nous entendons nous mobiliser en faveur de la réalisation d'un nouvel accès pour la station "Château Rouge" dans la mesure où le Président de la R.A.T.P., interpellé à plusieurs reprises sur cette question avait, semble-t-il, pris des engagements en ce sens ?"

Réponse non parvenue.

QE 2009-66 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe PCF/PG à M. le Maire de Paris concernant le coût pour la collectivité parisienne des travaux de voirie pour l'implantation du dispositif "1.000 caméras".

Libellé de la question :

"Dans une communication au Conseil de Paris du mois d'octobre 2008, le Préfet de police a présenté au Conseil de Paris un projet d'implantation de vidéosurveillance, dit "1.000 caméras".

Cette communication n'a donné lieu à aucun vote de notre Conseil, dans la mesure où ce dispositif relève de la Préfecture de police et du Ministère de l'Intérieur. Le projet d'implantation des caméras nous a donc simplement été communiqué, puis communiqué aux habitants des arrondissements à l'occasion de réunions d'informations.

Néanmoins, il semble prévu que la collectivité parisienne interviendra dans ce dispositif par le biais de travaux de voirie nécessaires à l'implantation des dispositifs de vidéosurveillance.

Nous souhaiterions donc connaître le coût des travaux de voirie qui seront nécessaires à l'ensemble des implantations décidées par la Préfecture."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 69.

Votants : 155

Pour : 18

Contre : 137

Abstention : 0

Nppv : 0

1 - Pour - M. BROSSAT Ian, Communiste et élus du Parti de Gauche

3 - Pour - M. GAREL Sylvain, Les Verts

4 - Contre - M. CAFFET Jean-Pierre, Socialiste et Radical de gauche

5 - Contre - M. DAGNAUD François, Socialiste et Radical de gauche

6 - Contre - M. GIRARD Christophe, Socialiste et Radical de gauche

7 - Contre - Mme HIDALGO Anne, Socialiste et Radical de gauche

8 - Contre - M. GAUDILLERE Bernard, Socialiste et Radical de gauche

9 - Contre - Mme TROSTIANSKY Olga, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. VAILLANT Daniel)

10 - Contre - M. SARRE Georges, MRC

11 - Contre - Mme LEPETIT Annick, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. KLUGMAN Patrick)

12 - Pour - M. VUILLERMOZ Jean, Communiste et élus du Parti de Gauche

13 - Pour - M. BAUPIN Denis, Les Verts

14 - Contre - M. LAMOUR Jean-François, UMP

15 - Contre - M. LEGARET Jean-Francois, UMP

16 - Contre - M. TIBERI Jean, UMP

18 - Pour - Mme ARROUZE Aline, Communiste et élus du Parti de Gauche

19 - Pour - Mme BIDARD Hélène, Communiste et élus du Parti de Gauche

20 - Pour - Mme BECKER Emmanuelle, Communiste et élus du Parti de Gauche

21 - Contre - Mme TAIEB Karen, MRC

22 - Pour - M. BOUTAULT Jacques, Les Verts

23 - Pour - Mme FOURNIER Danielle, Les Verts

24 - Contre - M. BLOCHE Patrick, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme BROSSEL Colombe)

25 - Contre - Mme BLUMENTHAL Michèle, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme CHARNOZ Sandrine)

26 - Contre - Mme BENGUIGUI Yamina, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. CHERKI Pascal)

27 - Contre - Mme BOISTARD Pascale, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme BOUYGUES Claudine)

28 - Contre - M. SAUTTER Christian, Socialiste et Radical de gauche

29 - Contre - Mme STIEVENARD Gisèle, Socialiste et Radical de gauche

30 - Contre - M. BROS Jean-Bernard, Socialiste et Radical de gauche

31 - Contre - Mme BROSSEL Colombe, Socialiste et Radical de gauche

32 - Contre - Mme CAPELLE Liliane, MRC

33 - Contre - M. BOUAKKAZ Hamou, Socialiste et Radical de gauche

34 - Contre - M. GOASGUEN Claude, UMP (Délégué: Mme BOULAY-ESPERONNIER Céline)

35 - Contre - Mme DOUVIN Laurence, UMP

36 - Contre - Mme DATI Rachida, UMP (Délégué: Melle DAUVERGNE Emmanuelle)

37 - Contre - M. GOUJON Philippe, UMP

38 - Contre - Mme LAGARDE Christine, UMP (Délégué: M. LAMOUR Jean-François)

39 - Contre - Mme de PANAFIEU Françoise, UMP (Délégué: Mme KUSTER Brigitte)

40 - Contre - M. LECOQ Jean-Pierre, UMP

41 - Pour - Mme SIMONNET Danielle, Communiste et élus du Parti de Gauche

42 - Pour - M. CORBIERE Alexis, Communiste et élus du Parti de Gauche

43 - Contre - Mme WIEVIORKA Sylvie, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme BARTHE Marie-Annick)

44 - Pour - M. DUTREY René, Les Verts (Délégué: M. GAREL Sylvain)

45 - Pour - M. CONTASSOT Yves, Les Verts (Délégué: Mme FOURNIER Danielle)

46 - Contre - M. CHERKI Pascal, Socialiste et Radical de gauche

47 - Contre - M. AIDENBAUM Pierre, Socialiste et Radical de gauche

48 - Contre - Mme CALANDRA Frédérique, Socialiste et Radical de gauche

49 - Contre - M. VAILLANT Daniel, Socialiste et Radical de gauche

50 - Contre - Mme POURTAUD Danièle, Socialiste et Radical de gauche

51 - Contre - Mme COHEN-SOLAL Lyne, Socialiste et Radical de gauche

52 - Contre - Mme DAGOMA Seybah, Socialiste et Radical de gauche

53 - Pour - Mme DUBARRY Véronique, Les Verts

54 - Contre - Mme EL KHOMRI Myriam, Socialiste et Radical de gauche

55 - Contre - Mme ERRECART Maïté, Socialiste et Radical de gauche

56 - Pour - Mme GIBOUDEAUX Fabienne, Les Verts

57 - Contre - M. GUILLOT Didier, Socialiste et Radical de gauche

58 - Contre - M. TREMEGE Patrick, UMP

59 - Contre - M. CHARON Pierre, UMP (Délégué: M. LEGARET Jean-Francois)

60 - Contre - Mme KUSTER Brigitte, UMP

61 - Contre - M. LEBEL François, UMP

62 - Contre - M. DEBRE Bernard, UMP (Délégué: M. GABORIAU Pierre)

63 - Contre - Mme DUMAS Catherine, UMP (Délégué: M. GIANNESINI Jean-Jacques)

64 - Contre - M. LELLOUCHE Pierre, UMP

65 - Contre - M. CARON-THIBAULT Gauthier, Socialiste et Radical de gauche

66 - Contre - Mme VERON Pauline, Socialiste et Radical de gauche

67 - Contre - M. TORRETON Philippe, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme VERON Pauline)

68 - Contre - M. BRAVO Jacques, Socialiste et Radical de gauche

69 - Contre - M. COUMET Jérome, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme LANG Anne-Christine)

70 - Contre - M. FERAUD Rémi, Socialiste et Radical de gauche

71 - Contre - M. MADEC Roger, Socialiste et Radical de gauche

72 - Contre - Mme BERTINOTTI Dominique, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. BRAVO Jacques)

73 - Contre - M. JULLIARD Bruno, Socialiste et Radical de gauche

74 - Contre - Mme LALEM Fatima, Socialiste et Radical de gauche

75 - Contre - M. LE GUEN Jean-Marie, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. LEVY Romain)

76 - Contre - Mme LE STRAT Anne, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. SANCHES-RUIVO Hermano)

77 - Contre - M. MANO Jean-Yves, Socialiste et Radical de gauche

79 - Contre - Mme TISSOT Claude-Annick, UMP

80 - Contre - M. DUMONT Michel, UMP (Délégué: M. LECOQ Jean-Pierre)

81 - Contre - M. TAITTINGER Pierre-Christian, UMP (Délégué: Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire)

82 - Contre - M. BENESSIANO Hervé, UMP (Délégué: M. BERTHAULT Jean-Didier)

83 - Pour - M. DESTREM Alain, UMP

84 - Contre - Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire, UMP

85 - Contre - Mme GIAZZI Danièle, UMP (Délégué: Mme MERIGOT de TREIGNY Martine)

86 - Contre - Mme BERTHOUT Florence, UMP (Délégué: M. LEBEL François)

87 - Contre - Mme OLIVIER Annick, Socialiste et Radical de gauche

88 - Contre - M. MOINE Philippe, Socialiste et Radical de gauche

89 - Contre - Mme LANG Anne-Christine, Socialiste et Radical de gauche

90 - Contre - Mme BARTHE Marie-Annick, Socialiste et Radical de gauche

91 - Contre - Mme CHARNOZ Sandrine, Socialiste et Radical de gauche

92 - Contre - M. ASSOULINE Daniel, Socialiste et Radical de gauche

93 - Contre - M. VAUGLIN Francois, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. BROS Jean-Bernard)

94 - Contre - M. DUCLOUX Philippe, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. ASSOULINE Daniel)

95 - Contre - Mme FLAM Mireille, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme GACHET Isabelle)

96 - Contre - M. MISSIKA Jean-Louis, Socialiste et Radical de gauche

97 - Contre - Mme MONTACIE Camille, Socialiste et Radical de gauche

98 - Pour - M. NAJDOVSKI Christophe, Les Verts

99 - Contre - M. SCHAPIRA Pierre, Socialiste et Radical de gauche

100 - Contre - M. POZZO DI-BORGO Yves, Centre et Indépendants

101 - Contre - Mme BRUNO Catherine, Centre et Indépendants

102 - Contre - Melle DECORTE Roxanne, UMP

103 - Contre - M. STEIN Richard, UMP (Délégué: M. TIBERI Jean)

104 - Contre - Mme NAMY-CAULIER Martine, UMP

105 - Contre - Mme CARRERE GEE Marie-Claire, UMP (Délégué: M. ROGER Vincent)

106 - Contre - M. BERTHAULT Jean-Didier, UMP

107 - Contre - M. COURTOIS Daniel-Georges, UMP

108 - Contre - Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle, UMP (Délégué: M. DESTREM Alain)

109 - Contre - Mme MACE de LEPINAY Hélène, UMP

110 - Contre - Mme BACH Marie-Chantal, UMP

111 - Contre - Mme GACHET Isabelle, Socialiste et Radical de gauche

112 - Contre - M. KLUGMAN Patrick, Socialiste et Radical de gauche

113 - Contre - Mme GOLDGRAB Laurence, Socialiste et Radical de gauche

114 - Contre - M. ALAYRAC Gilles, Socialiste et Radical de gauche

115 - Contre - M. DARGENT Claude, Socialiste et Radical de gauche

116 - Contre - Mme POLSKI Olivia, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. JULLIARD Bruno)

117 - Contre - M. SANCHES-RUIVO Hermano, Socialiste et Radical de gauche

118 - Contre - Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre, Socialiste et Radical de gauche

119 - Contre - M. PENINOU Mao, Socialiste et Radical de gauche

120 - Pour - Mme VIEU-CHARIER Catherine, Communiste et élus du Parti de Gauche (Délégué: Mme BECKER Emmanuelle)

121 - Contre - Mme CHRISTIENNE Odette, MRC

122 - Contre - Mme TACHENE Anne, Centre et Indépendants (Délégué: Mme SACHS Valérie)

123 - Contre - M. CAVADA Jean-Marie, Centre et Indépendants

124 - Contre - Mme BERTRAND Genevieve, Centre et Indépendants

125 - Contre - Mme GASNIER Fabienne, Centre et Indépendants

126 - Contre - M. ALPHAND David, UMP (Délégué: Melle POIRAULT-GAUVIN Géraldine)

127 - Contre - M. BOURNAZEL Pierre-Yves, UMP

128 - Contre - Mme HOFFENBERG Valérie, UMP

129 - Contre - Mme BURKLI Delphine, UMP

130 - Contre - M. ROGER Vincent, UMP

131 - Contre - M. d'ABOVILLE Gérard, UMP (Délégué: Mme MACE de LEPINAY Hélène)

132 - Contre - M. DUBUS Jérome, UMP (Délégué: Mme DOUVIN Laurence)

133 - Contre - M. GABORIAU Pierre, UMP

134 - Contre - M. HELARD Eric, UMP (Délégué: Mme TISSOT Claude-Annick)

135 - Contre - M. ASSOULINE David, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. BARGETON Julien)

136 - Contre - Mme RICHARD Firmine, Socialiste et Radical de gauche

137 - Contre - Mme FILOCHE Léa, Socialiste et Radical de gauche

138 - Contre - Mme JEMNI Halima, Socialiste et Radical de gauche

139 - Contre - M. MERCIER Etienne, Socialiste et Radical de gauche

140 - Contre - M. LEVY Romain, Socialiste et Radical de gauche

141 - Contre - Mme BOUYGUES Claudine, Socialiste et Radical de gauche

142 - Contre - Mme PIGEON Frédérique, Socialiste et Radical de gauche

146 - Contre - Mme SACHS Valérie, Centre et Indépendants

148 - Contre - Mme CUIGNACHE-GALLOIS Edith, Centre et Indépendants

149 - Contre - Melle POIRAULT-GAUVIN Géraldine, UMP

151 - Contre - M. COUDERT Thierry, UMP (Délégué: M. BOURNAZEL Pierre-Yves)

152 - Contre - Mme BOULAY-ESPERONNIER Céline, UMP

153 - Contre - M. AURIACOMBE Pierre, UMP

154 - Contre - Mme ONGHENA Anne-Constance, UMP

155 - Contre - M. MENGUY Jean-Baptiste, UMP (Délégué: Mme ONGHENA Anne-Constance)

156 - Contre - Mme MERIGOT de TREIGNY Martine, UMP

157 - Contre - Mme DASPET Virginie, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme EL KHOMRI Myriam)

158 - Contre - M. BARGETON Julien, Socialiste et Radical de gauche

159 - Contre - M. MARCOVITCH Daniel, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: Mme PIGEON Frédérique)

160 - Contre - Melle DAUVERGNE Emmanuelle, UMP

161 - Contre - M. GIANNESINI Jean-Jacques, UMP

162 - Contre - Mme HAREL Marie-Laure, UMP

163 - Contre - M. DELANOE Bertrand, Socialiste et Radical de gauche (Délégué: M. CAFFET Jean-Pierre)

M. DESTREM (83) a demandé que soit rectifié son vote relatif au vœu n° 69 de telle sorte que soit effacé "pour" et noté "contre".

Annexe n° 3 - Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. Jean-François LEGARET, David ALPHAND, Julien BARGETON, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Bernard GAUDILLÈRE, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Mao PENINOU, POZZO di BORGO, Mmes Danielle POURTAUD et Valérie SACHS.

2e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Hélène BIDARD, Geneviève BERTRAND, MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Frédérique CALANDRA, Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, M. Didier GUILLOT, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

3e Commission

M. Claude DARGENT, Mme Annick LEPETIT et M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mmes Marie-Chantal BACH, Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN et M. Jean-Baptiste MENGUY.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et Anne LE STRAT.

Excusé : Denis BAUPIN.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Véronique DUBARRY, MM. Mao PENINOU, Georges SARRE, Mmes Danièle SIMONNETet Geneviève BERTRAND.

Excusée : Gisèle STIEVENARD.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Vincent ROGER, Mmes Olga TROSTIANSKY et Emmanuelle BECKER.

7e Commission

M. Hervé BENESSIANO, Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Geneviève BERTRAND, MM. Jean VUILLERMOZ, Christophe NAJDOVSKI, Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Excusés : Mme Michèle BLUMENTHAL et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. René DUTREY, Christophe GIRARD, Alain LHOSTIS, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT et Mme Valérie SACHS.

Excusée : Mme Anne HIDALGO.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Thierry COUDERT, Philippe DUCLOUX, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA, Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Excusée : Mme Catherine DUMAS.

Annexe n° 4 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
2e	01	PCF-PG	I BROSSAT H BIDARD	CM	V	SG 146	Renforcement des moyens humains pour les antennes Pôle Emploi	SAUTTER
2e 6e	02	PS-RGA	CHERKI, POLSKI, MERCIER, SANCHES RUIVO, POURTAUD	CM	V	SG 146	Elargissement des dispositifs publics afin d'affronter la crise	SAUTTER
2e	03	PCF-PG	I BROSSAT H BIDARD	CM	V	SG 146	Création de Halles alimentaires pour tous	SAUTTER
2e 6e	04	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	SG 146	Hébergement d'urgence en hôtel meublé	TROSTIANSKY
2e 6e	05	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	SG 146	Programmes alternatifs de crétation de maisons-relais et de résidence sociales	TROSTIANSKY
2e 6e	06	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	SG 146	Nouvelle allocation "Paris Logement"	TROSTIANSKY
2e 6e	07	PCF-PG	I, BROSSAT	CM	V	SG 146	Mise en place d'une évaluation du dispositif du RSA à Paris	TROSTIANSKY
2e 6e	08	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	SG 146	Désignation d'un assistant social référent sur les questions de VIH/SIDA au sein de la DASES	TROSTIANSKY
2e 6e	09	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	V	SG 146	Demande de microcrédit personnel pour "amélioration de la santé"	TROSTIANSKY
2e 6e	10	PCF-PG	I. BROSSAT - E. BECKER	CM	V	SG 146	Renforcement de l'information faite aux usagers dans les domaines de l'aide sociale et de l'action sociale	TROSTIANSKY
8e	11	UMPPA	J. DUBUS	CM	Vnr	-	Dépassement des régles relatives au COS pour permettre l'agrandissement ou la construction de bâtiments à usage d'habitation.	HIDALGO
8e	12	Verts	Y. CONTASSOT	CM	Vnr	-	Palais de la Mutualité.	HIDALGO
8e	13	MRC	M. BACHE	CM	V		Centres de la mutualité francilienne	HIDALGO
8e	14	PCF-PG	I. BROSSAT, H. BIDARD	CM	Vnr	-	Pratiques commerciales constatées dans des agences immobilières parisiennes	MANO
8e	15	Verts	R. DUTREY, D. FOURNIER	CM	Vnr	-	Utilisation des locaux vides de la Ville	MANO
8e	16	Verts	D. FOURNIER, R. DUTREY	CM	Vnr	-	Collectif Candy Box	MANO
8e	17	UMPPA	J. DUBUS	CM	Vnr	-	Demande d'information sur le conventionnement du domaine libre des SEM	MANO

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	18	UMPPA	J. DUBUS	CM	Vnr	-	Relogement du DAL	MANO
8e	19	UMPPA	B. KUSTER, J. DUBUS	CM	Vnr	-	Démolition de l'immeuble 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen (17e)	MANO
8e	20	UMPPA	B. KUSTER, J. DUBUS	CM	Vnr	-	Programme envisagé sur la parcelle de l'Education nationale du GPRU de la porte Pouchet	MANO
8e	21	Verts	Y CONTASSOT	CM	Vnr	-	Expulsion des ex résidents de la MECI	MANO
4e 8e	22	Verts	CONTASSOT, BAUPIN	CM	V	DU 128	Gestion des terres cédées par la Ville de Paris	MANSAT
9e	23	UMPPA	BURKLI	CM	A	SG 64	Majoration de la subvention à la SARL Cinévogue	GIRARD
9e	24	Verts	D. FOURNIER, C. NAJDOVSKI	CM	Vnr	-	Maison d'Europe et d'Orient	GIRARD
9e	25	UMPPA	B. KUSTER	CM	Vnr	-	Travaux de sécurisation de l'immeuble situé 11, rue Jacques Bingen (17e)	GIRARD
9e	26	Verts	J. BOUTAULT, S. GAREL	CM	Vnr	-	Suspension des relations politiques avec le Maire de Rome	SCHAPIRA
9e	27	UMPPA	J. DUBUS	CM	Vnr	-	Jumelage exclusif Paris-Rome	SCHAPIRA
9e	28	PCF-PG	I. BROSSAT, A. LHOSTIS	CM	Vnr	-	Attribution d'une subvention d'aide exceptionnelle à destination des populations civiles du SRI LANKA	SCHAPIRA
9e	29	Verts	S. GAREL	CM	Vnr	-	Parrainage d'un prisonnier de conscience tibétain	SCHAPIRA
9e	30	Verts	S. GAREL	CM	Vnr	-	Hommage aux victimes de la place Tian'anmen	SCHAPIRA
9e	31	UMPPA	J. DUBUS	CM	Vnr	-	Célébration du 20e anniversaire des accords de la "table ronde" qui marquent le début de la chute des régimes communistes européens - Dénomination "Solidarnosc"	SCHAPIRA
9e	32	UMPPA	J. DUBUS, F. DE PANAFIEU, B. DEBRE, C. GOASGUEN	CM	Vnr	-	Déclaration de M. Mahmoud Ahmadinejad lors de la conférence d'examen de Durban sur le racisme	SCHAPIRA
9e	33	PCF-PG	I. BROSSAT	CM	Vnr		Commémoration des déportés homosexuels de la 2ème guerre mondiale	VIEU CHARIER
9e	34	MRC	O. CHRISTIENNE, M. BACHE	CM	Vnr	-	Hommage à Marie-Hélène LEFAUCHEUX	VIEU CHARIER
9e	35	PS-RGA	J COUMET	CM	Vnr	-	Installation d'une stèle commémorative à la mémoire du martyr des enfants juifs déportés	VIEU CHARIER

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
7e 9e	36	Exécutif	B JULLIARD - C GIRARD	CM	A	DAC 129 - DJS 252	Modification du montant de la subvention à l'association Progéniture (et convention)	JULLIARD
1ère	37	UMPPA	C GOASGUEN -	CM	Vnr	-	Dispositions incitatives à la création de crèches	GAUDILLERE
1ère	38	UMPPA	DUBUS, LEGARET	CM	Vnr	-	Exonération de la taxe foncière départementale 2009 pour les handicapés propriétaires	GAUDILLERE
1ère	39	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Organisation d'un conseil municipal exceptionnel décentralisé relatif à la dette de l'Etat	GAUDILLERE
1ère	40	CI	POZZO DI BORGO	CM	V	DAJ 8	Inventaire et analyse de l'attribution des marchés publics parisiens	MONTACIE
1ère	41	CI	POZZO DI BORGO	CM	V	DAJ 8	Favoriser les marchés sur appel d'offres et abandonner les marchés de gré à gré.	MONTACIE
1ère	42	Exécutif	MONTACIE	CM	A	DF 48	Amendement technique	MONTACIE
2e	43	CI	V SACHS	CM	V	DDEE 85	Jugement de la Cour administrative d'appel sur la modification du PLU en faveur du petit commerce,	COHEN-SOLAL
2e	44	UMPPA	L DOUVIN	CM	A	DDEE 97	Majoration de la subvention,	COHEN-SOLAL
2e	45	PCF-PG	I BROSSAT H BIDARD	CM	Vnr	-	Avenir de la libraire et galerie "Le Monte en l'air",	COHEN-SOLAL
2e	46	PS-RGA	B JULLIARD	CM	Vnr	-	Droit du XXIe siècle : l'accès à internet	MISSIKA
2e	47	PCF-PG	E BECKER H BIDARD	CM	Vnr	-	Interdiction d'accès du Jardin des Plantes à un chargé de cours de Paris 8,	MISSIKA
2e	48	UMPPA	B KUSTER J DUBUS	CM	Vnr	-	Implantation d'une pépinière d'entreprises sur la ZAC Clichy-Batignolles,	MISSIKA
2e	49	CI	BERTRAND, SACHS,	CM	V	DDEE 110	Hôtes et hôtesses d'accueil pour l'exposition universelle de Sanghai 2010	SAUTTER
2e	50	PCF-PG	I BROSSAT H BIDARD	CM	Vnr	-	Licenciements au sein du groupe Pinault Printemps La Redoute,	SAUTTER
3e	51	UMPPA CI	R DATI Y POZZO DI BORGO	CM	A	DVD 106	modification de la tarification du stationnement	LEPETIT
3e	52	UMPPA CI	R DATI Y POZZO DI BORGO	CM	V	DVD 106	localisation de l'édicule de l'ascenseur du parc de stationnement Bac-Montalembert	LEPETIT
3e	53	UMPPA CI	R DATI Y POZZO DI BORGO	CM	V	DVD 106	étude relative à l'extension du parc de stationnement Bac-Montalembert	LEPETIT

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
3e	54	UMPPA	B KUSTER F DE PANAFIEU L DOUVIN	CM	Vnr	-	Requalification de l'avenue de la Grande Armée	LEPETIT
3e	55	UMPPA	B KUSTER F DE PANAFIEU L DOUVIN JD BERTHAULT	CM	Vnr	-	Transmissions des études urbaines relatives à la couverture du péripherique entre les Portes Ternes Villiers et Champerret	LEPETIT
3e	56	UMPPA	C GOASGUEN	CM	Vnr	-	Amélioration des liaisons entre les pistes cyclables intra muros et bois de Boulogne	LEPETIT
3e	57	UMPPA	JF LAMOUR P GOUJON C DE CLERMONT TONNERRE ETC ...	CM	Vnr	-	Crédits nécessaires aux aménagements de sécurité et engagement rapide	LEPETIT
3e	58	CI	E CUIGNACHE GALLOIS	CM	Vnr	-	Formation des agents de police ciblé sur les deux roues et les piétons	LEPETIT
3e	59	CI	E CUIGNACHE GALLOIS	CM	Vnr	-	Campagne de prévention et de rappel des comportements civiques de circulations	LEPETIT
3e	60	Verts	BAUPIN	CM	Vnr	-	Développement de l'autopartage à Paris	LEPETIT
3e	61	PCF-PG	I BROSSAT	CM	Vnr	-	Boites réseaux sous trottoir	LEPETIT
4e	62	CI	F GASNIER	CM	Vnr		questions sanitaires et de propreté liées à la présence de pigeons	DAGNAUD
4e	63	CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	Communication d'un bilan sur les expérimentations de pigeonniers	GIBOUDEAUX
4e	64	UMPPA	JJ GIANNESINI	CM	Vnr	-	Aménagement paysager de la parcelle 31 rue de la Cour des Noues et création d'un jardin partagé .	GIBOUDEAUX
5e	65	MRC	G SARRE	CM	Vnr	-	Grève des personnels pénitentiaires et situation des lieux de privation de liberté	SARRE
5e	66	PS-RGA	D VAILLANT F CALANDRA	CM	Vnr	-	Dispositif d'installation de caméras de video protection par la PP	SARRE
5e	67	Verts	J BOUTAULT V DUBARRY	CM	Vnr	-	Refus du plan 1000 caméras	SARRE
5e	68	PCF-PG	I BROSSAT	CM	Vnr	-	plan de vidéosurveillance 1000 caméras	SARRE
5e	69	Verts	GAREL	CM	Vnr	-	Vidéosurveillance sur Paris	SARRE

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
5e	70	UMPPA	J DUBUS V ROGER	CM	Vnr	-	Présence non autorisée de manifestants sur le parvis de l'Hotel de Ville et débordement du 1er mai	SARRE
5e	71	CI	JM CAVADA	CM	Vnr	-	Implication des mairies d'arrondissements dans les actions de prévention par la PP vis-à-vis des bandes	SARRE
5e	72	PS-RGA	F PIGEON	CM	Vnr	-	Maintien de l'intervention financière de l'état au titre de la Politique de la Ville dans les 14 quartiers parisiens concernés par le CUCS	STIEVENARD
5e	73	PS-RGA	D VAILLANT M EL KHOMRI	CM	Vnr		Collectif Associations en danger contre le désengagement de l'état	STIEVENARD
6e	74	Verts	V. DUBARRY	CM	Vnr	-	Lutte contre les agressions homophobes	BENGUIGUI
6e	75	PS-RGA	G CARON-THIBAULT	CM	Vnr	-	Lutte contre les agressions homophobes	BENGUIGUI
6e	76	PCF-PG	E BECKER I BROSSAT	CM	Vnr	-	Prévention de l'homophobie dans les collèges	BENGUIGUI
6e	77	UMPPA	C GOASGUEN - V. HOFFENBERG	CM	Vnr	-	Création d'une "Maison de citoyennes"	LALEM
6e	78	PS-RGA	L. COHEN-SOLAL	CM	Vnr	-	Devenir du local situé au 5 rue Vésale à Paris (5e)	TROSTIANSKY
6e	79	UMPPA	TIBERI, BACH, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr	-	Nouvelle affectation du local situé 5, rue Vésale (5e)	TROSTIANSKY
7e	80	UMPPA	B KUSTER H BENESSIANO	CM	Vnr	-	Faux plafonds des établissemnts scolaires et de petite enfance du 17ème	BROSSEL
7e	81	Exécutif	C NAJDOVSKI	CM	A	DFPE 317	Correction d'une erreur matérielle	NAJDOVSKI
7e	82	PCF-PG	D SIMONNET	CM	Vnr	-	Normes d'accueil dans le domaine de la Petite enfance	NAJDOVSKI
7e	83	PCF-PG	E BECKER H BIDART	CM	Vnr	-	Jardins d'éveil	NAJDOVSKI
7e	84	Exécutif	J VUILLERMOZ	CM	A	DJS 46	Retrait du Centre scolaire sportif Sainte-Isaure (18ème)	VUILLERMOZ
7e	85	Verts	Y CONTASSOT	CM	Vnr	-	Concessions dans les bois et application du plan climat et plus particulièrement la Croix Catelan	VUILLERMOZ
1ère	01G	Exécutif	MONTACIE	CG	A	DF 7 G	Amendement technique	MONTACIE
4e	02G	Verts	Y CONTASSOT D BAUPIN	CG	A	DPE 58G	Relever les objectifs liés à la pollution par les nitrates	LE STRAT
4e	03G	Verts	D BAUPIN Y CONTASSOT	CG	A	DPE 58 G	Lutter contre la pollution thermique	LE STRAT

Commission Séance	n° Définitif	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
4e	04G	Verts	CONTASSOT, BAUPIN	CG	A	DPE 58 G	Renforcer les moyens de la police de l'eau .	LE STRAT
6e	05G	PS-RGA MRC PCF-PG	P. BLOCHE - G. SARRE - I. BROSSAT	CG	Vnr	-	Participation de l'Etat au financement des centres sociaux associatifs parisiens	EL KHOMRI
6e	06G	CI UMPPA	C. BRUNO - Y. POZZO DI BORGO - A. TACHENE - P. GOUJON - C. DE CLERMONT-TONNERRE - G. POIRAULT-GAUVIN	CG	V	DASES 181 G	Demande d'exposition dans le 15e pour présenter l'opération "Imagine"	LE GUEN
6e	07G	Exécutif	J.M. LE GUEN	CG	A	DASES 263 G	Amendement technique	LE GUEN
6e	08G	CI	C. BRUNO	CG	V	DASES 95 G	Demande d'augmentation de la subvention à APEIS Paris	TROSTIANSKY

Sommaire

Ouverture de la séance. 522

Adoption de comptes rendus. 522

Evocation des mesures prises par la Ville de Paris suite à l'apparition de la grippe A. 522

2009, SG 146 - Communication de M. le Maire de Paris sur les politiques de solidarité face à la crise. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif au renforcement des moyens humains pour les antennes Pôle Emploi. Vœu déposé par le groupe PS-RGA relatif à l'élargissement des dispositifs publics afin d'affronter la crise. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la création de Halles alimentaires pour tous. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à l'hébergement d'urgence en hôtel meublé. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif aux programmes alternatifs de création de maisons-relais et de résidences sociales. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la nouvelle allocation "Paris Logement". Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la nouvelle allocation "Paris Logement". Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la mise en place d'une évaluation du dispostif du RSA à Paris. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la désignation d'un assistant social référent sur les questions de VIH-/SIDA au sein de la DASES. Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif à la demande de microcrédit personnel pour "amélioration de la santé". Vœu déposé par le groupe PCF-PG relatif au renforcement de l'information faite aux usagers dans les domaines de l'aide sociale et de l'action sociale. 523

Félicitations à l'équipe de volley championne de France. 536

2009, SG 146 - Communication de M. le Maire de Paris sur les politiques de solidarité face à la crise (suite). 536

2009, DU 62 - Acquisition auprès de la SNI d'un gymnase et d'un terrain d'éducation physique (TEP) en l'état futur d'achèvement (VEFA), rue de la Fédération, boulevard de Grenelle (15e). 546

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les membres du groupe U.M.P.PA. relatif aux coefficients d'occupation des sols. 548

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au Palais de la Mutualité. Vœu déposé par Mme Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif aux centres de la Mutualité Francilienne. Vœu déposé par l'Exécutif. 550

2009, DLH 64 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat - OPH", d'un lot de volume communal dépendant de l'immeuble situé 60-62 rue de Passy (16e). 551

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à de mauvaises pratiques commerciales constatées dans des agences immobilières parisiennes. 553

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'utilisation des locaux vides de la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif. 553

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au collectif Candy Box. 554

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation de logements sociaux. 555

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au bâtiment 24, rue de la Banque. 556

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la démolition de l'immeuble sis 31, avenue de la Porte de Saint-Ouen. 557

Vœu déposé par Mme Brigitte KUSTER, M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au programme envisagé sur la parcelle Education nationale du G.P.R.U. de la Porte Pouchet. 558

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la menace d'expulsion des ex-résidents de la M.E.C.I. 150, boulevard Vincent-Auriol. 559

2009, SG 45 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de France et procédure du versement de la cotisation 2009. - Montant : 38.200 euros. 2009, SG 53 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de Grandes Villes de France et versement de la cotisation 2009. - Montant : 53.231,34 euros. 2009, SG 94 - Adhésion de la Ville de Paris à l'Association des Maires de l'Ile-de-France et procédure du versement de la cotisation pour 2009. - Montant : 53.357,16 euros. 559

2009, DU 128 - Cession de parcelles de terrains situées à Chanteloup les Vignes (Yvelines). Vœu déposé par MM. Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la gestion des terres cédées par la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif. 560

Dépôt de questions d'actualité. 561

Suspension et reprise de la séance. 562

Examen des questions d'actualité. 562

I - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la défense et au soutien de l'école maternelle et pour le maintien d'un haut niveau de service public de la Petite enfance. 562

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à l'engagement de la Mairie de Paris dans le cadre du Grand Paris. 563

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative au financement des transports publics à Paris et en Ile-de-France. 565

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Préfet de police relative à la gestion des manifestations après les événements liés à celle du 1er mai. 567

V - Question d'actualité du groupe communiste et élus du parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation de l'A.P.-H.P. 569

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la vidéoprotection à Paris. 571

Suspension et reprise de la séance. 572

2009, DAC 31 - Signature avec l'association "Le M.U.R." d'une convention d'occupation précaire pour les locaux sis 23-25 - rue Ramponeau (20e). 2009, DAC 32 - Signature avec la société "Ici Même" d'un bail dérogatoire ayant pour objet la mise à disposition à titre précaire des locaux sis 23-25, rue Ramponeau (20e). 572

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 576

2009, DAC 42 - Signature d'un avenant à la convention du 12 février 2009 avec l'association "Théâtre de la Marionnette à Paris" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 100.000 euros. 577

2009, DAC 254 - Signature d'une convention avec l'association "Le Petit Ney" (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 11.000 euros. 578

2009, SG 3 - Signature d'une convention avec la S.A Cinelba, le cinéma Le Balzac pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 47.000 euros. 578

2009, SG 64 - Signature d'une convention avec la SARL Cinevog pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le cinéma "Les 5 Caumartin". - Montant : 15.000 euros. 579

2009, SG 75 - Signature d'une convention avec la S.A.S. Cinéma Mac-Mahon pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. - Montant : 10.000 euros. 581

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la Maison d'Europe et d''Orient. 582

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de sécurisation de l'immeuble situé au 11, rue Jacques Bingen. 583

2009, SGRI 15 - Subvention à l'association "Médecins du Monde" pour son programme d'amélioration de la santé des enfants des rues, de lutte contre les IST et le VIH 62, rue Marcadet (18e). - Montant : 225.000 euros. 584

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite). 585

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" concernant la suspension des relations politiques avec le Maire de Rome. . .585

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la relation privilégiée entre Paris et Rome, marquée par un jumelage exclusif. 586

Vœu déposé par MM. Ian BROSSAT, Alain LHOSTIS et les élus du groupe communiste et élus du parti de Gauche relatif à l'octroi d'une aide exceptionnelle à destination du Sri Lanka. 587

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au parrainage par la Ville de Paris d'un prisonnier de conscience tibétain. 588

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à un hommage aux victimes de la place Tian'anmen. 588

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la célébration du 20e anniversaire des accords de la "Table Ronde" qui marquent le début de la chute des régimes communistes européens. 588

Vœu déposé par M. Jérôme DUBUS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Bernard DEBRÉ, Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif aux déclarations de M. Mahmoud AHMADINEJAD, Président de la République islamique d'Iran, lors de la conférence d'examen de Durban sur la racisme dite "Durban II". 589

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à la commémoration des déportés homosexuels de la IIe guerre mondiale. 590

Vœu déposé par Mmes Odette CHRISTIENNE, Marinette BACHE et les élus du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à l'attribution du nom de Marie-Hélène Lefaucheux à un lieu de Paris. 591

Vœu déposé par le groupe socialiste et radical de gauche et apparentés relatif à l'installation d'une stèle commémorative à la Mémoire du martyre des enfants juifs déportés. 592

2009, DAC 129 - DJS 252 - Signature avec l'association Progéniture (13e) d'une convention pluriannuelle relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 33.000 euros. 593

Suspension et reprise de la séance. 593

Souhaits de bienvenue à M. le Maire de Port-au-Prince. 593

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux dispositions incitatives à la création de crèches. 594

Vœu déposé par MM. Jérôme DUBUS, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à une exonération de la taxe foncière départementale 2009 pour les handicapés propriétaires à Paris. 595

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à l'organisation d'un Conseil municipal exceptionnel décentralisé visant à interpeller le Gouvernement sur la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens. Vœu déposé par l'Exécutif. 596

2009, DAJ 7 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 8, 21 et 28 avril 2009. Signature et attribution de marchés de maîtrise d'oeuvre. Signature de marchés à procédure adaptée. 598

2009, DAJ 8 - Délégation donnée au Maire de Paris en matière de marchés publics, accords cadres et avenants. Vœu déposé par M. Yves POZZO di BORGO et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à l'inventaire et à l'analyse des marchés publics parisiens. Vœu déposé par l'Exécutif. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants visant à favoriser les marchés sur appel d'offres et abandonner les marchés de gré à gré. 599

2009, DF 48 - Signature d'une convention constitutive du groupement de commandes pour des prestations de services d'agence de voyages dans le cadre des déplacements des agents et des élus de la Ville et du Département de Paris. 603

2009, DDEE 99 - Signature d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris pour l'attribution d'une subvention pour l'opération "Ambassadeurs de l'Accueil" 2009. - Montant : 340.000 euros. 603

2009, DDEE 85 - Subvention à l'Association des Commerçants de la Rue Mesnil (ACM) (16e) pour les illuminations de fin d'année 2008. - Montant : 6.000 euros. 604

2009, DDEE 97 - Subvention à l'association des Commerçants Félix Faure Convention (15e) pour les illuminations de fin d'année 2008 et signature d'une convention. - Montant : 20.000 euros. 606

2009, DDEE 103 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS WH SMITH FRANCE pour l'exploitation du magasin à l'enseigne "WH SMITH LA LIBRAIRIE ANGLAISE" , 248, rue de Rivoli (1er). 2009, DDEE 104 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL TOP SOUVENIRS pour l'exploitation de son établissement "TOP SOUVENIRS - LES ARCADIENNES", 180, rue de rivoli (1er). 2009, DDEE 120 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA ADIDAS FRANCE, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "ADIDAS" 3 ter, rue des Rosiers (4e). 2009, DDEE 121 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL GAVILANE CREATION, pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GAVILANE" 8, rue des Francs-Bourgeois (3e). 2009, DDEE 122 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL STANDYR à l'enseigne "YVES ROCHER" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "CENTRE DE BEAUTE YVES ROCHER" 102, avenue des Champs-Elysées (8e). 2009, DDEE 123 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la "SARL COS HENNES & MAURITZ FRANCE" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "COS RUE DES ROSIERS" 4, rue des Rosiers (4e). 2009, DDEE 127 - Demande de dérogation ponctuelle à la règle du repos dominical présentée par la SAS GUCCI FRANCE, 7, rue Léonce Reynaud (16e), dans le cadre d'une vente privée qui aura lieu le dimanche 17 mai à la porte de Versailles (15e). 2009, DDEE 128 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SA BNP PARIBAS (16e). 2009, DDEE 133 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SARL ASTON AGENCY, 5, rue Paul-Bert à Saint-Ouen pour les interventions dans le hall d'exposition "CITROËN", 42, avenue des Champs-Elysées (8e). 2009, DDEE 143 - Demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par la SAS "STG GARNIER-THIEBAUT" pour l'exploitation de son magasin à l'enseigne "GARNIER-THIEBAUT" 79, boulevard Raspail (5e). 607

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du partie de Gauche relatif à la librairie "Le Monte-en-l'air". 610

2009, DDEE 116 - Engagement de la Ville de Paris dans la campagne "Territoire du commerce équitable" en vue de sa labellisation. 611

Vœu déposé par M. JULLIARD relatif à un droit du XXIe siècle : l'accès à Internet. 612

Vœu déposé par le groupe communiste et élus du parti de gauche relatif à l'interdiction d'accès du jardin des Plantes à un chargé de cours de l'Université de Paris VIII. 613

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". 614

2009, DDEE 110 - Signature d'une convention avec l'association "Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 500.000 euros. Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants. 615

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Hélène BIDARD et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif aux licenciements au sein du groupe Pinault - Printemps - La Redoute. 617

2009, DVD 106 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la société Vinci Park France la convention de concession pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement "Bac Montalembert" (7e) pour une durée de 12 ans. Vœu déposé par Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGO et les élus des groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à la localisation de l'édicule de l'ascenseur du parc public de stationnement "Bac - Montalembert" afin de préserver la perspective architecturale sur l'immeuble des douanes. Vœu déposé par Mme Rachida DATI, M. Yves POZZO di BORGO et les élus des groupes U.M.P.P.A. et C.I. relatif à l'extension du parc public de stationnement "Bac - Montalembert". 618

2009, DVD 107 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement le contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement "Saint Germain l'Auxerrois" (1er) pour une durée de 4 ans. 621

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la requalification de l'avenue de la Grande Armée, dans le 17e arrondissement. 622

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux études urbaines liées à la couverture du périphérique entre les portes Champerret, Villiers et Ternes. Vœu déposé par l'Exécutif. 623

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux pistes cyclables du 16e arrondissement. 625

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux aménagements de sécurité. 625

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants à M. le Préfet de police relatif à la formation des agents de police ciblée sur les deux-roues et les piétons. 626

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et les élus du groupe Centre et Indépendants relatif à une campagne de prévention et de rappel des comportements civiques de circulation. 628

Vœu déposé par M. Denis BAUPIN et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au développement de l'auto-partage à Paris. 630

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif aux boîtes réseaux sous trottoir. Vœu déposé par l'Exécutif. 631

2009, DPE 42 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché de conception, de construction et d'exploitation pour la mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets dans le futur quartier Clichy-Batignolles (17e) sur procédure de dialogue compétitif. 632

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux questions sanitaires et de propreté liées à la présence de pigeons. 632

2009, DEVE 35 - Approbation des modalités de lancement et signature de l'appel d'offres ouvert pour les prestations d'entretien, d'aménagement et de nettoiement des espaces plantés du boulevard périphérique. 633

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la communication d'un bilan sur les expérimentations de pigeonniers. 634

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 31, rue de la Cour des Noues (20e) et à la création d'un jardin partagé. 635

2009, DDATC 75 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Jaurès Pantin Petit-J2" du 19e. - Montant : 10.000 euros. 636

Suspension et reprise de la séance. 637

Vœu déposé par M. Georges SARRE, Mme Marinette BACHE et les éluEs du groupe du Mouvement républicain et citoyen relatif à la grève des personnels pénitentiaires et à la situation des lieux de privation de liberté. 637

Vœu déposé par M. Daniel VAILLANT, Mme Frédérique CALANDRA et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la présentation du dispositif d'installation de caméras de vidéo-protection parisien par la Préfecture de police. Vœu déposé par M. Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au refus du "plan 1.000 caméras" sur Paris. Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif au plan de vidéo-surveillance "1.000 caméras". Vœu déposé par M. Sylvain GAREL et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la vidéo-surveillance sur Paris. 639

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présence non autorisée de manifestants sur le parvis de l'Hôtel de Ville et les débordements qui ont eu lieu le 1er mai. 647

Vœu déposé par M. Jean-Marie CAVADA et des membres du groupe Centre et Indépendants relatif à la lutte contre les bandes. 647

2009, DPVI 32 - Signature d'une convention avec diverses associations créatrices d'emplois d'adultes-relais en complément de celles versées par l'Etat, pour l'attribution d'une subvention. - Montant total : 84.315 euros. 649

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au maintien de l'intervention financière de l'Etat au titre de la politique de la ville dans les 14 quartiers parisiens concernés par le Contrat urbain de cohésion sociale. 650

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au collectif "Association en danger" contre le désengagement de l'Etat. 652

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la lutte contre les agressions homophobes. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif aux violences homophobes. Vœu déposé par le groupe communiste et élus du Parti de gauche relatif à la prévention de l'homophobie dans les collèges. 652

2009, SG 145 - Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. 655

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, Mme Valérie HOFFENBERG et les élus du groupe U.M.P.PA. relatif à la création d'une "Maison de citoyennes". Vœu déposé par l'Exécutif. 657

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au devenir du local situé 5, rue Vésale (5e). Vœu déposé par M. Jean TIBERI, M. Marie-Chantal BACH et M. Christian SAINT-ETIENNE relatif à la nouvelle affectation du local situé 5, rue Vésale (5e). 658

2009, DASCO 84 - Signature d'une convention relative au plan Paris-Lecture entre la Ville de Paris et le Rectorat de l'Académie de Paris. 660

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux faux plafonds des établissements scolaires et de petite enfance du 17e arrondissement. Vœu déposé par l'Exécutif. 661

2009, DJS 233 - Subvention à l'association "Atellanes" (19e) - Montant : 6.000 euros. 662

2009, DJS 362 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV". - Montant : 3.000 euros. 2009, DJS 69 - Subvention à l'association "Jeunes Insertion XV" (15e). Montant : 4.000 euros. 663

2009, DFPE 317 - Approbation des modalités de passation d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction, 30-34, rue des Annelets (19e). 665

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la modification des normes d'accueil dans le domaine de la Petite enfance. Vœu déposé par Mmes Emmanuelle BECKER, Hélène BIDART et les élus du groupe Communiste et élus du parti de Gauche relatif à la mise en place de jardins d'éveil. Vœu déposé par l'Exécutif. 665

2009, DJS 46 - Subventions à treize associations du 18e arrondissement. - Montant total : 14.300 euros. 667

Vœu déposé par M. Yves CONTASSOT et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif aux concessions dans les bois et à l'application du plan Climat et plus particulièrement la Croix Catelan. Vœu déposé par l'Exécutif. 667

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. 668

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 669

Clôture de la séance. 669

Votes spécifiques. 669

Votes spécifiés. 670

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 671

Liste des membres présents. 681

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 682

I - Questions du groupe U.M.P.PA. QE 2009-68 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le fonctionnement de "Vélib'". 682

QE 2009-69 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les extensions abusives des terrasses. 682

QE 2009-70 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la circulation aux abords de la place Charles-de-Gaulle, avec la mise en sens unique des avenues Marceau et Mac-Mahon. 682

QE 2009-71 Question de MM. Richard STEIN, Jean-Didier BERTHAULT, Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'amélioration de la circulation de la porte d'Asnières (17e) 682

QE 2009-72 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures mises en place pour faciliter la fluidité de la circulation lors du montage et du démontage des expositions au Palais des Congrès. 683

QE 2009-73 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la création de la commission d'études "Paris-Métropole". 683

QE 2009-74 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur l'extension du parc de stationnement "Ternes", sous l'avenue Niel (17e). 683

QE 2009-76 Question de M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures prises par la Ville de Paris en cas de sécheresse. 683

QE 2009-77 Question de MM. Jérôme DUBUS, Vincent ROGER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police relative à la présence de "pickpockets" sur le parvis de Notre-Dame-de-Paris. 684

QE 2009-78 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le stationnement de cars de tourisme. 684

QE 2009-79 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur la distribution des cartes temporaires "Vélib'". 684

QE 2009- 80 Question de M. Jean-Pierre LECOQ et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les délais accordés par le service technique de l'Habitat pour les opérations de ravalement. 685

QE 2009-81 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la mise en œuvre du Forum de l'initiative touristique. 685

QE 2009-82 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris à l'élaboration du Plan de relance du Gouvernement. 685

QE 2009-83 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur les mesures envisagées par la Ville de Paris, afin de réduire les nuisances causées par les travaux rue Pierre-Rebière (17e), dans le cadre du "G.P.R.U." de la porte Pouchet (17e). 685

QE 2009-84 Question de M. Jérôme DUBUS et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris sur le bilan des opérations d'acquisition-conventionnement. 686

QE 2009-85 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant l'importance de l'utilisation des défibrillateurs disponibles dans les mairies d'arrondissement, en 2008. 686

QE 2009-86 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris sur le nombre de parquets d'écoles supposés encore contenir de l'amiante dans la Capitale. 686

QE 2009-87 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris relative aux travaux d'entretien et de rénovation prévus en 2009 dans les églises du 16e arrondissement. 686

QE 2009-88 Question de M. Pierre-Christian TAITTINGER à M. le Maire de Paris concernant les effets pour Paris des décisions gouvernementales favorisant la création de postes de garde pour les jeunes enfants et le développement des jardins d'éveil. 686

QE 2009-89 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant les dispositions prévues pour garantir la poursuite des activités sportives scolaires sur le stade Jean Bouin (16e) durant la prochaine année scolaire. 686

QE 2009-90 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police sur le stationnement sauvage des deux-roues motorisés sur les trottoirs parfois étroits de certaines voies du 16e arrondissement. 686

QE 2009-91 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les facilités de stationnement accordés aux médecins, infirmiers et professions libérales médicales et paramédicales pour l'exercice de leur mission. 687

QE 2009-92 Question de M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Bernard DEBRÉ, Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Marie-Laure HAREL, M. Pierre GABORIAU, Mme Valérie HOFFENBERG, MM. Pierre AURIACOMBE, Eric HÉLARD et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris concernant le projet de construction d'une cathédrale orthodoxe rue de la Faisanderie (16e). 688

II - Question du groupe "Les Verts". QE 2009-67 Question de M. Jacques BOUTAULT, Mme Véronique DUBARRY et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'implantation de nouvelles caméras de vidéosurveillance. 688

III - Questions du groupe "PCF/PG". QE 2009-65 Question de M. Ian BROSSAT à M. le Maire de Paris concernant la réalisation d'un nouvel accès pour la station "Château-Rouge" (18e). 688

QE 2009-66 Question de M. Ian BROSSAT et des membres du groupe PCF/PG à M. le Maire de Paris concernant le coût pour la collectivité parisienne des travaux de voirie pour l'implantation du dispositif "1.000 caméras". 689

Annexe n° 2 - Scrutin public concernant le vœu n° 69. . .689

Annexe n° 3 - Liste des membres présents en Commission. 692

Annexe n° 4 - Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 693

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT